SEE FOLLOWING NOTE

☐ **PLEASE NOTE THAT PAGINATION APPEARS IRREGULAR, BUT THE TEXT IS COMPLETE.**

☑ THIS DOCUMENT MAY BE INCOMPLETE OR PARTLY ILLEGIBLE. NO BETTER COPIES ARE AVAILABLE, MICROMEDIA HAS DECIDED TO FILM THE DOCUMENT FOR ARCHIVAL PURPOSES

VOIR NOTE CI-APRÉS

☐ VEUILLEZ NOTER QUE LA PAGINATION EST ERRONEÉ MAIS LE TEXTE EST INTÉGRAL.

☑ CE DOCUMENT N'EST PAS COMPLETE ET/OU EST EN PARTIE ILLISIBLE. MEILLEURS COPIES N'EXISTENT PAS DONC MICROMEDIA A DECIDE DE FILMER LE DOCUMENT POUR LES BESOINS DES ARCHIVES.

Micromedia
ProQuest

20 Victoria Street
Toronto, Ontario M5C 2N8
tel: (416) 362-5211
toll free: 1-800-387-2689
fax: (416) 362-6161
web: www.micromedia.ca

Ontario

Ministère des Finances

Comptes publics de l'Ontario

États financiers des sociétés de la Couronne, conseils, commissions

2000-2001

LEGISLATIVE LIBRARY OF ONTARIO
TORONTO
SEP 21 2001
RECEIVED

VOLUME 2

TABLE DES MATIÈRES

Page

Généralités

Guide d'interprétation des comptes publics vii
Divulgation des traitements dans le secteur public ix

ÉTATS FINANCIERS

Section 1 - Entreprises publiques

Agence de foresterie du parc Algonquin ..... 31 mars 2001 1-3
Agence ontarienne des eaux ..... 31 décembre 2000 1-13
Commission de transport Ontario Northland ..... 31 décembre 2000 1-27
Commission des parcs du Niagara ..... 31 octobre 2000 1-51
Hydro One Inc. ..... 31 décembre 2000 1-61
Ontario Power Generation Inc. ..... 31 décembre 2000 1-99
Régie des alcools de l'Ontario ..... 31 mars 2001 1-125
Société des loteries et des jeux de l'Ontario ..... 31 mars 2001 1-139
Société de développement de l'Ontario ..... 31 mars 2001 1-155

Section 2 - Organismes de services du gouvernement

Action Cancer Ontario ..... 31 mars 2001 2-3
Agricorp ..... 31 mars 2001 2-23
Aide juridique Ontario ..... 31 mars 2001 2-39
Le Centre Centennial des sciences et de la technologie ..... 31 mars 2001 2-55
Commission des valeurs mobilières de l'Ontario ..... 31 mars 2001 2-67
La Fondation Trillium de l'Ontario ..... 31 mars 2001 2-81
Musée royal de l'Ontario ..... 30 juin 2000 2-95
Office de la télécommunication éducative de l'Ontario (TV Ontario) ..... 31 mars 2001 2-107
Office ontarien de financement ..... 31 mars 2001 2-123
Palais de congrès du Toronto métropolitain ..... 31 mars 2001 2-133
Régie des transports en commun de la région de Toronto ..... 31 mars 2001 2-145
Société de gestion du Fonds du Patrimoine du Nord de l'Ontario ..... 31 mars 2001 2-153
Société de logement de l'Ontario ..... 31 décembre 2000 2-163
Société d'exploitation de la Place Ontario ..... 31 décembre 2000 2-179
Société financière de l'industrie de l'électricité de l'Ontario ..... 31 mars 2001 2-181
Société immobilière de l'Ontario ..... 31 mars 2001 2-195
Société indépendante de gestion du marché de l'électricité ..... 31 décembre 2000 2-205

Section 3 - Fiducies et autres états financiers

Caisse de retraite des juges provinciaux ..... 31 mars 2001 3-3
Commission de la sécurité professionnelle et de l'assurance contre les accidents du travail ..... 31 décembre 2000 3-9
Commission du Régime de retraite de l'Ontario ..... 31 décembre 2000 3-23
Fonds d'indemnisation des victimes d'accidents de véhicules automobiles ..... 31 mars 2001 3-43
Société ontarienne d'assurance-dépôts ..... 31 décembre 2000 3-49
Tuteur et curateur public de l'Ontario ..... 31 mars 2001 3-61
Pertes radiées des comptes ..... 31 mars 2001 3-77
Remises de recettes ..... 31 mars 2001 3-78

104-02838/

RESPONSABILITÉ MINISTÉRIELLE POUR LES SOCIÉTÉS DE LA COURONNE, LES CONSEILS ET LES COMMISSIONS

Ministre de l'Agriculture, de l'Alimentation et des Affaires rurales
- Agricorp

Ministre de la Consommation et du Commerce
- Régie des alcools de l'Ontario

Ministre des Affaires civiques, de la Culture et des Loisirs
- Centre des sciences de l'Ontario
- La Fondation Trillium de l'Ontario
- Musée royal de l'Ontario
- Office de la télécommunication éducative de l'Ontario (TV Ontario)

Ministre du Développement économique et Commerce
- Commission des parcs du Niagara
- Palais de congrès du Toronto métropolitain
- Sociétés de développement de l'Ontario
- Société d'exploitation de la Place Ontario

Ministre du Développement du Nord et des Mines
- Commission de transport Ontario Northland

Ministre de l'Énergie, Sciences et Technologie
- Société indépendante de gestion du marché de l'électricité

Ministre de l'Environnement
- Agence ontarienne des eaux

Ministre des Finances
- Caisse de retraite juges provinciaux
- Commission des valeurs mobilières de l'Ontario
- Fonds d'indemnisation des véhicules automobiles
- Hydro One Inc.
- Office ontarien de financement
- Ontario Power Generation Inc.
- Pertes radiées de comptes
- Remises de recettes
- Société financière de l'industrie de l'électricité de l'Ontario
- Société ontarienne d'assurance-dépôts

Ministre des Affaires municipales et du Logement
- Société de logement de l'Ontario

Ministre du Procureur général
- Aide juridique Ontario
- Tuteur et curateur public de l'Ontario

Ministre des Richesses naturelles
- Agence de foresterie du parc Algonquin

Ministre de la Santé et Soins de longue dureé
- Action Cancer Ontario

Président du Conseil de gestion du gouvernement (Secrétariat du Conseil de gestion)
- Commission du Régime de retraite de l'Ontario
- Société des casinos de l'Ontario
- Société des loteries de l'Ontario
- Société immobilière de l'Ontario

Ministre des Transports
- Société de gestion du Fonds du Patrimoine du Nord de l'Ontario
- Régie des transports en commun de la région de Toronto

Ministre du Travail
- Commission de la sécurité professionelle et de l'assurance contre les accidents du travail

GUIDE D'INTERPRÉTATION DES COMPTES PUBLICS

1. PRÉSENTATION DES COMPTES PUBLICS

Les *Comptes publics* de la province de l'Ontario pour 2000-2001 sont présentés en trois volumes :

Le volume 1 contient les annexes pertinentes au Trésor et les états des ministères. Les activités financières des différents ministères gouvernementaux sont inscrites au Trésor selon la méthode de comptabilité de caisse modifiée.

Le volume 2 contient les états financiers des principaux conseils, commissions et sociétés de la Couronne du gouvernement provincial qui font partie de l'entité comptable, ainsi que certains autres états financiers.

Le volume 3 contient le détail des dépenses ainsi que la divulgation des traitements dans le secteur public de l'Ontario.

2. GUIDE D'INTERPRÉTATION DU VOLUME 2 DES COMPTES PUBLICS

Les états financiers des sociétés de la Couronne, des conseils et des commissions qui ont été retenues, ont été établis pour des périodes se terminant dans les limites de l'exercice financier de la province allant du 1er avril 2000 au 31 mars 2001. Ces états financiers sont publiés ici de manière aussi détaillée et, autant que possible, suivant la même présentation que les états financiers approuvés après vérification. On trouvera la liste de ces états financiers dans la table des matières. On trouvera de plus, dans ce volume, une liste des sociétés de la Couronne, des conseils et des commissions par domaine de responsabilité ministérielle.

DIVULGATION DES TRAITEMENTS DANS LE SECTEUR PUBLIC

La *Loi de 1996 sur la divulgation des traitements dans le secteur public* exige que les organisations qui reçoivent des fonds publics divulguent annuellement les noms, postes, traitements et avantages imposables des employés qui touchent 100 000 $ ou plus par année. Une des exigences est d'inclure cette information avec leur rapport anuuel et leurs états financiers.

Les employés des prochaines entreprises, organismes de services, fiducies et les employés des ministères sont inscrits sur la liste de paye du gouvernement de l'Ontario ainsi, tous les employés payés 100 000 $ ou plus en 2000 sont inscrits sur la liste du SPO du volume 3 des *Comptes publics* :

Agence de foresterie du parc Algonquin
Caisse de retraite des juges provinciaux
Fonds d'indemnisation des victimes d'accidents de véhicules automobiles
Sociétés de développement de l'Ontario
Société d'exploitation de la Place de l'Ontario
Société immobilière de l'Ontario
Société de logement de l'Ontario
Tuteur et curateur public de la province de l'Ontario

Les prochaines entreprises, organismes de services, fiducies n'avaient pas des employés payés 100 000 $ ou plus, en 2000 :

Société de gestion du Fonds du patrimoine du Nord de l'Ontario

Pour les entreprises, organismes de services et fiducies qui emploient des employés payés 100 000$ ou plus, en 2000, la liste requise par la Loi est incluse dans ce volume avec leurs états financiers.

Entreprises publiques

Agence de foresterie du parc Algonquin

Responsabilité de la direction pour les états financiers

La responsabilité des états financiers et de toute autre information présentés dans ce rapport annuel est celle de la direction et du conseil d'administration de l'Agence de foresterie du parc Algonquin. Les états financiers ont été élaborés par la direction conformément aux principes comptables généralement reconnus et, lorsque la situation le requiert, comprennent des montants qui sont basés sur les meilleures estimations et les meilleurs jugements de la direction.

L'Agence de foresterie du parc Algonquin est vouée à probité irréprochable quant à ses activités commerciales. Pour préserver son actif, l'Agence a mis en place et maintient une série dynamique et sûre de procédures et de contrôles financiers internes qui lui permet d'équilibrer les coûts et les bénéfices. La direction a également établi des contrôles financiers et gestionnaires, des systèmes informatisés et des conventions de gestion de manière à fournir un degré raisonnable d'exactitude des états financiers selon les exigences de la Loi sur l'Agence de foresterie du parc Algonquin.

Le conseil d'administration assure que la gestion assume ses responsabilités en ce qui concerne les états financiers et le contrôles interne. Le conseil d'administration se réunit régulièrement pour surveiller les activités financières de l'Agence. Au moins une fois par an, il revoit les états financiers ainsi que le rapport du vérificateur externe et les recommande au ministre des Richesses naturelles pour son approbation.

Les états financiers ont été évalués par le vérificateur provincial. Il incombe à ce dernier de déterminer si les états financiers sont fidèlement présentés selon les principes comptables généralement reconnus. Le rapport du vérificateur indique l'envergure de son évaluation et de son opinion.

Tim Doyle C.A.
Treasurer

Carl Corbett R.P.F.
General Manager

Agence de foresterie du parc Algonquin

Rapport du vérificateur provincial

Aux membres du conseil d'administration de l'Agence de foresterie du parc Algonquin et au ministre des Richesses naturelles

J'ai vérifié le bilan de la situation financière de l'Agence de foresterie du parc Algonquin au 31 mars 2001 et les états de son exploitation ainsi que l'évolution de l'actif et de la situation financière de l'exercice terminé à cette date. La responsabilité de ces états financiers incombe à la direction de l'Agence. Ma responsabilité consiste à exprimer une opinion sur ces états financiers en me fondant sur ma vérification.

Ma vérification a été effectuée conformément aux normes de vérification canadiennes généralement reconnues. Ces normes exigent que la vérification soit planifiée et effectuée de manière à fournir un degré raisonnable de certitude quant à l'absence d'inexactitudes importantes dans les états financiers. La vérification comprend le contrôle par sondages des informations probantes à l'appui des montants et des autres éléments d'information fournis dans les états financiers. Elle comprend également l'évaluation des principes comptables suivis et celle des estimations importantes faites par la direction, ainsi qu'une appréciation de la présentation d'ensemble des états financiers.

A mon avis, ces états financiers présentent fidèlement, à tous égards importants, la situation financière de l'Agence au 31 mars 2001 ainsi que les résultats de son exploitation et l'évolution de l'actif pour l'exercice terminé à cette date selon les principes comptables canadiens généralement reconnus.

Toronto, Ontario
Le 14 juin 2001

J.R. McCarter, CA
Assistant Provincial Auditor

Agence de foresterie du parc Algonquin

Bilan de la situation financière

au 31 mars

	2001($)	2000($)
Actif		
Actif à court terme		
Encaisse (voir note 3)	**4 608 171**	5 600 191
Compte débiteurs	**3 553 781**	1 838 502
Stocks	**550 609**	679 472
Frais payés d'avance	**3 472**	2 572
	8 716 033	8 120 737
Biens immobilisés (voir note 4)	**1 580 942**	1 662 108
	10 296 975	9 782 845
Passif		
Passif à court terme		
Comptes fournisseurs et charges à payer	**462 702**	647 852
Retenues de garantie des entrepreneurs	**55 989**	29 382
Fonds de revenue consolidé	**402 376**	210 323
	921 067	887 557
Contributions reportées (voir note 5)	**577 911**	54 710
Contributions reportées relatives aux activités de reboisement forestier (voir note 6)	**934 509**	1 183 206
Obligation prestations futures des employés (voir notes 7 et 8)	**292 294**	272 925
	1 804 714	1 510 841
Actif net		
Investissement de biens immobilisés	**1 580 942**	1 662 108
Avec restrictions - Fonds de reboisement forestier (voir note 3)	**2 181 920**	2 029 960
Sans restrictions - Fonds général AFPA (voir note 8)	**3 808 332**	3 692 379
	7 571 194	7 384 447
	10,296,975($)	9 782 845($)

Au nom du conseil d'administration

Biel Schelf Administrateur

Gaie Isaacs

Administrateur

Voir les notes afférentes aux états financiers

Agence de foresterie du parc Algonquin

État des résultats des activités forestières
pour l'exercice terminé le 31 mars

	Fonds général AFPA($)	Fonds de reboisement forestier($)	**Total 2001($)**	Total 2000($)
Recettes				
Vente de produits	19 245 560	—	**19 245 560**	17 856 082
Vente de bois sur pied	1 164 778	---	**1 164 778**	1 303 707
Reboisement forestier	---	1 246 683	**1 246 683**	893 823
Autres	487 030	115 279	**602 309**	663 367
	20 897 368	1 361 962	**22 259 330**	20 716 979
Dépenses				
Coûts directs de programmes	14 734 641	952 349	**15 686 990**	14 860 751
Droits de coupe du bois de la Couronne	3 951 166	---	**3 951 166**	3 082 492
Entretien routier d'accès public	287 969	---	**287 969**	414 537
Mesurage du bois	146 828	---	**146 828**	143 522
Planification des activités forestières	84 057	---	**84 057**	60 787
	19 204 661	952 349	**20 157 010**	18 562 089
Recettes des activités forestières	1 692 707	409 613	**2 102 320**	2 154 890
Frais administratifs et autres				
Salaires et prestations (voir note 8)	990 746	232 650	**1 223 396**	1 122 705
Dépréciation et amortissement	388 900	36 681	**425 581**	418 086
Frais de bureau	69 454	490	**69 944**	83 562
Frais de déplacement et de formation du personnel	56 731	2 518	**59 249**	57 300
Loyer	33 338	16 810	**50 148**	51 682
Relations publiques	41 523	315	**41 838**	70 715
Indemnités et frais des administrateurs	26 711	---	**26 711**	26 377
Assurances	10 912	4 870	**15 782**	16 210
Expert-conseil, avocats et divers	2 924	---	**2 924**	17 540
	1 621 239	294 334	**1 915 573**	1 864 177
Revenu net (voir note 8)	71 468	115 279	**186 747**	290 713

Voir les notes afférentes aux états financiers

Agence de foresterie du parc Algonquin

Etats des changements des fonds actifs
pour l'exercice terminé le 31 mars

				2001($)	2000($)
	Investissements de biens immobilisés($)	Avec restrictions - Fonds de reboisement forestier($)	Sans restrictions - Fonds général AFPA($)	**Total**	Total
Solde au début de l'exercice déclaré antérieurement	1 662 108	2 029 960	3 965 304	**7 657 372**	7 347 290
Changements des principes comptables (voir note 8)	—	---	(272 925)	**(272 925)**	(253 556)
Solde au début de l'exercice - reclassifié	1 662 108	2 029 960	3 692 379	**7 384 447**	7 093 734
Revenue net (perte) pour l'année	(425 581)	151 960	460 368	**186 747**	290 713
Investissements de biens immobilisés	344 415	---	(344 415)	—	---
Solde à la fin de l'exercice	1 580 942	2 181 920	3 808 332	**7 571 194**	7 384 447

Voir les notes afférentes aux états financiers

Agence de foresterie du parc Algonquin

État de l'évolution de la situation financière

pour l'exercice terminé le 31 mars

	2001($)	2000($)
Encaisse provenant de (s'appliquant à)		
Encaissement		
Revenue net:		
Fonds général AFPA	**71 468**	141 587
Fonds de reboisement forestier	**115 279**	149 126
Plus (moins): postes hors caisse		
Dépréciation et amortissement	**425 581**	418 086
Profits sur les ventes de biens immobilisés	**(8 608)**	(15 065)
	603 720	693 734
Changement des fonds de roulement des postes hors caisse	**(1 553 806)**	155 862
	(950 086)	849 596
Financement		
Contributions reportées	**274 504**	27 149
Engagement avantages sociaux futurs des employés	**19 369**	19 369
	293 873	46 518
Investissements		
Acquisition de biens immobilisés	**(346 489)**	(471 928)
Produits de la vente de biens immobilisés	**10 682**	15 065
	(335 807)	(456 863)
(Réduction) augmentation de l'encaisse	**(992 020)**	439 251
Encaisse au début de l'exercice	**5 600 191**	5 160 940
Encaisse à la fin de l'exercice	**4 608 171**	5 600 191

Voir les notes afférentes aux états financiers

Agence de foresterie du parc Algonquin

Notes afférentes aux états financiers
au 31 mars 2001

1. **But de l'organisme**

L'Agence de foresterie du parc Algonquin (AFPA) est responsable de la egestion forestière du parc Algonquin. Le gouvernement de l'Ontario a créé cette agence de la Couronne le 4 janvier 1975 selon la Loi sur l'Agence de foresterie du parc Algonquin de 1974. Conformément à la Loi sur les impôts, l'AFPA est exonérée d'impôts.

2. **Principales conventions**

Comptabilité par fonds

Le fonds général AFPA rend compte des activités administratives et généatrices de bénéfice de l'Agence de foresterie du parc Algonquin. Le fonds de reboisement forestier, lui, rend compte des activités de gestion forestière y compris celles des travaux sylvicoles.

Relevé des recettes

Les contributions pour le financement de reboisement forestier sont calculées comme des contributions reportées. Les contributions avec restrictions sont imputées comme recettes au cours de l'exercice durant lequel les dépenses connexes sont encourues.

Les recettes provenant de la vente du bois sur pied et des products forestiers ainsi que les redevances de reboisement forestier sont identifées lors de la livraison du bois.

Stocks

Les stocks sont évalués selon la méthode du premier sorti, soit au coût, soit à la valeur réalisable nette, si celle-ci est inférieure.

Biens immobilisés

Les biens immobilisés sont indiqués au prix coûtant. La dépréciation est calculée selon la méthode d'amortissement linéaire, et représente généralement un taux de 10 p. 100 par an pour le mobilier, les appareils, l'équipement technique, les édifices et pour l'amélioration locative; 20 p. 100 par an pour léquipement informatique et 33,33 p. 100 par an pour les véhicules. Le coût de construction est amorti sur le nombre prévu de saisons d'activités forestières pendant lesquelles les ponts et les routes seront utilisés, jusqu'à concurrence d'une période d'amortissement de 10 ans. La dépréciation et l'amortissement des biens immobilisés se rapportant aux activités de reboisement forestier sont calculés aux mêmes taux que ceux mentionnés ci-dessus.

Agence de foresterie du parc Algonquin

Notes afférentes aux états financiers
au 31 mars 2001

3. Fonds de reboisement forestier

Depuis le 1 avril 1997, l'Agence et le ministère des Richesses naturelles sont parvenus à une entente qui accorde à l'Agence la responsabilité de la gestion forestière, y compris les travaux sylvicoles, pour les 20 prochaines années. Ces activités sont financées par les droits de coupe conformément à la Loi sur la durabilité des forêts de la Couronne.

Selon cette entente, un montant de 1 500 000$ de l'actif des fonds sans restrictions a été viré au fonds de reboisement forestier pendant l'année 1998. Ce montant constitue le minimum que l'Agence doit maintenir dans le fonds de reboisement forestier.

4. Biens immobilisés

	Coût($)	Dépréciation cumulée($)	**2001($) Valeur comptable nette**	2000($) Valeur comptable nette
Mobilier et appareils	97 520	65 859	**31 661**	37 586
Equipement informatique	173 584	150 087	**23 497**	33 503
Édifices	38 679	24 323	**14 356**	15 205
Equipment technique	196 287	185 431	**10 856**	14 785
Véhicules	267 546	226 674	**40 872**	61 656
Ponts et routes	4 575 450	3 177 534	**1 397 916**	1 450 507
Ameliorations locatives	38 326	32 472	**5 854**	7 036
Reboisement forestier	621 626	565 696	**55 930**	41 830
	6 009 018	4 428 076	**1 580 942**	1 662 108

5. Contributions reportées

Les contributions reportées représentent le financement externe avec restrictions non dépensé qui a été reçu du ministère des Richesses naturelles au cours de l'exercice pour les dépenses futures de l'entretien routier d'accès public. Les changements du bilan des contributions reportées sont comme suit:

	2001($)	2000($)
Solde au début de l'exercice	**54 710**	54 710
Plus: financement reçu	**814 080**	380 000
Moins: montant identifié comme revenu divers au cours de l'exercice	**(290 879)**	(380 000)
Solde à la fin de l'exercice	**577 911**	54 710

Agence de foresterie du parc Algonquin

Notes afférentes aux états financiers
au 31 mars 2001

6. Contributions reportées relatives aux activités de reboisement forestier

Les contributions reportées de reboisement forestier représentent le financement externe avec restrictions imposées par le ministère des Richesses naturelles et qui n'a pas été dépensé. Il comprend les droits de reboisement forestier qui ont été imputés aux clients ainsi que les subventions du Fonds de resérve forestier reçus au cours de l'exercice et qui sont destinés aux dépenses futures. Les changements du bilan des contributions reportées comme suit:

	2001($)	2000($)
Solde au début de l'exercice	**1 183 206**	1 156 057
Plus: financement reçu	**997 986**	920 972
Moins: montant identifié comme revenu au cours de l'exercice	**(1 246 683)**	(893 823)
Solde à la fin de l'exercice	**934 509**	1 183 206

7. Prestations futures des employés

L'Agence contribue à un régime de retraite pour ses employés permanents en participant à la Caisse de retraite des fonctionnaires de la province de l'Ontario (CRF), régime à prestations déterminées interentreprises qui leur assure des prestations de retraite. Ce régime est reporté en tant que régime à cotisations déterminées car l'absence de données suffisantes ne permet pas de les présenter selon les principes comptables du régime à prestations déterminées. Au cours de l'exercice, la contribution de l'Agence s'est élevée à 110 300$ (2000 - 75 750$). Cette contribution est calculée dans le poste se rapportant aux salaires ainsi qu'aux prestations de l'État des résultats des activités forestières.

L'Agence assure également une idemnité de licenciement aux employés qui auront rempli les conditions requises. Tous les employés permanents ont droit à une indemnity de cessation d'emploi égale à une semaine de salaire par an d'emploi continu à l'Agence jusqu'à un maximum de la moitié du salaire annuel de l'employé. A la fin de l'exercice, l'obligation totale des indemnités de cessation d'emploi assignees est de 292 294$ (2000 - 272 925$).

Le coût des autres prestations non liées à la retraite ou à la post-retraite est assumé par le Secrétariat du Conseil de gestion de l'Ontario. Par conséquent, ce coût n'est pas cumulé et ne figure pas dans l'État des résultats des activités forestières.

8. Changements des principes comptables

Au cours de l'exercice, l'Agence a adopté de façon rétroactive le nouveau principe comptable canadien généralement reconnu qui stipule que l'obligation des prestations futures des employés et des indemnités de licenciement soit cumulée. Dorénavant, l'Agence respectera le principe comptable des indemnités de licenciement cumulées. Au cours des années précédentes, les indemnités de licenciement ont été reportées dans l'État des résultats des activités forestières une fois payées.

Agence de foresterie du parc Algonquin

Notes afférentes aux états financiers
au 31 mars 2001

Par conséquent, pour se conformer aux changements de présentation rétroactifs, les montants du 31 mars 2000, qui sont présentés ici à des fins comparatives, ont été reclassifiés par rapport à ceux qui étaient reportés antérieurement:

	Augmentation($)	Réduction($)
Actif net, sans restrictions, au début de l'exercice		253 556
Revenu net		19 369
Obligation prestations futures des employés	272 925	
Salaires et prestations	19 369	

9. Rémunération des administrateurs

La rémunération totale des membres du conseil d'administration de l'Agence s'est élevée à 8 700 $ pendant l'exercice financier (2000 - 9 700$).

AGENCE ONTARIENNE DES EAUX 2000

Responsabilité de la direction à l'égard de l'information financière

La responsabilité des états financiers et de tous les autres renseignements présentés dans ce rapport annuel relève de la direction et du conseil d'administration. Les états financiers ont été préparés par la direction en conformité avec les principes comptables généralement reconnus, et y figurent, le cas échéant, des sommes dont la direction a fait l'estimation selon ses meilleurs jugements et estimations.

L'Agence ontarienne des eaux respecte les normes d'intégrité les plus rigoureuses dans ses activités. Pour protéger son actif, l'Agence emploie des méthodes sûres et dynamiques de contrôle financier interne et des procédés qui permettent d'équilibrer les coûts et les avantages. La direction a établi et maintient un système de contrôle financier et de gestion, un système d'information et des pratiques de gestion qui donnent une assurance raisonnable de la fiabilité de l'information financière, en conformité avec ses règlements administratifs. Des vérifications internes ont été menées p3our évaluer les systèmes et les pratiques de gestion, et les rapports qui en sont issus ont été remis à l'équipe de la haute direction.

Le conseil d'administration doit s'assurer que la direction s'acquitte de ses responsabilités à l'égard de l'information financière et des contrôles internes. Il se réunit tous les trois mois pour surveiller les activités financières de l'Agence et au moins une fois par année pour examiner les états financiers et le rapport des vérificateurs externes, et les recommander à l'approbation de la ministre de l'Environnement.

Les états financiers ont été examinés par le vérificateur provincial. Le vérificateur provincial doit exprimer son opinion sur les états financiers et indiquer s'ils ont été préparés convenablement, en conformité avec les principes comptables généralement reconnus. Le rapport du vérificateur indique l'étendue de sa vérification et de son opinion.

Paul Scott
Président-directeur général

Louise Morrow Wickson
Vice-présidente, Finances et administration

AGENCE ONTARIENNE DES EAUX 2000

Rapport du vérificateur

À l'Agence ontarienne des eaux,
à la ministre de l'Environnement
et au ministre des Finances

J'ai vérifié le bilan de l'Agence ontarienne des eaux au 31 décembre 2000 et l'état des résultats d'exploitation et des bénéfices non répartis, de même que l'évolution de la situation financière pour l'exercice qui a pris fin à cette date. La responsabilité de ces états financiers incombe à la direction de l'Agence. Ma responsabilité consiste à exprimer une opinion sur ces états financiers en me basant sur ma vérification.

Ma vérification a été effectuée en conformité avec les normes de vérification généralement reconnues. Ces normes exigent que la vérification soit planifiée et effectuée de manière à fournir un degré raisonnable de certitude quant à l'absence d'inexactitudes importantes dans les états financiers. La vérification comprend le contrôle, par sondages, des éléments probants à l'appui des montants et des autres éléments d'information fournis dans les états financiers. Elle comprend également l'évaluation des principes comptables suivis et des estimations importantes faites par la direction, ainsi qu'une appréciation de la présentation d'ensemble des états financiers.

À mon avis, ces états financiers présentent fidèlement, à tous égards importants, la situation financière de l'Agence au 31 décembre 2000, ainsi que les résultats de son exploitation et l'évolution de sa situation financière pour l'exercice 2000, en conformité avec les principes comptables généralement reconnus.

Erik Peters

Toronto (Ontario)
Le 9 mars 2001

Erik Peters, FCA
Vérificateur provincial

AGENCE ONTARIENNE DES EAUX 2000

Bilan

Au 31 décembre	*(en milliers de dollars)*	
	2000	1999
ACTIF		
Actif à court terme		
Encaisse et quasi-espèces (note 2)	**136 410 $**	131 539 $
Débiteurs nets		
Municipalités et autres clients	**17 212**	9 447
Ministère de l'Environnement	**232**	2 131
Remise en état des réseaux d'adduction (note 3)	**7 358**	-
Taxe sur les produits et services à recevoir	**545**	556
Tranche des investissements à recevoir échéant à court terme		
Installations d'eau et d'égout (note 4)	**1 839**	2 194
Installations en chantier (notes 3 et 5)	**3 114**	7 915
	166 710	153 782
Actif financier		
Investissements à recevoir pour les installations d'eau et d'égout (note 4)	**53 223**	56 272
Investissements à recevoir pour les installations en chantier (notes 3 et 5)	**5 845**	5 211
Créances de prêt – Prêts complémentaires (note 6)	**713**	784
Avances sur l'aide provinciale (note 7)	**3 143**	5 775
Immobilisations nettes (note 8)	**8 150**	13 045
	71 074	81 087
Actif total	**237 784 $**	234 869 $

Voir les notes afférentes aux états financiers

AGENCE ONTARIENNE DES EAUX 2000

Bilan

Au 31 décembre *(en milliers de dollars)*

	2000	1999
PASSIF ET CAPITAUX PROPRES		
Passif à court terme		
Créditeurs et charges à payer	22 911 $	18 997 $
Tranche du passif à long terme échéant à moins d'un an (note 11)	1 000	1 000
	23 911	19 997
Passif à long terme		
Contributions municipales à payer (note 10)	1 597	1 094
Avantages sociaux (note 11)	6 455	6 683
	8 052	7 777
Capitaux propres de l'Ontario		
Surplus d'apport (note 13)	105 712	106 260
Bénéfices non répartis	100 109	100 835
	205 821	207 095
Éventualités (note 14)		
Total du passif et des capitaux propres	237 784 $	234 869 $

Voir les notes afférentes aux états financiers

Au nom du conseil d'administration

Administrateur

AGENCE ONTARIENNE DES EAUX 2000

État des résultats et des bénéfices non répartis

Au 31 décembre *(en milliers de dollars)*

	2000	1999
PRODUITS D'EXPLOITATION DES SERVICES PUBLICS		
Exploitation des services publics	103 510 $	99 745 $
Honoraires	2 020	2 432
Total des produits d'exploitation	105 530	102 177
FRAIS D'EXPLOITATION		
Salaires et avantages sociaux (notes 11 et 12)	33 439	37 482
Autres frais d'exploitation	67 393	62 594
Amortissement des immobilisations	2 003	1 634
Provision pour pertes d'exploitation	790	-
Total des frais d'exploitation	103 625	101 710
Bénéfice net – Exploitation des services publics avant la dévaluation de l'actif lié au système d'exploitation électronique	1 905	467
Dévaluation de l'actif lié aux systèmes d'exploitation électroniques (note 17)	13 282	-
BÉNÉFICE NET (PERTE) – EXPLOITATION DES SERVICES PUBLICS	(11 377)	467
PRODUITS DE FINANCEMENT		
Recettes d'investissement	12 352	12 641
Intérêt perçu sur les installations en chantier	242	406
Total des produits de financement	12 594	13 047
FRAIS DE FINANCEMENT		
Intérêts	111	111
Frais d'administration financière	965	960
Provision pour pertes	257	500
Amortissement des immobilisations	60	60
Total des frais de financement	1 393	1 631
BÉNÉFICE NET– FINANCEMENT	11 201	11 416
BÉNÉFICE NET (PERTE NETTE) POUR LA PÉRIODE PRÉCÉDENT L'INITIATIVE DE TRANSFERT DES BIENS	(176)	11 883
INITIATIVE DE TRANSFERT DES BIENS (NOTE 15)	550	1 443
BÉNÉFICE NET (PERTE NETTE) POUR L'EXERCICE	(726)	10 440
SOLDE D'OUVERTURE DES BÉNÉFICES NON RÉPARTIS	100 835	90 395
SOLDE DE FERMETURE DES BÉNÉFICES NON RÉPARTIS	100 109 $	100 835 $

Voir les notes afférentes aux états financiers

AGENCE ONTARIENNE DES EAUX 2000

État de l'évolution de la situation financière

Pour l'exercice clos le 31 décembre *(en milliers de dollars)*

	2000	1999
FLUX DE TRÉSORERIE PROVENANT DES (AFFECTÉ AUX) ACTIVITÉS D'EXPLOITATION		
Bénéfice net (perte nette)	(726 $)	10 440 $
Éléments sans effet sur la trésorerie		
Amortissement des immobilisations	2 063	1 694
Dévaluation des immobilisations (note 17)	13 282	-
	14 619 $	12 134 $
Évolution du fonds de roulement hors caisse		
Débiteurs	(15 112)	(2 471)
Créditeurs et charges à payer	3 914	(2 211)
Ministère de l'Environnement	1 899	(2 016)
	(9 299)	(6 698)
RENTRÉES NETTES PROVENANT DES ACTIVITÉS D'EXPLOITATION	5 320	5 436
FLUX DE TRÉSORERIE PROVENANT DES ACTIVITÉS DE FINANCEMENT		
Diminution nette d'investissements à recevoir pour les installations d'eau et d'égout (note 4)	3 404	11 488
Diminution nette d'investissements à recevoir pour les installations en chantier (note 5)	4 167	9 195
Augmentation (diminution) nette des contributions municipales à payer (note 10)	503	(2 608)
(Diminution) des avantages sociaux à payer à long terme (note 11)	(228)	646
Diminution (augmentation) des avances d'aide provinciale à recevoir (note 7)	2 632	(5 308)
Diminution des prêts en cours – prêts complémentaires (note 6)	71	66
Évolution du surplus d'apport	(548)	(471)
RENTRÉES NETTES PROVENANT DES ACTIVITÉS DE FINANCEMENT	10 001	13 008
Immobilisations – acquisitions	(10 450)	(11 605)
AUGMENTATION DE L'ENCAISSE	4 871	6 839
SOLDE D'OUVERTURE DE L'ENCAISSE ET DES QUASI-ESPÈCES	131 539	124 700
SOLDE DE FERMETURE DE L'ENCAISSE ET DES QUASI-ESPÈCES	136 410 $	131 539 $

Voir les notes afférentes aux états financiers

AGENCE ONTARIENNE DES EAUX 2000

Notes afférentes aux états financiers

Pour l'exercice clos le 31 décembre

GÉNÉRALITÉS

L'Agence ontarienne des eaux (« l'Agence ») a été créée le 15 novembre 1993 en vertu de la *Loi sur le plan d'investissement* (la « *Loi* »).

Conformément à la *Loi*, la mission de l'Agence consiste notamment à :

- aider les municipalités à fournir des services d'eau et d'égout contre recouvrement des frais; pour cela, elle finance, planifie, aménage, construit et exploite les ouvrages et services en question;
- financer, construire et exploiter des installations d'eau et d'égout pour le compte de la province de l'Ontario contre recouvrement des frais; et
- fournir ces services de manière à protéger la santé et l'environnement, à encourager la conservation des ressources en eau et à appuyer la politique provinciale en matière d'utilisation et de peuplement du sol.

Aux termes des dispositions de la *Loi*, l'Agence est constituée en vertu des lois ontariennes et elle est exonérée d'impôts fédéraux et provinciaux.

1. PRINCIPALES CONVENTIONS COMPTABLES

Les états financiers de l'Agence ont été préparés conformément aux principes comptables généralement reconnus qui sont prescrits par l'Institut Canadien des Comptables Agréés. Les conventions comptables particulières à l'Agence sont données ci-dessous.

a) Encaisse et quasi-espèces

L'encaisse et les quasi-espèces comprennent les placements liquides dont l'échéance à l'achat était de trois mois ou moins. Les quasi-espèces comprennent la somme de 122 millions de dollars investie auprès de la Caisse d'épargne de l'Ontario.

b) Immobilisations

Les principales dépenses relatives aux immobilisations dont la durée de vie utile dépasse celle de l'exercice en cours sont comptabilisées en fonction du coût. L'amortissement est calculé selon la méthode de l'amortissement dégressif et une provision d'une demi-année est comptabilisée pour l'année d'achat si l'immobilisation est mise à disposition. Les immobilisations sont amorties à des taux annuels comme suit :

Matériel roulant	25 %
Mobilier et agencements	20 %
Matériel informatique	33,33 %
Logiciel	50 %
Matériel et outillage	20 %
Améliorations locatives	10-20 %
Système d'exploitation électronique	100 %

AGENCE ONTARIENNE DES EAUX 2000

c) Investissements à recevoir pour les installations en chantier

Les frais d'intérêt sur les emprunts et autres dépenses différentielles liées aux installations sont capitalisées pendant la période de construction. L'Office ontarien de financement fixe le taux d'intérêt au début de l'exercice.

d) Exploitation des services publics

Une partie des contrats d'exploitation des installations d'eau et d'égout qui ont été conclus avec les clients prévoient le recouvrement des frais d'exploitation engagés en plus des frais de gestion. Les recettes sont comptabilisées au fur et à mesure que ces frais sont engagés, même lorsque les contrats prévoient le recouvrement d'une partie de ces coûts dans les années à venir. Ainsi, les dépenses engagées qui dépassent les montants facturés et qui seront recouvrées au cours des années à venir figurent au poste « Investissements à recevoir pour les installations d'eau et d'égout ».

e) Utilisation des estimations

La préparation des états financiers en conformité avec les principes comptables généralement reconnus exige que la direction fasse des estimations et émette des hypothèses qui influent sur les éléments d'actif et de passif déclarés à la date des états financiers, ainsi que les montants déclarés pour les produits et les charges de l'exercice. Les montants réels pourraient être différents de ces estimations.

2. JUSTE VALEUR DES INSTRUMENTS FINANCIERS

La valeur comptable de l'encaisse et des quasi-espèces, des débiteurs, des créditeurs et des charges à payer se rapproche de la juste valeur en raison des échéances à court terme de ces instruments. Compte tenu des options de paiement par anticipation, la valeur comptable du solde de l'actif financier et du passif à long terme se rapproche de leur juste valeur.

3. REMISE EN ÉTAT D'OUVRAGES D'EAU ET INSTALLATIONS EN CHANTIER

En 2000, l'Agence a accepté, à la demande de la province de l'Ontario, de fournir des services de remise en état à la municipalité de Brockton (Walkerton). L'Agence avait engagé, en date du 31 décembre, des dépenses de 10,4 millions de dollars, qui seront remboursées en bout de ligne par la province de l'Ontario. De ces dépenses, la somme de 7,4 millions de dollars a été inscrite au poste des frais de remise en état des réseaux d'adduction à recevoir et les 3 millions qui restent font partie des investissements à recevoir pour les installations en chantier.

4. INVESTISSEMENTS À RECEVOIR POUR LES INSTALLATIONS D'EAU ET D'ÉGOUT

a) Ces investissements représentent la portion principale en cours des sommes à recevoir des clients pour les dépenses en immobilisations engagées par l'Agence en leur nom, ainsi que toute charge d'exploitation à recouvrer, s'il y a lieu, qui n'a pas été facturée. Ils représentent également les déficits capitalisés relatifs à certaines installations, qui seront recouvrés auprès des clients dans les années à venir. Les investissements à recevoir pour les installations d'eau et d'égout sont comptabilisés en fonction de la portion principale en cours et des autres sommes capitalisées, selon le montant le moins élevé, et en fonction de la valeur de réalisation nette.

AGENCE ONTARIENNE DES EAUX 2000

b) Les investissements à recevoir sont assortis d'ententes qui portent un taux d'intérêt variant de 5,07 % à 13,69 %. Le calendrier de remboursement de la portion principale des investissements est le suivant :

(en milliers de dollars)	
2001	1 839 $
2002	1 983
2003	2 139
2004	2 307
2005	2 488
Par la suite	44 306
	55 062
Moins : versements échéant dans l'année	1 839
	53 223

5. INVESTISSEMENTS À RECEVOIR POUR LES INSTALLATIONS EN CHANTIER

a) Les « Investissements à recevoir pour les installations en chantier » représentent de nouvelles installations d'eau et d'égout ou des améliorations d'immobilisations importantes qui ont été apportées à des installations actuelles par l'Agence pour le compte de ses clients. Une fois l'an, la valeur nette qui peut être recouvrée des clients est transférée au compte des « Investissements à recevoir pour les installations d'eau et d'égout ». Les clients paient parfois le solde du montant à recouvrer, cumulé sous forme d'installations en chantier, dans l'année.

b) Au cours du présent exercice, l'Agence a capitalisé des intérêts représentant 0,2 million de dollars (0,4 million de dollars en 1999) au compte des investissements à recevoir pour les installations en chantier. En outre, un montant de 0,9 million de dollars (5,5 millions en 1999) sous forme d'aide provinciale a été déduit des investissements à recevoir pour les installations en chantier.

6. CRÉANCES DE PRÊTS – PRÊTS COMPLÉMENTAIRES

L'Agence a accordé des prêts aux municipalités qui obtiennent de l'aide financière dans le cadre du Programme d'aide aux municipalités pour financer la construction ou la modernisation d'installations d'eau et d'égout. Les prêts sont remboursables sur une période pouvant atteindre 20 ans, à un taux d'intérêt oscillant entre 8,1 % et 8,85 %, qui a été établi par la province lorsque le prêt a été consenti.

AGENCE ONTARIENNE DES EAUX 2000

7. AVANCES SUR L'AIDE PROVINCIALE

L'Agence finance la construction de certaines installations pour le compte de municipalités. Une partie des coûts de construction est admissible à une aide financière provinciale offerte par le ministère de l'Environnement.

8. IMMOBILISATIONS

(en milliers de dollars)	Coût	Amortissement cumulé	**Valeur nette au 31 déc. 2000**	Valeur nette au 31 déc. 1999
Mobilier et agencements	1 384 $	(653) $	**731 $**	860 $
Matériel roulant	79 $	(28) $	**51 $**	16 $
Matériel informatique	4 164 $	(2 806) $	**1 358 $**	1 067 $
Logiciel	1 933 $	(1 481) $	**452 $**	743 $
Améliorations locatives	5 628 $	(751) $	**4 877 $**	3 677 $
Matériel et outillage	865 $	(184) $	**681 $**	302 $
Systèmes d'exploitation électronique (note 17)	14 531 $	(14 531) $	**-**	6 380 $
	28 584 $	(20 434) $	**8 150 $**	13 045 $

9. BAUX

Les paiements annuels de location effectués aux termes de contrats de location-exploitation sur l'ensemble des locaux et véhicules se répartissent comme suit :

	(en milliers de dollars)
2001	1 208 $
2002	1 239
2003	1 062
2004	963
2005	811
Par la suite	2 047
	7 330 $

AGENCE ONTARIENNE DES EAUX 2000

10. CONTRIBUTIONS MUNICIPALES À PAYER

(en milliers de dollars)	**31 déc. 2000**	31 déc. 1999
Contributions municipales retenues pour réparations futures	**2 226 $**	2 408 $
Frais de fonctionnement (remboursements) des municipalités payés d'avance	**(629) $**	(1 314) $
	1 597 $	1 094 $

Au 31 décembre 2000, l'Agence détenait des fonds de l'ordre de 2,2 millions de dollars (2,4 millions en 1999) qui serviront aux réparations futures. Le montant de 2,2 millions de dollars est compris dans l'encaisse et les investissements à court terme.

11. AVANTAGES SOCIAUX

Lors de sa création, l'Agence a pris en charge le financement des avantages sociaux à payer à ses employés. Ces frais sont évalués à 7,5 millions de dollars (7,7 millions de dollars en 1999), dont un montant de 1 million de dollars représente un élément de passif à court terme. En 2000, l'Agence a versé 0,6 million de dollars (2,9 millions en 1999) en avantages sociaux à ses employés. Cette somme est portée au compte des salaires et avantages sociaux de l'état des résultats et des bénéfices non répartis.

12. RÉGIME DE RETRAITE

L'Agence offre un régime de retraite à tous ses employés à temps plein par l'entremise de la Caisse de retraite des fonctionnaires et de la Caisse de retraite du syndicat des employées et employés de la fonction publique de l'Ontario, mises sur pied par la province de l'Ontario. Les contributions de l'Agence pour l'exercice se chiffrent à 1,8 million de dollars (1,9 million de dollars en 1999) et sont comprises dans les salaires et avantages sociaux figurant dans l'état des résultats et des bénéfices non répartis.

13. SURPLUS D'APPORT

Le solde d'ouverture du surplus d'apport provient de la province de l'Ontario et représente la valeur comptable de l'actif net en sus des obligations. Dans le solde de clôture figurent les éléments suivants :

(en milliers de dollars)	31 décembre 2000
Solde d'ouverture au 1er janvier	106 260 $
Redressement du solde d'ouverture	(548) $
	105 712 $

Le redressement du solde d'ouverture se rapporte aux coûts des réparations et d'entretien convenus avant la création de l'Agence.

14. ÉVENTUALITÉS

Litiges

L'Agence est partie défenderesse dans plusieurs poursuites en justice. Dans la plupart des cas, les instances ont trait à des événements qui précèdent la création de l'Agence, qui remonte au 15 novembre 1993. Vu que l'issue de ces poursuites n'est toujours pas connue, les pertes éventuelles seront reportées à l'exercice au cours duquel un règlement sera effectué.

15. INITIATIVE DE TRANSFERT DES BIENS

En 1997, la province a adopté des mesures législatives exigeant que l'Agence transfère la propriété des installations d'eau et d'égout aux municipalités. L'initiative de transfert des biens comprend tous les frais liés au transfert des titres. À ce jour, 4,5 millions de dollars ont été dépensés, et un montant de 1,2 million de dollars de dépenses supplémentaires est prévu et sera affecté à la période de transfert. Tous les transferts doivent être achevés d'ici l'an 2004.

16. OPÉRATIONS ENTRE APPARENTÉS

Compte tenu du rapport que l'Agence entretient avec la province, les opérations suivantes sont effectuées entre apparentés; celles-ci sont mentionnées dans les notes afférentes aux états financiers :

a) Opérations effectuées avec le ministère de l'Environnement

b) Opérations effectuées avec la Caisse d'épargne de l'Ontario

c) Opérations effectuées avec le Secrétariat du Conseil de gestion

17. DÉVALUATION DES SYSTÈMES D'EXPLOITATION ÉLECTRONIQUE

L'Agence a revu, au cours de l'année, la valeur de ses immobilisations, les systèmes d'exploitation électronique (OCWAware^{MC}), et établi qu'en vertu des changements apportés aux estimations, elle ne croit plus pouvoir recouvrer la valeur comptable de ces immobilisations. Avec l'approbation du conseil d'administration, elle a réduit la valeur comptable de ces immobilisations le 31 décembre 2000. À l'avenir, toute dépense liée au système sera portée au compte des dépenses d'exploitation de l'exercice en cours.

18. DONNÉES COMPARATIVES

Les données des années précédentes ont été reclassifiées au besoin pour qu'elles puissent être intégrées à la présentation des données de l'exercice considéré.

AGENCE ONTARIENNE DES EAUX 2000

19. SALAIRES

Une loi provinciale exige la divulgation du nom des employés du secteur public de l'Ontario dont le salaire dépasse 100 000 $. Voici la liste du personnel de l'Agence qui reçoit cette échelle de traitement :

Paul Scott	Président-directeur général *	138 221 $
Sheila Willis	Présidente-directrice générale **	131 656 $
Michael Brady	Conseiller juridique	124 157 $
Louise Wickson	Vice-présidente, Finances et administration	101 158 $
Ron Gagnon	Vice-président, Régions de l'Est et du Nord	101 158 $

*Salaire pour l'année complète; muté à l'Agence le 25 avril 2000
**A pris sa retraite le 31 mars 2000

Ontario Northland Transportation Commission

Responsabilité de la direction

La direction de la Commission de transport Ontario Northland est responsable de l'intégrité et de la présentation juste des états financiers consolidés et pour autre information inclus dans le rapport annuel. Les états financiers consolidés ont été préparés selon les principes comptables canadiens généralement reconnus. La préparation des états financiers comporte nécessairement l'utilisation du jugement et meilleur avis de la direction, particulièrement quand les transactions affectant la période courante ne peuvent être déterminés avec certitude jusqu'à des périodes futures. Toute l'information financière présentés dans le rapport annuel est conformée aux états financiers consolidés.

La Commission met à jour des systèmes de commandes internes de comptabilité conçues pour fournir l'assurance raisonnable que l'information financière est précise et fiable et que les actifs et passifs de la compagnie sont convenablement expliqués et les capitaux sauvegardés.

Les états financiers consolidés ont été passés en revue par le comité de vérifications et finances de la Commission et ont été approuvés par leur conseil d'administration des commissaires. En outre, les états financiers consolidés ont été vérifié par l'auditeur provincial d'Ontario, dont le rapport suit.

R.R. Poulin
Chef de la directeur par intérim

R.S. Hutton
Président par intérim

North Bay, Ontario
14 avril 2001

Office of the
Provincial Auditor
of Ontario

Bureau du
vérificateur provincial
de l'Ontario

Box 105, 15th Floor, 20 Dundas Street West, Toronto, Ontario M5G 2C2
B.P. 105, 15e étage, 20, rue Dundas ouest, Toronto (Ontario) M5G 2C2
(416) 327-2381 Fax: (416) 327-9862

Rapport du vérificateur

**À la Commission de transport Ontario Northland et
au ministre du ministère du Développment du Nord et des Mines**

J'ai vérifié le bilan consolidé de la Ontario Northland Transportation Commission au 31 décembre 2000 et les états consolidés des résultats du surplus d'apport, des bénéfices non répartis, et de l'évolution de l'encaisse de l'exercice terminé à cette date. La responsabilité de ces états financiers incombe à la direction de la Commission. Ma responsabilité consiste à exprimer une opinion sur ces états financiers en nous fondant sur ma vérification.

Ma vérification a été effectuée conformément aux normes de vérification canadienne généralement reconnues. Ces normes exigent que la vérification soit planifiée et exécutée de manière à fournir un degré raisonnable de certitude quant à l'absence d'inexactitudes importantes dans les états financiers. La vérification comprend le contrôle par sondages des éléments probants à l'appui des montants et des autres éléments d'information fournis dans les états financiers. Elle comprend également l'évaluation des principes comptables suivis et des estimations importantes faites par la direction, ainsi qu'une appréciation de la présentation d'ensemble des états financiers.

À mon avis, ces états financiers consolidés présentent fidèlement, à tous égards importants, la situation financière de la Commission au 31 décembre 2000, ainsi que les résultats de son exploitation et l'évolution de l'encaisse pour l'exercice terminé à cette date selon les principes comptables canadienne généralement reconnus.

J.R. McCarter, CA
Vérificateur provincial adjoint

Toronto, Ontario
Le 14 avril 2001

Ontario Northland Transportation Commission

Bilan consolidé

(en milliers de dollars)

31 décembre	2000	1999
Actif		
Actif à court terme		
Débiteurs (Notes 2 et 7)	31 321 $	22 421 $
Inventaire	9 845	9 565
Frais payés d'avance	319	830
	41 485	32 816
Fonds d'auto assurance (Notes 1 et 7)		
**- Valeur marchande $2 871;** (1999 - 4 333$)	2 808	4 327
Créances à long-terme (Note 13)	-	2 864
Immobilisations (Annexe 1) (Note 10)	248 275	243 157
Actifs au titre des prestations constituées (Note 3)	124 724	12 382
	417 292 $	295 546 $
Passif et Avoir de la Province de l'Ontario		
Passif à court terme		
Emprunts bancaire et découvert en banque (Note 2)	12 859 $	5 656 $
Créditeurs et frais courus	22 045	17 797
Versement sur la dette à long terme (Note 4)	2 004	1 707
Revenus reportés	346	582
	37 254	25 742
Provision pour fonds d'auto-assurances (Notes 1 et 7)	2 808	4 327
Dette à long terme (Note 4)	68 023	68 475
Obligation au titre des prestations constituées (Note 3)	48 998	-
	157 083	98 544
Éventualités / Engagements (Note 9)		
Avoir de la province de l'Ontario		
Surplus d'apport	25 319	24 288
Bénéfices non répartis	234 890	172 714
	260 209	197 002
	417 292 $	295 546 $

Au nom de la Commission:

Président du conseil d'administration
et agissant directeur général

Président agissant

Ontario Northland Transportation Commission
Etat du surplus d'apport consolidé
(en milliers de dollars)

Pour l'exercice terminé le 31 décembre	2000	1999
Solde, début d'exercice	**24 288 $**	24 000 $
Plus: Contributions de la province de l'Ontario	**1 742**	1 092
Moins: Amortissement	**711**	804
Solde, fin d'exercice	**25 319 $**	24 288 $

Ontario Northland Transportation Commission
Etat des résultats et bénéfices non répartis consolidés
(en milliers de dollars)

Pour l'exercice terminé le 31 décembre	2000	1999
Revenus d'exploitation (Annexe 2)	**155 577 $**	144 094 $
Dépenses d'exploitation (Annexe 2)	**135 517**	130 505
Bénéfice d'exploitation	**20 060**	13 589
Autres dépenses		
Amortissement (Annexe 2)	**12 109**	10 421
Dépenses de deraillement (Note 7)	**2 500**	-
Placement et autres revenus	**(8)**	(10)
Intérêts débiteurs (Annexe 2)	**2 369**	1 569
Profit sur vente d'immobilisations (Annexe 2)	**(1 296)**	(372)
Réduction de la valeur d'un bien immobilier (Note 15)	**2 303**	-
	17 977	11 608
Bénéfice net pour l'exercice	**2 083**	1 981
Bénéfice non répartis, début d'exercice	**172 714**	170 733
Modification de convention comptable (Note 3)	**60 093**	-
Bénéfice non répartis, fin d'exercice	**234 890 $**	172 714 $

Ontario Northland Transportation Commission
Etat de l'évolution de l'encaisse consolidés
(en milliers de dollars)

Pour l'exercice terminé le 31 décembre	**2000**	1999
Liquidités provenant des (utilisées par les)		
Activités d'exploitation		
Bénéfice net d'exercice	**2 083 $**	1 981 $
Poste ne compartant aucun mouvement d'encaisse		
Amortissement (Annexe 2)	**12 109**	10 421
Profit sur vente d'immobilisations	**(1 296)**	(372)
Réduction de la valeur d'un bien immobilier et autres	**945**	-
	13 841	12 030
Variation des postes hors liquidités		
Débiteurs	**(6 036)**	(4 301)
Inventaire	**(280)**	1 452
Frais payés d'avance	**511**	(305)
Créditeurs et frais courus	**4 248**	4 572
Revenus reportés	**(236)**	140
	12 048	13 588
Activités d'investissement		
Augmentation des immobilisations	**(19 356)**	(37 902)
Produits du fond d'auto-assurance	**3 000**	-
Produits de la vente d'immobilisations	**2 011**	940
(Diminution) augmentation des autres éléments d'actif	**(294)**	870
	(14 639)	(36 092)
Activités de financement		
Diminution de la dette à long terme (Note 4)	**(1 755)**	(487)
Produits de la dette à long terme (Note 4)	**-**	21 817
Coût de déraillement payés du fond d'auto-assurance	**(3 000)**	-
Contributions de la province de l'Ontario	**1 742**	1 092
Emprunts bancaire et découvert en banque	**7 203**	82
Autres passifs	**(1 599)**	-
	2 591	22 504
Variations de l'encaisse et quasi-espèces au cours de l'exercice	**-**	-
Encaisse et quasi-espèces, début d'exercice	**-**	-
Encaisse et quasi-espèces, fin d'exercice	**- $**	- $
Révélation d'information supplémentaire de l'évolution de l'encaisse:		
Intérêts payé au cours de l'exercice et inclus dans bénéfice net	**2 369 $**	1 569 $
Activités d'investissement et financement hors liquidité:		
Appropriation de dette à long terme pour acquérir des actifs	**1 600 $**	- $

Ontario Northland Transportation Commission
Annexe des immobilisations consolidées
Annexe 1
(en milliers de dollars)

Pour l'exercice terminé le 31 décembre			2000	1999
	Coût	Amortissement cumulé	Valeur nette	Valeur nette
Service ferroviaires				
Voies	184 950 $	67 471 $	**117 479 $**	109 165 $
Bâtiments	35 399	11 733	**23 666**	24 242
Équipement	74 052	31 958	**42 094**	43 451
Travaux en cours	2 890	-	**2 890**	6 157
Télécommunications				
Équipement	114 282	69 745	**44 537**	42 463
Bâtiments	3 522	1 506	**2 016**	2 034
Travaux en cours	4 502	-	**4 502**	1 926
Services maritimes (Owen Sound)				
Navires	12 959	11 231	**1 728**	2 055
Terrain et bâtiments	126	49	**77**	79
Équipement	280	263	**17**	28
Services d'autobus				
Autobus	8 641	3 288	**5 353**	4 848
Travaux en cours	-	-	**-**	164
Services maritimes (North Bay et Moosonee)				
Navires	385	274	**111**	122
Bâtiments	1	1	**-**	-
Développement				
Terrain et bâtiments	5 607	2 452	**3 155**	5 773
Terrain détenu pour revendre	650	-	**650**	650
	448 246 $	199 971 $	**248 275 $**	243 157 $

Ontario Northland Transportation Commission
Annexe des revenus et des dépenses d'exploitation consolidés
Annexe 2

Pour l'exercice terminé le 31 décembre	2000	1999
Services ferroviaires		
Revenus de ventes (Note 6)	**61 058 $**	55 973 $
Remboursement du gouvernement (Note 5)	**14 423**	9 531
Revenus d'exploitation	**75 481**	65 504
Dépenses d'exploitation	**65 353**	65 042
Bénéfice d'exploitation	**10 128**	462
Amortissement	**6 702**	5 372
Profit sur vente d'immobilisations	**(258)**	(34)
Intérêt débiteurs	**1 978**	1 409
Bénéfice (perte) d'exploitation	**1 706**	(6 285)
Télécommunications		
Revenus de ventes (Note 6)	**60 190**	58 782
Dépenses d'exploitation	**44 254**	40 008
Bénéfice d'exploitation	**15 936**	18 774
Amortissement	**4 476**	4 131
(Profit) perte sur vente d'immobilisations	**(2)**	2
Bénéfice net d'exploitation	**11 462**	14 641
Services d'autobus		
Revenus de ventes	**9 242**	8 720
Dépenses d'exploitation	**7 840**	8 046
Bénéfice d'exploitation	**1 402**	674
Amortissement	**510**	550
Profit sur vente d'immobilisations	**(114)**	(146)
Bénéfice net d'exploitations	**1 006**	270
Services maritimes (Owen Sound)		
Revenus de ventes	**5 410**	5 488
Remboursement du gouvernement (Note 5)	**904**	890
Revenus d'exploitation	**6 314**	6 378
Dépenses d'exploitation	**6 452**	6 091
(Perte) bénéfice d'exploitation	**(138)**	287
Amortissement	**32**	41
(Perte) bénéfice net(te) d'exploitation	**(170)**	246

Ontario Northland Transportation Commission
Annexe des revenus et des dépenses d'exploitation consolidés
Annexe 2 (suite)
(en milliers de dollars)

Pour l'exercice terminé le 31 décembre	2000	1999
Services Maritimes (Pelee Island) (Note 14)		
Revenus de ventes	**3 611**	3 459
Dépenses d'exploitation	**3 311**	3 159
Bénéfice net d'exploitation	**300**	300
Services maritimes (Moosonee)		
Revenus de ventes	**154**	142
Remboursement du gouvernement (Note 5)	**65**	50
Revenus d'exploitation	**219**	192
Dépenses d'exploitation	**225**	189
(Perte) bénéfice net(te) d'exploitation	**(6)**	3
Contrats de services aériens		
Remboursement du gouvernement (Notes 5 and 8)	**-**	694
Dépenses d'exploitation	**152**	518
(Perte) bénéfice net(te) d'exploitation	**(152)**	176
Propriétés à louer		
Revenus de ventes	**520**	365
Dépenses d'exploitation	**428**	331
Bénéfice d'exploitation	**92**	34
Amortissement	**118**	25
Profit sur vente d'immobilisations	**(165)**	(194)
Bénéfice net d'exploitation	**139**	203
Administration		
Dépenses d'exploitation	**7 502**	7 121
Perte d'exploitation	**(7 502)**	(7 121)
Amortissement	**271**	302
Profit sur vente d'immobilisations	**(757)**	-
Intérêt débiteurs	**391**	160
Perte nette d'exploitation	**(7 407)**	(7 583)

Ontario Northland Transportation Commission
Annexe des revenus et des dépenses d'exploitation consolidés
Annexe 2 (suite)
(en milliers de dollars)

Pour l'exercice terminé le 31 décembre	2000	1999
Total d'exploitation		
Revenus de ventes	**140 185**	132 929
Remboursement du gouvernement (Note 5)	**15 392**	11 165
Revenus d'exploitation	**155 577**	144 094
Dépenses d'exploitation	**135 517**	130 505
Bénéfice d'exploitation	**20 060**	13 589
Amortissement	**12 109**	10 421
Profit sur vente d'immobilisations	**(1 296)**	(372)
Intérêt débiteurs	**2 369**	1 569
Bénéfice net d'exploitations	**6 878 $**	1 971 $

Ontario Northland Transportation Commission
Sommaire des principales conventions comptables

31 décembre 2000

Nature des activités

La Commission de transport Ontario Northland, une entreprise exploitée par le gouvernement ontarien, offre une variété de services commerciaux et non-commerciaux, y compris le transport ferroviaire de marchandises et de passagers, d'autobus, le transport maritime et les télécommunications.

Continuité de l'exploitation

Ces états financiers ont été préparés sur la base de la continuité d'exploitation. Au 4 décembre 2000, la Commission a accepté les recommandations d'une étude du service à la clientèle préparée par une firme de consultant indépendante. Au 13 décembre 2000, le Ministère du Développement du Nord et des Mines a accepté les recommandations de la Commission qui oriente les recommendations en deux phases.

La Phase 1, prévue immédiatement, est la suivante :

Poursuivre la cession de ONTelcom, la division des télécommunications de la Commission.

Poursuivre la cession de Cochrane Station Inn.

Réorganiser la Division des services maritimes Owen Sound (Owen Sound Transportation Company Limited) en une agence distincte.

Poursuivre les améliorations de la Division des Services d'autobus.

Accroître les opportunités provenant du tourisme pour les excursions avec le transport ferroviaire de passagers (Polar Bear).

La Phase II, prévue pour commencer au cours de l'été 2001, est la suivante :

Poursuivre la cession des services ferroviaires de transport de marchandises de la Commission.

Poursuivre des options alternatives pour les services de transport ferroviaires pour les passagers (Northlander, Little Bear et Polar Bear).

À la date de la préparation des états financiers, il y a des plans spécifiques pour adopter les mesures ci-dessus. Toutefois, ces états financiers ne tiennent pas compte des ajustements qui auraient dû être nécessaires aux actifs ou passifs de la Commission comme les coûts de restructuration ainsi que, la divulgation découlant d'une ou plusieurs des mesures ci-dessus.

Ontario Northland Transportation Commission
Sommaire des principales conventions comptables

31 décembre 2000

Avantages sociaux futurs

La Commission a adopté les nouvelles recommandations du chapitre 3461 du Manuel de l'Institut des Comptables Agréés, intitulé Les avantages sociaux futurs. Les nouvelles recommandations ont été appliquées rétroactivement sans redressement. Les bénéfices non répartis au début de l'exercice ont été redressés pour tenir compte de l'effet sur les exercices antérieurs.

Régime de retraite

La Commission a un régime de retraite à prestations déterminées pour ses employés. Selon ce régime, les obligations sont déterminées selon la méthode de répartition des prestations qui reflètent le montant estimatif des prestations futures pour les services rendus jusqu'à maintenant. Les actifs du fonds de pension sont mesurés à la valeur marchande. L'actif au titre des prestations constituées ou l'obligation ainsi que les charges sont déterminés annuellement par des actuaires indépendants en accord avec la pratique actuarielle reconnue qui utilise les meilleurs estimations de la direction.

Autres régimes

La Commission offre un régime d'avantages sociaux après la retraite qui couvre l'assurance-vie, les soins de santé et l'incapacité à long terme en fonction d'un régime défini d'avantages sociaux. Les coûts associés à ces avantages sociaux futurs sont déterminés en fonction d'une évaluation actuarielle en utilisant la méthode de répartition des prestations au prorata des services et en fonction des hypothèses actuarielles. À compter du 1er janvier 2000, le Commission a comptabilisé les avantages de la rémunération des travailleurs de cette façon.

Les charges du régime de retraite et des autres régimes incluent le coût des services courants, les intérêts, les ajustements provenant des modifications du régime et des changements d'hypothèses ainsi que les gains ou pertes. Les gains ou pertes sont amortis selon la méthode linéaire en fonction de la durée moyenne des années de services prévues des employés couverts par le régime. Ces charges sont enregistrées dans l'exercice au cours duquel l'employé a rendu des services à la Commission (Voir Note 3).

Principes de consolidation

Les états financiers consolidés ci-inclus ont été préparés par la direction selon les principes comptables canadienne généralement reconnus. Ils comprennent les comptes de la Commission et de ses filiales en propriété exclusive, Ontario Northland International Consulting Services Inc, O.N. Tel Inc., Star Transfer Limited, The Owen Sound Transportation Company Limited, Air-Dale Limited et Nipissing Central Railway Company.

Ontario Northland Transportation Commission
Sommaire des principales conventions comptables

31 décembre 2000

Reconnaissance du revenu

Les revenus du transport sont généralement comptabilisés lorsque la cargaison arrive à destination, ou lorsque la cargaison est transférée à un autre transporteur s'il y a plus d'un transporteur. Les autres revenus sont comptabilisés lorsqu'ils sont gagnés à l'exception des remboursements du gouvernement fédéral. Les remboursements reçus suite à la vérification annuelle des pertes sont comptabilisés selon la méthode de caisse. Les avances reçues du gouvernement avant que les pertes finales soient établies sont comptabilisées selon la méthode d'exercice. Les ajustements pour les revenus des appels interurbains sont comptabilisés lorsque ces montants peuvent être déterminés de façon raisonnable.

Inventaire

À l'exception des rails usagés tous les matériaux et fournitures sont évalués au coût moyen. Les rails usagés sont évalués à la valeur comptable non amortie déterminée lors de mise hors service.

Immobilisations et amortissement

Les immobilisations sont présentées au coût d'achat. L'amortissement est calculé selon la méthode de l'amortissement linéaire basée sur la durée d'utilisation prévue des éléments d'actif.

Les durées d'utilisation prévues pour les principales catégories d'immobilisations sont les suivantes:

Voies ferrées - principales et secondaires	20 à 50 ans
Locomotives à moteur diesel	25 ans
Wagons	33 ans
Navires	20 à 30 ans
Bâtiments	50 ans
Équipement de télécommunication	15 ans
Véhicules	3 ans
Equipement d'ordinateurs	5 ans
Autobus	12 ans

La province de l'Ontario rembourse la Commission pour les coûts de certaines immobilisations destinées à l'exploitation désignée non commerciale par la province. La Commission comptabilise ces immobilisations au coût d'acquisition avec un crédit compensatoire au surplus d'apport. L'amortissement annuel de ces immobilisations est comptabilisé comme une réduction au surplus d'apport.

Fonds d'auto-assurance

L'actif du fonds d'auto-assurance est présenté au coût d'achat.

Ontario Northland Transportation Commission
Sommaire des principales conventions comptables

31 décembre 2000

Impôts sur le revenu

Comme organisme de la province de l'Ontario, la Commission et ses filiales en propriété exclusive sont exonérées d'impôts sur le revenu et par conséquent, il n'y a aucune provision pour impôts dans ces états financiers.

Utilisations d'estimations

La préparation des états financiers selon les principes comptables canadienne généralement reconnus oblige la direction à faire des estimations et des hypothèses qui affectent les montants d'actifs et de passifs qui sont présentés à la date des états financiers ainsi que les montants de revenus et dépenses de l'exercice. Les résultats réel pourraient différée des estimations de la direction.

Ontario Northland Transportation Commission
Notes complémentaires aux états financiers consolidés

31 décembre 2000

1. Fonds d'auto-assurance

La Commission suit une politique d'auto-assurance pour les dommages occasionnés par le déraillement de matériel roulant et pour les dommages causés à la cargaison. Les contributions annuelles versées à ce fonds d'auto-assurance comprennent une prime de 100 000$ payée par la Commission en plus des revenus d'intérêts sur placements gagnés sur l'actif de ce fonds. Les actifs du fonds comprennent des placements dans des débentures du gouvernement fédéral et provincial au montant de 1 808 000$ et la Commission a chargé au cours de l'exercice 2000, un montant additionnel de 1 000 000$ au fonds d'exploitation, lequel sera payé au cours de l'exercice 2001.

Les obligations mentionné si dessus ont des taux d'intérêts annuel de 7,10% à 14,25%. Les dates d'échéance de ces placements s'étendent du 1 janvier 2001 jusqu'au 16 octobre 2006. Ce fonds ainsi que la réserve d'auto-assurance correspondante ont subi une baisse au cours de l'exercice 2000, causée par une réclamation importante envers le fonds pour des coûts encourus par la Commission et engendrés par le déraillement d'un de ses trains de marchandises (Voir Note 7).

2. Marge de crédit

La Commission a une marge de crédit avec une "Canadian Chartered Bank" dont les intérêts sont calculés en utilisant le taux préférentiel moins 0,5%. Le montant maximal autorisé par l'institution financière sur cette marge de crédit est 12 000 000$. Au 31 décembre 2000, 9 600 000$ (1999 - 4 200 000$) de retraits sur la marge de crédit sont inclus avec les emprunts et les découverts bancaires. Selon les facilités de crédit, les comptes à recevoir sont donnés en garantie collatérale.

Après la fin de l'exercice, la Commission a fait une demande au Conseil autorisant la Commission à augmenter sa marge de crédit actuelle de 12$ millions à un maximum de 15$ millions.

3. Avantages sociaux futurs

Tel que mentionné précédemment, la Commission a adopté les nouvelles recommandations pour la comptabilisation des avantages sociaux futurs. La Commission a appliqué les nouvelles recommandations rétroactivement sans redresser les exercices antérieurs mais en ajustant le solde d'ouverture des bénéfices non répartis. L'adoption des nouvelles recommandations a eu pour effet d'augmenter les soldes d'ouverture des bénéfices non répartis, de l'actif au titre des prestations constituées et de l'obligation au titre des prestations constituées de 60 093 000$, 107 474 000$ et 47 381 000$ respectivement.

Ontario Northland Transportation Commission
Notes complémentaires aux états financiers consolidés

31 décembre 2000

3. Avantages sociaux futurs (suite)

La Commission est le fiduciaire pour contribuer au régime de retraite couvert pour tous les employés permanents. Les actifs du régime de retraite sont principalement des placements à long terme et en immobiliers, des débentures corporatives et du gouvernement, lequels sont choisis par des investisseurs professionnels.

Les obligations à payer pour les avantages sociaux comprennent les avantages reliés à la rémunération des travailleurs d'un montant de 11 656 000$. Ce montant a été déterminé d'après les plus récents calculs actuariels disponibles et préparés par Workplace Health & Safety Board au 31 décembre 1999. L'évaluation au 31 décembre 2000 n'était pas disponible à la date de la préparation des états financiers. La direction est d'avis que le solde au 31 décembre 2000 ne serait pas, de façon significative, différent.

a. Actifs au titre des prestations constituées

	2000	1999
Obligations au titre des prestations constituées	**327 538 000 $**	347 136 000 $
Juste valeur des actifs des régimes	**455 058 000**	407 665 000
Surplus	**127 520 000**	60 529 000
Actifs au titre des prestations constituées		
- début d'exercice	**12 382 000**	13 318 000
Ajustement transitoire	**107 474 000**	-
Recouvrement (dépense)	**4 574 000**	(3 082 000)
Cotisations	**294 000**	2 146 000
Actifs au titre des prestations constituées		
- fin d'exercice	**124 724 000 $**	12 382 000 $

b. Obligation au titre des prestations constituées

	2000	1999
Obligations au titre des prestations constituées	**47 381 000 $**	- $
Juste valeur des actifs des régimes	-	-
Déficit	**47 381 000**	-

Ontario Northland Transportation Commission
Notes complémentaires aux états financiers consolidés

31 décembre 2000

3. Avantages sociaux futurs (suite)

b. Obligation au titre des prestations constituées (suite)

	2000	1999
Passif au titre des prestations constituées		
- début d'exercice	-	-
Ajustement transitoire	47 381 000	-
Dépense	3 216 000	-
Cotisations	(1 599 000)	-
Passif au titre des prestations constituées		
- fin d'exercice	48 998 000 $	- $

c. Composantes de la charge nette de retraite (recouvrement)

	2000	1999
Coût des services rendus (déductions faite des cotisations des salariés)	5 503 000 $	4 631 000 $
Intérêts sur l'obligation au titre des prestations constituées	21 009 000	19 456 000
Rendement prévu des actifs du régime	(31 086 000)	(21 445 000)
Amortissement net pour l'exercice	-	440 000
	(4 574 000) $	3 082 000 $

d. Composantes de la charge nette au titre des autres régimes

	2000	1999
Coût des services rendus (déductions faite des cotisations des salariés)	638 000 $	- $
Intérêts sur l'obligation au titre des prestations constituées	2 578 000	-
	3 216 000 $	- $

e. Moyenne pondérée des hypothèses

Taux d'actualisation - régime de retraite	7,00	7,25
Taux d'actualisation - autres régimes	7,25	-
Taux de rendement à long terme des actifs du régime	7,50	5,75
Taux de croissance hypothétique de la rémunération	4,00	4,00
Taux d'augmentation des couts médicaux	4,50% to 9,0%	-

Ontario Northland Transportation Commission
Notes complémentaires aux états financiers consolidés

31 décembre 2000

4. Dette à long terme

	2000	1999
Prêt de la province d'Ontario, sans intérêt et sans mode de remboursement.	**35 208 000 $**	35 208 000 $
Prêt de l'autorité financière de l'Ontario, portant intérêts à un taux annuel de 5,64%, remboursable par versements mensuels de 43 000$ capital et intérêts débutant le 1 mai 1998 pour une période de 10 ans.	**3 097 000**	3 430 000
Prêt de l'autorité financière de l'Ontario, portant intérêts à un taux annuel de 5,60%, remboursable par versements mensuels de 156 000$ capital et intérêts débutant le 1 janvier 2000 pour une période de 15 ans.	**18 177 000**	19 014 000
Prêt de l'autorité financière de l'Ontario, portant intérêts à un taux annuel de 6,37%, remboursable par versements mensuels de 109 000$ capital et intérêts débutant le 1 septembre 1999 pour une période de 15 ans.	**11 991 000**	12 530 000
Actif financé par le vendeur, ne portant aucun intérêt et remboursable sur 8 ans, conformément aux conditions du contrat d'achat.	**1 554 000**	-
	70 027 000	70 182 000
Moins - portion courante	**2 004 000**	1 707 000
	68 023 000 $	68 475 000 $

Les paiements requis pour les cinq prochains exercices et subséquemment sont de:

2001	2 004 000 $
2002	2 111 000
2003	2 225 000
2004	2 345 000
2005	2 473 000
Subséquemment	58 869 000
	70 027 000 $

Ontario Northland Transportation Commission
Notes complémentaires aux états financiers consolidés

31 décembre 2000

5. Remboursement du gouvernement

Conformément au mémorandum d'interprétation établi entre la Commission et le ministère du Développement du Nord et des Mines, certaines des exploitations de la Commission ont été désignées non commerciales. La Commission et le Ministère ont approuvé un contrat à prix fixe afin de déterminer le montant d'indemnisation que le gouvernement de l'Ontario a fourni pour l'année 2000. Le gouvernement provincial a dédommagé l'entreprise pour les pertes encourues au niveau du service de train de passager premierement payés en 1999. En 2000, ces paiements, qui sont inclus ci-dessous, totalisaient 4 000 000$ (1999 - 3 800 000$). En 2000, le gouvernement provincial a dédommagé l'entreprise pour les pertes encourues au niveau des services de transport aériens aux communautés affectées par la fermeture de la division des services aériens (norOntair), pour le montant de 692 000$.

Une partie de la perte d'exploitation du service de train de passagers entre North Bay et Toronto est remboursée par l'Office national des transports du Canada en vertu de l'article 270 de la Loi sur les chemins de fer. Le gouvernement fédéral a révoquer la Loi sur les chemins de fer et l'a remplacée par la Loi canadienne du transport. Les négociations entre la Commission et Transport Canada ont pris fin en 1996. Le montant annuel du remboursement a été fixé à 2 500 000$ pour une période de 5 ans. À la date de la préparation des états financiers, la Commission était en négociation avec le gouvernement fédéral pour renouveler l'entente.

Les détails du remboursement du gouvernement sont comme suit:

	2000	1999
De la province de l'Ontario:		
Chemin de fer - Services aux passagers et ligne de Moosonee	**11 923 000 $**	7 030 000 $
Contrats de services aériens	**-**	692 000
Services maritimes (Moosonee)	**65 000**	50 000
Services maritimes (Owen Sound)	**904 000**	890 000
	12 893 000	8 662 000
De Transport Canada:		
Opérations courantes	**2 500 000**	2 500 000
	15 392 000 $	11 162 000

Ontario Northland Transportation Commission
Notes complémentaires aux états financiers consolidés

31 décembre 2000

6. Revenus de la Commission

La division de télécommunications de la Commission a un accord de trafic avec Bell Canada qui couvre tous les services interurbains qui proviennent de l'intérieur et se termine a l'extérieur de la région desservie par la Commission ou qui proviennent de l'extérieur et se termine à l'intérieur de cette région. En 1997, Bell Canada a donné un avis que la compagnie voulait mettre fin à cet accord. La CRTC a déterminé que l'accord en vigueur deviendrait provisoire à partir du 1er janvier 1998, jusqu'à ce qu'un nouvel accord soit établi entre les deux partis. En 1998, Bell Canada a déposé une application auprès du CRTC demandant la résiliation du présent accord avec des règlements pour les revenus future qui seraient basés selon les tarifs du transporteur (CAT). Au cours de l'exercice 2000, le CRTC,suite à la demande de Bell Canada, a décidé que les règlements pour les revenus seront basés sur les tarifs du transporteur (CAT) à compter du 1er janvier 1998.

Au cours de 2000, 44% (1999 - 49%) des revenus de la division des services ferroviaires proviennent de trois clients majeurs.

7. Coût de déraillement

Le 14 mars 2000, un des trains de marchandise a déraillé dans une région éloignée du nord-est Ontario. Le train transportait, en plus d'autre marchandise, de l'acide sulfurique. Au 31 décembre 2000 les dommages ont été déterminés d'être 8 500 000$. Les autres coûts qui ne sont pas couverts par le fond d'auto-assurance ou tierce parti seront comptabilisés dans l'exercice dont les montants sont encourus. Au cours de l'exercice 2000 les dépenses ont été déterminé comme suit:

	2000	1999
Total des coûts de déraillement	**8 500 000 $**	- $
Moins: recouvrement du fonds d'auto-assurance	**3 000 000**	-
Moins: assurance à recevoir d'une tierce partie (net d'une franchise de 2 000 000$)	**3 000 000**	-
Dépenses d'exploitation constatées aux cours de l'exercice	**2 500 000 $**	- $

Ontario Northland Transportation Commission
Notes complémentaires aux états financiers consolidés

31 décembre 2000

8. Contrats de services aériens

La Commission a embauché des sous-traitants afin d'assurer que les communautés affectées aient un autre moyen de transport jusqu'à ce que d'autres arrangements soient faits. Cet engagement contractuel a été prolongé jusqu'au deuxième trimestre de 1997. A la fin de cet engagement, la Commission a commencé à remettre les fonds directement à certaines des communautés affectées afin qu'elles puissent prendre les dispositions nécessaires pour se trouver des moyens de transport alternatifs. Ces paiements sont inscrits à l'annexe 2 sous la rubrique contrats de service aériens, et ces paiements qui étaient supposés se terminée en 1999 vont s'étendre jusque en l'an 2001.

9. Eventualités / Engagements

Quelques réclamations ont été émises contre la Commission pour des dommages occasionnés. Les dommages, le cas échéant, ne peuvent être estimés présentement; la Commission est d'avis que ces poursuites sont sans fondement ou couvertes par l'assurance sauf pour le déductible de 2 000 000$. Si des pertes en résultaient, elles seraient imputées à l'exploitation lorsque le montant en serait établi.

En 1998 une demande d'indemnités de 3 000 000$ a été envoyée à l'Agence nationale de transport pour un remboursement partiel de la réduction de la valeur du matériel roulant relié au train passager. Comme on ne peut déterminer avec certitude si cette indemnité sera reçue, aucun montant n'a été comptabilisé aux états financiers.

La Commission a signé des contrats de location-exploitation principalement pour des véhicules de transport ferroviaire, de l'équipement informatique, du matériel roulant et autres. La direction est d'avis que les coûts totaux annuels de ces contrats de location ne sont pas significatifs pour la Commission.

10. Aide gouvernementale

En vertu de l'accord commercial daté du 24 février 1992, la Commission a devenue éligible à recevoir un prêt de 4 250 000$ de la Société de gestion du Fonds du patrimoine du Nord de l'Ontario (le Fonds du patrimoine) afin de l'aider à acheter certaines immobilisations spécifiques. Au 31 décembre 2000, un total de 4 179 000$ (1999 - 4 179 000$) a été reçu et comptabilisé en réduction du coût des immobilisations. Selon les termes de l'accord, la Commission a loué les actifs au chemin de fer Algoma Central Railway pour une valeur symbolique de 1$ par année. Le prêt ne porte aucun intérêt et doit être remboursé le 31 janvier 2001, où à une date ultérieure à laquelle la Commission et le Fonds du patrimoine auront mutuellement convenue (date d'échéance). La Commission peut décider par écrit et dans les 90 jours de la date d'échéance, du transfert du titre de l'actif au Fonds du patrimoine pour le montant du principal du prêt. Au 22 octobre 1999, la Commission a exprimé, par écrit sa volonté de transférer au Fonds du patrimoine le titre de l'actif pour le montant du prêt.

Ontario Northland Transportation Commission
Notes complémentaires aux états financiers consolidés

31 décembre 2000

11. Instruments financier

Les instruments financiers de la Commission sont composés de l'encaisse et placement à terme du fonds d'auto-assurance, des comptes recevables, emprunts bancaire et découvert en banque, des comptes payables et frais courus, ainsi que des dettes à long terme. À moins d'avis contraire, selon la direction, la Commission n'est pas exposée à un risque de taux d'intérêt, à un risque de taux de change ni à un risque de crédit qui seraient matériels et qui proviendraient des instruments financiers.

12. Transactions entre apparentés

Au cours de l'année, la Commission comme fiduciaire pour contribuer au régime de retraite a facturé le fonds de pension contributif de l'ONTC pour un montant de 343 000$ (1999 - 308 000$) pour support administratif.

Au cours de 2000, la division du service ferroviaire (de la Commission) a facturé la division de télécommunications (de la Commission) un montant de 985 000$ (1999 - 985 000$) pour avoir le droit de passage par dessus le service ferroviaire. Ce montant est présenté comme un revenu pour la division du service ferroviaire et comme une dépense pour la division de télécommunications. L'administration croit que les termes de cette transaction ont été établis de la même façon que si la transaction avait été effectuée avec un parti sans lien de dépendance.

13. Créances à long terme

	2000	1999
Comptes à recevoir à long terme - Montants recouvrables des partis suite à des événements opérationnels qui seront résolus après la fin du prochain exercice.	**- $**	2 864 000 $

14. Services Maritimes - Pelee Island

Le contrat pour les services maritimes de l'Île Pelee devait être renouvelé le 31 mars 2000. Le prolongement du contrat sur une base annuelle peut être adopté avec l'accord des deux parties. Le contrat peut être terminé avec 90 jours de préavis. Cet avis n'a pas été reçu pour 2001 et par conséquent, le contrat demeure en vigueur pour un terme additionnel se terminant le 31 mars 2002.

Ontario Northland Transportation Commission
Notes complémentaires aux états financiers consolidés

31 décembre 2000

15. Réduction de la valeur d'un bien immobilier

Au cours de l'exercice 2000, le processus de mise en vente d'un immeuble à bureau détenu par la Commission au Lac Kirkland, en Ontario a débuté. En fonction d'une évaluation préparée par une firme indépendante, il est évident que la valeur nette de réalisation de la propriété a diminué et qu'elle se situe en dessous de la valeur comptable. Ainsi, le coût de l'immeuble à bureau a été diminué de 2 300 000$ pour tenir compte de la baisse de valeur.

16. Chiffres comparatifs

Pour fins de comparaison, la classification de certains postes de l'exercice précédent a été modifiée pour se conformer à la présentation adoptée dans l'exercice courant.

Ontario Northland Transportation Commission
Rappot d'employés dont le salaire excède $100,000

31 décembre 2000

Nom	Poste	Salaire	Avantages sociaux imposables
K J Wallace	Président et directeur général	180 300 $	8 934 $
R S Hutton	Vice Président - Services corporatifs	133 672 $	1 088 $
S G Carmichael	Vice Président - Services reliés au transport	128 950 $	1 088 $
B R Wheeler	Vice Président - O.N. Tel	113 430 $	979 $
K Adams	Commissaire	102 932 $	671 $
J L Thib	Directeur de transport	103 902 $	822 $
R M Thompson	Avocat	108 003 $	903 $
D J Mills	Directeur des services ferroviaires et des règlements	101 724 $	750 $
M G Marshall	Mécanicien	116 545 $	162 $
C G Yantha	Mécanicien	105 413 $	162 $
B R Hofferd	Mécanicien	104 672 $	162 $
S D Gowlett	Technicien ferroviaire	119 139 $	162 $
L Y Picard	Technicien ferrovi aire	108 319 $	162 $
D Church	Technicien ferroviaire	103 379 $	162 $

Préparé sous la Loi sur la divulgation des traitements dans le secteur Public, 1996

COMMISSION DES PARCS DU NIAGARA

RAPPORT DE LA DIRECTION
au 31 octobre 2000

La direction de la Commission des parcs du Niagara est responsable de la préparation des états financiers afférents.

Elle a dressé ces états financiers conformément aux conventions comptables généralement acceptées au Canada. Ces états financiers ne sont pas précis étant donné qu'ils comportent certains montants fondés sur des estimations et des jugements faits par la direction. Celle-ci a établi ces montants de façon raisonnable pour s'assurer que les états financiers sont présentés fidèlement à tous égards importants.

La Commission utilise un système de contrôle comptable et administratif interne conçu pour fournir l'assurance raisonnable que l'information financière est pertinente, fiable et exacte, et que l'actif de la Commission est comptabilisé de manière appropriée et fait l'objet d'une protection suffisante.

Les membres désignés de la Commission ont la responsabilité de s'assurer que la direction s'acquitte de ses responsabilités en matière d'information financière et sont les ultimes responsables de l'examen et de l'approbation des états financiers.

La Commission se réunit périodiquement avec la direction pour discuter des mécanismes de contrôle interne du processus d'information financière, de questions de vérification et d'information financière, et pour s'assurer que chaque partie s'acquitte comme il se doit de ses responsabilités.

Les états financiers ont été vérifiés par Crawford, Smith et Swallow, comptables agréés, s.r.l., vérificateurs externes, selon les normes de vérification généralement acceptées au Canada, au nom de la Commission, du ministre du Tourisme et du vérificateur provincial. Crawford, Smith et Swallow, comptables agréés, s.r.l., ont eu un accès entier et sans entraves à la Commission.

John A. M. Kernahan
Directeur général
Le 19 janvier 2001

Robert F. Brooker
Directeur général adjoint et
administrateur principal, services généraux
Le 19 janvier 2001

COMMISSION DES PARCS DU NIAGARA

RAPPORT DES VÉRIFICATEURS

À la Commission des parcs du Niagara,
au ministre du Tourisme
et au vérificateur provincial

Conformément à la *Loi sur les parcs du Niagara*, laquelle indique que la Commission des parcs du Niagara, un organisme de la Couronne, fait l'objet d'une vérification par le vérificateur provincial ou par un vérificateur désigné par le lieutenant-gouverneur en conseil, nous avons vérifié le bilan de la Commission des parcs du Niagara au 31 octobre 2000 et les états d'exploitation, de l'avoir et des mouvements de trésorerie pour l'exercice terminé à cette date. La responsabilité de ces états financiers incombe à la direction. Notre responsabilité consiste à exprimer une opinion sur ces états financiers en nous fondant sur notre vérification.

Notre vérification a été effectuée conformément aux normes de vérification généralement reconnues. Ces normes exigent que la vérification soit planifiée et exécutée de manière à fournir un degré raisonnable de certitude quant à l'absence d'inexactitudes importantes dans les états financiers. La vérification comprend le contrôle par sondages des informations probantes à l'appui des montants et des autres éléments d'information fournis dans les états financiers. Elle comprend également l'évaluation des principes comptables suivis et des estimations importantes faites par la direction, ainsi qu'une appréciation de la présentation d'ensemble des états financiers.

À notre avis, ces états financiers présentent fidèlement, à tous égards importants, la situation financière de la Commission au 31 octobre 2000, les résultats de son fonctionnement et l'évolution de sa situation financière pour l'exercice terminé à cette date selon les principes comptables généralement reconnus au Canada.

Niagara Falls (Ontario)
Le 19 janvier 2001

CRAWFORD, SMITH ET SWALLOW
COMPTABLES AGRÉÉS, S.R.L.

COMMISSION DES PARCS DU NIAGARA

ÉTAT 1

BILAN
au 31 octobre 2000

Actif	2000 $	1999 $
Actif à court terme		
Encaisse	9 596 381	22 226 134
Comptes débiteurs		
Loyers fonciers	1 567 878	1 504 048
Divers	1 620 829	1 503 209
Stocks		
Articles vendables	3 559 094	4 253 429
Fournitures d'entretien et autres	1 157 560	896 628
Frais payés d'avance	241 642	123 845
	17 743 384	30 507 293
Immobilisations - Note 2	121 695 208	99 436 806
	139 438 592	**129 944 099**

Passif et avoir		
Passif à court terme		
Comptes créditeurs	8 609 203	4 950 656
Traitements et salaires dûs	955 510	741 272
Versement de l'emprunt hypothécaire exigible à court terme	300 000	300 000
	9 864 713	5 991 928
Emprunt hypothécaire - Note 3	300 000	600 000
Engagements - Note 4		
Faux frais - Note 5		
Avoir - État 2	129 273 879	123 352 171
	139 438 592	**129 944 099**

Signataires au nom de la Commission :

Président

Vice-président

Voir notes afférentes

COMMISSION DES PARCS DU NIAGARA

ÉTAT 2

AVOIR

pour l'exercice se terminant le 31 octobre 2000

	2000 $	1999 $
Avoir au début de l'exercice	123 352 171	115 246 672
Recettes nettes pour l'exercice - État 3	5 921 708	8 105 499
Avoir à la fin de l'exercice	**129 273 879**	**123 352 171**

Voir notes afférentes

COMMISSION DES PARCS DU NIAGARA

ÉTAT 3

EXPLOITATION

pour l'exercice se terminant le 31 octobre 2000

	2000 $	1999 $
Recettes		
Boutiques de cadeaux, restaurants et attractions - Annexe 1	67 403 129	64 486 732
Loyers fonciers	5 173 479	5 038 197
Commissions, locations et frais	2 693 053	2 642 181
Différence de change nette sur devises américaines	568 129	567 636
Intérêts	587 173	704 159
Gain net sur la vente d'actifs immobilisés	981 004	69 492
Recettes diverses	30 971	17 970
	77 436 938	73 526 367
Charges		
Boutiques de cadeaux, restaurants et attractions - Annexe 1		
Coût d'acquisition des articles vendus	15 772 037	15 453 796
Frais d'exploitation	25 976 311	23 358 314
Amortissement	2 489 138	2 462 261
Entretien	16 198 903	15 299 064
Frais généraux et d'administration	4 664 748	4 090 301
Publicité et relations publiques	3 692 276	2 303 907
Frais bancaires et intérêts	6 713	7 259
	68 800 126	62 974 902
Recettes nettes pour l'exercice avant amortissement de l'actif non productif de recettes	8 636 812	10 551 465
Amortissement de l'actif non productif de recettes	2 715 104	2 445 966
Recettes nettes pour l'exercice	**5 921 708**	**8 105 499**

Voir notes afférentes

COMMISSION DES PARCS DU NIAGARA

ÉTAT 4

MOUVEMENTS DE TRÉSORERIE

pour l'exercice se terminant le 31 octobre 2000

	2000 $	1999 $
Activités d'exploitation		
Recettes nettes pour l'exercice	5 921 708	8 105 499
Imputations aux recettes ne nécessitant aucun décaissement		
- amortissement	5 310 469	5 014 864
- gain net sur la vente d'actifs immobilisés	(981 004)	(69 492)
	10 251 173	13 050 871
Écart net des soldes des fonds de roulement en nature lié à l'exploitation - Note 6	4 006 941	(50 755)
Fonds découlant des activités d'exploitation	14 258 114	13 000 116
Activités d'investissement		
Acquisitions d'actifs immobilisés	(27 718 468)	(10 544 265)
Produits de la vente d'actifs immobilisés	1 130 601	123 875
Fonds utilisés pour les activités d'investissement	(26 587 867)	(10 420 390)
Activités de financement		
Produit (remboursement) de la dette à long terme	(300 000)	900 000
Hausse (baisse) de la position de trésorerie	(12 629 753)	3 479 726
Position de trésorerie au début de l'exercice	22 226 134	18 746 408
Position de trésorerie à la fin de l'exercice	**9 596 381**	**22 226 134**

Voir notes afférentes

COMMISSION DES PARCS DU NIAGARA

ANNEXE 1

EXPLOITATION

BOUTIQUES DE CADEAUX, RESTAURANTS ET ATTRACTIONS

pour l'exercice se terminant le 31 octobre 2000

	2000 $	1999 $
Recettes		
Souvenirs, porcelaines et cartes postales	25 524 933	24 556 517
Aliments et boissons non alcooliques	15 370 768	14 962 166
Bière, boissons alcooliques et vin	1 733 339	1 740 708
Confiserie	3 146 908	3 044 262
Tarifs et admissions	20 374 193	18 951 333
Locations	390 838	403 652
Divers	862 150	828 094
	67 403 129	64 486 732
Coûts d'acquisition des produits vendus		
Souvenirs, porcelaines et cartes postales	9 612 846	9 455 563
Aliments et boissons non alcooliques	4 167 635	4 049 205
Bière, boissons alcooliques et vin	481 176	482 665
Confiserie	1 250 592	1 214 172
Divers	259 788	252 191
	15 772 037	15 453 796
Bénéfices bruts	51 631 092	49 032 936
Frais d'exploitation		
Traitements et salaires	12 875 382	11 247 699
Avantages sociaux	2 465 782	2 072 998
Publicité	745 958	798 835
Combustible, électricité, eau et buanderie	868 685	855 306
Frais généraux	3 280 734	3 378 719
Maintenance des bâtiments, du matériel et des véhicules	2 585 832	2 196 141
Entretien des terrains	800 335	785 085
Subventions tenant lieu de taxes municipales	1 011 157	880 000
Dépenses du centre de distribution	1 342 446	1 143 531
	25 976 311	23 358 314
Recettes nettes avant amortissement	25 654 781	25 674 622
Amortissement de l'actif productif de recettes	2 489 138	2 462 261
Recettes nettes moins toute tranche des frais administratifs généraux de la Commission	**23 165 643**	**23 212 361**

Voir notes afférentes

COMMISSION DES PARCS DU NIAGARA

NOTES AFFÉRENTES AUX ÉTATS FINANCIERS

pour l'exercice se terminant le 31 octobre 2000

1. Principales conventions comptables

Méthode comptable

Les états financiers de la Commission sont les représentations de la gestion dressées conformément aux principes comptables généralement acceptés au Canada et uniformément appliqués. Vu qu'une détermination précise de nombreux éléments d'actif et de passif est fonction d'événements futurs, la préparation d'états financiers périodiques repose nécessairement sur des estimations et des approximations. Celles-ci ont été faites à partir d'un jugement consciencieux exercé en tenant compte de l'information disponible. De l'avis de la direction, les états financiers ont été dressés de façon appropriée dans les limites raisonnables de l'importance relative et dans le cadre des conventions comptables résumées ci-dessous :

Stocks

Les stocks d'articles vendables sont comptabilisés selon le coût d'acquisition (méthode du premier entré, premier sorti) ou la valeur de réalisation nette si celle-ci est moindre.

Immobilisations

Toutes les immobilisations sont comptabilisées au coût d'acquisition. La comptabilisation de l'amortissement est linéaire, à des taux de 2,5 à 20 pour cent pour les bâtiments, la voirie et les structures, de 10 à 25 pour cent pour le matériel et les fournitures et de 8 à 40 pour cent pour les véhicules.

2. Immobilisations

	Coût $	Amortissement cumulé $	2000 $	1999 $
Biens-fonds	13 555 108		13 555 108	13 443 130
Bâtiments, voirie et structures	121 379 049	42 670 900	78 708 149	76 868 255
Matériel et mobilier	17 826 513	11 532 153	6 294 360	5 991 137
Véhicules	7 758 763	6 359 172	1 399 591	1 046 037
	160 519 433	60 562 225	99 957 208	97 348 559
Travaux d'immobilisations en cours	21 738 000		21 738 000	2 088 247
	182 257 433	**60 562 225**	**121 695 208**	**99 436 806**

COMMISSION DES PARCS DU NIAGARA

NOTES AUX ÉTATS FINANCIERS

pour l'exercice se terminant le 31 octobre 2000

3. Emprunt hypothécaire

	2000 $	1999 $
Emprunt hypothécaire remboursable en versements annuels de 300 000 $ sans intérêt, arrivant à échéance en janvier 2002 et garanti par certains biens-fonds appartenant à la Commission	600 000	900 000
Tranche due dans les douze mois	(300 000)	(300 000)
	300 000	**600 000**

Les versements de principal de l'emprunt hypothécaire sont les suivants :

	$
2001	300 000
2002	300 000

4. Engagements

La Commission s'est engagée à dépenser approximativement 19 000 000 $ en projets d'immobilisations au cours du prochain exercice.

5. Faux frais

La Commission est engagée dans une instance judiciaire ayant trait à certaines demandes d'indemnisation pour lesquelles il est impossible de déterminer la probabilité de perte ni le montant raisonnablement estimable. En conséquence, les états financiers ne tiennent compte d'aucune provision pour ces demandes d'indemnisation.

6. État de l'encaisse

Parmi les écarts des éléments du fonds de roulement, on trouve les suivants :

	2000 $	1999 $
Comptes débiteurs	(181 450)	(602 468)
Stocks	433 403	(898 508)
Frais payés d'avance	(117 797)	(4 548)
Comptes créditeurs et traitements et salaires dûs	3 872 785	1 454 769
	4 006 941	**(50 755)**

Intérêts

	2000 $	1999 $
Intérêts touchés	**587 173**	**704 159**

COMMISSION DES PARCS DU NIAGARA

NOTES AUX ÉTATS FINANCIERS

pour l'exercice se terminant le 31 octobre 2000

7. Régimes de retraite

La Commission verse pour tous ses employés permanents (et non permanents participants) des cotisations au Régime de retraite de la fonction publique et au Régime de retraite du Syndicat des employé-e-s de la fonction publique de l'Ontario (SEFPO) établis par la Province de l'Ontario.

Les obligations de la Commission au titre des régimes de retraite de la fonction publique et du SEFPO étaient de 1 197 209 $ (1 119 428 $ en 1999) et sont incluses dans les postes « Frais généraux et d'administration » dans l'état des opérations et « Avantages sociaux des employés » dans l'annexe sur l'exploitation des boutiques de cadeaux, restaurants et attractions.

8. Instruments financiers

Risque de crédit

La clientèle de la Commission l'expose à un risque de crédit. Toutefois, la concentration du risque de crédit est réduite au minimum en raison du nombre élevé de clients.

Risque de change

La Commission réalise approximativement 17,26 % de ses ventes en devises étrangères (17,02 % en 1999). Par conséquent, certains éléments d'actif et recettes sont exposés à la fluctuation des devises étrangères.

9. Fonds excédentaires

Conformément à l'article 16(2) de la *Loi sur les parcs du Niagara*, tous les fonds excédentaires sont versés au ministre des Finances sur ordre du lieutenant gouverneur en conseil et font partie du Trésor.

Employés touchant 100 000 $ ou plus en 1999

NOM	POSTE	SALAIRE VERSÉ	AVANTAGES IMPOSABLES
J. Kernahan	Directeur général	124 657,23 $	8 753,11 $
R. F. Brooker	Directeur général adjoint	114 278,12 $	323,67 $

Préparé conformément à la *Loi de 1996 sur la divulgation des traitements dans le secteur public.*

HYDRO ONE INC.
RAPPORT DE LA DIRECTION

La responsabilité des états financiers consolidés ci-joints de Hydro One Inc. («Hydro One» ou la «société») incombe à la direction. Les états financiers ont été dressés selon les principes comptables généralement reconnus au Canada. Hydro One applique les principes comptables appropriés à ses activités. Les principales conventions comptables suivies par la société sont décrites dans le sommaire des principales conventions comptables présenté à la note 2 afférente aux états financiers consolidés. La préparation des états financiers comporte nécessairement l'utilisation d'estimations fondées sur le jugement de la direction, particulièrement lorsque les opérations ayant une incidence sur la période comptable actuelle ne peuvent être déterminées avec certitude avant les périodes à venir. Les états financiers consolidés ont été dressés correctement dans les limites raisonnables de l'importance relative et selon les informations disponibles au 13 mars 2001.

La direction maintient un système de contrôles internes visant à fournir l'assurance raisonnable que les actifs sont protégés et que des informations financières fiables sont disponibles en temps opportun. Le système comporte des politiques et des procédés officiels ainsi qu'une structure organisationnelle prévoyant une délégation des pouvoirs et une division des responsabilités appropriées. Des vérificateurs internes évaluent de façon indépendante et continue l'efficacité de ces contrôles internes et présentent leurs constatations à la direction et au comité de vérification et des finances du conseil d'administration de Hydro One.

Les états financiers consolidés ont été vérifiés par Ernst & Young s.r.l., les vérificateurs externes indépendants nommés par le conseil d'administration de Hydro One. La responsabilité des vérificateurs externes consiste à exprimer une opinion sur la présentation fidèle des états financiers consolidés selon les principes comptables généralement reconnus. Le rapport des vérificateurs, figurant dans le présent rapport annuel, fait état de l'étendue de leur vérification et de leur opinion.

Le 31 mars 1999, Ontario Hydro a mis fin à ses activités. La direction d'Ontario Hydro est responsable des états financiers d'Ontario Hydro pour les trois mois terminés le 31 mars 1999 et l'exercice terminé le 31 décembre 1998, comme présenté dans le rapport annuel définitif d'Ontario Hydro pour la période du 1er janvier 1998 au 31 mars 1999. Les états financiers consolidés incluaient les résultats des entreprises acquises par Hydro One le 1er avril 1999.

Au 1er avril 1999, Hydro One a amorcé ses activités sous la dénomination Société des services d'électricité de l'Ontario Inc. (SEOI) qu'elle a ensuite changée en Hydro One Inc. en mai 2000. Le conseil d'administration de cette dernière, par l'entremise de son comité de vérification et des finances, est tenu de s'assurer que la direction s'acquitte de ses responsabilités en matière de présentation de l'information financière et de contrôle interne. Le comité de vérification et des finances de Hydro One rencontre périodiquement la direction, les vérificateurs internes et les vérificateurs externes afin de s'assurer que chaque groupe remplit ses tâches respectives et d'examiner les états financiers consolidés avant de recommander leur approbation au conseil d'administration. Les vérificateurs externes ont librement et directement accès au comité de vérification et des finances, avec ou sans la présence de la direction, pour discuter de leur vérification et de leurs constatations quant à l'intégrité de la présentation de l'information financière et à l'efficacité du système de contrôles internes.

Au nom de la direction de Hydro One Inc.,

Eleanor R. Clitheroe
Présidente et chef de la direction

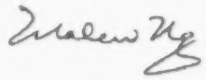

Malen S. Ng
Vice-présidente à la direction et chef
de la direction des finances

HYDRO ONE INC.
RAPPORT DES VÉRIFICATEURS

À l'actionnaire de Hydro One Inc.

Nous avons vérifié les bilans consolidés de Hydro One Inc. (la « société ») aux 31 décembre 2000 et 1999 ainsi que les états consolidés des résultats, des capitaux propres et des flux de trésorerie de la société de chacun des exercices compris dans la période de trois ans terminée le 31 décembre 2000. La responsabilité de ces états financiers incombe à la direction de la société. Notre responsabilité consiste à exprimer une opinion sur ces états financiers en nous fondant sur nos vérifications.

Nos vérifications ont été effectuées conformément aux normes de vérification généralement reconnues au Canada et aux États-Unis pour 2000 et aux normes de vérification généralement reconnues au Canada pour 1999 et 1998. Ces normes exigent que la vérification soit planifiée et exécutée de manière à fournir l'assurance raisonnable que les états financiers sont exempts d'inexactitudes importantes. La vérification comprend le contrôle par sondages des éléments probants à l'appui des montants et des autres éléments d'information fournis dans les états financiers. Elle comprend également l'évaluation des principes comptables suivis et des estimations importantes faites par la direction, ainsi qu'une appréciation de la présentation d'ensemble des états financiers.

À notre avis, ces états financiers consolidés donnent, à tous les égards importants, une image fidèle de la situation financière de la société aux 31 décembre 2000 et 1999, de ses résultats d'exploitation et de ses flux de trésorerie pour chacun des exercices compris dans la période de trois ans terminée le 31 décembre 2000, selon les principes comptables généralement reconnus au Canada.

Ernst & Young s.r.l.

Ernst & Young s.r.l.
Comptables agréés
Toronto, Canada
Le 26 février 2001

HYDRO ONE INC.
ÉTATS CONSOLIDÉS DES RÉSULTATS

Exercices terminés les 31 décembre (en millions de dollars canadiens)	2000	1999	1998
Produits			
Transport *(note 17)*	1 260	1 237	1 178
Distribution (y compris au détail) *(note 17)*	1 703	1 793	1 729
Divers	32	95	141
	2 995	3 125	3 048
Charges			
Exploitation, entretien et administration *(note 5)*	856	863	723
Achats d'électricité *(note 17)*	866	939	1 165
Amortissement *(note 6)*	348	342	300
Rajustement du coût transitoire *(note 7)*	-	55	-
Commission de garantie de la dette provinciale *(note 17)*	-	8	31
Actif reporté du régime de retraite *(note 13)*	-	-	(204)
	2 070	2 207	2 015
Autres produits			
Gain à la vente d'une participation *(note 8)*	-	32	-
Bénéfice avant charges de financement et provision pour paiements en remplacement des impôts des sociétés	925	950	1 033
Charges de financement *(notes 9 et 17)*	340	381	559
Bénéfice avant provision pour paiements en remplacement des impôts des sociétés	585	569	474
Provision pour paiements en remplacement des impôts des sociétés *(notes 10 et 17)*	207	194	-
Bénéfice net	378	375	474

Voir les notes afférentes aux états financiers consolidé.

HYDRO ONE INC.
BILANS CONSOLIDÉS

Aux 31 décembre (en millions de dollars canadiens)	2000	1999
Actif		
Actif à court terme		
Espèces et quasi-espèces	-	468
Débiteurs (déduction faite de la provision pour créances irrécouvrables de 10 millions de dollars; 9 millions de dollars en 1999)	511	536
Matériaux et fournitures	65	81
	576	1 085
Immobilisations *(note 11)*		
Immobilisations en service	12 375	11 907
Moins : amortissement cumulé	4 108	3 848
	8 267	8 059
Constructions en cours	252	300
	8 519	8 359
Autres actifs à long terme		
Actif réglementaire *(note 12)*	352	383
Actif reporté du régime de retraite *(note 13)*	452	241
Débiteurs et autres actifs à long terme	78	20
Écart d'acquisition (déduction faite de l'amortissement de zéro million de dollars) *(note 4)*	6	-
Charges reportées de la dette	14	2
	902	646
Total de l'actif	9 997	10 090

Voir les notes afférentes aux états financiers consolidés.

HYDRO ONE INC.
BILANS CONSOLIDÉS (suite)

Aux 31 décembre (en millions de dollars canadiens)	2000	1999
Passif		
Passif à court terme		
Dette bancaire	24	-
Créditeurs et charges à payer	357	403
Intérêts courus	64	72
Billets à court terme à payer *(note 14)*	130	-
Tranche à moins d'un an de la dette à long terme *(note 14)*	474	1 399
	1 049	1 874
Dette à long terme *(note 14)*	3 972	3 446
Autres passifs à long terme		
Avantages sociaux futurs autres que les prestations de retraite *(note 13)*	509	496
Passif réglementaire *(note 12)*	452	241
Créditeurs et charges à payer à long terme	15	9
	976	746
Total du passif	5 997	6 066
Éventualités et engagements *(notes 3, 19 et 20)*		
Capitaux propres *(notes 3 et 16)*		
Actions privilégiées (autorisées : nombre illimité; émises : 12 920 000)	323	-
Actions ordinaires (autorisées : nombre illimité; émises : 100 000)	3 436	-
Actions devant être émises	-	3 759
Bénéfices non répartis	241	265
Total des capitaux propres	4 000	4 024
Total du passif et des capitaux propres	9 997	10 090

Au nom du Conseil,

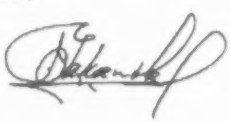

Sir Graham Day
Président du conseil d'administration

Eleanor R. Clitheroe
Présidente et chef de la direction

Voir les notes afférentes aux états financiers consolidés.

HYDRO ONE INC.
ÉTATS CONSOLIDÉS DES CAPITAUX PROPRES

Exercices terminés les 31 décembre (en millions de dollars canadiens)	2000	1999	1998
Actif net des entreprises acquises *(note 3)*			
Solde au 1er janvier	-	2 431	2 065
Bénéfice net (jusqu'au 31 mars 1999)	-	110	474
Remboursement net à l'annexion par les municipalités	-	(25)	-
Rajustements antérieurs à l'acquisition	-	1 243	-
Achat des entreprises acquises	-	(3 759)	-
Modification comptable – Avantages sociaux futurs autres que les prestations de retraite *(note 13)*	-	-	(108)
Solde au 31 décembre	-	-	2 431
Actions devant être émises (représentées par un billet) *(note 3)*			
Solde au 1er janvier	3 759	-	-
Émission du billet à l'achat des entreprises acquises	-	3 759	-
Annulation du billet à l'émission d'actions ordinaires et privilégiées	(3 759)	-	-
Solde au 31 décembre	-	3 759	-
Actions ordinaires et privilégiées *(note 16)*			
Solde au 1er janvier	-	-	-
Émission de 10 actions ordinaires en 1998 pour une contrepartie nominale	-	-	-
Émission de 12 920 000 actions privilégiées en échange d'un billet	323	-	-
Émission de 99 990 actions ordinaires en échange d'un billet	3 436	-	-
Solde au 31 décembre	3 759	-	-
Bénéfices non répartis			
Solde au 1er janvier	265	-	-
Bénéfice net (à compter du 1er avril 1999)	378	265	-
Dividendes *(note 16)*	(402)	-	-
Solde au 31 décembre	241	265	-

Voir les notes afférentes aux états financiers consolidés.

HYDRO ONE INC.
ÉTATS CONSOLIDÉS DES FLUX DE TRÉSORERIE

Exercices terminés les 31 décembre (en millions de dollars)	2000	1999	1998
Activités d'exploitation			
Bénéfice net	378	375	474
Rajustements au titre des éléments sans effet sur les liquidités :			
Amortissement (déduction faite des frais d'enlèvement)	324	324	276
Rajustement du coût transitoire	-	55	-
Gain à la vente d'une participation	-	(32)	-
Actif reporté du régime de retraite	-	-	(204)
	702	722	546
Variations des soldes hors caisse liés à l'exploitation *(note 18)*	11	129	(26)
Flux de trésorerie liés à l'exploitation	713	851	520
Activités de financement			
Dette pour le financement à long terme			
Émise	1 000	194	1 130
Remboursée	(1 399)	(362)	(1 228)
Dette pour le financement à court terme	130	-	-
Charges reportées de la dette	(12)	(2)	-
Dividendes versés	(398)	-	-
Flux de trésorerie liés au financement	(679)	(170)	(98)
Activités d'investissement			
Immobilisations	(434)	(540)	(383)
Achat de services municipaux d'électricité	(23)	-	-
Produits tirés de la cession d'immobilisations et de placements	-	245	-
Autres actifs	(69)	43	-
Flux de trésorerie liés aux activités d'investissement	(526)	(252)	(383)
Variation nette des espèces et quasi-espèces	(492)	429	39
Espèces et quasi-espèces au 1er janvier	468	39	-
Espèces et quasi-espèces au 31 décembre *(note 18)*	(24)	468	39

Voir les notes afférentes aux états financiers consolidés.

HYDRO ONE INC.
NOTES AFFÉRENTES AUX ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS

1. CONSTITUTION ET DÉBUT DES ACTIVITÉS

Hydro One Inc. (« Hydro One » ou la « société ») a été constituée le 1er décembre 1998 en vertu de la *Loi sur les sociétés par actions* (Ontario) et a émis dix actions ordinaires pour contrepartie nominale, et est détenue en propriété exclusive par la province de l'Ontario (la « province »). Dans le cadre de la réorganisation d'Ontario Hydro en vertu de la *Loi de 1998 sur l'électricité* et de la restructuration connexe du secteur de l'électricité en Ontario, Hydro One a acquis et pris en charge certains actifs et passifs, droits et obligations des entreprises de transport et de distribution d'électricité et de services énergétiques d'Ontario Hydro (les « entreprises acquises ») en date du 1er avril 1999 et a débuté ses activités à cette date. En échange, la société a émis une dette et un billet, qui a été pris en charge par la province dans la détermination de la structure du capital de la société le 31 mars 2000 (voir les notes 3 et 16).

L'activité principale de Hydro One consiste à transporter et distribuer de l'électricité aux abonnés en Ontario et elle est réglementée principalement par la Commission de l'énergie de l'Ontario (la « Commission »).

2. PRINCIPALES CONVENTIONS COMPTABLES

Périmètre de consolidation

Les états financiers consolidés comprennent les comptes de la société et de ses filiales en propriété exclusive : Hydro One Networks Inc., Ontario Hydro Energy Inc., Hydro One Remote Communities Inc., Hydro One Markets Inc., Hydro One Telecom Inc., Hydro One Network Services Inc., Ontario Hydro Delivery Services Company Inc. et Ontario Hydro International Inc.

Méthode de comptabilisation

Les présents états financiers consolidés sont dressés selon les principes comptables généralement reconnus au Canada (les « PCGR canadiens ») et sont conformes aux principes comptables généralement reconnus aux États-Unis (les « PCGR américains »), sauf comme indiqué à la note 23.

Les résultats d'exploitation et les flux de trésorerie présentés dans les présents états financiers consolidés pour les périodes antérieures au 1er avril 1999 ont été comptabilisés dans les états financiers consolidés de Hydro One d'après les mêmes méthodes et au cours des mêmes périodes que celles de leur constatation initiale par Ontario Hydro. Ces états financiers, avant le 1er avril 1999, ont été dressés surtout au moyen d'une détermination précise des actifs et passifs et des produits et charges se rapportant à ces entreprises, mais également par attribution de certains comptes et éléments communs des états financiers d'Ontario Hydro.

Tarification

La *Loi de 1998 sur la Commission de l'énergie de l'Ontario* a accordé à la Commission des pouvoirs et des responsabilités accrus pour réglementer le secteur de l'électricité. Ces pouvoirs et responsabilités comprennent le pouvoir d'approuver ou de fixer les tarifs de transport et distribution d'électricité, le pouvoir de fournir une protection tarifaire constante aux abonnés des régions rurales et éloignées et la responsabilité de s'assurer que les sociétés de distribution remplissent leurs obligations de raccorder et de servir les abonnés. Avant le 1er avril 1999, Ontario Hydro était régie par la *Loi sur la Société de l'électricité* qui lui accordait de vastes pouvoirs pour produire, fournir et livrer de l'électricité à l'échelle de l'Ontario.

HYDRO ONE INC.
NOTES AFFÉRENTES AUX ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS (suite)

Les ordonnances tarifaires transitoires émises par la Commission en date du 1er avril 1999 approuvaient les exigences relatives aux produits tirés du transport et de la distribution pour 1999 et 2000, qui visaient à permettre aux entreprises réglementées de recouvrer leurs coûts permis et d'obtenir un taux de rendement annuel prévu de 9,35 % sur l'avoir moyen des porteurs d'actions ordinaires pour 1999 réputé, aux fins de la réglementation, être attribué à ces entreprises. Pour 2000, la Commission a porté le taux de rendement à 9,88 % pour tenir compte de la hausse des taux d'intérêt prévue pour cet exercice. Bien que Hydro One n'ait pas débuté ses activités en tant qu'entreprise autonome distincte d'Ontario Hydro avant le 1er avril 1999, les ordonnances tarifaires transitoires prescrivaient la méthode de constatation des produits pour les trois mois terminés le 31 mars 1999, conformément au projet de convention de répartition des produits intervenu entre les sociétés remplaçantes d'Ontario Hydro.

En vertu de son pouvoir d'approuver ou de fixer les tarifs, la Commission a précisé les mesures réglementaires suivantes qui ont donné lieu à des traitements comptables qui divergent des PCGR canadiens pour les entreprises exerçant leurs activités dans un environnement non réglementé :

I. Les avantages sociaux futurs autres que les prestations de retraite sont comptabilisés selon la méthode de la comptabilité d'exercice comme l'exigent les PCGR canadiens. La Commission a permis le recouvrement des coûts au titre des services passés, qui découlent de l'adoption de ladite méthode, dans l'exigence relative aux produits, selon une méthode linéaire sur une période de dix ans. Par conséquent, Hydro One a enregistré un actif réglementaire d'un montant initial de 419 millions de dollars afin de refléter cette mesure réglementaire.

II. Les charges engagées afin d'aligner les systèmes et les pratiques sur les exigences du marché concurrentiel futur de l'électricité en Ontario (coûts de préparation du marché) ont été reportées conformément aux critères initiaux exposés dans les manuels intitulés *Electricity Distribution Rate Handbook* et *Accounting Procedures Handbook for Electric Distribution Utilities* de la Commission. En l'absence de cette réglementation, ces coûts auraient été passés en charges au moment où ils sont engagés en vertu des PCGR canadiens. Hydro One a l'intention de demander le recouvrement de ces coûts une fois que les directives et le calendrier relatifs à ce processus auront été établis par la Commission.

III. Selon l'interprétation que la société donne aux ordonnances tarifaires réglementaires approuvées par la Commission, les charges de retraite sont comptabilisées dans les résultats d'exploitation lorsque les cotisations patronales sont versées à la caisse de retraite plutôt que selon la comptabilité d'exercice. Par conséquent, un passif réglementaire a été comptabilisé pour un montant égal à l'actif reporté du régime de retraite.

IV. La société effectue des paiements en remplacement des impôts des sociétés afférents à ses entreprises réglementées selon la méthode du report d'impôt comme exigé par la Commission.

Constatation et répartition des produits

La facturation des clients de gros en Ontario a toujours été effectuée selon une méthode groupée, aux termes de laquelle le montant facturé correspondait aux charges de production et de transport de l'électricité fournie. Les tarifs de détail sont également groupés et sont établis d'une manière semblable aux tarifs de gros. Avant que ne soient établis des marchés concurrentiels de gros et de détail de l'électricité (le libre accès), les abonnés continueront à payer des tarifs groupés. Les produits sont touchés, regroupés et attribués aux sociétés remplaçantes d'Ontario Hydro, conformément au projet de convention de répartition des produits intervenu entre ces sociétés. Ce projet de convention tient compte des exigences relatives aux produits approuvées par la Commission dans les ordonnances tarifaires transitoires. Avant 1999, les produits tirés du transport étaient répartis selon un mécanisme interne utilisé par Ontario Hydro. Les exigences au titre des produits tirés du transport étaient déterminées chaque année surtout selon une estimation des éléments de coûts prévus et selon un taux de rendement de l'actif précis.

Les produits tirés de la distribution (y compris au détail) représentent les produits réels, plutôt qu'attribués, provenant de la vente et de la livraison d'électricité, et sont constatés au fur et à mesure que l'énergie est livrée aux abonnés. La lecture des compteurs des abonnés étant généralement prise trimestriellement, il est nécessaire

HYDRO ONE INC.
NOTES AFFÉRENTES AUX ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS (suite)

d'estimer les produits mensuels pour la période en fonction des achats de gros d'électricité. Ces estimations sont rapprochées de la consommation réelle d'énergie par l'abonné de façon régulière.

Les produits tirés de la distribution comprennent également un montant pour le programme de protection tarifaire en régions rurales. Ce programme, en vigueur depuis 1982, a été abrogé le 1er avril 1999 et remplacé par un régime semblable de protection tarifaire en régions rurales en vertu de la *Loi de 1998 sur la Commission de l'énergie de l'Ontario*. Cette loi prévoit qu'au moment d'approuver les tarifs d'électricité d'un distributeur qui fournit de l'électricité à des abonnés résidentiels ruraux, la Commission est tenue d'offrir une assistance à la tarification à des catégories prescrites d'abonnés en réduisant les tarifs d'électricité qui s'appliqueraient autrement, de sorte que la facture rurale moyenne pondérée ne dépasse pas de plus de 15 % la facture municipale moyenne pondérée.

Impôt des sociétés et impôt sur le capital

Avant le 1er avril 1999, les activités de Hydro One ont été effectivement menées à titre d'unités fonctionnelles d'Ontario Hydro, laquelle était exonérée de l'impôt des sociétés et de l'impôt sur le capital.

En vertu de la *Loi de 1998 sur l'électricité*, Hydro One est tenue de verser, à compter du 1er avril 1999, des paiements en remplacement des impôts des sociétés à la Société financière de l'industrie de l'électricité de l'Ontario (« SFIEO »). Ces paiements sont calculés selon les règles suivies pour le calcul du bénéfice et du capital imposable et d'autres montants pertinents prévues dans la *Loi de l'impôt sur le revenu* (Canada) ainsi que dans la *Loi sur l'imposition des corporations* (Ontario), modifiée par la *Loi de 1998 sur l'électricité* et les règlements y afférents.

La société constitue une provision pour les paiements en remplacement des impôts des sociétés afférents à ses entreprises réglementées selon la méthode des impôts exigibles, comme l'exige la Commission. En vertu de cette méthode, aucune provision n'est constituée pour les impôts sur les bénéfices futurs par suite d'écarts temporaires entre la valeur fiscale des actifs et passifs et leur valeur comptable. Lorsque des impôts sur les bénéfices futurs non comptabilisés deviennent exigibles, on prévoit qu'ils seront inclus dans les tarifs approuvés par la Commission et récupérés alors auprès des abonnés de Hydro One.

Matériaux et fournitures

Les matériaux et les fournitures représentent des pièces de rechange et des matériaux de construction détenus pour la construction interne et l'entretien des immobilisations. Ces actifs sont comptabilisés au moindre du coût moyen et du coût de remplacement.

Immobilisations

Les immobilisations sont capitalisées au coût, lequel comprend le coût des matériaux, le coût de la main-d'œuvre, les frais d'ingénierie, les charges indirectes, l'amortissement de l'équipement en service et la provision approuvée pour les fonds utilisés pendant la construction applicable aux activités de construction d'immobilisations dans les entreprises réglementées ou les intérêts applicables aux activités de construction d'immobilisations dans les entreprises déréglementées.

Les immobilisations en service comprennent les actifs destinés au transport, à la distribution, à la communication ainsi qu'à l'administration et à l'entretien. Ces immobilisations comprennent également les biens pour utilisation future comme les terrains et les frais de mise en valeur capitalisés associés aux projets en capital reportés.

HYDRO ONE INC.
NOTES AFFÉRENTES AUX ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS (suite)

Transport

Les actifs liés au transport incluent les biens utilisés pour le transport de l'électricité sous haute tension, comme les lignes de transmission, les structures de soutien, les fondations, les isolants, le matériel de raccordement et les installations de mise à la terre ainsi que les biens utilisés pour survolter l'électricité des centrales pour le transport et réduire le voltage pour la distribution, comme les transformateurs, les disjoncteurs et le matériel de commutation.

Distribution

Les actifs liés à la distribution incluent les biens liés à la distribution d'électricité sous basse tension, comme les lignes de distribution, les poteaux, le matériel de commutation, les transformateurs, les dispositifs de protection et les compteurs.

Communications

Les actifs liés aux communications incluent le système radio à ondes ultra-courtes, le fil optique de terre, les tours, le matériel téléphonique et les immeubles qui y sont associés.

Administration et entretien

Les actifs liés à l'administration et à l'entretien incluent les immeubles administratifs, les principaux systèmes informatiques, les ordinateurs personnels, le matériel de transport et de travail, les outils, les véhicules et les petites immobilisations.

Constructions en cours

Les coûts de financement sont capitalisés pour les immobilisations en cours de construction dans les entreprises réglementées d'après la provision pour fonds utilisés pendant la construction approuvée par l'organisme de réglementation (8,0 % en 2000, 7,9 % en 1999 et 9,4 % en 1998). Pour les actifs en cours de construction des entreprises non réglementées, les intérêts sont capitalisés à des taux qui se rapprochent du coût moyen de tous les emprunts à long terme contractés (8,0 % en 2000, 7,9 % en 1999 et 9,4 % en 1998).

Réduction de valeur des immobilisations

Si des faits et circonstances indiquent qu'une immobilisation peut subir une baisse de valeur, il y aura évaluation de la recouvrabilité. Aux fins de cette évaluation, les flux de trésorerie futurs estimatifs non actualisés liés à l'immobilisation sont comparés à la valeur comptable de l'actif afin de déterminer si une moins-value est requise.

Amortissement

Le coût en capital des immobilisations est amorti selon la méthode linéaire, sauf le matériel de transport et de travail et les ordinateurs personnels, qui sont amortis de manière dégressive.

HYDRO ONE INC.
NOTES AFFÉRENTES AUX ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS (suite)

Les taux d'amortissement des diverses catégories d'actifs sont fondés sur leurs durées d'utilisation prévues. La durée d'utilisation prévue moyenne et la fourchette des durées d'utilisation des immobilisations se présentent comme suit :

	Durée d'utilisation prévue (années)	
	Fourchette	Moyenne
Transport	12 à 100	51
Distribution	15 à 55	41
Communications	7 à 40	22
Administration et entretien	5 à 50	38

Conformément aux pratiques d'amortissement groupé, le coût initial de la mise hors service normale des immobilisations est imputé à l'amortissement cumulé, mais aucun gain ni perte n'apparaît dans le compte des résultats. Les gains réalisés ou les pertes subies à la vente d'immobilisations, de même que les pertes causées par une mise hors service prématurée, sont imputés aux résultats d'exploitation à titre de rajustements de la dotation à l'amortissement. La dotation à l'amortissement comprend également le coût d'enlèvement des immobilisations.

Les durées d'utilisation prévues des immobilisations sont révisées régulièrement. Les changements découlant de la révision se répercutent sur la durée d'utilisation résiduelle, à compter de l'exercice au cours duquel ils peuvent être reflétés dans les tarifs.

Avantages sociaux futurs

Les avantages sociaux futurs offerts par Hydro One comprennent les prestations de retraite, l'assurance-vie et l'assurance médicale collectives, les indemnités pour accidents de travail et les prestations d'invalidité à long terme.

Conformément à l'interprétation que donne la société aux ordonnances tarifaires transitoires approuvées par la Commission, les charges de retraite sont comptabilisées lorsque les cotisations patronales sont versées à la caisse de retraite. Par conséquent, un passif réglementaire est enregistré pour un montant égal à l'actif reporté du régime de retraite. L'actif reporté du régime de retraite découle de l'écart cumulatif entre les cotisations patronales et les charges de retraite. L'actif du régime de retraite est comptabilisé à sa juste valeur.

Les avantages sociaux futurs sont constatés selon la méthode de la comptabilité d'exercice. Les coûts sont calculés par des actuaires indépendants d'après la méthode de répartition des prestations au prorata des services et d'après des hypothèses qui reflètent les hypothèses les plus probables de la direction. Les coûts des services passés provenant des modifications des régimes et des gains et pertes actuariels sont amortis de façon linéaire sur la durée moyenne prévue du reste de la carrière active des employés.

Les coûts des avantages sociaux futurs sont attribués à la main-d'œuvre et imputés aux résultats ou capitalisés à titre d'élément du coût des immobilisations, le cas échéant.

Écart d'acquisition

L'écart d'acquisition représente le coût des services municipaux d'électricité acquis en sus de la juste valeur de l'actif net identifiable acquis et est amorti de façon linéaire sur 20 ans. Le recouvrement de l'écart d'acquisition, lequel est présenté déduction faite de l'amortissement cumulé, est évalué d'après les flux de trésorerie non actualisés futurs estimatifs ainsi que selon d'autres facteurs.

HYDRO ONE INC.
NOTES AFFÉRENTES AUX ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS (suite)

Charges reportées de la dette

Les charges reportées de la dette comprennent les montants non amortis des escomptes ou primes se rapportant à la dette découlant de l'émission de la dette et d'autres charges. Les charges reportées de la dette sont amorties sur la période jusqu'à l'échéance de la dette sur une base annuelle.

Conversion des devises

L'actif et le passif monétaires à court terme en devises sont convertis en dollars canadiens aux cours en vigueur à la fin de l'exercice; les gains ou les pertes de change résultant de ces conversions sont crédités ou imputés aux résultats d'exploitation.

Emploi d'estimations

La préparation des états financiers selon les PCGR canadiens exige que la direction établisse des estimations et formule des hypothèses qui influent sur les montants présentés de l'actif et du passif et les informations à fournir sur les actifs et passifs éventuels à la date des états financiers et sur les montants présentés des produits et charges de l'exercice. Les résultats réels pourraient différer des estimations.

3. RÉORGANISATION D'ONTARIO HYDRO

Le 31 mars 2000, la société a émis à la province 12 920 000 actions privilégiées à dividende cumulatif de 5,5 % et 99 990 actions ordinaires. En contrepartie, la province a pris en charge, au moyen d'un billet, les obligations de Hydro One, y compris les intérêts courus à partir du 1er avril 1999, et, dans le cadre de la prise en charge des obligations de la société par la province, la SFIEO a libéré Hydro One de ses obligations en vertu du billet, le 31 mars 2000.

La structure du capital de la société au 1er avril 1999 s'établissait comme suit :

(en millions de dollars canadiens)		
Excédent de l'actif sur le passif des entreprises acquises au 31 mars 1999		2 516
Rajustements :		
Élimination de la dette à long terme attribuée par Ontario Hydro	5 382	
Élimination des billets à court terme attribués par Ontario Hydro	533	
Élimination des intérêts courus attribués	143	
Élimination des charges reportées de la dette attribuées	(228)	
Titres de créance émis le 1er avril 1999	(4 845)	985
Actif réglementaire – avantages sociaux futurs autres que les prestations de retraite *(note 12)*		419
Rajustement de l'actif reporté du régime de retraite		164
Passif réglementaire reporté du régime de retraite		(386)
Autres rajustements nets		61
		3 759
Représentée par :		
Actions devant être émises (représentées par le billet)		3 759

HYDRO ONE INC.
NOTES AFFÉRENTES AUX ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS (suite)

L'achat des entreprises acquises auprès de l'apparenté, la SFIEO, a été comptabilisé pour le montant de l'échange, soit 8,6 milliards de dollars, qui se rapprochait de la valeur comptable des actifs et passifs acquis et pris en charge le 1er avril 1999 et, dans le cadre réglementaire actuel, se rapprochait de leur juste valeur.

Le montant net réel des actifs et passifs acquis le 1er avril 1999 était inférieur de 122 millions de dollars aux estimations. Cet excédent des capitaux propres et du passif sur l'actif a été comptabilisé à titre de débiteur, en attendant l'issue des négociations tarifaires concernant les charges de retraite et les contributions pour la construction.

Les états financiers consolidés comprennent un actif reporté du régime de retraite et un passif réglementaire compensatoire. Selon l'interprétation faite par la société des ordonnances tarifaires transitoires émises par la Commission à l'égard de Hydro One entrées en vigueur le 1er avril 1999, les exigences en matière de produits se fondent sur des charges de retraite qui sont imputées aux résultats lorsque l'employeur verse des cotisations à la caisse de retraite. En tant qu'entreprise à tarifs réglementés, Hydro One doit comptabiliser ses charges de retraite selon cette méthode pour ses entreprises réglementées. La Commission a indiqué que le traitement tarifaire des charges de retraite pourrait être réexaminé dans le cadre d'une future audience sur les tarifs. Si la Commission établit que les charges de retraite devraient être incluses dans les exigences en matière de produits selon la méthode de la comptabilité d'exercice, Hydro One ne serait pas tenue de comptabiliser un passif réglementaire.

En plus, le montant net des contributions pour la construction comptabilisé au compte des immobilisations est de néant (voir la note 11). Le 18 janvier 2000, la Commission a décidé que les contributions pour la construction perçues par les services municipaux d'électricité avant le 1er janvier 2000, conformément au cadre réglementaire précédent, peuvent être encore récupérées par l'entremise des exigences relatives aux produits. Si la Commission confirme que Hydro One peut adopter le même traitement comptable réglementaire pour ses actifs de distribution, et que ce traitement pour l'ensemble du secteur est acceptable pour la province, Hydro One devra comptabiliser les montants des contributions pour la construction, comme approuvé par l'organisme de réglementation.
Le 19 janvier 2001, Hydro One a présenté une demande de tarif modifiée afin d'établir les tarifs de distribution pour la période commençant avec le libre accès. Les exigences relatives aux produits dans la demande courante reposent sur les cotisations patronales qui forment la base des charges de retraite admissibles. Les contributions pour la construction ont été reflétées dans le coût d'entretien présenté dans la demande.

On a proposé que le débiteur de 122 millions de dollars soit rajusté au moyen des capitaux propres. Si on détermine que le passif réglementaire ne devrait pas être comptabilisé ou que les montants des contributions pour la construction devraient l'être, il faudra effectuer un rajustement postérieur à l'acquisition. Hydro One prévoit que ce rajustement entraînera un accroissement de la dette et des capitaux propres d'une manière conforme à la structure du capital initiale. En ce moment, l'issue du processus de tarification, et son incidence sur la dette, les capitaux propres et les autres actifs nets ne peut être déterminée.

4. ACQUISITIONS DE SERVICES MUNICIPAUX D'ÉLECTRICITÉ

Hydro One a conclu de nombreuses ententes en vue d'acquérir les actions en circulation ou les actifs de services municipaux d'électricité. La société comptabilise ces acquisitions selon la méthode de l'achat pur et simple, les résultats d'exploitation des sociétés acquises étant inclus dans l'état consolidé des résultats à partir de la date d'acquisition. L'achat de tout service municipal d'électricité doit être approuvé par la Commission avant d'être conclu.

En 2000, Hydro One a acquis 16 services municipaux d'électricité de petite taille pour une contrepartie au comptant d'environ 23 millions de dollars. Les actifs identifiables nets acquis ont totalisé environ 17 millions de dollars, soit

HYDRO ONE INC.
NOTES AFFÉRENTES AUX ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS (suite)

des actifs de 20 millions de dollars et des passifs de 3 millions de dollars. En se fondant sur la répartition du prix d'achat, les opérations ont entraîné un écart d'acquisition de 6 millions de dollars.

En outre, Hydro One a signé des ententes en vue d'acheter 71 autres services municipaux d'électricité. Ces achats devraient être conclus en 2001. Le coût total de ces acquisitions sera d'environ 500 millions de dollars. Ces opérations comprennent l'achat de Brampton Hydro Corporation pour une contrepartie au comptant d'environ 260 millions de dollars. Des acomptes de 57 millions de dollars ont été versés à l'égard de ces opérations.

5. EXPLOITATION, ENTRETIEN ET ADMINISTRATION

En novembre 1999, Hydro One a approuvé un programme de réduction de l'effectif qui visait à réduire le niveau des charges. Même si la plupart des charges liées au programme de réduction de l'effectif ont été financées à même l'excédent du régime de retraite, la société a comptabilisé en 1999 une provision de 60 millions de dollars liée surtout à des gratifications au comptant et des avantages complémentaires de retraite qui ne peuvent être imputés à l'excédent du régime de retraite. La provision comprenait également le coût estimatif des rachats ciblés limités et des départs involontaires. Le programme de réduction de l'effectif a été pratiquement complété en 2000 et des coûts s'élevant à 53 millions de dollars ont été imputés à la provision. De plus, la société a déterminé que 5 millions de dollars de la provision relative aux avantages complémentaires de retraite et aux départs involontaires ne seraient pas utilisés et elle a contrepassé ce montant en le portant au crédit des résultats d'exploitation.

En 1999, Hydro One a réévalué la nécessité de certaines provisions constatées auparavant par Ontario Hydro et qu'elle a prises en charge le 1er avril 1999. Le solde d'une provision de 14 millions de dollars associée à un programme de réduction involontaire de l'effectif constatée par Ontario Hydro en 1997 a été contrepassé et porté au crédit des résultats d'exploitation de 1999. En outre, compte tenu d'un changement sur le marché et de la conjoncture, une provision pour bien immobiliers de 22 millions de dollars comptabilisée initialement par Ontario Hydro en 1993 a été contrepassée et portée au crédit des résultats d'exploitation en 1999.

6. AMORTISSEMENT

Exercices terminés les 31 décembre (en millions de dollars canadiens)	2000	1999	1998
Amortissement des immobilisations en service	282	272	276
Frais d'enlèvement d'immobilisations	24	18	24
Amortissement des actifs réglementaires	42	52	-
	348	342	300

7. RAJUSTEMENT DU COÛT TRANSITOIRE

Le rajustement du coût transitoire représente l'écart entre les coûts permis aux termes des ordonnances tarifaires transitoires de la Commission et les coûts engagés par Ontario Hydro au cours des trois premiers mois de 1999 qui étaient permis en vertu de la *Loi sur la Société de l'électricité*. Les coûts compris dans les exigences en matière de produits de Hydro One ont été plus élevés en raison de paiements en remplacement des impôts des sociétés et d'un montant pour l'amortissement des avantages sociaux futurs autres que des prestations de retraite récupérés. Ces

HYDRO ONE INC.
NOTES AFFÉRENTES AUX ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS (suite)

coûts additionnels ont été contrebalancés en partie par une réduction des charges de financement en raison de la baisse de l'encours de la dette par suite de la nouvelle structure du capital de la société et d'une diminution des taux d'intérêt ainsi que de l'élimination de la commission de garantie de la dette provinciale perçue par la province. Le rajustement du coût transitoire constitue une charge non récurrente.

Le tableau suivant présente les éléments du rajustement du coût transitoire pour les trois mois terminés le 31 mars 1999 :

(en millions de dollars canadiens)	1999
Amortissement	10
Paiements en remplacement de l'impôt sur le capital	6
Paiements en remplacement des impôts des sociétés	87
Commission de garantie de la dette provinciale	(8)
Charges de financement	(40)
	55

8. ONTARIO HYDRO INTERNATIONAL INC.

Le 15 septembre 1999, Ontario Hydro International Inc., filiale de la société, a vendu sa participation de 25 % dans Ontario Quinta A.V.V. (« Ontario Quinta »), ce qui a donné lieu à un gain avant impôts sur les bénéfices de 32 millions de dollars. Au moment de la vente, Ontario Quinta détenait une participation de 60 % dans Luz del Sur S.A.A., société de distribution d'électricité desservant le sud de Lima, au Pérou, et une participation de 64 % dans Tecsur S.A.A., société d'entretien et de construction de services publics également établie au Pérou.

Avant la vente, les résultats d'exploitation ainsi que les actifs et passifs d'Ontario Quinta avaient été consolidés proportionnellement dans les états financiers de Hydro One.

Le tableau suivant présente les répercussions sur les résultats d'exploitation et la situation financière de la consolidation proportionnelle du placement dans Ontario Quinta pour la période précédant la vente. La répercussion sur le bénéfice net égalait celle qui aurait découlé de la méthode de la comptabilisation à la valeur de consolidation (se reporter à la note 23).

Exercices terminés les 31 décembre (en millions de dollars canadiens)	2000	1999	1998
Produits	-	69	116
Exploitation, entretien et administration	-	24	39
Achats d'électricité	-	37	65
Amortissement	-	4	6
Charges de financement	-	-	(3)
Bénéfice net	-	4	9

HYDRO ONE INC.
NOTES AFFÉRENTES AUX ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS (suite)

9. CHARGES DE FINANCEMENT

Exercices terminés les 31 décembre (en millions de dollars canadiens)	2000	1999	1998
Intérêts sur les billets à court terme à payer	2	-	30
Intérêts sur la dette à long terme à payer	377	411	539
Pertes de change	-	-	6
Moins : Intérêts imputés aux constructions en cours	(22)	(18)	(10)
Intérêts gagnés sur des placements	(17)	(12)	(6)
	340	381	559

Aux fins de la préparation des états financiers historiques, les charges de financement d'Ontario Hydro ont été attribuées en théorie à Hydro One et aux autres sociétés remplaçantes pour les périodes antérieures au 1er avril 1999.

HYDRO ONE INC.
NOTES AFFÉRENTES AUX ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS (suite)

10. IMPÔTS DES SOCIÉTÉS

La provision pour paiements en remplacement des impôts des sociétés (PRIS) diffère du montant qui aurait été comptabilisé au taux d'imposition combiné fédéral canadien et de l'Ontario prévu par la loi. Le rapprochement entre le taux d'imposition prévu par la loi et le taux d'imposition réel est comme suit :

Exercices terminés les 31 décembre (en millions de dollars canadiens)	2000	1999
Bénéfice avant provision pour PRIS	585	569
Compris dans le rajustement du coût transitoire *(note 7)*	-	87
Moins : Impôts avant provision pour PRIS pour la période du 1er janvier au 31 mars 1999	-	(197)
Bénéfice rajusté avant provision pour PRIS	585	459
Taux d'imposition fédéral et de l'Ontario prévu par la loi	43,95 %	44,62 %
Provision pour PRIS au taux prévu par la loi	257	205
Augmentation (diminution) découlant des éléments suivants :		
Application de la méthode des impôts exigibles aux Entreprises réglementées :		
Écarts temporaires nets :		
Déduction pour amortissement en excédent de l'amortissement	(44)	(50)
Charge de réduction de l'effectif (en deçà) en excédent des paiements au comptant	(23)	27
Intérêts capitalisés aux fins comptables, mais déduits aux fins fiscales	(10)	(7)
Avantages sociaux futurs autres que les prestations de retraite (en deçà) en excédent des paiements au comptant	(4)	3
Divers	8	-
Écarts temporaires nets	(73)	(27)
Écarts permanents :		
Impôt des grandes sociétés	15	11
Autres	8	5
Écarts permanents nets	23	16
Provision pour PRIS	207	194
Taux d'imposition réel	35,38 %	42,27%

Les impôts futurs des entreprises réglementées n'ont pas été comptabilisés, puisqu'ils devront être récupérés au moyen des produits futurs. Au 31 décembre 2000, des passifs d'impôts futurs de 80 millions de dollars (27 millions de dollars en 1999), fondés sur les taux d'imposition pratiquement en vigueur, n'avaient pas été comptabilisés. Hydro One n'était assujettie à aucun PRIS avant le 1er avril 1999.

HYDRO ONE INC.
NOTES AFFÉRENTES AUX ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS (suite)

11. IMMOBILISATIONS

Aux 31 décembre (en millions de dollars canadiens)	Immobilisations en service	Amortissement cumulé	Constructions en cours	Total
2000				
Transport	7 968	2 493	144	5 619
Distribution	3 441	1 097	85	2 429
Communications	383	194	5	194
Administration et entretien	583	324	18	277
	12 375	4 108	252	8 519

Aux 31 décembre (en millions de dollars canadiens)	Immobilisations en service	Amortissement cumulé	Constructions en cours	Total
1999				
Transport	7 652	2 234	248	5 666
Distribution	3 350	1 132	47	2 265
Communications	323	178	1	146
Administration et entretien	582	304	4	282
	11 907	3 848	300	8 359

Les immobilisations comprennent des contributions pour la construction de 49 millions de dollars pour le transport (50 millions de dollars en 1999) et de 215 millions de dollars pour la distribution (194 millions de dollars en 1999). Les contributions pour la construction représentent des immobilisations appartenant à la société. Étant donné que Hydro One n'a rien versé pour ces actifs, le montant net comptabilisé dans les comptes d'immobilisations est de néant.

Les charges de financement sont capitalisées sur les immobilisations en cours de construction, y compris la provision pour fonds utilisés pendant la construction sur les biens réglementés et les intérêts sur les biens non réglementés, et se sont élevées à 22 millions de dollars en 2000 (18 millions de dollars en 1999).

En 1999, des actifs de distribution de 75 millions de dollars ont été transférés aux services municipaux d'électricité. En vertu de certaines dispositions de la *Loi sur la Société de l'électricité*, certaines municipalités de l'Ontario ont reçu la permission d'étendre le territoire de desserte de leurs services municipaux d'électricité afin d'inclure des zones qui étaient desservies par Ontario Hydro. Cette expansion comportait le transfert d'actifs de distribution, de passifs et d'abonnés d'Ontario Hydro aux services municipaux d'électricité concernés à un prix prescrit. Le prix à payer pour les actifs transférés était prescrit par la *Loi sur la Société de l'électricité* comme égalant le coût initial des actifs moins la somme de l'avoir de détail net cumulé de 25 millions de dollars et de l'amortissement cumulé associé à ces actifs comptabilisé dans les comptes d'Ontario Hydro. Les municipalités ne peuvent plus se prévaloir de ce droit d'expansion prévu par la loi depuis le 1er avril 1999.

HYDRO ONE INC.
NOTES AFFÉRENTES AUX ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS (suite)

12. ACTIFS ET PASSIF RÉGLEMENTAIRES

Les actifs et passif réglementaires découlent du processus de tarification. Comme décrit à la note 2, Hydro One a comptabilisé les actifs et passif réglementaires suivants :

Aux 31 décembre (en millions de dollars canadiens)	2000	1999
Actifs réglementaires :		
Avantages sociaux futurs autres que les prestations de retraite	335	377
Préparation au marché	17	6
Total des actifs réglementaires	352	383
Passif réglementaire :		
Charge reportée du régime de retraite	452	241
Total du passif réglementaire	452	241

Hydro One a l'intention de demander le recouvrement des frais de préparation au marché, qui comprennent 25 millions de dollars au titre des frais de systèmes capitalisés connexes, une fois que les lignes directrices et le calendrier relatifs à ce processus ont été établis par la Commission.

13. AVANTAGES SOCIAUX FUTURS

Prestations de retraite

Hydro One a établi un régime de retraite à prestations déterminées couvrant tous les employés réguliers de Hydro One et ses filiales le 1er janvier 2000. Avant cette date, les employés et retraités continuaient de participer au régime de retraite de la Société financière de l'industrie de l'électricité de l'Ontario (le « régime de retraite de la SFIEO »), auparavant le régime de retraite et d'assurance d'Ontario Hydro. Les informations sur la retraite présentées dans les états financiers consolidés pour la période commençant le 1er avril 1999 incluent la quote-part des actifs et passifs du régime de retraite de la SFIEO revenant à Hydro One.

Sous réserve de l'approbation de la Commission des services financiers de l'Ontario, le régime de retraite de la SFIEO devrait transférer en 2001 les actifs et passifs aux régimes des sociétés remplaçantes, y compris le régime de retraite de Hydro One.

Les dispositions de la *Loi de 1998 sur l'électricité* permettent à Hydro One de réduire les cotisations patronales au régime de retraite dans la mesure permise par la *Loi sur les régimes de retraite*, en date du 1er avril 1998. Par conséquent, l'actif reporté du régime de retraite a été accru de 204 millions de dollars et un crédit correspondant a été porté aux résultats de 1998.

En date du 1er janvier 2000, Hydro One a adopté les nouvelles recommandations de l'Institut Canadien des Comptables Agréés (ICCA) à l'égard des *Avantages sociaux futurs*. Le taux utilisé pour actualiser les avantages futurs est passé de l'hypothèse la plus probable de la direction à un taux d'intérêt axé sur le marché. Hydro One a appliqué les recommandations de manière rétroactive mais n'a pas retraité les montants des périodes correspondantes. Cette adoption a eu pour effet cumulé d'accroître de 211 millions de dollars l'actif reporté du régime de retraite et le passif réglementaire.

HYDRO ONE INC.
NOTES AFFÉRENTES AUX ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS (suite)

Avantages sociaux futurs autres que les prestations de retraite

En 1998, le taux utilisé pour actualiser les avantages futurs est passé de l'hypothèse la plus probable de la direction à un taux d'intérêt axé sur le marché. Cette adoption a eu pour effet cumulé d'accroître de 108 millions de dollars le passif tout en réduisant les capitaux propres du même montant.

Exercices terminés les 31 décembre	Prestations de retraite		Avantages sociaux futurs autres que les prestations de retraite	
(en millions de dollars canadiens)	2000	1999	2000	1999
Variation de l'obligation au titre des prestations constituées				
Obligation au titre des prestations constituées au 1er janvier, présentée antérieurement	3 690	2 221	434	350
Rajustement lié à l'adoption de la nouvelle norme[1]	(230)	-	-	-
Obligation au titre des prestations constituées au 1er janvier, rajustée	3 460	2 221	434	350
Coût des services passés découlant des modifications apportées au régime	-	-	14	-
Coût des services rendus de l'exercice	55	75	15	16
Intérêts débiteurs	246	215	35	29
Prestations versées	(199)	(168)	(39)	(29)
Perte actuarielle nette (gain actuariel net)	242	(26)	85	(108)
Programme de réduction de l'effectif	-	234	3	10
Rajustement de répartition[2]	-	1,139	-	166
Obligation au titre des prestations constituées Au 31 décembre	3 804	3 690	547	434
Variation des actifs du régime				
Juste valeur des actifs du régime au 1er janvier	4 296	2 474	-	-
Rendement réel des actifs du régime	301	519	-	-
Cotisations patronales	-	-	-	-
Cotisations salariales	16	17	-	-
Prestations versées	(199)	(168)	-	-
Charges administratives	(7)	(7)	-	-
Rajustement de répartition	-	1 461	-	-
Juste valeur des actifs du régime au 31 décembre	4 407	4 296	-	-

HYDRO ONE INC.
NOTES AFFÉRENTES AUX ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS (suite)

Capitalisation				
Excédent capitalisé (obligation au titre des prestations constituées non capitalisée)	603	606	(547)	(434)
Pertes actuarielles nettes non amorties (gains actuariels nets non amortis)	270	(365)	-	(98)
Coût non amorti des services passés	-	-	11	-
Actif au titre des prestations reportées (passif au titre des prestations constituées)	873	241	(536)	(532)
Provision pour moins-value[3]	(421)	-	-	-
Actif reporté du régime de retraite, déduction faite de la provision pour moins-value (passif au titre des prestations constituées)	452	241	(536)	(532)
Moins : tranche échéant à moins d'un an	-	-	27	36
Actif reporté du régime de retraite, déduction faite de la provision pour moins-value (passif à long terme)	452	241	(509)	(496)

1. Comprend le coût des services passés découlant des modifications apportées au régime de 63 millions de dollars constaté à l'adoption de la nouvelle norme.
2. Depuis le 1er avril 1999, les avantages sociaux futurs sont fondés sur le nombre réel d'employés et de retraités de Hydro One. Avant cette date, les avantages sociaux futurs étaient fondés sur une proportion de la liste de paie d'Ontario Hydro.
3. La provision pour moins-value ramène l'actif reporté du régime de retraite à la prestation future maximale que Hydro One espère réaliser sur l'excédent du régime.

	Prestations de retraite			Avantages sociaux futurs autres que les prestations de retraite		
Exercices terminés les 31 décembre (en millions de dollars canadiens)	**2000**	**1999**	**1998**	**2000**	**1999**	**1998**
Éléments du coût périodique net des prestations						
Coût des services rendus de l'exercice, déduction faite des cotisations salariales	39	58	35	15	16	14
Intérêts débiteurs	246	215	148	35	29	20
Rendement prévu des actifs du régime	(316)	(275)	(246)	-	-	-
Amortissement des pertes actuarielles nettes (gains actuariels nets)	-	(19)	(50)	(2)	7	2
Amortissement du coût des services passés	-	-	24	1	-	2
Amortissement de l'actif transitoire	-	-	(8)	-	-	-
Programme de réduction de l'effectif	-	165	-	(4)	-	-
Rajustement pour propriété de l'excédent du régime	-	-	102	-	-	-
Variation de la provision pour moins-value	31	-	-	-	-	-
Rajustement découlant des ordonnances tarifaires transitoires *(note 2)*	-	(141)	-	-	-	-
Coût périodique net des prestations	-	3	5	45	52	38
Capitalisé à titre d'élément du coût des immobilisations	-	1	1	21	22	7
Imputé aux résultats	-	2	4	24	30	31

HYDRO ONE INC.
NOTES AFFÉRENTES AUX ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS (suite)

Effet d'une augmentation de 1 % du coût des soins de santé sur:						
Obligation au titre des prestations constituées au 31 décembre	-	-	-	54	35	37
Coût périodique net des prestations	-	-	-	5	4	3
Effet d'une diminution de 1 % du coût des soins de santé sur :						
Obligation au titre des prestations constituées au 31 décembre	-	-	-	(44)	(29)	(29)
Coût périodique net des prestations	-	-	-	(4)	(3)	(3)
Principales hypothèses						
Taux d'actualisation moyen pondéré	6,75 %	6,50 %	6,00 %	6,88 %	7,38 %	5,91 %
Taux d'indexation de l'échelle de rémunération	3,25 %	3,50 %	3,50 %	3,25 %	3,50 %	3,50 %
Taux de rendement des actifs du régime	7,75 %	7,25 %	9,00 %	-	-	-
Taux d'augmentation du coût de la vie	2,50 %	2,50 %	2,50 %	2,50 %	2,50 %	2,50 %
Durée moyenne du reste de la carrière active des employés (années)	14	11	12	14	11	12
Taux d'augmentation des frais médicaux à long terme[1]	-	-	-	4,50 %	4,50 %	4,50 %
Taux d'augmentation des frais dentaires	-	-	-	3,50 %	3,50 %	3,50 %

1. 9,00 % diminuant progressivement à 4,50 % après cinq ans (en 1999, 7,20 % diminuant progressivement à 4,50 % après trois ans)

14. DETTE

Aux 31 décembre (en millions de dollars canadiens)	2000	1999
Billets à court terme à payer	130	-
Dette à long terme		
Billets à payer à la SFIEO	3 446	4 845
Débentures à 6,94 % échéant en 2005	200	-
Débentures à 7,15 % échéant en 2010	400	-
Débentures à 7,35 % échéant en 2030	400	-
	4 446	4 845
Moins : tranche à moins d'un an de la dette à long terme	474	1 399
Dette à long terme	3 972	3 446

La dette à court terme représente les billets émis en vertu du programme de papier commercial de la société. Les billets sont libellés en dollars canadiens et comportent des échéances diverses ne dépassant pas 365 jours et un taux d'intérêt moyen pondéré de 5,75 %.

HYDRO ONE INC.
NOTES AFFÉRENTES AUX ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS (suite)

La dette à long terme n'est pas garantie et elle est libellée en dollars canadiens. Cette dette est résumée selon le nombre d'années jusqu'à l'échéance dans le tableau suivant:

Années jusqu'à l'échéance	Capital en souffrance des débentures (en millions de dollars canadiens)	Capital en souffrance des billets à payer à la SFIEO (en millions de dollars canadiens)	Taux d'intérêt moyen pondéré (pour cent)
1 an	-	474	7,20
2 ans	-	443	10,96
3 ans	-	651	7,22
4 ans	-	682	6,78
5 ans	200	307	7,72
	200	2 557	
6 à 10 ans	400	889	9,07
Plus de 10 ans	400	-	7,35
	1 000	3 446	8,13

Hydro One a des contrats de crédit renouvelables contractés et inutilisés auprès d'un syndicat bancaire pour un montant de 500 millions de dollars qui vient à échéance en 2001 et de 250 millions de dollars qui vient à échéance en 2005. Si les lignes de crédit sont utilisées, l'intérêt sur celles-ci s'appliquera d'après les taux de référence canadiens. Les contrats de crédit soutiennent le programme de papier commercial de la société.

15. JUSTE VALEUR DES INSTRUMENTS FINANCIERS ET RISQUE DE CRÉDIT

Juste valeur

Le tableau suivant présente la valeur comptable et la juste valeur des instruments financiers :

Aux 31 décembre (en millions de dollars canadiens)	2000		1999	
	Valeur comptable	Juste valeur	Valeur comptable	Juste valeur
Dette à long terme	4 446	4 873	4 845	5 175

La juste valeur de la dette à long terme est calculée selon les prix du marché à la fin de l'exercice pour un titre d'emprunt semblable ayant les mêmes échéances.

La valeur comptable des espèces et quasi-espèces, des débiteurs, de la dette bancaire, des billets à court terme à payer et des créditeurs et des charges à payer se rapproche de la juste valeur en raison de la courte échéance de ces instruments.

Risque de crédit

Les actifs financiers créent un risque qu'une contrepartie ne s'acquitte pas d'une obligation, entraînant une perte financière. Au 31 décembre 2000, il n'y avait aucune concentration importante du risque de crédit à l'égard d'aucune catégorie d'actifs financiers. Hydro One tire ses produits d'une vaste clientèle, conformément au projet de convention de répartition des produits conclu entre les sociétés remplaçantes. En conséquence, Hydro One n'a pas

HYDRO ONE INC.
NOTES AFFÉRENTES AUX ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS (suite)

tiré de produits importants d'aucun abonné en particulier. En outre, la société n'a pas contracté d'instruments financiers dérivés.

16. CAPITAL SOCIAL

Le 31 mars 2000, la société a émis à la province 12 920 000 actions privilégiées à dividende cumulatif de 5,5 %, d'une valeur de rachat de 25,00 $ l'action et 99 990 actions ordinaires, portant le total des actions ordinaires en circulation à 100 000. La société est autorisée à émettre un nombre illimité d'actions privilégiées et d'actions ordinaires.

Les actions privilégiées donnent droit à un dividende cumulatif annuel total de 18 millions de dollars, payable trimestriellement. Les actions privilégiées sont rachetables au gré de la province au prix de 25,00 $ l'action, plus tout dividende couru et impayé, si la province vend un certain nombre d'actions ordinaires de la société qu'elle détient au public, de sorte à ramener son placement à moins de 50 % des actions ordinaires de la société. Hydro One peut décider de régler le prix de rachat, en totalité ou en partie, en émettant des actions ordinaires additionnelles à la province. Si la province n'exerce pas son droit de rachat, la société pourrait rajuster le dividende sur les actions privilégiées afin que le rendement soit inférieur de 0,50 % au rendement du marché actuel des actions privilégiées ayant une cote semblable. Les actions privilégiées ne comportent pas de droit de vote, sauf dans des cas précis, et ont priorité de rang sur les actions ordinaires au moment d'une liquidation.

Les dividendes sur actions ordinaires sont déclarés au gré du conseil d'administration de Hydro One, et recommandés par la direction en fonction des résultats d'exploitation, de la situation financière, des besoins en liquidités et d'autres facteurs pertinents comme la pratique du secteur et les attentes des actionnaires.

Aux termes des résolutions prises par le conseil d'administration relativement aux neuf mois terminés le 31 décembre 1999, 13 millions de dollars en dividendes sur actions privilégiées et 158 millions de dollars en dividendes sur actions ordinaires ont été payés par la province le 31 mars 2000. Pour 2000, des dividendes sur actions privilégiées d'un montant de 18 millions de dollars et sur actions ordinaires d'un montant de 213 millions de dollars ont été déclarés au cours de l'exercice, pour un total de 231 millions de dollars.

17. OPÉRATIONS ENTRE APPARENTÉS

Avant le 1er avril 1999, Hydro One, la Société de production d'électricité de l'Ontario (la « SPEO »), l'Office de la sécurité des installations électriques et la Société indépendante de gestion du marché de l'électricité étaient, dans les faits, des unités fonctionnelles d'Ontario Hydro. Les opérations entre unités fonctionnelles pour 1998 ne sont pas disponibles en raison de la nature intégrée de leurs activités. Au moment de la réorganisation d'Ontario Hydro, la SPEO, l'Office de la sécurité des installations électriques et la Société indépendante de gestion du marché de l'électricité sont devenues des apparentés de Hydro One parce qu'elles sont toutes contrôlées par la province.

Hydro One reçoit des produits pour les services de transport, conformément au projet de convention de répartition des produits administré par la SPEO (voir la note 2). Les produits tirés du transport pour 2000 comprennent 1 183 millions de dollars (1 164 millions de dollars en 1999) se rapportant à ces services.

Hydro One reçoit une partie des produits des services de distribution (y compris au détail), conformément au projet de convention de répartition des produits administré par la SPEO qui mettra fin au libre accès (voir la note 2). En vertu de cette convention, les produits des services de distribution (y compris au détail) pour 2000 comprennent 59 millions de dollars (106 millions de dollars en 1999).

HYDRO ONE INC.
NOTES AFFÉRENTES AUX ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS (suite)

Hydro One reçoit des montants d'assistance à la tarification en régions rurales tirés des produits perçus auprès des abonnés par la Société indépendante de gestion du marché de l'électricité (la province avant le 1er avril 1999) (voir la note 2). Les produits tirés de la distribution (y compris au détail) comprennent 127 millions de dollars (127 millions de dollars en 1999) se rapportant à ce programme, dont 7 millions de dollars (7 millions de dollars en 1999) ont été versés aux services municipaux d'électricité dans le cadre des conventions d'annexion.

En 2000, Hydro One a acheté pour 857 millions de dollars (900 millions de dollars en 1999) d'électricité auprès de la SPEO.

Hydro One a plusieurs conventions de niveau de service avec les autres sociétés remplaçantes, en particulier la SPEO. Ces services sont fournis ou reçus selon la méthode de la constatation après recouvrement des coûts et comprennent des services extérieurs et généraux ainsi que d'ingénierie, de logistique, de télécommunications et de technologie de l'information. En 2000, les produits comprennent 64 millions de dollars (61 millions de dollars pour le transport et 3 millions de dollars pour la distribution (y compris au détail)) (64 millions de dollars en 1999, soit 58 millions de dollars pour le transport et 6 millions de dollars pour la distribution (y compris au détail)) pour la prestation de services aux autres sociétés remplaçantes, et les charges d'exploitation, d'entretien et d'administration incluent 18 millions de dollars (15 millions de dollars pour le transport et 3 millions de dollars pour la distribution (y compris au détail)) (47 millions de dollars en 1999, soit 32 millions de dollars pour le transport et 15 millions de dollars pour la distribution (y compris au détail)) pour l'achat de services auprès des autres sociétés remplaçantes.

Au 31 décembre 2000, la dette à long terme d'un montant de 3 446 millions de dollars (4 845 millions de dollars en 1999) était exigible par la SFIEO. Les charges de financement incluent des intérêts débiteurs sur cette dette d'un montant de 330 millions de dollars (411 millions de dollars en 1999). La dette attribuée pour la période précédant le 1er avril 1999 comprenait des obligations et des billets à payer à la province ainsi qu'à des parties non apparentées. Pour ce qui est de la dette attribuée, Hydro One a versé une commission de garantie de la dette à la province. Depuis le début des activités, la province n'a pas garanti la dette de Hydro One et, par conséquent, celle-ci ne versera plus cette commission.

La provision pour paiements en remplacement des impôts des sociétés a été payée ou le sera à la SFIEO et des dividendes ont été versés ou le seront à la province (voir la note 2).

Les montants à payer à des apparentés ou exigibles de ceux-ci par suite des opérations susmentionnées sont comme suit :

Aux 31 décembre (en millions de dollars canadiens)	2000	1999
Débiteurs	144	144
Créditeurs et charges à payer	(157)	(169)

HYDRO ONE INC.
NOTES AFFÉRENTES AUX ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS (suite)

18. ÉTATS CONSOLIDÉS DES FLUX DE TRÉSORERIE

Aux fins des états consolidés des flux de trésorerie, les espèces et quasi-espèces sont présentées déduction faite du poste du bilan « Dette bancaire ».

Les variations des soldes hors caisse liés à l'exploitation comprennent ce qui suit :

Exercices terminés les 31 décembre (en millions de dollars canadiens)	2000	1999	1998
Diminution (augmentation) des débiteurs	25	(16)	17
Diminution (augmentation) des matériaux et des fournitures	16	(16)	(15)
(Diminution) augmentation des créditeurs et charges à payer	(46)	128	(52)
(Diminution) augmentation des intérêts courus	(8)	78	(8)
Augmentation (diminution) des créditeurs et charges à payer à long terme	6	(72)	(7)
Augmentation des avantages sociaux futurs autres que les prestations de retraite	13	36	5
Autres	5	(9)	34
	11	129	(26)
Autres renseignements :			
Intérêts payés	384	324	576
Paiements en remplacement des impôts des sociétés	213	169	-

19. ÉVENTUALITÉS

Litiges

Par suite de l'acquisition par Hydro One de certains actifs, passifs, droits et obligations liés aux services de transport et de distribution et aux services énergétiques d'Ontario Hydro, Hydro One a remplacé Ontario Hydro comme partie dans un certain nombre de litiges. En 1995, Torcom Communications Inc. (« Torcom ») a désigné Ontario Hydro comme l'un de plusieurs défendeurs dans une poursuite en dommages-intérêts de 150 millions de dollars et portant également sur l'exécution précise de certains contrats et un redressement par voie d'injonction interlocutoire. Torcom voulait acheter certains appareils de télécommunications appartenant à une société en faillite du syndic de faillite désigné d'office. Les appareils avaient été installés sur une propriété d'Ontario Hydro en vertu d'un permis avec le propriétaire original. Torcom allègue qu'elle a conclu un accord avec Ontario Hydro pour l'installation permanente des appareils sur la propriété d'Ontario Hydro. Torcom prétend qu'Ontario Hydro a rompu le contrat et gêné ses efforts pour acheter les appareils auprès du syndic. Peu de choses se sont passées depuis 1995, année où Ontario Hydro a déposé une demande de précisions à l'égard des allégations à son endroit. Ontario Hydro n'a pas reçu de réponse à sa demande et n'a pas encore été tenue de signifier un exposé de défense. Hydro One pense qu'il y a des arguments de défense solides quant à la plainte contre Ontario Hydro et que l'issue de ce litige devrait avoir un effet négligeable sur ses activités, ses résultats d'exploitation, sa situation financière ou ses perspectives.

HYDRO ONE INC.
NOTES AFFÉRENTES AUX ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS (suite)

Hydro One est l'un des nombreux défendeurs dans le cadre d'une poursuite devant la Cour de l'Ontario (Division générale) intentée le 18 octobre 1995 et portant sur le titre ancestral de certains terrains dans la ville de Sarnia. Le demandeur, la Bande indienne des Chippewas de Sarnia, allègue que les terrains n'ont pas été correctement remis avant qu'une patente de la Couronne ne soit émise en 1853 et que, par conséquent, les propriétaires subséquents qui ont pris possession des terrains en vertu de la patente ne détiennent pas de titre de propriété valable. Hydro One maintient des installations de transport sur des parties des terrains faisant l'objet du litige. Hydro One ne peut évaluer les coûts qui pourraient résulter d'une décision défavorable à son endroit. Le 30 avril 1999, un jugement sommaire a été rendu, rejetant la poursuite contre Ontario Hydro et certains des défendeurs. Le 27 mai 1999, le demandeur a interjeté appel du jugement sommaire auprès de la Cour d'appel de l'Ontario. De plus, plusieurs défendeurs ont également interjeté appel du jugement sommaire et d'autres parties, notamment Hydro One, ont déposé un acte d'appel incident. Ces appels ont été entendus en juin 2000. La décision de la Cour d'appel rendue le 21 décembre 2000 rejetait l'appel des plaignants et reconnaissait celui des autres parties. Le plaignant a donné avis qu'il demandait l'autorisation d'interjeter appel auprès de la Cour suprême du Canada et avait demandé à la cour une prolongation du délai d'appel. Étant donné la nature du cas et les enjeux, il est probable que le droit d'en appeler sera accordé. Hydro One croit qu'il est peu probable que l'issue de ce litige ait une incidence notable sur ses activités, ses résultats d'exploitation, sa situation financière ou ses perspectives.

Le 29 mars 1999, la Bande des premières nations de Whitesand a intenté une poursuite devant la Cour de l'Ontario (Division générale), dont les défendeurs sont la province, le Procureur général du Canada, Ontario Hydro, la SFIEO, la SPEO et la société. Un avis d'intention de défense a été déposé pour le compte de Hydro One. La poursuite réclame une mesure de redressement déclaratoire, une mesure de redressement par injonction et des dommages-intérêts d'un montant indéterminé. La Bande de Whitesand allègue que depuis au moins la première moitié du XX^{e} siècle, Ontario Hydro a érigé des barrages et des centrales ainsi que d'autres installations sur les terrains traditionnels de la bande ou touchant ceux-ci et que ces installations ont causé des dommages aux membres de la bande et aux terrains, y compris d'importantes inondations et de l'érosion. La Bande de Whitesand réclame également, en vertu des droits issus de traités, une part des profits générés par les activités de ces installations d'Ontario Hydro, le droit à une hausse des rentes établies par traité et des indemnités pour les coûts engagés dans le cadre de négociations antérieures portant sur les griefs de la bande à l'égard d'Ontario Hydro. La Bande de Whitesand a invoqué plusieurs causes d'action, dont la violation du droit de propriété, la violation d'une obligation fiduciaire, la nuisance et la négligence. Hydro One croit qu'il est peu probable que le résultat de ce litige aura des effets nuisibles importants sur ses activités, ses résultats d'exploitation, sa situation financière ou ses perspectives.

Transfert d'actifs

Le 1er avril 1999, dans le cadre de l'acquisition des activités d'Ontario Hydro, Hydro One a acquis et pris en charge les actifs et passifs, les droits et les obligations des entreprises de transport et de distribution d'électricité ainsi que de services énergétiques d'Ontario Hydro, à l'exception de certains actifs de transport et de distribution et d'autres actifs situés sur des terres gardées pour des bandes ou des groupes d'Indiens en vertu de la *Loi sur les Indiens* (Canada). Le transfert du titre de ces actifs ne s'est pas produit parce qu'à l'origine, les autorisations accordées par le ministre canadien des Affaires indiennes et du Nord canadien pour la construction et l'exploitation de ces actifs ne pouvaient être cédées sans le consentement du ministre et des bandes ou groupes d'Indiens concernés ou, dans plusieurs cas, parce que les autorisations étaient expirées ou n'avaient pas correctement été émises. Hydro One gère ces actifs, qui sont détenus pour l'instant par la SFIEO.

Hydro One a amorcé des négociations avec les bandes et les groupes d'Indiens concernés afin d'obtenir les autorisations et consentements nécessaires pour effectuer le transfert de ces actifs de transport, de distribution et autres. Hydro One ne peut prédire le montant total qu'elle pourrait devoir payer pour obtenir les autorisations et consentements nécessaires. Hydro One s'attend à payer plus de 850 000 $ par année, ce qui était le montant versé auparavant à ces bandes et groupes d'Indiens par Ontario Hydro et qui est le montant total des coûts permis en vertu des ordonnances tarifaires transitoires. Si, après avoir pris toutes les mesures raisonnables, Hydro One ne peut autrement obtenir les autorisations et consentements des bandes et groupes d'Indiens, la SFIEO gardera ces

HYDRO ONE INC.
NOTES AFFÉRENTES AUX ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS (suite)

actifs pour une période indéterminée. Hydro One pourrait devoir déplacer ces actifs des terres autochtones à d'autres endroits à un coût qui serait élevé ou, dans un nombre restreint de cas, abandonner une ligne et la remplacer par des groupes générateurs diesel. Dans de tels cas, Hydro One ferait une demande auprès de la Commission pour récupérer ces coûts dans des ordonnances tarifaires futures.

Environnement

Hydro One est assujettie à des règlements rigoureux aux niveaux fédéral, provincial et régional à l'égard des questions liées à l'environnement, à la santé et à la sécurité. Les autorités gouvernementales régissent les installations d'exploitation actuelles et exercent une juridiction permanente sur les modifications apportées aux installations. Hydro One est assujettie à un décret administratif que le ministère de l'Environnement de l'Ontario a émis à l'égard d'Ontario Hydro le 2 septembre 1997. En vertu de ce décret, les installations de production d'électricité dont les déversements ont ou risquent d'avoir des conséquences défavorables ou dont le stockage des déchets n'est pas approuvé doivent être recensées, évaluées et, au besoin, modifiées. Ce décret touche les centrales éloignées et les cours de triage exploitées par Hydro One. Selon les estimations actuelles de Hydro One, le coût total lié à l'évaluation et à la modification des centrales éloignées s'élèverait à environ 17 millions de dollars sur une période de quatre à six ans et celui des cours de triage totaliserait environ 3 millions de dollars sur une période de quatre à six ans.

Les règlements sur l'environnement peuvent changer rapidement et être difficiles à prédire. Parce que les installations existantes ou à venir peuvent être tenues de respecter de nouvelles normes imposées par les règlements sur l'environnement, il est possible qu'Hydro One doive engager des dépenses importantes. Hydro One examine actuellement la situation sur le plan de l'environnement de diverses propriétés, et les coûts liés aux enquêtes ou aux mesures correctives à l'égard de ces propriétés peuvent dépasser les montants estimatifs selon les résultats des examens. Hydro One analyse le coût de ses obligations découlant des questions environnementales de manière continue. La résolution ultime des problèmes environnementaux futurs ne devrait pas avoir d'effet néfaste important sur la situation financière ou les résultats d'exploitation de Hydro One.

20. ENGAGEMENTS

Les paiements minimaux exigibles en vertu de contrats de location-exploitation pour chacun des cinq exercices suivant le 31 décembre 2000 et au total par la suite sont comme suit :

Exercices terminés les 31 décembre (en millions de dollars canadiens)	
2001	20
2002	18
2003	14
2004	12
2005	8
Par la suite	11
Total des paiements minimaux exigibles	83

HYDRO ONE INC.
NOTES AFFÉRENTES AUX ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS (suite)

21. INFORMATIONS SECTORIELLES

Hydro One comporte trois secteurs isolables :

I. l'entreprise de transport, dont l'activité principale consiste à fournir des services de transport et de raccordement, ainsi que divers services non réglementés comme les télécommunications et l'utilisation de terrains secondaires, et qui est responsable du transport de l'électricité dans l'ensemble du réseau électrique de l'Ontario;

II. l'entreprise de distribution (y compris au détail), dont l'activité principale consiste à livrer et à vendre de l'électricité aux abonnés ainsi que des services énergétiques;

III. un secteur « Divers » qui comprend principalement les services énergétiques, d'achat d'électricité, de télécommunications, du siège social et les résultats d'Ontario Hydro International Inc.

La désignation des secteurs d'activité est fondée sur le statut réglementaire et la nature des produits et services offerts. Les conventions comptables suivies par les secteurs sont les mêmes que celles décrites dans le sommaire des principales conventions comptables (voir la note 2).

Les informations sectorielles se présentent comme suit :

Exercices terminés les 31 décembre (en millions de dollars canadiens)	2000	1999	1998
Transport			
Produits	1 260	1 237	1 178
Exploitation, entretien et administration	433	423	349
Achats d'électricité	-	-	17
Amortissement	198	179	179
Bénéfice sectoriel avant rajustement du coût transitoire, commission de garantie de la dette provinciale, actif reporté du régime de retraite et charges de financement	629	635	633
Distribution (y compris au détail)			
Produits	1 703	1 793	1 729
Exploitation, entretien et administration	388	382	318
Achats d'électricité	857	900	1 083
Amortissement	143	152	108
Bénéfice sectoriel avant rajustement du coût transitoire, commission de garantie de la dette provinciale, actif reporté du régime de retraite et charges de financement	315	359	220
Divers			
Produits	32	95	141
Exploitation, entretien et administration	35	58	56
Achats d'électricité	9	39	65
Amortissement	7	11	13
Bénéfice sectoriel (perte sectorielle) avant rajustement du coût transitoire, commission de garantie de la dette provinciale, actif reporté du régime de retraite et charges de financement	(19)	(13)	7

HYDRO ONE INC.
NOTES AFFÉRENTES AUX ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS (suite)

Exercices terminés les 31 décembre (en millions de dollars canadiens)	2000	1999	1998
Dépenses en capital			
Transport	280	327	171
Distribution (y compris au détail)	175	186	188
Divers	14	16	35
	469	529	394

Aux 31 décembre (en millions de dollars canadiens)	2000	1999
Total de l'actif		
Transport	6 492	6 658
Distribution (y compris au détail)	3 434	3 377
Divers	71	55
	9 997	10 090

Tous les produits, charges et actifs, selon le cas, sont gagnés, engagés ou détenus au Canada, sauf pour les activités d'Ontario Hydro International Inc. aux exercices antérieurs à 2000 (voir la note 8).

22. CHIFFRES CORRESPONDANTS

Les états financiers consolidés comparatifs ont été reclassés par rapport aux états présentés antérieurement afin qu'ils soient conformes à la présentation adoptée pour les états financiers consolidés au 31 décembre 2000.

23. RAPPROCHEMENT AVEC LES PCGR AMÉRICAINS

Les états financiers consolidés de Hydro One ont été dressés selon les PCGR canadiens, lesquels sont conformes, à la plupart des égards, aux PCGR américains. En vertu des PCGR canadiens et américains, certaines conventions comptables de la société diffèrent de celles qui seraient suivies par les entreprises œuvrant dans un milieu à tarifs non réglementés.

Les écarts importants entre les PCGR canadiens, comme utilisés dans la préparation de ces états financiers consolidés, et les PCGR américains sont résumés ci-dessous.

HYDRO ONE INC.
NOTES AFFÉRENTES AUX ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS (suite)

États consolidés des résultats

Exercices terminés les 31 décembre (en millions de dollars canadiens)	2000	1999	1998
Bénéfice net	378	375	474
Rajustements : augmentation (diminution) :			
Charges de retraite a)	-	-	(25)
Coûts des avantages complémentaires de retraite a)	-	-	(7)
Coûts des autres avantages postérieurs à l'emploi a)	(6)	8	12
Charges de réduction de l'effectif b)	(60)	45	(6)
Radiations générales c)	(2)	(24)	(2)
Bénéfice net et résultat global (PCGR américains)	310	404	446
Bénéfices non répartis à l'ouverture	292	-	-
Dividendes	(402)		
Excédent de l'actif sur le passif au 31 mars 1999	-	(2 870)	-
Excédent de l'actif sur le passif à l'ouverture (PCGR américains)	-	2 758	2 312
Excédent de l'actif sur le passif à la clôture (PCGR américains)	-	-	2 758
Bénéfices non répartis au 31 décembre (PCGR américains)	200	292	-

Bilans consolidés

Aux 31 décembre (en millions de dollars canadiens)	2000	1999
Actif : augmentation (diminution)		
Immobilisations en service a), c)	24	16
Actif reporté du régime de retraite a)	-	150
Actif réglementaire – environnement d)	265	158
Actif réglementaire – impôts reportés e)	97	27
Passif : (augmentation) diminution		
Créditeurs et charges à payer b), c)	8	46
Avantages complémentaires de retraite et autres avantages postérieurs à l'emploi a)	(11)	13
Créditeurs et charges à payer à long terme d)	(265)	(158)
Passif réglementaire – prestations de retraite reportées a)	-	(150)
Passif d'impôt reporté e)	(97)	(27)
	21	75

a) ***Avantages sociaux futurs :***

Par l'adoption des nouvelles recommandations concernant la comptabilité de l'ICCA à l'égard des avantages sociaux futurs et l'achèvement du programme de réduction de l'effectif en 1999, la manière dont la société comptabilise les avantages sociaux futurs (prestations de retraite, avantages complémentaires à la retraite (ACR) et autres avantages postérieurs à l'emploi (AAPE)) est pratiquement conforme aux PCGR américains au 31 décembre 2000.

HYDRO ONE INC.
NOTES AFFÉRENTES AUX ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS (suite)

Régime de retraite :

En vertu des PCGR américains, un passif additionnel de 229 millions de dollars associé au programme de réduction de l'effectif aurait été constaté à titre de réduction de l'actif reporté du régime de retraite et du passif réglementaire correspondant en 2000 plutôt qu'en 1999 (voir le point b) ci-après).

Au 31 décembre 1999, le montant de l'actif reporté du régime de retraite, et le passif réglementaire correspondant, se sont élevés à 391 millions de dollars en vertu des PCGR américains. Ce montant se compare à l'actif reporté du régime de retraite et au passif réglementaire de 241 millions de dollars inscrits au bilan de la société au 31 décembre 1999. L'écart de 150 millions de dollars reflète l'écart temporel lié à la constatation des charges additionnelles associées au régime de retraite volontaire.

L'actif reporté du régime de retraite de 1999, le passif réglementaire correspondant et les charges de retraite de 1998 différaient aussi des montants calculés selon les PCGR américains à cause du moment où les nouvelles recommandations de l'ICCA ont été adoptées.

Avantages sociaux futurs autres que les prestations de retraite :

En vertu des PCGR américains, le passif lié aux ACR et AAPE au 31 décembre 2000 et le coût des ACR et AAPE de 2000 auraient été de 11 millions de dollars plus élevés à cause de la constatation immédiate de la perte actuarielle attribuable à un changement du taux de règlement du marché en vigueur au 31 décembre 2000. De ce montant, 6 millions de dollars auraient été imputés aux résultats d'exploitation et 5 millions de dollars, au coût des immobilisations.

En vertu des PCGR américains, le passif lié aux ACR et AAPE au 31 décembre 1999 et le coût des ACR et AAPE de 1999 auraient été inférieurs de 13 millions de dollars à cause de la constatation immédiate du gain actuariel découlant d'un changement du taux du règlement du marché en vigueur au 31 décembre 1999. De ce montant, 8 millions de dollars auraient été imputés aux résultats d'exploitation et 5 millions de dollars, au coût des immobilisations.

Les coûts liés aux avantages sociaux futurs autres que les prestations de retraite comptabilisés en 1998 différaient selon les PCGR américains à cause du moment où les nouvelles recommandations de l'ICCA ont été adoptées.

b) Charges de réduction de l'effectif

En vertu des PCGR canadiens antérieurs au 1er janvier 2000, les coûts liés aux programmes de réduction de l'effectif sont constatés au moment où la direction approuve ces réductions et où les coûts peuvent être raisonnablement estimés, notamment les coûts associés au programme de retraite volontaire. En vertu des PCGR américains, le coût des programmes de réduction de l'effectif ne peut être constaté, sauf si le programme détermine précisément le nombre d'employés et leur catégorie d'emploi ainsi que leur emplacement, et que les cessations d'emploi auront lieu dans l'année suivant la date d'approbation du programme de réduction par la direction. En vertu des PCGR américains, le coût de l'offre du programme de retraite volontaire ne peut être comptabilisé que lorsque les employés acceptent effectivement une offre de retraite anticipée.

Ontario Hydro a constaté une provision pour des charges de réduction de l'effectif de 18 millions de dollars en 1997. Un montant supplémentaire de 3 millions de dollars a été affecté à Hydro One le 1er avril 1999. Des charges réelles de réduction de l'effectif de 6 millions de dollars et de 1 million de dollars ont été engagées respectivement en 1998 et 1999. Hydro One a contrepassé le reste de la provision de 14 millions de dollars en les créditant aux résultats d'exploitation en 1999. En vertu des PCGR américains, la provision initiale et la contrepassation subséquente n'auraient pas été constatées et les charges réelles engagées auraient été imputées aux résultats d'exploitation en 1998 et 1999.

HYDRO ONE INC.
NOTES AFFÉRENTES AUX ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS (suite)

En 1999, Hydro One a constitué une nouvelle provision pour des charges de réduction de l'effectif de 60 millions de dollars et, en 2000, Hydro One a contrepassé 5 millions de dollars de cette provision en les créditant aux résultats d'exploitation. En vertu des PCGR américains, la provision initiale n'aurait pas été comptabilisée en 1999. Une provision de 55 millions de dollars aurait plutôt été constatée en 2000 parce que les employés avaient effectivement accepté l'offre de retraite anticipée. Par conséquent, en 2000, le bénéfice en vertu des PCGR américains aurait été de 60 millions de dollars moins élevé en raison de la provision pour réduction de l'effectif de 55 millions de dollars conjuguée à l'absence d'un crédit de 5 millions de dollars découlant de la contrepassation en 2000 d'une partie de la provision constatée en vertu des PCGR canadiens en 1999.

c) Radiations générales

En 1997, Ontario Hydro a comptabilisé une charge de 33 millions de dollars liée à la cession future de certains centres d'exploitation extérieurs. Ce montant comprenait 25 millions de dollars pour la radiation d'immobilisations précises et une provision pour frais postérieurs à l'occupation obligatoires de 8 millions de dollars. En vertu des PCGR américains, les immobilisations continueraient de figurer au bilan comme actifs détenus pour utilisation ultérieure et d'être amorties à raison de 2 millions de dollars par année. De plus, la provision pour frais postérieurs à l'occupation obligatoires n'aurait pas été comptabilisée.

En 1993, Ontario Hydro a enregistré une provision pour biens immobiliers de 22 millions de dollars, laquelle a été contrepassée par Hydro One comme crédit aux résultats d'exploitation en 1999. En vertu des PCGR américains, la provision et sa contrepassation ultérieure n'auraient pas été comptabilisées.

d) Coûts environnementaux

Hydro One passe en charges les coûts liés au règlement des dommages environnementaux passés au fur et à mesure que les coûts sont engagés. Cette politique correspond aussi à la manière dont la société établit ses tarifs de transport et de distribution. En vertu des PCGR américains, un passif sera constaté pour ces coûts lorsqu'il est probable que ce passif a été engagé et que le montant des coûts futurs et le moment où ils surviendront peuvent être raisonnablement estimés. Parce que les tarifs de la société ont été établis afin de recouvrer les coûts environnementaux au fur et à mesure qu'ils sont engagés, on s'attend que l'organisme de réglementation continue à permettre ce traitement; en vertu des PCGR américains, un actif réglementaire serait constaté pour un montant égal au passif lié aux coûts environnementaux. Ainsi, il n'y aurait pas de variation du bénéfice net présenté par suite de l'application des PCGR américains aux coûts environnementaux.

Aux fins des PCGR américains, un passif et un actif réglementaire de 265 millions de dollars seraient comptabilisés au 31 décembre 2000 (158 millions de dollars en 1999). L'accroissement du passif entre 1999 et 2000 était surtout dû à la révision des coûts estimatifs d'après l'expérience acquise dans l'inspection et la mise à l'essai des transformateurs pour mesurer la contamination par PCB.

Dans les états financiers consolidés de l'exercice terminé le 31 décembre 1999, la présentation par la société des écarts entre les PCGR américains et canadiens pour les coûts environnementaux ne tenait pas compte de l'actif réglementaire qui aurait été constaté en vertu des PCGR américains. Les montants présentés désormais aux fins des PCGR américains ont été retraités par rapport à ceux présentés antérieurement. Le bénéfice net de 1999 selon les PCGR américains est de 35 millions de dollars moins élevé (de 9 millions de dollars plus élevé en 1998) que celui présenté antérieurement. L'excédent de l'actif sur le passif au 1er janvier 1998 aux fins des PCGR américains est supérieur de 184 millions de dollars à celui présenté auparavant.

e) Impôts sur les bénéfices reportés

Les PCGR américains exigent que les passifs et les actifs d'impôts reportés soient présentés au bilan. Dans la mesure où on prévoit inclure les impôts reportés dans les tarifs approuvés qui seront facturés aux abonnés dans l'avenir, la

HYDRO ONE INC.
NOTES AFFÉRENTES AUX ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS (suite)

société inscrirait un actif réglementaire. Le montant des impôts reportés présenté aux fins des PCGR américains, calculé d'après les taux d'imposition en vigueur, est fondé sur l'information figurant à la note 10.

f) Consolidation proportionnelle des coentreprises

Selon les PCGR canadiens, Hydro One a comptabilisé son placement indirect dans Ontario Quinta selon la méthode de la consolidation proportionnelle (voir la note 8). En vertu des PCGR américains, le placement indirect de Hydro One dans Ontario Quinta aurait été comptabilisé à la valeur de consolidation. Cependant, les règlements en matière de valeurs mobilières des États-Unis permettent à Hydro One d'omettre du rapprochement avec les PCGR américains les différences résultant de l'emploi de la méthode de la consolidation proportionnelle, sous réserve de la présentation des renseignements inclus dans la note 8.

g) Rajustement du coût transitoire

Comme l'indique la note 7 afférente aux états financiers consolidés, la société a inscrit un rajustement du coût transitoire dans les trois premiers mois de 1999. En vertu des PCGR américains, le rajustement du coût transitoire ne ferait pas l'objet d'un élément spécifique pour les trois premiers mois de 1999, mais il serait plutôt déduit des produits.

h) État des flux de trésorerie

En vertu des PCGR américains, la dette bancaire n'est pas incluse dans le calcul des espèces et quasi-espèces et aux fins de l'état des flux de trésorerie. Elle est classée dans les activités de financement.

i) Futures normes comptables

En vertu du SFAS 133, le Financial Accounting Standards Board des États-Unis a émis de nouvelles normes comptables à l'égard des instruments financiers dérivés et des activités de couverture, qui entreront en vigueur pour les exercices ouverts à compter du 15 juin 2000. Cet énoncé établit les normes de comptabilité et de présentation exigeant que tous les instruments dérivés (y compris les instruments dérivés imbriqués dans d'autres contrats) soient inscrits au bilan, soit comme actif ou passif mesuré à la juste valeur. De plus, le SFAS 133 exige que les modifications de la juste valeur d'un instrument dérivé soient alors constatées dans les résultats, sauf si des critères de comptabilité de couverture précis sont satisfaits. Si tel est le cas et si la société a officiellement consigné, désigné et évalué l'efficacité des opérations admissibles, les gains et les pertes sur les instruments dérivés peuvent être portés en réduction des gains et des pertes sur les éléments couverts dans l'état des résultats. Hydro One n'a pas encore effectué d'opérations sur les instruments dérivés et elle a donc déterminé que la nouvelle norme n'avait aucun effet sur ses états financiers consolidés.

HYDRO ONE INC.
SOMMAIRE DES STATISTIQUES FINANCIÈRES ET DES STATISTIQUES D'EXPLOITATION DES CINQ DERNIERS EXERCICES[1]

Exercices terminés les 31 décembre (en millions de dollars canadiens)	2000	1999	1998	1997	1996
Données tirées de l'état des résultats					
Produits	2 995	3 125	3 048	3 099	3 129
Charges					
Exploitation, entretien et administration[2]	856	863	723	706	602
Achats d'électricité	866	939	1 165	1 250	1 218
Amortissement	348	342	300	302	305
Rajustement du coût transitoire[3]	-	55	-	-	-
Commission de garantie de la dette provinciale[4]	-	8	31	32	31
Actif reporté du régime de retraite	-	-	(204)	-	-
	2 070	2 207	2 015	2 290	2 156
Autres produits					
Gain à la vente d'une participation[5]	-	32	-	-	-
Bénéfice avant charges de financement et provision pour paiements en remplacement des impôts des sociétés	925	950	1 033	809	973
Charges de financement	340	381	559	584	590
Bénéfice avant provision pour paiements en remplacement des impôts des sociétés	585	569	474	225	383
Provision pour paiements en remplacement des impôts des sociétés[6]	207	194	-	-	-
Bénéfice net	378	375	474	225	383

1. Les résultats d'exploitation et les situations financières antérieurs au 1er avril 1999 auraient pu être différents si Hydro One avait été une société à part entière ayant sa propre direction et sa propre structure du capital, plutôt qu'une unité fonctionnelle d'Ontario Hydro.
2. Les charges d'exploitation, d'entretien et d'administration de 1999 incluent une charge nette de 24 millions de dollars de réduction de l'effectif et la contrepassation de certaines provisions. En 1997, le conseil d'administration d'Ontario Hydro a approuvé une charge d'un montant de 79 millions de dollars à l'égard des centres d'exploitation extérieurs, de certains coûts de programmes, de la consolidation des installations et des réductions de l'effectif prévues.
3. Le rajustement du coût transitoire était une charge non récurrente liée aux trois premiers mois de 1999 (voir la note 7).
4. La commission de garantie de la dette provinciale est une commission annuelle égale à la moitié de un pour cent (0,5 %) de l'encours de la dette totale garantie par la province au 31 décembre précédent. Cette commission a été abolie le 1er avril 1999 (voir la note 17).
5. Le gain à la vente d'une participation a trait à la vente de la participation de 25 % de la société dans Ontario Quinta (voir la note 8).
6. Au 1er avril 1999, Hydro One est tenue d'effectuer des paiements en remplacement des impôts des sociétés (voir les notes 2 et 10).

HYDRO ONE INC.
SOMMAIRE DES STATISTIQUES FINANCIÈRES ET DES STATISTIQUES D'EXPLOITATION DES CINQ DERNIERS EXERCICES[1] (suite)

Exercices terminés les 31 décembre (en millions de dollars canadiens)	2000	1999	1998	1997	1996
Données tirées du bilan					
Total de l'actif	9 997	10 090	9 435	9 059	9 002
Autres données financières					
BAIIA[7]	1 273	1 292	1 333	1 111	1 278
Dépenses en capital :					
Transport	280	327	171	176	161
Distribution (y compris au détail)	175	186	188	126	147
Divers	14	16	35	22	6
Ratios					
Couverture par l'actif net de la dette à long terme[8]	1,90	1,83	1,43	1,37	1,33
Couverture de l'intérêt[9]	2,49	2,26	1,82	1,37	1,63
PCGR américains (en dollars canadiens)[10]					
Bénéfice net et résultat global	310	404	446	272	379
Bénéfices non répartis	200	292	-	-	-
Couverture de l'intérêt[9]	2,31	2,33	1,77	1,45	1,62
Statistiques d'exploitation					
Transport :					
Unités transportées (TWh)	146,9	144,1	143,0	144,8	143,0
Demande de pointe du système (MW)	23 428	23 435	22 443	22 197	22 321
Total des lignes de transport (kilomètres)	28 490	28 889	29 066	29 080	29 080
Distribution :					
Unités distribuées (TWh)	17,6	18,1	18,3	18,8	18,6
Total des lignes de distribution (kilomètres)	113 880	113 400	116 947	119 182	118 985
Abonnés[11]	957 474	933 990	977 835	973 439	962 943
Total des employés	4 468	5 632	5 221	5 222	5 478

7. Le BAIIA représente le bénéfice avant les charges de financement, la provision pour paiements en remplacement des impôts des sociétés et l'amortissement et il n'inclut pas le produit de financement.
8. La couverture par l'actif net de la dette à long terme est calculée comme le total de l'actif moins le total du passif, exclusion faite de la dette à long terme (y compris la tranche échéant à moins d'un an) divisé par la dette à long terme, y compris la tranche échéant à moins d'un an. La couverture par l'actif net de la dette à long terme aurait été de 1,80 si des dividendes avaient été versés sur les actions ordinaires et privilégiées en 1999.
9. La couverture de l'intérêt est calculée comme le bénéfice avant les intérêts débiteurs et la provision pour paiements en remplacement des impôts des sociétés divisé par le total des intérêts débiteurs. En 1999, le gain à la vente de la participation dans Ontario Quinta est exclu du bénéfice aux fins du calcul de la couverture de l'intérêt.
10. Les montants aux fins des PCGR américains ont été retraités afin de refléter un actif réglementaire pour les coûts environnementaux (voir la note 23).

HYDRO ONE INC.
SOMMAIRE DES STATISTIQUES FINANCIÈRES ET DES STATISTIQUES D'EXPLOITATION DES CINQ DERNIERS EXERCICES[1] (suite)

11. Au 1er avril 1999, Hydro One comptait environ 934 000 abonnés de détail. La diminution par rapport aux exercices précédents découle des annexions prévues par la loi d'une petite partie des installations par plusieurs services municipaux d'électricité (voir la note 11).

ONTARIOPOWER GENERATION

Responsabilité de la direction relativement aux états financiers

Les états financiers consolidés ci-joints de Ontario Power Generation Inc. sont la responsabilité de la direction et ont été préparés conformément aux principes comptables généralement reconnus du Canada. Ontario Power Generation Inc. a opté pour les principes comptables appropriés à son secteur d'activité. Les principales conventions comptables appliquées par Ontario Power Generation Inc. sont décrites au Sommaire des principales conventions comptables qui figure à la note 3 afférente aux états financiers consolidés. La préparation des états financiers comprend nécessairement l'utilisation de prévisions basées sur le jugement de la direction, particulièrement en ce qui a trait aux transactions affectant l'exercice visé et dont l'examen ne pourra être effectué qu'au cours de futurs exercices. Les états financiers consolidés ont été préparés correctement dans le cadre des limites raisonnables de l'importance relative et à la lumière des renseignements disponibles au 31 janvier 2001.

La direction a maintenu un système de contrôle interne en vue de fournir l'assurance raisonnable que les actifs sont protégés et que de l'information financière fiable est disponible en temps opportun. Ce système inclut des politiques et procédures officielles et une structure d'organisation qui assurent une délégation de pouvoirs appropriée et un partage des responsabilités. Une fonction de vérification interne évalue indépendamment et régulièrement l'efficacité des contrôles internes et en fait rapport à la direction et au comité de vérification du conseil d'administration de Ontario Power Generation Inc.

Les états financiers consolidés ont été vérifiés par Ernst & Young s.r.l., vérificateurs externes indépendants nommés par le conseil d'administration. La responsabilité des vérificateurs externes consiste à exprimer une opinion sur la présentation fidèle des états financiers en conformité avec les principes comptables généralement reconnus du Canada. Le rapport des vérificateurs précise l'étendue de la vérification et leur opinion.

Pour l'exercice terminé le 31 décembre 2000, le conseil d'administration de Ontario Power Generation Inc., par l'entremise du comité de vérification, était chargé d'assurer que la direction assume ses responsabilités à l'égard de la présentation de l'information financière et des contrôles internes. Les membres du comité de vérification ont rencontré sur une base régulière les membres de la direction, les vérificateurs internes et externes afin de s'assurer que chaque groupe s'acquittait de ses responsabilités respectives, et pour examiner les états financiers avant d'en recommander l'approbation au conseil d'administration. Les vérificateurs externes ont eu accès direct et sans restriction au comité de vérification, avec et sans la présence des membres de la direction, pour les discussions entourant la vérification et leurs constatations quant à l'intégrité de la présentation de l'information financière par Ontario Power Generation Inc. et l'efficacité du contrôle interne.

Le 30 janvier 2001,

Le président et chef de la direction,

Ronald W. Osborne

Le vice-président exécutif et directeur des finances,

Wayne M. Bingham

Rapport des vérificateurs

À l'actionnaire de Ontario Power Generation Inc.

Nous avons vérifié les bilans consolidés de Ontario Power Generation Inc. aux 31 décembre 2000 et 1999, et les états consolidés des résultats, des bénéfices non répartis (excédent des passifs sur les actifs) et des flux de trésorerie de Ontario Power Generation Inc. pour l'exercice terminé le 31 décembre 2000 et les neuf mois terminés le 31 décembre 1999, et les états consolidés des résultats, des bénéfices non répartis (excédent des passifs sur les actifs) et des flux de trésorerie de l'activité de production d'électricité de Ontario Hydro (l'Acquisition) pour les trois mois terminés le 31 mars 1999. La responsabilité de ces états financiers consolidés incombe à la direction de la société. Notre responsabilité consiste à exprimer une opinion sur ces états financiers consolidés en nous fondant sur nos vérifications.

Nos vérifications ont été effectuées conformément aux normes de vérification généralement reconnues du Canada. Ces normes exigent que la vérification soit planifiée et exécutée de manière à fournir l'assurance raisonnable que les états financiers consolidés sont exempts d'inexactitudes importantes. La vérification comprend le contrôle par sondages des éléments probants à l'appui des montants et autres éléments d'information fournis dans les états financiers consolidés. Elle comprend également l'évaluation des principes comptables suivis et des estimations importantes faites par la direction, ainsi qu'une appréciation de la présentation d'ensemble des états financiers consolidés.

À notre avis, ces états financiers consolidés donnent, à tous les égards importants, une image fidèle de la situation financière de Ontario Power Generation Inc. aux 31 décembre 2000 et 1999, ainsi que des résultats d'exploitation consolidés et des flux de trésorerie consolidés de la société pour l'exercice terminé le 31 décembre 2000 et les neuf mois terminés le 31 décembre 1999 de même que des résultats d'exploitation et des flux de trésorerie de l'Acquisition pour les trois mois terminés le 31 mars 1999 selon les principes comptables généralement reconnus du Canada.

Ernst & Young s.r.l.

Comptables agréés

Toronto, Canada
Le 26 janvier 2001

États consolidés des résultats

(en millions de dollars, sauf pour le résultat par action)	Exercice terminé le 31 décembre 2000	Du 1er avril au 31 décembre 1999	Acquisition *(notes 1 et 3)* Du 1er janvier au 31 mars 1999
PRODUITS	5 978	4 338	1 769
CHARGES D'EXPLOITATION			
Exploitation, entretien et administration	2 186	1 770	551
Combustible	1 271	816	335
Achat d'électricité	180	153	45
Amortissement *(notes 6 et 7)*	764	573	385
Impôt foncier et impot sur le capital	379	277	7
	4 780	3 589	1 323
BÉNÉFICE D'EXPLOITATION	1 198	749	446
FRAIS D'INTÉRÊTS	140	134	545
BÉNÉFICE (PERTE) AVANT IMPÔTS SUR LES BÉNÉFICES	1 058	615	(99)
IMPÔTS SUR LES BÉNÉFICES *(note 4)*			
Exigibles	310	214	–
Futurs	143	75	–
	453	289	–
BÉNÉFICE NET (PERTE NETTE)	605	326	(99)
RÉSULTAT PAR ACTION ORDINAIRE	2,36	1,27	
ACTIONS ORDINAIRES EN CIRCULATION *(en millions)*	256,3	256,3	

Voir les notes afférentes aux états financiers consolidés

États consolidés des bénéfices non répartis (Excédent des passifs sur les actifs)

(en millions de dollars)	Exercice terminé le 31 décembre 2000	Du 1er avril au 31 décembre 1999	Acquisition *(notes 1 et 3)* Du 1er janvier au 31 mars 1999
BÉNÉFICES NON RÉPARTIS (EXCÉDENT DES PASSIFS SUR LES ACTIFS), début de la période *(note 1)*	291	–	(442)
Bénéfice net (perte nette)	605	326	(99)
Dividendes	(205)	(35)	–
BÉNÉFICES NON RÉPARTIS (EXCÉDENT DES PASSIFS SUR LES ACTIFS), fin de la période	691	291	(541)

Voir les notes afférentes aux états financiers consolidés

Bilans consolidés

(en millions de dollars)	Au 31 décembre 2000	Au 31 décembre 1999
ACTIF		
ACTIF À COURT TERME		
Espèces et quasi-espèces *(note 5)*	565	243
Placements à court terme	335	–
Débiteurs	968	930
Combustible	288	424
Matières et fournitures	229	201
	2 385	1 798
IMMOBILISATIONS *(note 6)*		
Immobilisations corporelles	13 842	13 285
Moins amortissement cumulé	910	383
	12 932	12 902
AUTRES ACTIFS		
Actif reporté du régime de retraite *(note 16)*	641	516
Fonds distinct pour enlèvement d'immobilisations et gestion des déchets nucléaires *(note 7)*	781	367
Débiteurs à long terme et autres actifs	52	27
	1 474	910
	16 791	15 610

Voir les notes afférentes aux états financiers consolidés

Bilans consolidés

(en millions de dollars)	Au 31 décembre 2000	Au 31 décembre 1999
PASSIF		
PASSIF À COURT TERME		
Créditeurs et charges à payer	1 406	1 145
Billets à court terme à payer *(note 9)*	150	–
Tranche à moins d'un an de la dette à long terme *(note 8)*	204	4
	1 760	1 149
DETTE À LONG TERME *(note 8)*	3 219	3 422
AUTRES PASSIFS		
Enlèvement d'immobilisations et gestion des déchets nucléaires *(note 7)*	4 482	4 235
Avantages postérieurs à l'emploi *(note 16)*	997	959
Créditeurs à long terme et charges à payer	298	353
Passifs d'impôts futurs *(note 4)*	218	75
	5 995	5 622
AVOIR DE L'ACTIONNAIRE		
Actions ordinaires *(note 11)*	5 126	5 126
Bénéfices non répartis	691	291
	5 817	5 417
	16 791	15 610

ÉVENTUALITÉS ET ENGAGEMENTS *(notes 7 et 15)*

Voir les notes afférentes aux états financiers consolidés

Le 30 janvier 2001
Au nom du conseil d'administration,

William A. Farlinger
Président du Conseil
Toronto, Canada

Ronald W. Osborne
Président et chef de la direction
Toronto, Canada

États consolidés des flux de trésorerie

(en millions de dollars)	Exercice terminé le 31 décembre 2000	Du 1er avril au 31 décembre 1999	Acquisition *(notes 1 et 3)* Du 1er janvier au 31 mars 1999
ACTIVITÉS D'EXPLOITATION			
Bénéfice net (perte nette)	605	326	(99)
Ajustements pour les éléments hors caisse :			
Amortissement	764	573	385
Actif reporté du régime de retraite	(125)	39	5
Avantages postérieurs à l'emploi	38	111	(72)
Impôts futurs	143	75	–
Réserve pour combustible épuisé	27	14	33
Divers	38	(16)	(4)
	1 490	1 122	248
Fonds distinct pour l'enlèvement d'immobilisations et la gestion des déchets nucléaires	(414)	(367)	–
Dépenses imputées à la réserve pour la gestion des déchets nucléaires	(43)	(33)	(10)
Modifications aux autres actifs et passifs à long terme	(83)	(102)	87
Facteurs de l'augmentation (la diminution) du fonds de roulement hors caisse :			
Débiteurs	(38)	(154)	(134)
Combustible	136	(50)	81
Matières et fournitures	(28)	(32)	20
Créditeurs et charges à payer	261	165	206
FLUX DE TRÉSORERIE LIÉS AUX ACTIVITÉS D'EXPLOITATION	1 281	549	498
ACTIVITÉS D'INVESTISSEMENT			
Dépenses pour immobilisations corporelles	(585)	(450)	(35)
Achat de placements à court terme	(335)	–	–
Produits des ventes d'immobilisations corporelles	16	33	–
	(904)	(417)	(35)
FLUX DE TRÉSORERIE AVANT LES ACTIVITÉS DE FINANCEMENT	377	132	463
ACTIVITÉS DE FINANCEMENT			
Émission de titres à court terme	150	–	–
Liquidités provenant de l'Acquisition *(note 1)*	–	146	–
Dividendes	(205)	(35)	–
Autres activités de financement nettes	–	–	(440)
	(55)	111	(440)
AUGMENTATION DES ESPÈCES ET QUASI-ESPÈCES PENDANT LA PÉRIODE	322	243	23
ESPÈCES ET QUASI-ESPÈCES, en début de période *(note 1)*	243	–	123
ESPÈCES ET QUASI-ESPÈCES, en fin de période	565	243	146

Notes afférentes aux états financiers consolidés

1. Constitution, début de l'exploitation et acquisition

Ontario Power Generation Inc. a été constituée le 1er décembre 1998 selon les dispositions de la *Loi sur les sociétés par actions 1998* (Ontario). Dans le cadre de la restructuration de Ontario Hydro, en vertu de la *Loi de 1998 sur l'électricité*, et par conséquent, de l'industrie électrique en Ontario, l'Ontario Power Generation (collectivement appelée « OPG ») et ses filiales se portèrent acquéreur et assumèrent la responsabilité de certains actifs, passifs, effectifs, droits et obligations liés aux activités de production d'électricité de Ontario Hydro («l'Acquisition») le 1er avril 1999, date du début de l'exploitation. Ontario Hydro a continué d'exercer ses activités sous le nom de Société financière Ontario Hydro (« SFOH »), avec mandat d'administrer la dette de Ontario Hydro et de rembourser l'encours de ses autres obligations, et de gérer le fonds de retraite de OPG.

En contrepartie du transfert des actifs, passifs, effectifs, droits et obligations liés aux activités de production d'électricité de Ontario Hydro, OPG émettait à SFOH des effets à payer au montant total en capital de 8 526 millions $, incluant une obligation au montant total en capital de 5 126 millions $ (« l'obligation remboursable en actions ») et assumait un engagement de location-acquisition de Ontario Hydro d'un montant de 30 millions $ le 1er avril 1999. La province de l'Ontario (« la Province ») a pris en charge toutes les obligations de OPG en vertu de l'obligation remboursable en actions et SFOH a dégagé OPG de ses obligations en vertu de cette obligation. Conséquemment à cet engagement, OPG émettait à la Province 256 300 000 actions ordinaires entièrement libérées. SFOH s'est engagée à ne pas vendre, sans le consentement de OPG, le solde de son portefeuille de 3 400 millions $ d'effets de OPG, constitué de 2 650 millions $ d'effets de premier rang et de 750 million $ d'effets subalternes de OPG.

OPG a comptabilisé l'achat de l'Acquisition à sa juste valeur en date du 1er avril 1999 comme suit :

(en millions de dollars)	Juste valeur au 1er avril 1999
ACTIF	
Actif à court terme	1 465
Immobilisations	12 872
Autres actifs	598
	14 935
PASSIF	
Passif à court terme	1 073
Passif et contrats de location-acquisition	5 336
	6 409
ACTIF NET ACQUIS	**8 526**

Le prix d'acquisition de 8 526 millions $ a été déterminé en fonction de la valeur actualisée des résultats d'exploitation et des flux de trésorerie futurs estimatifs de l'Acquisition dans un marché déréglementé. L'achat de l'Acquisition d'une partie apparentée, SFOH, a été enregistré à la valeur d'échange de 8 526 millions $ en vue d'un changement de participation découlant de l'opération. La valeur totale de l'actif net ainsi acquis a été affectée aux actifs et passifs en fonction de leur juste valeur estimative.

Les résultats d'exploitation et les flux de trésorerie figurant aux états financiers consolidés de OPG pour les trois mois terminés le 31 mars 1999 représentent la part d'exploitation de Ontario Hydro relative à l'Acquisition actuellement assumée par OPG. Ces états financiers ont été établis selon la méthode du coût propre appliquée aux actifs, aux passifs (autres que la dette), aux produits et charges relatifs à une telle activité, et avec ventilation de certains comptes et éléments financiers communs de Ontario Hydro et OPG.

En particulier, une part des produits et de la dette de Ontario Hydro, et la part correspondante des intérêts connexes et autres charges financières ont été affectées à l'Acquisition. La situation financière et les résultats antérieurs au 1er avril 1999 de l'Acquisition diffèrent d'une façon importante de ceux de OPG en raison des modifications du cadre réglementaire, du financement et d'autres facteurs.

2. Restructuration de l'industrie de l'électricité de l'Ontario

La restructuration du marché de l'électricité de l'Ontario a été entreprise en deux étapes. La première, la période de transition, a débuté le 1er avril 1999, avec la réorganisation de Ontario Hydro et sera conclue par la mise en place d'un marché de l'électricité ouvert à la concurrence. La seconde étape, le libre accès, est prévue pour l'automne 2001 ou le printemps 2002. Après la mise en place du libre accès, les consommateurs auront alors accès au fournisseur d'électricité de leur choix. Le réseau de transport et de distribution de l'Ontario sera accessible à tous les utilisateurs, dans un marché ouvert à la concurrence.

La Province a adopté une structure de limitation des pouvoirs sur le marché conçue pour le règlement des questions reliées à la position de OPG sur le marché en Ontario. Selon cette structure, OPG a l'obligation de réduire son contrôle à l'égard des sources spécifiques de production d'électricité, dans les 42 mois suivant le libre accès, d'au moins 4 000 MW de capacité énergétique à combustible fossile, assortie d'une option de substitution pouvant aller jusqu'à 1 000 MW de capacité hydroélectrique en remplacement d'une quantité égale de capacité à combustion fossile. Dans les 10 ans suivant le libre accès, OPG doit ramener son monopole effectif à un maximum de 35 % de la capacité totale de production d'électricité de l'Ontario.

3. Sommaire des principales conventions comptables

Méthode de comptabilisation

Les états financiers de OPG ont été préparés conformément aux principes comptables généralement reconnus du Canada qui exigent de la direction l'estimation et la formulation d'hypothèses concernant les valeurs figurant aux états financiers touchant les actifs, passifs, produits, charges et la présentation d'actifs et de passifs éventuels.

Avant le 1er avril 1999, Ontario Hydro était régie par la *Loi sur la Société de l'électricité* (Ontario), qui lui conférait un droit étendu sur la production, la fourniture et la livraison d'électricité partout en Ontario. Le conseil d'administration de Ontario Hydro détenait toute autorité pour l'établissement de la structure des prix, pour le choix de report ou non de montants relatifs à un exercice à un exercice différent, le tout en conformité avec les principes comptables généralement reconnus pour les entreprises œuvrant dans un contexte non déréglementé. Dans ce cas, le traitement comptable appliqué était le même que pour l'établissement de la structure des prix.

Consolidation

Les états financiers consolidés incluent les postes comptables de Ontario Power Generation Inc. et de ses filiales. Les postes comptables de Ontario Power Generation Inc. tiennent compte des intérêts dans les coentreprises selon la méthode de la consolidation proportionnelle.

Stocks

Les stocks de combustible sont évalués au moindre du coût moyen et la valeur de réalisation nette.

Les matières et fournitures sont évaluées au moindre du coût moyen et la valeur de réalisation nette, à l'exception de pièces de rechange spécifiques uniques à certaines installations nucléaires ou à combustible fossile. Le coût des pièces de rechange spécifiques est imputé aux charges d'exploitation selon la méthode de l'amortissement linéaire sur la durée de vie restante de ces installations.

Immobilisations corporelles et amortissement

Les immobilisations corporelles acquises par OPG le 1er avril 1999 ont été comptabilisées à leur juste valeur. Les achats d'immobilisations postérieures au 1er avril 1999, ont été comptabilisés au coût. Les frais d'intérêts engagés pendant la construction sont capitalisés dans le coût de l'immobilisation.

Le taux d'amortissement utilisé pour les différentes catégories d'immobilisations est basé sur leur durée de vie utile estimative. Les immobilisations sont amorties selon la méthode de l'amortissement linéaire, sauf les ordinateurs et les équipements de transport et travail qui le sont selon la méthode dégressive. Les centrales sont amorties selon la méthode de l'amortissement linéaire sur leur durée de vie utile estimative s'échelonnant de 25 à 40 ans pour les centrales nucléaires, de 40 à 50 ans pour les centrales à combustible fossile et fixée à 100 ans pour les centrales hydroélectriques.

Les installations administratives et d'entretien sont amorties selon la méthode de l'amortissement linéaire basée sur une période allant de 5 à 50 ans. Les ordinateurs et immobilisations de la catégorie équipement de transport et de service sont amortis selon des taux variant de 9 % à 40 %. Toutes charges pour enlèvement d'immobilisations non spécifiquement pourvues pendant le présent exercice ou pendant des exercices antérieurs sont également imputées à la dotation aux amortissements.

Les coûts d'acquisition de logiciels d'application importants sont capitalisés lorsque l'assurance de bénéfices futurs est raisonnable. Ces coûts sont amortis sur la durée de vie utile des logiciels d'application.

Enlèvement d'immobilisations et gestion des déchets nucléaires

OPG a comptabilisé ses obligations touchant l'enlèvement d'immobilisations et la gestion des déchets nucléaires en tenant compte de la valeur temporelle de l'argent puisqu'elle peut établir les coûts et l'échéancier des charges futures reliées à ces activités. Le 1er avril 1999, au moment du transfert à OPG de l'Acquisition, les charges suivantes ont été constatées comme obligations :

- La valeur actualisée des coûts de démantèlement des installations nucléaires et à combustion fossile à la fin de leur durée de vie utile.
- La valeur actualisée de la portion du coût fixe global de tout programme de gestion des déchets nucléaires requis, sans égard au volume de la dégradation active.
- La valeur actualisée des coûts variables de tout programme de gestion des déchets nucléaires tenant compte de la dégradation active, en date du 1er avril 1999.

Le volume de dégradation active postérieure au 1er avril 1999 entraînera une augmentation de cette obligation, en plus des charges imputées à l'exploitation par le biais de la dotation aux amortissements ou charges pour combustible. OPG procède par paiements prédéterminés distincts pour la couverture des charges pour l'enlèvement d'immobilisations et la gestion des déchets nucléaires. Ce fonds distinct sera utilisé uniquement pour les charges d'enlèvement d'immobilisations et de gestion des déchets nucléaires. OPG désire que le fonds distinct soit détenu à l'extérieur de OPG. Les coûts réels engagés pour les programmes de gestion des déchets nucléaires sont déduits des sommes détenues dans le fonds distinct.

La revalorisation origine des charges nécessaires à la gestion des déchets nucléaires et des frais futurs d'enlèvement d'immobilisations comptabilisés au présent exercice à leur valeur actualisée nette. La charge pour revalorisation représente le rajustement résultant du retraitement des charges de façon à refléter l'impact sur les charges futures de l'inflation sur les estimations de coûts et sur la valeur temporelle de l'argent. La charge pour revalorisation dépend des fluctuations des taux d'intérêt et d'inflation. La revalorisation est présentée aux états financiers comme partie intégrante de l'amortissement.

Les frais d'exploitation permanents engagés pour le stockage temporaire du combustible nucléaire épuisé dans des contenants pour stockage en piscine ou à sec pendant la durée d'exploitation utile de la centrale sont comptabilisés dans les frais d'exploitation permanents et les dépenses en immobilisations.

Avant le 1er avril 1999, l'Acquisition a constaté ses obligations relativement au déclassement et aux déchets nucléaires sur la durée d'exploitation prévue des centrales nucléaires et à combustible fossile ou au volume de déchets produit. Conséquemment, les charges imputées à l'exploitation de l'Acquisition sont beaucoup moins élevées que celles constatées par OPG.

Produits d'exploitation

Les produits d'exploitation proviennent principalement de la vente d'électricité sur le marché en gros et aux clients industriels d'envergure de l'Ontario et sur les marchés interconnectés des États-Unis, du Québec et du Manitoba. Pendant la période de transition, le tarif moyen d'électricité fixé pour le marché en gros de l'Ontario est demeuré stable et la facturation des services aux consommateurs est effectuée selon le principe de tarif groupé. OPG distribue les fonds aux sociétés remplaçantes de Ontario Hydro selon les termes de l'entente de répartition des produits. L'entente de répartition des produits fournit des rentrées relativement stables aux autres entreprises. Selon les termes de l'entente de répartition des produits, le solde des fonds non distribués est versé de manière à fournir à OPG des produits prévus de 4¢/kWh, basés sur une combinaison de l'énergie prévue ainsi qu'un montant fixe pour services connexes. Les variations de la demande prévue et de la composition de la clientèle auront un impact sur le produit réel par kWh consenti à OPG.

Avant le 1er avril 1999, l'Acquisition exerçait ses activités commerciales dans un contexte de tarifs réglementés. Le tarif fixé d'électricité pour les consommateurs représentait l'énergie au coût. Les produits présentés pour les trois mois terminés le 31 mars 1999 ont été calculés par un mécanisme interne de répartition des recettes utilisé par Ontario Hydro.

Les produits non énergétiques comprennent les produits provenant de la prestation de services par OPG, tels que la gestion de projet, l'analyse technique et le développement, la construction et l'entretien sur le terrain des installations de production d'électricité, la vente de nucléides isotopes variés et de sous-produits énergétiques et les gains et pertes de change. OPG utilise la méthode de la constatation au prorata des travaux pour comptabiliser les produits relatifs aux contrats à prix fixe avec échéancier précis des travaux. Quant aux autres contrats, les produits sont comptabilisés au moment de la fourniture du service ou à la livraison des produits. Les rajustements suite à l'indexation des prix sont comptabilisés lorsqu'une clause spécifique d'indexation est comprise dans les contrats. Les commissions sont comptabilisées lorsqu'elles sont réalisées.

Conversion des devises

Les actifs et passifs monétaires à court terme libellés en devises sont convertis en dollars canadiens au taux de change en vigueur à la fin de l'exercice. Tout gain ou perte en résultant figure dans les autres produits. Les gains et pertes de change des passifs à long terme libel-

lés en devises sont reportés et amortis sur la période jusqu'à leur échéance.

Instruments dérivés

OPG conclut divers instruments de couverture pour la gestion du risque de change, des instruments dérivés tels que des contrats de garantie de taux. Lorsque des instruments dérivés sont utilisés pour gérer le risque de OPG résultant de la fluctuation du cours des devises, les produits ou charges sont constatés sur la durée de l'opération dans les autres produits. Lorsque les instruments dérivés servent de couverture, les gains ou pertes réalisés sont reportés et amortis sur la durée de l'actif ou du passif couverts et inscrits dans les autres produits.

Placements à court terme

OPG effectue des achats à court terme de titres par convention de revente. En vertu de ces conventions, OPG s'engage à revendre les titres acquis au vendeur d'origine à un prix et à une date déterminés. Ces titres sont portés au bilan à leur coût d'origine. Les conventions de revente conclues avec le même vendeur sont portées au bilan à leur valeur nette. Les intérêts gagnés sur ces conventions de revente sont déduits des frais d'intérêt figurant à l'état des résultats.

Impôts sur les bénéfices et autres impôts et taxes

OPG est responsable, aux termes de la *Loi de 1998 sur l'électricité*, des paiements en remplacement des impôts et taxes (« impôts admissibles») à SFOH. Ces paiements sont calculés conformément aux dispositions de la *Loi de l'impôt sur le revenu* (Canada) et de la *Loi sur l'imposition des corporations* (Ontario), et des modifications découlant de la *Loi de 1998 sur l'électricité*. Avant le 1er avril 1999, l'Acquisition n'était pas assujettie au paiement d'impôts sur les bénéfices ou sur le capital.

En date du 1er janvier 2000, OPG a modifié sa manière de comptabiliser les impôts sur les bénéfices, passant de la méthode du report d'impôts à la méthode du passif fiscal, tel qu'exigé par le chapitre 3465 «Impôts sur les bénéfices» du Manuel de l'Institut Canadien des Comptables Agréés. Selon la méthode du passif fiscal, les impôts sur les bénéfices représentent les incidences fiscales nettes des écarts temporaires entre la valeur comptable des actifs et passifs et leur valeur fiscale. La méthode du report d'impôts utilise le mécanisme de report d'impôts qui a pour effet de comptabiliser les sommes exigibles à reporter calculées au taux d'imposition non ajusté en fonction des fluctuations des taux d'imposition futurs. L'effet cumulatif en date du 1er janvier 2000 de l'adoption de ces recommandations était négligeable. Toutefois, les états financiers de l'exercice précédent n'ont pas été retraités. Aux fins de comparaison avec 1999, les impôts reportés de la charge fiscale sont présentés dans les états financiers à titre d'impôts sur les bénéfices futurs.

OPG est tenue de faire des paiements en remplacement des taxes scolaires et impôts fonciers sur ses actifs de production. Le montant est égal à l'écart entre le montant qui serait exigible si ces actifs étaient détenus privément et le montant de ces taxes et impôts si OPG paie réellement ces actifs.

Recherche et développement

Les frais de développement directement liés à la construction ou l'aménagement d'une immobilisation spécifique sont capitalisés dans le coût de cet actif. Les frais de recherche et développement engagés pour faire face aux charges à long terme telles que les obligations liées à la gestion des déchets nucléaires, pour lesquelles une provision distincte a déjà été instituée, sont imputés à la charge correspondante. Tous les autres frais de recherche et développement, qui ne sont pas admissibles au report, sont imputés aux frais d'exploitation de l'exercice pendant lequel ils ont été engagés.

Charges de retraite et avantages postérieurs à l'emploi

Les avantages postérieurs à l'emploi offerts par OPG comprennent les prestations de retraite, l'assurance-vie collective, l'assurance médicale, les prestations en cas d'invalidité prolongée et les indemnités pour accident du travail.

OPG a augmenté ses obligations au chapitre du régime de retraite et des avantages postérieurs à l'emploi (APE). L'actif du fonds de retraite est évalué à la valeur marchande courante. Les charges et obligations de retraite et de APE sont déterminées annuellement par des actuaires indépendants d'après les hypothèses les plus probables de la direction.

Les charges de retraite et de APE consistent en des coûts de prestations pour services courants, de frais d'intérêt et ajustements provenant de modifications apportées au régime, de modifications relatives aux hypothèses, et des gains ou pertes actuariels, amortis de manière linéaire sur la durée moyenne estimative du reste de la carrière active des employés couverts par le régime. Les charges de retraite et de APE sont comptabilisées durant l'exercice pendant lequel les employés sont à l'emploi de l'entreprise.

4. Impôts sur les bénéfices

L'obligation de OPG d'effectuer des paiements en remplacement des impôts et taxes a débuté le 1er avril 1999. Aucun montant relatif aux impôts sur les bénéfices ou sur le capital n'était exigible pour les exercices antérieurs au 1er avril 1999 en ce qui a trait à l'Acquisition.

La méthode du passif fiscal a été adoptée par OPG en date du 1er janvier 2000.

Le rapprochement du taux réel d'imposition et du taux prévu par la loi se présente comme suit :

(en millions de dollars)	Exercice terminé le 31 décembre 2000	Du 1er avril au 31 décembre 1999
Bénéfice avant impôts sur les bénéfices	1 058	615
Taux d'imposition combinés fédéral et provincial prévus par la loi, y compris les surtaxes	43,9 %	44,6 %
Taux prévu par la loi appliqué au bénéfice comptable	464	274
Augmentation (diminution) des impôts sur les bénéfices résultant de :		
Impôt des grandes sociétés en sus de la surtaxe	25	19
Crédit d'impôt pour bénéfices de fabrication et de transformation	(7)	(9)
Divers	4	5
Réduction des impôts sur les bénéfices futurs due à une réduction des taux d'imposition	(33)	–
	(11)	15
Provision pour impôts sur les bénéfices	453	289
La provision pour impôts sur les bénéfices consiste en :		
Impôts sur l'exercice en cours	310	214
Charge fiscale future liée aux écarts temporaires	143	75
Provision pour impôts sur les bénéfices	453	289
Taux réel d'imposition	42,8 %	47,0 %

L'explication des écarts temporaires et leur incidence fiscale sur les impôts sur les bénéfices futurs s'établit comme suit : la valeur comptable excédant la valeur fiscale des immobilisations – 1 609 millions $ (neuf mois terminés le 31 décembre 1999 – déduction pour amortissement excédant la valeur de l'amortissement – 66 millions $) et la valeur fiscale excédant la valeur comptable des autres éléments – 1 391 millions $ (neuf mois terminés le 31 décembre 1999 – autres éléments déduits aux fins fiscales à l'avance des fins comptables – 9 millions $).

Le montant des impôts payés pour l'exercice terminé le 31 décembre 2000 se chiffre à 136 millions $ (neuf mois terminés le 31 décembre 1999 – 237 millions $).

5. Espèces et quasi-espèces

Les espèces et quasi-espèces comprennent les montants en acompte et les instruments à court terme du marché monétaire de 616 millions $ (1999 – 255 millions $) avec des rendements allant de 5,55 % à 5,96 % et des échéances de moins de trois mois.

6. Immobilisations et amortissement

La dotation aux amortissements se compose de ce qui suit :

(en millions de dollars)	Exercice terminé le 31 décembre 2000	Du 1er avril au 31 décembre 1999	Acquisition Du 1er janvier au 31 mars 1999
Amortissement	540	383	299
Revalorisation (taux de 5,75 %)	202	165	45
Charges pour enlèvement d'immobilisations et gestion des déchets nucléaires	21	20	37
Frais d'enlèvement des immobilisations	1	5	4
	764	573	385

Les immobilisations se composent de ce qui suit :

(en millions de dollars)	31 décembre 2000	31 décembre 1999
Immobilisations corporelles		
Centrales	12 361	12 093
Autres immobilisations	706	530
Construction en cours	775	662
	13 842	13 285
Moins amortissement cumulé		
Centrales	744	339
Autres immobilisations	166	44
	910	383
	12 932	12 902

Les intérêts capitalisés à 6 % au cours de l'exercice terminé le 31 décembre 2000 totalisaient 19 millions $ (neuf mois terminés le 31 décembre 1999 – 11 millions $, trois mois terminés le 31 mars 1999 – 8 millions $).

7. Enlèvement d'immobilisations et gestion des déchets nucléaires

Les déchets nucléaires provenant des centrales nucléaires de OPG sont constitués de faisceaux de combustible nucléaire radioactifs et des déchets radioactifs de bas niveau et de niveau intermédiaire. De plus, certains éléments des centrales deviennent contaminés et nécessitent un déclassement sécuritaire. OPG a également l'obligation de déclasser ses installations non nucléaires.

Ventilation de la charge nette pour l'enlèvement d'immobilisations et la gestion des déchets nucléaires :

(en millions de dollars)	31 décembre 2000	31 décembre 1999
Charges pour gestion des déchets nucléaires		
Enlèvement du combustible épuisé	3 320	3 295
Stockage du combustible épuisé	937	719
Déchets de bas niveau	223	213
Déchets de niveau intermédiaire	81	77
	4 561	4 304
Charges pour enlèvement d'immobilisations (nucléaire)	2 417	2 287
	6 978	6 591
Charges pour enlèvement d'immobilisations (non nucléaire)	126	124
	7 104	6 715
Moins : produits à recevoir du gouvernement provincial	2 622	2 480
Enlèvement d'immobilisations et gestion des déchets nucléaires	4 482	4 235

La comptabilisation des charges pour enlèvement d'immobilisations et gestion des déchets nucléaires exige le recours à des hypothèses importantes pour leur calcul puisque ces programmes se déroulent sur plusieurs décennies. Le déclassement des centrales nucléaires exige des estimations sur les flux de trésorerie jusqu'en 2071. Le taux d'intérêt utilisé pour l'actualisation est de 5,75 % (1999 – 5,75 %) et les taux d'indexation des coûts vont de 2 % à 3 % (1999 – 2 % à 4 %).

Des hypothèses importantes servant de base au calcul de plusieurs facteurs techniques et d'exploitation sont également utilisées pour le calcul des charges courues et font l'objet de révisions régulières. Des modifications de ces hypothèses, ainsi que des hypothèses touchant la synchronisation des programmes ou les technologies utilisées, pourraient avoir des répercussions importantes sur la valeur totale des charges courues. Le taux de risque entourant l'établissement des coûts de ces programmes, qui peuvent évoluer à la hausse ou à la baisse, est relativement élevé, compte tenu de la durée prolongée des programmes et du développement rapide des technologies appelées à être utilisées dans la gestion des déchets nucléaires.

Charges attribuées aux coûts de gestion des déchets nucléaires

Les charges au poste de gestion des déchets nucléaires représentent les coûts de gestion des faisceaux de combustible nucléaire épuisé hautement radioactif de même que les coûts de gestion des déchets nucléaires radioactifs de bas niveau et de niveau intermédiaire provenant des centrales nucléaires. Les hypothèses actuelles utilisées pour l'établissement des dépenses courues en combustible épuisé incluent : la gestion à long terme des faisceaux de combustible nucléaire épuisé par le stockage en couches géologiques profondes; la mise en service prévue en 2025 d'installations de stockage de combustible nucléaire épuisé; et une distance moyenne de transport de 1 000 kilomètres entre les centrales nucléaires et les installations de stockage. Des solutions de rechange au procédé d'enfouissement pourraient être techniquement possibles et seront examinées. L'augmentation des coûts courus pour le combustible nucléaire épuisé du présent exercice a été imputée à l'exercice courant, au poste charge pour combustible de la période.

Les charges pour la gestion des déchets de bas niveau et de niveau intermédiaire comprennent les coûts de la gestion reliée à ces déchets produits durant l'exploitation des centrales nucléaires ainsi que les coûts de l'élimination à long terme de ces mêmes déchets. Les hypothèses actuelles utilisées pour l'établissement des dépenses courues reliées aux déchets nucléaires de bas niveau et de niveau intermédiaire incluent : la construction d'une installation d'élimination des déchets de bas niveau pour service en 2015; le costockage d'une partie des déchets de bas niveau et d'une partie des déchets de niveau intermédiaire dans une même installation à partir de 2015; et le costockage du reste des déchets de niveau intermédiaire et de combustible épuisé à partir de 2034.

L'augmentation des coûts courus pour les déchets nucléaires de bas niveau et de niveau intermédiaire du présent exercice a été imputée à l'exercice courant, au poste amortissement pour la période.

Charges pour l'enlèvement d'immobilisations nucléaires

Les charges courues pour l'enlèvement d'immobilisations nucléaires comprennent les coûts du déclassement des centrales nucléaires au terme de leur durée de vie utile. Les hypothèses importantes utilisées pour l'estimation des frais futurs d'enlèvement des immobilisations nucléaires incluent : le déclassement des centrales nucléaires pendant la période de 2028 à 2058 selon un calendrier spécifique de démantèlement (les réacteurs demeureront à l'arrêt pendant les 30 ans précédant le démantèlement) et la distance moyenne de transport de 1 000 kilomètres entre les centrales nucléaires et les installations de stockage.

Charges pour l'enlèvement d'immobilisations non nucléaires

Les charges courues pour l'enlèvement d'immobilisations non nucléaires comprennent principalement les coûts associés au déclassement des centrales à combustible fossile et aux installations générant de l'eau lourde au terme de leur durée de vie utile. L'hypothèse importante utilisée pour l'estimation des frais futurs d'enlèvement des centrales à combustible fossile est basée sur la période probable de cette mise hors service, soit de 2005 à 2025.

OPG n'a pas établi de provision pour les frais d'enlèvement des centrales hydroélectriques, les coûts pour ce type d'installation ne pouvant faire l'objet d'une estimation raisonnable étant donné leur longue durée de vie utile. Compte tenu des efforts déployés pour l'entretien ou la reconstruction, on suppose que des ouvrages de régularisation des eaux seront nécessaires dans un avenir prévisible.

Produits à recevoir du gouvernement provincial pour la gestion des déchets nucléaires

Le 1er avril 1999, la Province s'est engagée au financement par la Province, ou par son mandataire, de certaines charges de gestion des déchets nucléaires et d'enlèvement d'immobilisations engagées avant le 1er avril 1999. Les modalités et conditions relatives aux charges admissibles sont actuellement en cours de finalisation avec la Province. Les produits à recevoir du gouvernement provincial au montant de 2 622 millions $ représentent l'engagement de 2 480 millions $ de la Province au 1er janvier 2000, ainsi que 142 millions $ en intérêts courus au taux de 5,75 % pour l'exercice terminé le 31 décembre 2000 (5,75 % pour les neuf mois terminés le 31 décembre 1999). Le taux d'intérêt fait actuellement l'objet de négociations avec la Province et pourrait être modifié. On ne prévoit pas d'impact négatif de la finalisation des discussions relatives au taux d'intérêt pour 2000 sur le solde des charges.

Fonds distincts

OPG contribue aux fonds distincts constitués pour couvrir ou acquitter la portion des charges nucléaires non financées. OPG désire que les sommes ainsi contribuées soient détenues à l'extérieur de OPG et utilisées exclusivement pour les charges reliées à la gestion des déchets nucléaires et à l'enlèvement des immobilisations nucléaires. Jusqu'à ce que le cadre juridique des fonds distincts soit finalisé, OPG met en réserve des fonds internes et gère leur placement et leur croissance séparément des autres liquidités. La contribution annuelle aux fonds distincts est d'environ 429 millions $ par exercice pour les cinq prochains exercices. OPG prévoit contribuer aux fonds distincts pendant le reste de la durée de vie utile de ses installations nucléaires. Le fonds distinct pour l'enlèvement d'immobilisations et la gestion des déchets nucléaires se compose de ce qui suit :

(en millions de dollars)	31 décembre 2000	31 décembre 1999
Fonds pour enlèvement d'immobilisations nucléaires	462	215
Fonds pour gestion des déchets nucléaires	319	152
	781	367

Le fonds distinct inclut les revenus d'intérêts générés par le fonds distinct de 39 millions $ (1999 – 6 millions $) pendant l'année 2000.

Partage des risques nucléaires

OPG et les fonctionnaires supérieurs du ministère des Finances de l'Ontario sont parvenus à un consensus quant aux principes directeurs d'une entente sur le financement des dépenses nucléaires selon laquelle la Province, ou son mandataire, pourrait partager les risques financiers associés à certains coûts de gestion des déchets nucléaires dans l'éventualité où la valeur actualisée estimative de ces coûts excéderait certains seuils. L'implantation d'une telle entente est conditionnelle à la négociation par OPG d'une entente définitive et à l'obtention des autorisations nécessaires de la Province, y compris tous les décrets nécessaires. L'application de cette entente limiterait dans les faits l'exposition de OPG aux risques d'augmentations importantes des coûts de la gestion des déchets nucléaires à leur valeur actualisée estimative.

En plus de l'entente sur le financement des dépenses nucléaires, la Province s'est également engagée à garantir à la Commission canadienne de sûreté nucléaire (« CCSN », anciennement Commission de contrôle de l'énergie atomique), tel que requis par la réglementation fédérale, la disponibilité des fonds suffisants pour le règlement complet (100 %) des coûts relatifs au déclassement et à la gestion des déchets nucléaires liés à l'exploitation de OPG, en tout temps et en toute circonstance. Cette garantie renvoie à la portion des charges non financées. En contrepartie, OPG paiera à la Province des honoraires de 0,5 % de la valeur de cette garantie. Cette garantie devrait entrer en vigueur en 2001, après la finalisation de l'entente sur le financement des dépenses nucléaires.

Rôle des tiers participant à la gestion des déchets nucléaires et leur impact sur les charges

En réponse à l'énoncé de politique de décembre 1998 du gouvernement fédéral, OPG poursuit les discussions avec la Province et le gouvernement fédéral concernant la mise sur pied d'une Commission de gestion des déchets (« CGD ») pour la gestion de toutes les dépenses futures d'exploitation couvrant la gestion du cycle complet de vie des déchets nucléaires. Le cadre de fonctionnement et le mandat de la CGD sont actuellement examinés.

Les fonds distincts seront vraisemblablement détenus à l'extérieur de OPG. L'accès aux sommes détenues dans ces fonds sera géré et surveillé par divers tiers, dont la CCSN. L'obligation de contribution de OPG aux fonds distincts sera prédéterminée d'après les estimations et hypothèses calculées par des firmes indépendantes. Le gouvernement fédéral devrait déposer un projet de loi d'ici l'année prochaine, établissant le rôle de la CGD et la responsabilité de surveillance du gouvernement.

8. Dette à long terme

La dette à long terme est constituée des éléments suivants :

(en millions de dollars)	31 décembre 2000	31 décembre 1999
Effets à payer à SFOH	3 400	3 400
Obligations liées aux contrats de location-acquisition	23	26
	3 423	3 426
Moins : échéant à moins d'un an		
Effets de premier rang, 5,35 % à payer à SFOH	200	–
Contrats de location-acquisition	4	4
	204	4
Dette à long terme	3 219	3 422

Détails des effets à long terme de OPG en cours au 31 décembre 2000 :

Échéance	Taux d'intérêt %	Capital en souffrance ($ CAN)		
		Effets de premier rang	Effets subalternes	Total
2001	5,35	200	–	200
2002	5,44	200	–	200
2003	5,49	200	–	200
2004	5,62	300	–	300
2005	5,71	300	–	300
2006	5,78	300	–	300
2007	5,85	400	–	400
2008	5,90	400	–	400
2009	6,01	350	–	350
2010	6,60	–	375	375
2011	6,65	–	375	375
		2 650	750	3 400

Les effets de premier rang confèrent à leurs détenteurs le droit de recevoir le paiement complet des montants dus à leur égard, prioritairement aux détenteurs d'effets subalternes. L'exposition au risque de taux est limitée pour OPG par les taux fixes de sa dette à long terme.

Les intérêts versés pendant l'exercice terminé le 31 décembre 2000 se chiffrent à 206 millions $ (neuf mois terminés le 31 décembre 1999 – 95 millions $; trois mois terminés le 31 mars 1999 – 588 millions $).

9. Facilités de crédit à court terme

OPG détient une facilité de crédit de 600 millions $ auprès de certaines banques à charte canadiennes (convention de crédit bancaire) pour alimenter le fonds de roulement et à des fins administratives d'ordre général. Les montants tirés de cette facilité de crédit peuvent être en dollars canadiens ou américains et soumis à des taux variables, basés sur certains taux de référence, dont le taux préférentiel, le taux d'acceptation bancaire et le taux TIOL.

OPG a lancé un programme de papier commercial (PC) en 2000. Dans le cadre de ce programme, OPG a le pouvoir d'émettre des billets à court terme à concurrence d'un montant en capital en souffrance de 600 millions $ en devises canadiennes, ou de son équivalent en devises américaines. Les billets émis dans le cadre du programme PC sont garantis par la convention de crédit bancaire. Au 31 décembre 2000, les billets émis par OPG totalisaient 150 millions $ avec des rendements allant de 5,81% à 5,89 %.

10. Juste valeur des instruments financiers, risque de crédit et instruments de gestion des risques

Juste valeur

Le tableau suivant présente la valeur comptable et la juste valeur des instruments financiers de OPG :

	2000		1999	
(en millions de dollars)	Valeur comptable	Juste valeur[1]	Valeur comptable	Juste valeur[1]
ACTIFS FINANCIERS				
Espèces et quasi-espèces	565	565	243	243
Placements à court terme	335	335	–	–
Débiteurs	968	968	930	930
Fonds distinct (enlèvement d'immobilisations et gestion des déchets nucléaires)	781	803	367	367
Débiteurs à long terme et autres actifs	52	52	27	27
PASSIFS FINANCIERS				
Créditeurs et charges à payer	1 406	1 406	1 145	1 145
Effets à court terme à payer	150	150	–	–
Tranche à moins d'un an de la dette à long terme	204	204	4	4
Dette à long terme	3 219	3 188	3 422	3 270
Créditeurs à long terme et charges à payer	298	298	353	353

(1) Le cours du marché en fin d'exercice de certains instruments financiers spécifiques ou similaires est utilisé pour estimer la juste valeur de chaque catégorie d'instruments financiers pour lesquels cette méthode est possible. Pour établir la juste valeur des instruments financiers dérivés, la méthode d'établissement des prix utilisée est celle tenant compte de la valeur actuelle des instruments sous-jacents, la valeur temporelle de l'argent, la courbe de rendement du marché moyen et les facteurs de volatilité. La valeur comptable de l'encaisse, des placements à court terme, des débiteurs, de la dette bancaire, des effets à court terme à payer et des créditeurs se rapproche de leur juste valeur étant donné l'échéance à court terme de ces instruments.

Risque de crédit

Le risque de crédit est associé au risque de perte résultant de la non-exécution par les partenaires de leurs obligations contractuelles. OPG a établi et renforcé une politique de crédit minimisant le risque de crédit par l'évaluation régulière de ses partenaires contractuels.

Les divers partenaires contractuels de OPG sur le marché de l'Ontario et les marchés interconnectés, sont des entreprises industrielles ou commerciales ou des services publics. La clientèle de OPG est principalement constituée de consommateurs du marché de l'Ontario, où le risque de crédit est minimisé par une combinaison de politiques en vigueur chez OPG et des règles transitoires du marché. OPG s'associe à des partenaires, pour la majorité possédant une cote élevée de solvabilité et selon des termes de crédit bonifiés, pour des contrats à terme et autres contrats dérivés. Le total correspondant au crédit octroyé en 2000 est d'environ de 72 % et est lié aux services municipaux. Se fondant sur ses politiques de gestion de risque de crédit, sur le cadre réglementaire et le marché actuel, OPG ne prévoit pas de pertes importantes au chapitre du crédit.

Instruments de gestion des risques

Les opérations d'achat et de vente de OPG effectuées en dollars américains peuvent entraîner le risque que ses recettes et flux de trésorerie soient affectés par les fluctuations du taux de change. Afin de réduire l'exposition aux risques de fluctuations du dollar canadien, OPG conclut des ententes de couverture pour les opérations d'achat et de vente par le biais d'instruments de gestion des risques tels que les contrats de garantie de change. Tous les contrats de change à terme conclus pendant le présent exercice comportaient une échéance à court terme. Au 31 décembre 2000, OPG ne comptait aucun contrat de change à terme en cours.

11. Actions ordinaires

OPG est habilitée à émettre un nombre illimité d'actions ordinaires sans valeur nominale ou valeur au pair. La ventilation des actions ordinaires émises et en circulation au 31 décembre 2000 et au 31 décembre 1999 est la suivante :

	Actions	(en millions de dollars)
Émission à la Province à la constitution de la société, le 1er décembre 1998	10	–
Émission à la Province en règlement de la dette, le 1er avril 1999	256 300 000	5 126
	256 300 010	5 126

12. Opérations entre apparentés

OPG, la Province et les autres sociétés remplaçantes de Ontario Hydro, dont Hydro One Inc. (« Hydro One »), la Société indépendante de gestion du marché de l'électricité (« SIGME »), SFIEO, et la corporation de retraite des services d'électricité de l'Ontario (« CRSEO »), gestionnaire du régime de retraite de OPG, sont devenues des apparentés au 1er avril 1999. Avant le 1er avril 1999, la Province était un apparenté de Ontario Hydro et de tout son réseau d'entreprises intégrées.

Les opérations entre OPG et les apparentés se déroulent dans le cours normal des affaires et selon des conditions commerciales normales. Un résumé succinct des opérations a été établi comme suit :

	Exercice terminé le 31 décembre 2000		Du 1er avril au 31 décembre 1999	
(en millions de dollars)	Produits	Achats	Produits	Achats
HYDRO ONE				
Ventes d'électricité	867	–	640	–
Services	16	92	45	40
SIGME				
Services connexes	102	–	75	–
CRSEO				
Services	16	–	10	–
	1 001	92	770	40

Pour l'exercice terminé le 31 décembre 2000, les redevances d'utilisation d'énergie hydraulique payées à la Province se chiffraient à 117 millions $ (pour les neuf mois terminés le 31 décembre 1999 – 90 millions $, pour les trois mois terminés le 31 mars 1999 – 30 millions $). Aucune commission de garantie de la dette n'a été payée à la Province pour l'exercice terminé le 31 décembre 2000 (pour les neuf mois terminés le 31 décembre 1999 – néant, pour les trois mois terminés le 31 mars 1999 – 31 millions $).

Au 31 décembre 2000, OPG avait des produits à recevoir d'apparentés, soit 93 millions $ de Hydro One (1999 – 90 millions $), 9 millions $ de SIGME (1999 – 8 millions $) et 2 millions $ de CRSEO (1999 – 1 million $). Les charges à payer de OPG à titre de société apparentée à Hydro One s'élevaient à 15 millions $ au 31 décembre 2000 (1999 – 13 millions $).

13. Recherche et développement

Pour l'exercice terminé le 31 décembre 2000, des frais pour la recherche et le développement de 39 millions $ (pour les neuf mois terminés le 31 décembre 1999 – 19 millions $, pour les trois mois terminés le 31 mars 1999 – 15 millions $) ont été imputés à l'exploitation, tandis qu'aucune charge à payer n'a été imputée (pour les neuf mois terminés le 31 décembre 1999 – 10 millions $, pour les trois mois terminés le 31 mars 1999 – 2 millions $). Des frais de développement de 6 millions $ ont été capitalisés (pour les neuf mois terminés le 31 décembre 1999 – 2 millions $, pour les trois mois terminés le 31 mars 1999 – néant).

14. Information sectorielle

OPG est une entreprise productrice d'électricité en Ontario œuvrant dans un seul créneau. La grande majorité des ventes sont effectuées au Canada. Les ventes d'électricité aux États-Unis ont représenté 273 millions $ pour l'exercice terminé le 31 décembre 2000 (pour les neuf mois terminés le 31 décembre 1999 – 200 millions $; pour les trois mois terminés le 31 mars 1999 – 10 millions $). Les ventes à deux clients représentent 31 % du produit total pour l'exercice terminé le 31 décembre 2000 (pour les neuf mois terminés le 31 décembre 1999 – 30 %) et 26 % des débiteurs au 31 décembre 2000 (pour les neuf mois terminés le 31 décembre 1999 – 25 %).

15. Éventualités et engagements

Services municipaux d'électricité (SMÉ)

Le 24 avril 1997, trois SMÉ (les « demandeurs ») déposaient à la Cour de l'Ontario (Division générale) un avis de requête contre Ontario Hydro (la « requête SMÉ »). La requête SMÉ a été enregistrée à titre de recours collectif au nom de tous les SMÉ de l'Ontario. Dans leur requête, les demandeurs allèguent que certains tarifs et éventail de services pratiqués par Ontario Hydro envers les entreprises contrevenaient aux dispositions de la *Loi sur la Société de l'électricité* (Ontario) et que ces tarifs et éventail de services ont provoqué des hausses de coûts injustifiées pour les SMÉ s'approvisionnant au réseau de OPG. Les réclamations des demandeurs visent le recouvrement de ces hausses réputées injustifiées pour un total approximatif de 145 millions $. Autre motif de la requête, une déclaration à l'effet que Ontario Hydro aurait détourné des sommes indéterminées provenant de revenus divers, sommes qui auraient dû servir à la réduction des coûts d'approvisionnement en électricité des SMÉ touchées. Les demandeurs allèguent également que Ontario Hydro a enfreint les dispositions réglementaires régissant le processus de transaction relativement à la réserve pour stabilisation des prix et réclamations, de même que l'appropriation à tort de sommes du compte de capital de Ontario Hydro, compte réservé au remboursement de la dette accumulée (le compte « RDA »). Le remboursement au compte RDA d'une somme de 5 050 millions $ figure à la requête. La Province indemnisera OPG pour toutes réclamations relatives à la création, au traitement, au remboursement ou toute autre opération liée au compte RDA, et pour toute somme apparaissant aux états financiers de Ontario Hydro et relative au compte RDA, y compris tout montant découlant de jugement, entente ou autre paiement en rapport avec la requête SME, sujet à un montant de franchise de 20 millions $.

Requête en révision judiciaire

En mai 1999, une requête est déposée par l'Association des contribuables du district et de Inverhuron (« ACDI ») à la Section de première instance de la Cour fédérale demandant une révision judiciaire des décisions du ministre fédéral de l'Environnement, du ministre fédéral des Pêches et des Océans et de la CCSN relativement au projet d'installation de stockage de combustible épuisé provenant de Bruce. Cette requête visait à renverser les décisions en vertu de la *Loi canadienne sur l'évaluation environnementale* (« LCEE ») donnant le feu vert au projet. La requête demandait également le renvoi du dossier devant une commission d'examen ou devant un médiateur.

En mai 2000, la Cour fédérale rejetait la requête en première instance, et la ACDI en appelait du jugement. Dans l'attente du jugement de la Cour d'appel, OPG est dans l'impossibilité de déterminer avec certitude l'impact de cette requête sur ses activités, son état des résultats, sa situation financière ou ses perspectives d'avenir. En se fondant sur les disponibilités actuelles de stockage pour les faisceaux de combustible épuisé, les installations de stockage du combustible usé provenant de Bruce seront nécessaires dans les deux ou trois prochaines années afin de conserver une production d'énergie par nucléaire constante au site de Bruce.

Environnement

OPG a hérité des obligations environnementales de l'Acquisition. Conséquemment, une provision de 76 millions $ a été établie le 1er avril 1999 pour faire face à ces obligations. Des charges de 3 millions $ ont été déduites de cette provision pendant l'exercice terminé le 31 décembre 2000 (pour les neuf mois terminés le 31 décembre 1999 – 6 millions $). Les activités courantes de OPG sont soumises également à la réglementation fédérale, provinciale et locale en matière de qualité de l'air, des sols et des eaux et autres questions environnementales. Le coût de ces obligations est assumé dans le cours normal des activités. La direction estime avoir établi une provision suffisante aux états financiers pour respecter les obligations environnementales liées aux activités courantes de OPG.

Ententes d'approvisionnement en combustible

OPG a conclu des ententes d'approvisionnement en combustible, dont certaines comportent une échéance postérieure à 2001. Les obligations futures de 1 464 millions $ (1999 – 727 millions $) découlant de ces ententes sont détaillées annuellement pour les cinq prochaines années, et 2006 et ultérieurement au tableau suivant :

(en millions de dollars)

OBLIGATIONS DUES EN	
2001	851
2002	256
2003	156
2004	34
2005	32
2006 et ultérieurement	135
TOTAL	1 464

16. Avantages sociaux

Les avantages postérieurs à l'emploi offerts par OPG comprennent les prestations de retraite, l'assurance-vie collective, l'assurance médicale, les prestations en cas d'invalidité prolongée et les indemnités pour accident du travail. Les obligations contractées en vertu du régime de retraite et de la période postérieure à l'emploi dépendent de divers facteurs dont les taux d'intérêt et rajustements provenant de modifications au régime, de modifications des hypothèses de départ, et des gains ou pertes actuariels.

Les renseignements présentés à ce poste aux états financiers proviennent du régime de retraite de OPG, et comprennent la quote-part de OPG des actifs et passifs du régime de retraite de SFOH, compte tenu de l'effectif actuel et des retraités. Les autres renseignements sur les avantages postérieurs à l'emploi figurant aux états financiers sont également fondés sur l'effectif actuel et les retraités. Avant le 1er avril 1999, ces renseignements figuraient à titre d'allocation rajustée, d'après la part représentée par l'effectif de l'Acquisition sur la liste de paye de Ontario Hydro.

En 2000, OPG a apporté des modifications aux avantages sociaux générant des obligations au chapitre des prestations de retraite et autres avantages postérieurs à l'emploi.

Régime de retraite

Le régime de retraite est un régime contributif à prestations déterminées couvrant tous les employés réguliers. Le régime de retraite de OPG a été instauré le 31 décembre 1999. Antérieurement à l'instauration du régime, les employés et retraités étaient couverts par le régime de retraite de SFOH, anciennement le régime de retraite et d'assurance de Ontario Hydro.

Les actifs du fonds de retraite géré par SFOH consistent principalement en titres de participation négociables, et en titres d'emprunt de sociétés et du gouvernement, choisis par des gestionnaires professionnels de placements. Le fonds n'investit pas dans les titres de participation ou d'emprunt émis par la Province, Hydro One, SIGME, OSIE, SFOH ou OPG.

Le régime de retraite a d'importants surplus nets (« surplus »). OPG a suspendu sa contribution au régime, en accord avec les dispositions de la *Loi sur les régimes de retraite* (Ontario) et de la *Loi de 1998 sur l'électricité*.

Les renseignements concernant le régime de retraite de OPG sont illustrés au tableau suivant :

(en millions de dollars)	31 décembre 2000	31 décembre 1999
HYPOTHÈSES DU RÉGIME DE RETRAITE		
Rendement prévu des actifs du fonds	7,75 %	7,25 %
Taux utilisé pour actualiser les prestations futures	6,75 %	7,25 %
Taux d'indexation de la grille salariale	3,25 %	3,50 %
Taux d'indexation du coût de la vie pour prestations	2,50 %	2,50 %
Durée moyenne du reste de la carrière active des employés (années)	11	12
MOUVEMENTS DE L'ACTIF DU FONDS		
Juste valeur de l'actif du fonds au début de l'exercice	7 274	7 908
Contributions de OPG	–	–
Contributions des employés	33	49
Rendement réel de l'actif du fonds	527	1 018
Versements des prestations	(181)	(245)
Frais d'administration	(11)	(13)
Rajustement d'imputation	–	(1 443)
Juste valeur à la fin de l'exercice	7 642	7 274
MOUVEMENTS DES OBLIGATIONS AU TITRE DES PRESTATIONS PROJETÉES		
Charges projetées au début de l'exercice	5 174	7 098
Coût des prestations au titre des services rendus au cours de l'exercice	184	218
Coût des prestations au titre des services passés	189	-
Intérêts sur les obligations au titre des prestations projetées	389	359
Versements des prestations	(160)	(192)
Perte (gain) actuarielle nette	440	(1 098)
Rajustement d'imputation	–	(1 211)
Obligations au titre des prestations projetées à la fin de l'exercice	6 216	5 174
SURPLUS DU FONDS DE RETRAITE	1 426	2 100
CONCILIATION DU SURPLUS DU FONDS		
Surplus du régime de retraite	1 426	2 100
Perte (gain) actuarielle nette non amortie	(957)	(1 584)
Coût non amorti des prestations au titre des services passés	172	-
Actif reporté du régime de retraite	641	516

(en millions de dollars)	Exercice terminé le 31 décembre 2000	Du 1er avril au 31 décembre 1999	L'Acquisition Du 1er janvier au 31 mars 1999
ÉLÉMENTS DE LA CHARGE (DU CRÉDIT) DE RETRAITE			
Coût des prestations au titre des services rendus au cours de l'exercice	154	124	42
Intérêt sur les obligations au titre des prestations projetées	389	269	106
Rendement prévu des actifs du fonds	(540)	(339)	(142)
Amortissement des coûts des prestations au titre de services passés	17	–	–
Amortissement de la perte (du gain) actuarielle nette	(145)	(15)	(1)
Charge (crédit) de retraite	(125)	39	5

Avantages postérieurs à l'emploi

Les paiements relatifs aux prestations des APE au cours de l'année 2000 totalisent 49 millions $ (pour les neuf mois terminés le 31 décembre 1999 – 35 millions $, pour les trois mois terminés le 31 mars 1999 – 15 millions $). L'augmentation annuelle à long terme du coût per capita des principaux avantages va de 2,5 % à 4,5 % (1999 – de 2,5 % à 4,5 %), selon la nature de l'avantage. Le taux d'actualisation utilisé pour calculer la valeur actuarielle des obligations envers les APE se situe entre 6,25 % et 7,00 % au 31 décembre 2000 (1999 – entre 7,0 % et 7,5 %).

Les renseignements concernant les APE de OPG figurent ci-dessous :

(en millions de dollars)	31 décembre 2000	31 décembre 1999
MOUVEMENTS DES OBLIGATIONS AU TITRE DES PRESTATIONS PROJETÉES DES APE		
Obligations au titre des prestations projetées des APE au début de l'exercice	828	1 088
Coût des prestations au titre des services rendus au cours de l'exercice	37	41
Intérêts sur les obligations au titre des prestations projetées	65	56
Versements des prestations	(42)	(40)
Perte (gain) actuarielle nette	71	(180)
Coût des prestations au titre des services passés	42	–
Rajustement d'imputation	–	(137)
Obligations au titre des prestations projetées des APE à la fin de l'exercice	1 001	828
CONCILIATION DES OBLIGATIONS AU TITRE DES PRESTATIONS PROJETÉES DES APE		
Obligation à long terme	997	959
Obligation à court terme	46	43
Perte (gain) actuarielle nette non amortie	(79)	(174)
Coût non amorti des prestations au titre des services passés	37	–
Obligations au titre des prestations projetées des APE	1 001	828

(en millions de dollars)	Exercice terminé le 31 décembre 2000	Du 1er avril au 31 décembre 1999	L'Acquisition Du 1er janvier au 31 mars 1999
ÉLÉMENTS DE LA CHARGE RELATIVE AUX APE			
Coût des prestations au titre des services rendus au cours de l'exercice	37	32	12
Intérêt sur les obligations au titre des prestations projetées	65	42	16
Amortissement de la perte (du gain) actuarielle nette	(17)	(3)	–
Amortissement des coûts des prestations au titre des services passés	4	–	–
Charge relative aux APE	89	71	28

17. États consolidés des résultats pro forma (non vérifiés)

Un état consolidé des résultats pro forma a été préparé afin de refléter l'acquisition de l'Acquisition selon une hypothèse d'achat des actifs nets le 1er janvier 1999.

(en millions de dollars)	1999			
		L'Acquisition		
	Du 1er avril au 31 décembre Réel	Du 1er janvier au 31 mars Réel	Rajustements	Pro forma Exercice terminé le 31 décembre
PRODUITS	4 338	1 769	(312)	5 795
CHARGES D'EXPLOITATION				
Exploitation, entretien et administration	1 770	551	16	2 337
Combustible	816	335	(35)	1 116
Achat d'électricité	153	45	–	198
Amortissement	573	385	(193)	765
Impôt foncier et impôt sur le capital	277	7	85	369
	3 589	1 323	(127)	4 785
Frais d'intérêts	134	545	(500)	179
Impôts sur les bénéfices	289	–	96	385
BÉNÉFICE NET	326	(99)	219	446

Mode de présentation et hypothèses et rajustements pro forma

L'état consolidé des résultats pro forma pour l'exercice terminé le 31 décembre 1999 comprend l'état consolidé des résultats de OPG pour les neuf mois terminés le 31 décembre 1999 et un état consolidé des résultats pro forma pour les trois mois terminés le 31 mars 1999 basé sur l'état consolidé des résultats de l'Acquisition. L'état consolidé des résultats pro forma ne reflète pas nécessairement les résultats d'exploitation qui auraient pu être obtenus si les opérations avaient eu lieu à la date retenue pour l'hypothèse de base, à cause des changements importants survenus dans le monde des affaires et le cadre réglementaire, et de facteurs financiers et autres.

OPG est une entreprise commerciale non réglementée alors que l'Acquisition était une entreprise à tarifs réglementés. Étant donné que les conventions comptables appliquées par les entreprises à tarifs réglementés diffèrent à certains égards de celles appliquées par les entreprises non réglementées, certaines charges et dépenses comptabilisées par l'Acquisition auraient subi un traitement comptable différent si elles avaient été comptabilisées par OPG.

L'état consolidé des résultats pro forma pour l'exercice terminé le 31 décembre 1999 comprend les redressements des résultats d'origine de l'Acquisition et les hypothèses suivantes :

Produits : Pendant la période de transition de l'industrie de l'électricité de l'Ontario, la facturation des services à tous les consommateurs continuera d'être effectuée selon le principe du tarif groupé. La part de OPG de ces produits groupés en 1999 devait représenter 4¢/kWh pour les ventes en Ontario, d'après une estimation de la demande pour 1999, ainsi qu'un montant fixe pour services connexes. L'impact de cette nouvelle entente de répartition des produits se traduit par une réduction des produits de 336 millions $ pour les trois mois terminés le 31 mars 1999. Les produits ont été rajustés à la hausse, soit une augmentation de 24 millions $, pour tenir compte des divers rajustements nécessaires tels que la reclassification des produits comptabilisés précédemment au poste de produits internes et affectés aux charges d'exploitation et charges d'entretien et d'administration (EEA), et les pertes de change, comptabilisées précédemment au poste de frais d'intérêts.

EEA : Rajustement de 16 millions $ des charges de EEA pour les trois mois terminés le 31 mars 1999. Ce rajustement tient compte de la reclassification des produits précédemment comptabilisés au poste de produits internes et d'un redressement de certaines subventions pour impôt foncier figurant précédemment au poste de charges de EEA.

Combustible : Dans le cadre de la restructuration de Ontario Hydro, l'obligation de financer les coûts futurs de gestion des déchets nucléaires et de déclassement des centrales nucléaires a été transférée à OPG. OPG a entièrement assumé, en date du 1er avril 1999, la responsabilité de cette obligation de 6 317 millions $. Conséquemment, le montant imputé aux frais d'exploitation à l'égard des obligations futures pour ces périodes est moins élevé que celui effectivement imputé aux activités. Donc, pour les trois mois terminés le 31 mars 1999, un rajustement de 35 millions $ au poste de dépenses en combustible liées à la gestion des déchets nucléaires a été effectué.

Amortissement : La valeur comptable nette des immobilisations corporelles de l'Acquisition se chiffrant à 26 850 millions $ a été rajustée à la baisse de 13 978 millions $, ramenant ainsi la valeur comptable nette des immobilisations corporelles à leur juste valeur de 12 872 millions $ en date du 1er avril 1999. Suite à cette nouvelle valeur de référence des immobilisations, la dotation aux amortissements a subi une réduction de 177 millions $ pour les trois mois terminés le 31 mars 1999. Les autres rajustements comprennent une réduction de l'amortissement de 30 millions $ pour les trois mois terminés le 31 mars 1999, afin de refléter la réduction des charges d'exploitation courantes résultant de la constatation de l'entière responsabilité des obligations liées au déclassement des centrales nucléaires et une augmentation de 14 millions $ pour revalorisation.

Frais d'intérêts : Les frais d'intérêts comprennent les intérêts sur le financement par emprunt. Par suite de la nouvelle capitalisation et de la baisse des taux d'intérêt pour la dette à long terme de OPG, les frais d'intérêts ont diminué de 484 millions $ pour les trois mois terminés le 31 mars 1999. La Province a mis fin le 1er avril 1999 à son engagement de garantie de la dette de OPG envers les tierces parties. En conséquence, OPG n'a plus d'obligation envers la commission de garantie de la dette provinciale incluse précédemment dans les frais d'intérêts. L'élimination de cette obligation, dont l'impact se traduit par une réduction de 31 millions $ pour les trois mois terminés le 31 mars 1999, est reflétée dans la réduction nette des frais d'intérêts. Un rajustement de 15 millions $ pour les trois mois terminés le 31 mars 1999 a été effectué pour la reclassification de certaines pertes de change dans les autres produits.

Impôts sur les bénéfices, et impôt sur le capital et impôt foncier : L'Acquisition était exonérée d'impôt en vertu des dispositions de la *Loi de l'impôt sur le revenu* (Canada) et de la *Loi sur l'impôt des corporations* (Ontario). Toutefois, en vertu des dispositions de la *Loi de 1998 sur l'électricité*, OPG est tenue de payer à SFOH un montant à titre « d'impôts admissibles ». Le montant des impôts admissibles est généralement équivalent au montant des impôts sur les bénéfices et sur le capital qui serait exigible, en vertu des dispositions de la *Loi de l'impôt sur le revenu* (Canada) et de la *Loi sur l'impôt des corporations* (Ontario) en cas de non-exonération. Les dispositions de la *Loi de 1998 sur l'électricité* requièrent également de OPG des paiements additionnels à SFOH en remplacement de l'impôt foncier annuel visant les actifs de production d'électricité de OPG. En conséquence, les rajustements pro forma reflètent la comptabilisation d'un montant pour impôt foncier et impôt sur le capital de 85 millions $ pour les trois mois terminés le 31 mars 1999. De plus, la charge de 96 millions $ liée aux impôts admissibles pour impôt fédéral et provincial, de même qu'à l'impôt fédéral des grandes sociétés, figure aux trois mois terminés le 31 mars 1999.

18. Diminution du monopole, coentreprises et partenariats

Location-exploitation des centrales nucléaires de Bruce

Le 11 juillet 2000, OPG signait un contrat où elle louait ses centrales nucléaires Bruce A et Bruce B à Bruce Power L.P., dans le cadre de ses démarches de diminution du monopole, en vertu desquelles OPG doit réduire sa part de capacité de production disponible en Ontario. Bruce Power est une entité entièrement contrôlée par British Energy plc. La durée initiale du contrat est d'environ 18 ans, assortie d'une option pour une durée additionnelle de 25 ans. La clôture de l'opération, prévue pour 2001, est sujette aux habituelles conditions de clôture, dont l'obtention des permis d'exploitation nécessaires auprès de la CCSN et de la Commission de l'énergie de l'Ontario.

Le contrat de location comprend un paiement initial de 625 millions $, payable en trois versements. Ce montant comprend une somme de 400 millions $, selon les rajustements de clôture, payable à OPG à la clôture, et une somme de 225 millions $ payable en deux versements égaux de 112,5 millions $, au plus tard, respectivement, dans les quatre ans et six ans suivant la date de clôture de l'opération. Pendant la période initiale de la convention, Bruce Power effectuera également des paiements locatifs annuels fixes et variables. En tout, les paiements pendant le terme initial et les paiements annuels effectués à OPG sont estimés à 3,1 milliards $. OPG conservera la responsabilité de la gestion des déchets nucléaires et du déclassement des installations du site Bruce.

Initiative en matière de technologie de l'information

En novembre, OPG concluait une entente pour la formation d'une coentreprise avec Business Transformation Services Inc. (« BTS »), filiale en propriété exclusive de Cap Gemini Ernst & Young, pour le transfert du Groupe des services d'information (« GSI ») de OPG à New Horizon System Services Inc. (« New Horizon »), une coentreprise formée appartenant à 51 % à BTS et à 49 % à OPG. Environ 600 employés de GSI seront affectés à New Horizon. Les formalités de cette entente d'une durée de 10 ans devraient être terminées d'ici le début de 2001 et comprennent des clauses de réévaluation par BTS jusqu'en 2002.

19. Chiffres correspondants

Aux fins de conformité avec la présentation des états financiers de 2000, certains chiffres correspondants de 1999 ont été reclassés.

Régie des alcools de l'Ontario

Le 12 juin 2001

M. Erik Peters, FCA
Vérificateur provincial
20, rue Dundas Ouest
Toronto (Ontario) M5G 2C2

Monsieur,

La présente lettre a trait à votre vérification des états financiers de la Régie des alcools de l'Ontario pour l'exercice qui a pris fin le 31 mars 2001. Nous confirmons par la présente, au mieux de notre connaissance directe, les observations suivantes qui vous ont été communiquées pendant votre vérification.

1. Nous sommes responsables de la présentation fidèle de la situation financière, des résultats d'exploitation et des flux de trésorerie dans les états financiers conformément aux principes comptables généralement reconnus au Canada.

   Nous croyons comprendre que l'objet de votre vérification consistait à exprimer un avis sur les états financiers et que la vérification a été réalisée conformément aux normes de vérification généralement reconnues au Canada. Nous croyons aussi comprendre qu'une telle vérification n'a pas pour but de garantir à cent pour cent que les états financiers ne comprennent pas d'inexactitudes pouvant résulter d'actes illégaux, de fraude, d'erreurs ou d'autres irrégularités. La direction reste responsable de la prévention et du dépistage des actes illégaux, de la fraude, des erreurs et d'autres irrégularités.

2. Nous avons tenu les livres de comptabilité appropriés et les états financiers à la date d'établissement du bilan sont conformes à ces livres. Nous avons mis à votre disposition tous les documents financiers et registres comptables et toutes les données connexes, de même que tous les procès-verbaux des réunions du conseil d'administration et des comités d'administrateurs tenues pendant l'exercice et jusqu'à aujourd'hui.

3. Tous les comptes et toutes les transactions ont été décrits de façon appropriée et sont comptabilisés correctement dans les états financiers et les registres comptables appuyant les états financiers.

4. Nous ne sommes pas au courant de :

a) toute irrégularité mettant en cause la direction ou les employés qui exercent des fonctions importantes rattachées au système de contrôles comptables internes ou toute irrégularité mettant en cause d'autres employés qui pourraient avoir d'importantes répercussions sur les états financiers;

b) tout acte illégal réel ou possible.

5. La Régie des alcools de l'Ontario a réalisé toutes ses transactions dans le cadre de ses compétences légales. Elle a respecté la loi habilitante et les règlements applicables qui la concernent, de même que son règlement intérieur.

6. La Régie des alcools de l'Ontario a respecté tous les aspects de ses ententes contractuelles qui pourraient avoir d'importantes répercussions sur les états financiers en cas de non-respect de ces mêmes ententes.

7. La Régie des alcools de l'Ontario possède un titre satisfaisant à l'égard de tous les biens qu'elle détient. Aucun privilège ni aucune charge ne grève ces biens et ceux-ci n'ont pas été nantis.

8. Tous les renseignements concernant les conditions et modalités, les risques de taux d'intérêt, les risques de crédit et la juste valeur des instruments financiers ont été correctement déclarés.

9. Nous avons divulgué tous les comptes bancaires de la Régie des alcools de l'Ontario, de même que tous les fonds que d'autres parties détiennent pour le compte de la Régie, et nous avons correctement identifié tous ces renseignements dans nos registres comptables.

10. Les comptes clients figurant dans le bilan correspondent à des réclamations authentiques faites à l'encontre de débiteurs à l'égard de produits vendus ou à d'autres charges faites à la date d'établissement du bilan ou avant cette date. Ces comptes clients ne comprennent pas les montants percevables après un an. Le montant prévu au titre des créances douteuses devrait suffire à couvrir toute perte pouvant résulter de la réalisation des comptes clients.

11. Les inventaires figurant dans le bilan sont comptabilisés à la valeur des coûts ou à la valeur de réalisation nette, selon la moindre de ces valeurs, et les coûts sont établis selon la méthode de la moyenne mobile. Cette méthode est compatible avec celle adoptée l'exercice précédent. Des provisions appropriées ont été constituées à l'égard de tous les stocks à faible rotation, périmés ou inutilisables. Les quantités

de stock recensées à la date d'établissement du bilan ont été fixées d'après les fichiers d'inventaire permanents de la Régie, lesquels ont été rajustés en fonction des inventaires physiques dressés par des employés compétents au 31 mars 2001. Les engagements, s'ils ne sont pas payés, à l'égard de tous les éléments compris dans l'inventaire sont comptabilisés à la date d'établissement du bilan et toutes les quantités facturées aux clients à cette date sont exclues du solde d'inventaire.

12. La durée de vie utile estimative des immobilisations, telle qu'elle est divulguée dans les états financiers, constitue une méthode raisonnable de calcul de l'amortissement.

13. Nous avons divulgué tout le passif réel ou éventuel, toutes les obligations contractuelles inhabituelles et tous les engagements considérables qui existaient à la date d'établissement du bilan et jusqu'à aujourd'hui.

14. Les états financiers divulguent correctement la nature et l'ampleur des opérations entre personnes apparentées et comprennent une description des rapports qui existent avec les personnes apparentées, le montant dû à ces personnes ou exigible d'elles, et les conditions de règlement.

15. Les états financiers ne comprennent aucun élément de passif réel ou éventuel résultant d'une question environnementale, car aucune question de ce genre n'est à signaler.

16. Aucun événement n'est survenu après la date d'établissement du bilan et jusqu'à aujourd'hui qui nécessiterait sa divulgation ou une modification des états financiers.

17. Les états financiers et les notes jointes comprennent toutes les révélations nécessaires à la présentation fidèle de la situation financière de la Régie des alcools de l'Ontario, de ses résultats d'exploitation et des flux de trésorerie, conformément aux principes comptables généralement reconnus au Canada, de même que toutes les révélations autrement requises aux termes des lois et des règlements auxquels la Régie est assujettie.

18. Aucune « lettre de confort » n'a été envoyée à des établissements financiers par le ministre responsable de la Régie des alcools de l'Ontario ou le conseil d'administration, ou n'a eu une valeur exécutoire pendant l'exercice ou ultérieurement.

Veuillez agréer, Monsieur, l'expression de nos sentiments distingués.

Le président et directeur général,

Andrew S. Brandt

Le vice-président principal, Finances et administration,

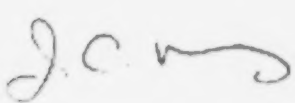

Alex Browning

/kkz

Rapport du vérificateur à la Régie des alcools de l'Ontario
et au ministre des Services aux consommateurs et aux entreprises

J'ai vérifié le bilan de la Régie des alcools de l'Ontario au 31 mars 2001, ainsi que l'état des recettes et des recettes non réparties et des flux de trésorerie pour l'exercice terminé à cette date. La responsabilité de ces états financiers incombe à la direction de la Régie. Ma responsabilité consiste à exprimer une opinion sur ces états financiers en me fondant sur mes vérifications.

Ma vérification a été effectuée conformément aux normes de vérification généralement reconnues. Ces normes exigent que la vérification soit planifiée et exécutée de manière à fournir un degré raisonnable de certitude quant à l'absence d'inexactitudes importantes dans les états financiers. La vérification comprend le contrôle par sondages des informations probantes à l'appui des montants et des autres éléments d'information fournis dans les états financiers. Elle comprend également l'évaluation des principes comptables suivis et des estimations importantes faites par la direction, ainsi qu'une appréciation de la présentation d'ensemble des états financiers.

À mon avis, les états financiers présentent fidèlement la situation financière de la Régie au 31 mars 2001 et les résultats de son exploitation et de ses flux de trésorerie pour l'exercice terminé à cette date, conformément aux conventions comptables généralement reconnues au Canada.

Erik Peters

Toronto, Ontario
le 11 juin 2001

Le vérificateur provincial
Erik Peters, FCA

RÉGIE DES ALCOOLS DE L'ONTARIO

État des recettes et des recettes non réparties
pour l'exercice ayant pris fin le 31 mars 2001

	2001 (en milliers de dollars)	2000 (en milliers de dollars)
ACTIF		
Éléments d'actif à court terme		
Encaisse et valeurs assimilables à des espèces	47 961	31 133
Comptes clients, clientèle commerciale et autres	15 649	13 114
Inventaire	260 619	255 398
Frais payés d'avance	6 086	9 079
	330 315	308 724
Actif à long terme		
Actif fixe (Note 4)	186 996	172 124
	517 311	480 848
PASSIF ET RECETTES NON RÉPARTIES		
Éléments de passif à court terme		
Comptes fournisseurs et charges à payer	218 836	209 074
Tranche actuelle des engagements du régime de retraite (Note 3)	4 202	1 358
	223 038	210 432
Éléments de passif à long terme		
Engagements du régime de retraite (Note 3)	26 329	10 794
Recettes non réparties	267 944	259 622
	517 311	480 848

Engagements et faux frais (Notes 5 et 8)

Voir les notes afférentes aux états financiers.

Approuvé par :

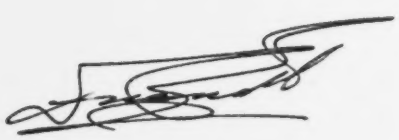

président et directeur général

administrateur

RÉGIE DES ALCOOLS DE L'ONTARIO

État des recettes et des recettes non réparties pour l'exercice ayant pris fin le 31 mars 2001

	2001 (en milliers de dollars)	2000 (en milliers de dollars)
Ventes et autres recettes	2 734 937	2 549 458
Frais et dépenses		
Coût des produits vendus	1 390 575	1 288 903
Succursales de ventes au détail et commercialisation	339 017	303 272
Entreposage et distribution	46 565	41 888
Administration	41 962	40 119
Amortissement	40 546	29 582
	1 858 665	1 703 764
Recettes nettes de l'exercice	876 272	845 694
Recettes non réparties en début d'exercice	259 622	213 928
Indemnités d'accidents du travail (Note 3)	(17 950)	—
	1 117 944	1 059 622
Déductions		
Dividendes versés au Trésor de l'Ontario	846 000	795 000
Paiements aux municipalités pour le compte du Trésor de l'Ontario (Note 9)	4 000	5 000
	850 000	800 000
Recettes non réparties en fin d'exercice	267 944	259 622

Voir les notes afférentes aux états financiers.

RÉGIE DES ALCOOLS DE L'ONTARIO

État des flux de trésorerie pour l'exercice ayant pris fin le 31 mars 2001

	2001 (en milliers de dollars)	2000 (en milliers de dollars)
Encaisse d'exploitation		
Recettes nettes	876 272	845 694
Amortissement	40 546	29 582
Perte sur vente d'immobilisations	192	920
	917 010	876 196
Soldes non pécuniaires rattachés à l'exploitation		
Fonds de roulement	4 999	(15 198)
Engagements du régime de retraite	429	—
	922 438	860 998
Encaisse pour investissements		
Acquisition d'immobilisations	(55 689)	(54 456)
Produits de la vente d'immobilisations	79	13
	(55 610)	(54 443)
Encaisse pour activités de financement		
Dividendes au Trésor de l'Ontario	(846 000)	(795 000)
Paiements aux municipalités pour le compte du Trésor de l'Ontario	(4 000)	(5 000)
	(850 000)	(800 000)
Augmentation de l'encaisse en cours d'exercice	16 828	6 555
Encaisse et valeurs assimilables à des espèces en début d'exercice	31 133	24 578
Encaisse et valeurs assimilables à des espèces en fin d'exercice	47 961	31 133

Voir les notes afférentes aux états financiers.

RÉGIE DES ALCOOLS DE L'ONTARIO

Notes afférentes aux états financiers
au 31 mars 2001

1. NATURE DE LA SOCIÉTÉ

La Régie des alcools de l'Ontario (Régie) est une société sans capital action constituée en vertu de la *Loi sur les alcools*, qui constitue le chapitre L.18 des Lois refondues de l'Ontario de 1990. La société est une entreprise du gouvernement chargée de régir la production, l'importation, la distribution et la vente des boissons alcooliques dans la province de l'Ontario. Une société d'État, la Régie est exempte d'impôts aux termes de l'alinéa 149 (1) d) de la *Loi de l'impôt sur le revenu* (Canada). La Régie verse la plupart de ses profits sous forme de dividendes au Trésor.

2. PRINCIPALES CONVENTIONS COMPTABLES

a) Comptabilité de base

Les états financiers de la Régie sont préparés conformément aux conventions comptables généralement reconnues au Canada.

b) Inventaires

Les inventaires sont comptabilisés au coût le plus bas et à la valeur de réalisation nette, établie selon la méthode de la moyenne mobile.

c) Immobilisations

Les principales dépenses en immobilisations dont la durée d'utilisation excède l'exercice en cours sont capitalisées au prix coûtant et amorties selon la méthode linéaire de durée d'utilisation prévue, comme suit :

Bâtiments	20 ans
Mobilier et agencement	5 ans
Améliorations locatives	5 ans
Matériel informatique	3 ans

Les dépenses mineures en immobilisations et les frais de réparation et d'entretien sont portés au compte des bénéfices.

d) Utilisation des prévisions

La préparation des états financiers exige l'utilisation, par la direction, de données estimatives et d'hypothèses qui influent sur le montant déclaré des éléments d'actif et de passif à la date des états financiers et sur les montants déclarés des recettes et des dépenses pendant la période comptable visée. Les données réelles pourraient différer de ces données estimatives.

e) Encaisse et valeurs assimilables à des espèces

L'encaisse et les valeurs assimilables à des espèces comprennent les espèces et les placements facilement négociables venant initialement à échéance dans moins de 90 jours.

La politique de placement de la Régie limite les investissements à court terme aux titres de placements liquides facilement négociables tels que les bons du Trésor fédéral/provincial, les acceptations bancaires et les dépôts à terme.

RÉGIE DES ALCOOLS DE L'ONTARIO

Notes afférentes aux états financiers
au 31 mars 2001

2. PRINCIPALES CONVENTIONS COMPTABLES (SUITE)

f) Obligations en matière de prestations aux employés

La Régie accorde des prestations de retraite à ses employés en participant à la Caisse de retraite des fonctionnaires et au Régime de retraite du Syndicat des employés de la fonction publique de l'Ontario. Ces régimes de retraite sont considérés comme des régimes de retraite à prestations déterminées interentreprises, étant donné que la Régie ne possède pas de données suffisantes pour mettre en oeuvre des méthodes comptables relatives à des régimes de pension à prestations déterminées. Les dépenses représentent la cotisation de la Régie à ces régimes de retraite durant l'année. Le Secrétariat du Conseil de gestion assume le coût des avantages non reliés aux prestations de retraite consentis aux employés pendant la retraite. Ces montants ne figurent pas dans l'état des recettes et des recettes non réparties. À partir du 1er avril 2000, la Régie a également comptabilisé les charges à payer au titre des indemnités d'accidents du travail (voir Note 3) et inclus les modifications en cours d'exercice de la méthode de la comptabilité d'exercice dans la rubrique des dépenses d'administration. Les engagements du régime de retraite comprennent aussi les charges à payer dans le cas des indemnités de cessation d'emploi.

3. INDEMNITÉS D'ACCIDENTS DU TRAVAIL

À partir du 1er avril 2000, la Commission a reconnu son obligation en matière d'indemnisation des accidents du travail d'une valeur de 17,9 millions de dollars. Cette obligation n'est pas provisionnée. C'est la première fois que la Régie reconnaît son obligation dans ce domaine et elle fait ainsi suite aux nouvelles recommandations de l'Institut canadien des comptables agréés en ce qui concerne la comptabilisation des avantages devant être versés ultérieurement aux employés. Les nouvelles recommandations ont été adoptées rétroactivement sans retraitement. Les incidences sur les exercices antérieurs correspondent à une modification du solde d'ouverture des bénéfices non répartis. Les incidences sur l'exercice courant figurent dans les dépenses d'administration. Le montant reconnu a été établi d'après les calculs actuariels fournis par la Commission de la sécurité professionnelle et de l'assurance contre les accidents du travail. Au 31 mars 2001, la provision au titre des indemnités d'accidents du travail totalisait 17,2 millions de dollars. Elle figure dans l'engagement du régime de retraite de même que les indemnités de cessation d'emploi constituées, d'une valeur de 13,3 millions de dollars (1999 – 12,2 millions de dollars).

RÉGIE DES ALCOOLS DE L'ONTARIO

Notes afférentes aux états financiers
au 31 mars 2001

4. IMMOBILISATIONS

	2001 (en milliers de dollars)			2000 (en milliers de dollars)
	Coût	Amortissement accumulé	Valeur comptable nette	Valeur comptable nette
Terrain	13 835	—	13 835	13 835
Bâtiments	281 718	182 541	99 177	81 871
Mobilier et agencement	35 736	27 645	8 091	6 512
Améliorations locatives	103 589	71 109	32 480	29 913
Matériel informatique	84 748	51 335	33 413	39 993
	519 626	332 630	186 996	172 124

5. ENGAGEMENTS DE LOCATION

La Régie s'est engagée par contrat de location-exploitation à louer des locaux dont les versements minimaux de loyer sont établis de la façon suivante :

	(en milliers de dollars)
2002	28 575
2003	25 080
2004	21 323
2005	18 428
2006	15 963
par la suite	72 707
	182 076

6. RÉGIME DE RETRAITE

La Régie assure des prestations de retraite à tous ses employés permanents (et à ses employés non permanents qui désirent contribuer) par sa participation à la Caisse de retraite des fonctionnaires et au Régime de retraite du Syndicat des employés de la fonction publique de l'Ontario mis sur pied par le gouvernement de l'Ontario.

La cotisation annuelle de la Régie à la caisse de retraite des fonctionnaires et à celle des employés de la fonction publique était de 9,8 millions de dollars (2000 – 9,4 millions de dollars). Elle est inscrite à la rubrique Frais et dépenses de l'État des recettes et des recettes non réparties.

RÉGIE DES ALCOOLS DE L'ONTARIO

Notes afférentes aux états financiers
au 31 mars 2001

7. COUVERTURE

La Régie a conclu des contrats d'opération de change à terme pour gérer les risques de cours de change liés à ses achats auprès de fournisseurs étrangers. Un contrat d'opération de change à terme est un contrat entre deux parties dans lequel le cours du change à terme est stipulé d'avance.

Au 31 mars 2001, la Régie avait 1 469 069 $ (2000 – 1 441 000 $) en contrats d'opération de change à terme.

Le risque de crédit est le risque qu'une partie à un contrat de change à terme ne s'acquitte pas de ses obligations et qu'il en résulte une perte monétaire pour la Régie. La Régie minimise ses risques de crédit en ne faisant affaire qu'avec les principales banques canadiennes à charte et les filiales canadiennes des principales banques étrangères.

8. PROVISIONS

La Régie est touchée par diverses actions en justice rattachées à l'exercice normal des activités d'une entreprise. Il est impossible de prédire à l'heure actuelle l'issue et le règlement définitifs de ces actions. Voilà pourquoi les états financiers ne comprennent aucune provision à l'égard de ces actions. Le cas échéant, les règlements concernant ces provisions seront comptabilisés dans l'exercice au cours duquel ils auront lieu.

9. PAIEMENTS AUX MUNICIPALITÉS

Le conseil des ministres a demandé à la Régie de verser directement aux municipalités une contribution de 4 millions de dollars en 2000-2001 (1999-2000 – 5,0 millions de dollars), basée sur un plan de financement élaboré par le ministère de l'Environnement. Cette contribution servira à financer le programme de réacheminement des déchets. Le conseil des ministres a de plus précisé qu'une somme de 5 millions de dollars devra être versée au cours de chacun des cinq prochains exercices.

10. CHIFFRES CORRESPONDANTS DES EXERCICES ANTÉRIEURS

Les chiffres correspondants de l'exercice ayant pris fin le 31 mars 2001 ont été reclassifiés au besoin en vue de respecter le modèle de présentation des données adopté cette année.

Année civile	Secteur	Employeur	Nom de famille	Prénom	Poste	Traitement versé	Avantages imposables
					Veuillez vous reporter à la feuille d'instructions pour remplir la présente formule.		
2000	Agence	LCBO	Bonic	Jacqueline	vice-présidente, Aménagement des succursales et immeubles	121 382,04 $	336,16 $
2000	Agence	LCBO	Brandt	Andrew	président et directeur général	104 049,79 $	332,74 $
2000	Agence	LCBO	Browning	J. Alex	vice-président principal, Finances et administration	144 086,48 $	401,70 $
2000	Agence	LCBO	Buck	Peter	directeur, service des ressources humaines	114 982,29 $	334,80 $
2000	Agence	LCBO	Burns	Tamara	directrice de catégorie	105 270,61 $	316,60 $
2000	Agence	LCBO	Cardinal	Nancy	vice-présidente, Communications du Marketing	114 607,04 $	336,16 $
2000	Agence	LCBO	Chu	Hang-Sun	analyste principale de systèmes	102 143,52 $	217,00 $
2000	Agence	LCBO	Clute	Peter	directeur exécutif, Affaires corporatives	110 282,23 $	359,50 $
2000	Agence	LCBO	Denomme	David	avocat	109 926,29 $	334,80 $
2000	Agence	LCBO	Downey	Robert	directeur de catégorie	111 832,19 $	330,76 $
2000	Agence	LCBO	Dutton	Rob	directeur, Planification financière et développement économique	114 982,29 $	334,80 $
2000	Agence	LCBO	Ecker	Roy	directeur, Région du Centre	116,582.04 $	336,16 $
2000	Agence	LCBO	Fisher	Ron	directeur, Région de l'Ouest	117,392.29 $	354,40 $
2000	Agence	LCBO	Fitzpatrick	Mary	vice-présidente principale, Contentieux et secrétaire du conseil d'administration	144 086,48 $	401,70 $
2000	Agence	LCBO	Flynn	Larry	vice-président principal, Marketing	124 551,84 $	376,46 $
2000	Agence	LCBO	Gee	Larry	vice-président général	206 162,68 $	528,56 $
2000	Agence	LCBO	Green	Michael	avocat	111,625.29 $	334,80 $
2000	Agence	LCBO	Hicks	William	directeur, Entrepôt de Durham	108 925,77 $	473,68 $
2000	Agence	LCBO	Holloway	Brian	directeur, Systèmes d'application	110 235,93 $	307,84 $
2000	Agence	LCBO	Kane	Murray	vice-président principal, Ressources humaines	144 086,48 $	401,70 $
2000	Agence	LCBO	Kelly	Hugh	vice-président principal, Technologie informatique	166 508,48 $	401,70 $
2000	Agence	LCBO	Kennedy	William	directeur exécutif, Communications de l'entreprise	116 582,04 $	336,16 $
2000	Agence	LCBO	Ker	Gerry	directeur, Politique de l'entreprise	114 982,29 $	334,80 $
2000	Agence	LCBO	Lyons	Carol	contrôleuse, Finances	103 923,06 $	334,80 $
2000	Agence	LCBO	Marshall	David	directeur, Région du Nord	112 415,29 $	1 213,80 $
2000	Agence	LCBO	Martin	John	vice-président principal, Logistique	141 717,25 $	401,70 $
2000	Agence	LCBO	McGrath	Bruce	analyste principal des systèmes	107 408,24 $	219,34 $
2000	Agence	LCBO	Murphy	Peter	directeur, Logistique	103 742,57 $	313,38 $
2000	Agence	LCBO	Ramsay	Gary	directeur, Systèmes d'application	108,290.83 $	328,14 $
2000	Agence	LCBO	Sherwood	Garfield	vice-président principal, Division commerciale	144 086,48 $	401,70 $
2000	Agence	LCBO	Stanley	Thomas	chef de service, Gestion de l'informatique	101 347,86 $	255,62 $
2000	Agence	LCBO	Tughan	William	directeur, Protection des ressources	100 656,07 $	293,22 $
2000	Agence	LCBO	Wilson	Thomas	vice-président, Vintages	116 582,04 $	336,16 $
2000	Agence	LCBO	Zachar	Wayne	directeur, Relations avec les employés	111 204,65 $	331,78 $

SOCIÉTÉ DES LOTERIES ET DES JEUX DE L'ONTARIO

RESPONSABILITÉ DE REDDITION DE COMPTE ANNUELLE DE LA DIRECTION

La Direction de la Société est responsable de l'élaboration des états financiers consolidés et de tous les autres renseignements inclus dans le présent rapport. Cette responsabilité comprend le choix des conventions comptables appropriées ainsi que la formation de jugements et d'estimations éclairés et conformes aux conventions comptables généralement reconnues.

La Société maintient un système approprié de contrôle interne qui lui permet de s'estimer fondée à croire que les états financiers consolidés qu'elle produit sont pertinents et fiables et que la protection des avoirs de la Société est suffisante. Grant Thornton et KPMG, les vérificateurs indépendants de la Société nommés par le Conseil d'administration, sont chargés de vérifier les états financiers consolidés. Leur rapport précise la portée de leur examen ainsi que leur avis concernant les états financiers consolidés.

Les états financiers consolidés ont été examinés et approuvés par le Conseil d'administration et par son Comité de vérification et de gestion des risques. Le Comité se réunit de temps en temps avec la Direction et les vérificateurs, qui ont en tout temps accès direct au Comité.

Ron D. Barbaro
Président du conseil et directeur général

Tom Dalton
Chef des finances et
vice-président principal,
Finances et Administration

RAPPORT DES VÉRIFICATEURS

Au conseil d'administration de la Société des loteries et des jeux de l'Ontario
et au ministre du Tourisme, de la Culture et des Loisirs

Nous avons vérifié le bilan consolidé de la Société des loteries et des jeux de l'Ontario au 31 mars 2001 et les états consolidés des résultats, du bénéfice net de la province de l'Ontario, des flux de trésorerie, de l'évolution du montant dû à la province de l'Ontario et des capitaux investis en immobilisations de l'exercice terminé à cette date. La responsabilité de ces états financiers consolidés incombe à la direction de la Société. Notre responsabilité consiste à exprimer une opinion sur ces états financiers en nous fondant sur notre vérification.

Notre vérification a été effectuée conformément aux normes de vérification généralement reconnues du Canada. Ces normes exigent que la vérification soit planifiée et exécutée de manière à fournir l'assurance raisonnable que les états financiers sont exempts d'inexactitudes importantes. La vérification comprend le contrôle par sondages des éléments probants à l'appui des montants et des autres éléments d'information fournis dans les états financiers. Elle comprend également l'évaluation des principes comptables suivis et des estimations importantes faites par la direction, ainsi qu'une appréciation de la présentation d'ensemble des états financiers.

À notre avis, ces états financiers consolidés donnent, à tous les égards importants, une image fidèle de la situation financière de la Société au 31 mars 2001 ainsi que des résultats de son exploitation et de ses flux de trésorerie pour l'exercice terminé à cette date selon les principes comptables généralement reconnus du Canada.

Les chiffres de l'exercice terminé le 31 mars 2000 comprennent ceux de la Société des casinos de l'Ontario et de la Société des loteries de l'Ontario, qui avaient été vérifiés par KPMG s.r.l. et Grant Thornton s.r.l. respectivement.

KPMG LLP

Comptables agréés

Toronto (Canada)
Le 18 mai 2001

Grant Thornton LLP

Comptables agréés

Sault Ste. Marie (Canada)
Le 18 mai 2001

SOCIÉTÉ DES LOTERIES ET DES JEUX DE L'ONTARIO

BILAN CONSOLIDÉ

Au 31 mars 2001

(en milliers de dollars)

	2001	2000
Actif		
Actif à court terme		
Espèces et quasi-espèces (note 2)	463,325 $	493,180 $
Débiteurs	44,001	43,355
Frais payés d'avance et autres	34,842	39,318
	542,168	575,853
Frais de démarrage et frais de développement reportés (note 3)	90,623	77,723
Prêts (note 4)	57,307	62,447
Immobilisations (note 5)	1,216,460	1,117,285
Apports sous forme d'actifs aux Chippewas de Mnjikaning et charges reportées (note 6)	17,257	17,401
Espèces et placements à court terme détenus pour le compte des Premières nations (note 7)	2,687	410,098
	1,926,502 $	**2,260,807 $**
Passif et avoir de la province		
Passif à court terme		
Comptes fournisseurs et charges à payer	213,748 $	223,291 $
Somme à payer aux exploitants (note 8)	57,460	43,600
Somme à payer aux Chippewas de Mnjikaning (note 8)	11,977	4,238
Somme à payer au gouvernement du Canada	36,836	18,366
Produits reportés	8,415	12,262
Tranche de la dette à long terme échéant à moins d'un an (note 9)	6,856	9,044
	335,292	310,801
Somme à payer aux Premières nations (note 7)	-	410,098
Dette à long terme (note 9)	43,656	6,331
Avoir de la province		
Dû à la province de l'Ontario	266,247	341,585
Réserves (note 2)	115,359	90,082
Investi en immobilisations	1,165,948	1,101,910
	1,547,554	1,533,577
	1,926,502 $	**2,260,807 $**

Engagements (notes 4, 8 et 10)

Éventualités (note 11)

Voir les notes complémentaires.

Pour le conseil :

Ron D. Barbaro, président du conseil

Joanne DeLaurentiis, administratrice

SOCIÉTÉ DES LOTERIES ET DES JEUX DE L'ONTARIO

ÉTAT CONSOLIDÉ DES RÉSULTATS

Exercice terminé le 31 mars 2001
(en milliers de dollars)

	2001	2000
Produits		
Loteries	2,157,159 $	2,201,413 $
Casinos commerciaux	1,832,797	2,073,353
Casinos de bienfaisance	313,906	67,306
Programme de machines à sous aux hippodromes	1,035,474	362,814
	5,339,336 $	**4,704,886 $**
Frais d'exploitation directs		
Loteries	1,449,998	1,469,489
Casinos commerciaux	1,382,451	1,413,371
Casinos de bienfaisance	188,748	45,235
Programme de machines à sous aux hippodromes	509,845	182,697
	3,531,042	**3,110,792**
Produits moins les charges suivantes	**1,808,294**	**1,594,094**
Intérêts et autres produits, montant net	84,487	69,930
Bénéfice net	**1,892,781 $**	**1,664,024 $**

Information sectorielle (note 12)

Voir les notes complémentaires.

SOCIÉTÉ DES LOTERIES ET DES JEUX DE L'ONTARIO

ÉTAT CONSOLIDÉ DU BÉNÉFICE NET DE LA PROVINCE DE L'ONTARIO

Exercice terminé le 31 mars 2001
(en milliers de dollars)

	2001	2000
Bénéfice net	**1,892,781 $**	**1,664,024 $**
Plus taxe sur les gains (note 14)	366,558	403,346
Moins bénéfice net du Casino Rama	(105,576)	(179,892)
Bénéfice net de la province de l'Ontario	**2,153,763 $**	**1,887,478 $**

Voir les notes complémentaires.

SOCIÉTÉ DES LOTERIES ET DES JEUX DE L'ONTARIO

ÉTAT CONSOLIDÉ DES FLUX DE TRÉSORERIE

Exercice terminé le 31 mars 2001
(en milliers de dollars)

	2001	2000
Provenance (utilisation) des liquidités :		
Exploitation		
Bénéfice net	1,892,781 $	1,664,024 $
Amortissement	179,588	147,411
Perte à la cession d'immobilisations	2,470	1,157
Perte de change non réalisée (gain de change non réalisé)	815	(834)
Variation du fonds de roulement d'exploitation hors caisse	30,509	(19,561)
	2,106,163	1,792,197
Financement		
Remboursements à Windsor Casino Limited	-	(21,922)
Augmentation de la dette à long terme	43,656	-
Remboursements de la dette à long terme	(9,334)	(9,247)
	34,322	(31,169)
Investissement		
Frais de démarrage et frais de développement reportés	(46,543)	(79,635)
Prêts	5,140	(63,684)
Dépenses en immobilisations, montant net	(249,144)	(435,343)
Produit tiré de la cession d'immobilisations	3,626	313
Charges reportées	(1,928)	998
	(288,849)	(577,351)
Autres		
Versements à la province de l'Ontario	(1,799,815)	(938,771)
Modification rétroactive de la méthode de constatation des produits pour les jeux INSTANT	-	(13,100)
Distributions aux Premières nations	(489,087)	(141,537)
Espèces et placements à court terme détenus pour le compte des Premières nations	407,411	-
	(1,881,491)	(1,093,408)
Augmentation (diminution) des espèces et quasi-espèces	(29,855)	90,269
Espèces et quasi-espèces au début	493,180	402,911
Espèces et quasi-espèces à la fin	**463,325 $**	**493,180 $**
Renseignements supplémentaires sur les flux de trésorerie		
Intérêts encaissés	28,063 $	18,301 $
Intérêts versés	2,892	1,948

Voir les notes complémentaires.

SOCIÉTÉ DES LOTERIES ET DES JEUX DE L'ONTARIO

ÉTAT CONSOLIDÉ DE L'ÉVOLUTION DU MONTANT DÛ À LA PROVINCE DE L'ONTARIC

Exercice terminé le 31 mars 2001
(en milliers de dollars)

	2001	2000
Bénéfice net	1,892,781 $	1,664,024 $
Ajouter (déduire)		
Dépenses en immobilisations, montant net	(243,048)	(433,873)
Amortissement des immobilisations	143,873	123,644
Remboursements de la dette à long terme, moins la perte de change non réalisée (gain de change non réalisé)	(8,519)	(10,081)
Augmentation de la dette à long terme	43,656	-
Distributions aux Premières nations	(78,989)	(141,537)
Virements aux réserves, montants nets		
Réserve pour le remplacement des immobilisations	(9,797)	(6,012)
Réserve pour l'exploitation	(12,668)	(14,845)
Réserve pour les primes de départ	(2,812)	(2,564)
	(168,304)	(485,268)
Montant à payer pour l'exercice courant	1,724,477	1,178,756
Versements à la province de l'Ontario	(1,799,815)	(938,772)
Montant à payer moins les versements	(75,338)	239,984
Somme à payer à la province de l'Ontario au début	341,585	101,601
Somme à payer à la province de l'Ontario à la fin	**266,247 $**	**341,585 $**

Voir les notes complémentaires.

ÉTAT CONSOLIDÉ DES CAPITAUX INVESTIS EN IMMOBILISATIONS

Exercice terminé le 31 mars 2001
(en milliers de dollars)

	2001	2000
Solde au début	**1,101,910 $**	**781,600 $**
Dépenses en immobilisations, montant net	243,048	433,873
Amortissement des immobilisations	(143,873)	(123,644)
Remboursements de la dette à long terme, moins la perte de change non réalisée (gain de change non réalisé)	8,519	10,081
Augmentation de la dette à long terme	(43,656)	
Solde à la fin	**1,165,948 $**	**1,101,910 $**

Voir les notes complémentaires.

SOCIÉTÉ DES LOTERIES ET DES JEUX DE L'ONTARIO
NOTES COMPLÉMENTAIRES
Exercice terminé le 31 mars 2001
(Les montants dans les tableaux sont en milliers de dollars.)

Le 1er avril 2000, la Loi de 1999 sur la Société des loteries et des jeux de l'Ontario est entrée en vigueur. Aux termes de cette Loi, le 1er avril 2000, tous les droits, biens et actifs de la Société des loteries de l'Ontario (SLO) et de la Société des casinos de l'Ontario (SCO) sont devenus les droits, biens et actifs de la Société des loteries et des jeux de l'Ontario (la Société), et la Société a assumé la responsabilité du paiement et de la quittance de toutes les dettes, passifs et obligations de la SLO et de la SCO. La Société est une société de la Couronne du gouvernement de l'Ontario et elle est responsable de la gestion des jeux de loterie, des casinos commerciaux et de bienfaisance et du programme de machines à sous aux hippodromes en Ontario.

Les montants comparatifs présentés dans ces états financiers consolidés tiennent compte de la situation financière et des résultats d'exploitation cumulés de SLO et de SCO pour l'exercice terminé le 31 mars 2000, selon la méthode de la fusion d'intérêts communs, et ont été reclassés conformément à la présentation adoptée pour l'exercice courant. Au 31 mars 2000, le total des actifs de SLO et de SCO était de 1 539 293 000 $ et de 731 404 000 $ respectivement, et le total des passifs était de 569 061 000 $ et 168 059 000 $ respectivement. Pour l'exercice terminé le 31 mars 2000, les produits étaient de 2 140 114 000 $ et de 2 634 209 000 $ respectivement, et le bénéfice net était de 716 557 000 $ et de 947 467 000 $ respectivement.

Conformément à son mandat, la Société gère les actifs nets de Casino Rama pour le compte des Premières nations de l'Ontario. L'excédent de trésorerie tiré de ce casino commercial est distribué au Fonds des Premières nations. De plus, les résultats des casinos de bienfaisance comprennent le programme de machines à sous au casino de bienfaisance Great Blue Heron. Ces états financiers ne comprennent pas les autres activités de ce casino de bienfaisance.

1. Principales conventions comptables

a) Principes de consolidation

Les états financiers consolidés comprennent les comptes de la Société et ceux de ses filiales en propriété exclusive, Ontario Gaming Assets Corporation et OLC Services Limited. Ces filiales ont été créées pour faire l'acquisition des immobilisations louées à la société mère.

De plus, les états financiers consolidés incluent la situation financière et les résultats d'exploitation des casinos commerciaux Casino Rama, Casino Niagara et Casino Windsor, et du programme de machines à sous au casino de bienfaisance Great Blue Heron.

b) Constatation des produits

Les produits provenant des jeux, dont les résultats sont déterminés par un tirage, sont constatés au moment du tirage. Les produits provenant de jeux INSTANT sont constatés lorsque le détaillant active les billets pour le jeu. Les produits provenant des jeux de loteries sportives et de SUPERSTAR BINGO sont constatés lorsque le billet est vendu au client. Les billets émis à titre de billets gratuits gagnés ne sont pas comptabilisés comme produits.

Les produits des jeux provenant de l'exploitation des machines à sous et des jeux de table représentent le montant gagné net des activités de jeux, lequel correspond à la différence entre les montants reçus des joueurs et les montants payés à ces joueurs. La valeur de détail de l'hébergement, de la nourriture, des boissons ou autres articles offerts gratuitement aux clients est comprise dans les produits, et un montant correspondant a été déduit à titre de ristournes promotionnelles. Les coûts associés à ces ristournes sont indiqués dans l'état des résultats, à titre de frais d'exploitation directs.

c) Frais de démarrage et frais de développement reportés

Certaines dépenses, comportant des frais de rémunération, de consultation et autres, engagées pour le développement et l'ouverture du

programme des machines à sous aux hippodromes et des casinos sont reportées et amorties sur une période de trois ans à partir de l'ouverture du site.

Les dépenses, qui comprennent les frais de rémunération, de consultation et autres, engagées pour le développement d'un système informatique de gestion sont reportées et amorties sur une période de cinq ans.

d) Immobilisations

Les principales dépenses en immobilisations ayant une durée d'utilisation qui s'étend au-delà de l'exercice en cours sont capitalisées au coût et sont amorties selon la méthode de l'amortissement linéaire en fonction de leur durée probable d'utilisation, selon les périodes suivantes :

Bâtiments	10 à 50 ans
Mobilier et agencements	3 à 10 ans
Améliorations locatives	5 à 15 ans
Matériel pour les loteries et jeux	3 à 10 ans
Matériel pour les casinos et pour le programme de machines à sous aux hippodromes	5 ans

Les immobilisations sont amorties une fois mises en exploitation.

Les travaux de construction en cours sont comptabilisés au coût. Les coûts sont amortis à partir du moment où le projet en question est terminé. L'intérêt sur la dette contractée pour financer les acquisitions importantes d'immobilisations est capitalisé pendant la phase de construction. L'intérêt est calculé au taux applicable à la dette supplémentaire que la Société engage pour financer ces immobilisations. L'intérêt capitalisé est différé sur la même période que celle du bien auquel il se rapporte.

e) Apports sous forme d'actifs Chippewas de Mnjikaning et charges reportées

Les apports sous forme d'actifs aux Chippewas de Mnjikaning, qui comprennent principalement des fonds pour la construction d'un centre communautaire, d'un centre pour personnes âgées et de certaines infrastructures, sont amortis sur la durée de la convention d'aménagement et d'exploitation connexe. Les charges reportées comprennent essentiellement les frais de financement qui sont amortis sur la période de la dette en question.

f) Conversion des devises

Les actifs et passifs monétaires sont convertis aux taux de change en vigueur à la fin de l'exercice. Les actifs et passifs non monétaires sont convertis aux taux de change historiques. Les postes de l'état des résultats sont convertis au taux de change en vigueur à la date des opérations. Les gains et les pertes de change sont imputés aux intérêts et autres produits de la période au cours de laquelle ils surviennent, sauf les gains et les pertes de change se rapportant à la dette à long terme, qui sont reportés et amortis sur la durée estimative des remboursements.

g) Instruments financiers dérivés

Casino Rama Inc. (CRI), filiale à part entière des Chippewas de Mnjikaning, est une des parties à certains instruments financiers dérivés, surtout des contrats de swap de taux d'intérêt, servant à gérer son exposition aux fluctuations des taux d'intérêt sur la dette à long terme (note 9). Ces instruments ne sont pas constatés dans les états financiers de la Société au moment de la conclusion du contrat. Les paiements et encaissements régis par les contrats de swap de taux d'intérêt sont constatés comme des ajustements d'intérêts capitalisés aux travaux de construction en cours. La juste valeur des contrats de swap de taux d'intérêt a été calculée en fonction de la conjoncture du marché à la fin de l'exercice, et appuyée par une cote par une institution financière. La juste valeur représente le montant qui serait reçu (payé) pour résilier ou remplacer les contrats. À l'heure actuelle, on ne prévoit pas résilier ni remplacer des parties importantes des contrats.

h) Concentration du risque de crédit

La Société utilise des instruments financiers qui risquent de l'exposer à une concentration du risque de crédit. Les instruments comprennent les quasi-espèces, les débiteurs et les prêts. Les quasi-espèces consistent en dépôts auprès de grandes banques commerciales. Les débiteurs comprennent le crédit accordé aux détaillants de produits de loterie et aux clients de casinos commerciaux. Les prêts comprennent les prêts accordés aux exploitants d'hippodromes et aux municipalités. La Société effectue régulièrement des évaluations de crédit auprès des détaillants, des clients, des exploitants d'hippodromes et des municipalités, et elle prévoit des provisions pour d'éventuelles créances irrécouvrables.

i) Instruments financiers

Les instruments financiers de la Société comprennent les espèces et quasi-espèces, les débiteurs, les prêts, les espèces et placements à court terme détenus pour le compte des Premières nations, les comptes fournisseurs et charges à payer, la somme à payer aux exploitants, la somme à payer aux Chippewas de Mnjikaning, la somme à payer au gouvernement du Canada et la dette à long terme. La Société détermine la juste valeur de ces instruments financiers selon une analyse de la valeur actualisée des flux de trésorerie. La juste valeur de ces instruments financiers, à l'exclusion des prêts et de la dette à long terme, se rapproche de la valeur comptable en raison de l'échéance proche de ces instruments. La juste valeur des prêts et de la dette à long terme se rapproche de la valeur comptable et elle est calculée en actualisant les flux monétaires futurs aux taux d'intérêt en vigueur pour des emprunts comportant des conditions et des échéances similaires.

j) Estimations

La direction de la Société a fait un certain nombre d'estimations et d'hypothèses portant sur les montants d'actif et de passif figurant dans les états financiers ainsi que sur la présentation des actifs et des passifs éventuels et les montants des produits et des charges figurant aux états financiers de l'exercice considéré afin de dresser ces états financiers conformément aux principes comptables généralement reconnus du Cana la. Les résultats réels pourraient différer de ces estimations.

2. Espèces et quasi-espèces

Les espèces et quasi-espèces comprennent les montants ci-dessous, qui sont détenus dans des comptes bancaires distincts :

	2001	2000
Réserves		
Remplacement des immobilisations	48,206 $	38,409 $
Exploitation	50,448	37,780
Primes de départ	16,705	13,893
	115,359	90,082
Fonds déposés aux fins de prix	21,723	14,557
	137,082 $	**104,639 $**

La Société a créé des réserves liquides conformément aux divers contrats d'exploitation, pour les besoins suivants :

Réserve pour le remplacement des immobilisations, pour des acquisitions d'immobilisations autres que les réparations courantes et les améliorations importantes.

Réserve pour l'exploitation, pour respecter des obligations précises dans l'éventualité où les produits seraient insuffisants pour permettre de régler ces obligations.

Réserves pour les primes de départ, pour respecter certaines obligations de la Société découlant du départ ou de la mise à pied d'employés d'un exploitant, dans l'éventualité où l'on mettrait fin aux activités de celui-ci.

Les fonds déposés aux fins de prix sont des fonds réservés qui représentent le montant estimatif brut des prix non réclamés moins le montant estimatif des prix que l'on prévoit ne jamais être réclamés par les joueurs.

Les espèces et quasi-espèces comprennent les dépôts bancaires à terme s'élevant à 85 155 000 $ (83 312 000 $ en 2000) à des taux d'intérêt variant de 4,70 % à 5,70 % (de 4,25 % à 5,25 % en 2000).

3. Frais de démarrage et frais de développement reportés

Les frais de démarrage et les frais de développement reportés se détaillent comme suit :

			2001	2000
	Coût	Amortissement cumulé	Valeur comptable nette	Valeur comptable nette
Frais de démarrage				
Casinos commerciaux	8,051 $	- $	8,051 $	- $
Casinos de bienfaisance	37,760	11,855	25,905	22,609
Programme de machines à sous aux hippodromes	72,104	29,690	42,414	46,302
	117,915	41,545	76,370	68,911
Frais de développement reportés	16,253	2,000	14,253	8,812
	134,168 $	**43,545 $**	**90,623 $**	**77,723 $**

4. Prêts

La Société a prêté des fonds aux exploitants d'hippodromes pour leur permettre de rénover leurs bâtiments pour accueillir les machines à sous de la Société. Ces prêts sont garantis par des hypothèques de premier rang et par des ententes de garantie générale, qui portent généralement intérêt au taux préférentiel et qui sont remboursables sur des périodes de un à dix ans. Les montants seront récupérés au moyen de retenues sur les commissions qui seraient autrement versées aux exploitants d'hippodromes. La Société a également prêté des fonds à une municipalité aux fins de l'amélioration des infrastructures. Le montant sera récupéré au titre des commissions municipales qui seraient autrement versées.

La Société s'est engagée à prêter une tranche supplémentaire de 2 600 000 $ à trois exploitants d'hippodromes et un montant pouvant atteindre 3 800 000 $ à deux municipalités.

5. Immobilisations

Les immobilisations se composent de ce qui suit :

	Coût	Amortissement cumulé	2001 Valeur comptable nette	2000 Valeur comptable nette
Terrain	109,231 $	- $	109,231 $	103,918 $
Bâtiments	671,265	64,964	606,301	527,250
Mobilier et agencements	201,083	78,711	122,372	73,782
Améliorations locatives	219,595	101,696	117,899	85,906
Matériel pour les loteries et jeux	169,634	153,903	15,731	20,151
Matériel pour les casinos et pour le programme de machines à sous aux hippodromes	313,747	130,556	183,191	184,832
Travaux de construction en cours	61,735	-	61,735	121,446
	1,746,290 $	**529,830 $**	**1,216,460 $**	**1,117,285 $**

Au cours de l'exercice, la Société a capitalisé des intérêts s'élevant à 1 791 000 $ (néant en 2000).

6. Apports sous forme d'actif aux Chippewas de Mnjikaning et charges reportées

	Coût	Amortissement cumulé	2001 Valeur comptable nette	2000 Valeur comptable nette
Apports sous forme d'actif aux Chippewas de Mnjikaning	26,878 $	11,154 $	15,724 $	17,246 $
Charges reportées	2,247	714	1,533	155
	29,125 $	**11,868 $**	**17,257 $**	**17,401 $**

7. Espèces et investissements à court terme détenus pour le compte des Premières nations

Le 9 juin 2000, la Société, les Premières nations de l'Ontario et la province de l'Ontario ont conclu une entente portant sur la distribution de l'excédent de trésorerie tiré de Casino Rama. L'excédent de trésorerie accumulé au 31 mars 2000 était détenu dans un compte à vue auprès de la Caisse d'épargne de l'Ontario et a été distribué aux Premières nations durant l'exercice. En vertu de cette entente, la Société est tenue de distribuer mensuellement l'excédent de trésorerie découlant de l'exploitation du Casino Rama.

8. Opérations entre apparentés

a) Aux termes des conventions d'aménagement et d'exploitation de chacun des casinos commerciaux et des installations de machines à sous du casino de bienfaisance Great Blue Heron, l'exploitant a le droit de recevoir des honoraires correspondant à un pourcentage des produits bruts et à un pourcentage de la marge d'exploitation nette, au sens que donnent à ces expressions chacune des conventions d'aménagement et d'exploitation.

Au cours de l'exercice, la convention d'aménagement et d'exploitation du Casino Rama a été portée à 15 ans, et elle prendra fin le 31 juillet 2011.

b) Aux termes d'une convention d'aménagement et d'exploitation du Casino Rama, les Chippewas de Mnjikaning reçoivent des honoraires annuels de 4 500 000 $ au titre des services d'exploitation continus, ce montant étant redressé chaque année pour tenir compte de l'inflation. Des sommes supplémentaires de 4 216 000 $ (3 044 000 $ en 2000) ont été versées aux Chippewas de Mnjikaning au cours de l'exercice en rapport avec les services d'enlèvement de la neige, les services d'aqueduc et d'égout ainsi que les services d'urgence. De plus, en vertu d'un bail de 15 ans expirant le 31 juillet 2016, un loyer annuel de 667 000 $ est payé pour la location de bureaux et d'entrepôts à une société liée aux Chippewas de Mnjikaning.

Les terrains utilisés pour les besoins du complexe Casino Rama sont loués par Casino Rama à Sa Majesté du chef du Canada, en vertu d'un bail foncier de 25 ans prévoyant un loyer annuel de 3 500 000 $ redressé chaque année pour tenir compte de l'inflation. Ce loyer est payé aux Chippewas de Mnjikaning à partir des produits bruts du Casino Rama, conformément aux instructions du ministère des Affaires indiennes et du Nord canadien agissant à titre de représentant de Sa majesté la Reine. Aux termes d'une convention d'expansion, un loyer supplémentaire de 1 700 000 $ doit être versé. Durant l'exercice, une tranche de 1 173 000 $ de ce loyer supplémentaire a été capitalisée aux travaux de construction en cours.

Les Chippewas de Mnjikaning sont les promoteurs de l'expansion du complexe Casino Rama et une tranche de 9 314 000 $ (3 105 000 $ en 2000) attribuable aux travaux de construction est comprise dans la somme à payer aux Chippewas de Mnjikaning.

Le 27 avril 2001, Penn National Gaming Inc. a fait l'acquisition de l'exploitant du Casino Rama, et assume par conséquent toutes les responsabilités et obligations de l'exploitant.

9. Dette à long terme

	2001	2000
Avance de CHC Casinos Canada Limited	6,856 $	15,375 $
Emprunt bancaire	43,656	-
	50,512	15,375
Moins la tranche à court terme	6,856	9,044
	43,656 $	**6,331 $**

a) CHC Casinos Canada Limited, l'exploitant du Casino Rama, a avancé 25 000 000 $ US pour l'aménagement initial du casino. Cette avance porte intérêt annuellement au taux préférentiel majoré de 1 %. Au 31 mars 2001, le solde s'élevait à 4 375 000 $ US (10 625 000 $ US en 2000). L'exploitant a droit à des versements trimestriels déterminés selon une formule prévue dans la convention d'aménagement et d'exploitation de ce casino. Pour l'exercice, l'intérêt s'est élevé à 887 000 $ (1 463 000 $ en 2000).

L'avance accordée par l'exploitant est remboursable en dollars US. Par conséquent, elle donne lieu à un risque lié au taux de change. Le Casino Rama n'a conclu aucun contrat de change pour atténuer le risque lié aux fluctuations du taux de change.

b) Durant l'exercice, la Société a signé une convention d'expansion et de rénovation du Casino Rama. Aux termes de cette convention, la responsabilité de l'aménagement, de la construction et du financement du projet incombe aux Chippewas de Mnjikaning. Le total des coûts prévus au budget de ce projet s'élève à 265 000 000 $, y compris les intérêts courus, la location de terrains et les apports au centre culturel. De plus, Casino Rama Inc., filiale à part entière des Chippewas de Mnjikaning, a signé une convention de prêt qui accorde des facilités de crédit non renouvelables de 225 000 000 $ pour le projet, dont une tranche de 43 656 000 $ a été avancée au 31 mars 2001. Aux termes de la convention d'aménagement et d'exploitation du Casino Rama, il faut notamment que le paiement du capital et des intérêts en vertu des facilités de crédit provienne du produit brut du Casino Rama et qu'il soit effectué en 19 versements en capital représentant 2,5 % du solde initial en cours et en un versement final en règlement du solde restant. Le premier versement est exigible le dernier jour du trimestre complet suivant la fin de la période de construction, comme le stipule la convention.

Les facilités de crédit portent intérêt au taux préférentiel majoré de 1,5 %, jusqu'au 27 juin 2001 inclusivement, et à un taux compris entre le taux préférentiel et le taux préférentiel majoré de 1,5 % par la suite, selon les termes des facilités de crédit. Le taux préférentiel au 31 mars 2001 est de 6,75 %. Les intérêts versés durant l'exercice se sont élevés à 1 815 000 $. Un contrat de swap de taux d'intérêt, qui échoit le 30 juin 2007, a été conclu moyennant un capital théorique original de 125 100 000 $. Le solde en vertu de ce contrat s'élevait à 41 700 000 $ au 31 mars 2001. Ce contrat résulte en un taux fixe de 6,68 % sur le montant théorique non réglé. L'exposition au risque de taux d'intérêt était minime au 31 mars 2001. Le taux des intérêts nets à verser ou à recevoir en vertu du contrat est établi à chaque trimestre avec la contrepartie, qui est une banque à charte canadienne. La juste valeur du contrat de swap de taux d'intérêt, représentant le montant à verser pour résilier ou remplacer le contrat au 31 mars 2001, est de 6 247 000 $.

À titre de garantie pour les fonds avancés aux termes des facilités de crédit, une hypothèque de premier rang sur tous les actifs du complexe du Casino Rama et sur tous les actifs financés en vertu des facilités (à l'exception de certains terrains acquis en raison de l'expansion du terrain de stationnement et d'autres secteurs) a été accordée.

Les remboursements de capital devant être effectués au cours des cinq prochains exercices à même les flux de trésorerie du complexe sont approximativement les suivants :

2002	6,856 $
2003	22,500
2004	22,500
2005	22,500
2006	22,500

10. Engagements

a) Obligations en vertu des contrats de location-exploitation :

La Société a conclu plusieurs contrats de location pour des propriétés et du matériel. Les paiements minimaux exigibles s'établissent approximativement comme suit :

2002	19,059 $
2003	13,165
2004	9,130
2005	4,279
2006	2,509
	48,142
Par la suite	14,253
	62,395 $

b) Fournisseurs

La Société s'est engagée en vertu de contrats de matériel informatique et d'entretien à effectuer les versements annuels approximatifs suivants :

2002	3,998 $
2003	1,754
2004	1,671
2005	800
	8,223 $

c) Loteries

La Société a conclu des conventions d'achat avec les fournisseurs pour l'impression de billets et pour des services en ligne. Une convention engageant la Société à effectuer des achats pouvant atteindre 19 000 000 $ est en vigueur jusqu'en mai 2004.

d) Casino Windsor

Dans le cadre de l'acquisition de terrains à l'emplacement du casino permanent de Windsor (Ontario), la Société a convenu d'offrir à la ville de Windsor, à partir du 1er mai 1998, un rendement fixe sur 20 ans d'un montant de 2 600 000 $ par année au cours des dix premières années et de 3 000 000 $ par année au cours des dix dernières années.

e) Casino Niagara

Dans le cadre de l'acquisition de terrains à l'emplacement du casino permanent de Niagara Falls (Ontario), la Société a convenu d'offrir à la ville de Niagara Falls, à partir du 7 décembre 2000, un rendement fixe sur 20 ans d'un montant de 2 600 000 $ par année au cours des dix premières années et de 3 000 000 $ par année au cours des dix dernières années. En outre, la Société est tenue de rembourser à la Ville la part de certains coûts d'infrastructure qui reviennent à la Société et qui s'élèvent à 3 300 000 $. La Société s'est également engagée à verser 15 000 000 $ pour l'acquisition de certains biens-fonds ferroviaires à Niagara Falls (Ontario). L'acquisition n'a pas encore été effectuée.

Le 20 mai 1999, la Société a conclu avec Falls Management Company un accord-cadre d'aménagement prévoyant la construction et l'aménagement d'un casino permanent à Niagara Falls (Ontario). Les frais prévus pour la construction et l'aménagement de ce casino permanent s'élèvent à 850 000 000 $.

f) Casino Rama

La Société a entamé des négociations avec les Chippewas de Mnjikaning au sujet des paiements liés aux services d'incendie de la première nation de Mnjikaning. Aux termes du projet de convention, la Société devra rembourser aux Chippewas de Mnjikaning un montant annuel correspondant à 75 % du budget de fonctionnement annuel du service d'incendie, y compris les dépenses en immobilisations définies dans la convention, jusqu'au 31 juillet 2011.

g) Casinos de bienfaisance

La Société s'est engagée à construire un casino de bienfaisance dans l'est de l'Ontario, moyennant des coûts approximatifs de 54 000 000 $.

h) Programmes de machines à sous aux hippodromes

Au 31 mars 2001 la Société avait pris l'engagement d'établir trois programmes supplémentaires de machines à sous aux hippodromes, moyennant un coût approximatif de 21 100 000 $.

11. Éventualités

a) À l'occasion, la Société est partie à diverses poursuites découlant du cours normal de ses activités. La Société est d'avis que l'issue de ces poursuites n'aura aucune incidence importante sur les présents états financiers. S'il y a lieu, les montants de règlements ayant trait à ces éventualités seront constatés à titre de charges à l'état des résultats de l'exercice au cours duquel chaque règlement aura lieu.

b) Le contrat de location conclu entre la Société et Maple Leaf Entertainment Inc. relativement au casino temporaire de Niagara Falls (Ontario) prévoit que la Société assumera la réparation de tout dommage causé par le retrait du matériel de jeux de hasard et autres. La nature et les coûts prévus du retrait de ces biens ne peuvent être déterminés pour le moment. Par conséquent, aucune charge n'a été inscrite à cet égard dans les présents états financiers. À l'expiration du bail, la Société n'est pas tenue de remettre les lieux dans leur état d'origine.

12. Information sectorielle

					2001	2000
Secteur	Loteries	Casinos commerciaux	Casinos de bienfaisance	Machines à sous aux hippodromes	Total	Total
Produits						
Loteries	2,157,159 $	- $	- $	- $	2,157,159 $	2,201,413 $
Machines à sous	-	1,318,531	255,776	1,034,656	2,608,963	1,920,571
Tables de jeu	-	457,209	50,435	-	507,644	524,476
Non liés au jeu	-	159,476	12,409	818	172,703	167,622
	2,157,159	1,935,216	318,620	1,035,474	5,446,469	4,814,082
Moins les ristournes promotionnelles	-	102,419	4,714	-	107,133	109,196
	2,157,159	**1,832,797**	**313,906**	**1,035,474**	**5,339,336**	**4,704,886**
Frais d'exploitation						
Non liés au jeu	-	129,579	14,335	1,888	145,802	132,794
Activités liées au jeu et à la loterie	86,874	282,792	69,489	80,998	520,153	421,132
Prix des loteries	1,085,335	-	-	-	1,085,335	1,090,077
Commissions	154,913	-	12,776	243,644	411,333	249,855
Commercialisation et promotion	38,513	197,143	15,624	66,107	317,387	230,448
Honoraires des exploitants (note 8)	-	102,276	3,388	-	105,664	124,739
Amortissement	13,490	93,302	24,502	48,294	179,588	147,411
Frais généraux et administratifs	24,857	96,412	15,604	30,294	167,167	130,668
Installations	-	86,526	14,146	20,964	121,636	88,130
Taxe sur les gains (note 14)	-	355,014	11,544	-	366,558	403,346
Versements au gouvernement du Canada (note 15)	46,016	39,407	7,340	17,656	110,419	92,192
	1,449,998	**1,382,451**	**188,748**	**509,845**	**3,531,042**	**3,110,792**
Produits moins les dépenses	**707,161**	**450,346**	**125,158**	**525,629**	**1,808,294**	**1,594,094**
Intérêts et autres produits, montant net	16,115	54,683	3,702	9,987	84,487	69,930
Bénéfice net	**723,276 $**	**505,029 $**	**128,860 $**	**535,616 $**	**1,892,781 $**	**1,664,024 $**

13. Régimes de retraite

La Société offre des prestations de retraite à ses employés permanents par l'entremise de sa participation au Fonds de retraite des fonctionnaires établi par la province de l'Ontario. La part des cotisations de la Société versées au fonds pour l'exercice a été de 5 167 000 $ (8 850 000 $ en 2000).

Les exploitants des casinos commerciaux ont créé des régimes de retraite à cotisations déterminées à l'intention de leurs employés salariés, employés horaires et cadres. Aux termes des régimes, les casinos sont tenus de verser des cotisations égales à 2 % de la rémunération de base des employés salariés et horaires, dans le cas des régimes se rapportant à ceux-ci, et de 3 % de la rémunération de base des cadres, dans le cas des régimes intéressant ces derniers. Les cotisations de base des employés peuvent atteindre 2 % de la rémunération de base de le cas des régimes de retraite des employés horaires, et 3 % dans celui des régimes de retraite des employés salariés et des cadres. Les casinos versent des cotisations égales aux cotisations de base des employés. Aux termes des régimes de retraite des employés horaires, un employé

peut verser une cotisation facultative pouvant atteindre 12 % de sa rémunération de base. Dans le cas des régimes de retraite des employés salariés, ce pourcentage est de 10 %; dans celui des régimes de retraite des cadres, il est de 9 %. La charge de retraite de l'exercice s'est élevée à 13 688 000 $ (13 344 000 $ en 2000).

14. Taxe sur les gains

La Société remet la taxe sur la gains à la province de l'Ontario. Cette taxe équivaut à 20 % des produits des jeux tirés des casinos commerciaux et des machines à sous du casino de bienfaisance Great Blue Heron.

15. Versements au gouvernement du Canada

La Société a effectué les versements suivants au gouvernement du Canada :

	2001	2000
Versements au nom de la province de l'Ontario	21,314 $	20,635 $
Taxe sur les produits et services	89,105	71,557
	110,419 $	**92,192 $**

a) Versements au nom de la province de l'Ontario

Les sociétés des loteries provinciales effectuent des versements au gouvernement du Canada en vertu d'une entente intervenue en août 1979 entre les gouvernements provinciaux et le gouvernement fédéral. Cette entente stipule que le gouvernement du Canada ne participera pas à la vente de billets de loteries.

b) Taxe sur les produits et services

Les versements de la taxe sur les produits et services (TPS) sont effectués selon une formule précise. Cette taxe est versée plutôt que de percevoir la TPS sur les billets de loterie vendus aux clients et les produits des jeux. De plus, la Société paie la TPS sur certaines dépenses. Ces versements ne sont pas recouvrables.

À titre d'organisme provincial, la SLJO respecte les dispositions de la *Loi sur la divulgation des traitements dans le secteur public, 1996*, qui oblige les organismes gouvernementaux à divulguer annuellement le nom, le poste, le salaire et les avantages imposables de leurs employés qui ont touché une rémunération annuelle supérieure à 100 000 $. La liste pour 2000, avec mention du salaire et des avantages, se lit comme suit :

Nom	Poste	Salaire	Avantages
Rod Bailey	Directeur général	121 514,75 $	299,04 $
Ron D. Barbaro	Président du conseil et directeur général	349 137,52	3 664,61
Kenneth Barnett	Directeur régional	120 836,92	2 467,81
Lisa Bell-Murray	Directrice, Comptabilité de la Société	124 664,95	324,72
Allan Berdowski	Vice-président principal, Loteries	196 219,47	10 133,03
David Billingham	Superviseur, Services techniques	139 048,99	133,53
Bart Calderone	Directeur, Planification financière	115 490,69	332,65
Antonio Carvalho	Vice-président, Administration et approvisionnement	140 337,75	8 464,05
Mona Crawford	Directrice, Développement sur Internet	100 352,94	241,56
James Cronin	Directeur, Communications de la Société	141 678,36	311,16
Earl Dalton	Vice-président principal, Finances et Administration	198 814,72	11 122,30
Wayne Deans	Directeur, Vérification interne	112 512,03	295,20
Francesco Ferrara	Conseiller juridique principal	129 921,02	258,72
Walter Fioravanti	Vice-président, Ressources humaines	166 016,26	9 448,43
Robert Frair	Directeur de projet, ERM	107 808,03	280,80
Suellen Glenat	Directrice, Soutien à la clientèle et services de consultation	102 690,00	8 564,10
Mark Henderson	Directeur régional	105 569,15	270,84
Bob Kozniuk	Vice-président, Casinos de bienfaisance et casinos autochtones	177 852,00	367,20
Gunars Laivenieks	Gestionnaire principal, Développement	110 220,38	304,09
Phil Lamoureux	Directeur de projet	102 735,12	0,00
Robert Locke	Directeur régional	109 604,89	2 267,97
Robert Longman	Directeur, Comptes clés	136 439,37	316,80
David Maddocks	Directeur de projet principal	124 636,80	2 873,59
Mark Magee	Directeur général	102 135,58	265,22
Thomas Marinelli	Chef technologie	127 776,24	331,20
Paul Micucci	Vice-président, Exploitation et développement des hippodromes	189 617,73	2 621,34
David Myers	Vice-président, Ventes	129 543,70	2 582,89
Paul Newton	Directeur général	126 600,87	262,26
Michael Nieder	Vice-président, Technologies de l'information	181 431,33	10 141,09
Brian Palmer	Directeur, Procédés et mise en oeuvre	103 236,66	270,72

Giacomo Pastore	Directeur, Développement municipal et économique	112 185,30	908,90
Ingrid Peters	Vice-présidente, Services juridiques	173 293,62	9 441,42
Mike Redivivo	Directeur général	105 371,38	252,27
Matthew Sepkowski	Directeur, Marketing (hippodromes et casinos)	114 860,40	245,49
Geoff Smith	Directeur général	105 842,69	255,44
Adriana Tomie	Directrice, Services financiers	124 664,88	324,72
John Wisternoff	Vice-président, Marketing	129 543,70	5 379,88
Brian Wood	Chef de l'exploitation	248 565,97	8 674,65
Georges Yammine	Directeur régional	108 013,20	9 505,77
Jackie Zelisney	Directrice générale	100 457,62	163,58

SOCIÉTÉ DE DÉVELOPPEMENT DE L'ONTARIO

Responsabilité de la direction quant à l'information financière

La direction et le conseil d'administration sont responsables des états financiers ci-joints. Ces états financiers ont été préparés par la direction et ils comprennent, le cas échéant, des montants fondés sur le jugement de la direction et sur ses meilleures données estimatives.

Le conseil d'administration est chargé de veiller à ce que la direction assume ses responsabilités en matière d'information financière et de contrôles internes. Il se réunit à intervalles réguliers pour superviser les activités financières de la Société et examiner, au moins une fois par année, les états financiers et le rapport connexe du vérificateur externe.

Le vérificateur provincial, qui a vérifié les états financiers, a pour mandat d'exprimer une opinion sur la question de savoir si les états financiers sont présentés d'une façon conforme aux principes de comptabilité décrits dans les notes afférentes aux états financiers. Le vérificateur explique brièvement dans son rapport la nature de son examen et il exprime une opinion sur cette question.

Le directeur des opérations,

Peter Spik
Société de développement de l'Ontario

le 29 juin 2001

Rapport du vérificateur

Au Société de développement de l'Ontario
et au ministre du Développement Economique et du Commerce

J'ai vérifié le bilan de la Société de développement de l'Ontario au 31 mars 2001 et les états des résultats, de la participation de la Province de l'Ontario et des flux de trésorerie pour l'exercice terminé à cette date. La responsabilité de ces états financiers incombe à la direction de la société. Ma responsabilité consiste à exprimer une opinion sur ces états financiers en me fondant sur ma vérification.

Ma vérification a été effectuée conformément aux normes de vérification généralement reconnues du Canada. Ces normes exigent que la vérification soit planifiée et exécutée de manière à fournir l'assurance raisonnable que les états financiers sont exempts d'inexactitudes importantes. La vérification comprend le contrôle par sondages des éléments probants à l'appui des montants et des autres éléments d'information fournis dans les états financiers. Elle comprend également l'évaluation des principes comptables suivis et des estimations importantes faites par la direction, ainsi qu'une appréciation de la présentation d'ensemble des états financiers.

À mon avis, ces états financiers donnent, à tous les égards importants, une image fidèle, la situation financière de la société au 31 mars 2001, ainsi que les résultats de son exploitation et l'évolution de sa situation financière pour l'exercice terminé à cette date selon les principes comptables généralement reconnus décrits dans la note 2 afférente aux états financiers.

Toronto (Ontario)
le 1 juin 2001

J.R. McCarter, CA
Vérificateur provincial adjoint

SOCIÉTÉ DE DÉVELOPPEMENT DE L'ONTARIO

Bilan
au 31 mars 2001

		2001 $	2000 $
		[en milliers]	
ACTIF			
Prêts en cours	[note 3]	10 618	17 657
Placements en actions	[note 3]	1 782	3 096
		12 400	20 753
Encaisse et dépôts à court terme		9 503	18 329
Comptes clients		476	1 641
Immobilisations-parcs industriels	[note 5]	-	12 308
Total de l'actif		22 379	53 031
PASSIF			
Comptes fournisseurs - courants		355	1 834
Comptes fournisseurs - à long terme		2 078	1 434
Provision pour pertes sur garantie	[note 3]	1 000	3 587
		3 433	6 855
Garanties	[note 6]		
PLACEMENT PAR LA PROVINCE DE L'ONTARIO			
Capital-actions et autres placements nets		18 946	46 176
Total du passif et des placements par la province		22 379	53 031

Voir les notes qui accompagnent les états financiers.

Pour le compte du conseil d'administration :

Président

Administrateur

SOCIÉTÉ DE DÉVELOPPEMENT DE L'ONTARIO

État des résultats d'exploitation
pour l'exercice ayant pris fin le 31 mars 2001

		2001 $	2000 $
		[en milliers]	
REVENU D'INTÉRÊTS ET DE PLACEMENTS			
Intérêt sur prêts		1 790	2 292
Gains sur placements en actions		69	430
Intérêt sur dépôts à court terme		991	1 031
		2 850	3 753
AUTRES RECETTES/(PERTES)			
Parcs industriels (net)	[note 5]	332	(310)
Revenu brut d'exploitation		3 182	3 443
RECOUVREMENT DE PERTES SUR CRÉANCES ET SUR PLACEMENTS	[notes 3 et 4]	11 862	16 315
ADMINISTRATION	[note 7]	(4 694)	(5 211)
Revenu net d'exploitation		10 350	14 547

Voir les notes qui accompagnent les états financiers.

SOCIÉTÉ DE DÉVELOPPEMENT DE L'ONTARIO

État des placements par la province de l'Ontario au 31 mars 2001

	2001 $	2000 $
	[en milliers]	
Placement par la province, début d'exercice :		
Capital-actions	7 000	7 000
Placement net autre que le capital-actions	39 176	79 516
	46 176	86 516
Placement net par (retourné à) la province :		
Bénéfices d'exploitation	10 350	14 547
Contribution pour frais d'administration	4 158	4 987
Coûts de l'exercice précédent recouvrés, après contributions pour coûts de garantie et de programme	(2 418)	(3 965)
Remboursements/produits de prêts et placements	(23 432)	(6 991)
Transfert des parcs industriels [notes 2c et 5]	(10 888)	-
Autres remboursements	(5 000)	(48 918)
	(27 230)	(40 340)
Placement par la province, fin d'exercice :		
Capital-actions	7 000	7 000
Placement net autre que le capital-actions	11 946	39 176
Placement par la province de l'Ontario	18 946	46 176

Voir les notes qui accompagnent les états financiers.

SOCIÉTÉ DE DÉVELOPPEMENT DE L'ONTARIO

État de l'évolution de l'encaisse pour l'exercice ayant pris fin le 31 mars 2001

	2001 $	2000 $
	[en milliers]	
ACTIVITÉS DE PRÊT, DE PLACEMENT ET D'AIDE FINANCIÈRE		
Recouvrement des prêts	14 491	18 204
Produits de placements en actions et en redevances	1 366	3 639
Recouvrements après garanties honorées	1 957	3 417
Ajouts aux immobilisations	(226)	(2 876)
Rentrée nette d'argent pour activités de prêt, de placement et d'aide financière	17 588	22 384
ACTIVITÉS FINANCIÈRES		
Remboursements à la province	(30 850)	(59 874)
Contribution de la province	4 337	4 420
Sortie nette d'argent pour activités financières	(26 513)	(55 454)
ACTIVITÉS D'EXPLOITATION		
Encaisse d'exploitation des parcs industriels	1 650	1 983
Intérêt reçu sur dépôts à court terme	1 016	1 143
Intérêt sur prêts	1 790	2 292
Frais d'administration	(4 694)	(5 211)
Autre	337	3 740
Rentrée nette d'argent pour activités d'exploitation	99	3 947
Diminution de l'encaisse et des dépôts à court terme	(8 826)	(29 123)
Encaisse et dépôts à court terme, début d'exercice	18 329	47 452
Encaisse et dépôts à court terme, fin d'exercice	9 503	18 329

Voir les notes qui accompagnent les états financiers.

SOCIÉTÉ DE DÉVELOPPEMENT DE L'ONTARIO

Notes accompagnant les états financiers
Exercice arrêté au 31 mars 2001

1. GÉNÉRALITÉS

a) Sociétés de développement

En 1996, le gouvernement provincial a décidé de mettre fin aux programmes de prêt, de placement en actions et de garantie des sociétés de développement et leur a ordonné de cesser leurs activités. La liquidation devait s'échelonner sur un certain nombre d'années. Les organismes visés étaient les suivants : la Société de développement de l'Ontario, la Société de développement du Nord de l'Ontario, la Société de développement de l'Est de l'Ontario et la Société Innovation Ontario. Ces organismes avaient pour objectif principal d'encourager et de favoriser le développement et la diversification de l'industrie en Ontario en accordant de l'aide financière sous forme de prêts, de garanties et de propriété directe.

Les portefeuilles et les responsabilités des sociétés de développement ont été cédés à la Société de développement de l'Ontario au cours de l'exercice qui a pris fin le 31 mars 1999.

Depuis mai 1998, la Société de développement de l'Ontario a eu recours aux services d'une société de gestion d'actif du secteur privé pour s'acquitter de ses responsabilités en matière de gestion et d'administration de ses portefeuilles de prêts à terme (valeur comptable nette de 10 millions de dollars au 31 mars 2001) et de ses portefeuilles de garanties commerciales (5 millions de dollars au 31 mars 2001).

b) Société de développement de l'Ontario

La Société de développement de l'Ontario a été constituée avec du capital-actions en vertu de la *Loi sur les sociétés de développement*. À titre de société de la Couronne de l'Ontario, la Société de développement de l'Ontario n'est pas tenue de payer l'impôt sur le revenu en vertu de la *Loi de l'impôt sur le revenu* du Canada.

2. PRINCIPALES CONVENTIONS COMPTABLES

a) Méthode comptable

Comme la Société est en train de réduire progressivement ses activités, des provisions ont été constituées afin de diminuer la valeur comptable de ses éléments d'actif à leurs valeurs réalisables

estimatives et de tenir compte de la valeur liquidative estimative de ses éléments de passif. Étant donné que la Société exerce toujours ses activités, ses revenus et ses dépenses sont comptabilisés tels quels.

b) Constatation des produits

La constatation du revenu d'intérêt est fondée sur la comptabilité d'exercice, sauf pour certains prêts qui permettent à l'emprunteur de retarder le paiement d'intérêts. Dans le cas de ces prêts, le revenu d'intérêt qui s'accumule pendant la période de paiement différé est constaté à la fin de celle-ci.

c) Immobilisations – parcs industriels

Les parcs industriels dont la Société est propriétaire ont été transférés au Conseil de gestion du gouvernement pendant l'année. Jusqu'à la date de leur transfert, les immobilisations dans les parcs industriels étaient inscrites au prix coûtant et amorties suivant la méthode de l'allocation uniforme sur la vie utile estimative des éléments d'actif. Un taux d'amortissement variant entre 5 % et 20 % est utilisé pour les immeubles et les améliorations et un taux de 20 % s'applique à l'équipement.

La Société a consigné la valeur comptable nette des transferts à la date des transferts. Le gouvernement de l'Ontario a enregistré les montants comme produits de placements sur l'état de capitaux propres.

d) Contributions du gouvernement de l'Ontario

Les contributions du gouvernement de l'Ontario figurent dans l'état des capitaux propres du gouvernement à titre d'investissements nets, et non comme recettes dans l'état des résultats.

e) Activités gérées et administrées

Le bilan tient compte des prêts et des placements effectués par la Société ainsi que des prêts qu'elle administrait pour le compte des ministères et d'autres organismes lorsqu'elle a signé le contrat de prêt. L'état des résultats tient compte des frais d'administration qui s'appliquent à tous les portefeuilles administrés par la Société.

Toutes les activités gérées et administrées par la Société sont résumées dans la note 8.

f) Utilisation d'estimations dans les états financiers

Aux fins de la préparation des états financiers, la direction doit faire des estimations et formuler des hypothèses qui influent sur la valeur déclarée des éléments d'actif et de passif à la date des états financiers et sur les revenus et les dépenses pendant la période de déclaration. Les résultats réels pourraient différer de ces estimations.

3. PROVISIONS POUR PERTES

Les prêts en cours et les placements en actions sont comptabilisés dans le bilan après déduction des provisions suivantes :

	31 mars 2001	31 mars 2000
	$ [en milliers]	$
Prêts en cours	3 000	4 708
Placements en actions	1 500	2 064
Total	**4 500**	**6 772**

La provision pour pertes sur garanties est comptabilisée dans le passif du bilan.

4. RECOUVREMENT DES PERTES SUR CRÉANCES ET SUR PLACEMENTS

Le recouvrement des pertes sur créances et sur placements pour les exercices ayant pris fin le 31 mars 2001 et le 31 mars 2000 comprend ce qui suit :

	Prêts	Placements en actions	Garanties de risques	Garanties commerciales	Total
	$	$	$ [en milliers]	$	$
Recouvrements	6 915	719	1 554	866	10 054
Diminution de la provision générale	1 708	564	657	1 930	4 859
Moins les amortissements et les coûts	(1 172)	(1 300)	(51)	(528)	(3 051)
Recouvrements nets – exercice prenant fin le 31 mars 2001	**7 451**	**(17)**	**2 160**	**2 268**	**11 862**
Recouvrements nets – exercice prenant fin le 31 mars 2000	**9 053**	**1 652**	**4 287**	**1 323**	**16 315**

5. PARCS INDUSTRIELS

Les parcs industriels dont la Société est propriétaire ont été transférés au Conseil de gestion du gouvernement pendant l'année à leur valeur comptable nette. Les résultats combinés de l'exploitation des parcs pour les exercices ayant pris fin le 31 mars 2001 (jusqu'aux dates de transfert) et le 31 mars 2000 sont les suivants :

	31 mars 2001 (aux dates de transfert)	**31 mars 2000 (12 mois)**
	$	**$**
	[en milliers]	
Recettes de location	1 952	5 770
Impôts fonciers facturés aux locataires et autres revenus	133	2 624
Amortissement	(924)	(2 112)
Autres charges d'exploitation *	(829)	(6 592)
Recettes nettes (pertes)	**332**	**310**

* Les données comparatives pour l'exercice ayant pris fin le 31 mars 2000 comprennent des provisions pour les primes de départ versées aux employés et totalisant 558 $.

Les immobilisations combinées des parcs au 31 mars 2001, après les transferts, et au 31 mars 2000 sont les suivantes :

	31 mars 2001 valeur nette	**31 mars 2000 valeur nette**
	$	**$**
	[en milliers]	
Terrains		349
Immeubles et améliorations		11 942
Équipement		17
		12 308

6. PASSIF ÉVENTUEL RELATIF AUX GARANTIES

La Société a garanti le remboursement de certains prêts consentis par des institutions financières privées à des entreprises ontariennes admissibles. Aux termes des programmes de garantie administrés pour le compte des ministères et d'autres organismes de la province, ce sont ces ministères et organismes qui financent les garanties honorées. Voir aussi les notes 3, 4 et 8.

Le passif éventuel pour les garanties d'emprunt au 31 mars 2001 et au 31 mars 2000 est le suivant :

	31 mars 2001 $	31 mars 2000 $
	[en milliers]	
Programme d'entreprises de risque	206	1 457
Garanties commerciales	5 400	12 832
	5 606	**14 289**

Les garanties dans le cadre du programme d'entreprises de risque arrivent à échéance dans l'année. Les garanties commerciales viennent à échéance entre 2001 et 2010.

7. FRAIS D'ADMINISTRATION

Les frais d'administration pour les exercices ayant pris fin le 31 mars 2001 et le 31 mars 2000 sont les suivants :

	31 mars 2001 $	31 mars 2000 $
	[en milliers]	
Salaires et avantages sociaux	625	937
Transport, communication et fournitures	33	56
Service de gestion de l'actif [note 1a]	3 869	3 936
Autres services	167	282
	4 694	**5 211**

La Société verse des prestations de retraite à ses employés en participant à

la Caisse de retraite des fonctionnaires et au Régime de retraite du Syndicat des employés de la fonction publique de l'Ontario. Les cotisations de la Société aux fonds de retraite pour l'exercice ayant pris fin le 31 mars 2001 s'élevaient à 52 000 $ [109 000 $ pour l'exercice ayant pris fin le 31 mars 2000] et figurent dans la rubrique « avantages sociaux » ci-dessus.

Le gouvernement provincial rembourse les frais d'administration payés par la Société.

8. ACTIVITÉS GÉRÉES ET ADMINISTRÉES PAR LA SOCIÉTÉ

En plus de gérer ses propres affaires, la Société administre des prêts, des débentures, des placements en actions et des subventions pour le compte des ministères et d'organismes du gouvernement provincial. Les activités de la Société sont résumées ci-dessous.

SOCIÉTÉ DE DÉVELOPPEMENT DE L'ONTARIO
Notes accompagnant les états financiers – Exercice arrêté au 31 mars 2001 (suite)

	31 mars 2001 $	31 mars 2000 $
	[en milliers]	
Prêts et placements figurant au bilan		
Prêts en cours (après provisions)	10 618	17 657
Placements en actions (après provisions)	1 782	3 096
Parcs industriels	-	12 308
	12 400	33 061
Prêts garantis	5 606	14 289
Total des prêts, des placements et des garanties de la Société	18 006	47 350
Portefeuilles administrés pour les ministères et divers organismes (la Société n'a pas comptabilisé les provisions)		
Prêts en cours quand la Société n'a pas signé le contrat de prêt	33 279	55 374
Prêts garantis	-	9 507
Subventions remboursables/prêts conditionnels	15 022	18 084
Total des portefeuilles administrés pour les ministères et divers organismes	48 301	82 965
Total des portefeuilles gérés et administrés	**66 307**	**130 315**

9. CHIFFRES DE L'EXERCICE PRÉCÉDENT

Les chiffres de l'exercice 2000 ont été reclassés pour respecter la présentation des états financiers de 2001.

Une loi du gouvernement provincial exige la divulgation du traitement des employés de la fonction publique de l'Ontario qui touchent 100 000 $ ou plus par année. Conformément aux exigences de cette loi, la Société de développement de l'Ontario divulgue ce qui suit :

Peter Spik	Directeur des opérations	102 308 $

Organismes de services du gouvernement

ACTION CANCER ONTARIO

Rapport du vérificateur

À Action Cancer Ontario
et au ministre de la Santé et des Soins de longue durée

J'ai vérifié le bilan de Action Cancer Ontario au 31 mars 2001 et les états des résultats d'exploitation, de l'évolution du solde des fonds et de l'évolution de l'encaisse de l'exercice terminé à cette date. La responsabilité de ces états financiers incombe à la direction de Action Cancer Ontario. Ma responsabilité consiste à exprimer une opinion sur ces états en me fondant sur ma vérification.

Ma vérification a été effectuée conformément aux normes de vérification généralement reconnues au Canada. Ces normes exigent que la vérification soit planifiée et exécutée de manière à fournir un degré raisonnable de certitude quant à l'absence d'inexactitudes importantes dans les états financiers. La vérification comprend le contrôle par sondages des informations probantes à l'appui des montants et des autres éléments d'information fournis dans les états financiers. Elle comprend également l'évaluation des principes comptables suivis et des estimations importantes faites par la direction, ainsi qu'une appréciation de la présentation d'ensemble des états financiers.

À mon avis, ces états financiers présentent fidèlement, à tous égards importants, la situation financière de Action Cancer Ontario au 31 mars 2001 ainsi que les résultats de son exploitation et l'évolution de son encaisse pour l'exercice terminé à cette date selon les principes comptables généralement reconnus au Canada.

J.R. McCarter, CA

Toronto (Ontario)
4 juin 2001

Le vérificateur provincial adjoint,

J.R. McCarter, c.a.

ACTION CANCER ONTARIO

Bilan
(en milliers de dollars)
au 31 mars 2001, avec les données comparatives pour 2000

	2001 $	2000 $
Actif		
Actif à court terme		
Encaisse	9 377	1 728
Placements à court terme	–	3 887
Comptes débiteurs	10 905	7 342
Sommes à recouvrer du ministère de la Santé et des Soins de longue durée	34 025	20 739
Autres	3 637	2 455
	57 944	36 151
Placements à long terme (note 2)	60 531	61 979
Actif du régime de retraite accumulé (note 3)	11 726	8 014
Immobilisations (note 4)	29 438	26 951
Autres	548	628
	160 187	133 723
Passif, contributions reportées et solde des fonds		
Passif à court terme		
Comptes créditeurs et charges à payer	57 048	37 906
Avantages postérieurs à la retraite autres que les pensions (note 6)	2 955	–
Contributions reportées		
Subventions de fonctionnement reportées (note 5a)	11 112	9 372
Contributions reportées pour immobilisations (note 5b)	8 253	7 705
Contributions reportées pour expansion (note 5c)	15 860	10 777
	35 225	27 854
Solde des fonds		
Fonds de dotation	2 945	2 870
Fonds assujetti à des restrictions internes et externes	30 893	26 834
Investissement en immobilisations (note 7)	13 578	16 174
Avantages postérieurs à la retraite (note 8)	8 771	8 014
Fonds non assujetti à des restrictions	8 772	14 071
	64 959	67 963
Engagements (note 12) Éventualités (note 13)		
	160 187	133 723

Voir les Notes afférentes aux états financiers.

Au nom du conseil d'administration.

On behalf of the Board

_____ Director

_____ Director

ACTION CANCER ONTARIO

État des résultats d'exploitation
(en milliers de dollars)

pour l'exercice terminé le 31 mars 2001, avec les données comparatives pour 2000

	Fonds assujetti à des restrictions		Fonds d'administration générale	
	2001	**2000**	**2001**	**2000**
	$	**$**	**$**	**$**
Recettes				
Ministère de la Santé et des Soins de longue durée	–	–	239 876	209 734
Revenus de placements (note 9)	1 060	889	3 447	2 034
Dons, legs et subventions	8 061	13 824	615	738
Amortissement des contributions reportées pour immobilisations (note 5c)	1 254	1 055	4 239	5 056
Autres revenus	14 462	–	11 367	8 918
	24 837	15 768	259 544	226 480
Dépenses				
Salaires	3 977	4 166	124 605	114 229
Charges sociales	604	659	17 054	15 645
Autres dépenses de fonctionnement (note 10)	13 413	9 816	51 728	47 342
Médicaments	54	21	48 427	32 296
Services médicaux et chirurgicaux, et fournitures	894	794	14 702	10 300
Amortissement des immobilisations	1 254	1 055	11 238	12 130
Excédent du régime de retraite (note 3)	–	–	(3 712)	(5 846)
Avantages postérieurs à la retraite autres que les pensions (note 6)	–	–	3 147	–
	20 196	16 511	267 189	226 096
Excédent (déficit) des recettes sur les dépenses	4 641	(743)	(7 645)	384

Voir les Notes afférentes aux états financiers.

ACTION CANCER ONTARIO

État de l'évolution du solde des fonds
(en milliers de dollars)

pour l'exercice terminé le 31 mars 2001, avec les données comparatives pour 2000

						2001	2000
			Fonds d'administration générale				
	Fonds de dotation $	Fonds assujetti à des restrictions $	Investissement en immobilisations $	Avantages postérieurs à la retraite $	Fonds non assujetti à des restrictions $	Total $	Total $
			(note 7)	(note 8)			
Solde, au début de l'exercice	2 870	26 834	16 174	8 014	14 071	67 963	68 322
Excédent (déficit) des recettes sur les dépenses	75	4 566	(6 999)	757	(1 403)	(3 004)	(359)
Virements entre les fonds (note 11)	--	(507)	--	--	507	--	--
Investissement en immobilisations (note 7)	--	--	4 403	--	(4 403)	--	--
Solde, à la fin de l'exercice	2 945	30 893	13 578	8 771	8 772	64 959	67 963

Voir les Notes afférentes aux états financiers.

ACTION CANCER ONTARIO

État de l'évolution de l'encaisse
(en milliers de dollars)

pour l'exercice terminé le 31 mars 2001, avec les données comparatives pour 2000

	2001 $	2000 $
Produits (charges) découlant des opérations		
Excédent (déficit) des recettes sur les dépenses – Fonds assujetti à des restrictions	4 641	(743)
Excédent (déficit) des recettes sur les dépenses – Fonds d'administration générale	(7 645)	384
Amortissement des immobilisations	12 492	13 185
Amortissement des contributions reportées pour immobilisations	(5 493)	(6 111)
Évolution du fonds de roulement hors caisse	2 642	(26 081)
	6 637	(19 366)
Produits (charges) découlant des investissements		
Placements à court terme, nets	3 887	29 568
Placements à long terme, nets	1 448	(1 132)
Achat d'immobilisations		
financé par les contributions pour immobilisations	(10 576)	(4 443)
financé de source interne	(4 403)	(7 486)
Autres	80	170
Contributions reportées pour immobilisations	10 576	4 443
	1 012	21 120
Augmentation de la trésorerie	7 649	1 754
Trésorerie (créances bancaires), au début de l'exercice	1 728	(26)
Trésorerie, à la fin de l'exercice	9 377	1 728

Voir les Notes afférentes aux états financiers.

ACTION CANCER ONTARIO

Notes afférentes aux états financiers
(en milliers de dollars)

pour l'exercice terminé le 31 mars 2001

Le gouvernement de l'Ontario a approuvé, le 29 avril 1997, la création de Action Cancer Ontario (« l'organisme »), qui favorisera des améliorations importantes pour les patients atteints d'un cancer, leurs familles et le public en ce qui concerne les résultats, la qualité et l'efficacité des services de lutte contre le cancer. Ces services englobent la prévention, le dépistage précoce, le diagnostic, le traitement, les soins de soutien, la recherche et la formation. L'organisme avait été constitué sous le nom de Fondation ontarienne pour la recherche en cancérologie et le traitement du cancer en 1943, par une loi de l'Assemblée législative de l'Ontario, et ce nom a été modifié le 28 mai 1997 en celui de Action Cancer Ontario. L'organisme est un organisme de charité enregistré au sens de la *Loi de l'impôt sur le revenu*.

1. Principales conventions comptables

Les états financiers de l'organisme ont été dressés par la direction selon les principes comptables généralement reconnus au Canada.

Pour dresser les états financiers selon les principes comptables généralement reconnus au Canada, la direction doit faire des prévisions et des hypothèses qui influent sur les montants indiqués de l'actif, du passif, des contributions reportées et du solde des fonds à la date des états financiers, et sur les montants indiqués de l'état des résultats d'exploitation et de l'évolution du solde des fonds au cours de l'exercice. Les résultats réels pourraient être différents de ces estimations.

a) Comptabilité par fonds

L'organisme utilise la méthode des fonds avec restrictions pour comptabiliser les contributions qu'il reçoit.

Le Fonds d'administration générale comptabilise les programmes et les activités administratives de l'organisme financés par le ministère de la Santé et des Soins de longue durée. Ce fonds concerne les ressources non assujetties à des restrictions et les subventions de fonctionnement assujetties à des restrictions.

Le Fonds assujetti à des restrictions concerne les ressources dont l'utilisation est restreinte en raison d'exigences externes et internes. Ces ressources servent principalement à la recherche et à la formation. Ces fonds comprennent des dons et subventions dont l'utilisation est restreinte en raison d'exigences imposées par les donateurs, ou qui ont été reçus par un centre et dont l'utilisation est restreinte à ce centre.

Le Fonds de dotation sert à comptabiliser les contributions assujetties à des exigences externes précisant que le capital des sommes versées doit être maintenu en permanence.

ACTION CANCER ONTARIO

Notes afférentes aux états financiers (suite)
(en milliers de dollars)

pour l'exercice terminé le 31 mars 2001

1. Principales conventions comptables (suite)

b) Comptabilisation des recettes

Les contributions assujetties à des restrictions pour les programmes financés par le ministère de la Santé et des Soins de longue durée sont comptabilisées comme recettes du Fonds d'administration générale dans l'année au cours de laquelle les dépenses connexes sont engagées. Toutes les autres contributions assujetties à des restrictions sont comptabilisées comme recettes du Fonds approprié assujetti à des restrictions dans l'année de leur réception.

Les contributions au Fonds de dotation sont comptabilisées comme recettes du Fonds de dotation approprié dans l'année de leur réception.

Les revenus des placements assujettis à des restrictions provenant des ressources du Fonds de dotation sont comptabilisés comme recettes du Fonds assujetti à des restrictions.

Les contributions non assujetties à des restrictions sont comptabilisées comme recettes du Fonds d'administration générale dans l'année de leur réception.

c) Stocks

Les stocks de médicaments sont comptabilisés au moindre du coût d'acquisition ou de la valeur de réalisation nette, et figurent dans les autres éléments d'actif à court terme.

d) Placements

Les placements à court terme sont comptabilisés au coût d'acquisition, qui avoisine la valeur marchande. Les placements à court terme sont ceux qui ont une durée initiale de plus de trois mois, mais qui n'excède pas un an. Les placements à court terme qui ont une échéance de moins de trois mois sont comptabilisés comme encaisse. Les placements à long terme sont comptabilisés au coût d'acquisition. Si la valeur marchande des placements devient inférieure au coût d'acquisition et que cette baisse de valeur est considérée comme n'étant pas temporaire, les placements sont réduits à leur valeur marchande.

ACTION CANCER ONTARIO

Notes afférentes aux états financiers (suite)
(en milliers de dollars)

pour l'exercice terminé le 31 mars 2001

1. Principales conventions comptables (suite)

e) Immobilisations

Les immobilisations sont comptabilisées au coût. Les contributions reçues pour l'achat d'immobilisations sont comptabilisées comme subventions pour immobilisations et amorties sur la même base que les immobilisations. Toutes les immobilisations sont amorties selon la méthode de l'amortissement constant à raison de 20 pour 100 par an.

Le terrain et les bâtiments de quatre pavillons reçus en dons de la Société canadienne du cancer, Division ontarienne, sont comptabilisés à la valeur nominale, la valeur actuelle ne pouvant raisonnablement être déterminée.

f) Contribution en services

L'organisme bénéficie des services fournis par des bénévoles aux centres régionaux de cancérologie. Étant donné la difficulté d'en déterminer la juste valeur, cette contribution n'est pas comptabilisée aux états financiers.

g) Avantages postérieurs à la retraite

i) Charges de retraite
Les charges et obligations de retraite sont déterminées de façon actuarielle selon une méthode des prestations acquises modifiée en proportion des services et en fonction des hypothèses les plus probables faites par la direction. Les charges de retraite de l'exercice comprennent aussi les redressements pour les modifications au régime et les changements apportés aux hypothèses, qui sont amortis selon la méthode de l'amortissement constant au cours de la durée de vie restante moyenne prévue des participants au régime. Les excédents et déficits actuariels dépassant 10 % du montant le plus élevé des obligations de retraite et de la juste valeur de l'actif du régime sont amortis au cours de la durée de vie restante moyenne prévue des participants au régime.

ii) Avantages postérieurs à la retraite autres que les pensions
Depuis le 1er avril 2000, l'organisme applique pour l'avenir les nouvelles recommandations comptables relatives aux prestations futures du personnel qui s'appliquent aux avantages postérieurs à la retraite autres que les pensions.

ACTION CANCER ONTARIO

Notes afférentes aux états financiers (suite)
(en milliers de dollars)

pour l'exercice terminé le 31 mars 2001

1. Principales conventions comptables (suite)

Les obligations de retraite provisoires sont amorties au cours de la durée de vie restante moyenne des salariés actifs qui recevront des prestations au titre des régimes de retraite.

Le coût des avantages postérieurs à la retraite autres que les pensions est déterminé de façon actuarielle selon la méthode des prestations prévues en proportion des services et est passé en charges au fur et à mesure de la reddition des services.

2. Placements à long terme

La valeur comptable et la valeur marchande des placements à long terme de l'organisme au 31 mars 2001 sont les suivantes :

2001	Valeur comptable $	Valeur marchande $	Rendement effectif %	Échéance
Bons du trésor, certificats de placement garantis et encaisse	5 382	5 382	4,9	moins de 1 an
Obligations	45 305	46 460	5,0 – 10,25	1 – 28 ans
Actions	9 844	9 460	S.O.	S.O.
	60 531	61 302		

2000	Valeur comptable $	Valeur marchande $	Rendement effectif %	Échéance
Bons du trésor, certificats de placement garantis et encaisse	3 583	3 583	5,2	moins de 1 an
Obligations	50 095	49 775	5,0 – 5,35	1 – 50 ans
Actions	8 301	9 887	S.O.	S.O.
	61 979	63 245		

La sensibilité des taux d'intérêt est la variable déterminante principale des changements dans la valeur marchande des obligations.

L'organisme ne court pas de risques importants découlant d'une concentration des placements en raison de la nature diversifiée des placements de son portefeuille.

ACTION CANCER ONTARIO

Notes afférentes aux états financiers (suite)
(en milliers de dollars)

pour l'exercice terminé le 31 mars 2001

3. Charges de retraite et actif du régime de retraite accumulé

L'organisme dispose d'un régime de retraite à cotisations déterminées comportant une garantie de prestations déterminées minimales. Au 31 mars 2001, la valeur marchande de l'actif du régime était de 191 309 $ (187 190 $ en 2000), et la valeur acquise des prestations attribuables était de 151 387 $ (126 562 $ en 2000). Au 31 mars 2001, l'excédent du régime de retraite provisionné est de 39 922 $ (60 628 $ en 2000).

Les cotisations versées par l'organisme au cours de l'exercice sont de 3 691 $ (3 912 $ en 2000). Les cotisations versées par les employés au cours de l'exercice sont de 3691 $ (3 912 $ en 2000). Les prestations versées au cours de l'exercice sont de 7 715 $ (7 210 $ en 2000).

La valeur actuarielle actualisée des prestations de retraite acquises est calculée à partir des meilleures estimations de la direction fondées sur des hypothèses qui tiennent compte de l'ensemble le plus probable des circonstances économiques et des plans d'action prévus, à savoir :

Taux d'escompte	7 %
Augmentation salariale	5 % par an
Taux de rendement net prévu de l'actif du régime	6,5 % par an

Les charges de retraite pour l'exercice terminé le 31 mars 2001 sont de 21 $. Le provisionnement excédentaire sur les charges de retraite pour l'exercice, soit 3 712 $, est compris dans l'actif du régime de retraite accumulé de 11 726 $, qui figure au bilan au 31 mars 2001.

4. Immobilisations

			2001	2000
	Coût $	Amortissement cumulé $	Valeur comptable nette $	Valeur comptable nette $
Mobilier de bureau, matériel et améliorations locatives	28 987	24 649	4 338	5 002
Matériel thérapeutique et autre matériel technique	112 555	91 546	21 009	20 646
Cobalt et radium radioactifs	943	855	88	130
Acomptes sur matériel	4 003	--	4 003	1 173
	146 488	117 050	29 438	26 951

ACTION CANCER ONTARIO

Notes afférentes aux états financiers (suite)
(en milliers de dollars)

pour l'exercice terminé le 31 mars 2001

5. Contributions reportées

a) Subventions de fonctionnement reportées

Les subventions de fonctionnement reportées représentent les ressources non utilisées relativement aux programmes financés par le ministère de la Santé et des Soins de longue durée. Les montants non utilisés sont conservés en vue de leur utilisation lors de périodes ultérieures ou de leur règlement par le ministère. L'évolution du solde des subventions de fonctionnement reportées est la suivante :

	2001 $	2000 $
Solde, au début de l'exercice	9 372	13 084
Montant relatif aux périodes ultérieures	9 063	5 785
Montant comptabilisé comme recettes	(1 933)	(9 451)
Montant retourné au ministère de la Santé et des Soins de longue durée	(5 390)	(46)
Solde, à la fin de l'exercice	11 112	9 372

b) Subventions d'amortissement reportées

Les subventions d'amortissement reportées représentent des ressources non utilisées relatives à l'amortissement par le ministère de la Santé et des Soins de longue durée. L'évolution du solde des subventions d'amortissement reportées est la suivante :

	2001 $	2000 $
Solde, au début de l'exercice	7 705	7 466
Montant relatif aux périodes ultérieures	548	239
Solde, à la fin de l'exercice	8 253	7 705

ACTION CANCER ONTARIO

Notes afférentes aux états financiers (suite)
(en milliers de dollars)

pour l'exercice terminé le 31 mars 2001

5. Contributions reportées (suite)

c) Contributions reportées pour immobilisations

Les contributions reportées pour immobilisations représentent des fonds reçus pour l'achat d'immobilisations. L'amortissement des contributions reportées pour immobilisations est comptabilisé dans l'état des résultats d'exploitation. Les contributions sont amorties selon la méthode de l'amortissement constant à raison de 20 pour 100 par an. L'évolution du solde des contributions reportées pour immobilisations de l'exercice est la suivante :

	2001 $	2000 $
Solde, au début de l'exercice	10 777	12 445
Contributions pour immobilisations	10 576	4 443
Montant amorti aux recettes	(5 493)	(6 111)
Solde, à la fin de l'exercice	15 860	10 777

6. Avantages postérieurs à la retraite autres que les pensions

L'organisme offre à son personnel des avantages postérieurs à la retraite autres que les pensions, comme des soins complémentaires de santé et des médicaments.

Les prestations à verser au 31 mars 2001 dans le cadre de ce programme non provisionné sont de 2 955 $. Les charges comptabilisées pour l'exercice sont de 3 147 $.

Les obligations provisoires non amorties au 31 mars 2001 sont de 14 775 $.

Les prestations attribuables au 31 mars 2001 sont de 17 730 $.

Les prestations versées au cours de l'exercice sont de 192 $.

Les principales hypothèses actuarielles adoptées pour calculer les prestations attribuables de l'organisme sont les suivantes :

Taux d'escompte	7 %
Augmentation salariale	5 %
Soins hospitaliers et dentaires	10 % en 2001 à 4 % en 2006
Âge normal de la retraite	65 ans

ACTION CANCER ONTARIO

Notes afférentes aux états financiers (suite)
(en milliers de dollars)

pour l'exercice terminé le 31 mars 2001

7. Investissement en immobilisations

L'investissement en immobilisations s'établit comme suit :

	2001 $	2000 $
Immobilisations	29 438	26 951
Contributions reportées pour immobilisations	(15 860)	(10 777)
	13 578	16 174

L'évolution de l'actif net investi dans les immobilisations s'établit comme suit :

	2001 $	2000 $
Excédent des dépenses sur les recettes		
Amortissement des contributions reportées pour immobilisations	5 493	6 111
Amortissement des immobilisations	(12 492)	(13 185)
	(6 999)	(7 074)
Évolution nette de l'investissement en immobilisations		
Achat d'immobilisations	14 979	11 929
Contributions reportées pour immobilisations	(10 576)	(4 443)
	4 403	7 486

8. Solde des fonds en regard des avantages postérieurs à la retraite

Le solde des fonds en regard des avantages postérieurs à la retraite représente l'actif du régime de retraite accumulé, net des avantages postérieurs à la retraite autres que les pensions.

9. Revenu de placements

Le revenu net de placements tiré des ressources du Fonds de dotation, soit 118 $ (73 $ en 2000), est compris dans le Fonds assujetti à des restrictions.

ACTION CANCER ONTARIO

Notes afférentes aux états financiers (suite)
(en milliers de dollars)

pour l'exercice terminé le 31 mars 2001

10. Autres dépenses de fonctionnement

	2001 $	2000 $
Fonds assujetti à des restrictions		
Recherche et autres dépenses	13 413	9 816
Fonds d'administration générale		
Achat de services	16 641	14 165
Bâtiments	9 267	8 677
Équipement	9 164	11 015
Autres	8 870	7 299
Déplacements des patients – Programme d'orientation	6 030	4 547
Programmes d'éducation et de recherche, et publications	956	839
Services aux patients	800	800
	51 728	47 342

11. Virements entre les fonds

Virement du Fonds assujetti à des restrictions au Fonds d'administration générale	507 $

Le virement du Fonds assujetti à des restrictions au Fonds d'administration générale représente l'affectation de réserves restreintes en raison d'exigences internes.

12. Engagements

L'organisme utilise du matériel informatique et de bureau dans le cadre de contrats de crédit-bail, dont les versements annuels ultérieurs estimatifs sont les suivants :

2002	1 947 $
2003	1 002 $
2004	364 $
2005	66 $
2006	2 $
	3 381 $

ACTION CANCER ONTARIO

Notes afférentes aux états financiers (suite)
(en milliers de dollars)

pour l'exercice terminé le 31 mars 2001

13. Éventualités

En juillet 1989, l'organisme devenait membre de la Healthcare Insurance Reciprocal of Canada (HIROC), auto-assurance mise sur pied par les hôpitaux et d'autres organismes. Si l'ensemble des primes versées ne suffit pas à garantir les demandes de règlement, l'organisme doit verser des fonds additionnels sur la base de sa participation.

Depuis sa mise sur pied, HIROC a accumulé un excédent non affecté, constitué par l'ensemble des primes versées par les membres majoré des revenus de placements, moins l'obligation associée aux réserves pour les demandes de règlement et les frais et les dépenses de fonctionnement. Chaque participant dont l'excédent des primes majoré des revenus de placement dépasse l'obligation associée à sa répartition des réserves pour les demandes de règlement et les frais et les dépenses de fonctionnement peut avoir droit à la distribution de sa part de l'excédent non affecté lors de la déclaration d'une distribution par le conseil d'administration de HIROC. Il n'y a aucune distribution de la part de HIROC au 31 mars 2001.

14. Données comparatives

Certains chiffres comparatifs de 2000 ont été reclassés pour être conformes à la présentation des états financiers adoptée en 2001.

ACTION CANCER ONTARIO

RECORD OF EMPLOYEES' 2000 SALARIES AND BENEFITS

Surname	Given Name	Position	Salary Paid	Taxable Benefits
Abu-Zahra	Hakam	Medical Oncologist	$133,846.81	$128.72
Ackerman	Ida	Radiation Oncologist	$133,885.49	$415.37
Agboola	Olvsegun	Radiation Oncologist	$136,655.35	$416.54
Aitken	Susan	Medical Oncologist	$116,830.44	$240.70
Alam	Zeenat	Medical Oncologist	$153,763.14	$399.02
Anthes	Margaret	Radiation Oncologist	$144,827.48	$381.36
Arjune	Banskumar	Physicist	$116,605.72	$242.91
Arnold	Andrew	Head, Medical Oncology	$156,100.43	$448.86
Assuras	John	Clinical Assistant	$119,431.62	$325.41
Balogh	Judith	Radiation Oncologist	$130,470.12	$0.00
Barnett	Robin	Supervisor Physics	$117,978.23	$314.51
Battista	Jerry	Chief Physicist	$128,261.11	$341.27
Bauman	Glenn	Head Radiation Oncology	$167,194.07	$441.38
Benger	Ann	Haematologist	$140,223.59	$416.96
Berry	Scott	Medical Oncologist	$104,944.82	$315.15
Bertothy	Michele	Clinical Assistant	$103,847.78	$284.36
Bissett	Randall	CEO/Radiation Oncologist	$254,650.07	$856.44
Bowen	Julie	Radiation Oncologist	$138,793.44	$639.44
Bramwell	Vivian	Medical Oncologist	$152,970.91	$443.97
Brisbane	Darlene	Director, Information Services	$180,448.61	$411.60
Browman	George	CEO/Medical Oncologist	$191,194.25	$479.28
Brundage	Michael	Radiation Oncologist	$174,459.52	$413.64
Brunskill	Ian	Senior VP, Planning & Administration	$141,733.78	$0.00
Cairncross	Gregory	CEO/Medical Oncologist	$155,582.40	$452.17
Cameron	Ian	Medical Physicist	$106,315.40	$248.80
Campbell	Ian	Chief Operating Officer	$101,481.72	$268.92
Cano	Pablo	Medical Oncologist	$188,832.03	$721.96
Chart	Pamela	Director, Preventive Oncology	$104,270.15	$284.37
Chen	Zonghua	Physicist	$101,024.37	$215.78
Choo	Richard	Radiation Oncologist	$130,885.49	$415.37
Chouinard	Edmond	Medical Oncologist	$140,223.59	$416.96
Chow	Edward	Radiation Oncologist	$105,378.02	$315.15
Chow	Thomas	Physicist	$101,717.60	$232.44
Corbett	Thomas	Radiation Oncologist	$140,223.59	$416.96
Covens	Allen	Head, Gynecological Oncology	$127,143.41	$430.17
Cowan	Donald	Senior Consultant	$168,483.13	$371.46
Craigie	Pamela	Clinical Assistant	$102,661.96	$284.36
Cripps	Christine M	Medical Oncologist	$129,759.27	$416.54
Cross	Peter	Radiation Oncologist	$129,934.28	$416.54
Curtis	John	Medical Oncologist	$153,013.06	$418.27
Cygler	Joanna	Senior Medical Physicist	$120,254.40	$287.61
Danjoux	Cyril	Radiation Oncologist	$132,385.49	$415.37
Dar	Abdul	Radiation Oncologist	$154,802.35	$413.19
Davey	Phillip	Radiation Oncologist	$130,885.49	$415.37
deMetz	Catherine	Head, Radiation Oncology	$161,116.12	$418.27
Dent	Susan	Medical Oncologist	$176,080.54	$413.52
Dhaliwal	Harbhajan	CEO/Medical Oncologist	$233,657.84	$413.52
Dingle	Brian	CEO/Medical Oncologist	$123,298.53	$208.55
Dixon	Peter	Head, Radiation Oncology	$177,459.43	$420.36
Doherty	Mary	Radiation Oncologist	$130,885.49	$415.37

ACTION CANCER ONTARIO

RECORD OF EMPLOYEES' 2000 SALARIES AND BENEFITS

Surname	Given Name	Position	Salary Paid	Taxable Benefits
Dunscombe	Peter	Chief Physicist	$143,628.67	$313.28
Eapen	Libni	Radiation Oncologist	$136,655.34	$416.54
Elit	Laurie	Gynecological Oncologist	$119,584.00	$416.96
Esche	Bernd	Radiation Oncologist	$108,221.56	$333.24
Evans	William	VP/Program Leader, Systemic Therapy	$147,225.87	$267.49
Farrell	Thomas	Physicist	$112,511.19	$263.96
Favell	Lisa	Director, Capital Planning	$114,207.25	$272.73
Figueredo	Alvaro	Medical Oncologist	$140,223.59	$413.96
Fisher	Barbara	Radiation Oncologist	$159,802.35	$413.19
Friedman	Elaine	Radiation Oncologist	$140,223.59	$416.96
Froud	Peter	Radiation Oncologist	$112,876.48	$301.84
Garcia	John	Director, Prevention Unit	$121,472.59	$330.81
Gerig	Lee	Chief Medical Physicist	$132,528.91	$316.72
Germond	Colin	Program Leader, Systemic Treatment	$244,965.93	$825.24
Gertler	Stan	Medical Oncologist	$129,759.28	$416.54
Gilchrist	James	Radiation Oncologist	$164,802.35	$413.19
Ginsburg	David	Medical Oncologist	$110,894.46	$334.40
Girard	Andre	Radiation Oncologist	$152,268.53	$448.02
Goel	Rakesh	Medical Oncologist	$129,759.26	$416.54
Goss	Glenwood	Medical Oncologist	$129,499.25	$416.54
Gregg	Richard	Medical Oncologist	$136,328.44	$413.64
Grimard	Laval	Radiation Oncologist	$136,655.35	$416.54
Grunfeld	Eva	Clinical Assistant	$138,562.08	$0.00
Gudelis	Susan	Clinical Assistant	$105,655.57	$283.02
Gulavita	Sunil	Head, Radiation Oncology	$224,239.91	$413.52
Halikowski	Marvin	Clinical Assistant	$159,399.20	$325.41
Hamilton	Mike	Dentist	$115,305.41	$312.40
Hammond	James	Radiation Oncologist	$154,671.77	$415.21
Hayter	Charles	Radiation Oncologist	$130,599.29	$413.49
Herst	Jordan	Medical Oncologist	$156,114.18	$650.90
Hirte	Holger (Hal)	Medical Oncologist	$140,223.59	$416.96
Hodson	Ian	Radiation Oncologist	$140,223.59	$416.96
Hollenberg	Charles	Senior Consultant	$200,405.90	$369.72
Holowaty	Eric	Director, Surveillance Unit	$127,206.26	$347.48
Imrie	Kevin	Medical Oncologist	$133,470.12	$0.00
Iscoe	Neill	Medical Oncologist	$133,885.49	$415.37
Jadad	Alejandro	Associate Medical Director	$140,258.55	$254.64
Johanson	Curtis	Radiation Oncologist	$140,223.59	$416.96
Jones	Glenn	Radiation Oncologist	$140,223.59	$416.96
Jordan	Kevin	Physicist	$102,644.19	$223.67
Karsan	Farrok	Radiation Oncologist	$234,427.61	$804.72
Kendal	Wayne	Radiation Oncologist	$110,762.15	$319.54
Kerr	Andrew	Medical Physicist	$109,228.43	$249.56
Khosla	Naresh	Senior VP/Chief Financial Officer	$181,387.75	$425.97
Kim	John	Radiation Oncologist	$104,934.88	$305.21
Knight	Andrew	Clinical Assistant	$144,107.16	$324.28
Knight	Susan	Medical Oncologist	$130,932.36	$379.58
Kocha	Walter	Medical Oncologist	$142,880.91	$412.67
Koropatnick	James	Director, Cancer Research Labs	$113,223.89	$249.64
Kotalik	Jaroslav	Radiation Oncologist	$164,047.92	$316.02

ACTION CANCER ONTARIO

RECORD OF EMPLOYEES' 2000 SALARIES AND BENEFITS

Surname	Given Name	Position	Salary Paid	Taxable Benefits
Lada	Barbara	Radiation Oncologist	$234,465.57	$804.72
Lam	Kit Ying	Senior Medical Physicist	$111,514.51	$256.53
Lassam	Norman	Clinician Scientist	$110,294.25	$284.82
Laukkanen	Ethan	CEO/Radiation Oncologist	$170,536.44	$437.52
Leszczynski	Konrad	Senior Physicist	$122,645.70	$264.26
Levin	Leslie	Seconded to Ministry of Health & Long-Term Care as Special Adviser of Cancer Issues	$251,293.46	$482.04
Levine	Mark	Medical Oncologist	$140,223.59	$0.00
Lewis	Craig	Physicist	$111,445.88	$243.36
Lightstone	Alexander	Medical Physicist	$106,343.23	$235.12
Lofters	Wycliffe	Head, Medical Oncology	$146,911.32	$434.16
Logan	Diane	Medical Oncologist	$129,759.25	$416.54
Lohmann	Reinhard	Medical Oncologist	$137,931.75	$413.19
Lopez	Pedro	Medical Oncologist	$219,383.61	$804.72
Lukka	Himu	Radiation Oncologist	$140,223.59	$416.96
MacDonald	David	Medical Oncologist	$137,855.57	$412.50
Mackenzie	Robert	Radiation Oncologist	$130,885.49	$415.37
MacKillop	William	Head, Radiation Oncology	$185,042.40	$434.16
Mah	Katherine	Senior Medical Physicist	$121,090.29	$0.00
Mai	Verna	Director, Screening Programs	$171,815.02	$469.04
Major	Pierre	Medical Oncologist	$140,223.59	$416.96
Malik	Saleem	Radiation Oncologist	$154,121.24	$36.58
Malone	Shawn	Radiation Oncologist	$136,655.35	$416.54
Marcellus	Deborah	Hematologist	$119,381.23	$0.00
Maroun	Jean	Medical Oncologist	$145,196.74	$448.02
Mazurka	John	Gynecological Oncologist	$119,703.28	$416.96
McCulloch	Peter	Medical Oncologist	$140,223.59	$416.96
McGhee	Peter	Head, Medical Physics	$144,633.58	$311.24
McGowan	Thomas	Executive VP/Coordinator, Radiation	$204,492.32	$422.34
McGurk	Francis	Medical Oncologist	$148,759.20	$0.00
Meyer	Ralph	Hematologist	$140,223.59	$416.96
Moens	Francois	Gynecological Oncologist	$119,703.28	$416.96
Morton	Gerard	Radiation Oncologist	$130,470.12	$0.00
Mui	Jimmy	Radiation Oncologist	$124,440.00	$341.29
Munro	Peter	Physicist	$107,852.62	$243.36
Neville	Alan	Medical Oncologist	$140,223.59	$416.96
Obrien	Peter	Chief Physicist	$130,501.72	$332.77
Okawara	Gordon	Radiation Oncologist	$140,223.59	$416.96
Osborne	Raymond	Gynecological Oncologist	$120,121.61	$415.37
Ostapiak	Orest	Physicist	$101,071.54	$232.19
Panjwani	Dilip	Radiation Oncologist	$109,875.80	$267.32
Paszat	Lawrence	Director, Preventive Oncology	$101,894.96	$253.32
Patel	Malti	Radiation Oncologist	$140,223.59	$416.96
Patterson	Michael	Head, Medical Physics	$128,008.86	$340.14
Perera	Francisco	Radiation Oncologist	$154,552.35	$413.19
Perry	Gad	Radiation Oncologist	$127,505.29	$387.84
Peters	Victor	Physicist	$120,465.95	$284.42
Prichard	Hugh	Radiation Oncologist	$219,383.61	$639.72
Pritchard	Kathleen	Head, Clinical Trials & Epidemiology	$147,774.09	$295.53
Pross	Diane	Regional Medical Coordinator, OBSP	$123,598.62	$338.88

ACTION CANCER ONTARIO

RECORD OF EMPLOYEES' 2000 SALARIES AND BENEFITS

Surname	Given Name	Position	Salary Paid	Taxable Benefits
Raaphorst	Peter G	Chief Medical Physicist	$127,919.40	$343.86
Radwan	John	Radiation Oncologist	$154,729.05	$415.37
Rajasingham	Raj	Clinical Assistant	$104,270.15	$284.37
Rakovitch	Eileen	Radiation Oncologist	$122,833.79	$355.90
Rapley	Patrick	Physicist	$103,395.36	$216.63
Reiter	Harold	Radiation Oncologist	$140,223.59	$416.96
Reznick	Douglas	Clinical Oncologist Fellow	$148,875.75	$325.41
Robillard	Lucile-M	Clinical Assistant	$103,969.92	$287.40
Sagar	Stephen	Radiation Oncologist	$140,223.59	$416.96
Samant	Rajiv	Program Leader, Radiation Treatment	$210,070.87	$825.24
Sathya	Jinka	Radiation Oncologist	$140,223.59	$416.96
Sawka	Carol	CEO/Medical Oncologist	$185,989.58	$475.74
Schabas	Richard	Head, Preventive Oncology	$176,849.04	$407.16
Schneider	Kenneth	Radiation Oncologist	$153,261.25	$399.02
Schreiner	John	Chief Physicist	$119,571.94	$313.28
Segal-Nadler	Roanne	Medical Oncologist	$129,759.27	$416.54
Seidenfeld	Allan	Medical Oncologist, Locum	$100,577.95	$0.00
Shehata	Sarwat	Radiation Oncologist	$137,915.72	$553.60
Shelley	Wendy	Radiation Oncologist	$174,459.52	$413.64
Shumak	Kenneth	President & CEO	$144,758.29	$0.00
Sicheri	Dolores	Medical Oncologist	$148,955.39	$399.02
Simunovic	Marko	Surgical Oncologist	$109,830.30	$379.58
Singh	Gurmit	Director, Research	$117,908.65	$323.76
Sixel	Katharina	Senior Medical Physicist	$105,242.32	$236.01
Slingerland	Joyce	Clinician Scientist	$174,990.83	$420.26
Smith	Alasdair	Chief Operating Officer	$115,841.43	$259.48
Smith	Anne	CEO/Medical Oncologist	$161,328.48	$465.48
Spaner	David	Clinician Scientist	$174,985.70	$415.13
Springer	Colvin	Radiation Oncologist	$153,261.25	$399.02
Stewart	David	Medical Oncologist	$129,759.27	$416.54
Sutherland	Donald	Medical Oncologist	$109,380.45	$317.24
Szabo	Joseph	Physicist	$107,817.01	$237.15
Szanto	Janos	Senior Medical Physicist	$122,859.37	$287.61
Szumacher	Ewa	Radiation Oncologist	$109,492.57	$303.76
Tenhunen	Linda	Clinical Assistant	$136,009.47	$324.28
Thomas	Gillian	Head, Radiation Oncology	$154,259.93	$415.37
Tomiak	Anna	Medical Oncologist	$130,049.22	$382.13
Tomiak	Eva	Medical Oncologist	$106,676.49	$0.00
Touchie	Michael	Clinical Assistant	$103,969.96	$287.40
Tozer	Richard	Medical Oncologist	$130,932.36	$379.58
Ung	Yee	Radiation Oncologist	$133,265.17	$0.00
Van Dyk	Jake	Chief Physicist	$128,261.10	$341.27
Vandenberg	Theodore	Head, Medical Oncology	$148,555.98	$423.74
Veldhuis	Ken	Clinical Assistant	$119,431.60	$325.41
Venkatesan	Varagur	Radiation Oncologist	$154,552.35	$413.19
Vergidis	Dimitrios	Head, Medical Oncology	$239,239.92	$413.52
Verma	Shailendra	Medical Oncologist	$129,109.25	$416.54
Videtic	Gregory	Radiation Oncologist	$131,964.25	$0.00
Vincent	Mark	Medical Oncologist	$137,858.45	$415.37
Voruganti	Sachi	Radiation Oncologist	$154,986.45	$415.37

ACTION CANCER ONTARIO

RECORD OF EMPLOYEES' 2000 SALARIES AND BENEFITS

Surname	Given Name	Position	Salary Paid	Taxable Benefits
Waddell	*Mary*	*Clinical Assistant*	*$103,982.47*	*$0.00*
Wang	*Xiaofang*	*Physicist*	*$107,209.38*	*$232.74*
Warner	*Ellen*	*Medical Oncologist*	*$130,882.88*	*$412.76*
Weinroth	*Judith*	*Clinical Assistant*	*$104,270.30*	*$284.52*
Whelan	*Tim*	*Radiation Oncologist*	*$140,223.59*	*$416.96*
Whitton	*Anthony*	*Radiation Oncologist*	*$156,100.43*	*$448.86*
Wierzbicki	*Rafal*	*Medical Oncologist*	*$136,128.17*	*$413.64*
Wilkins	*David*	*Senior Medical Physicist*	*$105,103.61*	*$244.78*
Winquist	*Eric*	*Medical Oncologist*	*$136,616.36*	*$415.37*
Wong	*Raimond*	*Radiation Oncologist*	*$130,932.36*	*$379.58*
Wong	*Rebecca*	*Radiation Oncologist*	*$130,885.49*	*$415.37*
Woo	*Milton*	*Senior Medical Physicist*	*$123,018.37*	*$275.06*
Wright	*Jim*	*Radiation Oncologist*	*$140,104.31*	*$416.96*
Wyman	*Douglas*	*Physicist*	*$121,049.15*	*$284.42*
Yau	*Jonathan*	*Medical Oncologist*	*$104,450.19*	*$333.24*
Yeung	*Tai*	*Senior Physicist*	*$118,495.61*	*$254.00*
Yoshida	*Sam*	*Medical Oncologist*	*$148,955.39*	*$399.02*
Young	*Scott*	*Medical Oncologist*	*$140,928.71*	*$666.44*
Young	*Vincent*	*Medical Oncologist*	*$129,759.29*	*$416.54*
Youssef	*Youssef*	*Radiation Oncologist*	*$174,459.52*	*$413.64*
Yu	*Edward*	*Radiation Oncologist*	*$154,479.05*	*$415.37*
Zellmer	*Darwin*	*Chief Physicist*	*$183,942.96*	*$418.27*

I certify that the information provided on this record is correct in accordance with the *Public Sector Salary Disclosure Act*. This record has been approved by:

Elham Roushani
Prepared By

Manager, Financial Reporting
Position Title

Naresh Khosla
Approved By

Chief Financial Officer
Position Title

(416) 217 1207
Phone Number

2-Mar-01
Date

Prepared under the Public Sector Salary Disclosure Act, 1996

AGRICORP

Responsabilités de la direction relatiave aux rapports financiers

Les états financiers ci-joints et les renseignements financiers contenus dans le rapport annuel ont été préparés par la direction. Ils ont été préparés conformément aux principes comptables généralement reconnus. La direction est responsable de l'exactitude, de l'intégrité et de l'objectivité des renseignements contenus dans les états financiers. Les renseignements financiers données ailleurs dans le rapport annuel correspondent à l'information contenue dans les états financiers.

Les états financiers comprennent certains montants tels que les provisions pour des indemnités non réglées qui sont nécessairement fondés sur la meilleure estimation de la direction et qui sont le fruit d'une mûre réflexion.

En s'acquitant de sa responsabilité quant à l'exactitude et à la fidélité des états financiers, la direction maintient des systèmes de contrôle financier et de gestion ainsi que des pratiques conçues pour donner une assurance raisonnable que les opérations sont autorisées, que les actifs sont protégés et que que de bons dossiers sont tenus. Les systèmes comprennent des politiques et procédures officielles ainsi qu'une structure organisationnelle qui prévoit une délégation de pouvoirs et une séparation des responsabilités.

Il incombe au conseil d'administration de s'assurer que la direction s'acquitte de ses responsabilités relative aux rapports financiers et de contrôle interne. Le conseil se réunit régulièrement pour superviser les activités financières de l'agence et examine annuellement les états financiers.

Les états financiers ont fait l'objet d'un examen indépendant réalisé par le Bureau du vérificateur provincial au nom du gouvernement et du conseil d'administration. Le rapport du vérificateur précise la portée de l'examen et donne un avis au sujet des états financiers de l'entreprise.

Alan Steel
Président-directeur général

J. Bradley Caron
Chef des services financiers

Office of the
Provincial Auditor
of Ontario

Bureau du
vérificateur provincial
de l'Ontario

Box 105, 15th Floor, 20 Dundas Street West, Toronto, Ontario M5G 2C2
B.P. 105, 15e étage, 20, rue Dundas ouest, Toronto (Ontario) M5G 2C2
(416) 327-2381 Fax: (416) 327-9862

AgriCorp

Rapport du vérificateur

À AgriCorp
et au ministre de l'Agriculture, de l'Alimentation et des Affaires rurales

J'ai vérifié le bilan d'AgriCorp au 31 mars 2001 ainsi que les résultats d'exploitation et des soldes de fonds et des flux de trésorerie de l'exercice terminé à cette date. La responsabilité de ces états financiers incombe à la direction de la Corporation. Ma responsabilité consiste à exprimer une opinion sur ces états financiers en me fondant sur ma vérification.

Ma vérification a été effectuée conformément aux normes de vérification généralement reconnues au Canada. Ces normes exigent que la vérification soit planifiée et exécutée de manière à fournir l'assurance raisonnable que les états financiers sont exempts d'inexactitudes importantes. La vérification comprend le contrôle par sondages des informations probantes à l'appui des montants et des autres éléments d'information fournis dans les états financiers. Elle comprend également l'évaluation des principes comptables suivis et des estimations importantes faites par la direction, ainsi qu'une appréciation de la présentation d'ensemble des états financiers.

À mon avis, ces états financiers donnent, à tous les égards importants, une image fidèle de la situation financière de la Corporation au 31 mars 2001 ainsi que des résultats de son exploitation et de ses flux de trésorerie pour l'exercice terminé à cette date selon les principes comptables généralement reconnus au Canada.

Toronto (Ontario)
Le 15 juin 2000

J.R. McCarter, CA
Vérificateur principal adjoint

AGRICORP

Bilan
au 31 mars 2001

	2001 (milliers $)	2000 (milliers $)
ACTIF		
Encaisse	3 623	599
Comptes débiteurs (remarque 4)	48 341	11 103
Fonds administrés (remarque 5)	18 457	29 878
Investissements (remarque 6)	294 000	324 331
Sommes dues du ministère des Finances (remarque 7)	229 601	237 337
Immobilisations (remarque 8)	712	752
	594 734	604 000
PASSIF ET SOLDES DES FONDS		
Passif		
Comptes créditeurs et charges à payer	2 595	1 949
Revenu et primes non acquis (remarque 9)	8 823	9 836
Provision pour indemnités non payées	130 124	65 300
Fonds administrés créditeurs (remarque 5)	18 457	29 878
	159 999	106 963
Soldes des fonds (remarque 1)		
Fonds d'administration générale	1 526	1 435
Caisse d'assurance-récolte de l'Ontario	300 765	322 646
Programme d'assurance du revenu de marché	132 444	172 956
	434 735	497 037
	594 734	604 000

Se reporter aux notes afférentes aux états financiers.

De la part du conseil d'administration :

Président(e)

Directeur(trice) général(le)

AGRICORP

Résultats d'exploitation et solde des fonds – Fonds d'administration générale pour l'exercice se terminant le 31 mars 2001

	2001 (milliers $)	2000 (milliers $)
Revenu		
Fonds de fonctionnement (remarque 10)	10 090	15 472
Ventes, conseils et autres services	1 544	1 070
Intérêts créditeurs	99	(144)
Frais reçus d'ajustement de réassurance (remarque 11)	1 217	—
	12 950	16 398
Dépenses		
Dépenses générales, administratives et de commercialisation	12 313	15 874
Dépréciation	546	616
	12 859	16 490
Excédent (déficit) des recettes par rapport aux dépenses	91	(92)
Solde, début de l'exercice	1 435	1 527
Solde, fin de l'exercice	1 526	1 435

Se reporter aux notes afférentes aux états financiers.

AGRICORP

Résultats d'exploitation et solde des fonds – Caisse d'assurance-récolte de l'Ontario pour l'exercice se terminant le 31 mars 2001

	2001 (milliers $)	2000 (milliers $)
Revenu		
Primes des producteurs assurés	31 646	35 447
Financement des primes – Ontario et Canada (remarque 3)	31 646	35 447
Revenu des intérêts et des investissements	20 260	15 286
Réassurance reçue (remarque 11)	44 240	—
Rentrées sur créances radiées	98	278
	127 890	86 458
Dépenses		
Indemnités (remarque 12)	144 174	32 415
Réassurance (remarque 11)	5 597	6 149
	149 771	38 564
Excédent (déficit) des recettes par rapport aux dépenses	(21 881)	47 894
Solde, début de l'exercice	322 646	274 752
Solde, fin de l'exercice	300 765	322 646

Se reporter aux notes afférentes aux états financiers.

AGRICORP

Résultats d'exploitation et solde des fonds – Programme d'assurance du revenu de marché pour l'exercice se terminant le 31 mars 2001

	2001 (milliers $)	2000 (milliers $)
Revenu		
Financement des primes – Ontario et Canada (remarque 3)	72 512	11 984
Intérêts créditeurs	12 319	15 035
	84 831	27 019
Dépenses		
Indemnités (remarque 12)	125 343	142 125
Excédent (déficit) des recettes par rapport aux dépenses	(40 512)	(115 106)
Solde, début de l'exercice	172 956	288 062
Solde, fin de l'exercice	132 444	172 956

Se reporter aux notes afférentes aux états financiers.

AGRICORP

Tableau de financement
pour l'exercice se terminant le 31 mars 2001

	2001 (milliers $)	2000 (milliers $)
Mouvements d'encaisse des activités d'exploitation		
Excédent (déficit) des recettes par rapport aux dépenses		
▪ Fonds d'administration générale	91	(92)
▪ Caisse d'assurance-récolte de l'Ontario	(21 881)	47 894
▪ Programme d'assurance du revenu de marché	(40 512)	(115 106)
Ajustements pour rapprocher le résultat net et les fonds fournis par les activités d'exploitation		
▪ Dépréciation	546	616
▪ Changement net du fonds de roulement net	34 955	26 258
Mouvements d'encaisse des activités d'exploitation	(26 801)	(40 430)
Mouvements d'encaisse des activités d'investissement		
Achats en immobilisations	(506)	(381)
Augmentation/(diminution) des investissements	30 331	(39 656)
Mouvements d'encaisse des activités d'investissement	29 825	(40 037)
Réduction nette de l'encaisse	3 024	393
Encaisse au début de l'exercice	599	206
Encaisse à la fin de l'exercice	3 623	599

Se reporter aux notes afférentes aux états financiers.

AGRICORP

Notes afférentes aux états financiers
Le 31 mars 2001

1. NATURE DES ACTIVITÉS

La *Loi de 1996 sur AgriCorp* a permis de créer officiellement le 1er janvier 1997 AgriCorp comme un organisme de la Couronne. La société a été créée sans capital social. Son mandat est de concevoir et de délivrer des plans de sécurité agricole et des produits et services liés à l'alimentation aux secteurs ruraux, de l'alimentation et des exploitations agricoles de l'Ontario. Les programmes de sécurité actuels comprennent la Caisse d'assurance-récolte et le Programme d'assurance du revenu de marché.

La Caisse d'assurance-récolte de l'Ontario a été créée en 1996 et fonctionne actuellement en vertu de la *Loi de 1996 sur l'assurance-récolte*. Le programme offre aux producteurs agricoles une protection contre les réductions de production causées par les catastrophes naturelles pour toutes les cultures majeures produites en Ontario.

Le Programme d'assurance du revenu de marché a été créé dans le cadre de l'entente du Régime d'assurance du revenu brut établi par le gouvernement du Canada avec les provinces, ce régime d'assurance ayant commencé à fonctionner le 1er avril 1991. Le programme protège les exploitants agricoles contre les réductions de revenu causées par des baisses des prix du marché de certaines cultures désignées.

En janvier 2001, le ministère de l'Agriculture, de l'Alimentation et des Affaires rurales de l'Ontario (MAAARO) a donné à AgriCorp la responsabilité de l'administration du Programme d'inscription des entreprises agricoles en vertu de la *Loi de 1993 sur l'inscription des entreprises agricoles et le financement des organismes agricoles*. En vertu d'un accord avec le MAAARO, les obligations d'AgriCorp comprennent principalement l'inscription des entreprises agricoles, la collecte des droits d'inscription et le transfert des reçus aux organisations agricoles générales accréditées de l'Ontario.

2. PRINCIPALES CONVENTIONS COMPTABLES

(a) Méthode de comptabilité

Les états financiers de la société ont été préparés en suivant les conventions comptables généralement acceptées et prescrites par l'Institut Canadien des Comptables Agréés.

(b) Immobilisations

Les immobilisations sont déclarées à leur coût, moins l'amortissement accumulé. La dépréciation est fournie en utilisant la méthode de l'amortissement linéaire appliquée à la durée de vie utile estimée des immobilisations mentionnées ci-dessous.

Mobilier et appareils d'éclairage	4 ans
Véhicules	4 ans
Machines et équipements	4 ans
Équipement informatique	3 ans
Logiciels informatiques	2 ans
Améliorations locatives	restant de la durée de la location

AGRICORP

Notes afférentes aux états financiers
Le 31 mars 2001

(c) Régime de retraite

Les employés à plein temps participent à un régime de retraite à prestations déterminées avec participation obligatoire administré par une tierce partie indépendante. La société participe pour le même montant que les employés. Le coût des prestations de retraite pour le régime de retraite à prestations déterminées est déterminé sur une base actuarielle par un actuaire indépendant utilisant la méthode de répartition des prestations au prorata des services et des meilleures estimations de gestion. L'actif du régime de retraite est évalué en utilisant les justes valeurs marchandes actuelles et les redressements sont amortis linéairement par rapport à la moyenne actuarielle de la durée de vie restante des services au groupe d'employés.

(d) Investissements

Les intérêts créditeurs, les gains et les pertes sur les valeurs du marché, l'amortissement des primes et des taux d'escompte ainsi que les réductions de valeur sur le marché sont rapportés en revenus d'investissement. Les mouvements d'encaisse du Programme d'assurance du revenu de marché, de la Caisse d'assurance-récolte et du Fonds d'administration générale et les investissements sont séparés pour éviter le besoin de répartir les revenus d'investissement. Les investissements à court terme sont faits principalement pour obtenir des liquidités et sont limités à une durée de moins d'un an. Les investissements à court terme sont rapportés au coût, ce qui correspond approximativement à la valeur du marché. Les investissements à long terme sont rapportés au coût net des primes accumulées et des taux d'escompte amortis sur la durée d'investissement jusqu'à la date d'échéance.

(e) Provision pour indemnités non payées

La provision pour indemnités non payées représente les meilleures estimations de gestion des sommes à payer. Certaines variables des prix des marchandises pour les calculs des paiements du Programme d'assurance du revenu de marché ne peuvent être finalisées avant la fin de l'année civile 2001. Certaines demandes d'indemnités de l'assurance-récolte sont restées impayées à la fin de l'exercice et sont calculées soit à partir des montants de règlement des comptes après la fin de l'exercice, soit à partir d'estimations de gestion.

(f) Comptabilisation des produits

Les primes reçues pendant l'exercice sont reportées pour les cultures qui seront récoltées après la fin de l'exercice.

3. ENTENTES DE PARTAGE DES COÛTS ENTRE LE CANADA ET L'ONTARIO

(a) Assurance-récolte

L'accord actuel d'assurance-récolte Canada-Ontario est entré en vigueur le 1er avril 1997 et ne comporte pas de date d'expiration précise. Chaque partie peut mettre fin à l'accord avec un préavis de deux exercices financiers. Selon les conditions de l'accord, la province et le gouvernement fédéral partagent à parts égales le coût de 50 pour cent des primes, les producteurs payant les 50 pour cent restants. Les deux niveaux de gouvernement partagent à parts égales les frais de commercialisation, les frais généraux et les dépenses administratives.

AGRICORP

Notes afférentes aux états financiers
Le 31 mars 2001

(b) Assurance du revenu de marché

En septembre 2000, les gouvernements du Canada et de l'Ontario ont prolongé l'accord d'assurance du revenu de marché pour inclure les récoltes de 1999 et de 2000. Selon les conditions de l'accord, le gouvernement fédéral doit apporter 10 millions de dollars au Programme d'assurance du revenu de marché le 1er novembre de chaque année. Le Canada contribuera également avec des sommes versées pour chaque exercice financier en fonction de la disponibilité de fonds pour ce programme. La contribution de l'Ontario au programme est basée sur les fonds résiduels disponibles après déduction des contributions faites aux autres programmes du montant total affecté chaque année pour le soutien du système de sécurité agricole. La province et le gouvernement fédéral partagent à parts égales les frais de commercialisation, les frais généraux et les dépenses administratives.

4. COMPTES DÉBITEURS

Les comptes débiteurs sont les suivants :

	2001 (milliers $)	2000 (milliers $)
Financement du gouvernement	36 505	9 425
Intérêts courus	27	35
Primes des producteurs, net	2 504	1 355
Transactions	353	288
Réassurance à percevoir	8 952	—
	48 341	11 103

5. FONDS ADMINISTRÉS

La société assure des services d'émission de chèques et de gestion de trésorerie pour des programmes agricoles fonctionnant dans le cadre des divers accords établis avec le ministère de l'Agriculture, de l'Alimentation et des Affaires rurales. Les fonds requis pour assurer les paiements de ces programmes sont apportés par l'Ontario et le Canada.

	2001 (milliers $)	2000 (milliers $)
Fonds administrés		
Investissements à court terme	111 673	30 355
Paiements en souffrance	(93 216)	(477)
	18 457	29 878
Fonds administrés créditeurs		
Programme de secours global aux exploitations agricoles de l'Ontario	11 013	29 783
Programme ontarien de protection du revenu agricole en cas de catastrophe	4 922	—
Paiement relatif à la stabilisation du revenu des producteurs de céréales de l'Ontario	2 261	—
Programme ontarien d'inscription des	144	—

AGRICORP

Notes afférentes aux états financiers
Le 31 mars 2001

entreprises agricoles		
Autres	117	95
	18 457	29 878

6. INVESTISSEMENTS

La législation limite les investissements de la société à des instruments financiers de haute qualité et pouvant être encaissés très facilement tels que des obligations fédérales et provinciales, des billets de dépôt émis par des établissements financiers nationaux et autres titres approuvés par le ministère des Finances.

(a) Profil du portefeuille

Les investissements sont les suivants :

	2001		2000	
	Valeur comptable (milliers $)	Juste valeur (milliers $)	Valeur comptable (milliers $)	Juste valeur (milliers $)
Court terme	16 731	16 659	92 052	91 958
Long terme				
Gouvernement du Canada	47 965	46 961	54 823	53 363
Province de l'Ontario	32 609	33 305	32 831	32 091
Autres gouvernements provinciaux	48 734	48 106	51 229	48 420
Services publics provinciaux	46 685	46 612	47 306	45 270
Autres établissements financiers	101 276	101 032	46 090	43 735
Total des inv. à long terme	277 269	276 016	232 279	222 879
Total des investissements	294 000	292 675	324 331	314 837

(b) Risque des investissements

Les taux d'intérêt nominaux pour le portefeuille d'obligations à long terme varient de 5,0 pour cent à 10,875 pour cent, avec un rendement moyen pondéré de 6,56 pour cent. Les fluctuations des taux d'intérêt pourraient avoir un impact significatif sur la valeur du marché du portefeuille d'obligations. Cela peut entraîner des gains ou des pertes de produits si les niveaux réels de demande de prestations diffèrent de façon significative par rapport aux niveaux attendus et une liquidation rapide de l'actif serait alors nécessaire pour répondre aux obligations de paiement. Au 31 mars 2001, une variation de 1 pour cent des taux d'intérêt peut avoir un impact sur la valeur marchande d'environ 9,9 millions de dollars mais les obligations sont généralement conservées jusqu'à l'échéance.

AGRICORP

Notes afférentes aux états financiers
Le 31 mars 2001

(c) Profil de maturité du portefeuille d'investissements

	2001 (milliers $)	2000 (milliers $)
< 1 an	16 731	92 052
1-3 ans	53 032	4 269
3-5 ans	58 509	17 696
> 5 ans	165 728	210 314
Total	294 000	324 331

7. SOMMES DUES DU MINISTRE DES FINANCES

En vertu du décret 1546/91, un compte a été créé au Trésor ontarien pour recevoir les contributions du Canada et de l'Ontario au Programme d'assurance du revenu de marché. Les intérêts sont payés sur une base trimestrielle sur la valeur de fermeture quotidienne moyenne du compte en se basant sur le taux moyen d'escompte des bons du trésor de la Banque du Canada. Ce compte est utilisé pour administrer le Programme et AgriCorp ne peut y avoir accès pour ses activités générales d'exploitation, de financement et d'investissement.

8. IMMOBILISATIONS

	31 mars 2001			2000
	Coût (milliers $)	Amortissement cumulé (milliers $)	Valeur comptable nette (milliers $)	Valeur comptable nette (milliers $)
Équipement informatique	1 382	957	425	490
Logiciels informatiques	996	832	164	112
Améliorations locatives	115	83	32	55
Machines et équipements	108	32	76	65
Véhicules	50	44	6	19
Meubles et appareils d'éclairage	18	9	9	11
	2 669	1 957	712	752

9. PRIMES ET REVENU NON ACQUIS

Les primes non acquises représentent les primes payées à l'avance à la Caisse d'assurance-récolte de l'Ontario pour le blé d'automne (3,99 millions de dollars), le fourrage (2,00 millions de dollars) et d'autres cultures ($ 1,99 million de dollars). Ces cultures ne seront récoltées qu'après la fin de l'exercice, ce qui entraîne le report des primes. Le revenu non acquis (0,84 million de dollars) comprend le financement d'exploitation lié à la valeur après amortissement des immobilisations.

AGRICORP

Notes afférentes aux états financiers
Le 31 mars 2001

10. FINANCEMENT DE L'ADMINISTRATION GÉNÉRALE

Le Canada et l'Ontario se sont mis d'accord pour partager de façon égale les coûts de l'administration de la Caisse d'assurance-récolte de l'Ontario et du Programme ontarien d'assurance du revenu de marché. La contribution fédérale ne doit pas être supérieure à celle de la province même si elle représente moins de 50 pour cent des frais encourus. En se basant sur une estimation raisonnable de la charge de travail administrative, ces coûts sont imputés sur une base de 95 pour cent pour la Caisse d'assurance-récolte et de 5 pour cent pour le Programme d'assurance du revenu de marché.

11. ACCORD DE RÉASSURANCE

En mai 1998, un programme de réassurance a été mis en place avec un certain nombre de compagnies d'assurance. Ce programme permet de s'assurer que les compagnies de réassurance couvrent des pertes de l'assurance-récolte allant de 150 à 300 pour cent des primes totales.

Pour les récoltes 2000, les pertes de l'assurance-récolte ont dépassé le seuil établi de couverture de la réassurance. Les paiements effectués par les compagnies de réassurance représentent des demandes de prestations soumises pour perte de récolte ainsi que des coûts de rajustement encourus par la société.

12. INDEMNITÉS

Les résultats d'exploitation de la Caisse d'assurance-récolte de l'Ontario pour l'exercice comprennent une sous-provision de 1,05 million de dollars pour des indemnités non payées au 31 mars 2000 (pour 1999, il y avait une sur-provision de 6 600 $ pour les indemnités).

Les résultats d'exploitation du Programme d'assurance du revenu de marché pour l'exercice comprennent une sur-provision de 711 000 dollars pour des indemnités non payées au 31 mars 2000 (pour 1999, il y avait une sous-provision de 14,1 millions de dollars). De plus, les résultats d'exploitation du Programme d'assurance du revenu de marché pour l'exercice comprennent une provision pour des indemnités non payées liées aux récoltes 2000 s'élevant à 126,1 millions de dollars (64,3 millions pour 1999).

AGRICORP

Notes afférentes aux états financiers
Le 31 mars 2001

13. INFORMATION SECTORIELLE

	Fonds d'admin. générale	Assurance-récolte	Assurance du revenu de marché	Total 2001	Total 2000
			(milliers $)		
Actif					
Encaisse	1 367	2 256	—	3 623	599
Comptes débiteurs	1 064	18 276	29 001	48 341	11 103
Fonds administrés	18 457	—	—	18 457	29 878
Investissements	693	293 307	—	294 000	324 331
Sommes dues du ministre des Finances	—	—	229 601	229 601	237 337
Immobilisations	712	—	—	712	752
Interfonds débiteurs/(créditeurs)	552	(475)	(77)	—	—
	22 845	313 364	258 525	594 734	604 000
Passif					
Comptes créditeurs et charges à payer	2 023	545	27	2 595	1 949
Primes et revenu non acquis	839	7 984	—	8 823	9 836
Provision pour indemnités non payées	—	4 070	126 054	130 124	65 300
Fonds administrés créditeurs	18 457	—	—	18 457	29 878
	21 319	12 599	126 081	159 999	106 963
Soldes	1 526	300 765	132 444	434 735	497 037
	22 845	313 364	258 525	594 734	604 000

14. RÉGIME DE RETRAITE

La société a mis en place un régime de retraite à prestations déterminées avec participation obligatoire pour ses employés à plein temps. Ce plan est entré en vigueur le 1er janvier 1997. En se basant sur l'état financier préparé par l'actuaire du régime de retraite, la valeur actuelle des prestations acquises et la juste valeur marchande de l'actif net requis pour verser les droits de retraite se répartissent comme suit :

	2001 (milliers $)	2000 (milliers $)
Engagements du régime de retraite	1 915	1 504
Juste valeur marchande des actifs du régime	1 873	1 612
Excédent (déficit) du régime de retraite	(42)	108

Certaines hypothèses ont été faites pour déterminer les engagements du régime de retraite. On estime que les actifs du régime de retraite rapportent 7,5 pour cent par an, que les augmentations de salaire se montent à 5 pour cent par an et une valeur de 7 pour cent a été choisie comme taux d'escompte.

AGRICORP

Notes afférentes aux états financiers
Le 31 mars 2001

Au cours de l'exercice, le régime de retraite est passé d'un excédent à un déficit en raison des gains négatifs des investissements. L'actif du régime est investi dans trois fonds équilibrés et un fonds mondial de placement en actions ordinaires.

	2001 (milliers $)	2000 (milliers $)
Juste valeur de l'actif du régime – début de l'exercice	1 612	921
Contributions de la société	248	272
Contributions des employés	248	263
Paiements des droits de retraite	(164)	(85)
Revenu de l'actif du régime	(71)	241
Juste valeur de l'actif du régime – fin de l'exercice	1 873	1 612

À la fin de l'exercice, le passif du régime de retraite de la société se répartit comme suit :

	2001 (milliers $)	2000 (milliers $)
Passif du régime de retraite– début de l'exercice	28	23
Dépenses du régime de retraite pendant l'exercice	253	277
Contributions de la société	(248)	(272)
Passif du régime de retraite– fin de l'exercice	33	28

15. OPÉRATIONS ENTRE ENTITÉS APPARENTÉES

La société a signé plusieurs accords pour obtenir des services du ministère de l'Agriculture, de l'Alimentation et des Affaires rurales de l'Ontario. Selon les conditions de ces accords, la société a versé la somme de 324 987 $ au ministère pendant la durée de l'exercice. Ces services, évalués à leur juste valeur marchande, comprennent des services de poste, de messagerie, de photocopie et des services juridiques. La société a versé la somme de 304 081 $ au Secrétariat du Conseil de gestion des services informatiques sur ordinateur central. De plus, la société a versé la somme de 320 735 $ à la Société immobilière de l'Ontario pour la location des locaux de son siège social.

16. RÉMUNÉRATION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION ET DIVULGATION DES SALAIRES

La rémunération totale des membres du conseil d'administration était de 53 240 $ pour l'exercice se terminant le 31 mars 2001 (84 500 $ pour l'année 2000).

AGRICORP

Notes afférentes aux états financiers
Le 31 mars 2001

La *Loi de 1996 sur la divulgation des traitements dans le secteur public* impose à la société de divulguer les noms des employés dont le traitement annuel est supérieur à 100 000 $. Pour l'année civile 2000, M. Brett McClelland, chef du service de l'information, a reçu un traitement de 102 035 $, plus des avantages sociaux imposables s'élevant à 8 316 $. De plus, le directeur général de l'assurance-récolte, M. George Sutton a reçu un traitement de 100 210 $, plus des avantages sociaux imposables s'élevant à 7 743 $.

17. ENGAGEMENTS EN VERTU DES CONTRATS DE LOCATION

En vertu des contrats pour la location de ses locaux, la société s'est engagée à verser les loyers futurs minimums suivants :

	(milliers $)
2002	170
2003	170
	340

18. CHIFFRES CORRESPONDANTS DE L'EXERCICE PRÉCÉDENT

Certains chiffres ont été reconfigurés pour se conformer à la présentation de ce présent rapport annuel.

LEGAL AID ONTARIO
AIDE JURIDIQUE ONTARIO

Office of the President and Chief Executive Officer
Bureau de la présidente-directrice générale

Phone/Téléphone :
416-204-7110
Toll-free/Sans frais :
1-800-668-8258
Fax/Télécopieur :
416-979-2948
E-Mail/Courriel :
lorgoa@lao.on.ca

Responsabilité de la direction relativement à l'information financière

Il revient à la direction et aux conseils d'administration de voir à la présentation des états financiers et de toute autre information dans le rapport annuel. Les états financiers ont été préparés par la direction conformément aux principes comptables généralement reconnus au Canada et, au besoin, contiennent des montants calculés à partir des évaluations faites par les membres de la direction.

Aide juridique Ontario s'engage à respecter les normes d'intégrité les plus élevées qui soient dans la prestation de ses services. La direction a établi et continue de maintenir des contrôles financiers, des systèmes d'information et des pratiques qui lui permettent d'offrir une assurance raisonnable de la fiabilité de l'information financière et de la protection des éléments d'actif.

Le conseil s'assure que la direction s'acquitte de sa responsabilité relative à l'information financière et au contrôle interne en mettant sur pied un Comité des finances et de la vérification. Les membres du conseil se réunissent une fois par mois pour superviser les activités financières d'Aide juridique Ontario. Chaque année, le conseil passe en revue les états financiers et le rapport du vérificateur externe et les recommande au ministère du Procureur général.

Les états financiers ont été examinés par le vérificateur provincial, dont le mandat consiste à exprimer une opinion relativement à la présentation des états financiers conformément aux principes comptables généralement reconnus au Canada. Dans son rapport, le vérificateur décrit l'étendue de la vérification à laquelle il a procédé et de son opinion.

Angela Longo
Présidente-directrice générale

Michelle A. Séguin
Vice-présidente,
Services généraux

Le 9 août 2001

Aide juridique Ontario

Rapport du vérificateur

À l'attention d'Aide juridique Ontario
et du procureur général de l'Ontario

J'ai vérifié le bilan d'Aide juridique Ontario au 31 mars 2001 et les états des résultats et de l'excédent accumulé, des bénéfices non répartis et des flux de trésorerie de l'exercice terminé à cette date. La responsabilité de ces états financiers incombe à la direction de la Société. Ma responsabilité consiste à exprimer une opinion sur ces états financiers en me fondant sur ma vérification.

Ma vérification a été effectuée conformément aux normes de vérification généralement reconnues au Canada. Ces normes exigent que la vérification soit planifiée et exécutée de manière à fournir l'assurance raisonnable que les états financiers sont exempts d'inexactitudes importantes. La vérification comprend le contrôle par sondages des éléments probants à l'appui des montants et des autres éléments d'information fournis dans les états financiers. Elle comprend également l'évaluation des principes comptables suivis et des estimations importantes faites par la direction, ainsi qu'une appréciation de la présentation d'ensemble des états financiers.

À mon avis, ces états financiers donnent, à tous les égards importants, une image fidèle de la situation financière d'Aide juridique Ontario au 31 mars 2001 ainsi que des résultats de son exploitation et de ses flux de trésorerie pour l'exercice terminé à cette date selon les principes comptables généralement reconnus au Canada.

J.R. McCarter, CA
Vérificateur provincial adjoint

Toronto, Ontario
Le 15 juin 2001

Aide juridique Ontario
(Personne morale sans capital-actions)
Bilan

Pour l'exercice terminé le 31 mars	2001	2000
	(en milliers de dollars)	
Actif		
Actif à court terme		
Encaisse et quasi-espèces (Note 2)	– $	72 814 $
Comptes débiteurs (moins provisions pour créances douteuses)	12 889	13 883
Frais payés d'avance	621	31
Placements à court terme (Note 3)	1 506	–
	15 016	86 728
Réserve pour éventualités diverses (Note 6)	31 889	24 938
Placements à long terme (Note 3)	63 735	–
Biens immobilisés (Note 4)	9 825	7 427
	120 465 $	119 093 $
Passif et capitaux propres		
Passif à court terme		
Dette bancaire (Note 2)	2 109 $	–
Comptes créditeurs et charges (Note 5)	50 512	52 864
	52 621	52 864
Capitaux propres		
Excédent accumulé (Note 1(c))	35 955	41 291
Réserve pour éventualités (Note 6)	31 889	24 938
	67 844	66 229
	120 465 $	119 093 $

Au nom du conseil d'administration :

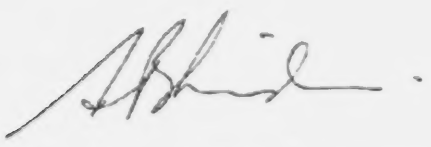

Administrateur

Les notes et le sommaire des principales conventions comptables font partie intégrante des états financiers.

Aide juridique Ontario
(Personne morale sans capital-actions)
État des résultats et de l'excédent accumulé

Pour l'exercice terminé le 31 mars	2001	2000
	(en milliers de dollars)	
Produits		
Province de l'Ontario (Note 1)	**201 626 $**	230 992 $
Fondation du droit de l'Ontario	**30 964**	21 496
Contributions des bénéficiaires	**8 399**	9 428
Jugements, dépens et transactions	**1 392**	1 379
Revenus divers	**7 163**	5 244
	249 544	268 539
Charges		
Services juridiques		
Certificats (Note 1)		
Droit criminel	**71 223**	62 214
Droit de la famille	**35 471**	34 151
Immigration et réfugiés	**12 159**	10 083
Autres domaines de droit civil	**4 380**	4 995
Conférences de transaction	**169**	227
	123 402	111 670
Bureaux provinciaux	**20 290**	18 010
	143 692	129 680
Avocats de service		
Honoraires et débours des avocats de service	**18 941**	16 069
Cliniques		
Services offerts dans les domaines de pratique des cliniques (Note 7)	**45 269**	41 510
Programmes de déjudiciarisation		
Attribution à Nishnawbe-Aski	**1 405**	1 280
Financement versé à l'OFIFC	**–**	76
Projets-pilotes en droit de la famille	**2 646**	2 219
Bureau du droit des réfugiés	**698**	688
Avocats de service salariés	**3 320**	2 700
Sociétés étudiantes d'aide juridique	**2 646**	2 540
	10 715	9 503

Les notes et le sommaire des principales conventions comptables font partie intégrante des états financiers.

Aide juridique Ontario
(Personne morale sans capital-actions)
État des résultats et de l'excédent accumulé
(suite)

Pour l'exercice terminé le 31 mars

	2001	2000
	(en milliers de dollars)	
Charges		
Soutien aux fournisseurs de services		
Service de recherche	2 296 $	1 955 $
Administration		
Bureau provincial	23 880	19 936
Remaniement et autres projets	2 921	–
Autres	215	1 899
	27 016	21 835
	247 929	220 552
Excédent des revenus sur les charges pour l'exercice	1 615	47 987
Excédent accumulé, début de l'exercice (Note 1(c))	41 291	–
Imputé à la réserve pour éventualités diverses (Note 6)	(6 951)	(6 696)
Excédent accumulé, fin de l'exercice	35 955 $	41 291 $

Les notes et le sommaire des principales conventions comptables font partie intégrante des états financiers.

Aide juridique Ontario
(Personne morale sans capital-actions)
État des flux de trésorerie

Pour l'exercice terminé le 31 mars	2001	2000
	(en milliers de dollars)	
Argent comptant provenant de (utilisé pour)		
Activités d'exploitation		
Excédent des produits sur les charges pour l'exercice	**1 615 $**	47 987 $
Rentrées (sorties) nettes liées aux activités d'exploitation		
Amortissement	**5 925**	4 888
Gains sur la vente de placements	**(437)**	–
Pertes sur la vente d'immobilisations	**67**	146
Changements aux bilans des fonds de roulement autres que les disponibilités		
Comptes débiteurs	**994**	6 386
Frais payés d'avance	**(590)**	15
Comptes créditeurs et charges	**(2 352)**	(20 640)
Intérêts courus sur les placements à long terme	**(1 361)**	–
	3 861	38 782
Activités d'investissement		
Profits réalisés sur la vente d'immobilisations	**–**	23
Acquisition d'immobilisations	**(8 390)**	(5 687)
Achat de placements	**(143 781)**	–
Rachat de placements	**48 449**	–
	(103 722)	(5 664)
Augmentation (diminution) nette de l'encaisse et des quasi-espèces (dette bancaire) pendant l'exercice	**(99 861)**	33 118
Encaisse et quasi-espèces, début de l'exercice	**97 752**	64 634
Encaisse et quasi-espèces (dette bancaire), fin de l'exercice (Note 2)	**(2 109)$**	97 752 $
Représenté par		
Quasi-espèces	**1 970 $**	77 081 $
Dette bancaire	**(4 079)**	(4 267)
	(2 109)	72 814
Réserve pour éventualités	**–**	24 938
	(2 109)$	97 752 $

Les notes et le sommaire des principales conventions comptables font partie intégrante des états financiers.

Aide juridique Ontario
(Personne morale sans capital-actions)
Sommaire des principales conventions comptables

Le 31 mars 2001

Nature de l'entreprise

Le 18 décembre 1998, l'Assemblée législative de l'Ontario a adopté la *Loi de 1998 sur les services d'aide juridique*, qui créait Aide juridique Ontario (la «Société ») en tant que personne morale sans capital-actions en vertu des lois de l'Ontario. La Société a entrepris ses activités le 1er avril 1999.

La *Loi de 1998 sur les services d'aide juridique* prévoit le mandat suivant pour la Société :

- Faciliter l'accès à la justice, partout en Ontario, pour les particuliers à faible revenu en leur fournissant des services d'aide juridique de haute qualité
- Encourager et favoriser la souplesse et l'innovation dans la prestation des services d'aide juridique
- Reconnaître les divers besoins d'aide juridique des particuliers à faible revenu et des collectivités défavorisées
- Exercer ses activités tout en rendant compte de l'utilisation des fonds publics

Les activités de la Société sont régies et gérées par un conseil d'administration composé de 11 membres nommés par le lieutenant gouverneur en conseil. Bien que la Société administre ses activités indépendamment de la province de l'Ontario et du Barreau du Haut-Canada, elle doit rendre compte de l'utilisation qu'elle fait des fonds publics et de la prestation de services d'aide juridique qui répond aux besoins des particuliers à faible revenu et qui est efficace et efficiente par rapport aux coûts.

Le 1er avril 1999, la Société a commencé à assumer la responsabilité de tous les éléments d'actif et de passif du Régime d'aide juridique de l'Ontario, qui était administré par le Barreau du Haut-Canada.

Les éléments d'actif net transférés du Régime d'aide juridique de l'Ontario se répartissent ainsi :

	(en milliers de dollars)
Argent comptant	**64 634 $**
Autres éléments d'actif à court terme	**20 315**
Immobilisations	**6 797**
Total de l'actif	**91 746**
Total des comptes créditeurs et des charges	**(73 504)**
Éléments d'actif net transférés	**18 242 $**

Aide juridique Ontario
(Personne morale sans capital-actions)
Sommaire des principales conventions comptables

Le 31 mars 2001

Méthode comptable

Les états financiers ont été préparés en conformité avec les principes comptables généralement reconnus.

Constatation des revenus

Les produits représentent les contributions versées à la Société au cours des différents exercices terminés le 31 mars.

Constatation des charges

Les charges sont comptabilisées comme des charges courues. Les comptes juridiques comprennent les sommes que les avocats et avocates ont facturées à la Société ainsi que le montant estimatif pour le travail exécuté et non facturé.

Biens immobilisés

Le montant des biens immobilisés correspond à leur coût diminué de l'amortissement accumulé. L'amortissement est calculé en répartissant le coût sur le nombre d'années d'utilisation du bien :

Mobilier et matériel de bureau	- 5 ans
Matériel informatique et logiciels	- 3 ans
Logiciel conçu sur mesure	- 5 ans
Améliorations locatives	- sur la durée entière du bail

Recours aux estimations

La préparation des états financiers selon les principes comptables généralement reconnus au Canada oblige la direction à élaborer des estimations et des hypothèses qui ont une incidence sur le montant présenté des éléments d'actif et de passif, la présentation des éventualités à la date du bilan et le montant des produits et des charges constatés au cours de la période visée par les états financiers. Les résultats réels pourraient différer des estimations faites par la direction une fois que les données requises seront disponibles.

Encaisse et quasi-espèces

L'encaisse et les quasi-espèces sont constituées de l'encaisse disponible, des soldes bancaires et d'investissements hautement liquides dont l'échéance initiale est inférieure à trois mois.

Instruments financiers

À moins d'indication contraire, la direction est d'avis que la Société ne s'expose pas à des risques importants associés aux taux d'intérêts, aux devises étrangères ou au crédit provenant de ses instruments financiers.

Placements

Les placements à court terme sont comptabilisés au moindre du coût ou de la valeur marchande. Les placements à long terme sont comptabilisés au coût et sont dépréciés lorsque leur valeur subit un déclin qui n'est pas temporaire.

Aide juridique Ontario
(Personne morale sans capital-actions)
Notes afférentes aux états financiers

Le 31 mars 2001

1. Financement assuré par la province de l'Ontario

L'article 71 de la *Loi de 1998 sur les services d'aide juridique* stipule que la Société et le Procureur général de l'Ontario doivent conclure un protocole d'entente (PE) tous les cinq ans. L'objectif du PE est d'éclaircir les questions d'exploitation, d'administration, de finances et d'autres relations entre le Procureur général et la Société.

Le protocole d'entente a été signé le 22 décembre 2000, et est en vigueur jusqu'au 1er avril 2004.

(a) Données sur le financement au cours de l'exercice :

	2001	2000
	(en milliers de dollars)	
Certificats (délivrés par la Société et autorisant la prestation des services juridiques)	**130 161 $**	166 847 $
Administration	**26 949**	28 544
Cliniques communautaires indépendantes	**44 000**	35 085
Violence familiale	**516**	516
	201 626 $	230 992 $

(b) Sont comprises dans les produits obtenus de la province de l'Ontario les contributions du gouvernement fédéral versées à la province dans les domaines du droit criminel et des jeunes contrevenants conformément à une entente de partage des frais. Pour l'exercice terminé le 31 mars 2001, la contribution reçue s'est élevée à 36,2 millions de dollars.

(c) Le paragraphe 66(3) de la *Loi de 1998 sur les services d'aide juridique* permet à la Société, sur approbation du Procureur général, de répartir tout excédent ou déficit d'un exercice sur l'un des deux exercices suivants, ou sur les deux, à moins que le ministre des Finances exige que l'excédent soit versé au Trésor en vertu du paragraphe 69(2).

Pour l'exercice terminé le 31 mars 2000, la Société a affiché un excédent de 41,291 millions de dollars. En juin 2000, dans le cadre de la présentation du projet de budget pour l'exercice 2001-2002 et des estimations financières pour les exercices 2002-2003 et 2003-2004, la Société a signalé au ministère du Procureur général l'existence de cet excédent et a proposé de l'affecter à la modernisation de ses technologies de l'information et à l'élaboration de services innovateurs et rentables. La province soutient ces initiatives et le Conseil des ministres a approuvé le report de l'excédent de 41,291 millions de dollars, afin d'assurer la disponibilité de ces fonds pour la Société lorsqu'elle en aura besoin pour mettre en œuvre ces initiatives. La totalité de l'excédent sera à la disposition de la Société lorsqu'elle en aura besoin.

Aide juridique Ontario
(Personne morale sans capital-actions)
Notes afférentes aux états financiers

La Société compte utiliser l'excédent sur quatre exercices, comme suit :

	(en milliers de dollars)
2001	14 925 $
2002	11 166
2003	9 200
2004	6 000
	41 291 $

(c) Le Conseil des ministres a donc approuvé la conservation de 14,925 millions de dollars par la Société pour l'exercice 2000-2001. Sur les 14,925 millions de dollars affectés à l'exercice en cours, la Société a dépensé 11,003 millions de dollars, laissant un solde non dépensé de 3,922 millions de dollars.

La Province s'est engagée à effectuer des paiements de transfert de 227,992 millions de dollars à la Société. Dans l'état des résultats et de l'excédent accumulé, les produits provenant de la Province de l'Ontario sont chiffrés à 201,626 millions de dollars. L'écart de 26,366 millions de dollars a trait à la retenue du solde de l'excédent accumulé de la Société au 31 mars 2000, soit 42,291 millions de dollars.

Pour l'exercice terminé le 31 mars 2001, la Société a conservé tout l'excédent accumulé, qui se chiffre à 35,955 millions de dollars.

2. Encaisse et quasi-espèces (dette bancaire)

	2001	2000
	(en milliers de dollars)	
Quasi-espèces	1 970 $	77 081 $
Dette bancaire	(4 079)	(4 267)
	(2 109)$	72 814 $

Au 31 mars 2001, la Société détient des effets du trésor, d'une valeur nominale de 0,73 million de dollars, venant à échéance au cours de l'exercice 2002 et portant intérêt à des taux annuels entre 4,75 % et 4,93 %. À partir du 1er décembre 2000, la Société a retenu les services d'une société de placement pour gérer son portefeuille, de sorte que les effets du trésor, dépôts à terme et acceptations bancaires détenus au 31 mars 2000 ont été transformés en placements à court et à long terme (voir note 3). La société de placement gère activement le portefeuille, de sorte que ces placements ne seront pas forcément détenus jusqu'à terme mais pourront être vendus, selon les besoins en liquidités d'Aide juridique Ontario.

Aide juridique Ontario
(Personne morale sans capital-actions)
Notes afférentes aux états financiers

Le 31 mars 2001

3. Placements à long terme

Les placements s'établissent comme suit :

	2001		2000	
	Coût	Valeur marchande	Coût	Valeur marchande
	(en milliers de dollars)			
Obligations du gouvernement du Canada À un taux d'intérêt de 5 % à 6 %, venant à échéance entre juin 2002 et juin 2009	35 947 $	36 401 $	– $	– $
Obligations provinciales À un taux d'intérêt de 4,875 % à 9,75 %, venant à échéance entre avril 2002 et juin 2005	41 197	41 654	–	–
Obligations de société À un taux d'intérêt de 5,4 % à 7,1 %, venant à échéance entre janvier 2002 et septembre 2004	16 711	16 893	–	–
Titre hypothécaire À un taux d'intérêt de 5 %, venant à échéance en février 2003	1 914	1 913	–	–
Intérêts courus sur les obligations	1 361	1 361	–	–
	97 130	98 222		
Moins : Réserve pour éventualités diverses (Note 6)	(31 889)	(32 248)	–	–
	65 241 $	65 974 $	– $	– $
Représenté par				
Placements à court terme	1 506 $	1 517 $	– $	– $
Placements à long terme	63 735	64 457	–	–
	65 241 $	65 974 $	– $	– $

La Société a établi une politique d'investissement conforme aux exigences prévues aux articles 7(1), 7(2), 7(3) et 7(4) du règlement de l'Ontario 107/99 pris en application de la *Loi de 1998 sur les services d'aide juridique*. Les investissements à court terme contractés par la Société au 31 mars 2000 sont conformes à ces exigences. La Société a reçu un revenu de placement de 6,951 millions de dollars en 2001 (2000 – 6,696 millions de dollars).

Aide juridique Ontario
(Personne morale sans capital-actions)
Notes afférentes aux états financiers

Le 31 mars 2001

4. Biens immobilisés

	2001		2000	
	Coût	Amortissement cumulé	Coût	Amortissement cumulé
	(en milliers de dollars)			
Mobilier et matériel de bureau	1 815 $	981 $	2 056 $	600 $
Matériel informatique et logiciels	14 284	7 067	7 446	3 627
Logiciel conçu sur mesure	817	374	817	186
Améliorations locatives	2 328	997	1 996	475
	19 244 $	9 419 $	12 315	4 888
Valeur comptable		9 825 $		7 427 $

Les immobilisations comprennent des ordinateurs et des logiciels d'une valeur d'environ 3 540 000 $ qui n'étaient pas activement utilisés à la fin de l'exercice, de sorte qu'aucun amortissement n'a été comptabilisé à leur égard. Sur les immobilisations qui ne sont pas actuellement activement utilisées, environ 2 398 000 $ représentent des immobilisations acquises au nom des cliniques communautaires et qui leur seront fournies dans le cadre de leur financement pour l'exercice 2002.

5. Comptes créditeurs et charges

	2001	2000
	(en milliers de dollars)	
Comptes juridiques – facturations reçues après le 31 mars 2001	12 854 $	7 887$
– travail exécuté mais non facturé	26 800	40 039
Incitations locatives	584	804
Clients et autres créditeurs	9 524	3 494
Indemnité de vacances	750	640
	50 512 $	52 864 $

À la fin de l'exercice, une estimation est faite de la valeur du travail que les avocats et avocates du secteur privé ont accompli mais n'ont pas encore facturé. En date du 31 mars 2001, le montant était estimé à 26,8 millions de dollars (2000 – 40,039 millions de dollars) selon une méthode de calcul fondée sur une moyenne des coûts et des délais dans des cas semblables sur une période de 7 ans.

À cause de certains impondérables inhérents au procédé, le montant estimatif différera probablement du montant des charges réelles. La direction est d'avis que les charges réelles pourront varier de 20 % en plus ou en moins (entre 21 et 32 millions de dollars). Tout redressement de l'estimation des charges entraînera une augmentation ou une diminution des honoraires et des débours, de l'excédent (insuffisance) des produits sur les charges pour l'exercice et de l'excédent (déficit).

Aide juridique Ontario
(Personne morale sans capital-actions)
Notes afférentes aux états financiers

Le 31 mars 2001

6. Réserve pour éventualités diverses

Le Règlement de l'Ontario 107/99 pris en application de la *Loi de 1998 sur les services d'aide juridique* stipule que la Société doit maintenir une réserve pour éventualités diverses d'au moins 20 millions de dollars. L'article 6 du règlement stipule également que les intérêts produits peuvent être versés à la réserve.

La réserve se compose ainsi :

	2001	2000
	(en milliers de dollars)	
Bilan, début de l'exercice	**24 938 $**	– $
Actif net transféré à la Société le 1er avril 1999	–	18 242
Sommes transférées à la réserve pour éventualités diverses provenant des activités d'exploitation	**6 951**	6 696
Bilan, fin de l'exercice (Note 3)	**31 889 $**	24 938 $

7. Financement des cliniques communautaires indépendantes

La Société procure aux cliniques communautaires le financement qui leur permet de fournir des services d'aide juridique à la communauté qu'elles servent, sur une base autre que d'après la formule de rémunération à l'acte. Les cliniques communautaires sont érigées en personnes morales sans capital-actions et sont régies par un conseil d'administration. Les cliniques communautaires sont indépendantes de la Société mais lui sont responsables en vertu des sections 33 à 39 de la *Loi de 1998 sur les services d'aide juridique*. Chaque clinique communautaire subit une vérification individuelle et doit fournir à la Société des états financiers vérifiés pour la période de financement.

Le montant total se répartit comme suit :

	2001	2000
	(en milliers de dollars)	
Sommes versées aux cliniques ou au compte de celles-ci	**42 397 $**	38 648 $
Frais d'administration	**2 872**	2 862
	45 269 $	41 510 $

Aide juridique Ontario
(Personne morale sans capital-actions)
Notes afférentes aux états financiers

Le 31 mars 2001

8. Engagements

(a) Le certificat autorise la prestation de services juridiques selon les lignes directrices en matière de tarif. En date du 31 mars 2001, la Société pourrait être responsable de certificats pour un montant de 55 millions de dollars, montant qui s'ajoute aux factures reçues et au travail effectué et non facturé.

(b) La Société loue à bail des locaux et du matériel de bureau dans toute la province. Les sommes minimales qu'elle s'est engagée à payer annuellement à ce titre au cours des cinq prochains exercices sont approximativement les suivantes :

	Montant
	(en milliers de dollars)
2002	6 342 $
2003	4 650
2004	1 766
2005	1 331
2006	978
	15 067 $

(c) Pour les trois exercices consécutifs couvrant la période de 2000 à 2002, l'alinéa 66(5) de la *Loi de 1998 sur les services d'aide juridique* exige que la Société répartisse entre les cliniques communautaires indépendantes (voir la note 7) une somme d'au moins 34,9 millions de dollars annuellement, soit le montant accordé aux cliniques par le Procureur général pour l'exercice 1999.

9. Régime de retraite

La Société offre un régime de pensions prévoyant des prestations de retraite pour ses employés. Le régime comporte deux volets : un élément à cotisations déterminées et un élément à prestations déterminées.

La Société verse des cotisations à l'élément à cotisations déterminées du régime. La responsabilité financière de la Société vis-à-vis du régime se limite à faire des paiements réguliers qui correspondent aux cotisations versées par son personnel. La charge de retraite de la Société pour l'exercice relatif à cet élément du régime s'est élevée à 906 940 $.

Le régime à prestations déterminées est soumis à des évaluations actuarielles à des intervalles ne dépassant pas trois ans. La Société verse des cotisations à cet élément du régime selon les montants recommandés par l'actuaire. La plus récente évaluation actuarielle remonte au moment du transfert du régime, soit le 1er avril 1999. À cette date, le régime affichait un surplus actuariel de 564 200 $, l'écart entre une obligation de 1231 000 $ et un actif de 1 795 300 $. La Société n'a versé aucune cotisation à cet élément du régime pendant l'exercice en cours.

Aide juridique Ontario
(Personne morale sans capital-actions)
Notes afférentes aux états financiers

Le 31 mars 2001

10. Chiffres comparatifs

Les chiffres comparatifs figurant dans les états financiers ont été reclassifiés pour être conformes à la présentation de l'exercice courant.

LE CENTRE CENTENNIAL DES SCIENCES ET DE LA TECHNOLOGIE

Le 8 juin 2001

Responsabilité de la direction
à l'égard des informations financières

La responsabilité des états financiers et de toutes les informations présentées dans ce rapport annuel incombe à la direction et au conseil d'administration du Centre des sciences de l'Ontario. La direction a préparé les états financiers conformément aux principes comptables généralement reconnus du Canada, en incluant, le cas échéant, des montants calculés d'après ses estimations et son jugement.

Le Centre des sciences respecte les normes d'intégrité les plus strictes dans l'exercice de ses activités. Pour préserver son actif, il s'est doté d'un ensemble solide de procédures et de contrôles financiers internes qui équilibrent avantages et coûts. La direction a élaboré et maintient des contrôles de finances et de gestion, des systèmes d'information et des méthodes de gestion afin de fournir une assurance raisonnable quant à la fiabilité des informations financières.

Le conseil d'administration se réunit une fois par trimestre pour contrôler les activités financières du Centre et, une fois par an, il passe en revue les états financiers et le rapport du vérificateur provincial.

Le vérificateur provincial a examiné les états financiers. Sa responsabilité consiste à exprimer son opinion en indiquant si les états financiers donnent une image fidèle de la situation financière du Centre, selon les principes comptables généralement reconnus. Dans son rapport, le vérificateur définit l'étendue de sa vérification et de son opinion.

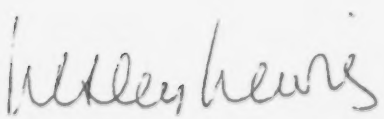

Lesley Lewis
Directrice générale

Grant Troop
Administrateur général par interim
du plan d'exploitation

Office of the
Provincial Auditor
of Ontario

Bureau du
vérificateur provincial
de l'Ontario

Box 105, 15th Floor, 20 Dundas Street West, Toronto, Ontario M5G 2C2
B.P. 105, 15e étage, 20, rue Dundas ouest, Toronto (Ontario) M5G 2C2
(416) 327-2381 Fax: (416) 327-9862

Rapport du vérificateur

Au conseil d'administration du Centre Centennial des sciences et de la technologie
et à la ministre des Affaires civiques, de la Culture et des Loisirs

J'ai vérifié le bilan du Centre Centennial des sciences et de la technologie au 31 mars 2001 et les états des résultats d'exploitation, de la variation des capitaux propres et des flux de trésorerie de l'exercice terminé à cette date. La responsabilité de ces états financiers incombe à la direction du Centre. Ma responsabilité consiste à exprimer une opinion sur ces états financiers en me fondant sur ma vérification.

Ma vérification a été effectuée conformément aux normes de vérification généralement reconnues au Canada. Ces normes exigent que la vérification soit planifiée et exécutée de manière à fournir l'assurance raisonnable que les états financiers sont exempts d'inexactitudes importantes. La vérification comprend le contrôle par sondages des éléments probants à l'appui des montants et des autres éléments d'information fournis dans les états financiers. Elle comprend également l'évaluation des principes comptables suivis et des estimations importantes faites par la direction, ainsi qu'une appréciation de la présentation d'ensemble des états financiers.

À mon avis, ces états financiers donnent, à tous les égards importants, une image fidèle de la situation financière du Centre au 31 mars 2001 ainsi que des résultats de son exploitation et de ses flux de trésorerie pour l'exercice terminé à cette date selon les principes comptables généralement reconnus au Canada.

Toronto (Ontario)
Le 8 juin 2001

J.R. McCarter, CA
Vérificateur provincial adjoint

LE CENTRE CENTENNIAL DES SCIENCES ET DE LA TECHNOLOGIE

Bilan au 31 mars 2001

	2001 $	2000 $
ACTIF		
Actif à court terme		
Encaisse et placements à court terme	4 929 204	4 856 276
Comptes clients	864 341	1 140 494
Charges payées d'avance	148 477	123 584
Stocks de magasin et petit outillage	138 176	120 831
Travaux en cours	33 224	–
	6 113 422	6 241 185
Immobilisations (note 4)	16 836 368	19 970 838
Fonds à usage particulier (note 3)		
Encaisse et placements à court terme	392 260	373 277
	23 342 050	26 585 300
SOLDES DU PASSIF, DES CAPITAUX PROPRES ET DU FONDS		
Passif à court terme		
Comptes créditeurs et charges à payer	2 267 772	1 670 750
Recettes reportées	1 692 232	1 623 120
Payable à la Province de l'Ontario	8 615	1 353 927
Emprunts remboursables [note 9 (b) et (c)]	766 667	166 667
	4 735 286	4 814 464
Passif à long terme		
Emprunt remboursable à la Province de l'Ontario [note 9 (a)]	5 300 000	5 300 000
Emprunt remboursable à l'Office ontarien de financement [note 9 (b)]	–	600 000
Emprunt remboursable [note 9 (c)]	664 036	830 703
	5 964 036	6 730 703
Apports reportés (note 5)	8 566 991	9 652 713
Capitaux propres		
Capitaux propres immobilisés (note 6)	8 269 377	10 318 125
Déficit	(4 585 900)	(5 303 982)
	3 683 477	5 014 143
Fonds à usage particulier		
Solde du fonds	392 260	373 277
	23 342 050	26 585 300

Voir les notes afférentes aux états financiers.

Approuvé au nom du Centre des sciences :

Membre

Membre

LE CENTRE CENTENNIAL DES SCIENCES ET DE LA TECHNOLOGIE

État des résultats d'exploitation pour l'exercice terminé le 31 mars 2001	2001 $	2000 $
Recettes		
Province de l'Ontario		
Subvention de fonctionnement	**11 154 000**	10 813 100
Subvention d'occupation [note 11 (b)]	**3 967 400**	3 970 400
Subvention pour l'amélioration des installations	**837 896**	–
Subvention pour une exposition	**125 000**	62 500
Subvention an 2000	**–**	2 092 311
Droits		
Entrées grand public	**3 049 062**	2 879 738
Stationnement	**635 825**	563 565
Recettes tirées des activités auxiliaires (tableau 1)	**11 074 748**	9 237 657
	30 843 931	29 619 271
Dépenses		
Exploitation générale		
Salaires et avantages sociaux	**11 441 574**	11 866 358
Autres dépenses d'exploitation	**6 080 998**	6 680 205
Recherche et développement (note 12)	**781 302**	–
Frais d'occupation [note 11 (b)]	**3 467 259**	4 018 416
Dépenses liées aux activités auxiliaires (tableau 1)	**8 196 395**	6 975 937
	29 967 528	29 540 916
Excédent des recettes sur les dépenses avant l'amortissement	**876 403**	78 355
Amortissement des apports reportés (note 5)	**1 085 722**	1 085 722
Amortissement	**(3 273 808)**	(3 415 623)
Perte nette de l'exercice	**(1 311 683)**	(2 251 546)

Voir les notes afférentes aux états financiers.

LE CENTRE CENTENNIAL DES SCIENCES ET DE LA TECHNOLOGIE

État de la variation des capitaux propres pour l'exercice terminé le 31 mars 2001

	Capitaux propres immobilisés	Déficit d'exploitation	2001 $ Total	2000 $ Total
Solde au début de l'exercice	10 318 125	(5 303 982)	5 014 143	7 265 689
Excédent des immobilisations acquises sur les subventions reçues	139 338	(139 338)	–	–
Perte nette de l'exercice	(2 188 086)	876 403	(1 311 683)	(2 251 546)
Affectation des revenus de placement au fonds à usage particulier	–	(18 983)	(18 983)	–
Solde à la fin de l'exercice	8 269 377	(4 585 900)	3 683 477	5 014 143

État des flux de trésorerie pour l'exercice terminé le 31 mars 2001

	2001 $	2000 $
Activités d'exploitation		
Perte nette de l'exercice	(1 311 683)	(2 251 546)
Recettes nettes (perte nette) du fonds à usage particulier	–	(67 043)
Ajustements de la perte nette ne nécessitant pas de décaissement		
> Amortissement des immobilisations	3 273 808	3 415 623
> Amortissement des apports reportés	(1 085 722)	(1 085 722)
	876 403	11 312
Variation nette dans les éléments hors caisse	121 513	(1 250 522)
Rentrées (sorties) de fonds nettes – activités d'exploitation	997 916	(1 239 210)
Activités de financement et d'investissement		
Acquisitions d'immobilisations	(139 338)	(1 981 957)
Apports reçus	–	943 472
Réduction de la dette à long terme	(600 000)	–
Remboursement des emprunts	(166 667)	(166 667)
Sorties de fonds nettes – activités de financement et d'investissement	(906 005)	(1 205 152)
Augmentation (diminution) nette de l'encaisse et des placements à court terme au cours de l'exercice	91 911	(2 444 362)
Encaisse et placements à court terme au début de l'exercice	5 229 553	7 673 915
Encaisse et placements à court terme à la fin de l'exercice	5 321 464	5 229 553

LE CENTRE CENTENNIAL DES SCIENCES ET DE LA TECHNOLOGIE

Tableaux des recettes et dépenses des activités auxiliaires pour l'exercice terminé le 31 mars 2001

Tableau 1

	2001 $			2000 $		
	Recettes	**Dépenses**	**Net**	Recettes	Dépenses	Net
Entrées et programmes scolaires	**1 220 740**	**1 303 742**	**(83 002)**	1 203 639	1 148 218	55 421
Camps et programmes	**605 537**	**828 263**	**(222 726)**	446 148	777 310	(331 162)
Location des locaux	**572 223**	**304 300**	**267 923**	376 646	216 014	160 632
OMNIMAX	**1 754 608**	**1 911 048**	**(156 440)**	2 090 933	2 085 267	5 666
Ventes et locations internationales	**3 379 032**	**2 511 390**	**867 642**	2 108 089	1 543 606	564 483
Dons et commandites	**1 645 682**	**1 005 939**	**639 743**	1 367 731	874 753	492 978
Adhésions	**645 479**	**294 656**	**350 823**	543 452	297 542	245 910
Concessions	**631 956**	**703**	**631 253**	611 463	5 186	606 277
Intérêts	**600 508**	**36 354**	**564 154**	489 556	28 041	461 515
Fonds à usage particulier	**18 983**	**–**	**18 983**	–	–	–
TOTAUX	**11 074 748**	**8 196 395**	**2 878 353**	9 237 657	6 975 937	2 261 720

Notes afférentes aux états financiers au 31 mars 2001

1. LE CENTRE DES SCIENCES DE L'ONTARIO

Le Centre Centennial des sciences et de la technologie, connu sous le nom de Centre des sciences de l'Ontario, a été établi par la Loi sur le Centre Centennial des sciences et de la technologie. Il a pour mission d'émerveiller, d'informer et de stimuler l'imagination des visiteurs avec des expériences en sciences et en technologie qui provoquent et encouragent la réflexion. L'exploitation générale du Centre des sciences est financée par des subventions de fonctionnement de la Province, par les droits d'entrée et par les autres recettes tirées des activités auxiliaires. Les recettes et les dépenses des activités auxiliaires sont présentées au tableau 1 des états financiers.

2. PRINCIPALES CONVENTIONS COMPTABLES

a. **Méthode comptable**
Les états financiers du Centre des sciences ont été préparés conformément aux principes comptables généralement reconnus du Canada.

b. **Stocks**
Les stocks sont évalués au moindre du coût d'achat et du coût de remplacement.

c. **Immobilisations**
Les immobilisations sont comptabilisées au coût moins l'amortissement cumulé. L'amortissement est calculé selon la méthode de l'amortissement linéaire sur la durée de vie utile estimative des immobilisations, telle qu'elle est indiquée ci-dessous :

Améliorations locatives du Cinéma OMNIMAX	20 ans
Améliorations locatives	10 ans
Modules d'exposition	10 ans
Modules d'exposition en location	4 ans
Mobilier, agencement et équipement	5 ans
Équipement informatique	3 ans

Le terrain sur lequel se trouve le Centre des sciences est pris à bail pour 1 $ par an à la ville de Toronto, aux termes d'une entente de 99 ans qui a commencé le 1er juillet 1965. La Société immobilière de l'Ontario est propriétaire des immeubles qui abritent le Centre des sciences.

d. **Promesses de dons**
Les dons de fonds promis sont inclus dans les recettes quand ils sont reçus.

e. **Constatation des recettes**
Les recettes tirées des modules d'exposition fabriqués pour la vente sont constatées selon la méthode de l'avancement des travaux.

Notes afférentes aux états financiers au 31 mars 2001

3. GESTION DU FONDS À USAGE PARTICULIER

L'utilisation de certaines sources de revenu peut être restreinte à des activités particulières par les donateurs. Le conseil d'administration peut disposer du reste des fonds non ainsi affectés par les donateurs, dans la mesure où ils sont destinés à la réalisation des objectifs du Centre des sciences.

Au 31 mars 2001, les donateurs avaient affecté 67 320 $ (67 320 $ en 2000) du solde du fonds à usage particulier à des activités financées.

4. IMMOBILISATIONS

Voici en quoi consistent les immobilisations :

	31 mars 2001 $			2000 $
	Coût	Amortissement cumulé	Valeur comptable nette	Valeur comptable nette
Modules d'exposition	15 593 321	12 969 502	2 623 819	3 884 875
Modules d'exposition en location	1 473 047	460 000	1 013 047	1 298 047
Améliorations locatives du Cinéma OMNIMAX	14 559 900	3 639 975	10 919 925	11 647 920
Améliorations locatives	4 505 851	2 567 579	1 938 272	2 388 858
Mobilier, agencement et équipement	972 038	813 831	158 207	264 268
Équipement informatique	2 183 728	2 000 630	183 098	486 870
	39 287 885	22 451 517	16 836 368	19 970 838

5. APPORTS REPORTÉS

Les apports reportés représentent le montant des dons et des subventions gouvernementales reçus et ayant servi à l'acquisition d'immobilisations mais non encore constatés dans les recettes. Les recettes seront constatées sur la période correspondant à la durée de vie utile estimative des immobilisations auxquelles elles se rapportent, afin d'apparier convenablement les recettes et les coûts. L'évolution du solde des apports reportés s'établit comme suit :

	2001 $	2000 $
Solde au début de l'exercice	9 652 713	9 794 963
Dons reçus et reportés au cours de l'exercice	–	943 472
Amortissement des apports reportés	(1 085 722)	(1 085 722)
Solde à la fin de l'exercice	8 566 991	9 652 713

Notes afférentes aux états financiers au 31 mars 2001

6. CAPITAUX PROPRES IMMOBILISÉS

Les capitaux propres immobilisés s'établissent comme suit :

	2001 $	2000 $
Immobilisations nettes	**16 836 368**	19 970 838
moins le montant financé par les apports reportés	**(8 566 991)**	(9 652 713)
	8 269 377	10 318 125

7. ENTRETIEN DES BÂTIMENTS ET RÉPARATIONS

Certains frais d'entretien et de réparation du Centre des sciences sont absorbés par la Province de l'Ontario et ne sont pas inclus dans l'État des résultats d'exploitation.

8. RÉGIME DE RETRAITE

Le Centre des sciences offre des prestations de retraite à presque tous ses employés permanents en contribuant à la Caisse de retraite des fonctionnaires et à la Caisse de retraite du Syndicat des employés de la fonction publique de l'Ontario (ou Caisse de retraite du SEFPO) qui sont des régimes interentreprises établis par la Province de l'Ontario.

Les cotisations du Centre des sciences aux caisses de retraite des fonctionnaires et du SEFPO se sont élevées à 682 362 $ pour l'exercice (719 448 $ en 2000). Ce montant a été inclus dans le poste des salaires et avantages sociaux de l'État des résultats d'exploitation.

De plus, le coût des avantages complémentaires de retraite a été payé par le Secrétariat du Conseil de gestion et n'est donc pas inclus dans l'état des résultats d'exploitation et des capitaux propres.

9. EMPRUNTS REMBOURSABLES

a. **Prêt de la Province de l'Ontario**
La Province a accordé au Centre des sciences un prêt sans intérêts de 5 300 000 $ pour la construction du Cinéma OMNIMAX. Le Centre des sciences doit rembourser cet emprunt en effectuant des versements annuels à partir de 1999-2000. Le montant de ces versements est égal à 50 % des profits annuels moyens que le Centre des sciences a reçus du Cinéma OMNIMAX au cours des deux exercices précédents. Ces versements annuels doivent continuer jusqu'au remboursement total du capital de l'emprunt.

b. **Prêt de l'Office ontarien de financement**
L'Office ontarien de financement (OOF) a accepté de prêter au Centre des sciences un montant maximum de 3 007 000 $. Les intérêts seront calculés selon le taux de prêt pratiqué par l'Office pour 90 jours. Le Centre des sciences doit rembourser le montant et tous les intérêts courus impayés d'ici le 31 mars 2002.

Notes afférentes aux états financiers au 31 mars 2001

9. EMPRUNTS REMBOURSABLES (SUITE)

c. **Accord avec les services de restauration**

Le Centre des sciences a conclu un accord de 10 ans avec une société de services de restauration pour fournir des services de restauration jusqu'au 31 mai 2006. La société a fait un apport de 1,5 million $ au Centre des sciences pour la construction de nouveaux restaurants et d'autres services de restauration, comme le stipulaient les termes de l'accord.

Selon les termes de cet accord, les bénéfices nets annuels des services de restauration gérés par la société doivent être partagés entre la société et le Centre des sciences selon la formule précisée dans l'accord. Celui-ci prévoit certains versements fixes à la société : (1) des honoraires annuels de gestion d'un montant de 130 000 $ pour 1996-1997 avec une réduction de 10 000 $ chacune des neuf années suivantes et (2) le remboursement sans intérêts de l'apport de 1,5 million $ en neuf versements égaux à partir de 1997-1998.

10. PROMESSES DE DONS

Au cours de l'exercice 1995-1996, le Centre des sciences a lancé une campagne de levée de fonds pour la construction du Cinéma OMNIMAX. Les fonds promis par écrit que le Centre des sciences recevra au cours du prochain exercice s'établissent à 294 710 $.

11. ACCORDS ET EVENTUALITÉS

a. **Accord d'entretien du système de projection IMAX**

Le Centre des sciences a conclu un accord de 10 ans venant à expiration en décembre 2006, avec renouvellement automatique pour une autre période de 10 ans, pour la location et l'entretien d'un système de projection IMAX. Le Centre des sciences s'est engagé : (1) à effectuer des paiements mensuels de location calculés selon une formule basée sur les recettes des entrées et (2) à verser des frais annuels d'entretien de 66 000 $ (ce montant sera ajusté suivant l'indice des prix à la consommation pour Toronto).

b. **Frais d'occupation**

À partir du 1er avril 1998, la Société immobilière de l'Ontario a commencé à imputer au Centre des sciences des frais d'occupation de ses locaux. Ces frais, prévus dans un accord de cinq ans qui se termine le 31 mars 2003, couvrent le loyer, les impôts, l'entretien et certains frais de fonctionnement. Le Centre des sciences reçoit chaque année une subvention ministérielle pour financer cette dépense.

Les paiements minimums pour les deux prochains exercices s'établissent comme suit :

	$
2001/2002	3 959 128
2002/2003	3 959 128
	7 918 256

Notes afférentes aux états financiers au 31 mars 2001

11. ACCORDS ET ÉVENTUALITÉS (SUITE)

b. **Frais d'occupation** (suite)

Le Centre des sciences a également un bail de cinq ans avec la ville de Toronto pour la location du parc de stationnement du Centre des sciences. Les paiements minimums prévus pour les deux années restantes du bail s'établissent comme suit :

	$
2001/2002	40 000
2002/2003	40 000
	80 000

12. RECHERCHE ET DÉVELOPPEMENT POUR UN IMPORTANT PROJET D'IMMOBILISATIONS

Dans le budget provincial de mai 2000, la Province a annoncé que le Centre des sciences de l'Ontario recevrait une subvention de 15 millions de dollars du Superfonds de croissance, à condition que le Centre des sciences reçoive des fonds correspondants du secteur privé. Des négociations sont en cours entre le Centre des sciences et la Province en vue de la conclusion d'une entente permettant de commencer à retirer les fonds de la subvention. Pendant l'exercice 2000-2001, le Centre des sciences a dépensé 781 302 $ en frais de recherche et développement pour un important projet d'immobilisations. Ces frais ont été passés en charges dans l'exercice courant.

13. CHIFFRES DE L'EXERCICE PRÉCÉDENT

Les chiffres au 31 mars 2000 fournis à titre comparatif ont été reagencés lorsque cela était nécessaire pour se conformer à la présentation de l'exercice courant.

COMMISSION DES VALEURS MOBILIÈRES DE L'ONTARIO

RESPONSABILITÉ DE LA DIRECTION

La direction répond de l'intégrité des états financiers et des autres informations contenus dans le rapport annuel. Les états financiers ont été dressés par la direction selon les principes comptables généralement reconnus au Canada.

La Commission des valeurs mobilières de l'Ontario adhère au principe de bonne information en ce qui concerne ses activités et maintient un système de contrôles internes destiné à fournir une certitude raisonnable quant à l'accès à des renseignements financiers fiables dans les délais prévus. Les états financiers comprennent des montants établis d'après des estimations fondées sur le bon jugement de la direction à l'endroit d'opérations qui seront conclues au cours de périodes ultérieures.

Le conseil d'administration veille à ce que la direction s'acquitte de ses obligations en matière d'information financière et de contrôles internes. Les états financiers ont été examinés par le comité de vérification et approuvés par le conseil d'administration. Le Rapport du vérificateur provincial, qui suit, présente la portée de l'examen et l'opinion du vérificateur.

David A. Brown, c.r.,
Président-directeur général

Le 22 mai 2001

Office of the
Provincial Auditor
of Ontario

Bureau du
vérificateur provincial
de l'Ontario

Box 105, 15th Floor, 20 Dundas Street West, Toronto, Ontario M5G 2C2
B.P. 105, 15e étage, 20, rue Dundas ouest, Toronto (Ontario) M5G 2C2
(416) 327-2381 Fax: (416) 327-9862

Rapport du vérificateur

À la Commission des valeurs mobilières de l'Ontario

J'ai vérifié le bilan de la Commission des valeurs mobilières de l'Ontario au 31 mars 2001 ainsi que l'état du fonctionnement et de l'excédent de fonctionnement et l'état des flux de trésorerie pour l'exercice terminé à cette date. La responsabilité de ces états financiers incombe à la direction de la Commission. Ma responsabilité consiste à exprimer une opinion sur ces états financiers en me fondant sur ma vérification.

Ma vérification a été effectuée conformément aux normes de vérification généralement reconnues du Canada. Ces normes exigent que la vérification soit planifiée et exécutée de manière à fournir l'assurance raisonnable que les états financiers sont exempts d'inexactitudes importantes. La vérification comprend le contrôle par sondages des informations probantes à l'appui des montants et des autres éléments d'information fournis dans les états financiers. Elle comprend également l'évaluation des principes comptables suivis et des estimations importantes faites par la direction, ainsi qu'une appréciation de la présentation d'ensemble des états financiers.

À mon avis, ces états financiers donnent, à tous les égards importants, une image fidèle de la situation financière de la Commission au 31 mars 2001, ainsi que les résultats de son fonctionnement et de ses flux de trésorerie pour l'exercice terminé à cette date selon les principes comptables généralement reconnus du Canada.

Erik Peters

Toronto, Ontario
Le 22 mai 2001

Erik Peters, FCA
Vérificateur provincial

COMMISSION DES VALEURS MOBILIÈRES DE L'ONTARIO
Bilan
Au 31 mars 2001

	2001	2000
ACTIF		
À COURT TERME		
Encaisse	17 639 973 $	13 932 907$
Débiteurs	1 528 098	459 817
Charges payées d'avance	293 781	191 423
	19 461 852	14 584 147
RÈGLEMENTS AFFECTÉS (Note 8)	1 544 975	1 445 692
ACTIF DU FONDS DE RÉSERVE (Note 3)	20 000 000	15 000 000
IMMOBILISATIONS (Note 5)	9 760 851	7 418 411
	50 767 678 $	38 448 250$
PASSIF		
À COURT TERME		
Créditeurs et charges à payer	10 793 134 $	10 016 679$
Montant dû à la province de l'Ontario (Note 10a))	6 806 276	309 684
Tranche à court terme de l'obligation découlant de contrats de location-acquisition (Note 6b))	28 629	161 720
	17 628 039	10 488 083
À LONG TERME		
Obligation découlant de contrats de location-acquisition (Note 6b))	-	41 622
Autres éléments de passif à long terme (Note 7b))	236 254	-
	17 864 293	10 529 705
RÈGLEMENTS AFFECTÉS (Note 8)	1 544 975	1 445 692
EXCÉDENT		
FONCTIONNEMENT		
Fonds d'administration générale	11 260 166	11 374 609
Réserve (Note 3)	20 000 000	15 000 000
	31 260 166	26 374 609
SURPLUS D'APPORT	98 244	98 244
	31 358 410	26 472 853
	50 767 678 $	38 448 250$

Fonds pour l'éducation des investisseurs (Note 9)

Voir les notes afférentes aux états financiers.

AU NOM DE LA COMMISSION

David A. Brown, c.r.
Président

Kerry D. Adams, FCA
Commissaire

COMMISSION DES VALEURS MOBILIÈRES DE L'ONTARIO
État du fonctionnement et de l'excédent de fonctionnement
Pour l'exercice terminé le 31 mars 2001

	2001	2000
RECETTES		
Droits		
Dépôts de prospectus	48 702 389$	46 326 353$
Inscriptions	22 321 623	23 866 333
Dépôts de documents d'information	8 978 603	8 802 297
Demandes de dispense	1 180 332	1 270 017
Montants recouvrés	408 539	63 000
Divers	164 302	142 605
Revenu de placements	2 048 910	1 909 539
	83 804 698	82 380 144
DÉPENSES		
Salaires et avantages sociaux (Note 7)	29 847 347$	24 757 568$
Services professionnels	5 637 915	7 769 988
Administration	4 126 609	3 408 421
Charges locatives (Note 6a))	3 050 543	3 050 949
Divers	1 053 844	799 888
Amortissement	3 035 706	1 512 977
	46 751 964	41 299 791
EXCÉDENT DES RECETTES SUR LES DÉPENSES	37 052 734	41 080 353
EXCÉDENT DE FONCTIONNEMENT, AU DÉBUT DE LA PÉRIODE	26 374 609	8 044 748
MOINS : Distributions à la province de l'Ontario (Note 10a))	32 167 177	22 750 492
EXCÉDENT DE FONCTIONNEMENT, À LA FIN DE LA PÉRIODE	31 260 166$	26 374 609$
Représenté par :		
Fonds d'administration générale	11 260 166 $	11 374 609$
Réserve	20 000 000	15 000 000
	31 260 166 $	26 374 609$

Voir les notes afférentes aux états financiers.

COMMISSION DES VALEURS MOBILIÈRES DE L'ONTARIO
État des flux de trésorerie
Pour l'exercice terminé le 31 mars 2001

	2001	2000
RENTRÉES (SORTIES) DE FONDS NETTES LIÉES AUX ACTIVITÉS SUIVANTES		
Flux de trésorerie provenant des activités de fonctionnement		
Excédent des recettes sur les dépenses	37 052 734 $	41 080 353 $
Redressements aux fins d'amortissement	3 035 706	1 512 977
	40 088 440	42 593 330
Évolution du fonds de roulement hors trésorerie :		
Débiteurs	(1 068 281)	298 631
Charges payées d'avance	(102 358)	(70 411)
Montant dû à la province de l'Ontario	6 496 592	(1 548 377)
Obligation découlant de contrats de location-acquisition	(174 713)	(522 035)
Créditeurs et charges à payer	776 455	3 498 859
Autres obligations à long terme	236 254	-
	6 163 949	1 656 667
	46 252 389	44 249 997
Flux de trésorerie provenant des activités de financement		
Distributions à la province de l'Ontario	(32 167 177)	(22 750 492)
	(32 167 177)	(22 750 492)
Flux de trésorerie provenant des activités d'investissement		
Actif du fonds de réserve	(5 000 000)	(7 500 000)
Achat d'immobilisations	(5 378 146)	(5 928 561)
	(10 378 146)	(13 428 561)
AUGMENTATION NETTE DE LA TRÉSORERIE	3 707 066	8 070 944
TRÉSORERIE, AU DÉBUT DE LA PÉRIODE	13 932 907	5 861 963
TRÉSORERIE, À LA FIN DE LA PÉRIODE	17 639 973 $	13 932 907 $

Voir les notes afférentes aux états financiers.

COMMISSION DES VALEURS MOBILIÈRES DE L'ONTARIO

Notes afférentes aux états financiers
Pour l'exercice terminé le 31 mars 2001

1. NATURE DE LA SOCIÉTÉ

Conformément aux modifications apportées à la *Loi sur les valeurs mobilières*, la Commission des valeurs mobilières de l'Ontario (la « Commission ») est devenue une société sans capital-actions le 1er novembre 1997. La Commission agit comme organisme de réglementation et tribunal administratif indépendants pour assurer la supervision de l'industrie des valeurs mobilières en Ontario. À titre de société de la Couronne, la Commission ne paie pas d'impôts sur le revenu.

2. PRINCIPALES CONVENTIONS COMPTABLES

Les états financiers ont été préparés conformément aux principes comptables généralement reconnus au Canada. Voici les principales conventions comptables observées dans leur préparation :

a) Immobilisations

Les immobilisations sont comptabilisées au coût moins l'amortissement cumulé. Elles sont amorties selon la méthode de l'amortissement linéaire sur la durée d'utilisation prévue des éléments d'actif, à compter de l'exercice suivant l'acquisition, comme suit :

Ameublement et matériel de bureau	5 à 10 ans
Matériel informatique et matériel connexe	2 ans
Matériel informatique en location-acquisition	2 ans
Améliorations locatives	durée du bail

b) Recettes

Les droits sont constatés au moment de leur matérialisation, c'est-à-dire habituellement sur réception. Le total des recettes à tirer des droits de dépôt des prospectus est incertain. Le paiement des droits repose sur les ventes estimatives, et la Commission effectue les remboursements nécessaires en fonction des ventes réelles en Ontario. Par conséquent, la comptabilisation des recettes tirées des droits de dépôt des prospectus tient compte d'une provision pour remboursements prévus. Au début de chaque exercice, la Commission établit le pourcentage de la provision pour remboursements prévus en se fondant sur les trois exercices précédents. La provision fait l'objet d'un redressement à la fin de l'exercice. Les droits tirés des dépôts de documents sont constatés sur réception des documents.

Les coûts d'enquête recouvrés sont comptabilisés comme recettes à la date de la décision, sauf si la direction détermine qu'il n'y a pas d'assurance raisonnable que l'on puisse recouvrer les coûts, auquel cas les recettes sont comptabilisées sur réception du montant en espèces.

c) Recours aux estimations

La préparation des états financiers en conformité avec les principes comptables généralement reconnus au Canada exige que la direction fasse des estimations et émette des hypothèses qui ont des répercussions sur les montants d'actif et de passif déclarés à la date des états financiers et sur les recettes et les dépenses déclarées pour la période. Il est possible que les montants réels soient différents de ces estimations.

COMMISSION DES VALEURS MOBILIÈRES DE L'ONTARIO

Notes afférentes aux états financiers
Pour l'exercice terminé le 31 mars 2001

d) Avantages sociaux

Depuis le 1er avril 2000, la Commission applique les nouvelles recommandations comptables relatives aux avantages sociaux futurs.

La Commission offre des prestations de retraite à ses employés à plein temps en participant au Régime de retraite des fonctionnaires. Elle comptabilise ce dernier comme un régime de retraite à prestations déterminées interentreprises, car elle ne dispose pas de suffisamment d'informations pour appliquer les règles de comptabilisation relatives aux régimes à prestations déterminées. La charge correspond aux cotisations versées durant l'exercice par la Commission au Régime.

La Commission offre également des régimes de retraite complémentaires sans capitalisation à certains employés à plein temps. Compte tenu des nouvelles recommandations comptables, la Commission a calculé la valeur courue de ses obligations au titre de ces régimes et les coûts y afférents. L'obligation transitoire est amortie sur la durée moyenne du reste de la carrière active des salariés qui devraient bénéficier de ces régimes. La valeur des obligations actuarielles et le coût des services rendus de l'exercice sont déterminés par des actuaires indépendants, par la méthode de répartition des prestations au prorata des années de service et d'après les meilleures estimations de la direction (voir la note 7).

3. RÉSERVE

Dans le cadre de l'approbation de son statut d'organisme autofinancé, la Commission a obtenu la permission de constituer une réserve pour éventualités de 10 millions de dollars pour parer aux manques à gagner et aux dépenses imprévues. En avril 1999, la Commission a obtenu l'autorisation de porter la réserve à 20 millions de dollars sur une période de trois ans. Tant en 1999 qu'en 2000, la Commission a conservé une somme de 7,5 millions de dollars à cet effet. Une somme supplémentaire de 5 millions a été conservée en 2001, ce qui fait un total de 20 millions de dollars. Les fonds cumulés au 31 mars 2001 ont été investis dans des instruments à court et à moyen terme auprès de l'Office ontarien de financement. Les placements sont comptabilisés au coût, ce qui correspond à peu près à la valeur marchande. Le critère principal de placement pour la réserve est la protection du principal et la liquidité appropriée afin de répondre aux besoins de trésorerie imprévus.

COMMISSION DES VALEURS MOBILIÈRES DE L'ONTARIO

Notes afférentes aux états financiers
Pour l'exercice terminé le 31 mars 2001

4. ENGAGEMENTS ET ÉVENTUALITÉS

a) La Commission a garanti une tranche de 61 % d'une ligne de crédit totale de 12 millions de dollars accordée par une banque canadienne à l'Association canadienne des courtiers de fonds mutuels (MFDA). La Commission peut résilier en tout temps la garantie, qui a été signée le 19 mars 1999. La Commission des valeurs mobilières de l'Alberta et la Commission des valeurs mobilières de la Colombie-Britannique ont aussi garanti un pourcentage précis de la dette totale. En vertu de l'accord qu'elle a signé à cet effet, la MFDA doit utiliser ces fonds conformément au budget et au plan d'affaires qui ont été approuvés par chacune des commission concernées et rembourser l'emprunt avant la fin de la septième année. Au 31 mars 2001, la MFDA avait utilisé cette marge de crédit à hauteur de 7 932 000 $ (2000 – 4 670 000 $). L'intérêt est imputé au taux de base plus 0,50 % par année.

b) La Commission est engagée dans différentes poursuites découlant de la conduite normale des affaires. Les règlements y afférents, le cas échéant, seront comptabilisés dans la période où ils auront été conclus. La Commission n'est pas en mesure de déterminer l'issue et le règlement définitif de ces poursuites à l'heure actuelle.

5. IMMOBILISATIONS

	Coût	Amortissement cumulé	2001 Valeur comptable nette	2000 Valeur comptable nette
Ameublement de bureau	2 460 111 $	315 762 $	2 144 349 $	1 353 008 $
Matériel de bureau	276 484	26 800	249 684	63 261
Matériel informatique et matériel connexe	5 697 000	3 011 263	2 685 737	2 811 256
Matériel informatique en location-acquisition	831 725	831 725	-	415 863
Améliorations locatives	5 194 025	512 944	4 681 081	2 775 023
	14 459 345 $	4 698 494 $	9 760 851 $	7 418 411 $

COMMISSION DES VALEURS MOBILIÈRES DE L'ONTARIO

Notes afférentes aux états financiers
Pour l'exercice terminé le 31 mars 2001

6. OBLIGATIONS DÉCOULANT DE BAUX

a) Location-exploitation

La Commission s'est engagée à verser des loyers au cours des cinq prochains exercices, comme suit :

2002	3 163 450 $
2003	3 090 752 $
2004	2 637 522 $
2005	2 538 443 $
2006	1 083 346 $

Le contrat portant sur 11 173 pieds carrés de bureaux occupés actuellement par la Commission expire le 31 mai 2003; à ce moment-là, la Commission a l'option de renouveler le bail pour deux ans et trois mois, au prix du marché.

b) Location-acquisition

Tous les contrats de location-acquisition viennent à échéance au plus tard le 31 décembre 2001. Au 31 mars 2001, l'obligation totale découlant des contrats de location-acquisition s'élevait à 28 629 $ (2000 – 203 342 $), somme qui est due dans un délai d'un an (2000 – 161 720 $). L'intérêt dû sur les contrats de location-acquisition s'élève à 711 $ (2000 – 9 833 $).

7. RÉGIMES DE RETRAITE

a) La Commission a versé un montant de 1 004 031 $ (2000 – 1 151 556 $) au Régime de retraite des fonctionnaires pour l'exercice terminé le 31 mars 2001. Ce montant est inclus dans les salaires et avantages sociaux.

b) Les régimes de retraite complémentaires sans capitalisation représentaient une obligation de 408 445 $, au titre des prestations acquises, au 31 mars 2001. La charge y afférente pour l'exercice était de 236 254 $, somme qui est incluse dans les salaires et avantages sociaux. Aucune prestation n'a été versée durant l'exercice. La durée moyenne du reste de la carrière active des salariés bénéficiant de ces régimes va de 2,92 à 3,78 années.

Les principales hypothèses actuarielles adoptées au 31 mars 2001 sont les suivantes :

Taux d'actualisation	6,75%
Taux de hausse des salaires	0,0%

COMMISSION DES VALEURS MOBILIÈRES DE L'ONTARIO

Notes afférentes aux états financiers
Pour l'exercice terminé le 31 mars 2001

8. RÈGLEMENTS AFFECTÉS

La Commission a conclu un certain nombre d'accords de règlement résultant de procédures visant l'observation de la loi; les fonds que la Commission reçoit ou doit recevoir au titre de ces règlements doivent être mis de côté ou affectés à des tiers que la Commission peut déterminer, afin de servir à des fins qui profiteront aux investisseurs de l'Ontario. Les fonds cumulés sont détenus dans un compte de banque distinct. Au 31 mars 2001, le solde cumulé s'établit comme suit :

	2001	2000
Solde à l'ouverture	1 445 692 $	1 100 000 $
Règlements	3 050 000	359 056
Intérêts	170 977	6 636
Versements		
Initiatives	(121 694)	(20,000)
Virement au Fonds	(3 000 000)	
Solde à la clôture	1 544 975 $	1 445 692 $
Représenté par :		
Encaisse	1 528 157 $	895 692 $
Débiteurs	16 818	550 000
	1 544 975 $	1 445 692 $

Au cours de l'exercice 2001, la Commission a instauré le Fonds pour l'éducation des investisseurs (le Fonds), décrit à la note 9. Le solde de 1 544 975 $ est dû au Fonds.

9. FONDS POUR L'ÉDUCATION DES INVESTISSEURS

a) Le Fonds a été constitué par des lettres patentes de l'Ontario en date du 3 août 2000, à titre de société sans but lucratif ni capital-actions. Le Fonds, qui est géré par un conseil d'administration indépendant, a pour mission d'appuyer la recherche et d'élaborer des programmes et des partenariats visant à promouvoir l'éducation des investisseurs. La Commission supervise le fonctionnement du Fonds à titre de seul membre ayant droit de vote. Le Fonds ne paie pas d'impôts sur le revenu.

Le Fonds n'a pas été consolidé dans les états financiers de la Commission. Ses états financiers peuvent être fournis sur demande. Voici les principaux chiffres relatifs à cette entité non consolidée au 31 mars 2001 et pour la période allant du 3 août 2000 au 31 mars 2001.

COMMISSION DES VALEURS MOBILIÈRES DE L'ONTARIO

Notes afférentes aux états financiers
Pour l'exercice terminé le 31 mars 2001

FONDS POUR L'ÉDUCATION DES INVESTISSEURS

	2001
Situation financière	
Actif total	4,545,757 $
Passif total	$89,038
Actif net total	4,456,719
	4,545,757 $
Résultats de fonctionnement	
Contributions et revenu d'intérêts	4 545 757
Dépenses totales	89 038
Excédent des recettes sur les dépenses	4 456 719 $
Flux de trésorerie	
Rentrées de fonds provenant du fonctionnement	3 000 000 $
Augmentation de la trésorerie	3 000 000 $

b) Dans le cours normal de ses activités, la Commission a conclu certaines opérations avec le Fonds :

(i) Le conseil d'administration de la Commission a autorisé le virement au Fonds de 4 544 975 $ de règlements affectés de la Commission. Au 31 mars 2001, il restait 1 544 975 $ à verser.

(ii) La Commission a conclu avec le Fonds une entente visant à fournir à ce dernier des services d'administration et de gestion au prix coûtant.

Pour la période terminée le 31 mars 2001, les services fournis au Fonds par la Commission ont coûté à cette dernière 89 038 $. Le coût total de ces services a été imputé au Fonds et sont dus à la Commission au 31 mars 2001.

COMMISSION DES VALEURS MOBILIÈRES DE L'ONTARIO

Notes afférentes aux états financiers
Pour l'exercice terminé le 31 mars 2001

10. TRANSACTIONS AVEC LA PROVINCE DE L'ONTARIO

Dans le cours normal de ses activités, la Commission a conclu des transactions avec la province de l'Ontario, comme suit :

a) La *Loi sur les valeurs mobilières* stipule que, sur demande du ministère des Finances, la Commission doit remettre à la province de l'Ontario tous fonds excédentaires que fixe le ministre. Conformément à cette disposition, le ministre a demandé à la Commission de remettre les recettes de droits qui dépassent ses besoins de fonctionnement. La Commission inclut le financement de ses immobilisations dans ses besoins de fonctionnement.

b) La Commission a conclu une entente tripartite avec l'Office ontarien de financement pour faciliter des arrangements bancaires avec une banque de l'Annexe 1.

c) Les charges complémentaires de retraite des salariés ont été payées par le Secrétariat du Conseil de gestion et ne figurent pas dans l'État du fonctionnement et de l'excédent de fonctionnement.

11. INSTAURATION D'UN ORGANISME UNIQUE DE RÉGLEMENTATION DES SERVICES FINANCIERS

Dans le budget du 2 mai 2000, le ministre des Finances a annoncé que la Commission des valeurs mobilières de l'Ontario et la Commission des services financiers de l'Ontario seraient fusionnées de manière à former un organisme unique de réglementation des marchés et des services financiers.

Un texte de loi est nécessaire à la mise en place du nouvel organisme proposé ainsi qu'à l'établissement de son mandat et de ses pouvoirs. Un avant-projet de loi a été publié à cette fin par le ministère des Finances, en avril 2001, afin d'obtenir les observations des intéressés.

RELEVÉ DES TRAITEMENTS ET AVANTAGES SOCIAUX DES EMPLOYÉS POUR 2000

Année civ.	Secteur	Employeur	Nom de famille	Prénom	Poste	Traitement	Avant. imposables
2000	Organismes	Commission val. mob. Ontario	BECK	JOAN	Conseillère juridique principale	108,132 $	311 $
2000	Organismes	Commission val. mob. Ontario	BERTOIA	JULIE	Comptable principale	120,206 $	279 $
2000	Organismes	Commission val. mob. Ontario	BLUMBERGER	EREZ	Conseiller juridique	101,206 $	553 $
2000	Organismes	Commission val. mob. Ontario	BRIDGE	MARRIANNE	Comptable principale	124,343 $	307 $
2000	Organismes	Commission val. mob. Ontario	BROWN	DAVID	Président	540,049 $	11,331 $
2000	Organismes	Commission val. mob. Ontario	BUTLER	BRIAN	Directeur, enquêtes	148,414 $	549 $
2000	Organismes	Commission val. mob. Ontario	BYRNES	ROBERT	Sous-directeur, technologie de l'information	150,600 $	1,037 $
2000	Organismes	Commission val. mob. Ontario	CARCHRAE	JOHN	Comptable en chef	159,587 $	387 $
2000	Organismes	Commission val. mob. Ontario	CORBETT	HUGH	Conseiller juridique, contentieux	104,231 $	958 $
2000	Organismes	Commission val. mob. Ontario	COWDERY	REBECCA	Chef, fonds de placement	171,126 $	369 $
2000	Organismes	Commission val. mob. Ontario	DASIL	MERILYN	Conseillère juridique principale	109,449 $	280 $
2000	Organismes	Commission val. mob. Ontario	DAY	ROBERT	Chef, planification et information	116,381 $	265 $
2000	Organismes	Commission val. mob. Ontario	DE VERTEUIL	MICHAEL	Juricomptable principal	118,418 $	420 $
2000	Organismes	Commission val. mob. Ontario	DEMPSEY	PAUL	Chef adjoint, fonds de placement	135,145 $	307 $
2000	Organismes	Commission val. mob. Ontario	DILIETO	ROSSANA	Conseillère juridique	105,059 $	239 $
2000	Organismes	Commission val. mob. Ontario	DOWLING	SANDRA	Comptable principale	118,571 $	317 $
2000	Organismes	Commission val. mob. Ontario	DUBLIN	JULIA	Conseillère juridique principale	142,879 $	555 $
2000	Organismes	Commission val. mob. Ontario	ELLIOT	JENNIFER	Conseillère juridique	122,399 $	273 $
2000	Organismes	Commission val. mob. Ontario	ENRIGHT	LISA	Comptable principale	106,592 $	307 $
2000	Organismes	Commission val. mob. Ontario	FALLONE	JOANNA	Chef, évaluation des dossiers	151,123 $	359 $
2000	Organismes	Commission val. mob. Ontario	FERGUSSON	ROSEMARY	Comptable principale	131,577 $	625 $
2000	Organismes	Commission val. mob. Ontario	FERRARI	ANTONIETTA	Chef, conformité	135,499 $	352 $
2000	Organismes	Commission val. mob. Ontario	FINLAY	KATHLEEN	Chef, bureau de projet	108,972 $	264 $
2000	Organismes	Commission val. mob. Ontario	FORSTER	CHRISTINA	Comptable principale	122,224 $	371 $
2000	Organismes	Commission val. mob. Ontario	FRANKEN	HEIDI	Chef adjoint, information continue	120,268 $	356 $
2000	Organismes	Commission val. mob. Ontario	GAZZARD	WILLIAM	Directeur, marchés financiers	180,857 $	420 $
2000	Organismes	Commission val. mob. Ontario	GELLER	JOHN	Vice-président	406,821 $	6,954 $
2000	Organismes	Commission val. mob. Ontario	GERHART	MARSHA	Conseillère juridique principale	131,825 $	322 $
2000	Organismes	Commission val. mob. Ontario	GREENGLASS	SUSAN	Conseillère juridique	107,499 $	301 $
2000	Organismes	Commission val. mob. Ontario	GUNN	GEORGE	Chef, surveillance	103,814 $	943 $
2000	Organismes	Commission val. mob. Ontario	HOLMES	JANET	Conseillère juridique principale	129,648 $	329 $
2000	Organismes	Commission val. mob. Ontario	HRYNIOWSKI	ELLEN	Chef, ressources humaines	117,764 $	381 $
2000	Organismes	Commission val. mob. Ontario	HUBLEY	MICHAEL	Chef adjoint, surveillance	103,183 $	1,012 $
2000	Organismes	Commission val. mob. Ontario	HUGHES	JOHN	Directeur, information continue	131,241 $	307 $
2000	Organismes	Commission val. mob. Ontario	KOHL	ROBERT	Conseiller juridique principal	142,410 $	342 $
2000	Organismes	Commission val. mob. Ontario	KOOR	ELLE	Comptable principale	142,159 $	318 $
2000	Organismes	Commission val. mob. Ontario	LIU	WINFIELD	Conseiller juridique principal	136,857 $	548 $
2000	Organismes	Commission val. mob. Ontario	LJUBIC	GREGORY	Conseiller juridique principal, enquêtes	120,441 $	669 $
2000	Organismes	Commission val. mob. Ontario	MACFARLANE	CHARLES	Directeur général	360,931 $	6,146 $
2000	Organismes	Commission val. mob. Ontario	MACLAREN	TANIS	Chef, bureau des affaires internationales	158,025 $	366 $
2000	Organismes	Commission val. mob. Ontario	MARTIN-SIDEY	DONNA	Conseillère juridique	114,405 $	281 $
2000	Organismes	Commission val. mob. Ontario	MCCALLUM	SUSAN	Conseillère juridique principale	107,961 $	272 $
2000	Organismes	Commission val. mob. Ontario	MOORE	TERRY	Conseiller juridique	107,586 $	286 $
2000	Organismes	Commission val. mob. Ontario	MOSELEY	TIMOTHY	Directeur, contentieux	165,433 $	372 $
2000	Organismes	Commission val. mob. Ontario	NASTER	JAY	Conseiller juridique spécial	216,177 $	356 $
2000	Organismes	Commission val. mob. Ontario	PARE	MAXIME	Conseillère juridique principale	135,095 $	514 $
2000	Organismes	Commission val. mob. Ontario	PAUL	MARGO	Chef, financement des entreprises	152,656 $	350 $
2000	Organismes	Commission val. mob. Ontario	PAVALOW	RANDEE	Chef, réglementation des marchés	179,507 $	511 $
2000	Organismes	Commission val. mob. Ontario	PETROFF	THOMAS	Analyste de marché principal	104,040 $	134 $
2000	Organismes	Commission val. mob. Ontario	PILIPAVICIUS	RIMA	Juricomptable principale	118,102 $	281 $
2000	Organismes	Commission val. mob. Ontario	RAMSAY	ANNE	Comptable principale	114,491 $	251 $
2000	Organismes	Commission val. mob. Ontario	SANKAR	LEVI	Conseiller juridique	106,218 $	236 $
2000	Organismes	Commission val. mob. Ontario	SMITH	IAN	Conseilleur juridique, contentieux	132,331 $	299 $

RELEVÉ DES TRAITEMENTS ET AVANTAGES SOCIAUX DES EMPLOYÉS POUR 2000

Année civ.	Secteur	Employeur	Nom de famille	Prénom	Poste	Traitement	Avant. imposables
2000	Organismes	Commission val. mob. Ontario	SODEN	KATHRYN	Directrice, financement des entreprises	159,072 $	558 $
2000	Organismes	Commission val. mob. Ontario	SPENCER	MARY	Directrice, services généraux	174,491 $	403 $
2000	Organismes	Commission val. mob. Ontario	STEVENSON	JOHN	Secrétaire de la Commission	140,007 $	379 $
2000	Organismes	Commission val. mob. Ontario	SUPERINA	JOHANNA	Conseillère juridique principale, contentieux	131,191 $	308 $
2000	Organismes	Commission val. mob. Ontario	SWITZER	FRANK	Directeur, communications	128,347 $	292 $
2000	Organismes	Commission val. mob. Ontario	TEDESCO	FELICIA	Comptable principale	102,374 $	261 $
2000	Organismes	Commission val. mob. Ontario	TOO	BYRON	Directeur, services d'application	106,707 $	250 $
2000	Organismes	Commission val. mob. Ontario	TSATSOS	IRENE	Comptable principale	100,179 $	225 $
2000	Organismes	Commission val. mob. Ontario	VRANIC	IVA	Directrice, financement des entreprises	138,664 $	702 $
2000	Organismes	Commission val. mob. Ontario	WATSON	MICHAEL	Directeur, application de la loi	210,292 $	473 $
2000	Organismes	Commission val. mob. Ontario	WETSTON	HOWARD	Vice-président	367,299 $	8,002 $
2000	Organismes	Commission val. mob. Ontario	WHILER	RICK	Comptable principal	128,888 $	310 $
2000	Organismes	Commission val. mob. Ontario	WOLBURGH-JENAH	SUSAN	Directrice, affaires juridiques	209,482 $	403 $
2000	Organismes	Commission val. mob. Ontario	WOOTTON	KATE	Conseillère juridique, contentieux	120,897 $	286 $

J'atteste l'exactitude des renseignements présentés dans ce document et leur conformité à la Loi de 1996 sur la divulgation des traitements dans le secteur public.
Ce relevé a été approuvé par:

David Brown
Nom

Président
Titre du poste

(416) 593-8203
Téléphone

March 12, 2001
Date

Document établi en vertu de la Loi de 1996 sur la divulgation des traitements dans le secteur public

La Fondation Trillium de l'Ontario

Responsabilité de la direction à l'égard de l'information financière

Les états financiers ci-joints de La Fondation Trillium de l'Ontario sont la responsabilité de la direction et ont été dressés conformément aux principes comptables généralement reconnus.

La direction maintient un système de contrôles internes qui a pour objet de fournir un degré raisonnable d'assurance que l'information financière est exacte et que les actifs sont protégés.

Le conseil d'administration s'assure que la direction assume ses responsabilités à l'égard de la présentation de l'information financière et des contrôles internes. Le comité des finances et le Conseil d'administration se rencontrent régulièrement pour superviser les activités financières de la Fondation et au moins une fois l'an pour passer en revue les états financiers vérifiés et le rapport des vérificateurs externes à leur égard.

Les états financiers ont été vérifiés par Ernst & Young s.r.l., vérificateurs externes indépendants nommés par le Conseil d'administration. La responsabilité des vérificateurs externes est d'exprimer une opinion indiquant que les états financiers donnent une image fidèle selon les principes comptables généralement reconnus. Le rapport des vérificateurs présente l'étendue du travail de vérification et l'opinion des vérificateurs.

L. Robin Cardozo, FCA
Chef de la direction

Anne Pashley
Vice-présidente,
Finances et administration

RAPPORT DES VÉRIFICATEURS

Au conseil d'administration de
La Fondation Trillium de l'Ontario

Nous avons vérifié le bilan de **La Fondation Trillium de l'Ontario** au 31 mars 2001 et les états des résultats et de l'évolution des actifs nets accumulés et des flux de trésorerie de l'exercice terminé à cette date. La responsabilité de ces états financiers incombe à la direction de la Fondation. Notre responsabilité consiste à exprimer une opinion sur ces états financiers en nous fondant sur notre vérification.

Notre vérification a été effectuée conformément aux normes de vérification généralement reconnues du Canada. Ces normes exigent que la vérification soit planifiée et exécutée de manière à fournir l'assurance raisonnable que les états financiers sont exempts d'inexactitudes importantes. La vérification comprend le contrôle par sondages des éléments probants à l'appui des montants et des autres éléments d'information fournis dans les états financiers. Elle comprend également l'évaluation des principes comptables suivis et des estimations importantes faites par la direction, ainsi qu'une appréciation de la présentation d'ensemble des états financiers.

À notre avis, ces états financiers donnent, à tous les égards importants, une image fidèle de la situation financière de la Fondation au 31 mars 2001 ainsi que des résultats de son exploitation et de ses flux de trésorerie pour l'exercice terminé à cette date selon les principes comptables généralement reconnus du Canada. Tel qu'il est requis par la Loi sur les personnes morales (Ontario), nous faisons rapport que, à notre avis, ces principes ont été appliqués de la même manière qu'au cours de l'exercice précédent.

Ernst & Young s.r.l.

Toronto, Canada
le 11 mai 2001

Comptables agréés

La Fondation Trillium de l'Ontario

BILANS

Aux 31 mars

	2001 $	2000 $
ACTIF		
Encaisse	**1 063 302**	864 198
Intérêts courus et autres	**3 778 757**	2 413 491
Placements *[note 3]*	**117 445 189**	79 839 766
Immobilisations, net *[note 4]*	**1 340 913**	1 436 053
	123 628 161	84 553 508
PASSIF ET ACTIFS NETS		
Passif		
Créditeurs et charges à payer	**927 749**	887 877
Subventions à payer *[note 6 b)]*	**100 820 370**	60 600 413
Contributions reportées *[note 6 a)]*	**12 838 520**	14 227 317
Total du passif	**114 586 639**	75 715 607
Actifs nets *[note 7]*		
Investis dans les immobilisations	**1 340 913**	1 436 053
Actifs nets non affectés	**7 700 609**	7 401 848
Actifs nets accumulés	**9 041 522**	8 837 901
	123 628 161	84 553 508

Voir les notes afférentes aux états financiers.

Au nom du Conseil,

Robert Power
Président

Jean-François Gratton
Trésorier

La Fondation Trillium de l'Ontario

ÉTATS DES RÉSULTATS ET DE L'ÉVOLUTION DES ACTIFS NETS ACCUMULÉS

Exercices terminés les 31 mars

	2001 $	2000 $
PRODUITS		
Fonds du ministère du Tourisme, de la Culture et des Loisirs de l'Ontario *[note 5]*	**101 588 563**	93 747 827
Subventions annulées ou recouvrées	**1 158 242**	1 175 705
Intérêts créditeurs	**8 501 201**	5 095 111
	111 248 006	100 018 643
CHARGES		
Subventions promises *[note 6]*	**101 712 321**	84 529 100
Activités courantes	**9 147 779**	7 601 736
Contributions autres que des subventions à la collectivité *[note 8]*	**184 285**	98 828
	111 044 385	92 229 664
Excédent des produits par rapport aux charges de l'exercice	**203 621**	7 788 979
Actifs nets accumulés au début de l'exercice	**8 837 901**	1 048 922
Actifs nets accumulés à la fin de l'exercice	**9 041 522**	8 837 901

Voir les notes afférentes aux états financiers.

La Fondation Trillium de l'Ontario

ÉTATS DES FLUX DE TRÉSORERIE

Exercices terminés les 31 mars

	2001 $	2000 $
ACTIVITÉS D'EXPLOITATION ET ACTIVITÉS RELATIVES AUX SUBVENTIONS		
Excédent des produits par rapport aux charges de l'exercice	**203 621**	7 788 979
Ajouter l'élément hors caisse		
Amortissement des immobilisations	**504 098**	470 578
Variation nette des soldes hors caisse du fonds de roulement liés à l'exploitation	**37 505 766**	54 022 422
Rentrées nettes liées aux activités d'exploitation et aux activités relatives aux subventions	**38 213 485**	62 281 979
ACTIVITÉS D'INVESTISSEMENT		
Augmentation nette des placements	**(37 605 423)**	(61 547 917)
Achat d'immobilisations	**(408 958)**	(432 124)
Sorties nettes liées aux activités d'investissement	**(38 014 381)**	(61 980 041)
Augmentation nette des liquidités au cours de l'exercice	**199 104**	301 938
Liquidités au début de l'exercice	**864 198**	562 260
Liquidités à la fin de l'exercice	**1 063 302**	864 198

Voir les notes afférentes aux états financiers.

La Fondation Trillium de l'Ontario

NOTES AFFÉRENTES AUX ÉTATS FINANCIERS

31 mars 2001

1) OBJECTIF

La Fondation Trillium de l'Ontario («FTO»), un organisme du ministère du Tourisme, de la Culture et des Loisirs de l'Ontario (le «ministère»), est soutenue financièrement par le gouvernement de l'Ontario. La FTO a entrepris ses activités à titre d'organisme sans lien de dépendance du gouvernement de l'Ontario le 23 août 1982 et a été constituée sans capital-actions en vertu des lois de l'Ontario selon des lettres patentes datées du 17 novembre 1982. L'objectif de la FTO consiste à collaborer avec des tiers afin d'effectuer des placements stratégiques et de créer des collectivités en bonne santé et viables où l'entraide est de mise.

2) PRINCIPALES CONVENTIONS COMPTABLES

Les présents états financiers ont été dressés selon les principes comptables généralement reconnus du Canada appliqués dans le cadre des conventions comptables résumées ci-après :

Constatation des produits

La FTO suit la méthode du report pour comptabiliser les contributions, qui comprennent le financement accordé par le gouvernement. Les contributions non affectées sont constatées comme des produits lorsqu'elles sont reçues ou à recevoir, si le montant devant être reçu peut être évalué et le recouvrement assuré, et ce, de manière raisonnable. Les contributions externes non affectées sont reportées et constatées à titre de produits au cours de l'exercice où les charges connexes sont comptabilisées.

Placements

Les placements à court terme, les bons du Trésor et les acceptations bancaires sont comptabilisés au coût. Les obligations sont constatées au coût amorti.

Subventions

Les subventions sont comptabilisées à titre de charges au cours de l'exercice où le conseil d'administration approuve le paiement.

La Fondation Trillium de l'Ontario

NOTES AFFÉRENTES AUX ÉTATS FINANCIERS

31 mars 2001

Immobilisations

Les immobilisations sont constatées au coût moins l'amortissement cumulé. L'amortissement est calculé de manière linéaire à l'aide des taux annuels suivants :

Mobilier et agencements	5 ans
Matériel informatique	3 ans
Logiciels	1 an
Améliorations locatives	sur la durée du bail

3) PLACEMENTS

a) Les placements consistent en ce qui suit :

	2001		2000	
	Coût $	Valeur marchande $	Coût $	Valeur marchande $
Bons du Trésor	**102 955 803**	**102 955 803**	60 259 187	60 259 187
Acceptations bancaires	**5 291 887**	**5 291 887**	15 580 580	15 580 580
Obligation d'Ontario Hydro, 5,97 %, échéant le 16 avril 2002	**5 197 500**	**5 058 970**	—	—
Gouvernement du Canada, 7,05 % échéant le 1er mai 2001	**3 999 999**	**4 005 963**	3 999 999	3 984 257
	117 445 189	**117 312 623**	79 839 766	79 824 024

Les bons du Trésor et acceptations bancaires viennent à échéance au cours des douze prochains mois et portent intérêt de 4,61 % à 6,40 % (4,90 % à 6,03 % en 2000).

La Fondation Trillium de l'Ontario

NOTES AFFÉRENTES AUX ÉTATS FINANCIERS

31 mars 2001

4) IMMOBILISATIONS

Les immobilisations consistent en ce qui suit :

	2001			2000		
	Coût $	Amortissement cumulé $	Valeur comptable nette $	Coût $	Amortissement cumulé $	Valeur comptable nette $
Mobilier et agencements	**626 423**	**315 107**	**311 316**	557 104	196 888	360 216
Matériel informatique	**833 413**	**575 792**	**257 621**	615 894	480 668	135 226
Logiciels	**461 244**	**437 996**	**23 248**	414 745	256 384	158 361
Améliorations locatives	**1 073 520**	**324 792**	**748 728**	997 899	215 649	782 250
	2 994 600	**1 653 687**	**1 340 913**	2 585 642	1 149 589	1 436 053

5) FINANCEMENT ACCORDÉ PAR LE GOUVERNEMENT

a) En date du 1er avril 1999, la FTO a commencé à recevoir du financement du ministère pour un nouveau mandat qui sera exécuté par le biais de deux programmes : subventions au niveau communautaire et subventions à l'échelle de la province. Au cours de l'exercice terminé le 31 mars 2001, la FTO a obtenu 100 millions de dollars en financement et elle doit utiliser 100 millions de dollars moins les charges d'exploitation non couvertes par les revenus de placements dans le cadre des deux programmes de subventions. Le financement reçu au cours du présent exercice a été comptabilisé à titre de renouvellement des contributions reportées *[note 6 a)]*.

Au cours de l'exercice terminé le 31 mars 2000, la FTO a obtenu 100 millions de dollars en financement. De ce montant, 90 millions de dollars devaient être utilisés dans le cadre des deux programmes de subventions et sont comptabilisés à titre de financement reçu en raison du renouvellement des contributions reportées *[note 6 a)]*. Le solde de 10 millions de dollars est devenu disponible pour couvrir les autres charges et a été comptabilisé en tant que produits dans les états des résultats et de l'évolution des actifs nets accumulés.

Depuis avril 1996, la FTO a reçu du financement du ministère pour des programmes de partenariat qui comprennent le programme Connexions communautaires, le Fonds Accès et le programme Liaisons communautaires. Pour l'exercice terminé le 31 mars 2000, la FTO a obtenu 3 500 000 $ dans le cadre des programmes de partenariat. Ce montant a été comptabilisé à titre de financement reçu en raison du renouvellement des contributions reportées *[note 6 a)]*. Aucun financement n'a été reçu pour ces programmes au cours de l'exercice 2001.

La Fondation Trillium de l'Ontario

NOTES AFFÉRENTES AUX ÉTATS FINANCIERS

31 mars 2001

Le financement du gouvernement est assujetti à un protocole d'entente avec le ministère qui établi la façon dont les fonds doivent être investis et distribués.

6) CONTRIBUTIONS REPORTÉES ET SUBVENTIONS À PAYER

a) Les contributions reportées représentent le financement accordé par le ministère qui n'a pas encore été promis comme subventions. Le renouvellement des contributions reportées est comme suit :

	2001		
	Subventions au niveau communautaire et subventions à l'échelle de la province $	**Programmes de partenariat** $	**Total** $
Contributions reportées au début de l'exercice	**9 650 525**	**4 576 792**	**14 227 317**
Activités au cours de l'exercice			
Financement reçu *[note 5]*	**100 000 000**	—	**100 000 000**
Intérêts créditeurs comptabilisés à titre de produits	**8 349 870**	**151 331**	**8 501 201**
Subventions promises	**(98 973 921)**	**(2 738 400)**	**(101 712 321)**
Activités en cours	**(8 996 448)**	**(151 331)**	**(9 147 779)**
Subventions annulées ou recouvrées liées aux subventions approuvées après le 31 mars 1999	**427 475**	**342 861**	**770 336**
Intérêts créditeurs disponibles pour les exercices futurs	—	**199 766**	**199 766**
	806 976	**(2 195 773)**	**(1 388 797)**
Contributions reportées à la fin de l'exercice	**10 457 501**	**2 381 019**	**12 838 520**

La Fondation Trillium de l'Ontario

NOTES AFFÉRENTES AUX ÉTATS FINANCIERS

31 mars 2001

	2000		
	Subventions au niveau communautaire et subventions à l'échelle de la province $	**Programmes de partenariat** $	**Total** $
Contributions reportées au début de l'exercice	—	4 475 144	4 475 144
Activités au cours de l'exercice			
Financement reçu *[note 5]*	90 000 000	3 500 000	93 500 000
Subventions promises	(80 502 000)	(3 548 400)	(84 050 400)
Subventions annulées ou recouvrées liées aux subventions approuvées après le 31 mars 1999	152 525	—	152 525
Subventions annulées ou recouvrées	—	150 048	150 048
	9 650 525	101 648	9 752 173
Contributions reportées à la fin de l'exercice	9 650 525	4 576 792	14 227 317

b) Lorsque la FTO promet la distribution d'une subvention, celle-ci est comptabilisée comme subvention à payer. Les subventions promises qui ne sont pas encore distribuées sont à payer, à la réception des fonds par la FTO et si les bénéficiaires satisfont à certains critères de rendement. Le renouvellement des subventions payables est comme suit :

La Fondation Trillium de l'Ontario

NOTES AFFÉRENTES AUX ÉTATS FINANCIERS

31 mars 2001

	2001 $	2000 $
Subventions promises		
Subventions au niveau communautaire et subventions à l'échelle de la province	**98 973 921**	80 502 000
Programmes de partenariat	**2 738 400**	3 548 400
Divers	**—**	478 700
	101 712 321	84 529 100
Subventions annulées	**(1 092 900)**	(1 120 300)
Subventions payées	**60 399 464)**	(37 729 121)
Variation nette des subventions à payer	**40 219 957**	45 679 679
Subventions à payer au début de l'exercice	**60 600 413**	14 920 734
Subventions à payer à la fin de l'exercice	**100 820 370**	60 600 413

Subventions à payer à divers organismes au cours des exercices terminés les 31 mars :

	$
2002	59 940 770
2003	26 964 200
2004	10 934 300
2005	2 325 200
2006	655 900
	100 820 370

La Fondation Trillium de l'Ontario

NOTES AFFÉRENTES AUX ÉTATS FINANCIERS

31 mars 2001

7) ACTIFS NETS

Les variations des composantes des actifs nets sont comme suit :

	2001			2000
	Actifs nets non affectés $	Investis dans des immobili-sations $	Total $	Total $
Actifs nets au début de l'exercice	7 401 848	1 436 053	8 837 901	1 048 922
Excédent (insuffisance) des produits par rapport aux charges de l'exercice	707 719	(504 098)	203 621	7 778 979
Achat d'immobilisations	(408 958)	408 958	—	—
Actifs nets à la fin de l'exercice	7 700 609	1 340 913	9 041 522	8 837 901

8) CONTRIBUTIONS AUTRES QUE DES SUBVENTIONS À LA COLLECTIVITÉ

Les contributions autres que des subventions à la collectivité constituent des activités de bienfaisance autres que des subventions, comme des partenariats avec d'autres organismes, des projets mis en œuvre par la FTO et une aide technique aux organismes communautaires. Les coûts présentés à titre de contributions de bienfaisance autres que des subventions représentent les frais des activités courantes.

Les éléments des contributions autres que des subventions à la collectivité sont comme suit :

	2001 $	2000 $
Projets de recherche - Profils de la collectivité	9 702	50 000
Boîte à outils de relations avec les médias	47 313	—
Diverses contributions de bienfaisance autres que des subventions	127 270	48 828
	184 285	98 828

La Fondation Trillium de l'Ontario

NOTES AFFÉRENTES AUX ÉTATS FINANCIERS

31 mars 2001

9) ENGAGEMENT

a) La FTO a fourni une lettre de crédit de 240 000 $ à son propriétaire à titre de soutien de ses obligations en vertu du contrat de location à ses nouveaux locaux. Aucun montant n'a été prélevé au 31 mars 2001.

b) Les loyers annuels minimums futurs au titre des contrats de location-exploitation des locaux se terminant en 2008 sont comme suit :

	$
2002	196 486
2003	175 366
2004	254 981
2005	245 113
2006	245 113
2007 et par la suite	469 800

Membres du personnel de La Fondation Trillium de l'Ontario dont le salaire s'est élevé à plus de 100 000 $ au cours de l'année civile 2000 (non vérifié):

Nom	Titre	Salaire	Avantages imposables
Robin Cardozo	Chef de la direction	152 425 $	2 867 $

Liste établie en vertu de la Loi de 1996 sur la divulgation des traitements dans le secteur public.

RAPPORT DES VÉRIFICATEURS

rapport des vérificateurs

Aux administrateurs du Musée royal de l'Ontario

Nous avons vérifié le bilan du Musée royal de l'Ontario au 30 juin 2000 et les états des résultats, de l'évolution du déficit net et des flux de trésorerie de l'exercice terminé à cette date. La responsabilité de ces états financiers incombe à la direction du Musée. Notre responsabilité consiste à exprimer une opinion sur ces états financiers en nous fondant sur notre vérification.

Notre vérification a été effectuée conformément aux normes de vérification généralement reconnues au Canada. Ces normes exigent que la vérification soit planifiée et exécutée de manière à fournir l'assurance raisonnable que les états financiers sont exempts d'inexactitudes importantes. La vérification comprend le contrôle par sondages des éléments probants à l'appui des montants et des autres éléments d'information fournis dans les états financiers. Elle comprend également l'évaluation des principes comptables suivis et des estimations importantes faites par la direction, ainsi qu'une appréciation de la présentation d'ensemble des états financiers.

À notre avis, ces états financiers donnent, à tous les égards importants, une image fidèle de la situation financière du Musée au 30 juin 2000 ainsi que les résultats de ses activités et de ses flux de trésorerie pour l'exercice terminé à cette date selon les principes comptables généralement reconnus au Canada.

Toronto, Canada

le 4 août 2000

Ernst & Young

Comptables agréés

LE MUSÉE ROYAL DE L'ONTARIO

(Constitué en vertu d'une loi spéciale de l'Assemblée législative de l'Ontario à titre de corporation sans capital social)

bilans aux 30 juin

	2000	1999
	(en milliers de dollars)	
actif		
Actif à court terme		
Encaisse et placements à court terme [note 3]	2 313	731
Montant à recevoir de la Fondation du Musée royal de l'Ontario [note 15]	1 055	260
Autres débiteurs	1 540	1 120
Stocks	565	984
Charges relatives aux expositions reportées et autres actifs	570	346
Total de l'actif à court terme	6 043	3 441
Autres placements [note 3]	805	1 955
Autres actifs	319	475
Charge de retraite comptabilisée d'avance [note 16]	2 749	2 538
Immobilisations [note 4]	54 712	57 058
	64 628	65 467
passif et déficit net		
Passif à court terme		
Créditeurs et charges à payer	5 071	3 475
Produits comptabilisés d'avance [note 6]	4 407	4 090
	9 478	7 565
Apports de capital reportés [note 7]	55 169	58 730
Déficit net		
Déficit de fonctionnement [note 8]	(1 959)	(2 343)
Déficit net investi en immobilisations [note 9]	348	283
Déficit net affecté par le Conseil [note 10]	1 592	1 232
	(19)	(828)
	64 628	65 467

[Voir les notes ci-jointes]

Au nom du Conseil

Steve Lowden, *Administrateur*

Harriet Walker, *Administratrice*

LE MUSÉE ROYAL DE L'ONTARIO

États des résultats

exercices terminés les 30 juin

	2000	1999
	[voir annexe]	
	[en milliers de dollars]	
produits :		
Subventions [note 11]	25 076	22 332
Prix d'entrée	4 977	2 676
Programmes du Musée	1 973	1 441
Services complémentaires	10 010	8 197
Revenus de placement [note 12]	71	39
Dons en nature	2 629	1 296
Amortissement des apports de capital reportés	4 021	3 879
Divers	1 258	1 219
Total des produits	50 015	41 079
charges		
Conservation et gestion de collections	9 956	9 488
Bâtiments, sécurité et services aux visiteurs	8 370	6 412
Services complémentaires	7 707	6 749
Charges générales et administratives	3 564	3 305
Programmes éducatifs et grand public	2 430	2 239
Bibliothèque et services d'information	2 138	1 851
Aménagement des expositions et galeries	2 179	1 224
Commercialisation et relations publiques	1 515	1 444
Expositions temporaires	3 428	1 482
Artefacts et spécimens		
- Dons en nature	2 629	1 296
- Acquisitions	1 116	1 416
Amortissement des immobilisations	4 174	3 962
Total des charges [note 13]	49 206	40 868
Excédent des produits sur les charges	809	211

[Voir les notes ci-jointes]

LE MUSÉE ROYAL DE L'ONTARIO

états de l'évolution du déficit net

exercices terminés les 30 juin

	2000				1999
	Déficit de fonctionnement [note 8]	Déficit net investi en immobilisations [note 9]	Déficit net affecté par le Conseil [note 10]	Total	Total
	[en milliers de dollars]				
Solde au début de l'exercice	(2 343)	283	1 232	(828)	(1 039)
Excédent des produits par rapport aux charges	475		334	809	211
Variation nette des actifs nets investis en immobilisations (note 9)	(91)	65	26	0	
Solde à la fin de l'exercice	(1 959)	348	1 592	(19)	(828)

[Voir les notes ci-jointes]

LE MUSÉE ROYAL DE L'ONTARIO

états des flux de trésorerie

exercices terminés les 30 juin

	2000	1999
	(en milliers de dollars)	
activités de fonctionnement		
Excédent des produits par rapport aux charges	809	211
Ajouter (soustraire) les éléments hors caisse		
Revenu de retraite	(211)	(403)
Amortissement des immobilisations	4 174	3 962
Apports de capital reportés inscrits aux produits	(833)	0
Amortissement des apports de capital reportés	(4 021)	(3 879)
	(82)	(109)
Variations des soldes hors caisse du fonds de roulement liées aux activités de fonctionnement		
Montant à recevoir de la Fondation du Musée royal de l'Ontario	(795)	(260)
Autres débiteurs	(420)	(134)
Stocks	419	(188)
Frais d'exposition reportés et autres actifs	(224)	728
Créditeurs et charges à payer 1,596	1 596	(1 443)
Produits comptabilisés d'avance	317	211
	893	(1 086)
Flux de trésorerie liés aux activités de fonctionnement	811	(1 195)
activités d'investissement et de financement		
Acquisition d'immobilisations	(1 828)	(4 336)
Vente de placements nets	1 150	3 130
Diminution des autres actifs	156	
Apports pour immobilisations	1 293	1 176
Flux de trésorerie liés aux activités d'investissement et de financement	771	(30)
Augmentation (diminution) nette de l'encaisse et des placements à court terme	1 582	(1 225)
Encaisse et placements à court terme au début de l'exercice	731	1 956
Encaisse et placements à court terme à la fin de l'exercice	2 313	731

(Voir les notes ci-jointes)

LE MUSÉE ROYAL DE L'ONTARIO

notes afférentes aux états financiers

30 juin 2000

1) Généralités

Le Musée royal de l'Ontario (le « Musée ») est un organisme établi par la province de l'Ontario constitué sans capital social en vertu d'une loi spéciale de l'Assemblée législative de l'Ontario. Le Musée est le musée le plus vaste du Canada et l'un des rares de son genre à explorer à la fois l'art et l'archéologie des cultures humaines et l'histoire naturelle. La mission du Musée consiste à susciter l'émerveillement et à promouvoir la compréhension des cultures humaines et de l'histoire naturelle.

Le Musée est un organisme de charité enregistré en vertu de la Loi de l'impôt sur le revenu du Canada (la « Loi ») et, à ce titre, est exonéré d'impôts sur le revenu. Il est ainsi en mesure de donner des reçus pour dons de charité aux fins de l'impôt sur le revenu. Le Musée doit remplir certains critères prévus dans la Loi pour conserver son statut d'organisme de charité enregistré en vertu de la Loi. De l'avis de la direction, le Musée satisfait à ces exigences.

2) Sommaire des principales conventions comptables

Les états financiers ont été préparés conformément aux principes comptables généralement reconnus au Canada, appliqués dans le cadre des principales conventions comptables résumées ci-après :

Constatation des produits

Le Musée applique la méthode du report d'impôt pour comptabiliser les apports, qui comprennent les dons et les subventions de l'État. Les apports sont constatés à titre de produits lorsqu'ils sont reçus ou à recevoir si le montant à recevoir peut faire l'objet d'une estimation raisonnable et que sa réception est raisonnablement assurée. Les dons sont comptabilisés selon la comptabilité de caisse étant donné que les promesses de dons ne représentent pas des droits ayant force exécutoire.

Les apports grevés d'affectations d'origine externe à des fins autres que la dotation sont reportés et constatés à titre de produits dans l'exercice au cours duquel les charges connexes sont engagées. Les apports grevés d'affectations d'origine externe pour les immobilisations sont reportés et amortis sur la durée de l'immobilisation correspondante. Les apports reçus à titre de dotations sont constatés à titre d'augmentations directes des actifs nets au cours de l'exercice où ils sont reçus.

Placements

Les placements sont comptabilisés à la valeur marchande. Les revenus de placement consistent en intérêts, dividendes, gains (pertes) matérialisé(e)s et la variation nette des gains et pertes non matérialisés.

Stocks

Les stocks, qui se composent principalement d'articles vendus dans les boutiques, de publications et de fournitures, sont comptabilisés au moindre du coût et de la valeur de réalisation nette.

Charges relatives aux expositions reportées et autres frais

Les charges relatives aux expositions sont reportées jusqu'à ce que les expositions soient ouvertes au public et elles sont alors passées en charge sur la période des expositions auxquelles elles se rapportent.

Coûts reportés découlant du régime de retraite

Le revenu (la charge) de retraite est déterminé(e) de manière actuarielle conformément aux principes comptables généralement reconnus. Les coûts découlant du régime de retraite relatifs aux services courants sont imputés aux résultats durant l'exercice au cours duquel les services ont été rendus. Les coûts relatifs aux services passés ainsi que les gains ou pertes actuariels qui n'ont pas encore été inscrits aux résultats sont amortis de manière linéaire sur une période de 16 ans.

Autres obligations à l'égard d'avantages postérieurs à l'emploi

Les avantages postérieurs à l'emploi concernant les soins médicaux et dentaires longue durée sont comptabilisés selon la méthode de la comptabilité de caisse.

LE MUSÉE ROYAL DE L'ONTARIO

Immobilisations

Le terrain est comptabilisé au coût. Les acquisitions d'immobilisations sont présentées au coût d'acquisition. Les apports reçus sous forme d'immobilisations sont constatés à la juste valeur marchande à la date de l'apport. L'amortissement est prévu selon la méthode linéaire sur la durée de vie utile estimative des éléments d'actif comme suit :

Bâtiments	40 ans
Galeries	20 ans
Projets d'immobilisations importants	5 à 10 ans
Mobilier et matériel	3 à 10 ans

Artefacts et spécimens

La valeur des artefacts et des spécimens a été exclue du bilan. Les artefacts et spécimens reçus en dons sont comptabilisés comme des produits aux valeurs calculées d'après les évaluations d'experts-estimateurs indépendants. L'acquisition des artefacts et spécimens reçus en dons et acquis est passée en charge.

Apports reçus sous forme de fournitures et de services

Compte tenu de la difficulté de calculer leur juste valeur marchande, les apports reçus sous forme de fournitures et de services ne sont pas constatés dans les états financiers.

3) Placements

Les placements comptabilisés à la valeur marchande, qui se rapproche du coût, comprennent ce qui suit :

	2000	1999
	(en milliers de dollars)	
Encaisse et placements à court terme	2 832	2 470
Obligations canadiennes	255	191
Actions privilégiées canadiennes	24	24
Intérêts courus	7	1
	3 118	2 686
Moins montants comptabilisés à titre d'autres placements	805	1 955
Encaisse et placements à court terme	2 313	731

Les montants des éléments d'actif classés comme non à court terme représentent les actifs détenus pour les apports de capital reportés non dépensés (note 7).

4) Immobilisations

a) Les immobilisations comprennent ce qui suit :

	2000		1999	
	Coût	Amortissement cumulé	Coût	Amortissement cumulé
		(en milliers de dollars)		
Bâtiment	54 912	25 996	54 912	24 619
Galeries	36 637	13 219	35 336	11 377
Projets d'immobilisations importants	9 597	7 567	9 288	6 765
Mobilier et matériel	918	570	709	426
	102 064	47 352	100 245	43 187
Amortissement cumulé	47 352		43 187	
Valeur comptable nette	54 712		57 058	

LE MUSÉE ROYAL DE L'ONTARIO

b) La variation de la valeur comptable nette des immobilisations est due à ce qui suit :

	2000	1999
	[en milliers de dollars]	
Solde au début de l'exercice	57 058	56 684
Acquisitions d'immobilisations financées par des apports de capital grevés d'affectations	1 610	4 306
Acquisitions d'immobilisations financées à l'interne	218	30
Amortissement des immobilisations	(4 174)	(3 962)
Solde à la fin de l'exercice	54 712	57 058

5) Artefacts et spécimens

Au 30 juin 2000, la collection consistait en environ 5 950 000 artefacts et spécimens. Au cours de l'exercice, le Musée a ajouté environ 66 000 objets à ses collections par l'acquisition et l'achat d'artefacts.

6) Produits comptabilisés d'avance

Les produits comptabilisés d'avance représentent les subventions provenant de l'État, de sociétés privées et de la Fondation du Musée royal de l'Ontario (la « Fondation ») ayant trait surtout aux activités de fonctionnement des prochains exercices.

7) Apports de capital reportés

Les apports de capital reportés représentent le montant non amorti des subventions et des dons reçus pour l'acquisition d'immobilisations et l'aménagement des galeries. L'amortissement des apports de capital est constaté à titre de produits dans l'état des résultats. Les modifications au solde des apports de capital reportés se présentent comme suit :

	2000	1999
	[en milliers de dollars]	
Solde au début de l'exercice	58 730	61 433
Amortissement des apports de capital reportés	(4 021)	(3 879)
Apports de capital reportés inscrits aux produits [note 11]	(833)	
Revenus de placement [note 12]	0	197
Apports affectés reçus pour les acquisitions d'immobilisations	1 293	979
Solde à la fin de l'exercice	55 169	58 730

Au 30 juin 2000, des apports de capital reportés de 805 000 $ (1 955 000 $ en 1999) ont été reçus mais non dépensés.

8) Déficit de fonctionnement

Le déficit de fonctionnement de 1 959 000 $ (2 343 000 $ en 1999) découle de la restructuration interne qui s'est déroulée en 1996 et en 1998. Le Musée a l'intention d'éliminer ce déficit en fonctionnant avec un excédent prévu des produits sur les charges au cours des quatre prochains exercices.

9) Actifs nets investis en immobilisations

a) Les actifs nets investis en immobilisations se composent comme suit :

	2000	1999
	[en milliers de dollars]	
Immobilisations nettes	54 712	57 058
Moins montants financés par les apports de capital reportés	54 364	56 775
Solde à la fin de l'exercice	348	283

b) La variation nette des actifs nets investis en immobilisations se calcule comme suit :

	2000	1999
	[en milliers de dollars]	
Acquisitions d'immobilisations financées à l'interne	(218)	(30)
Amortissement des immobilisations	4 174	3 962
Amortissement des apports de capital reportés	(4 021)	(3 879)
Variation nette des actifs nets investis en immobilisations	(65)	53

10) Actifs nets affectés par le Conseil

Voici un résumé des actifs nets affectés par le Conseil au 30 juin :

	2000	1999
	[en milliers de dollars]	
Réserves affectées du Musée	647	495
Réserves départementales	945	737
	1 592	1 232

Les réserves affectées du Musée représentent les fonds réservés conformément aux directives émises par le Conseil d'administration ou la direction du Musée.

Les réserves départementales représentent les fonds tirés des cours donnés par les conservateurs dans les établissements d'enseignement et d'autres activités du personnel et sont détenues conformément à la politique du Musée en vue d'aider au financement des activités départementales.

11) Subventions

Les subventions se présentent comme suit :

	2000	1999
	[en milliers de dollars]	
Province de l'Ontario : exploitation	18 708	18 708
divers	1 218	130
Gouvernement du Canada	207	280
La Fondation du Musée royal de l'Ontario [note 15]	4 227	2 957
Sociétés	716	192
Divers	0	65
	25 076	22 332

Au cours des exercices précédents, une subvention reçue de la province de l'Ontario à des fins d'immobilisations était comptabilisée à titre d'apports de capital reportés. Au cours de l'exercice, le Musée a obtenu l'autorisation de la province d'utiliser ces fonds à des fins d'administration générale; par conséquent, 758 000 $ ont été comptabilisés avec les autres subventions de la province de l'Ontario. Le Conseil d'administration a établi que ces fonds devaient être affectés à la mise en œuvre du plan directeur du Musée. À la fin de l'exercice, les actifs nets affectés par le Conseil comprenaient 337 000 $ liés à ce projet.

12) Revenus de placement

Les revenus de placement gagnés au cours de l'exercice sont comptabilisés comme suit :

	2000	1999
	[en milliers de dollars]	
Total des revenus de placement	71	236
Comptabilisés dans les apports de capital reportés [note 7]	0	197
Comptabilisés comme produits dans l'état des résultats	71	39

13) Charges

Les charges sont présentées dans l'état des résultats par fonctions.
Les charges par catégories comprennent ce qui suit :

	2000	1999
	[en milliers de dollars]	
Salaires et charges sociales	23 260	20 355
Biens et services acquis	25 946	20 513
	49 206	40 868

14) Bénévolat au Musée

Au cours de l'exercice, les bénévoles du Musée ont fourni un apport d'environ 54 000 heures de soutien au Musée. Leurs activités incluent des visites guidées des galeries et une grande variété de programmes qui enrichissent l'expérience du visiteur au Musée; les programmes pour voyageurs canadiens et touristes étrangers qui visent à promouvoir l'image du Musée en Ontario et dans le monde; et bien d'autres activités de soutien.

En outre, le revenu net généré par les bénévoles du Musée et l'Association des reproductions de ROM, organisme de bénévoles indépendant affilié au Musée, sert au soutien direct des activités du Musée. Au cours de l'exercice terminé le 30 juin 2000, les bénévoles du Musée ont effectué un apport de 80 000 $ (100 000 $ en 1999) à la Fondation pour les projets d'acquisition et de recherche au Musée et pour la rénovation du Théâtre ROM. L'Association des reproductions du ROM a fourni un apport de 75 000 $ (85 000 $ en 1999) à la Fondation pour l'achat d'artefacts et de spécimens.

15) La Fondation du Musée royal de l'Ontario

La Fondation a été constituée le 1er juillet 1992 pour coordonner toutes les activités de levée de fonds dans le secteur privé entreprises au nom du Musée, et de ses sociétés affiliées. L'objectif de la Fondation est de lever des fonds pour améliorer les expositions et les programmes grand public, la recherche et les acquisitions.

Les comptes de la Fondation sont présentés distinctement et ne sont pas consolidés dans les présents états financiers. Au 30 juin 2000, les soldes des fonds de la Fondation se présentent comme suit :

	2000	1999
	[en milliers de dollars]	
Fonds non affectés	314	210
Fonds affectés		
Disponibles actuellement	5 867	4 761
Disponibles à une date ultérieure	9 023	6 571
Grevés d'affectations d'origine interne	113	197
	15 003	11 529
Fonds de dotation		
Grevés d'affectations d'origine externe	7 378	7 064
Grevés d'affectations d'origine interne	2 110	2 061
	9 488	9 125
	24 805	20 864

Au cours de l'exercice, la Fondation a versé des subventions au Musée d'un montant de 5 933 000 $ (3 959 000 $ en 1999). De cette somme, un montant de 4 227 000 $ figure dans les produits d'exploitation et le solde est inclus dans les produits comptabilisés d'avance ou les apports de capital reportés.

16) Régimes de retraite

Le Musée utilise une méthode actuarielle de répartition des prestations ainsi que les hypothèses les plus probables pour évaluer les obligations découlant des régimes de retraite. L'excédent de l'actif de la caisse de retraite par rapport à la valeur actuelle des prestations de retraite et des redressements attribuables à des prestations au titre des services passés ainsi que les gains et les pertes actuariels sont amortis sur la durée moyenne prévue du reste de la carrière active du groupe d'employés. Les coûts des prestations au titre des services rendus au cours de l'exercice actuel sont imputés aux charges pendant l'exercice. L'écart entre les cotisations versées et les montants comptabilisés à titre de charges de retraite ou de droits à pension, qui représente un actif de caisse de retraite reporté, est inclus au bilan dans la charge de retraite reportée.

D'après l'évaluation actuarielle du 1er janvier 1998 et les hypothèses les plus probables de la direction, la valeur actuelle des prestations constituées au 30 juin 2000 a totalisé 35 099 000 $ (33 851 000 $ en 1999), et la valeur axée sur la valeur marchande de l'actif net disponible pour le service de ces prestations a été de 42 383 000 $ (43 285 000 $ en 1999).

LE MUSÉE ROYAL DE L'ONTARIO

états des résultats par fonds

	1999 - 2000				1998 - 1999			
	Fonds de fonctionnement	Fonds affecté	Fonds de capital et d'emprunt	Total Musée	Fonds de fonctionnement	Fonds affecte	Fonds de capital et d'emprunt	Total Musée
Produits d'exploitation								
Subventions	21 481	3 595		25 076	20 180	2 088	64	22 332
Prix d'entrée	4 977			4 977	2 676			2 676
Programmes du Musée	1 973			1 973	1 441			1 441
Services complémentaires	9 615	395		10 010	7 481	716		8 197
Revenus de placement	26	45		71	30	9		39
Dons en nature		2 629		2 629		1 296		1 296
Amortissement des apports de capital reportés			4 021	4 021			3 879	3 879
Divers	566	692		1 258	482	737		1 219
Total des produits	38 638	7 356	4 021	50 015	32 290	4 846	3 943	41 079
Charges								
Conservation et gestion de collections	8 263	1 693		9 956	8 073	1 415		9 488
Bâtiments, sécurité et services aux visiteurs	7 427	943		8 370	6 348		64	6 412
Services complémentaires	7 224	483		7 707	5 824	925		6 749
Charges générales et administratives	3 502	62		3 564	3 305			3 305
Programmes éducatifs et grand public	2 424	6		2 430	2 239			2 239
Bibliothèque et services d'information	2 138			2 138	1 844	7		1 851
Aménagement des expositions et galeries	2 179			2 179	1 224			1 224
Commercialisation et relations publiques	1 515			1 515	1 444			1 444
Expositions temporaires	3 384	44		3 428	1 465	17		1 482
Artefacts et spécimens								
- Dons en nature		2 629		2 629		1 296		1 296
- Acquisitions		1 116		1 116		1 416		1 416
Amortissement des immobilisations	107	46	4 021	4 174	50	33	3 879	3 962
Total des charges	38 163	7 022	4 021	49 206	31 816	5 109	3 943	40 868
Excédent des produits sur les charges	475	334	0	809	474	(263)	0	211

Notes

Les fonds affectés comprennent les produits grevés d'affectations d'origine externe et les charges connexes ainsi que les produits affectés à des fins particulières par le Conseil d'administration et les charges connexes.

Les fonds de capital et d'emprunt comprennent l'amortissement des apports grevés d'affectations reçus pour l'acquisition d'immobilisations et l'amortissement des actifs achetés à l'aide de ces apports.

Les fonds de fonctionnement comprennent tous les autres produits et charges du Musée.

L'OFFICE DE LA TÉLÉCOMMUNICATION ÉDUCATIVE DE L'ONTARIO

Responsabilité de la direction à l'égard des états financiers

Les états financiers que voici ont été dressés par la direction conformément aux principes comptables généralement reconnus et conformément aux politiques comptables décrites dans la note 2 des états financiers. Là où des prévisions ou des estimations étaient requises, la direction a raisonnablement déterminé les montants conformément aux politiques comptables généralement reconnues.

La direction est responsable du contenu intégral des états financiers et atteste que toute l'information liée aux états financiers a été présentée au vérificateur provincial.

Pour aider la direction à s'acquitter de ses responsabilités, TVOntario a établi des mécanismes de contrôle interne visant à garantir une protection raisonnable de ses biens, à permettre la tenue exclusive de transactions valides et autorisées et à assurer la préparation de données financières exactes, opportunes et complètes.

TVOntario a un service de vérification interne chargé d'examiner les contrôles internes et de faire part de ses observations.

Le conseil d'administration de TVOntario est chargé de voir à ce que la direction honore ses responsabilités. Il a créé un comité de vérification composé de ses propres membres. Le comité de vérification rencontre périodiquement la direction, y compris le directeur, Vérification interne, ainsi que le vérificateur provincial afin de discuter de vérification, de contrôle interne, de politiques comptables et de rapports financiers. Les états financiers ont été examinés conjointement par le comité de vérification et le comité des finances avant d'être soumis à l'approbation du conseil d'administration.

Le vérificateur provincial effectue une vérification annuelle conformément aux dispositions de la section II de la Loi sur l'Office de la télécommunication éducative de l'Ontario. Dans son rapport, le vérificateur décrit la portée de son examen et de ses opinions.

Lee L. Robock
Administratrice générale
Le 1 juin 2001

Office of the
Provincial Auditor
of Ontario

Bureau du
vérificateur provincial
de l'Ontario

Box 105, 15th Floor, 20 Dundas Street West, Toronto, Ontario M5G 2C2
B.P. 105, 15e étage, 20, rue Dundas ouest, Toronto (Ontario) M5G 2C2
(416) 327-2381 Fax: (416) 327-9862

Rapport du vérificateur

À l'Office de la télécommunication éducative de l'Ontario
et au ministre de la Formation et des Collèges et Universités

J'ai vérifié l'état de la situation financière de l'Office de la télécommunication éducative de l'Ontario au 31 mars 2001 ainsi que l'état des résultats d'exploitation et de l'avoir, l'état des changements intervenus dans l'avoir et l'état des encaisses pour l'exercice terminé à cette date. La responsabilité de ces états financiers incombe à la direction de l'Office. Ma responsabilité consiste à exprimer une opinion sur ces états financiers en me fondant sur ma vérification.

Ma vérification a été effectuée conformément aux normes de vérification généralement reconnues au Canada. Ces normes exigent que la vérification soit planifiée et exécutée de manière à fournir l'assurance raisonnable que les états financiers sont exempts d'inexactitudes importantes. La vérification comprend le contrôle par sondages des informations probantes à l'appui des montants et des autres éléments d'information fournis dans les états financiers. Elle comprend également l'évaluation des principes comptables suivis et des estimations importantes faites par la direction, ainsi qu'une appréciation de la présentation d'ensemble des états financiers.

À mon avis, ces états financiers donnent, à tous les égards importants, une image fidèle de la situation financière de l'Office au 31 mars 2001, ainsi que les résultats de son exploitation et de ses encaisses pour l'exercice terminé à cette date selon les principes comptables généralement reconnus au Canada.

Erik Peters

Toronto, Ontario
Le 1 juin 2001

Erik Peters, FCA
Vérificateur provincial

L'OFFICE DE LA TÉLÉCOMMUNICATION ÉDUCATIVE DE L'ONTARIO

État de la situation financière au 31 mars 2001

Actif	2001	2000
	(en milliers de dollars)	
Actif à court terme		
Encaisse et placements à court terme (note 3)	9 338	5 613
Débiteurs (note 4)	4 339	5 645
Stocks	551	641
Frais payés d'avance	577	747
	14 805	**12 646**
Charges de retraite reportées (note 5)	**3 609**	**2 802**
Placements détenus pour le fonds de renouvellement des immobilisations (note 7)	**9 380**	**9 538**
Immobilisations nettes (note 6)	**16 594**	**17 389**
Total de l'actif	**44 388**	**42 375**
Passif et avoir		
Passif à court terme		
Créditeurs et charges à payer	7 900	7 074
Recettes reportées(note 8)	1 780	209
Obligations locatives (note 9)	83	198
	9 763	**7 481**
Dette à long terme		
Obligations locatives (note 9)	199	271
Prestations de retraite futures des employés (note 5)	543	0
Apport reporté (note 10)	21 359	22 463
	22 101	**22 734**
Avoir		
Avoir placé dans des immobilisations	4 333	3 995
Charges de retraite reportées et affectées (note 5)	3 609	2 802
Avoir non affecté	4 582	5 363
	12 524	**12 160**
Total du passif et de l'avoir	**44 388**	**42 375**

Voir les notes afférentes aux états financiers.
Au nom du conseil d'administration :

Présidente Directeur

L'OFFICE DE LA TÉLÉCOMMUNICATION ÉDUCATIVE DE L'ONTARIO
État des résultats d'exploitation et de l'avoir
pour l'exercice terminé le 31 mars 2001

	2001	2000
	(en milliers de dollars)	
Recettes		
Subventions et aide financière des gouvernements (note 11)	50 226	51 313
Recettes brutes produites par TVOntario (note 12)	12 513	16 155
Amortissement de l'apport reporté (note 10)	2 422	2 948
Charges de retraite reportées (note 5)	807	728
Recettes et fonds de renouvellement, montants nets	164	245
	66 132	**71 389**
Dépenses		
Activités des réseaux (note 13)	49 885	51 394
Services administratifs	5 872	7 199
Coût de production de recettes (note 12)	5 609	6 658
Amortissement des immobilisations	3 503	4 010
Recherche et planification	899	1 042
	65 768	**70 303**
Excédent des recettes sur les dépenses	**364**	**1 086**
Avoir, début de l'exercice	**12 160**	**11 074**
Avoir, fin de l'exercice	**12 524**	**12 160**

Voir les notes afférentes aux états financiers.

L'OFFICE DE LA TÉLÉCOMMUNICATION ÉDUCATIVE DE L'ONTARIO
État des changements intervenus dans l'avoir au cours de l'exercice terminé le 31 mars 2001

	2001 (en milliers de dollars)				2000
	Placements dans les immobilisations	Charges de retraite reportées et affectées	Avoir non affecté	Total	Total
Solde, début de l'exercice	3 995	2 802	5 363	12 160	11 074
Excédent des recettes sur les dépenses	(1 081)	807	638	364	1 086
Placements dans les immobilisations	1 419	0	(1 419)	0	0
Solde, fin de l'exercice	4 333	3 609	4 582	12 524	12 160

Voir les notes afférentes aux états financiers.

L'OFFICE DE LA TÉLÉCOMMUNICATION ÉDUCATIVE DE L'ONTARIO

État des encaisses
pour l'exercice terminé le 31 mars 2001

	2001	2000
	(en milliers de dollars)	
ACTIVITÉS DE FONCTIONNEMENT		
Excédent des recettes sur les dépenses	364	1 086
Ajouter (déduire) les postes hors caisse :		
Amortissement des immobilisations	3 503	4 010
Amortissement des apports reportés	(2 422)	(2 948)
Charges de retraite reportées	(807)	(728)
Prestations de retraite futures des employés	543	0
Pertes résultant de la disposition d'immobilisations	112	67
Évolution nette du fonds de roulement hors caisse :		
Débiteurs	1 306	(453)
Stocks	90	(53)
Frais payés d'avance	170	304
Recettes reportées	1 571	(102)
Créditeurs et charges à payer	826	86
Encaisse provenant (ou utilisée pour) des activités de fonctionnement	**5 256**	**1 269**
ACTIVITÉS DE PLACEMENT ET DE FINANCEMENT		
Ajout d'immobilisations	(3 024)	(1 146)
Produits de la disposition d'immobilisations	204	41
Apports reportés de l'exercice actuel	1 476	279
Obligations locatives	(187)	69
Encaisse provenant (ou utilisée pour) des activités de placement et de financement	**(1 531)**	**(757)**
Augmentation nette de la situation de trésorerie au cours de l'exercice	**3 725**	**512**
Encaisse et placements à court terme, début de l'exercice	**5 613**	**5 101**
Encaisse et placements à court terme, fin de l'exercice	**9 338**	**5 613**

Voir les notes afférentes aux états financiers.

L'OFFICE DE LA TÉLÉCOMMUNICATION ÉDUCATIVE DE L'ONTARIO

Notes afférentes aux états financiers
au 31 mars 2001

1. AUTORITÉ ET MANDAT

L'Office de la télécommunication éducative de l'Ontario (l'Office) est une société de la Couronne provinciale créée en juin 1970 en vertu d'une loi de l'Assemblée législative de l'Ontario. Conformément à cette loi, la mission première de l'Office consiste à créer, acquérir, produire, distribuer, exposer ou s'occuper de toute autre façon des émissions et des documents relevant des domaines de la radiodiffusion et de la télécommunication éducatives.

L'Office est un organisme sans but lucratif enregistré autorisé à émettre des reçus d'impôt pour les dons qui lui sont versés. En qualité de société de la Couronne de la province de l'Ontario et d'organisme sans but lucratif en vertu de la Loi de l'impôt sur le revenu, l'Office est exempté de l'impôt sur le revenu.

2. RÉSUMÉ DES PRINCIPALES CONVENTIONS COMPTABLES

a) Méthode de comptabilité

Les états financiers de l'Office ont été préparés conformément aux principes comptables canadiens généralement reconnus.

b) Stocks

Le coût du matériel d'appoint est évalué selon la méthode de la valeur minimale ou la valeur de réalisation nette lorsque les coûts sont fixés selon la méthode du coût moyen pondéré. Les fournitures sont évaluées au prix coûtant lorsque les coûts sont fixés selon la méthode de l'épuisement successif. Les bandes vidéo et audio sont évaluées selon la méthode de la valeur minimale ou la valeur de réalisation nette lorsque les coûts sont fixés selon la méthode de l'épuisement successif.

c) Immobilisations

Les immobilisations sont inscrites au prix coûtant, moins l'amortissement cumulé. Les immobilisations sont amorties selon la méthode de l'amortissement linéaire pour les périodes suivantes, à compter de l'année suivant l'achat :

Immeuble	30 ans
Mobiliers et agencements	15 ans
Matériel de bureau	10 ans
Améliorations locatives	5 ans
Matériel technique sur place	7 ans
Matériel de vérification des émetteurs	7 ans
Émetteurs	17 ans
Matériel informatique	5 ans
Véhicules	5 ans

d) Constatation des recettes

1. Les recettes provenant de l'octroi des droits afférents à des émissions sont inscrites dans l'état des résultats au moment de la vente de ces droits.

2. Les recettes provenant de la souscription publique sont inscrites selon la méthode de la comptabilité de caisse.

3. Les subventions et les recettes reçues au cours de l'exercice pour des dépenses spéciales sont reportées jusqu'à ce que ces dépenses aient été engagées.

4. Les recettes provenant d'apports destinés à l'achat d'immobilisations particulières sont reportées et amorties sur la même période que les immobilisations auxquelles elles sont affectées.

e)Prestations de retraite futures des employés

Le coût net des prestations de retraite et des indemnités compensatrices à la retraite versées par les régimes de retraite à prestations déterminées est calculé à partir des prévisions de la direction en utilisant la méthode actuarielle avec projection des prestations au prorata des services.

f) Utilisation des prévisions

La présentation des états financiers conformément aux principes comptables canadiens généralement reconnus exige que la direction dresse des prévisions et des hypothèses qui ont un effet sur le montant déclaré de l'actif et du passif, sur la divulgation des dépenses imprévisibles à la date des états financiers ainsi que sur le montant déclaré des recettes et des dépenses pour la période couverte par les états financiers. Il est possible que les résultats réels diffèrent de ces prévisions.

3. ENCAISSE ET PLACEMENTS À COURT TERME

La politique de placement de l'Office limite les placements à court terme aux valeurs émises ou garanties - capital et intérêts - par l'Ontario, les autres provinces canadiennes, le Canada ou le Royaume-Uni, aux valeurs émises par les États-Unis et aux reçus de dépôt, aux billets de dépôt, aux certificats de dépôt, aux effets acceptés et aux autres effets semblables émis ou endossés par les banques à charte régies par la *Loi sur les banques* (Canada).

L'encaisse et les placements à court terme incluent des placements de 6 829 000 $ (4 323 000 $ en 2000) arrivant à échéance dans une période de 60 jours, ayant un taux de rendement moyen de 5,5 % (4,7 % en 2000) dont la valeur à la cote se rapproche de la valeur comptable.

4. DÉBITEURS

	2001	2000
	(en milliers de dollars)	
Financement de projets	3 288	3 784
Clientèle commerciale	650	1 094
Autres	401	767
	4 339	**5 645**

5. PRESTATIONS DE RETRAITE FUTURES DES EMPLOYÉS

L'Office a un régime de retraite à prestations déterminées non contributif et un régime de retraite à cotisation déterminée pour ses employés.

Au 31 mars, l'Office a accumulé un actif de 3 609 000 $ (2 802 000 $ en 2000) pour son régime de retraite à prestations déterminées. Le report des charges de retraite pour l'exercice se chiffre à 807 000 $ (728 000 $ en 2000). L'employeur n'a versé aucune cotisation au régime au cours de l'exercice. Les prestations de retraite versées totalisent 2 174 000 $ (2,136 000 $ en 2000).

La cotisation de l'employeur versée cette année au régime à cotisation déterminée se chiffre à 234 000 $ (235 000 $ en 2000).

L'Office offre également aux employés des indemnités compensatrices à la retraite, comme les soins de la santé, qui leur sont accordées par des régimes à prestations déterminées contributifs. Au 31 mars, le régime d'indemnités compensatrices de retraite sans capitalisation avait accumulé un élément de passif au titre des prestations de 543 000 $. C'est la première année que cet élément de passif est comptabilisé. Les indemnités compensatrices de retraite versées par l'Office au cours de l'année se sont élevées à 73 000 $. Les dépenses de l'Office au titre des indemnités compensatrices de retraite ont atteint 616 000 $ cette année.

Voici des données supplémentaires sur les régimes de retraite à prestations déterminées de l'Office au 31 mars :

	Régimes de retraite à prestations déterminées		Régimes d'indemnités compensatrices de retraite	
	2001	2000	2001	2000
	(en milliers de dollars)			
Engagements du régime de retraite	56 115	50 071	3 963	3 471
Valeur marchande de l'actif du régime	71 976	66 063	0	0
Excédent/perte du régime par capitalisation	(15 861)	(15 992)	3 963	3 471

Les principales hypothèses actuarielles adoptées pour mesurer les engagements accumulés de l'Office sont les suivantes :

	Régimes de retraite à prestations déterminées		Régimes d'indemnités compensatrices de retraite	
	2001	2000	2001	2000
Taux d'actualisation	7,00 %	7,45 %	7,00 %	7,45 %
Revenu prévu de l'investissement de l'actif du régime	8,00 %	8,00 %	0	0
Taux d'augmentation des indemnités	5,00 %	5,00 %	0	0

Aux fins de mesure, nous avons utilisé une augmentation de 9 % du coût des prestations des soins de la santé qui sera ramenée à 5 % en 2007, une augmentation de 4 % des prestations de soins dentaires et aucune augmentation du coût de l'assurance vie.

6. IMMOBILISATIONS NETTES

Les immobilisations sont les suivantes :

	2001			2000
	(en milliers de dollars)			
	Coût	**Amortissement cumulé**	**Valeur comptable nette**	**Valeur comptable nette**
Terrains	236	0	236	236
Immeubles	4 706	2 570	2 136	2 291
Émetteurs	27 139	20 435	6 704	7 849
Matériel de vérification des émetteurs	840	771	69	76
Matériel technique sur place	20 495	17 291	3 204	3 019
Améliorations locatives	3 575	2 276	1 299	961
Matériel informatique	4 234	2 516	1 718	1 405
Mobiliers et agencements	2 033	1 503	530	563
Matériel de bureau	1 080	742	338	393
Véhicules	684	324	360	596
	65 022	**48 428**	**16 594**	**17 389**

7. PLACEMENTS DÉTENUS POUR LE RENOUVELLEMENT DES IMMOBILISATIONS

	2001	2000
	(en milliers de dollars)	
Solde, début d'exercice	9 538	8 685
Subventions reçues du ministère des Affaires civiques, de la Culture et des Loisirs (note 12)		
-subvention d'immobilisations	0	500
-subvention de base	961	461
Intérêts créditeurs	521	416
Somme prélevée pour l'acquisition d'immobilisations	(1 640)	(524)
Solde, fin d'exercice	**9 380**	**9 538**

Une partie des fonds reçus chaque année a été mise de côté depuis l'exercice 1984 afin de garantir que les immobilisations techniques de l'Office suivent l'évolution technologique et que celui-ci dispose des fonds nécessaires à l'entretien et au remplacement des immobilisations techniques. Les fonds disponibles sont placés en dépôts à court terme.

8. RECETTES REPORTÉES

	2001	2000
	(en milliers de dollars)	
Autre aide financière du gouvernement provincial pour projets de programmation	**1 740**	**70**
Financement de projets par le secteur privé et autres revenus	**40**	**139**
	1 780	**209**

Les dépenses liées aux recettes reportées figurant ci-dessus ont été incluses dans le budget de l'exercice 2002.

9. OBLIGATIONS LOCATIVES

Les obligations locatives représentent les autres engagements prévus par les contrats de location-acquisition. Les changements survenus dans les obligations locatives sont les suivants :

	2001	2000
	(en milliers de dollars)	
Obligations locatives, début de l'exercice	469	400
Ajouter : nouvelles locations-acquisitions	209	265
Moins : paiement des locations-acquisitions	(148)	(163)
mise hors service de locations-acquisitions	(248)	(33)
Obligations locatives, fin de l'exercice	**282**	**469**
Obligations locatives existantes	83	198
Obligations locatives à long terme	199	271

10. APPORTS REPORTÉS

Les apports reportés sont les sommes reçues en vue de l'achat d'immobilisations, mais qui ne sont pas encore reconnues comme des recettes. Les changements relatifs aux apports reportés sont les suivants :

	2001	2000
	(en milliers de dollars)	
Apports reportés, début de l'exercice	22 463	24 279
Ajouter : sommes reçues du fonds de renouvellement des immobilisations et intérêts créditeurs	1 482	1 377
Apports reportés, exercice en cours	1 476	279
Moins : Retrait du Fonds de renouvellement	(1 640)	(524)
Amortissement des apports	(2 422)	(2 948)
Apports reportés, fin de l'exercice	**21 359**	**22 463**

11. SUBVENTIONS ET AUTRE AIDE FINANCIÈRE DES GOUVERNEMENTS

	2001	2000
	(en milliers de dollars)	
Gouvernement provincial		
Ministère des Affaires civiques, de la Culture et des Loisirs		
-Subvention de base	48 040	47 540
-Subvention d'immobilisations	0	500
	48 040	48 040
Moins : Sommes virées aux placements détenus pour le renouvellement des immobilisations (note 7)	(961)	(961)
	47 079	47 079
Subventions et autre aide financière pour projets de programmation :		
Ministère de la Formation et des Collèges et Universités – Fonds d'encouragement à l'éducation permanente	1.750	0
Autres ministères et organismes de la province de l'Ontario	767	686
Aide financière reportée de l'exercice précédent	70	0
Aide financière reportée à l'exercice suivant (note 8)	(1 740)	(70)
	847	616
Total des subventions et de l'aide financière du gouvernement provincial	**47 926**	**47 695**

Gouvernement fédéral

	2001	2000
	(en milliers de dollars)	
Subventions et autre aide financière pour projet de programmation		
Patrimoine canadien	2 041	3 369
Autres	259	249
Total des subventions et de l'aide financière du gouvernement fédéral	**2 300**	**3 618**
Total des subventions et de l'aide financière des gouvernements provincial et fédéral	**50 226**	**51 313**

12. RECETTES BRUTES PRODUITES PAR TVONTARIO ET COÛT DE PRODUCTION DES RECETTES

	2001 (en milliers de dollars)			2000 (en milliers de dollars)		
	Recettes	Coût*	Recettes nettes	Recettes	Coût*	Recettes nettes
Vente d'émissions	2 982	2 368	614	3 310	2 313	997
Souscription publique	5 323	2 827	2 496	6 959	3 502	3 457
Financement de projets par le secteur privé**	1 046	262	784	2 112	600	1 512
Autres recettes	3 162	152	3 010	3 774	243	3 531
	12 513	**5 609**	**6 904**	**16 155**	**6 658**	**9 497**

* Comprend les coûts spécifiques et les frais généraux attribués.

	2001 (en milliers de dollars)	2000 (en milliers de dollars)
** Recettes provenant du financement de projets par le secteur privé :		
Recettes accumulées au cours de l'exercice	998	1 868
Recettes reportées de l'exercice précédent	51	295
Recettes reportées à l'exercice suivant	(3)	(51)
	1 046	**2 112**

13. ACTIVITÉS DES RÉSEAUX

	2001 (en milliers de dollars)	2000 (en milliers de dollars)
Services de la programmation anglaise	27 766	28 427
Services de la programmation française	13 743	17 200
Services communs et soutien		
- Diffusion et soutien de la production	4 560	3 372
- Publicité et promotion	2 743	2 395
	1 073	0
	49 885	**51 394**

14. ENGAGEMENTS

L'Office a signé des contrats de location s'appliquant aux émetteurs, aux bureaux, aux entrepôts ainsi qu'au matériel. Les engagements locatifs futurs sont les suivants :

Exercice se terminant le 31 mars	**(en milliers de dollars)**
2002	1 726
2003	1 689
2004	1 581
2005	1 548
	6 544
2006 et après	2 131
Total des paiements locatifs futurs	**8 675**

Les intérêts totaux payables inclus dans le montant sont de 52 000 $.

15. MATÉRIEL ET SERVICES DONNÉS

L'Office a recours aux services de bénévoles surtout pour l'aider dans ses activités de souscription publique. L'Office reçoit également du matériel gratuit qu'il utilise principalement pour ses activités de collecte de fonds. Comme il est difficile de déterminer la valeur réelle du matériel et des services donnés, ceux-ci ne sont pas inclus dans les états financiers.

16. LA FONDATION DE TVONTARIO

L'Office contrôle La Fondation de TVOntario (la Fondation), laquelle a reçu la désignation de fondation publique le 1er avril 1998. Le conseil d'administration de la Fondation est nommé par le conseil d'administration de l'Office. La Fondation est constituée en société en vertu de la *Loi sur les corporations canadiennes* et est un organisme charitable en vertu de la *Loi de l'impôt sur le revenu.* La Fondation a pour objectif de recevoir et de maintenir un fonds ou des fonds et de verser la totalité ou une partie du capital et du revenu à l'Office, tant et aussi longtemps que l'Office aura le statut d'organisme charitable et que son objectif sera de promouvoir la télévision éducative et la programmation pour enfants.

Les comptes de la Fondation ne sont pas consolidés dans les états financiers de l'Office. Voici donc le sommaire financier de la Fondation :

La Fondation de TVOntario

Situation financière au 31 mars 2000	**2001**	**2000**
	(en milliers de dollars)	
Encaisse	38	33
Total de l'actif	38	33
Solde du fonds	38	33

Résultats des activités pour l'exercice terminé le 31 mars 2000	**2001**	**2000**
	(en milliers de dollars)	
Recettes		
Dons	5	0
Total des recettes	5	0
Total des dépenses*	0	0
Excédent des recettes sur les dépenses	5	0
Solde du fonds, début de l'exercice	33	33
Solde du fonds, fin de l'exercice	38	33

* Le conseil d'administration de l'Office a accepté de financer les dépenses de la Fondation de TVOntario jusqu'à ce qu'elle soit financièrement autosuffisante. Le financement accordé ne comporte aucun intérêt couru sur l'actif de la Fondation. Les dépenses nettes de la Fondation assumées par l'Office pour l'exercice terminé le 31 mars 2001 étaient très faibles (139 000 $ en 2000).

17. CHIFFRES COMPARATIFS

Certains des chiffres comparatifs ont été reclassifiés en raison de la présentation actuelle des états financiers.

Office ontarien de financement

Responsabilit l' gard de la pr sentation des tats financiers

Les états financiers de l'Office ontarien de financement, que vous trouverez ci-joints, ont été établis conformément aux principes comptables généralement reconnus au Canada, et c'est la direction qui en assume la responsabilité. La préparation d'états financiers nécessite l'utilisation d'estimations fondées sur le jugement de la direction, particulièrement lorsque la comptabilisation des opérations ne peut être effectuée avec certitude qu'au cours d'une période ultérieure. Les états financiers ont été établis en bonne et due forme suivant un seuil de signification raisonnable et sont basés sur les renseignements disponibles au 15 juin 2001.

La direction maintient un système de contrôles internes conçu pour assurer dans une mesure raisonnable la protection de l'actif et l'accès en temps voulu à des renseignements financiers fiables. Ce système comprend des politiques et procédures formelles ainsi qu'une structure organisationnelle qui assure, comme il se doit, la délégation des pouvoirs et la division des responsabilités. Un service de vérification interne évalue en permanence et de manière indépendante l'efficacité de ces contrôles internes et fait part de ses conclusions à la direction et au comité de vérification du conseil d'administration.

Le conseil d'administration, par l'intermédiaire du comité de vérification, doit s'assurer que la direction s'acquitte de ses responsabilités à l'égard des rapports financiers et des contrôles internes. Le comité de vérification tient des réunions régulières avec la direction, les vérificateurs internes et le vérificateur externe pour discuter des questions qu'ils ont soulevées et pour revoir les états financiers avant d'en recommander l'approbation au conseil d'administration.

Ces états financiers ont été vérifiés par le vérificateur provincial. La responsabilité du vérificateur provincial consiste à exprimer une opinion sur la question de savoir si les états financiers sont présentés fidèlement et conformément aux principes comptables généralement reconnus. Le rapport du vérificateur, présenté à la page suivante, indique la portée de l'examen du vérificateur et son opinion.

Au nom de la direction :

Le vice-président et directeur général (par intérim),

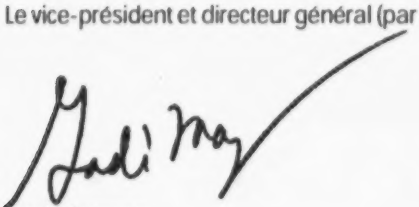

Gadi Mayman
Office ontarien de financement

Office ontarien de financement
Rapport du vérificateur

Office of the
Provincial Auditor
of Ontario

Bureau du
vérificateur provincial
de l'Ontario

Box 105, 15th Floor, 20 Dundas Street West, Toronto, Ontario M5G 2C2
B.P. 105, 15e étage, 20, rue Dundas ouest, Toronto (Ontario) M5G 2C2
(416) 327-2381 Fax: (416) 327-9862

Rapport du vérificateur

À l'Office ontarien de financement
et au ministre des Finances

J'ai vérifié le bilan de l'Office ontarien de financement au 31 mars 2001 et l'état des résultats nets et des bénéfices non répartis ainsi que l'état des flux de trésorerie de l'exercice terminé à cette date. La responsabilité de ces états financiers incombe à la direction de l'Office. Ma responsabilité consiste à exprimer une opinion sur ces états financiers en me fondant sur ma vérification.

Ma vérification a été effectuée conformément aux normes de vérification généralement reconnues au Canada. Ces normes exigent que la vérification soit planifiée et exécutée de manière à fournir l'assurance raisonnable que les états financiers sont exempts d'inexactitudes importantes. La vérification comprend le contrôle par sondages des éléments probants à l'appui des montants et des autres éléments d'information fournis dans les états financiers. Elle comprend également l'évaluation des principes comptables suivis et des estimations importantes faites par la direction, ainsi qu'une appréciation de la présentation d'ensemble des états financiers.

À mon avis, ces états financiers donnent, à tous les égards importants, une image fidèle de la situation financière de l'Office au 31 mars 2001 ainsi que des résultats de son exploitation et de ses flux de trésorerie pour l'exercice terminé à cette date selon les principes comptables généralement reconnus au Canada.

Le vérificateur provincial,

Erik Peters

Erik Peters, FCA

Toronto (Ontario)
le 15 juin 2001

Office ontarien de financement
Bilan

Au 31 mars 2001 *(en milliers de dollars)*	OOF	CEO	Total 2001	Total 2000
ACTIF				
Actif à court terme				
Encaisse	129 $	13 444	13 573	22 734 $
Fonds à recevoir de la province de l'Ontario (note 2i)	314	2 139 791	2 140 105	2 307 436
Débiteurs	3 857	42 944	46 801	40 634
Prêts à recevoir (note 4)	301	—	301	326
Total de l'actif à court terme	4 601 $	2 196 179	2 200 780	2 371 130 $
Actif à long terme				
Immobilisations (note 3)	1 263	657	1 920	2 022
Fonds à recevoir de la province de l'Ontario (note 2ii)	—	446 194	446 194	532 885
Prêts à recevoir (note 4)	79 043	—	79 043	79 505
Total de l'actif	84 907 $	2 643 030	2 727 937	2 985 542 $
PASSIF ET BÉNÉFICES NON RÉPARTIS				
Passif à court terme				
Fournisseurs et charges à payer	5 021 $	38 758	43 779	37 644 $
Fonds en dépôt (note 2i)	—	2 091 494	2 091 494	2 279 288
Somme payable à la province de l'Ontario (note 4)	301	—	301	326
Total du passif à court terme	5 322 $	2 130 252	2 135 574	2 317 258 $
Dette à long terme				
Fonds en dépôt (note 2ii)	—	446 194	446 194	532 885
Somme payable au RPC et à la province de l'Ontario (note 4)	79 053	—	79 053	79 515
Total du passif	84 375 $	2 576 446	2 660 821	2 929 658 $
Bénefices non répartis	532	66 584	67 116	55 884
Total du passif et des bénéfices non répartis	84 907 $	2 643 030	2 727 937	2 985 542 $

Voir les notes afférentes aux états financiers.

Approuvé au nom du conseil d' administration :

Bob Christie
Président

Gadi Mayman
Vice-président et directeur général (par intérim)

Office ontarien de financement

État des résultats nets et des bénéfices non répartis

Exercice prenant fin le 31 mars 2001 *(en milliers de dollars)*	OOF	CEO	Total 2001	Total 2000
RECETTES				
Intérêts	7 664 $	137 697	145 361	142 615 $
Recouvrement des coûts de la province	11 494	—	11 494	10 392
Recettes diverses	—	821	821	1 540
Total des recettes	19 158 $	138 518	157 676	154 547 $
DÉPENSES				
Intérêts sur la dette à court terme	— $	89 560	89 560	81 824 $
Intérêts sur la dette à long terme	7 656	24 147	31 803	39 868
Traitements, salaires et avantages sociaux	8 747	9 144	17 891	16 620
Frais administratifs et généraux	2 011	4 202	6 213	6 148
Amortissement	736	241	977	1 166
Total des dépenses	19 150 $	127 294	146 444	145 626 $
Résultats nets de l'exercice	8	11 224	11 232	8 921
Bénéfices non répartis au début de l'exercice	524	55 360	55 884	46 963
Bénéfices non répartis à la fin de l'exercice	532 $	66 584	67 116	55 884 $

Voir les notes afférentes aux états financiers.

Office ontarien de financement
État des flux de trésorerie

Exercice prenant fin le 31 mars 2001 *(en milliers de dollars)*	**OOF**	**CEO**	**Total 2001**	**Total 2000**
Rentrées (sorties) nettes liées au fonctionnement				
Revenu net de la période	8 $	11 224	11 232	8 921 $
Adjustement des rentrées nettes liées au fonctionnement :				
Amortissement	736	241	977	1 166
Variations nettes des débiteurs, des fournisseurs et des charges à payer	(184)	152	(32)	(1 478)
Rentrées (sorties) nettes liées au fonctionnement	560 $	11 617	12 177	8 609 $
Rentrées (sorties) nettes liées au fonctionnement				
Augmentation (diminution) des fonds en dépôt	— $	(274 485)	(274 485)	294 890 $
Remboursements versés à la province (prêts de la SOAM)	(487)	—	(487)	(316)
Remboursements versés par les emprunteurs de la SOAM	487	—	487	317
Rentrées (sorties) nettes liées aux activités de financement	— $	(274 485)	(274 485)	294 891 $
Rentrées (sorties) nettes liées aux activités d'investissement				
Augmentation (diminution) des prêts de la CEO accordés à la province de l' Ontario	— $	254 022	254 022	(324 975) $
Achats d'immobilisation	(552)	(323)	(875)	(783)
Rentrées (sorties) nettes provenant des activités d'investissement	(552) $	253 699	253 147	(325 758) $
Augmentation (diminution) nette de l'encaisse	8 $	(9 169)	(9 161)	(22 258) $
Encaisse au début de la période	121	22 613	22 734	44 992
Encaisse à la fin de la période	129 $	13 444	13 573	22 734 $

Voir les notes afférentes aux états financiers.

Office ontarien de financement

Notes aff rentes aux tats financiers pour l'exercice ayant pris fin le 31 mars 2001

(Tous les tableaux sont en milliers de dollars)

HISTORIQUE

L'Office ontarien de financement (l'OOF) a été créé à titre d'organisme de la Couronne le 15 novembre 1993 par la *Loi de 1993 sur le plan d'investissement* (la Loi). Conformément à la Loi, l'OOF a pour mission :

- d'aider les organismes publics et la province de l'Ontario à emprunter et à investir des fonds;
- d'élaborer des programmes de financement et de les mettre en œuvre, d'émettre des valeurs mobilières, de gérer les risques de trésorerie, les risques de change et autres risques financiers au nom de la province ou d'un organisme public;
- de fournir les autres services financiers qui sont jugés avantageux pour la province ou un organisme public.
- d'exploiter, à titre de mandataire du ministre des Finances, les bureaux prévus par la *Loi sur la Caisse d'épargne de l'Ontario*;
- d'assumer toute autre responsabilité qui lui est confiée par le lieutenant-gouverneur en conseil.

L'OOF est constitué en personne morale conformément aux lois de l'Ontario. L'OOF est exonéré des impôts fédéral et provincial sur le revenu comme le prévoit l'alinéa 149(1) d) de la *Loi de l'impôt sur le revenu du Canada*.

1. PRINCIPALES CONVENTIONS COMPTABLES

(i) **Généralités :** Les états financiers sont préparés conformément aux principes comptables canadiens généralement reconnus et prescrits par l'Institut canadien des comptables agréés.

(ii) **Immobilisations :** Les immobilisations sont comptabilisées au coût. Elles sont amorties selon la méthode linéaire sur la durée estimative de vie utile des immobilisations, telle qu'elle est indiquée ci-dessous. Aucun amortissement n'est constaté au cours de l'année d'acquisition.

Meubles et matériel	5 ans
Matériel informatique	3 ans
Améliorations locatives	durée résiduelle du bail

2. CAISSE D'ÉPARGNE DE L'ONTARIO

L'OOF exploite la Caisse d'épargne de l'Ontario (CEO) à titre de mandataire du ministre des Finances. La CEO accepte les dépôts du public, du gouvernement et d'autres organismes publics, lesquels font partie du Trésor de la province et constituent des éléments du passif réel de la province. Les frais d'administration de 992 066 $ pour l'exercice terminé le 31 mars 2001 (1 062 670 $ au 31 mars 2000) concernant la CEO sont payés par le ministère des Finances et ne sont pas compris dans les présents états financiers. Le taux d'intérêt moyen payé aux déposants et celui gagné auprès de la province pour l'exercice terminé le 31 mars 2001 étaient de 4,25 et 5,08 pour cent, respectivement (4,28 et 5,04 pour cent, respectivement, au 31 mars 2000). Ces dépôts se répartissent comme suit :

Sommaire des fonds déposés par le public et les organismes gouvernementaux

	Au 31 mars 2001			Au 31 mars 2000		
	Public	Organismes gouvernementaux	Total	Public	Organismes gouvernementaux	Total
Dépôts à court terme	83 911 $	117 000	200 911 $	52 696 $	95 000	147 696 $
Dépôts à vue	1 044 268	89 490	1 133 758	1 031 337	459 125	1 490 462
CPG arrivant à échéance dans l'année	756 825	-	756 825	641 130	-	641 130
Total des fonds en dépôt à court terme	1 885 004 $	206 490	2 091 494 $	1 725 163 $	554 125	2 279 288 $
Fonds à long terme	446 194	-	446 194	532 885	-	532 885
Total des fonds en dépôt	2 331 198 $	206 490	2 537 688 $	2 258 048 $	554 125	2 812 173 $

Office ontarien de financement
Notes afférentes aux états financiers

(i) Fonds à recevoir de la province de l'Ontario et fonds en dépôt à court terme.

Le total actuel « à recevoir de la province » à court terme, soit 2 140 105 $ (au 31 mars 2000, 2 307 436 $) comprend les fonds en dépôt à court terme plus le fonds de roulement, principalement celui de la CEO.

(ii) Fonds à recevoir de la province de l'Ontario et fonds en depôts à long terme

Le total des « fonds à recevoir de la province » à long terme représente les dépôts à l'égard desquels la CEO a émis des CPG à long terme. Ces dépôts arrivent à échéance comme suit :

	Au 31 mars 2001		Au 31 mars 2000	
Exercice terminé le 31 mars	**Principal arrivant à échéance**	**Taux d'intérêt effectif moyen (%)**	**Principal arrivant à échéance**	**Taux d'intérêt effectif moyen (%)**
2002	— $		250 290 $	5,71
2003	212 708	5,65	135 447	5,56
2004	87 599	5,53	55 984	5,35
2005	99 072	5,95	91 164	5,90
2006	46 815	5,92	—	
Total	**446 194 $**		**532 885 $**	

3. IMMOBILISATIONS

Le solde des immobilisations, net de l'amortissement, se présente comme suit (l'amortissement commence au cours de l'exercice suivant celui de l'acquisition) :

	Coût	Amortissement cumulé	Chiffre net au 31 mars 2001	Chiffre net au 31 mars 2000
Meubles et matériel	1 190	(1 072)	118	134
Matériel informatique	5 518	(3 912)	1 606	1 688
Améliorations locatives	1 252	(1 056)	196	200
	7 960 $	**(6 040) $**	**1 920 $**	**2 022 $**

4. SOCIÉTÉ ONTARIENNE D'AMÉNAGEMENT MUNICIPAL (SOAM)

Conformément à la *Loi de 1993 sur le plan d'investissement*, la Société ontarienne d'aménagement municipal (SOAM) a cessé d'exister et son actif et son passif ont été transférés à l'OOF le 15 novembre 1993. La SOAM recevait des prêts du Régime de pensions du Canada (RPC) et de la province et les utilisait pour accorder des prêts aux municipalités et aux conseils scolaires à des conditions semblables à celles de ses propres emprunts.

Au 31 mars 2001, la partie de la dette à long terme arrivant à échéance en 2001-02 se chiffrait à 301 000 $ (326 000 $ arrivant à échéance en 2000-01 au 31 mars 2001); ce montant est payable à la province. La dette à long terme (arrivant à échéance pendant l'exercice se terminant le 31 mars 2003 et après) est constituée de 32 000 $ de dette envers la province et de 79 millions de dollars de dette envers le Régime de pensions du Canada (494 000 $ et 79 millions de dollars, respectivement, arrivant à échéance pendant l'exercice se terminant le 31 mars 2002 et après, au 31 mars 2000). L'encours de la dette s'établit comme suit :

Office ontarien de financement
Notes afférentes aux états financiers

Exercice terminé le 31 mars	Au 31 mars 2001 Principal arrivant à échéance	Taux d'intérêt effectif moyen (%)	Au 31 mars 2000 Principal arrivant à échéance	Taux d'intérêt effectif moyen (%)
2001	— $		326 $	13,58
2002	301	13,95	354	13,59
2003	5	11,25	64	11,55
2004	5	11,25	54	11,55
2005	6	11,25	6	11,25
2006	6	11,25	—	
1 - 5 ans	323 $		804 $	
6 - 20 ans	79 031	9,61	79 037	9,61
Total	**79 354 $**		**79 841 $**	

5. TRANSACTIONS AVEC LA PROVINCE ET D'AUTRES ORGANISMES PUBLICS

(i) Activités de financement entre la province et d'autres organismes publics : À titre d'intermédiaire financier de la province, l'OOF fournit à divers organismes publics un financement dont le remboursement doit provenir de recettes perçues auprès de tiers. L'OOF emprunte à la province les fonds servant à effectuer ces prêts, en se prévalant d'une facilité de crédit de 2,16 milliards de dollars. L'OOF remet à la province les remboursements qu'il reçoit des organismes publics. Ces opérations ne figurent pas dans les présents états financiers.

Conformément à une politique de prêt de l'OOF, adoptée par le conseil d'administration le 17 décembre 1997, chaque avance que l'OOF reçoit en se prévalant de la facilité de crédit actuelle porte intérêt au taux équivalant au taux d'intérêt payable à l'OOF sur le prêt correspondant consenti à un ou à plusieurs organismes publics. Au 31 mars 2001, un montant de 222 millions de dollars (215 millions de dollars au 31 mars 2000), intérêts courus compris, avait été avancé par la province à l'OOF; ce montant doit être remboursé par l'OOF au plus tard le 31 août 2027.

Les fonds sont en général avancés par l'OOF à des organismes publics aux termes de dispositions de financement provisoires, consistant en un certain nombre de billets dont la durée ne dépasse pas un an. L'intérêt est payable sur le principal et sur les intérêts capitalisés. Au 31 mars 2001, ces taux d'intérêt variaient entre 4,50 et 5,60 pour cent (4,98 à 5,48 pour cent au 31 mars 2000). L'OOF a l'intention de remplacer ces billets par une dette à terme; les conditions de remboursement seront alors finalisées.

Avant le 31 mars 2001, les montants initiaux des billets convertis en débentures étaient les suivants : 3,9 millions de dollars au taux de 5,64 pour cent arrivant à échéance le 1er avril 2008, 12,7 millions de dollars au taux de 6,37 pour cent arrivant à échéance le 1er août 2014 et 19 millions de dollars au taux de 5,6 pour cent arrivant à échéance le 1er décembre 2014 en ce qui concerne la Commission de transport Ontario Northland. Pour la ville de Windsor, le montant de 26,4 millions de dollars au taux de 6,41 pour cent, arrivant à échéance le 31 mars 2021, été converti en débentures.

Les montants suivants représentent les fonds à recevoir par l'OOF au nom de la province, intérêts capitalisés compris, nets des coûts de financement. Il s'agit d'opérations entre apparentés, à l'exception de celles concernant la ville de Windsor.

Office ontarien de financement
Notes afférentes aux états financiers

	31 mars 2001		31 mars 2000	
Palais des congrès de la communauté urbaine de Toronto	161 726	$	156 583	$
Commission de transport Ontario Northland	32 977		34 717	
Corporation de la ville de Windsor	26 416		23 450	
Centre Centennial des sciences et de la technologie	608		607	
	221 727	**$**	**215 357**	**$**

Le Palais des congrès de la communauté urbaine de Toronto est un organisme de la Couronne de la province maintenu par *la Loi sur la Société du palais des congrès de la communauté urbaine de Toronto*. La majorité des membres du conseil d'administration sont nommés par le lieutenant-gouverneur en conseil.

La Commission de transport Ontario Northland est un organisme de la Couronne de la province maintenu par la *Loi sur la Commission de transport Ontario Northland*. Les membres de la Commission sont nommés par le lieutenant-gouverneur en conseil.

La Corporation de la ville de Windsor est une municipalité au sens de la *Loi sur les municipalités*. Le financement est accordé aux fins de l'acquisition, de la conception et de la construction du palais de justice de Windsor, qui abrite la cour provinciale de secteur et le quartier général de la police municipale.

Le Centre Centennial des sciences et de la technologie est un organisme de la Couronne de la province maintenu par la *Loi sur le Centre Centennial des sciences et de la technologie*. Le conseil d'administration est nommé par le lieutenant-gouverneur en conseil.

(ii) **Investissements pour des apparentes** : Dans le cadre de ses activités, l'OOF fournit des services de gestion des investissements à d'autres organismes publics. Les fonds administrés au nom d'autres organismes publics (qui ne figurent pas dans les présents états financiers) au 31 mars 2001 étaient constitués de 224 millions de dollars détenus au nom du Fonds du patrimoine du Nord de l'Ontario (194 millions de dollars au 31 mars 2000), 101 millions de dollars détenus au nom de la Fondation Trillium de l'Ontario (58 millions de dollars au 31 mars 2000) et 20 millions de dollars détenus au nom de la Commission des valeurs mobilières de l'Ontario (15 millions de dollars au 31 mars 2000). L'OOF gère également des emprunts au nom de la province et a reçu un remboursement de 11,5 millions de dollars pour l'exercice terminé le 31 mars 2001 au titre de ces activités (10,4 millions de dollars au 31 mars 2000).

(iii) **Caisse d'épargne de l'Ontario** : D'autres apparentés ont déposé des fonds à long terme et à court terme. Les sommes déposées au 31 mars 2001 totalisaient 206 millions de dollars (554 millions de dollars au 31 mars 2000).

6. RÉGIME DE RETRAITE

L'OOF offre des prestations de retraite à ses employés en participant à la Caisse de retraite des fonctionnaires. Les cotisations de retraite de l'OOF pour l'exercice terminé le 31 mars 2001 s'élevaient à 733 000 $ (875 000 $ au 31 mars 2000).

7. INSTRUMENTS FINANCIERS

La valeur comptable de l'encaisse, des débiteurs, des fonds à recevoir de la province de l'Ontario, des fournisseurs et des charges à payer ainsi que des fonds en dépôt à court terme équivaut à peu près à leur juste valeur en raison de l'échéance à court terme de ces instruments.

Étant donné que les durées et les montants des créances à long terme de l'OOF compensent sa dette à long terme, l'indication de la juste valeur de ces instruments n'ajouterait rien aux renseignements déjà contenus dans les présents états financiers.

Office ontarien de financement
Notes afférentes aux états financiers

8. FAUX FRAIS

La Caisse d'épargne de la province de l'Ontario fait de temps à autre l'objet de poursuites judiciaires dans le cadre de la direction de ses affaires. Les règlements, le cas échéant, concernant ces faux frais, seront comptabilisés au cours de la période où le règlement se produit. Les résultats de ces mesures ne peuvent être déterminés à l'heure actuelle.

9. ÉVÉNEMENTS ULTÉRIEURS

Dans son budget du 9 mai 2001, le ministère des Finances a annoncé qu'il souhaitait vendre la Caisse d'épargne de l'Ontario et qu'il chercherait à obtenir des offres par le biais de la Société ontarienne SuperCroissance.

10. SALAIRES (en dollars absolus)

La *Loi de 1996 sur la divulgation des traitements dans le secteur public* exige la divulgation du nom des employés de la Fonction publique de l'Ontario dont le salaire annuel est supérieur à 100 000 $. Les montants versés en l'an 2000 aux personnes dont le nom est suivi d'un astérisque (*) incluent le salaire et la rémunération au rendement.

Nom	Poste	Rémunération versée	Avantages imposables
Charles Allain	Directeur, gestion de la dette	154 460* $	354 $
Kanak Chopra	Directeur, Division du contrôle des risques	179 861* $	445 $
James Devine	Chef, instruments à taux fixe et bons à moyen terme	148 857* $	345 $
Andrew Hainsworth	Chef, financement	151 178* $	345 $
Douglas Harrington	Ingénieur Financier	104 260* $	331 $
Michael Manning	Directeur général, Division des marchés financiers	224 770* $	483 $
Gadi Mayman	Vice-président et directeur général, OOF	234 781* $	539 $
Christine Moszynski	Directrice, Division des opérations sur les marchés financiers et de la trésorerie	117 308* $	293 $
David Peters	Chef, produits dérivés	149 980* $	345 $
William Ralph	Directeur, Division du financement général	137 958* $	312 $
Ken Russell	Conseiller juridique	104 410 $	299 $
Tony Salerno	Sous-ministre adjoint, Bureau du Trésor/ vice-président et directeur général, OOF	388 601* $	5 784 $
Corey Simpson	Conseillère juridique	115 379 $	330 $

SOCIÉTÉ DU PALAIS DES CONGRÈS DE LA COMMUNAUTÉ URBAINE DE TORONTO

KPMG LLP
Chartered Accountants
Commerce Court West
PO Box 31 Stn Commerce Court
Suite 3300
Toronto ON M5L 1B2

Telephone (416) 777-8500
Telefax (416) 777-8818
www.kpmg.ca

RAPPORT DES VÉRIFICATEURS

Aux administrateurs de la Société du palais des congrès
de la communauté urbaine de Toronto

Nous avons vérifié le bilan de la Société du palais des congrès de la communauté urbaine de Toronto au 31 mars 2001 et les états des résultats et de l'insuffisance et des flux de trésorerie de l'exercice terminé à cette date. La responsabilité de ces états financiers incombe à la direction de la Société. Notre responsabilité consiste à exprimer une opinion sur ces états financiers en nous fondant sur notre vérification.

Notre vérification a été effectuée conformément aux normes de vérification généralement reconnues au Canada. Ces normes exigent que la vérification soit planifiée et exécutée de manière à fournir l'assurance raisonnable que les états financiers sont exempts d'inexactitudes importantes. La vérification comprend le contrôle par sondages des éléments probants à l'appui des montants et des autres éléments d'information fournis dans les états financiers. Elle comprend également l'évaluation des principes comptables suivis et des estimations importantes faites par la direction, ainsi qu'une appréciation de la présentation d'ensemble des états financiers.

À notre avis, ces états financiers donnent, à tous les égards importants, une image fidèle de la situation financière de la Société au 31 mars 2001 ainsi que des résultats de son exploitation et des flux de sa trésorerie pour l'exercice terminé à cette date selon les principes comptables généralement reconnus au Canada.

KPMG s.e.n.c.

Comptables agréés

Toronto, Canada

Le 4 mai 2001

SOCIÉTÉ DU PALAIS DES CONGRÈS DE LA COMMUNAUTÉ URBAINE DE TORONTO

Bilan

31 mars 2001, avec chiffres correspondants de 2000

	2001	2000
Actif		
Actif à court terme		
Encaisse et placements à court terme (note 2)	7 053 547 $	3 087 900 $
Acomptes des clients	3 689 686	1 671 529
Débiteurs	2 388 266	5 282 067
Stocks	494 936	490 849
Charges payées d'avance	364 231	334 176
	13 990 666	10 866 521
Autres éléments d'actif	293 738	421 791
Immobilisations (note 3)	149 134 308	151 888 855
Avantages sociaux futurs (note 6)	164 602	–
	163 583 314 $	163 177 167 $
Passif et insuffisance		
Passif à court terme		
Créditeurs et charges à payer	4 842 278 $	4 486 081 $
Produits reportés	3 689 687	4 099 266
	8 531 965	8 585 347
Financement provisoire des travaux d'agrandissement (note 4)	161 726 943	156 583 833
Avantages sociaux futurs (note 6)	–	126 938
Insuffisance	(6 675 594)	(2 118 951)
Engagements et éventualités (notes 4, 5 et 7)		
	163 583 314 $	163 177 167 $

Se reporter aux notes afférentes aux états financiers.

Au nom du conseil d'administration,

_____, administrateur

_____, administrateur

SOCIÉTÉ DU PALAIS DES CONGRÈS DE LA COMMUNAUTÉ URBAINE DE TORONTO

État des résultats

Exercice terminé le 31 mars 2001, avec chiffres correspondants de 2000

	2001	2000
Produits	43 160 519 $	42 805 917 $
Bénéfice d'exploitation brut	23 991 861 $	23 480 152 $
Charges d'exploitation	14 206 367	14 296 088
Bénéfice d'exploitation avant les éléments ci-dessous	9 785 494	9 184 064
Intérêts débiteurs	10 188 338	8 790 007
Amortissement, moins la réaffectation aux charges d'exploitation de 85 368 $ (89 710 $ en 2000) à l'égard du parc de stationnement	4 616 062	4 559 418
Insuffisance des produits sur les charges	(5 018 906)$	(4 165 361)$

État de l'insuffisance

Exercice terminé le 31 mars 2001, avec chiffres correspondants de 2000

	2001	2000
Excédent (insuffisance), au début de l'exercice		
Solde déjà établi	(2 118 951)$	2 046 410 $
Rajustement pour prendre en compte le changement dans la comptabilisation des avantages sociaux futurs (note 1 (g))	462 263	–
Solde rajusté	(1 656 688)	2 046 410
Insuffisance des produits sur les charges	(5 018 906)	(4 165 361)
Insuffisance, à la fin de l'exercice	(6 675 594)$	(2 118 951)$

Se reporter aux notes afférentes aux états financiers.

SOCIÉTÉ DU PALAIS DES CONGRÈS DE LA COMMUNAUTÉ URBAINE DE TORONTO

État des flux de trésorerie

Exercice terminé le 31 mars 2001, avec chiffres correspondants de 2000

	2001	2000
Rentrées (sorties) nettes liées aux activités suivantes :		
Exploitation		
Insuffisance des produits sur les charges	(5 018 906)$	(4 165 361)$
Éléments n'ayant pas d'incidence sur l'encaisse		
Amortissement	4 701 431	4 649 128
Intérêts courus	9 143 110	7 745 007
	8 825 635	8 228 774
Variation du fonds de roulement hors caisse lié à l'exploitation :		
Débiteurs	2 893 801	(2 680 904)
Stocks	(4 087)	(242 900)
Charges payées d'avance	(30 055)	75 894
Avantages sociaux futurs	170 723	126 938
Créditeurs et charges à payer	356 197	568 101
Produits reportés, déduction faite des acomptes des clients	(2 427 736)	2 107 389
	9 784 478	8 183 292
Financement		
Remboursement de l'emprunt	–	(484 466)
Remboursement du financement provisoire des travaux d'agrandissement	(4 000 000)	(2 500 015)
	(4 000 000)	(2 984 481)
Investissement		
Acquisitions d'autres éléments d'actif	–	(37 820)
Acquisition d'immobilisations	(1 818 831)	(2 263 303)
	(1 818 831)	(2 301 123)
Augmentation de l'encaisse et placements à court terme	3 965 647	2 897 688
Encaisse et placements à court terme, au début de l'exercice	3 087 900	190 212
Encaisse et placements à court terme, à la fin de l'exercice	7 053 547 $	3 087 900 $

Se reporter aux notes afférentes aux états financiers.

SOCIÉTÉ DU PALAIS DES CONGRÈS DE LA COMMUNAUTÉ URBAINE DE TORONTO

Notes afférentes aux états financiers

Exercice terminé le 31 mars 2001

La Société du palais des congrès de la communauté urbaine de Toronto (« la Société ») est une entreprise d'État sous l'autorité du ministre des Affaires civiques, de la Culture et des Loisirs de l'Ontario. Elle a été constituée sans capital social en vertu de la *Loi sur les compagnies et associations* par lettres patentes datées du 4 février 1981.

La Société exploite des installations qui peuvent abriter des congrès, des salons professionnels, des salons du consommateur ainsi que divers événements mis sur pied par des entreprises, notamment du secteur des produits alimentaires et des boissons, ainsi que des stationnements.

1. Principales conventions comptables

a) Constatation des produits

Les produits que génèrent l'utilisation des installations de la Société sont constatés dès qu'ils sont gagnés.

b) Stocks

Les stocks sont inscrits au prix coûtant ou à la valeur de réalisation nette, selon le moins élevé des deux.

c) Autres éléments d'actif

Les frais d'aménagement reportés, qui sont compris dans les autres éléments d'actif, représentent les charges, déduction faite des produits de pré-exploitation, engagées durant la période de démarrage. Ce montant est amorti sur cinq ans selon la méthode linéaire.

d) Immobilisations

Les immobilisations qui sont financées par des subventions gouvernementales sont présentées déduction faite de ces subventions.

Les charges, déduction faite des produits gagnés, engagées pour l'agrandissement du palais des congrès ont été capitalisées et elles sont intégrées au bâtiment. L'agrandissement du bâtiment est maintenant terminé et les charges capitalisées sont amorties sur la vie économique qui est estimée à 50 ans.

SOCIÉTÉ DU PALAIS DES CONGRÈS DE LA COMMUNAUTÉ URBAINE DE TORONTO

Notes afférentes aux états financiers (suite)

Exercice terminé le 31 mars 2001

1. Principales conventions comptables (suite)

Toutes les autres immobilisations sont inscrites au prix coûtant et l'amortissement est imputé linéairement sur les durées suivantes :

Mobilier, agencements et matériel	5 à 10 ans
Améliorations locatives	5 à 20 ans

e) Produits reportés

Les produits reportés représentent les acomptes reçus des clients en échange de l'utilisation future des installations de la Société. Les acomptes et les intérêts sont portés en diminution du montant facturé au client.

f) Instruments financiers

La Société n'a recours à aucun instrument financier dérivé. La valeur comptable des débiteurs et des créditeurs et charges à payer se rapproche de la juste valeur en raison de la nature à court terme de ces éléments. La valeur comptable du financement provisoire des travaux d'agrandissement se rapproche de la juste valeur puisque les taux d'intérêt variables sont comparables aux taux d'intérêt sur le marché.

g) Avantages sociaux futurs

La Société a adopté rétroactivement, le 1er avril 2000, la nouvelle norme comptable émanant de l'ICCA et énoncée dans le chapitre 3461 intitulé « Avantages sociaux futurs ». Selon cette nouvelle norme, les avantages complémentaires de retraite doivent être pris en compte selon la méthode de la comptabilité d'exercice alors qu'auparavant la plupart des sociétés utilisaient la méthode de la comptabilité de caisse; la nouvelle norme exige également que, pour les prestations de retraite, un taux de règlement prescrit soit utilisé pour mesurer l'obligation au titre des prestations de retraite constituées. Avant l'adoption de la nouvelle norme comptable, la charge de retraite était établie au moyen d'un taux de rendement à long terme pour mesurer les prestations de retraite constituées.

SOCIÉTÉ DU PALAIS DES CONGRÈS DE LA COMMUNAUTÉ URBAINE DE TORONTO

Notes afférentes aux états financiers (suite)

Exercice terminé le 31 mars 2001

1. Principales conventions comptables (suite)

g) Avantages sociaux futurs (suite)

L'effet cumulatif de 462 263 $ attribuable à ce changement de méthode comptable est indiqué de façon distincte à l'état de l'insuffisance comme un rajustement du solde d'ouverture de l'insuffisance pour l'exercice terminé le 31 mars 2001.

Les états financiers de l'exercice terminé le 31 mars 2000 n'ont pas été retraités pour tenir compte des dispositions du chapitre 3461.

h) Impôts sur les bénéfices

La Société, étant un organisme d'État constitué en vertu de la loi 141 intitulée la *Loi sur la Société du palais des congrès de la communauté urbaine de Toronto* de 1998, échappe à l'impôt sur les bénéfices.

i) Estimations

Pour dresser les états financiers selon les principes comptables généralement reconnus, la Société doit faire des estimations et poser des hypothèses qui se répercutent sur les montants déclarés de l'actif et du passif, sur la présentation de l'actif et du passif éventuels à la date du bilan et sur les montants des produits et des charges de l'exercice à l'étude. Les estimations, de par leur nature même, comportant des incertitudes, les résultats réels pourraient donc être différents des résultats estimés.

2. Encaisse et placements à court terme

	2001	2000
Encaisse	4 961 632 $	3 087 900 $
Placements à court terme	2 091 915	–
	7 053 547 $	3 087 900 $

SOCIÉTÉ DU PALAIS DES CONGRÈS DE LA COMMUNAUTÉ URBAINE DE TORONTO

Notes afférentes aux états financiers (suite)

Exercice terminé le 31 mars 2001

3. Immobilisations

			2001	2000
	Prix coûtant	Amortissement cumulé	Valeur comptable nette	Valeur comptable nette
Bâtiment	225 964 034 $	13 478 503 $	212 485 531 $	216 639 764 $
Mobilier, agencements et matériel	11 917 609	8 770 116	3 147 493	3 138 232
Améliorations locatives	24 976 738	20 624 836	4 351 902	5 610 859
	262 858 381	42 873 455	219 984 926	225 388 855
Soustraire les subventions gouvernementales	85 914 604	15 063 986	70 850 618	73 500 000
	176 943 777 $	27 809 469 $	149 134 308 $	151 888 855 $

4. Financement provisoire des travaux d'agrandissement

	2001	2000
Office ontarien de financement	161 726 943 $	156 583 833 $

Le projet d'agrandissement est financé par l'Office ontarien de financement au moyen d'une série de billets à court terme à escompte. Au 31 mars 2001, les billets impayés portent intérêt à des taux annuels variant de 4,9 % à 5,4 % et ils viennent à échéance entre le 3 mai et le 27 juin. Les travaux d'agrandissement ont pris fin en juin 1997. L'Office ontarien de financement et la Société se penchent actuellement sur les diverses options de remplacement de la totalité ou d'une partie du financement provisoire et, une fois la décision prise, les modalités, s'il en est, de remboursement du capital seront arrêtées. Avant 1999, l'intérêt était capitalisé et imputé aux travaux d'agrandissement. L'intérêt continue de courir jusqu'à ce que les modalités de remboursement aient été définies. Des remboursements de 4 000 000 $ ont été faits durant l'exercice.

En outre, la Société est tenue de respecter certains engagements pris à l'égard du projet d'agrandissement et elle dispose donc d'une lettre de crédit d'environ néant $ (442 000 $ en 2000) à l'appui de ces obligations.

SOCIÉTÉ DU PALAIS DES CONGRÈS DE LA COMMUNAUTÉ URBAINE DE TORONTO

Notes afférentes aux états financiers (suite)

Exercice terminé le 31 mars 2001

5. Engagements

La Société a signé des contrats de location-exploitation de diverses durées. Les loyers annuels pour les exercices à venir sont les suivants :

2002	2 902 276 $
2003	2 794 515
2004	2 726 357
2005	2 703 593
2006	2 627 536
Par la suite	113 650 629
	127 404 906 $

6. Régime de retraite

La société a mis sur pied un régime de retraite contributif à prestations déterminées. En outre, certains employés à la retraite touchent des prestations de maladie payées par la Société. Les employés versent des cotisations à un taux déterminé et le promoteur verse des cotisations dont le montant et le calendrier sont établis par les actuaires-conseils. Les prestations sont fondées sur le nombre d'années de service et sur le salaire moyen de fin de carrière.

Le coût des prestations de retraite et des autres avantages futurs acquis par l'employé est établi selon la méthode de répartition au prorata des services et il est imputé aux charges à mesure que les services sont rendus. Le coût est fondé sur les hypothèses les plus probables posées par la direction quant aux taux de rendement prévus des placements de la caisse de retraite, aux prévisions salariales, au taux de mortalité parmi les participants, aux cessations d'emploi et à l'âge du départ à la retraite des participants. Les rajustements en raison des modifications au régime, des gains ou des pertes actuariels et des changements aux hypothèses sont amortis sur la durée moyenne estimative du reste de la carrière active du groupe de salariés.

SOCIÉTÉ DU PALAIS DES CONGRÈS DE LA COMMUNAUTÉ URBAINE DE TORONTO

Notes afférentes aux états financiers (suite)

Exercice terminé le 31 mars 2001

6. Régime de retraite (suite)

Le tableau ci-après donne des renseignements précis sur le régime de retraite de la société :

	2001		2000	
	Régime de retraite	Autres avantages	Régime de retraite	Autres avantages
Actifs du régime				
Valeur marchande au début de l'exercice	6 036 774 $	– $	5 180 476 $	– $
Rendement réel des actifs du régime	(103 545)	–	715 579	–
Cotisations de l'employeur	221 314	–	214 501	–
Cotisations des salariés	229 463	–	196 862	–
Prestations versées	(250 274)	–	(270 644)	–
Valeur marchande à la fin de l'exercice	6 133 732 $	– $	6 036 774 $	– $
Obligation découlant du régime				
Obligation au titre des prestations constituées, au début de l'exercice	5 147 949 $	553 500 $	4 455 534 $	– $
Coût des services rendus au cours de l'exercice	652 200	48 800	594 459	–
Intérêts débiteurs	426 600	45 200	368 600	–
Prestations versées	(250 274)	(500)	(270 644)	–
Perte actuarielle (gain actuariel)	(273 656)	34 200	–	–
Obligation au titre des prestations constituées, à la fin de l'exercice	5 702 819 $	681 200 $	5 147 949 $	– $
Excédent (déficit) du régime				
Valeur marchande moins l'obligation au titre des prestations constituées, à la fin de l'exercice	430 913 $	(681 200) $	888 825 $	– $
Perte actuarielle nette non amortie (gain actuariel net non amorti)	380 689	34 200	(1 015 763)	–
Actif (passif) au titre des prestations constituées	811 602 $	(647 000) $	(126 938) $	– $
Charges au titre du régime				
Coût des services rendus au cours de l'exercice	652 200 $	48 800 $	594 459 $	– $
Intérêts débiteurs	426 600	45 200	368 600	–
Rendement prévu des actifs du régime	(550 800)	–	(472 575)	–
Amortissement net	–	–	11 025	–
Cotisations des salariés	(229 463)	–	(196 862)	–
Charge nette au titre des régimes	298 537 $	94 000 $	304 647 $	– $

SOCIÉTÉ DU PALAIS DES CONGRÈS DE LA COMMUNAUTÉ URBAINE DE TORONTO

Notes afférentes aux états financiers (suite)

Exercice terminé le 31 mars 2001

6. Régime de retraite (suite)

	2001		2000	
	Régime de retraite	Autres avantages	Régime de retraite	Autres avantages
Hypothèses actuarielles				
Taux d'actualisation	7,25 %	7,25 %	7,5 %	–
Taux de rendement prévu des actifs du régime, à long terme	9,0 %	9,0 %	9,0 %	–
Taux de croissance de la rémunération	4,0 %	4,0 %	4,0 %	–
Taux de croissance du coût des soins de santé	–	6,0 %	–	–

7. Éventualités

Une demande en réclamation a été déposée à l'égard du projet d'agrandissement et, advenant un dénouement favorable, il pourrait en résulter un recouvrement net d'une partie des coûts associés au projet. À l'heure actuelle, la Société ne peut prédire quel sera l'aboutissement de cette poursuite et aucun montant net estimatif susceptible d'être récupéré n'a été inscrit.

8. État des flux de trésorerie

Au cours de l'exercice, les intérêts versés au comptant se sont élevés à 1 045 228 $ (1 045 000 $ en 2000). La Société étant exonérée d'impôts, aucune somme n'a donc été versée à cet égard.

9. Chiffres donnés à des fins de comparaison

Certains chiffres de 2000 donnés à des fins de comparaison ont été réagencés afin d'en permettre le rapprochement avec ceux de l'exercice à l'étude.

Office of the
Provincial Auditor
of Ontario

Bureau du
vérificateur provincial
de l'Ontario

Box 105, 15th Floor, 20 Dundas Street West, Toronto, Ontario M5G 2C2
B.P. 105, 15e étage, 20, rue Dundas ouest, Toronto (Ontario) M5G 2C2
(416) 327-2381 Fax: (416) 327-9862

RÉGIE DES TRANSPORTS EN COMMUN DE LA RÉGION DE TORONTO

Rapport du vérificateur

À la Régie des transports en commun de la région de Toronto
et au ministre des Transports

J'ai vérifié le bilan de la Régie des transports en commun de la région de Toronto au 31 mars 2001 et l'état d'exploitation et du déficit de l'exercice terminé à cette date. La responsabilité de ces états financiers incombe à la direction de la Régie. Ma responsabilité consiste à exprimer une opinion sur ces états financiers en me fondant sur ma vérification.

Ma vérification a été effectuée conformément aux normes de vérification généralement reconnues au Canada. Ces normes exigent que la vérification soit planifiée et exécutée de manière à fournir l'assurance raisonnable que les états financiers sont exempts d'inexactitudes importantes. La vérification comprend le contrôle par sondages des éléments probants à l'appui des montants et des autres éléments d'information fournis dans les états financiers. Elle comprend également l'évaluation des principes comptables suivis et des estimations importantes faites par la direction, ainsi qu'une appréciation de la présentation d'ensemble des états financiers.

À mon avis, ces états financiers donnent, à tous les égards importants, une image fidèle de la situation financière de la Régie au 31 mars 2001 ainsi que les résultats de son exploitation et de ses flux de trésorerie pour l'exercice terminé à cette date selon les principes comptables généralement reconnus au Canada.

Toronto, Ontario
Le 13 juillet 2001

J.R. McCarter, CA
Vérificateur provincial adjoint

RÉGIE DES TRANSPORTS EN COMMUN DE LA RÉGION DE TORONTO

Bilan
au 31 mars 2001

	2001 (en milliers de dollars)	2000 (en milliers de dollars)
ACTIF		
Actif à court terme		
Payable par la province de l'Ontario	8 863	9 374
Immobilisations affectées en garantie (Note 3)	236 638	258 037
	245 501	267 411
PASSIF ET DÉFICIT		
Passif à court terme		
Versement sur la dette à long terme exigible à court terme (Note 4)	2 352	1 204
Intérêt sur la dette à long terme	8 863	8 968
	11 215	10 172
Passif à long terme (Note 4)	445 962	446 036
Déficit	(211 676)	(188 797)
	245 501	267 411

Voir les notes afférentes aux états financiers.

Approuvé par

Président

Membre de la Commission

RÉGIE DES TRANSPORTS EN COMMUN DE LA RÉGION DE TORONTO

État de l'exploitation et du déficit pour l'exercice terminé le 31 mars 2001

	2001 (en milliers de dollars)	Du 7 août 1999 au 31 mars 2000 (en milliers de dollars)
Revenus		
Subventions de fonctionnement de la province	36 311	24 697
Dépenses		
Amortissement des immobilisations	21 399	14 007
Amortissement des pertes de change sur la dette à long terme reportées	2 223	3 324
Intérêt sur la dette à long terme	35 568	23 587
	59 190	40 918
Excédent des dépenses sur les revenus (déficit)	(22 879)	(16 221)
(Déficit) Capitaux propres, au début de l'exercice	(188 797)	435 194
Transfert de l'actif net à la Régie des transports en commun du grand Toronto (Note 1)	—	(607 770)
Déficit, à la fin de l'exercice	(211 676)	(188 797)

RÉGIE DES TRANSPORTS EN COMMUN DE LA RÉGION DE TORONTO

Notes afférentes aux états financiers
pour l'exercice terminé le 31 mars 2001 (en milliers de dollars)

1. FINANCEMENT ET COMMISSION DES SERVICES DU GRAND TORONTO

Le 18 décembre 1998, la province a donné la sanction royale à la *Loi de 1998 sur la Commission des services du grand Toronto*. Le 7 août 1999, la province, en vertu de cette Loi, a cédé l'entreprise de transport de la Régie des transports en commun de la région de Toronto (la Régie) à la Régie des transports en commun du grand Toronto sans versement d'indemnité. Tous les éléments d'actif (y compris 58 777 $ en espèces) et de passif ainsi que les employés ont été dévolus à la Régie des transports en commun du grand Toronto, à l'exception du matériel roulant ferroviaire et des obligations s'y rapportant, qui font l'objet de conventions de vente conditionnelle (voir la Note 4) administrées par la Régie des transports en commun de la région de Toronto.

2. CONVENTIONS COMPTABLES

Ces états financiers ont été préparés par la direction conformément aux normes comptables généralement reconnues. Les conventions comptables sont les suivantes :

(a) Immobilisations

Les immobilisations sont comptabilisées au montant équivalent au coût déduction faite de l'amortissement cumulé. L'amortissement est calculé selon la méthode linéaire et basé sur la durée probable d'utilisation du bien en cause :

Locomotives	20 ans
Autre matériel ferroviaire roulant	25 ans
Locomotives remises à neuf	5 ans

(b) Conversion des devises étrangères

Les montants de la dette à long terme payables en devises étrangères ont été convertis en dollars canadiens au taux de change en vigueur à la fin de l'exercice. Les gains ou pertes non réalisés résultant de la conversion ont été reportés et répartis sur la durée de vie restante de la dette

(c) Frais d'administration

Le ministère des Transports fournit les services d'administration sans en imputer les frais à la Régie.

RÉGIE DES TRANSPORTS EN COMMUN DE LA RÉGION DE TORONTO

Notes afférentes aux états financiers pour l'exercice terminé le 31 mars 2001 (en milliers de dollars)

3. IMMOBILISATIONS

Les immobilisations comportent des locomotives et d'autre matériel ferroviaire roulant affectés en garantie de la dette à long terme (voir Note 4).

	2001			2000
	Coût (en $)	Amortissement cumulé (en $)	Net (en $)	Net (en $)
Autre matériel ferroviaire roulant	363 308	177 953	185 355	199 886
Locomotives	110 905	62 026	48 879	54 426
Locomotives remises à neuf	7 312	4 908	2 404	3 725
	481 525	244 887	236 638	258 037

4. DETTE À LONG TERME

À la demande du ministre des Finances, la Régie a participé à une transaction de financement le 31 mars 1994. Aux termes de cette transaction, la Régie a vendu 42 locomotives et 243 voitures à étage à 311 867 dollars américains (431 530 dollars canadiens) pour les racheter immédiatement au même prix en vertu de conventions de vente conditionnelle conclues avec la contrepartie en question et venant à échéance le 1er juillet 2006. Le produit de la vente initiale, après déduction des coûts de la transaction de 4 271 $, a été remboursé à la province. Les conventions de vente conditionnelle stipulent que la Régie doit rembourser la créance et l'intérêt s'y rapportant sur la période de 12 ans. En vertu d'un protocole d'entente de décembre 1993 passé avec le ministre des Finances et confirmé par le ministre adjoint des Transports dans une lettre du 9 juillet 1997, la province octroiera des fonds à la Régie en temps utile et aux montants requis pour lui permettre de payer la créance et les intérêts s'y rapportant.

La transaction a été comptabilisée à titre de financement garanti. La garantie est constituée de locomotives et de voitures à étage. La Régie conserve le droit d'utiliser ces locomotives et voitures à étage et est responsable de leur entretien et de toutes les obligations connexes. Le 7 août 1999, la Régie a donné ces locomotives et voitures à étage en location au tarif nominal annuel de un dollar à la Régie des transports en commun du grand Toronto en vertu d'un bail qui expire le 1er juillet 2006. Aux termes du bail, celle-ci est responsable de leur entretien et de toutes les obligations connexes.

Afin de réduire au minimum le risque de change, la province a conclu un contrat de change. À la fin de l'exercice, environ 80 pour cent de la dette était couvert par un contrat de change. Vu que la Régie n'est pas partie au contrat de change, les effets de celui-ci ne sont pas reflétés dans les états financiers présents. La Régie prend en compte les risques de change dans leur totalité, alors que la province ne comptabilise que les gains et pertes sur change compensatoires. En raison de la nature unique de la dette à long terme, il n'est pas pratique de déterminer la juste valeur de cette transaction.

RÉGIE DES TRANSPORTS EN COMMUN DE LA RÉGION DE TORONTO

Notes afférentes aux états financiers
pour l'exercice terminé le 31 mars 2001 (en milliers de dollars)

4. DETTE À LONG TERME - SUITE

N° de la convention de vente	Prêt maximal (en $ US)	Taux d'intérêt (en %)	Solde au 31 mars 2001 (en $ US)	Garantie
1	14 487	7.27536	14 318	Wagons et voitures à impériale
2	108 926	7.26143	108 282	Wagons et voitures à impériale
3	23 794	7.38419	22 987	Locomotives
4	70 319	7.28488	69 604	Wagons et voitures à impériale
5	60 702	7.36798	60 246	Voitures à impériale
6	41 926	7.39563	41 490	Locomotives
	320 154		316 927	
Convertis en dollars canadiens au taux de			1,5763	
Dollars canadiens			499 572	
Perte de change reporté, déduction faite de l'amortissement cumulé de 9 782 $			(51 258)	
			448 314	
Moins : versement exigible			2 352	
			445 962	

Les remboursements annuels en dollars américains que la Régie doit effectuer par exercice sont les suivants :

Année financière	Remboursement du principal (en $ US)	Intérêt (en $ US)	Total (en $ US)
2001-2002	1 492	23 192	24 684
2002-2003	2 334	23 071	25 405
2003-2004	2 753	22 889	25 642
2004-2005	8 069	22 597	30 666
2005-2006	8 911	22 073	30 984
2006-2007	293 368	10 727	304 095
	316 927	124 549	441 476

RÉGIE DES TRANSPORTS EN COMMUN DE LA RÉGION DE TORONTO

Notes afférentes aux états financiers
pour l'exercice terminé le 31 mars 2001 (en milliers de dollars)

5. ÉTAT DE L'ÉVOLUTION DE L'ENCAISSE

Il n'était pas nécessaire de préparer un état de l'évolution de l'encaisse étant donné que les renseignements que l'on y trouverait sont déjà compris dans les états financiers présents.

Office of the
Provincial Auditor
of Ontario

Bureau du
vérificateur provincial
de l'Ontario

Box 105, 15th Floor, 20 Dundas Street West, Toronto, Ontario M5G 2C2
B.P. 105, 15e étage, 20, rue Dundas ouest, Toronto (Ontario) M5G 2C2
(416) 327-2381 Fax: (416) 327-9862

Société de gestion du Fonds du patrimoine du Nord de l'Ontario

Rapport du vérificateur

À la Société de gestion du Fonds du patrimoine du Nord de l'Ontario
et au ministre du Développement du Nord et des Mines

J'ai vérifié le bilan de la Société de gestion du Fonds du patrimoine du Nord de l'Ontario au 31 mars 2001, les états des recettes et dépenses, de l'investissement net de la province et des flux de trésorerie de l'exercice terminé à cette date. La responsabilité de ces états financiers incombe à la direction de la Société. Ma responsabilité consiste à exprimer une opinion sur ces états financiers en me fondant sur ma vérification.

Ma vérification a été effectuée conformément aux normes de vérification généralement reconnues au Canada. Ces normes exigent que la vérification soit planifiée et exécutée de manière à fournir l'assurance raisonnable que les états financiers sont exempts d'inexactitudes importantes. La vérification comprend le contrôle par sondages des éléments probantes à l'appui des montants et des autres éléments d'information fournis dans les états financiers. Elle comprend également l'évaluation des principes comptables suivis et des estimations importantes faites par la direction, ainsi qu'une appréciation de la présentation d'ensemble des états financiers.

À mon avis, ces états financiers donnent, à tous les égards importants, une image fidèle de la situation financière de la Société au 31 mars 2001 ainsi que des résultats de son exploitation et de ses flux de trésorerie pour l'exercice terminé à cette date selon les principes comptables généralement reconnus au Canada.

Toronto (Ontario)
Le 12 juin 2001

J.R. McCarter, CA
Vérificateur provincial adjoint

SOCIÉTÉ DE GESTION DU FONDS DU PATRIMOINE DU NORD DE L'ONTARIO

Bilan au 31 mars 2001

	2001 (milliers $)	2000 (milliers $)
Actifs		
Encaisses et quasi-espèces (note 3)	212 433	191 896
Intérêts courus	5 964	4 627
Prêts remboursables (note 4)	28 723	22 150
Remboursable du Fonds de diversification Patten Post (note 5)	20	-----
	247 140	218 673
Fonds de diversification Patten Post	14 964	-----
	262 104	218 673
Passif		
Provision pour pertes garanties	----	550
Fonds de diversification Patten Post (note 5)	14 964	-----
Engagements et réserves pour éventualités (note 8)		
Investissements de la province de l'Ontario		
Investissements nets de la province de l'Ontario	247 140	218 123
	262 104	218 673

Voir les notes afférentes aux états financiers.

Au nom du conseil d'administration :

Président

Directeur

SOCIÉTÉ DE GESTION DU FONDS DU PATRIMOINE DU NORD DE L'ONTARIO

État des recettes et dépenses et de l'investissement net de la province de l'Ontario pour l'exercice se terminant le 31 mars 2001

	2001 (milliers $)	2000 (milliers $)
Recettes		
Subvention de la province de l'Ontario		
- exploitation	60 000	30 000
- administration	690	556
Intérêts	12 009	11 070
Intérêts sur les prêts en cours	1 689	1 607
	74 388	43 233
Dépenses		
Subventions	39 114	42 090
Prêts-subventions	4 037	10 583
Créances irrécouvrables et pertes sur placement (nettes des recouvrements - note 6)	1 283	2 347
Administration (note 7)	937	686
	45 371	55 706
Excédent (déficit) des recettes par rapport aux dépenses	29 017	(12 473)
Investissement net de la province de l'Ontario, début de l'exercice	218 123	230 596
Investissement net de la province de l'Ontario, fin de l'exercice	247 140	218 123

Voir les notes afférentes aux états financiers.

SOCIÉTÉ DE GESTION DU FONDS DU PATRIMOINE DU NORD DE L'ONTARIO

États des flux de trésorerie au 31 mars 2001

	2001 (milliers $)	2000 (milliers $)
Activités de prêt, d'investissement et d'aide financière		
Prêts consentis	(11 703)	(8 214)
Prêts remboursés et recouvrés	4 928	2 601
Subventions et prêts-subventions	(43 065)	(50 425)
Garanties de prêts honorées	(550)	—
Intérêts recouvrés des emprunteurs	582	564
	(49 808)	(55 484)
Activités de financement		
Apport de capital de la province pour :		
Prêts et aide financière	60 000	30 000
Administration	690	556
	60 690	30 556
Activités d'exploitation		
Intérêts	10 612	11 719
Frais administratifs	(937)	(686)
À percevoir du Fonds de diversification de Patten Post	(20)	—
	9 655	11 033
Encaisse (décaissements) et quasi-espèces	20 357	(13 895)
Encaisse et quasi-espèces au début de l'exercice	191 896	205 791
Encaisse et quasi-espèces à la fin de l'exercice	212 433	191 896

Voir les notes afférentes aux états financiers.

SOCIÉTÉ DE GESTION DU FONDS DU PATRIMOINE DU NORD DE L'ONTARIO

Notes afférentes aux états financiers au 31 mars 2001

1. HISTORIQUE

La Société a été créée, sans capital-actions, le 1er juin 1988, en vertu de la *Loi sur le Fonds du patrimoine du Nord de l'Ontario*. L'objectif de la Société est de favoriser la croissance et la diversification de l'économie du Nord de l'Ontario en octroyant des subventions, en consentant des prêts ou en garantissant des emprunts provenant d'autres sources.

Tel qu'annoné dans le *Budget de l'Ontario de 1996,* la Société a réorienté ses activités, à compter de l'exercice de 1997, pour financer les projets d'amélioration de l'infrastructure et de développement économique dans le Nord de l'Ontario. Elle atteindrait cette fin au moyen de contributions conditionnelles, de prêts-subventions liés au rendement, de prêts d'encouragement à terme et de garanties d'emprunt.

2. PRINCIPALES CONVENTIONS COMPTABLES

La direction a préparé ces états financiers. Les principales conventions comptables utilisées sont expliquées ci-après.

(a) Méthode de comptabilité

Les états financiers ont été établis selon la méthode de la comptabilité d'exercice.

(b) Opérations conclues avec la province

La province alloue des fonds pour financer les activités de prêt et d'aide fianancière et rembourse la Société de certains frais administratifs. L'investissement de la province est réduit par les frais d'exploitation nets.

(c) Prêts remboursables

Les prêts remboursables sont présentés à leur valeur de réalisation nette approximative. Depuis le 1er avril 1998, les prêts sans intérêts sont actualisés selon le taux moyen provincial d'intérêt créditeur pour déterminer la valeur actuelle du prêt. La différence entre la valeur nominale du prêt et sa valeur actuelle constitue, en effet, une subvention et par conséquent, est reconnue comme dépense de subvention dans l'exercice que le prêt a été accordé. Le montant d'escompte du prêt est amorti comme gain d'intérêt sur la durée du prêt.

SOCIÉTÉ DE GESTION DU FONDS DU PATRIMOINE DU NORD DE L'ONTARIO

Notes afférentes aux états financiers
au 31 mars 2001

2. PRINCIPALES CONVENTIONS COMPTABLES (SUITE)

(d) Provision pour garanties et créances irrécouvrables

Les créances irrécouvrables proviennent des prêts remboursables et des garanties accordées par la Société à d'autres prêteurs. Outre certaines sommes radiées et réduites, on conserve une provision pour créances irrécouvrables d'un montant jugé suffisant pour absorber les éventuelles créances irrécouvrables. La provision pour pertes sur prêts comprend des provisions pour certains prêts et une provision générale, et est déduite des prêts remboursables.

La provision générale pour pertes garanties est incluse dans le passif. Les provisions générales tiennent compte, en partie, des ratios sinistres-primes enregistrés habituellement par la Société de gestion du Fonds du patrimoine du Nord de l'Ontario, desquels on a déduit les sommes radiées ou réduites.

Les sommes radiées et réduites au cours de l'exercice, nettes des sommes radiées et réduites recouvrées et réalisées au cours des exercices précédents, ainsi que les modifications apportées aux provisions, sont comptabilisées au poste des créances irrécouvrables dans l'état des recettes et dépenses et dans l'investissement net de la province de l'Ontario.

(e) Constatation des produits

Les intérêts des prêts sont comptabilisés de manière cumulative.

(f) Prêts-subventions

En général, les prêts sont considérés comme des subventions non remboursables si l'emprunteur continue de satisfaire à certaines conditions après l'octroi du prêt. La Société passe en charges les prêts-subventions accordés.

(g) Garanties

Les pertes garanties figurant dans l'état des recettes et dépenses et dans l'investissement net de l'Ontario comprennent les provisions et sont nettes des recouvrements de garanties honorées par le passé.

(h) But des estimations comptables

Pour préparer des états financiers selon les conventions comptables généralement reconnues, les cadres doivent faire des estimations comptables et des suppositions qui, pour la période de déclaration, agissent sur les montants indiqués des actifs et des passifs, des recettes et des dépenses. Les résultats actuels peuvent varier de ces estimations.

3. ENCAISSE ET QUASI-ESPÈCES

L'encaisse et les quasi-espèces comprennent les liquidités et les placements très liquides.

La *Loi sur le Fonds du patrimoine du Nord de l'Ontario* limite les investissements aux sûretés émises ou garanties par les provinces, le Canada, les États-Unis, le Royaume-Uni, la Banque internationale de reconstruction et de développement, les banques canadiennes des annexes I et II et autres placements autorisés par le lieutenant-gouverneur en conseil.

SOCIÉTÉ DE GESTION DU FONDS DU PATRIMOINE DU NORD DE L'ONTARIO

Notes afférentes aux états financiers
au 31 mars 2001

3. ENCAISSE ET QUASI-ESPÈCES (SUITE)

La Société, en vertu d'une entente de gestion des investissements conclue avec l'Office ontarien de financement, investit ses fonds excédentaires dans des sûretés garanties selon les limites imposées par la *Loi sur le Fonds du patrimoine du Nord de l'Ontario*.

L'encaisse et les quasi-espèces comprennent :

	2001 (milliers $)	2000 (milliers $)
Encaisse (chèques émis excédant les fonds déposés)	3 120	(1 966)
Investissements à court terme	209 313	93 862
	212 433	191 896

Les investissements à court terme consistent en bons du Trésor qui ont affiché un rendement moyen de 5,47 % (3,9 % en 2000) et ont une valeur marchande équivalant de près à leur valeur comptable.

4. PRÊTS REMBOURSABLES

La Société engage une entreprise de gestion des actifs du secteur privé pour gérer ses portefeuilles de prêts et de garanties.

En général, les prêts sont à long terme et portent des taux d'intérêt fixes variant de 0 % à 12 %. Tous les prêts sont entièrement remboursables dans les 20 ans suivant la date à laquelle ils ont été déboursés. En voici le décompte :

	2001 (milliers $)	2000 (milliers $)
Courants	2 509	4 828
À long terme	37 821	28 690
Provision pour créances irrécouvrables	(8 264)	(6 976)
Escompte sur les prêts	(3 343)	(4 392)
	28 723	22 150

Voici les changements dans les soldes des prêts escomptés :

	2001 (milliers $)	2000 (milliers $)
Solde au début de l'exercice	4 392	2 984
Ajouter : Montant de l'escompte inscrit comme dépense de subvention	118	2 249
Soustraire : Montant amorti comme gain d'intérêt	(1 167)	(841)
Solde à la fin de l'exercice	3 343	4 392

SOCIÉTÉ DE GESTION DU FONDS DU PATRIMOINE DU NORD DE L'ONTARIO

Notes afférentes aux états financiers
au 31 mars 2001

5. FONDS DE DIVERSIFICATION PATTEN POST

Au cours de l'exercice, la Société a assumé la responsabilité d'un fonds confié par la Ontario Power Generation Incorporated et établi pour venir en aide aux collectivités ayant subi des revers économiques suite à la fermeture de mines d'uranium à Elliot Lake. La Société traite les demandes de fonds conformément aux critères de financement prescrits.

Voici le décompte des activités du Fonds :

	2001 (milliers $)	2000 (milliers $)
Investissements du Fonds	14 593	—
Revenu de placement	391	—
Dépenses	(20)	—
Revenu net pour l'exercice, solde du Fonds, fin de l'exercice	14 964	—
Le solde du Fonds comprend :		
Des bons du Trésor venant à échéance en 90 jours ou moins	14 801	—
Intérêts courus	183	—
Montant dû à la Société de gestion du Fonds du patrimoine du Nord de l'Ontario	(20)	—
	14 964	—

6. CRÉANCES IRRÉCOUVRABLES ET PERTES SUR PLACEMENTS

Voici l'état des créances irrécouvrables et des pertes sur placements, nettes des recouvrements, figurant dans l'état des recettes et dépenses et l'investissement net de la province de l'Ontario :

	Prêts (milliers $)	Garanties (milliers $)	Total (millier $)
Sommes réduites/garanties honorées	52	–	52
Moins les recouvrements	(57)	–	(57)
Augmentation de la provision pour prêts douteux	1 288	—	1 288
Dépenses nettes – 2001	1 283	—	1 283
Dépenses et recouvrements nets - 2000	1 939	(408)	2 347

7. ADMINISTRATION

Certains frais administratifs, tels les salaires et les avantages sociaux des employés permanents, leurs frais de déplacement et les autres éléments normalement fournis par le gouvernement, sont assumés par la province, par l'intermédiaire du ministère du Développement du Nord et des Mines. Tous les autres frais sont assumés par la Société. En voici le décompte :

SOCIÉTÉ DE GESTION DU FONDS DU PATRIMOINE DU NORD DE L'ONTARIO

Notes afférentes aux états financiers
au 31 mars 2001

7. ADMINISTRATION (SUITE)

	2001 (milliers $)	2000 (millliers $)
Salaires et avantages sociaux	605	480
Transports et communications	146	136
Services	177	57
Fournitures et équipement	9	13
	937	686
Moins les dépenses assumées par la province	690	556
Dépenses assumées par la Société	247	130

La Société accorde des prestations de retraite à tous ses employés permanents en contribuant à la Caisse de retraite des fonctionnaires et à la caissse de retraite du Syndicat des employés de la fonction publique de l'Ontario, établies par la province de l'Ontario. La contribution de la Société à la Caisse de retraite a été, pendant l'exercice, de 26 775 $ (23 329 $ en 2000) et est incluse au poste des salaires et des avantages sociaux.

8. ENGAGEMENTS ET RÉSERVES POUR ÉVENTUALITÉS

(a) La Société garantit le remboursement de certains emprunts contractés par des entreprises ontariennes admissibles auprès d'institutions financières du secteur privé. Au 31 mars 2001, le passif éventuel de la Société résultant de garanties s'élevait à zéro (550 000 $ en 2000). La comptabilisation des pertes garanties figure à la note 2(g).

(b) Au 31 mars 2001, les fonds que la Société s'était engagée à verser mais qui ne l'avaient pas été s'établissaient comme suit :

	2001 (milliers $)	2000 (milliers $)
Subventions	75 116	99 962
Prêts-subventions	3 170	10 405
Prêts remboursables	14 356	22 227
Total des engagements	92 642	32 594

9. ÉVÉNEMENT POSTÉRIEUR

Après la clôture de l'exercice, la Société a reçu en fiducie 2 500 000 $ du ministère de la Santé et des Soins de longue durée comme remboursement des dépenses de fonctionnement d'un centre d'appels de gestion de la santé dans le Nord de l'Ontario.

SOCIÉTÉ DE LOGEMENT DE L'ONTARIO

RESPONSIBILITÉ DES RAPPORTS FINANCIERS

Les états financiers de la Société de logement de l'Ontario ci-joints ont été préparés en accord avec les principes comptables décrits à la note 1 des états financiers et sont la responsabilité de la gestion. La préparation des états financiers impose nécessairement l'utilisation d'estimations basées sur le jugement de la direction et de la gestion, particulièrement lorsque les transactions influençant la période comptable en cours ne peuvent être finalisées avec certitude avant un certain délai. Les états financiers ont été préparés correctement dans les limites raisonnables de l'importance relative des erreurs possibles et à la lumière des informations disponibles au 24 avril 2000.

La gestion entretient un système de contrôles internes conçus pour s'assurer raisonnablement que les actifs sont bien protégés et que des informations financières fiables sont disponibles régulièrement. Le système comprend des politiques et des procédures formelles ainsi qu'une structure organisationnelle permettant une délégation appropriée des pouvoirs et une séparation pertinente des responsabilités. Une fonction de vérification interne évalue indépendamment l'efficacité de ces contrôles internes de façon régulière et rapporte ses conclusions à la direction et au conseil d'administration.

Le conseil d'administration est responsable de s'assurer que la gestion assume ses responsabilités relatives aux rapports financiers et aux contrôles internes. Le conseil d'administration examine et approuve les états financiers et se réunit périodiquement avec les vérificateurs internes et externes pour aborder les questions soulevées par ces derniers.

Les états financiers ont été vérifiés par le vérificateur provincial. La responsabilité du vérificateur provincial est d'exprimer une opinion favorable ou non sur la fidélité de la présentation des états financiers par rapport aux principes comptables décrits dans la note 1 des états financiers. Le rapport du vérificateur, lequel apparaît sur la page suivante, décrit la portée de l'examen du vérificateur et son opinion.

Pour la direction :

David Peters
Chef de la direction et directeur général

Office of the
Provincial Auditor
of Ontario

Bureau du
vérificateur provincial
de l'Ontario

Box 105, 15th Floor, 20 Dundas Street West, Toronto, Ontario M5G 2C2
B.P. 105, 15e étage, 20, rue Dundas ouest, Toronto (Ontario) M5G 2C2
(416) 327-2381 Fax: (416) 327-9862

Rapport du vérificateur

Destinataires: Société de logement de l'Ontario
Ministre des Affaires municipales et du Logement

J'ai vérifié le bilan de la Société de logement de l'Ontario au 31 décembre 2000 et l'état des résultats d'exploitation de l'exercice terminé à cette date. La responsabilité de ces états financiers incombe à la direction de la Société. Ma responsabilité consiste à exprimer une opinion sur ces états financiers en me fondant sur ma vérification.

Ma vérification a été effectuée conformément aux normes de vérification généralement reconnues du Canada. Ces normes exigent que la vérification soit planifiée et exécutée de manière à fournir l'assurance raisonnable que les états financiers sont exempts d'inexactitudes importantes. La vérification comprend le contrôle par sondages des informations probantes à l'appui des montants et des autres éléments d'information fournis dans les états financiers. Elle comprend également l'évaluation des principes comptables suivis et des estimations importantes faites par la direction, ainsi qu'une appréciation de la présentation d'ensemble des états financiers.

À mon avis, ces états financiers donnent, à tous les égards importants, une image fidèle de la situation financière de la Société au 31 décembre 2000, ainsi que des résultats de son exploitation pour l'exercice terminé à cette date, selon les principes comptables décrits à la note 1 des états financiers.

Toronto (Ontario)
Le 24 avril 2001

J.R. McCarter, CA
Vérificateur provincial adjoint

SOCIÉTÉ DE LOGEMENT DE L'ONTARIO
Bilan
Au 31 décembre 2000

	2000	1999
	(en milliers de dollars)	
ACTIF		
Placements immobiliers (note 3)	1 089 756	1 118 485
Hypothèques et prêts (note 4)	20 820	22 242
Sommes à recevoir de la province de l'Ontario	189 253	130 025
Comptes débiteurs	11 283	12 669
	1 311 112	1 283 421
Fonds pour le logement à but non lucratif (note 5)	1 360 238	1 359 963
	2 671 350	**2 643 384**
PASSIF		
Dette à long terme (note 6)	944 649	969 581
Comptes créditeurs et charges à payer (note 7)	174 423	125 770
Dette bancaire	12 994	3 884
	1 132 066	1 099 235
Fonds pour le logement à but non lucratif (note 5)	1 360 238	1 359 963
DETTE ÉVENTUELLE (note 14)		
FONDS PROPRES		
Surplus d'apport (note 8)	179 046	184 186
	2 671 350	**2 643 384**

Voir les notes afférentes aux états financiers.

Au nom du conseil d'administration :

Président

Chef de la direction et
directeur général

Trésorier

SOCIÉTÉ DE LOGEMENT DE L'ONTARIO
État des résultats d'exploitation
Pour l'exercice terminé le 31 décembre 2000

	2000	1999
	(en milliers de dollars)	
Logements subventionnés (note 9)		
Revenus locatifs	336 617	326 993
Dépenses		
Frais de fonctionnement des propriétés	327 760	310 357
Réparations et améliorations des immobilisations	94 719	93 365
Subventions tenant lieu d'impôts municipaux	121 272	121 130
Amortissement (capital et intérêts)	101 779	101 885
Total des dépenses	645 530	626 737
Coût de fonctionnement net des logements subventionnés	308 913	299 744
Suppléments au loyer (note 10)	103 762	104 091
Contributions au logement municipal (note 11)	36 850	22 582
Logements pour les ruraux et les Autochtones (note 12)	8 090	7 822
Frais de préparation à l'an 2000	0	21 983
Total des frais de fonctionnement	**457 615**	**456 222**
Subventions		
Société canadienne d'hypothèques et de logement	0	140 290
Province de l'Ontario (amortissement des prêts)	18 880	19 412
Ministère des Affaires municipales et du Logement	438 735	296 520
Total des subventions	**457 615**	**456 222**

Voir les notes afférentes aux états financiers.

SOCIÉTÉ DE LOGEMENT DE L'ONTARIO
Notes afférentes aux états financiers
31 décembre 2000

NATURE DES ACTIVITÉS

La Société de logement de l'Ontario est un organisme du ministère des Affaires municipales et du Logement établi par la *Loi sur la Société de logement de l'Ontario*, L.R.O. 1990, chap. 0.21.

Jusqu'au 31 décembre 2000, la société a été le plus important locateur de l'Ontario, car elle possédait environ 84 000 logements publics. Elle versait des suppléments au loyer à l'égard d'environ 19 500 logements locatifs compris dans des ensembles d'habitation privés, à but non lucratif ou coopératifs. De plus, elle versait des subventions liées à environ 15 500 logements de la Toronto Housing Company Inc. et à environ 3 100 logements dans le cadre du Programme de logements pour les ruraux et les Autochtones. La société et ses mandataires (les 54 commissions locales de logement) gèrent l'important parc de logements publics de la province. Les logements sont fournis aux ménages à faible revenu selon leurs besoins. Les locataires admissibles paient un loyer établi selon leur revenu plutôt que selon la taille ou la nature du logement fourni.

Le 1er octobre 1999, la nouvelle Entente sur le logement social (ELS) conclue entre la province et la Société canadienne d'hypothèques et de logement (SCH) est entrée en vigueur et a remplacé toutes les ententes antérieures qui existaient entre la SCHL et la société. Dans le cadre de cette entente, la province reçoit maintenant les fonds du gouvernement fédéral et rembourse intégralement à la société les pertes de fonctionnement qu'elle subit. Ce remboursement comprend la partie des pertes de fonctionnement antérieurement financée par la SCHL.

INCIDENCE DE LA *LOI DE 2000 SUR LA RÉFORME DU LOGEMENT SOCIAL*

À compter du 1er janvier 2001, aux termes de la *Loi de 2000 sur la réforme du logement social* (LRLS), la propriété de la plupart des actifs immobiliers de la Société de logement de l'Ontario ainsi que la responsabilité de leur fonctionnement et de leur entretien ont été transférés aux 47 sociétés locales de logement qui ont été créées aux termes de la *Loi sur les sociétés par actions*. La LRLS stipule qu'une société locale de logement n'est ni un mandataire, ni un service administratif du gouvernement de l'Ontario. L'unique actionnaire de chaque société locale de logement est le gestionnaire de services respectif désigné en vertu de la LRLS. Les municipalités, les conseils d'administration de district des services sociaux, les régies régionales des services publics et d'autres organismes, conseils et commissions peuvent être désignés comme gestionnaires de services. Il en résulte une diminution considérable du rôle de la Société de logement de l'Ontario en ce qui a trait à la gestion des logements sociaux. Les responsabilités financières que conserve la société comprennent les suivantes : l'administration du Fonds pour le logement à but non lucratif, les prêts aux collèges et universités, les investissements dans les logements pour étudiants sur des terrains loués, les hypothèques pour les ensembles de logement sans but lucratif en difficulté et toute dette éventuelle.

À la fin de mars 2001, environ 98 % des ensembles de logement et des responsabilités de la société avaient été transférés à des sociétés locales de logement. On s'attend à ce que la plupart de biens immobiliers restants soient transférés ou vendus au cours de 2001, à l'exception de deux qui font l'objet de réclamations territoriales autochtones et qui, par conséquent, demeureront sous la responsabilité de la société jusqu'à ce que la Cour suprême du Canada se prononce sur ces réclamations.

SOCIÉTÉ DE LOGEMENT DE L'ONTARIO
Notes afférentes aux états financiers
31 décembre 2000

1. PRINCIPALES CONVENTIONS COMPTABLES

Les principales conventions comptables utilisées dans la préparation des états financiers se résument comme suit :

i) La société utilise la méthode de la comptabilité d'exercice.

ii) Les fonds fournis par la province de l'Ontario aux fins des placements immobiliers ne sont pas remboursables et sont donc inscrits au surplus d'apport. Toutefois, afin de rendre compte de l'ensemble des frais de fonctionnement des propriétés, les frais d'amortissement pertinents (remboursement du capital et des intérêts) sont affectés au coût de fonctionnement net des logements subventionnés. Cet amortissement est compensé par la subvention du gouvernement provincial figurant dans l'état des résultats d'exploitation.

iii) Les placements en propriétés provinciales et fédérales-provinciales (terrains et bâtiments) sont amortis proportionnellement à la réduction de la dette à long terme correspondante. La part provinciale de l'amortissement est compensée par une réduction du surplus d'apport.

iv) Les réparations et les améliorations des immobilisations, ainsi que les achats de mobilier et d'équipement, sont passés en charges dans l'exercice où ils ont été effectués.

v) En raison du fait que la société n'entretient pas de soldes en liquidités ni d'équivalents et qu'elle ne s'engage pas dans des activités significatives d'investissement et de financement, une déclaration des liquidités n'apparaît pas dans ces états financiers.

2. ASSURANCE

Jusqu'au 14 mai 2000, la société a suivi comme ligne de conduite d'assurer elle-même les propriétés provinciales et fédérales-provinciales contre les dommages matériels causés notamment par les incendies, l'eau et le vandalisme. Les coûts de réparation étaient considérés comme des dépenses de fonctionnement des propriétés. La responsabilité financière de tous les autres risques était assumée par la province.

Depuis le 15 mai 2000, la société obtient une protection contre ces risques auprès de fournisseurs d'assurances privés.

SOCIÉTÉ DE LOGEMENT DE L'ONTARIO
Notes afférentes aux états financiers
31 décembre 2000

3. PLACEMENTS IMMOBILIERS

Les placements immobiliers de la société sont les suivants :

		2000	1999
		(en milliers de dollars)	
a)	Logements provinciaux	1 002 933	1 028 837
b)	Logements fédéraux-provinciaux	10 619	11 148
c)	Logements pour les ruraux et les Autochtones	27 311	27 894
d)	Logements pour étudiants sur des terrains loués	46 186	47 895
e)	Autres	2 707	2 711
		1 089 756	1 118 485

a) Logements provinciaux

Ces placements représentent les coûts des terrains et bâtiments dont la province est le propriétaire exclusif. Ces coûts sont amortis sur une période maximale de 50 ans.

	2000	1999
	(en milliers de dollars)	
Coût	1 317 684	1 317 684
Moins : montant cumulé des amortissements	314 751	288 847
Valeur comptable nette	1 002 933	1 028 837

SOCIÉTÉ DE LOGEMENT DE L'ONTARIO
Notes afférentes aux états financiers
31 décembre 2000

b) Logements fédéraux-provinciaux

Cet investissement représente la part des coûts des terrains et des bâtiments assumée par la Société de logement de l'Ontario et amortie sur une période maximale de 50 ans.

	2000	1999
	(en milliers de dollars)	
Coût	20 753	20 753
Moins : Montant cumulé des amortissements	10 134	9 605
Valeur comptable nette	10 619	11 148

Jusqu'ici, ces logements appartenaient à la société en partenariat avec la SCHL. Selon l'Entente sur le logement social, qui est entrée en vigueur le 1er octobre 1999, la part de capital de la SCHL et ses responsabilités financières afférentes ont été transférées à la province. Au cours de 2000, la gestion de ces logements a été assurée par les commissions locales de logement de la société.

c) Logements pour les ruraux et les Autochtones

Cet investissement représente la part des coûts des terrains et des bâtiments assumée par la Société de logement de l'Ontario et amortie sur une période maximale de 35 ans. Aux termes de l'Entente sur le logement social, le ministère assumera d'ici au 1er avril 2001 la responsabilité administrative de ce parc de logements faisant l'objet du partenariat et que la SCHL administre actuellement.

	2000	1999
	(en milliers de dollars)	
Propriétés locatives	26 893	26 465
Location à bail avec option d'achat	418	1 429
Valeur comptable nette	27 311	27 894

SOCIÉTÉ DE LOGEMENT DE L'ONTARIO
Notes afférentes aux états financiers
31 décembre 2000

d) Logements pour étudiants sur des terrains loués

Cet investissement représente les coûts des bâtiments situés sur des terrains loués auprès de 9 collèges et universités et qui servent à loger des étudiants. Les établissements d'enseignement versent à la société des remboursements semestriels échelonnés sur une période de 50 ans. Une fois les coûts totalement remboursés, les titres de propriété seront cédés aux établissements visés; ceux-ci encaissent les revenus locatifs et assument les frais de fonctionnement. Par conséquent, les contributions cumulatives des universités et collèges représentent leur avoir dans ces propriétés.

	2000	1999
	(en milliers de dollars)	
Coût	61 372	62 129
Moins : Part des établissements d'enseignement	15 186	14 234
Valeur comptable nette	46 186	47 895

e) Autres

	2000	1999
	(en milliers de dollars)	
Terrains loués (prix coûtant)	2 308	2 308
Réserves foncières (le moindre du prix coûtant ou de la valeur estimative du marché)	265	265
Autres	134	138
	2 707	2 711

4. HYPOTHÈQUES ET PRÊTS

	2000	1999
	(en milliers de dollars)	
Programme de logements pour les ruraux et les Autochtones	20 820	22 242

Les hypothèques du Programme de logements pour les ruraux et les Autochtones représentent la

SOCIÉTÉ DE LOGEMENT DE L'ONTARIO
Notes afférentes aux états financiers
31 décembre 2000

part de la société des investissements qui sont amortis sur une période maximale de 35 ans. Aux termes de l'Entente sur le logement social, le ministère assumera d'ici le 1er avril 2001 la responsabilité administrative de l'ensemble du parc de logements actuellement administré par la SCHL.

5. FONDS POUR LE LOGEMENT À BUT NON LUCRATIF

La province de l'Ontario a autorisé la société à contracter des emprunts sous forme d'obligations non garanties auprès du Fonds de placement du Régime de pensions du Canada (RPC). Les fonds empruntés sont prêtés sous forme d'hypothèques à des sociétés de logement à but non lucratif et à des universités et collèges pour qu'ils puissent construire, acquérir ou louer des logements dans le cadre du programme Maisons pour de bon et des programmes de création de résidences pour étudiants.

Au 31 décembre 2000, le Fonds comprenait ce qui suit :

	2000	1999
	(en milliers de dollars)	
Actif		
Espèces	3 615	1 581
Prêts à la province de l'Ontario	1 157 212	1 157 212
Hypothèques		
Sociétés de logement à but lucratif	0	1 760
Universités et collèges	166 128	166 128
Intérêts créditeurs	33 283	33 282
	1 360 238	1 359 963
Passif et solde		
Obligations non garanties du Fonds de placement du Régime de pensions du Canada (RPC)	1 323 340	1 323 340
Intérêts débiteurs	33 283	33 282
Solde	3 615	3 341
	1 360 238	1 359 963

Les emprunts auprès du Régime de pensions du Canada ont été contractés entre 1989 et 1992 et

SOCIÉTÉ DE LOGEMENT DE L'ONTARIO
Notes afférentes aux états financiers
31 décembre 2000

sont remboursables 20 ans après la date d'émission des obligations non garanties. Les intérêts sont payables tous les six mois à des taux qui varient selon les obligations non garanties, la moyenne pondérée se situant à 10,3 %.

Les prêts accordés à la province et les hypothèques consenties aux universités et collèges sont remboursables sur une période maximale de 20 ans. Les intérêts sont calculés sur une base semestrielle à des taux qui varient selon les prêts et les hypothèques, la moyenne pondérée se situant à 9 % (9 % en 1999). Lorsque les intérêts versés par la province sont inférieurs aux intérêts débiteurs des emprunts contractés auprès du RPC, la société reçoit un rajustement d'intérêts du ministère des Affaires municipales et du Logement pour couvrir la différence.

Les opérations relatives au solde du Fonds s'établissent comme suit :

	2000	1999
	(en milliers de dollars)	
Solde en début d'exercice	3 341	3 090
Intérêts créditeurs	136 251	136 228
Intérêts débiteurs	(135 977)	(135 977)
Solde en fin d'exercice	3 615	3 341

Les intérêts créditeurs pour chacun des exercices 1999 et 2000 comprennent 102,2 millions de dollars pour les prêts consentis à la province de l'Ontario, 17,1 millions de dollars provenant des hypothèques à long terme des universités et collèges, et 16,9 millions de dollars provenant du ministère des Affaires municipales et du Logement et représentant un rajustement d'intérêts pour la différence entre les taux d'intérêts des emprunts contractés auprès du RPC et des prêts accordés à la province.

6. DETTE À LONG TERME

	2000	1999
	(en milliers de dollars)	
Société canadienne d'hypothèques et de logement	928 325	952 716
Financement du secteur privé	16 324	16 865
	944 649	969 581

La société contracte des emprunts auprès de la SCHL et du secteur privé pour financer des placements immobiliers. Les modalités de remboursement varient selon les ententes, et les versements s'échelonnent sur 50 ans au maximum. Les taux d'intérêt varient selon les ententes, la moyenne pondérée se situant à 6,9 % (6,8 % en 1999).

SOCIÉTÉ DE LOGEMENT DE L'ONTARIO
Notes afférentes aux états financiers
31 décembre 2000

Le calendrier de remboursement de la dette à long terme s'établit comme suit :

	(en milliers de dollars)
2001	26 030
2002	27 797
2003	29 681
2004	31 689
2005	33 839
Après 2005	795 613
	944 649

7. COMPTES CRÉDITEURS ET CHARGES À PAYER

	2000	1999
	(en milliers de dollars)	
Société canadienne d'hypothèques et de logement	86 751	54 795
Autres	87 672	70 975
	174 423	125 770

8. SURPLUS D'APPORT

	2000	1999
	(en milliers de dollars)	
Solde en début d'exercice	184 186	189 851
Portion provinciale de l'amortissement	(5 140)	(5 665)
Solde en fin d'exercice	179 046	184 186

SOCIÉTÉ DE LOGEMENT DE L'ONTARIO
Notes afférentes aux états financiers
31 décembre 2000

9. LOGEMENTS SUBVENTIONNÉS

Dans le cadre du programme de logements subventionnés, la société possède des immeubles locatifs et fournit des logements à loyer indexé sur le revenu à des ménages dans le besoin. Jusqu'en janvier 2001, la gestion de ces immeubles a été confiée à un réseau de commissions locales de logement qui agissaient comme mandataires de la société.

10. SUPPLÉMENTS AU LOYER

Dans le cadre des programmes de supplément au loyer, l'utilisation de logements locatifs est réservée auprès du secteur privé et de certains groupes de logement à but non lucratif et coopératifs, puis des subventions de loyer indexé sur le revenu sont versées aux ménages dans le besoin. Les subventions représentent la différence entre le loyer garanti au locateur et le loyer payé par le locataire.

11. CONTRIBUTIONS AUX LOGEMENTS MUNICIPAUX

La société accorde à la Toronto Housing Company Inc. des fonds applicables aux frais de fonctionnement des logements subventionnés.

12. LOGEMENTS POUR LES RURAUX ET LES AUTOCHTONES

Ce programme, actuellement administré par la Société canadienne d'hypothèques et de logement, permet aux familles en région rurale d'acheter une maison ou de louer un logement avec ou sans option d'achat grâce à des subventions. Les remboursements hypothécaires et les loyers sont indexés sur le revenu des propriétaires et des locataires.

13. OPÉRATIONS ENTRE PERSONNES APPARENTÉES

a) Régime de retraite

La société accorde des prestations de retraite à presque tous les employés permanents de la Couronne par le biais de deux régimes de retraite établis par la province de l'Ontario visant le personnel de plusieurs employeurs, la Caisse de retraite des fonctionnaires et le Régime de retraite du Syndicat des employées et employés de la fonction publique de l'Ontario.

Pendant l'exercice, la contribution nette de la société à la Caisse de retraite des fonctionnaires et au Régime de retraite du Syndicat des employées et employés de la fonction publique de l'Ontario a été de 4,3 millions de dollars (4,5 millions en 1999). Ce montant est compris dans les postes *Logements subventionnés — Frais de fonctionnement des propriétés* et *Supplément au loyer* de l'état des résultats d'exploitation.

b) Services de soutien administratif

Le ministère des Affaires municipales et du Logement fournit des services de soutien administratif à la société. Les frais liés à ces services sont fondés sur une estimation du temps consacré par le personnel du ministère aux activités de la société. Les frais de services de soutien administratif compris dans les postes *Logements subventionnés — Frais de fonctionnement des propriétés* et *Supplément au loyer* se sont chiffrés à 11,1 millions de dollars (12,3 millions en 1999).

14. DETTE ÉVENTUELLE

La société avait précédemment conclu des ententes d'assurance-prêt avec la SCHL relativement à des prêts hypothécaires accordés pour des ensembles de logements bénéficiant de financement par l'entremise de différents programmes de logement à but non lucratif financés par la province et administrés par le ministère. Dans le cadre de ces ententes, la SCHL assurait les prêts hypothécaires accordés par les prêteurs approuvés aux termes de la *Loi nationale sur l'habitation* aux fins d'acquisition, de construction ou de réaménagement de logements. Bien que l'assurance soit fournie par la SCHL, la société est redevable à la SCHL de tous les coûts nets, y compris toute responsabilité environnementale, engagés en raison de défauts de paiement de prêts relatifs à des ensembles de logement financés par la province. Tous les coûts engagés par la société seront remboursés par le ministère des Affaires municipales et du Logement.

Au 31 décembre 2000, il y avait des prêts hypothécaires d'une valeur de 5,2 milliards de dollars de prêts en cours relatifs à des ensembles de logement financés par la province. À ce jour, il n'y a eu aucune réclamation pour des défauts de paiement de prêts relatifs à des prêts hypothécaires assurés.

15. DÉTERMINATION DE LA JUSTE VALEUR DES INSTRUMENTS FINANCIERS

Les instruments financiers présentés dans les états financiers de la société sont exprimés à leur valeur comptable.

Comme on l'explique ci-après, les justes valeurs estimées de ces instruments financiers sont

fondées sur les prix du marché et les renseignements pertinents disponibles au 31 décembre 2000. Les estimations des justes valeurs ne sont pas nécessairement représentatives des montants que la société pourrait recevoir ou dépenser au cours de transactions réelles. Ces estimations sont de nature subjective et dépendent en partie de facteurs imprécis et de jugements. Par conséquent, elles ne peuvent être totalement précises. La modification de certaines suppositions pourrait faire varier considérablement les estimations.

Puisque les placements immobiliers ne répondent pas à la définition d'instrument financier, les estimations des justes valeurs mentionnées ci-dessous ne reflètent pas la juste valeur de la société dans son ensemble.

Les justes valeurs des montants à recevoir de la province, des comptes créditeurs, des comptes débiteurs, des charges à payer et de la dette bancaire correspondent approximativement à leur valeur comptable à cause de la courte période de maturité de ces instruments.

Les justes valeurs des hypothèques et des prêts liés au Programme de logement pour les ruraux et les Autochtones sont difficiles à déterminer à cause des conditions de ces contrats, y compris les subventions qui y sont associées.

Les justes valeurs des instruments d'emprunt à long terme de la société sont fondées sur les flux de trésorerie futurs de ces instruments, moins une estimation fondée sur des instruments d'emprunt ayant des caractéristiques semblables. Au 31 décembre 2000, la juste valeur cumulée de ces instruments dépassait de 67,6 millions de dollars leur valeur comptable cumulée (en 1999, elle se situait à 33,9 millions de dollars de moins que la valeur comptable cumulée).

En raison de la nature des éléments d'actif et de passif constituant le Fonds pour le logement à but non lucratif et des conditions qui y sont associées, la société ne s'expose à aucun risque important lié aux taux d'intérêt puisqu'elle se fait rembourser les pertes découlant des variations des taux d'intérêt.

16. CHIFFRES DE LA PÉRIODE PRÉCÉDENTE

Certains chiffres correspondants de la période précedente ont été retraités afin de les adapter au mode de présentation des états financiers de l'exercice en cours.

2·178

Les états financiers de la Place de l'Ontario n'étaient pas prêts au moment de l'impression des Comptes publics. Ils seront affichés sur le site Web du ministère des Finances, à http://www.gov.on.ca/FIN/french/budfr.htm, sous Comptes publics de l'Ontario.

Société financiére de l'industrie de l'électricité

Responsibilité relative à la présentation de l'information financière

Les états financiers ci-joints de la Société financière de l'industrie de l'électricité de l'Ontaric ont été dressés selon les principes comptables généralement reconnus au Canada et sont la responsabilité de la direction. La préparation des états financiers nécessite l'utilisation d'estimations fondées sur les meilleurs jugements de la direction, particulièrement lorsque l'issue d'opérations courantes ne peut être déterminée avec certitude avant des exercices ultérieurs. Les états financiers ont été dressés correctement compte tenu de l'importance relative et à la lumière des renseignements disponibles le 1er juin 2001.

La direction maintient un système de contrôles internes conçus pour fournir l'assurance raisonnable que l'actif est protégé et qu'une information financière fiable est disponible en temps opportun. Le système comprend des politiques et des procédés formels ainsi qu'une structure organisationnelle prévoyant la délégation appropriée des pouvoirs et la séparation adéquate des responsabilités. De son côté, une fonction de vérification interne évalue de manière continue l'efficacité de ces contrôles internes et présente ses conclusions à la direction ainsi qu'au comité de vérification du conseil d'administration.

Il incombe au conseil d'administration, par l'intermédiaire du comité de vérification, de s'assurer que la direction s'acquitte de ses responsabilités en matière de présentation de l'information financière et de contrôle interne. Le comité de vérification rencontre périodiquement la direction, les vérificateurs internes et le vérificateur externe pour étudier les questions soulevées par ces derniers et pour passer en revue les états financiers avant d'en recommander l'approbation au conseil d'administration.

Les états financiers ont été vérifiés par le vérificateur provincial. Sa responsabilité consiste à exprimer une opinion à savoir si les états financiers donnent une image fidèle de la situation selon les principes comptables généralement reconnus. Dans son rapport présenté à la page suivante, le vérificateur précise l'étendue de son examen et exprime son opinion.

Au nom de la direction,

Gadi Mayman
Vice-président
et chef de la direction

Rapport du vérificateur

Office of the
Provincial Auditor
of Ontario

Bureau du
vérificateur provincial
de l'Ontario

Box 105, 15th Floor, 20 Dundas Street West, Toronto, Ontario M5G 2C2
B.P. 105, 15e étage, 20, rue Dundas ouest, Toronto (Ontario) M5G 2C2
(416) 327-2381 Fax: (416) 327-9862

Rapport du vérificateur

À la Société financière de l'industrie de l'électricité de l'Ontario
et au ministre des Finances

J'ai vérifié le bilan consolidé de la Société financière de l'industrie de l'électricité de l'Ontario au 31 mars 2001 et les états consolidés des revenus, des dépenses et du passif non provisionné et des flux de trésorerie pour l'exercice terminé à cette date. La responsabilité de ces états financiers incombe à la direction de la Société. Ma responsabilité consiste à exprimer une opinion sur ces états financiers en me fondant sur ma vérification.

Ma vérification a été effectuée conformément aux normes de vérification généralement reconnues au Canada. Ces normes exigent que la vérification soit planifiée et exécutée de manière à fournir l'assurance raisonnable que les états financiers sont exempts d'inexactitudes importantes. La vérification comprend le contrôle par sondages des éléments probants à l'appui des montants et des autres éléments d'information fournis dans les états financiers. Elle comprend également l'évaluation des principes comptables suivis et des estimations importantes faites par la direction, ainsi qu'une appréciation de la présentation d'ensemble des états financiers.

À mon avis, ces états financiers donnent, à tous les égards importants, une image fidèle de la situation financière de la Société au 31 mars 2001 ainsi que des résultats de son exploitation et de ses flux de trésorerie pour l'exercice terminé à cette date selon les principes comptables généralement reconnus au Canada.

Le vérificateur provincial,

Erik Peters

Erik Peters, FCA

Toronto (Ontario)
Le 1er juin 2001

Société financière de l'industrie de l'électricité

Bilan consolidé au 31 mars 2001

(avec les chiffres comparatifs au 31 mars 2000)

(en millions de dollars)

	31 mars 2001	31 mars 2000
ACTIF		
Actif à court terme		
Encaisse et quasi-espèces (Note 5)	399 $	2 $
Débiteurs	293	134
Intérêts à recevoir	112	119
Tranche à court terme des effets à recevoir (Note 7)	640	1 533
	1 444	1 788
Paiements en remplacement d'impôts à recevoir (Note 11)	284	—
Revenu réservé par la Province au secteur de l'électricité (Note 6)	791	383
Effets à recevoir et prêts en cours (Note 7)	15 279	15 894
Frais d'emprunt reportés	983	914
	18 781 $	18 979 $
PASSIF		
Passsif à court terme		
Créditeurs	326 $	101 $
Intérêts à payer	734	726
Effets à payer à court terme (Note 8)	2 570	3 446
Tranche à court terme de la dette à long terme (Note 8)	2 774	2 226
	6 404	6 499
Dette à long terme (Note 8)	25 222	25 666
Contrats d'achat d'électricité (CAÉ) (Note 9)	4 286	4 286
Passif découlant du financement de la production d'énergie nucléaire (Note 9)	2 659	2 515
	38 571	38 966
Garanties (Note 13)		
PASSIF NON PROVISIONNÉ (Note 4, 11)	(19 790)	(19 987)
	18 781 $	18 979 $

Au nom du conseil d'administration:

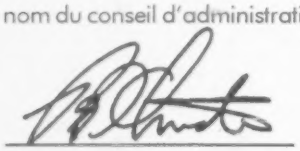

Bob Christie
Président

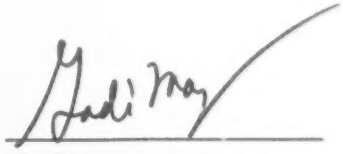

Gadi Mayman
Vice-président

Se reporter aux notes afférentes aux états financiers.

Société financière de l'industrie de l'électricité de l'Ontario

État consolidé des revenus, des dépenses et du passif non provisionné

Pour l'exercice terminé le 31 mars 2001
(avec les chiffres comparatifs pour 2000)
(en millions de dollars)

	31 mars 2001	31 mars 2000
REVENUS		
Montant résiduel des recettes générales (note 10)	748 $	172 $
Paiements en remplacement d'impôts	988	889
Intérêts	1 070	1 118
Ventes d'électricité (note 9)	695	741
Revenu réservé au secteur de l'électricité (note 6)	408	383
Autres	27	27
Total des revenus	3 936	3 330
DÉPENSES		
Intérêts - Dette à court terme	166	158
- Dette à long terme	2 361	2 490
Intérêts sur le passif découlant du financement de la production d'énergie nucléaire	144	137
Amortissement des frais d'emprunt reportés	146	180
Achats d'électricité (note 9)	695	741
Frais de garantie d'emprunt	157	156
Exploitation	23	22
Total des dépenses	3 692	3 884
Excédent (insuffisance) des revenus sur les dépenses	244	(554)
Passif non provisionné (note 11)	20 034	19 433
Passif non provisionné, à la fin de l'exercice	19 790 $	19 987 $

Se reporter aux notes afférentes aux états financiers.

Société financière de l'industrie de l'électricité de l'Ontario

État consolidé des flux de trésorerie

Pour l'exercice terminé le 31 mars 2001
(avec les chiffres comparatifs pour 2000)
(en millions de dollars)

	31 mars 2001	31 mars 2000
FLUX DE TRÉSORERIE AFFECTÉS À L'EXPLOITATION		
Excédent (insuffisance) des revenus sur les dépenses	244 $	(554) $
Rajustements :		
Amortissement des frais d'emprunt reportés	146	180
Intérêts sur le passif découlant du financement de la production d'énergie nucléaire	144	137
Revenu réservé par la Province au secteur de l'électricité	(408)	(383)
Paiements en remplacement d'impôts à recevoir	(284)	—
Variation nette des autres comptes de bilan	(18)	(249)
Flux nets de trésorerie affectés à l'exploitation	(176)	(869)
FLUX DE TRÉSORERIE PROVENANT DU FINANCEMENT		
Émission de dette à long terme	2 924	1 827
Moins le remboursement de dette à long terme	3 008	1 670
Émission (remboursement) de dette à long terme, montant net	(84)	157
Émission (remboursement) de dette à court terme, montant net	(876)	695
Produit tiré des effets à recevoir	1 533	—
Flux nets de trésorerie provenant du financement	573	852
Augmentation (diminution) de l'encaisse et des quasi-espèces	397	(17)
Encaisse et quasi-espèces, au début de l'exercice	2	19
Encaisse et quasi-espèces, à la fin de l'exercice	399 $	2 $
Intérêts payés durant l'exercice et inclus dans l'excédent (insuffisance) des revenus sur les dépenses	2 575 $	2 685 $

Se reporter aux notes afférentes aux états financiers.

Société financière de l'industrie de l'électricité de l'Ontario

Notes afférentes aux états financiers

1. Restructuration de l'industrie de l'électricité de l'Ontario

À compter du 1er avril 1999, en vertu de la *Loi de 1998 sur l'électricité*, Ontario Hydro a été prorogée en tant que société sans capital-actions sous le nom de Société financière de l'industrie de l'électricité de l'Ontario (SFIÉO). Cette dernière a été établie en vertu des lois de l'Ontario. Elle est exonérée des impôts fédéral et provincial en vertu de l'alinéa 149(1)*d*) de la *Loi de l'impôt sur le revenu* du Canada. La SFIÉO est une société d'État créée pour gérer la dette et administrer les actifs, les passifs, les droits et les obligations d'Ontario Hydro qui n'ont pas été transférés à d'autres sociétés remplaçantes, dont les suivantes :

- Ontario Power Generation Inc. (OPG), qui est une société de production d'électricité;
- Hydro One Inc. (HOI), qui est une société réglementée de transmission et de distribution d'électricité exploitant certaines entreprises de services énergétiques dans un environnement concurrentiel non réglementé;
- la Société indépendante de gestion du marché de l'électricité (SIGMÉ), qui coordonne le système indépendant centralisé réglementé et qui est chargée de diriger les opérations du système et d'exploiter le marché de l'électricité;
- l'Office de la sécurité des installations électriques (OSIÉ), qui exerce la fonction de réglementation en matière d'inspection des installations électriques.

Le 1er avril 1999, les unités fonctionnelles, y compris les actifs, les passifs, les employés, les droits et les obligations de l'ancienne Ontario Hydro, ont été transférées à OPG et à HOI (ainsi qu'à leurs filiales) et à la SIGMÉ en contrepartie, respectivement, de 8,5 milliards de dollars, de 8,6 milliards de dollars et de 78 millions de dollars sous forme de titres de créance remboursables à la SFIÉO. À la même date, la Province a échangé ses participations de 5 126 millions de dollars dans OPG et de 3 759 millions de dollars dans HOI contre des titres de créance remboursables à la SFIÉO.

La dette, le passif et les frais de financement connexes de la SFIÉO seront remboursés à même les intérêts sur les effets à recevoir de la Province et des sociétés remplaçantes et, en vertu de la *Loi de 1998 sur la concurrence dans le secteur de l'énergie*, le revenu réservé au secteur de l'électricité reçu sous forme de paiements en remplacement d'impôts sur les bénéfices, d'impôts fonciers et d'impôts sur le capital et provenant des sociétés remplaçantes et des services municipaux d'électricité (SMÉ). Les frais de remboursement de la dette (FRD), qui seront versés par les consommateurs d'électricité à partir de l'ouverture du marché à la concurrence, serviront au remboursement de tout reliquat de dette. D'ici cette ouverture, la SFIÉO continue d'être partie à un accord sur l'attribution des recettes aux entités remplaçantes et a droit au montant résiduel prévu des recettes générales une fois que les coûts d'OPG, de HOI et de la SIGMÉ ont été payés.

2. Sommaire des principales conventions comptables

Méthode comptable

Les présents états financiers ont été dressés selon les principes comptables généralement reconnus (PCGR), conformément au *Manuel de l'Institut Canadien des Comptables Agréés*.

Incertitude de mesure

Une incertitude de mesure peut influer sur la constatation d'un élément dans les états financiers. Une telle incertitude existe lorsqu'il est raisonnable de croire qu'il pourrait y avoir un écart important entre le montant qui a été constaté et une autre valeur possible, comme dans le cas de l'utilisation d'estimations. Dans les présents états financiers, une incertitude de mesure concerne le passif estimatif découlant des CAÉ (des renseignements supplémentaires sont fournis à la note 9). En outre, le montant du passif découlant du financement de la production d'énergie nucléaire dépend des négociations en cours entre la Province et OPG. Les estimations sont fondées sur la meilleure information disponible au moment de la préparation des états financiers et seront rajustées chaque année suivant la collecte de nouveaux renseignements.

Consolidation

Les présents états financiers comprennent les comptes de la Société de la caisse de retraite de l'industrie de l'électricité de l'Ontario, filiale en propriété exclusive de la SFIÉO. (Note 3)

Frais d'emprunt reportés

Les frais d'emprunt reportés comprennent les montants non amortis des gains et pertes de change non réalisés découlant de la conversion de la dette à long terme libellée en devises et les escomptes ou primes payables à l'émission ou au remboursement avant l'échéance des titres d'emprunt.

Constatation des revenus

Les revenus sont constatés pendant l'exercice au cours duquel ils sont gagnés. Les montants reçus avant d'être gagnés sont présentés à titre de revenus reportés.

Conversion des devises

La dette comprend les obligations, effets et débentures à court, moyen et long terme. La dette libellée en devises et couverte est convertie en dollars canadiens aux taux de change établis aux termes des contrats de couverture. La dette libellée en devises non couverte, les passifs et les actifs sont convertis en dollars canadiens aux taux de change en vigueur à la fin de l'exercice. Les gains et pertes de change sont reportés et amortis sur la durée résiduelle des éléments connexes.

3. La Société de la caisse de retraite de l'industrie de l'électricité de l'Ontario

La SFIÉO est l'administrateur du régime et de la caisse de retraite de la Société financière de l'industrie de l'électricité de l'Ontario. Elle est chargée de conclure un accord avec chacune des sociétés remplaçantes sur le partage des actifs et des passifs du régime de retraite de la SFIÉO et sur leur

transfert aux régimes des sociétés remplaçantes. La Société de la caisse de retraite de l'industrie de l'électricité de l'Ontario (SCRIÉO), filiale en propriété exclusive de la SFIÉO, agit en qualité de mandataire de celle-ci pour remplir les responsabilités d'administration, d'investissement et autres du régime et de la caisse de retraite de la SFIÉO. Au cours de l'année civile 2000, les coûts approximatifs de 17 millions de dollars (17 millions de dollars au cours de l'année civile 1999) liés à l'administration du régime et de la caisse ont été imputés à la caisse de retraite.

La SCRIÉO a présenté une demande au surintendant des services financiers de l'Ontario aux fins d'approbation du transfert des actifs du régime de retraite de la SFIÉO aux quatre entités d'exploitation remplaçantes. Le surintendant a donné son aval au transfert le 6 juin 2001.

4. Dépendance économique

Étant donné que la SFIÉO n'a pas de cote de crédit en propre, la Province emprunte en son nom et lui prête les fonds nécessaires pour refinancer la dette échue et couvrir toute insuffisance. La SFIÉO dépend aussi du plan à long terme d'extinction du passif non provisionné décrit à la note 11. Compte tenu du soutien de la Province en matière de financement et du plan à long terme, la SFIÉO est considérée comme une entreprise en exploitation.

5. Encaisse et quasi-espèces

L'encaisse et les quasi-espèces comprennent les dépôts en espèces et les placements très liquides dont l'échéance est d'au plus trois mois. Ils sont comptabilisés à leur prix coûtant, qui se rapproche de leur valeur marchande.

6. Revenu réservé au secteur de l'électricité

La Province s'est engagée à remettre à la SFIÉO l'excédent des bénéfices nets combinés d'OPG et de HOI sur le coût de la participation de la Province dans ses filiales de l'industrie de l'électricité. Pour l'exercice terminé le 31 mars 2001, OPG et HOI avaient gagné au total 928 millions de dollars (903 millions de dollars en 2000), soit 408 millions de dollars (383 millions de dollars en 2000) en excédent des intérêts débiteurs de 520 millions de dollars de la Province sur ses participations en actions dans ces sociétés. Ce montant de 408 millions de dollars a été inclus dans les revenus de la SFIÉO et représente une augmentation de la somme à recevoir de la Province.

7. Effets à recevoir et prêts en cours

(En millions de dollars)	Taux d'intérêt	Versement	31 mars 2001	Échéance	31 mars 2000
Province de l'Ontario	5,85	Mensuel	8 885 $	2039 - 2041	8 885 $
OPG	5,3 à 6,65	Semestriel	3 300	2002 - 2011	3 400
HOI	5,4 à 14,3	Semestriel	3 412	2001 - 2007	4 845
SIGMÉ	7,90	Semestriel	78	2009	78
			15 675		17 208
Moins la tranche à court terme des effets à recevoir			640		1 533
			15 035		15 675
Prêts en cours aux producteurs privés d'électricité (PPÉ) (note 9)			244		219
			15 279 $		15 894 $

La SFIÉO a convenu avec OPG, HOI et la SIGMÉ de ne pas céder les effets dus par ces sociétés remplaçantes sans leur autorisation préalable.

8. Dette

Le tableau suivant présente l'encours de la dette au 31 mars 2001 par date d'échéance et devise d'émission.

(En millions de dollars) Devise	Dollar canadien	Dollar américain	Yen japonais	2001 Total	2000 Total
Maturing before:					
31 mars 2001	—	—	—	—	5 672
31 mars 2002	4 203	1 141	—	5 344	2 708
31 mars 2003	2 548	—	—	2 548	2 848
31 mars 2004	1 748	—	65	1 813	1 813
31 mars 2005	2 700	—	—	2 700	2 000
31 mars 2006	1 000	—	—	1 000	—
1 à 5 ans	12 199	1 141	65	13 405	15 041
6 à 10 ans	7 124	1 530	—	8 654	6 787
11 à 15 ans	648	1 183	—	1 831	2 876
16 à 20 ans	1 078	—	—	1 078	500
21 à 25 ans	3 558	—	—	3 558	3 133
26 à 50 ans	2 040	—	—	2 040	3 001
Total	26 647 $	3 854 $	65 $	30 566 $	31 338 $

Le taux d'intérêt effectif du portefeuille d'endettement est de 7,85 % compte non tenu de l'incidence des instruments dérivés servant à la gestion du risque de taux. Au 31 mars 2001, une tranche de 2,2 milliards de dollars de la dette étrangère de 3,9 milliards de dollars était couverte.Les obligations et les effets à payer qui sont détenus ou dont le capital et les intérêts sont garantis par la Province sont présentés dans le tableau suivant :

	31 mars 2001			31 mars 2000		
(en millions de dollars)	Détenus par la Province	Garantis par la Province	Total	Détenus par la Province	Garantis par la Province	Total
Titres à court terme	2 570	—	2 570	3 446	—	3 446
Tranche à court terme des titres à long terme	569	2 205	2 774	500	1 726	2 226
Titres à long terme	8 056	17 166	25 222	5 701	19 965	25 666
Total	11 195 $	19 371 $	30 566 $	9 647 $	21 691 $	31 338 $

La juste valeur de la dette émise se rapproche des montants selon lesquels les titres d'emprunt pourraient être échangés dans le cadre d'une opération courante entre des parties consentantes. Pour évaluer la dette de la SFIÉO, la juste valeur est estimée à l'aide de la valeur actualisée des flux de trésorerie et d'autres techniques et elle est comparée aux valeurs boursières, le cas échéant. Ces estimations sont touchées par les hypothèses formulées à l'égard des taux d'actualisation de même que du montant et du calendrier des flux monétaires futurs.

Au 31 mars 2001, la juste valeur estimative de la dette de la SFIÉO s'élevait à 34,4 milliards de dollars (35,4 milliards de dollars au 31 mars 2000). Elle était supérieure à la valeur comptable de 30,6 milliards de dollars (31,3 milliards de dollars au 31 mars 2000), étant donné que les taux d'intérêt courants étaient généralement inférieurs à ceux en vigueur au moment de l'émission, de même qu'en raison des fluctuations des taux de change. La juste valeur de la dette ne reflète pas l'incidence des instruments dérivés connexes.

9. Passif à long terme

Les contrats d'achat d'électricité (CAÉ) et les accords de prêt connexes ont été conclus entre Ontario Hydro et les PPÉ de l'Ontario. Ces contrats, qui viennent à échéance à diverses dates d'ici l'an 2048, prévoient l'achat d'électricité à des prix qui devraient être supérieurs à celui du marché. La valeur actualisée des flux de trésorerie découlant de ce passif a été établie à 4 286 millions de dollars. À titre de personne morale ayant remplacé Ontario Hydro, la SFIÉO est devenue la contrepartie à ces contrats. Actuellement, l'électricité achetée auprès des PPÉ est revendue au prix coûtant au réseau géré par OPG. Toutefois, une fois l'ouverture du marché réalisée, cette électricité sera vendue au prix du marché, qui peut être supérieur ou inférieur au prix coûtant.

Pendant l'exercice, la SFIÉO a acheté 695 millions de dollars d'électricité qu'elle a revendue au réseau au même prix (741 millions de dollars au 31 mars 2000). HOI gère les CAÉ conclus avec les PPÉ et les prêts connexes au nom de la SFIÉO en contrepartie d'honoraires annuels de 3 millions de dollars (3 millions de dollars au 31 mars 2000), qui sont partiellement contrebalancés par un recouvrement de 2 millions de dollars des coûts d'accroissement de la transmission versés initialement par Ontario Hydro, dont le coût net est inclus dans la dépense d'achats d'électricité. Les prêts aux PPÉ ont augmenté de 25 millions de dollars pendant l'exercice pour atteindre 244 millions de dollars au 31 mars 2001 (219 millions de dollars au 31 mars 2000), principalement en raison des intérêts créditeurs de l'exercice qui ont été ajoutés au solde du capital.

Passif découlant du financement de la production d'énergie nucléaire en tant que personne morale ayant remplacé Ontario Hydro, la SFIÉO a pris en charge un passif de 2 378 millions de dollars lié aux montants engagés avant le 1er avril 1999 pour la gestion des déchets nucléaires et la restauration des lieux. Au 31 mars 2001, le passif au titre des intérêts avait augmenté à un taux estimatif de 5,75 % pour s'établir à 2 659 millions de dollars (2 515 millions de dollars au 31 mars 2000). Le taux d'intérêt fait actuellement l'objet de négociations avec la Province et pourrait donc évoluer, mais il n'est pas prévu qu'il ait une incidence importante sur le solde du passif de l'exercice écoulé.

10. Montant résiduel des recettes générales

Tel qu'il a été mentionné à la note 1, la SFIÉO a droit au montant résiduel des recettes générales du réseau géré par OPG, qui collecte les revenus auprès des consommateurs d'électricité et paie ses charges d'exploitation ainsi que celles de HOI et de la SIGMÉ. Le montant résiduel des recettes générales est de nature cyclique en raison des variations saisonnières des prix. Par conséquent, le montant résiduel a été positif au cours des premier et quatrième trimestres de l'année civile mais négatif pendant les deuxième et troisième trimestres.

La SFIÉO et OPG ont convenu que la première recevrait un paiement moyen chaque mois dans le but de pallier la variation saisonnière du montant résiduel, de telle manière qu'elle n'aurait jamais à contracter d'emprunt pour combler un manque à gagner. Ces flux de revenus ont été comptabilisés comme s'ils avaient été reçus et sont rajustés pour un cumul d'un mois à chaque fin d'exercice.

Cet arrangement provisoire devait rester en vigueur jusqu'à l'ouverture du marché, à partir de laquelle les recettes générales ne seraient plus prises en considération et les frais de remboursement de la dette (FRD) seraient recouvrés directement des consommateurs d'électricité. Il était prévu au départ que l'ouverture du marché aurait lieu en novembre 2000, de sorte que la SFIÉO a calculé le montant résiduel prévu pour l'année civile 2000 selon une période de dix mois arrêtée en octobre, en prévision de l'ouverture prévue en novembre. Une fois que l'ouverture a été reportée après le mois de novembre, il est devenu évident que la durée pendant laquelle il faudrait calculer un paiement moyen ne pouvait être déterminée. Par conséquent, à partir de novembre 2000, la SFIÉO a commencé à recevoir le montant résiduel réel gagné chaque mois et a comptabilisé ces flux de revenus. Pour l'exercice 2000-2001, les revenus de la SFIÉO se sont accrus d'un montant supplémentaire de 286 millions de dollars en incluant à la fois la hausse des revenus pendant l'été 2000 et les résultats réels liés aux recettes générales pendant l'hiver 2000-2001.

11. Passif non provisionné

Au cours de l'exercice antérieur, les revenus au titre des paiements en remplacement (PER) ont été enregistrés selon la comptabilité de caisse et ne reflétaient que les montants encaissés durant l'exercice. Pour 2000-01, la SFIÉO a modifié sa convention comptable de manière à constater les revenus au titre des PER selon la comptabilité d'exercice, conformément aux conventions comptables de la Province. Par conséquent, les PER reçus durant l'exercice incluront désormais les impôts reportés, sans égard à la date du paiement éventuel de ces derniers.

Le montant non constaté auparavant de 200 millions de dollars des revenus au titre des paiements en remplacement a été ajouté au solde d'ouverture du passif non provisionné. De plus, le solde d'ouverture du passif non provisionné a été modifié afin de comptabiliser les rajustements du fonds de roulement des sociétés remplaçantes pour un montant de 247 millions de dollars. L'incidence de ces rajustements est la suivante:

Passif non provisionné, au 31 mars 2000	19 987 $
Rajustements durant l'exercice:	
Revenus au titre des PER	(200)
Fonds de roulement d'OPG et de HOI	247
Solde après rajustements	20 034 $

Le passif non provisionné au début de la période, qui s'élevait à 19,4 milliards de dollars au 1er avril 1999, était composé du passif de 38,1 milliards de dollars de l'ancienne Ontario Hydro moins la valeur des actifs transférés à la SFIÉO le 1er avril 1999, y compris des effets à recevoir de 17,2 milliards de dollars et d'autres prêts à recevoir et actifs de 1,5 milliard de dollars. En vertu de la *Loi de 1998 sur l'électricité* et conformément aux principes guidant la restructuration du secteur, le gouvernement a adopté un plan à long terme de remboursement de la dette de la SFIÉO sans sortir du cadre du secteur. Ce plan est fondé sur les flux de trésorerie provenant des sources suivantes au 1er avril 1999 :

des effets à recevoir de la Province (8,9 milliards de dollars), d'OPG (3,4 milliards de dollars), de HOI (4,8 milliards de dollars), et de la SIGMÉ (0,1 milliard de dollars), soit 17,2 milliards de dollars au total, suivant le transfert des actifs aux sociétés remplaçantes;

des paiements en remplacement d'impôts sur les bénéfices, d'impôts fonciers et d'impôts sur le capital faits par OPG, HOI et les SMÉ;

des frais de remboursement de la dette à verser par les abonnés en fonction de leur consommation d'électricité;

un revenu réservé au secteur de l'électricité. Conformément à l'engagement du gouvernement de garder les revenus tirés de l'électricité dans le secteur, l'excédent des bénéfices nets combinés d'OPG et de HOI sur le coût de la participation de la Province dans ses filiales de l'industrie de l'électricité sera réservé au remboursement de la dette de la SFIÉO.

Aux termes du plan à long terme, on estime que les obligations de la SFIÉO seront éteintes au cours des exercices 2010 à 2017

12. Gestion des risques et instruments dérivés

La SFIÉO applique des stratégies prudentes de gestion des risques et observe des limites précises afin de gérer adéquatement les risques auxquels ses activités l'exposent. Diverses stratégies sont mises en œuvre, y compris le recours à des instruments dérivés.

Les instruments dérivés sont des contrats financiers dont la valeur est fondée sur les actifs sous-jacents. La SFIÉO utilise de tels instruments pour couvrir et réduire au minimum le risque de taux. Les opérations de couverture prennent généralement la forme de swaps, soit des contrats aux termes desquels la SFIÉO convient avec une autre partie d'échanger, pendant une période déterminée, des flux de trésorerie fondés sur un ou plusieurs montants théoriques. La SFIÉO peut ainsi compenser ses passifs existants et les convertir efficacement en obligations assorties de caractéristiques plus intéressantes. Elle utilise également d'autres instruments dérivés comme les contrats de change à terme, les contrats de garantie de taux d'intérêt, les contrats à terme normalisés et les options.

Le risque de change découle du fait que les frais de service de la dette et le remboursement du capital peuvent varier en raison des fluctuations des taux de change. Pour réduire au minimum le risque de change, la SFIÉO utilise des instruments dérivés pour convertir les flux de trésorerie libellés en devises en flux libellés en dollars canadiens. Aux termes de la politique en vigueur, le risque non couvert lié aux flux de trésorerie libellés en devises ne peut dépasser 20 % du total de la dette. À la fin de l'exercice, une tranche de 7,1 % de la dette n'était pas couverte et la plus grande partie du risque se rapportait au dollar américain.

Le risque de taux découle du fait que les frais de service de la dette peuvent varier en raison des fluctuations des taux d'intérêt. La SFIÉO réduit son risque de taux en utilisant des instruments dérivés pour convertir les paiements assortis de taux d'intérêt variables en paiements assortis de taux fixes. Aux termes de la politique en vigueur, le risque de taux non couvert, déduction faite des liquidités, ne peut dépasser 20 % du total de la dette. À la fin de l'exercice, la dette à taux variable de la SFIÉO constituait 5,7 % du total de la dette.

Le tableau suivant présente le tableau d'échéance des instruments dérivés, par type, qui étaient en vigueur au 31 mars 2001, en fonction des montants théoriques des contrats. Ces montants indiquent le volume des contrats en vigueur et ne sont pas indicatifs des risques de crédit ou de marché. De plus, ils ne sont pas représentatifs des flux de trésorerie réels.

Montants théoriques du portefeuille d'instruments dérivés
(en millions de dollars)
Au 31 mars 2001

Exercice d'échéance	2002	2003	2004	2005	2006	De 6 à 10 ans	plus de 10 ans	Total	31 mars 2000
Swaps de devises	284	-	638	-	-	884	-	1 806	1 307
Swaps de taux	797	505	1 814	292	730	1 235	1 520	6 893	6 179
Contrats de change à terme	1 171	-	-	-	-	-	-	1 171	1 151
Autres	662	-	-	-	-	-	-	662	1 445
Total	2 914	505	2 452	292	730	2 119	1 520	10 532	10 082

Le recours à des instruments dérivés entraîne un risque de crédit découlant du défaut éventuel par l'une des parties de remplir ses obligations aux termes des contrats, dans les cas où la SFIÉO a des gains non réalisés. Le tableau suivant présente le risque de crédit lié au portefeuille d'instruments dérivés, mesuré selon la valeur de remplacement des instruments dérivés au 31 mars 2001.

Risque de crédit
(en millions de dollars)
Au 31 mars 2001

	31 mars 2001	31 mars 2000
Risque de crédit brut	5 437	4 850
Moins les accords de compensation	(5 519)	(5 019)
Risque de crédit net	(82) $	(169) $

Notes:

Les contrats ne prévoient pas de dates de règlement rapprochées. Les accords de compensation comprennent généralement des modalités élaborées par l'International Swaps and Derivatives Association (ISDA). Au 31 mars 2001, selon les définitions de l'ISDA, le risque de contrepartie positif (au sens où des contreparties avaient une dette envers la SFIÉO) s'établissait à 210 millions de dollars et le risque de contrepartie négatif (au sens où la SFIÉO avait une dette envers ses contreparties), à 292 millions de dollars, soit un risque de crédit net total négatif de 82 millions de dollars.

La SFIÉO gère son risque de crédit en examinant quotidiennement sa conformité aux limites de crédit et en faisant affaires avec des contreparties ayant une cote de crédit A- ou supérieure. Quant aux placements sur le marché monétaire et aux autres opérations à court terme, les contreparties doivent avoir une cote de crédit d'au moins R1-moyen de Dominion Bond Rating Service, de A-1 de Standard and Poor's ou de P-1 de Moody's.

La SFIÉO limite également son risque de crédit lié aux instruments dérivés en concluant des accords de compensation avec la quasi-totalité de ses contreparties, ce qui lui permet de régler les instruments dérivés sur la base de solde net en cas de défaut d'une contrepartie. Le risque de crédit brut représente le montant de la perte que subirait la SFIÉO si toutes ses contreparties faisaient défaut au même moment et qu'aucune compensation du risque négatif n'était permise. Le risque de crédit net tient compte de l'incidence atténuante des accords de compensation.

13. Garanties

Sous réserve de franchises de 10 millions de dollars et de 20 millions de dollars, la SFIÉO a convenu d'indemniser, respectivement, HOI et OPG en cas d'opposition à la propriété d'un actif, d'un droit ou d'une chose ayant été transféré aux sociétés ou devant l'être en date du 1er avril 1999, en cas d'inexécution d'un ordre de transfert d'un actif, d'un droit ou d'une chose et à l'égard des paiements, encaissements ou autres opérations concernant un compte de capital d'Ontario Hydro, y compris certains litiges connexes. La Province a accepté de prendre en charge tout passif éventuel découlant de ces indemnisations.

La SFIÉO a un passif éventuel au titre des garanties accordées à des tiers ayant fourni du financement à long terme à certains PPÉ relativement aux CAÉ décrits à la note 9. Ces garanties totalisaient environ 135 millions de dollars au 31 mars 2001 (146 millions de dollars au 31 mars 2000).

14. Chiffres comparatifs

Les chiffres de l'exercice précédent ont été réagencés afin de les rendre conformes à la présentation adoptée pour l'exercice à l'étude.

Société immobilière de l'Ontario

Responsabilité relative aux états financiers

Les états financiers figurant dans le rapport annuel de la Société immobilière de l'Ontario ont été dressés conformément aux principes comptables généralement reconnus au Canada et ils sont la responsabilité de la direction. La préparation d'états financiers repose nécessairement sur des estimations fondées sur le jugement de la direction, en particulier lorsque les opérations touchant l'exercice en cours ne peuvent être conclues avant des exercices futurs. Les états financiers ont été dressés en bonne et due forme, dans les limites raisonnables de l'importance relative et à la lumière des renseignements disponibles au 24 mai 2001.

Il incombe au conseil d'administration de veiller à ce que la direction s'acquitte de ses responsabilités relatives aux états financiers et aux contrôles internes. La direction maintient un système de contrôles internes destiné à lui donner un degré raisonnable de certitude quant à la fiabilité et à la disponibilité des renseignements financiers. Le système repose sur des politiques et procédures officielles, et sur une structure organisationnelle permettant de déléguer les pouvoirs et de répartir les responsabilités de façon appropriée. Les services de vérification interne, relevant du Secrétariat du Conseil de gestion, évaluent de façon indépendante et régulière l'efficacité des contrôles internes et font part de leurs conclusions à la direction et au conseil d'administration de la Société.

Les états financiers ont été vérifiés par le vérificateur provincial. La responsabilité du vérificateur provincial consiste à exprimer une opinion sur les états financiers, à savoir s'ils présentent fidèlement la situation financière de la Société selon les principes comptables généralement reconnus. Le rapport du vérificateur, qui se trouve à la page suivante, précise la nature et l'étendue de sa vérification et de son opinion.

Au nom de la direction,

Linda Gregory

Linda Gregory
Directrice financière et trésorière (intérimaire)
Le 24 mai 2001

Office of the
Provincial Auditor
of Ontario

Bureau du
vérificateur provincial
de l'Ontario

Box 105, 15th Floor, 20 Dundas Street West, Toronto, Ontario M5G 2C2
B.P. 105, 15e étage, 20, rue Dundas ouest, Toronto (Ontario) M5G 2C2
(416) 327-2381 Fax: (416) 327-9862

Rapport du vérificateur

À la Société immobilière de l'Ontario,
au président du Conseil de gestion du gouvernement
et au ministre des Finances

J'ai vérifié le bilan de la Société immobilière de l'Ontario au 31 mars 2001 et les états des résultats d'exploitation des bénéfices non répartis et de l'évolution des flux de trésorerie de l'exercice terminé à cette date. La responsabilité de ces états financiers incombe à la direction de la société. Ma responsabilité consiste à exprimer une opinion sur ces états financiers en me fondant sur ma vérification.

Ma vérification a été effectuée conformément aux normes de vérification généralement reconnues du Canada. Ces normes exigent que la vérification soit planifiée et exécutée de manière à fournir l'assurance raisonnable que les états financiers sont exempts d'inexactitudes importantes. La vérification comprend le contrôle par sondages des éléments probants à l'appui des montants et des autres éléments d'information fournis dans les états financiers. Elle comprend également l'évaluation des principes comptables suivis et des estimations importantes faites par la direction, ainsi qu'une appréciation de la présentation d'ensemble des états financiers.

À mon avis, ces états financiers donnent, à tous les égards importants, une image fidèle de la situation financière de la société au 31 mars 2001 ainsi que des résultats de son exploitation et de ses flux de trésorerie pour l'exercice terminé à cette date selon les principes comptables généralement reconnus du Canada.

Erik Peters

Toronto (Ontario)
Le 24 mai 2001

Erik Peters, FCA
Vérificateur provincial

SOCIÉTÉ IMMOBILIÈRE DE L'ONTARIO
(Une société de la Couronne de la province de l'Ontario
(en milliers de dollars)

BILAN

Au 31 mars	2001	2000
ACTIF		
ACTIF À COURT TERME		
Encaisse	3 447 $	8 672 $
Charges payées d'avance	24	89
Comptes débiteurs	10 997	504
Recouvrements futurs du Secrétariat du Conseil de gestion (note 2)	9 435	18 167
	23 903	27 432
Immobilisations (note 3)	435	325
	24 338 $	27 757 $
PASSIF ET BÉNÉFICES NON RÉPARTIS		
PASSIF À COURT TERME		
Comptes créditeurs et charges à payer	8 189 $	6 139 $
Provision pour indemnités de licenciement (note 2)	9 435	18 167
Tranche des obligations au titre de la location-acquisition (note 4b)	176	-
	17 800	24 306
Obligations au titre de la location-acquisition (note 4b)	72	-
BÉNÉFICES NON RÉPARTIS	6 466	3 451
	24 338 $	27 757 $

Voir les notes et tableaux complémentaires auxquels renvoient les états financiers.

Au nom du Conseil d'administration :

Président Administrateur

SOCIÉTÉ IMMOBILIÈRE DE L'ONTARIO
(Une société de la Couronne de la province de l'Ontario
(en milliers de dollars)

ÉTAT DES RÉSULTATS D'EXPLOITATION ET DES BÉNÉFICES NON RÉPARTIS

Exercice terminé le 31 mars	2001		2000	
RECETTES				
Frais de gestion	10 240	$	10 868	$
Remboursement des dépenses (tenant lieu de frais)	24 239		24 425	
Coûts directement récupérables	10 948		13 926	
Intérêt bancaire et autres revenus	297		368	
	45 724	$	49 587	$
DÉPENSES				
Salaires et avantages sociaux	22 737	$	28 716	$
Coûts directs de fonctionnement	17 488		11 117	
Frais d'administration (note 6)	1 686		6 923	
Amortissement	785		325	
Intérêt sur les obligations au titre de la location-acquisition	13		-	
	42 709		47 081	
EXCÉDENT DE FONCTIONNEMENT NET AVANT INDEMNITÉS DE LICENCIEMENT	3 015		2 506	
Provision pour indemnités de licenciement (note 2)	4 032		(6 155)	
Recouvrements futurs du Secrétariat du Conseil de gestion (note 2)	(4 032)		6 155	
EXCÉDENT DE FONCTIONNEMENT NET	3 015	$	2 506	$
BÉNÉFICES NON RÉPARTIS EN DÉBUT D'EXERCICE	3 451		945	
BÉNÉFICES NON RÉPARTIS EN FIN D'EXERCICE	6 466	$	3451	$

Voir les notes et tableaux complémentaires auxquels renvoient les états financiers.

SOCIÉTÉ IMMOBILIÈRE DE L'ONTARIO
(Une société de la Couronne de la province de l'Ontario
(en milliers de dollars)

ÉTAT DE L'ÉVOLUTION DES FLUX DE TRÉSORERIE

Exercice terminé le 31 mars	2001	2000
FLUX DE TRÉSORERIE LIÉS AUX ACTIVITÉS DE FONCTIONNEMENT :		
Excédent de fonctionnement net	3 015 $	2 506 $
Redressement pour :		
Amortissement	785	325
Provision pour indemnités de licenciement	(4 032)	6 155
Recouvrements futurs du Secrétariat du Conseil de gestion (note 2)	4 032	(6 155)
	3 800	2 831
Évolution du fonds de roulement hors trésorerie		
Augmentation des comptes créditeurs	(10 493)	(504)
Diminution (augmentation) des charges payées d'avance	65	(89)
Augmentation (diminution) des comptes créditeurs et charges à payer	2 050	(3 526)
	(4 578)	(1 288)
FLUX DE TRÉSORERIE LIÉS AUX ACTIVITÉS D'INVESTISSEMENT :		
Achat d'immobilisations (note 3)	(267)	-
FLUX DE TRÉSORERIE LIÉS AUX ACTIVITÉS DE FINANCEMENT :		
Indemnités de licenciement versées en cours d'exercice	(4 700)	(13 688)
Recouvrements des indemnités de licenciement reçus du Secrétariat du Conseil de gestion en cours d'exercice (note 2)	4 700	13 688
Remboursement des obligations au titre de la location-acquisition	(380)	-
	(380)	0
Diminution nette de l'encaisse	(5 225)	(1 288)
Encaisse en début d'exercice	8 672	9 960
Encaisse en fin d'exercice	3 447 $	8 672 $

Voir les notes et tableaux complémentaires auxquels renvoient les états financiers.

SOCIÉTÉ IMMOBILIÈRE DE L'ONTARIO
(Une société de la Couronne de la province de l'Ontario
(montants en milliers de dollars)

NOTES AFFÉRENTES AUX ÉTATS FINANCIERS

Exercice terminé le 31 mars 2001

NATURE DE LA SOCIÉTÉ

La Société immobilière de l'Ontario (la Société) a été constituée en société de la Couronne de la province de l'Ontario (la province) en vertu de la *Loi de 1993 sur le plan d'investissement.*

La Société offre des services de gestion de projets et des biens immeubles, et de gestion immobilière aux ministères et organismes du gouvernement de l'Ontario qui possèdent des biens ou ont besoin des services immobiliers de la Société. La Société administre 52,1 millions de pieds carrés d'espace de location, dont 44,4 millions appartiennent à la province et 7,7 millions sont loués au secteur privé dans divers endroits de la province.

En tant que société de la Couronne et organisme de services de la province, la Société est exemptée de l'impôt sur le revenu.

1. SOMMAIRE DES PRINCIPALES CONVENTIONS COMPTABLES

Les présents états financiers ont été dressés conformément aux principes comptables généralement reconnus au Canada. Les principales conventions comptables suivies pour préparer ces états financiers sont :

a) Recours à des estimations

La préparation d'états financiers conformément aux principes comptables généralement reconnus au Canada nécessite que la direction formule des estimations et des hypothèses quand aux recettes et dépenses qui influent sur les montants d'actif et de passif et sur les renseignements connexes déclarés à la date des états financiers. Les montants réels peuvent différer de ces estimations.

b) Immobilisations

Les immobilisations qui excèdent un millier de dollars et dont la durée de vie utile va au-delà de l'exercice en cours sont capitalisées au coût. Les immobilisations comprennent les ordinateurs et les logiciels et sont amorties selon la méthode de l'amortissement linéaire sur trois ans.

c) Régimes de prestations aux employés

La Société offre des prestations de retraite à ses employés classifiés à temps plein par le biais de leur participation au Régime de retraite des fonctionnaires et au Régime de retraite du Syndicat des employés de la fonction publique de l'Ontario. Ces régimes sont comptabilisés comme des régimes de retraite interentreprises car la Société n'a pas suffisamment d'information pour appliquer une comptabilité de

régime de retraite à prestations déterminées. Les dépenses engagées représentent la contribution de la Société aux régimes au cours de l'exercice.

2. INDEMNITÉS DE LICENCIEMENT

La provision pour indemnités de licenciement permet de couvrir les coûts associés au départ du personnel dus à la réorganisation de la Société et à l'impartition de ses services de gestion des installations et des terrains. Les indemnités de licenciement sont financées par le SCG. Les changements apportés à la provision pour indemnités de licenciement sont les suivants :

31 mars	2001	2000
Provision pour indemnités de licenciement, en début d'exercice	1 8167 $	25 700 $
Provision pour augmentation (diminution)	(4 032)	6 155
Indemnités de licenciement	(4 700)	(13 688)
Provision pour indemnités de licenciement, en fin d'exercice	9 435 $	18 167 $

3. IMMOBILISATIONS

Les immobilisations sont les suivantes :

31 mars	2001			2000
	Coût	Amortissement cumulé	Valeur comptable nette	Valeur comptable nette
Ordinateurs et logiciels	1 240 $	1 063 $	177 $	325 $
Ordinateurs et logiciels en location-acquisition	628	370	258	-
	1 868 $	1 433 $	435 $	325 $

Les immobilisations ont été acquises au coût total de 895 $, dont 628 $ par le biais de contrat de location-acquisition. La somme de 267 $ a été versée au comptant pour acheter des immobilisations.

Les états financiers ne tiennent pas compte de certaines immobilisations qui sont fournies sans frais à la Société par le SCG.

4. CONTRATS DE LOCATION

a) Fonctionnement

Les contrats de location-exploitation sont imputés à l'exercice conformément aux modalités des contrats de location. Aux termes des contrats de location-exploitation des locaux et véhicules appartenant au gouvernement, la Société doit acquitter les frais de location suivants :

Pour l'exercice se terminant le 31 mars :

2002	978 $
2003	854
	1 832 $

b) Immobilisations

La Société loue pratiquement tout son matériel informatique et ses véhicules. Ces locations, qui reviennent en fait à acquérir un bien et produisent un passif, sont comptabilisées comme l'achat d'un bien et le passif y afférent est inscrit au poste « Obligations au titre de la location-acquisition ».

On trouvera ci-dessous le calendrier des futurs versements minimaux à effectuer dans le cadre des contrats de location-acquisition qui arrivent à expiration le 31 mars 2004, suivis du solde des obligations au titre de la location-acquisition.

Pour l'exercice se terminant le 31 mars :

2002	176 $
2003	83
2004	6
Versements minimaux au titre de la location-acquisition	265
Moins : Montant représentant un intérêt de 5,7 %	17
Solde de l'obligation	248
Moins : tranche de la dette à moins d'un an	176
Tranche de la dette à long terme	72 $

5. ÉVENTUALITÉS

La Société agit à titre de mandataire du gouvernement de l'Ontario. À ce titre, elle est autorisée à se faire indemniser contre toutes dettes subies dans l'exercice de son pouvoir exprès au nom du gouvernement de l'Ontario.

6. OPÉRATIONS ENTRE APPARENTÉS

En plus de l'encaisse comptabilisée au bilan, la Société a plusieurs autres comptes bancaires (pour son exploitation) et un compte de réserve. Les fonds de ces comptes sont détenus en « fiducie », administrés au nom du SCG et directement liés à l'exploitation des biens dont le SCG est propriétaire ou qu'il loue ou aux services offerts à d'autres ministères ou organismes du gouvernement de l'Ontario. Au 31 mars 2001, les soldes des comptes d'exploitation cumulés et du compte de réserve s'élevaient respectivement à 38 646 $ (2000 - 23 814 $) et 56 118 $ (2000 - 19 128 $).

Les comptes débiteurs comprennent 10 854 $ (2000 - 457 $) du SCG et d'autres ministères.

Les frais d'administration comprennent : comptabilité, ressources humaines, vérification, information et traitement des données, services juridiques et communications achetés au SCG.

Le coût des prestations compensatrices à la retraite, autres que les prestation de retraite, a été pris en charge par le SCG et n'est pas inclus dans l'État des résultats et des bénéfices non répartis.

La Société est financièrement dépendante de la province, car toutes les recettes qu'elle en perçoit pour fournir ses services sont sous le contrôle du ministre/président du Conseil de gestion du gouvernement.

7. RÉGIME DE RETRAITE

La Société offre des prestations de retraite à tous ses employés classifiés à temps plein par le biais de leur participation au Régime de retraite des fonctionnaires (RRF) et au Régime de retraite du Syndicat des employés de la fonction publique de l'Ontario (caisse du SFPO) mis en place par la Province.

La contribution de la Société au titre des régimes de retraite pour l'exercice terminé le 31 mars 2001 était de 757 $ (2000 - 1 695 $) et est incluse dans les salaires et avantages sociaux figurant dans l'État des résultats et des bénéfices non répartis.

8. JUSTE VALEUR DES INSTRUMENTS FINANCIERS

La valeur comptable de l'encaisse, des comptes débiteurs, des comptes créditeurs et des charges à payer se rapproche de la juste valeur en raison de la maturité à court terme de ces instruments financiers.

9. DIVULGATION DES TRAITEMENTS

La *Loi de 1996 sur la divulgation des traitements dans le secteur public* exige la divulgation publique des traitements versés aux employés du secteur public qui touchent 100 000 $ ou plus par an. Les traitements versés aux employés de la Société concernés par cette divulgation pour l'exercice 2000 sont les suivants :

Nom	Poste	Salaire versé	Avantages imposables
Bauman, Kenneth A.	Vice-président - Gestion des installations (RGT)	102 061,74 $	351,36 $
Farrugia, Marylee L.	Avocate générale et Secrétaire générale	122 169,20 $	297,65 $
Gregory, Linda S.	Directrice financière	116 858,00 $	312,94 $
Kessel, Clive D.	Vice-président - Diversification des modes de prestation des services/Impartition	100 173,09 $	279,12 $
Leroux, Peter	Vice-président principal - Services dans les installations	134 832,09 $	385,68 $
Massiah, Erwin	Vice-président - Services dans les installations (RGT)	106 171,85 $	262,99 $
Miele, Tony	Président-directeur général	203 460,07 $	122,61 $
Searchfield, Bradley	Vice-président principal - Immobilier et ventes	122 793,32 $	351,36 $

SOCIÉTÉ INDÉPENDANTE DE GESTION DU MARCHÉ DE L'ÉLECTRICITÉ

Rapport de la direction

RESPONSABILITÉ DE LA DIRECTION EN MATIÈRE D'INFORMATION FINANCIÈRE

La direction assume la responsabilité des états financiers ci-joints de la Société indépendante de gestion du marché de l'électricité, qui ont été dressés conformément aux principes comptables généralement reconnus au Canada. Les principales conventions comptables suivies par la Société indépendante de gestion du marché de l'électricité sont décrites à la note 3 afférente aux états financiers sous la rubrique « Résumé des principales conventions comptables ». Pour dresser des états financiers, il est nécessaire d'utiliser des estimations reposant sur le jugement de la direction, surtout lorsque des opérations qui touchent la période comptable ne peuvent être finalisées avec certitude avant une période ultérieure. Les états financiers ont été dressés en fonction de limites raisonnables en matière d'importance relative et à partir de l'information disponible au 26 janvier 2001.

La direction maintient un système de contrôles internes visant à assurer, dans une mesure raisonnable, la protection des éléments d'actif et la disponibilité d'une information fiable en temps opportun. Ce système comprend des principes et méthodes bien établis ainsi qu'une structure organisationnelle prévoyant la délégation de pouvoir et la séparation des responsabilités.

Ces états financiers ont été vérifiés par PricewaterhouseCoopers s.r.l., vérificateurs externes nommés par le conseil d'administration. La responsabilité des vérificateurs externes consiste à exprimer une opinion quant à la présentation fidèle des états financiers selon les principes comptables généralement reconnus au Canada. Le rapport qui suit décrit l'étendue de leur vérification et fait état de l'opinion des vérificateurs.

Au nom de la direction,

Le président et chef de la direction,

Dave Goulding

Le chef des finances,

Douglas J. Thomas

Toronto, Canada
Le 26 janvier 2001

Rapport des vérificateurs

Au conseil d'administration de la Société indépendante de gestion du marché de l'électricité (SIGMÉ)

Nous avons vérifié le bilan de la SIGMÉ au 31 décembre 2000 ainsi que les états des résultats et de l'excédent (du déficit) accumulé et des flux de trésorerie de l'exercice terminé à cette date. La responsabilité de ces états financiers incombe à la direction de la SIGMÉ. Notre responsabilité consiste à exprimer une opinion sur ces états financiers en nous fondant sur notre vérification.

Notre vérification a été effectuée conformément aux normes de vérification généralement reconnues au Canada. Ces normes exigent que la vérification soit planifiée et exécutée de manière à fournir l'assurance raisonnable que les états financiers sont exempts d'inexactitudes importantes. La vérification comprend le contrôle par sondages des éléments probants à l'appui des montants et des autres éléments d'information fournis dans les états financiers. Elle comprend également l'évaluation des principes comptables suivis et des estimations importantes faites par la direction, ainsi qu'une appréciation de la présentation d'ensemble des états financiers.

À notre avis, ces états financiers donnent, à tous les égards importants, une image fidèle de la situation financière de la SIGMÉ au 31 décembre 2000 ainsi que des résultats de son exploitation et de ses flux de trésorerie pour l'exercice terminé à cette date selon les principes comptables généralement reconnus au Canada.

PricewaterhouseCoopers s.r.l.

Comptables agréés
Toronto, Canada
Le 26 janvier 2001

Résultats et exédent (déficit) accumulé

(en milliers de dollars canadiens)	Exercice terminé 31 décembre 2000	Période de neuf mois terminée le 31 décembre 1999
	$	$
PRODUITS *(note 3 b))*		
Produits liés aux réseaux	93 355	56 910
Services auxiliaires, aide financière pour les régions rurales et subventions pour les régions éloignées	246 204	181 243
TOTAL DES PRODUITS	**339 559**	**238 153**
CHARGES		
Coûts des services auxiliaires, aide financière pour les régions rurales et subventions pour les régions éloignées	246 204	181 243
Main-d'œuvre	30 079	22 374
Frais de transition	18 987	7 689
Télécommunications	8 336	6 839
Autres frais	12 625	9 499
Amortissement	8 446	8 246
TOTAL DES CHARGES	**324 677**	**235 890**
Bénéfice avant les intérêts	**14 882**	**2 263**
Intérêts créditeurs	1 450	685
Intérêts débiteurs	(6 168)	(4 556)
BÉNÉFICE (PERTE) NET(TE) POUR LA PÉRIODE	**10 164**	**(1 608)**
EXCÉDENT (DÉFICIT) ACCUMULÉ AU DÉBUT DE LA PÉRIODE	(1 608)	–
EXCÉDENT (DÉFICIT) ACCUMULÉ À LA FIN DE LA PÉRIODE	**8 556**	**(1 608)**

Voir les notes afférentes aux états financiers.

Bilan

(en milliers de dollars canadiens)	Au 31 décembre 2000	Au 31 décembre 1999
	$	$
ACTIF		
Actif à court terme		
Espèces et quasi-espèces	105 622	20 992
Placements temporaires	–	34 172
Sommes à payer en vertu de la convention de répartition des produits	28 827	26 919
Charges payées d'avance et comptes débiteurs	5 093	2 111
	139 542	**84 194**
Immobilisations *(note 4)*		
Immobilisations en service	58 554	65 423
Travaux en cours	168 337	71 011
	226 891	**136 434**
Autres éléments d'actif		
Charges d'exploitation payées d'avance	2 100	3 222
Charges de retraite payées d'avance *(note 7)*	21 323	15 778
	23 423	**19 000**
TOTAL DE L'ACTIF	**389 856**	**239 628**
PASSIF		
Passif à court terme		
Comptes créditeurs et charges à payer *(note 5)*	47 821	59 566
Intérêts courus	2 812	2 149
	50 633	61 715
Dette à long terme *(note 6)*	311 534	161 534
Obligation au titre des avantages complémentaires de retraite futurs *(note 7)*	19 133	17 987
TOTAL DU PASSIF	**381 300**	**241 236**
EXCÉDENT (DÉFICIT) ACCUMULÉ	**8 556**	**(1 608)**
TOTAL DU PASSIF ET DE L'EXCÉDENT (DÉFICIT) ACCUMULÉ	**389 856**	**239 628**

Voir les notes afférentes aux états financiers.

Au nom du conseil

James C. Baillie

Barry E. Chuddy

FLUX DE TRÉSORERIE

(en milliers de dollars canadiens)	Exercice terminé 31 décembre 2000	Période de neuf mois terminée le 31 décembre 1999
	$	$
ACTIVITÉS D'EXPLOITATION		
Bénéfice (perte) net(te) pour la période	10 164	(1 608)
Ajustements au titre des éléments hors caisse		
Amortissement	8 446	8 246
Augmentation (diminution) des charges de retraite payées d'avance	(5 545)	1 013
Augmentation de l'obligation au titre des avantages complémentaires de retraite futurs	1 146	1 136
	14 211	8 787
Variation des soldes hors caisse liés à l'exploitation		
Augmentation des éléments de passif à court terme	1 773	8 546
Augmentation des charges payées d'avance	(1 860)	(4 987)
Augmentation des sommes à payer en vertu de la convention de répartition des produits	(1 524)	(597)
	(1 611)	2 962
Liquidités provenant des activités d'exploitation	**12 600**	**11 749**
ACTIVITÉS D'INVESTISSEMENT		
Vente (acquisition) de placements temporaires, montant net	34 172	(34 172)
Coûts des travaux en cours	(111 409)	(45 185)
Nouvelles immobilisations en service	(733)	(2 671)
Liquidités affectées aux activités d'investissement	**(77 970)**	**(82 028)**
ACTIVITÉS DE FINANCEMENT		
Émission de titres de dette à long terme	150 000	83 334
Liquidités provenant des activités de financement	**150 000**	**83 334**
VARIATION NETTE DES ESPÈCES ET QUASI-ESPÈCES	84 630	13 055
ESPÈCES ET QUASI-ESPÈCES AU DÉBUT DE LA PÉRIODE	20 992	7 937
ESPÈCES ET QUASI-ESPÈCES À LA FIN DE LA PÉRIODE	**105 622**	**20 992**

Voir les notes afférentes aux états financiers

Information supplémentaire : *(en milliers de dollars canadiens)*

Intérêts payés	**13 831**	**4 545**

Notes afférentes aux états financiers

1. Restructuration du secteur de l'électricité de l'Ontario

Le secteur des services publics d'électricité en Amérique du Nord a entamé un processus visant à remplacer le cadre monopolistique par un marché concurrentiel favorisant la diversité des options offertes aux clients. Le 30 octobre 1998, le gouvernement de l'Ontario a promulgué la *Loi de 1998 sur la concurrence dans le secteur de l'énergie* dans le but de restructurer les activités exercées par Ontario Hydro et d'ouvrir la voie à la concurrence.

Avant la restructuration, Ontario Hydro était une société de services publics à intégration verticale et à tarifs réglementés. Le 1er avril 1999, Ontario Hydro, qui a fait l'objet d'une restructuration, a été remplacée par les entités suivantes :

- Ontario Power Generation Inc. (OPG), société de production d'énergie;
- Ontario Hydro Services Company Inc. (OHSC), renommée par la suite Hydro One (HO1), entreprise de transport et de distribution d'électricité à tarifs réglementés qui exploite des entreprises de services énergétiques dans un secteur non réglementé;
- Société indépendante de gestion du marché de l'électricité (SIGMÉ), organisme sans but lucratif, coordonnateur indépendant des réseaux;
- Office de la sécurité des installations électriques (OSIE), organisme sans but lucratif qui vérifie les circuits électriques, tâche auparavant accomplie par Ontario Hydro;
- Société financière de l'industrie de l'électricité de l'Ontario (SFIÉO), entité remplaçante de Hydro Ontario dont les objectifs consistent à gérer la dette, les éléments d'actif et de passif ainsi que les droits et obligations qui n'ont pas été transmis à une entité remplaçante et à agir à titre d'administrateur du régime de retraite de SFIÉO jusqu'à ce que les éléments d'actif et de passif aient été transférés aux nouveaux régimes de retraite des entités remplaçantes.

2. Début de l'exploitation

La Société indépendante de gestion du marché de l'électricité a été créée le 1er avril 1999 aux termes de la partie II de la *Loi de 1998 sur l'électricité*. Conformément à la *Loi de 1998 sur l'électricité*, la SIGMÉ exerce ses activités en vertu d'un permis d'exploitation délivré par la Commission de l'énergie de l'Ontario. La SIGMÉ a reçu d'Ontario Hydro certains éléments d'actif et de passif, notamment ceux de l'ancienne unité fonctionnelle de la gestion centrale du marché d'Ontario Hydro. Les éléments d'actif net acquis d'Ontario Hydro se chiffrent à 78,2 M$, acquisition qui a été financée par l'émission d'une dette.

La SIGMÉ est un organisme sans but lucratif, sans capital-actions et non assujetti à l'impôt sur le revenu dont les objectifs, qui sont décrits à la partie II, paragraphe 5(1) de la *Loi de 1998 sur l'électricité*, sont les suivants :

- Exercer les pouvoirs et fonctions attribués à la SIGMÉ en vertu de la *Loi de 1998 sur l'électricité*, des règles du marché et de son permis;
- Conclure avec les transporteurs des accords lui donnant le pouvoir de diriger les activités de leurs réseaux de transport;
- Diriger les activités et maintenir la fiabilité du réseau dirigé par la SIGMÉ de manière à promouvoir les objectifs de la *Loi de 1998 sur l'électricité*;
- Créer et faire fonctionner les marchés administrés par la SIGMÉ de manière à promouvoir les objectifs de la *Loi de 1998 sur l'électricité;*
- Recueillir des renseignements sur les besoins actuels et futurs en électricité en Ontario et sur la capacité du réseau d'électricité intégré d'y répondre, et fournir ces renseignements au public;
- Participer à l'établissement, par tout organisme de normalisation, de normes et de critères de fiabilité pour les réseaux de transport;
- Travailler avec les autorités responsables de l'extérieur de l'Ontario pour coordonner les activités de la SIGMÉ avec les leurs.

Comme le stipule la *Loi de 1998 sur l'électricité*, la SIGMÉ appliquera les surplus à la réalisation de ses objectifs. La SIGMÉ s'attend de recouvrer tout déficit au moyen des produits futurs liés aux réseaux, sous réserve de l'approbation de la Commission de l'énergie de l'Ontario.

La SIGMÉ souhaite que les systèmes, les processus et les autres exigences des marchés qu'elle administre soient prêts pour les opérations boursières à l'automne 2001. Il subsiste un doute quant au moment de l'ouverture du marché, en raison de circonstances indépendantes de la volonté de la SIGMÉ. Le report de l'ouverture du marché pourrait nuire à la capacité de la SIGMÉ de recouvrer, au moyen de produits liés aux réseaux, les coûts engagés relativement au développement des marchés. S'il survenait un report imprévu de la date d'ouverture du marché, la SIGMÉ se verrait obligée de se tourner vers d'autres sources de financement.

3. Résumé des principales conventions comptables

a) Mode de présentation des états financiers

Les états financiers ci-joints ont été dressés conformément aux principes comptables généralement reconnus au Canada. Les résultats d'exploitation et les flux de trésorerie de l'exercice 1999 présentés dans ces états financiers tiennent compte des soldes d'ouverture des éléments d'actif et de passif, au coût historique, transférés d'Ontario Hydro le 1er avril 1999 ainsi que des activités ultérieures pour la période de neuf mois terminée le 31 décembre 1999. Les états des résultats et des flux de trésorerie pour l'exercice 2000 tiennent compte des activités de la période de 12 mois terminée le 31 décembre 2000.

b) Constatation des produits

Conformément à un projet de convention (la convention de transition pour la répartition des produits) conclu entre la SIGMÉ et les autres entités remplaçantes d'Ontario Hydro, la SIGMÉ touche des produits liés aux réseaux et des produits liés aux services auxiliaires.

La convention de transition pour la répartition des produits, qui portera sur la période de transition comprise entre le 1er avril 1999 et l'ouverture du marché, n'a pas encore été signée. Par conséquent, les produits figurant dans les présents états financiers, dont la quasi-totalité a été reçue en espèces, sont fondés sur des projets de convention qui n'ont pas encore été signés et pourraient donc être modifiés. À la connaissance de la SIGMÉ, rien n'indique que des modifications seront apportées à la répartition de ses produits.

c) Frais de transition et travaux en cours

La SIGMÉ joue un rôle déterminant, conjointement avec de futurs participants du marché et d'autres parties intéressées, dans la mise sur pied d'un marché concurrentiel de la vente en gros de l'électricité en Ontario. À ce titre, la SIGMÉ est chargée de l'élaboration et de la mise en œuvre des systèmes, y compris le matériel informatique et les logiciels, ainsi que des processus et méthodes nécessaire au fonctionnement d'un marché concurrentiel. L'élaboration de ces systèmes, processus et méthodes s'effectuera sur plusieurs années.

Les coûts liés à ce projet sont soit capitalisés, d'après les avantages futurs existants après l'ouverture du marché, soit imputés aux résultats de l'exercice. Les coûts capitalisés sont inclus dans les travaux en cours, tandis que les coûts imputés aux résultats de l'exercice sont compris dans les frais de transition. Les coûts capitalisés ont habituellement trait aux coûts liés aux installations fixes, au matériel informatique et aux logiciels nécessaires à l'exploitation du marché qui comprennent les sommes payées aux fournisseurs, à la main-d'œuvre interne et externe et aux consultants, une partie applicable des frais généraux ainsi qu'une partie des intérêts relatifs aux emprunts contractés pour financer le projet. Les frais de transition, qui sont imputés aux résultats de l'exercice, se rapportent généralement à l'établissement des règles du marché, aux processus et méthodes utilisés à l'interne et sur le marché ainsi qu'à la conception organisationnelle et ils incluent les sommes payées à la main-d'œuvre interne et externe et aux consultants ainsi qu'une partie applicable des frais généraux.

d) Immobilisations

Les immobilisations détenues au 1er avril 1999 ont été inscrites à la valeur comptable nette transférée d'Ontario Hydro. Les immobilisations acquises après cette date ont été capitalisées au coût, qui comprend les coûts des matières, de la main-d'œuvre et des travaux d'ingénierie, les frais généraux et les intérêts applicables aux activités de construction d'immobilisations.

e) Amortissement

Le coût des immobilisations en service est amorti essentiellement selon la méthode linéaire sur la durée d'utilisation prévue.

La durée d'utilisation moyenne prévue des éléments d'actif, mesurée en années à compter de la date à laquelle ils ont été transférés d'Ontario Hydro ou ont été acquis, s'établit comme suit :

Catégorie	Durée d'utilisation moyenne prévue
Bâtiments administratifs	36
Systèmes informatiques d'acquisition de données [1]	4
Ordinateurs et mobilier	5

Les gains et pertes à la vente d'immobilisations et les pertes découlant des mises hors services anticipées sont portés aux résultats à titre d'ajustements de la dotation à l'amortissement. Les frais d'enlèvement sont imputés à la charge d'amortissement à mesure qu'ils sont engagés.

La durée d'utilisation prévue des immobilisations et les principales hypothèses qui sous-tendent les estimations des frais d'enlèvement d'immobilisations font l'objet de révisions périodiques. L'incidence de la variation de la durée d'utilisation prévue des immobilisations est amortie sur une base prospective. La dernière révision a eu lieu au cours de l'exercice 2000.

f) Espèces et quasi-espèces

Les espèces et quasi-espèces comprennent l'encaisse, les dépôts à terme et d'autres placements à court terme dont l'échéance à l'acquisition est de moins de 90 jours.

g) Placements temporaires

Les placements à court terme en titres du marché monétaire dont l'échéance à l'acquisition est de 90 jours ou plus sont classés à titre de placements temporaires et évalués au coût non amorti. Les primes et escomptes sont amortis selon la méthode du rendement constant sur la durée restant à courir jusqu'à l'échéance.

h) Prestations de retraite et avantages complémentaires de retraite

Les programmes d'avantages complémentaires de retraite de la SIGMÉ comprennent des prestations de retraite, une assurance vie collective, une assurance maladie, une assurance invalidité de longue durée et des indemnités d'accident du travail.

La SIGMÉ comptabilise ses obligations découlant des régimes de retraite et d'avantages complémentaires de retraite ainsi que les frais y afférents, déduction faite de l'actif des régimes. L'actif de la caisse de retraite est évalué à la valeur marchande actuelle. Des actuaires indépendants déterminent chaque année les charges et obligations découlant des régimes de retraite et d'avantages complémentaires de retraite selon la méthode de répartition des prestations et les meilleures estimations de la direction d'après la date de mesure du 30 septembre.

Les charges découlant des régimes de retraite et d'avantages complémentaires de retraite se composent du coût des prestations au titre des services rendus au cours de l'exercice, des intérêts et ajustements résultant des modifications apportées aux régimes et aux hypothèses ainsi que des gains et pertes actuariels, qui sont amortis selon la méthode linéaire sur la durée moyenne estimative du reste de la carrière active des employés couverts. Les charges découlant des régimes de retraite et d'avantages complémentaires de retraite sont inscrites dans l'exercice au cours duquel l'employé rend les services en cause.

i) Juste valeur des instruments financiers

Les valeurs comptables figurant au bilan au titre des instruments financiers, qui se composent des éléments d'actif à court terme, des éléments de passif à court terme et de la dette à long terme, se rapprochent de la juste valeur de ces éléments.

---

[1] *Les systèmes informatiques d'acquisition de données devaient être mis hors service à la fin de 2001. Toutefois, étant donné le report de la date d'ouverture du marché et vu l'incidence de ce report sur le remplacement des autres éléments d'actif, la mise hors service est maintenant prévue pour la fin de 2002. La durée d'utilisation en 2000 tient compte de ce changement, qui a donné lieu à une réduction de 2 393 000 $ de la dotation à l'amortissement de l'exercice.*

j) Devises

Les opérations libellées en devises sont converties en dollars canadiens au taux de change en vigueur à la date de l'opération. Les éléments d'actif et de passif monétaires libellés en devises figurant dans les bilans sont convertis en dollars canadiens au taux de change en vigueur à la date des bilans. Les gains et pertes de change découlant des opérations réglées en devises sont portés à l'état des résultats à la date des opérations.

k) Utilisation d'estimations

Pour préparer des états financiers conformes aux principes comptables généralement reconnus, la direction doit établir des estimations et poser des hypothèses qui touchent les montants des produits et des charges et de l'actif et du passif ainsi que la présentation d'éléments d'actif et de passif éventuels à la date des états financiers. Il se pourrait que les résultats réels diffèrent de ces estimations.

4. Immobilisations

Les immobilisations en service se composent essentiellement du bâtiment administratif Clarkson System Control Centre, des systèmes informatiques d'acquisition de données, des ordinateurs et du mobilier.

	Au 31 décembre 2000			*Au 31 décembre 1999*
(en milliers de dollars canadiens)	VALEUR COMPTABLE	AMORTISSEMENT CUMULÉ	VALEUR COMPTABLE NETTE	VALEUR COMPTABLE NETTE
	$	$	$	$
Immobilisations en service				
Bâtiments administratifs	48 505	4 043	44 462	46 646
Systèmes informatiques d'acquisition de données	19 764	10 252	9 512	14 299
Ordinateurs et mobilier	6 975	2 395	4 580	4 478
	75 244	16 690	58 554	65 423
Travaux en cours	168 337	–	168 337	71 011
	243 581	**16 690**	**226 891**	**136 434**

Les intérêts capitalisés sur les travaux en cours en 2000 se sont établis à 6 148 510 $ (723 337 $ en 1999).

5. Comptes créditeurs et charges à payer

(en milliers de dollars canadiens)	*Au 31 décembre 2000*	*Au 31 décembre 1999*
	$	$
Convention de répartition des produits	20 517	20 133
Immobilisations en service	844	–
Travaux en cours	11 710	25 793
Exploitation	14 750	13 640
	47 821	**59 566**

6. Dette à long terme

(en milliers de dollars canadiens)	*Au 31 décembre 2000*	*Au 31 décembre 1999*
	$	$
Effets à payer à :		
Société financière de l'industrie de l'électricité de l'Ontario (SFIÉO)	78 200	78 200
Province d'Ontario	233 334	83 334
	311 534	**161 534**

Effet à payer à la SFIÉO

L'effet à long terme à payer à la Société financière de l'industrie de l'électricité de l'Ontario (SFIÉO) n'est pas garanti, porte intérêt au taux annuel de 7,9 % et est remboursable intégralement le 1er mai 2009. L'intérêt court tous les jours et est remboursable à terme échu en deux versements semestriels égaux le 1er mai et le 1er novembre de chaque année.

Effet à payer à la province d'Ontario

La province d'Ontario a accordé à la SIGMÉ un financement non garanti d'un montant maximal de 275 M$, dont 233 M$ ont été utilisés. La tranche toujours disponible sera prélevée le 5 avril 2001. Le taux d'intérêt moyen pondéré sur le solde prélevé à ce jour s'établit à 5,79 %. Le solde du prêt total portera intérêt au taux pondéré de 6,24 % après le 1er mai 2001. L'emprunt est remboursable le 3 novembre 2003.

Aux termes de l'entente de prêt, la SIGMÉ peut se voir accorder une prolongation du délai de remboursement si, le 27 octobre 2003 ou avant cette date, elle est incapable d'obtenir une cote de crédit ou si elle obtient une cote inférieure à un niveau déterminé. La date de remboursement sera alors reportée à la première des deux dates suivantes à survenir, soit le 31 mars 2005 ou six mois après l'obtention d'une cote de crédit ou une révision de celle-ci l'élevant au niveau requis. Durant la période de prolongation, l'emprunt portera intérêt à un taux égal au taux variable des acceptations bancaires majoré de 50 points de base.

Facilités de crédit

La SIGMÉ a conclu, avec une banque canadienne, une convention de crédit renouvelable. Au 31 décembre 2000, environ 158 000 $ avaient été tirés de cette facilité de crédit et inscrits au bilan à titre d'espèces et quasi-espèces. En vertu de cette convention, la banque consent à la SIGMÉ une facilité de crédit renouvelable reconductible de 364 jours d'un montant de 20 M$ à des fins générales. La convention n'est pas garantie. Les avances aux termes de cette facilité sont offertes en dollars canadiens sous forme de prêts portant intérêt au taux préférentiel ou au taux des acceptations bancaires applicables. Les tranches non utilisées de cette facilité de crédit font l'objet d'une commission annuelle d'engagement de 5 points de base. Pour chaque acceptation bancaire acceptée par la banque, la SIGMÉ versera à cette dernière une commission d'acceptation annuelle de 15 points de base.

De plus, en vertu d'une convention, la banque consent à la SIGMÉ une facilité de crédit engagée non garantie et renouvelable de 364 jours d'un montant maximal de 100 M$. Cette facilité de crédit servira principalement à financer le manque à gagner découlant de montants à percevoir d'intervenants du marché relativement à des paiements à d'autres intervenants du marché avant leur recouvrement en vertu des règles du marché.

La SIGMÉ a également conclu une convention de crédit renouvelable avec une autre banque canadienne, aux termes de laquelle la banque consent à la SIGMÉ une facilité de crédit engagée renouvelable et reconductible de 364 jours d'un montant de 20 M$ à des fins générales. Cette convention n'est pas garantie. Les avances aux termes de cette facilité sont offertes en dollars canadiens sous forme de prêts à taux préférentiel, d'acceptations bancaires et de lettres de crédit, ces dernières étant plafonnées à 2 M$. Les tranches non utilisées de cette facilité de crédit font l'objet d'une commission d'engagement de 8,5 points de base. Cette convention prend fin le 31 mars 2001 et ne sera pas renouvelée.

7. Régimes d'avantages sociaux

La SIGMÉ offre à ses employés actuels et employés à la retraite des prestations de retraite et d'autres prestations futures, y compris une assurance vie collective, une assurance invalidité de longue durée et une assurance soins médicaux et soins dentaires collective.

Régimes de retraite

Du 1er avril 1999 au 31 décembre 1999, la SIGMÉ a cotisé au régime de retraite de la SFIÉO, régime de retraite contributif agréé à prestations déterminées auparavant connu sous le nom « Régime de retraite et d'assurance d'Ontario Hydro ». Le 1er avril 1999, dans le cadre de la restructuration de l'industrie ontarienne de l'électricité, l'actif, le passif et une partie du surplus de la caisse de retraite de la SFIÉO ont été répartis théoriquement entre les entités remplaçantes d'Ontario Hydro.

Le régime de retraite de la SIGMÉ (le « régime ») est entré en vigueur le 31 décembre 1999 et, le 1er janvier 2000, il a pris en charge la part revenant à la SIGMÉ du passif découlant du régime de retraite de la SFIÉO. Le régime devrait recevoir l'actif du régime de retraite de la SFIÉO en 2001.

En plus d'offrir un régime de retraite agréé par capitalisation, la SIGMÉ verse des prestations de retraite déterminées non agréées en vertu d'un régime non agréé sans capitalisation.

Autres prestations futures

L'assurance vie collective, l'assurance invalidité de longue durée et l'assurance soins médicaux et soins dentaires collective sont offertes en vertu de régimes à prestations déterminées non agréés sans capitalisation.

Condensé de l'actif du régime et des obligations au titre des prestations constituées

(en milliers de dollars canadiens)	Prestations de retraite 2000	Prestations de retraite 1999	Autres prestations 2000	Autres prestations 1999
	$	$	$	$
Obligations au titre des prestations constituées	173 209	164 688	24 580	14 645
Juste valeur de l'actif du régime	249 295	228 025	–	–
Capitalisation du régime	76 086	63 337	(24 580)	(14 645)
Coût des prestations (constituées) payées d'avance constaté dans les bilans	21 323	15 778	(19 858)	(18 475)

Condensé des principales hypothèses utilisées dans le calcul du coût des prestations et des obligations

(en milliers de dollars canadiens)	Prestations de retraite 2000	Prestations de retraite 1999	Autres prestations 2000	Autres prestations 1999
Taux d'actualisation	7,0 % à 7,45 %	7,25 %	7,0 % à 7,45 %	7,0 % à 7,50 %
Rendement prévu de l'actif du régime	7,25 %	7,25 %	–	–
Taux d'augmentation salariale	3,5 %	3,5 %	3,5 %	3,5 %
Taux d'augmentation des prestations	2,5 %	2,5 %	–	–
Durée moyenne du reste de la carrière active des employés	12 ans	10,75 ans	12 ans	10,75 ans

On suppose que les frais hospitaliers et le coût des médicaments augmenteront de 8 % en 2001, que cette hausse sera ramenée à 5 % après trois ans, et que les autres frais médicaux et dentaires grimperont de 5 % par année.

Condensé du coût des prestations et des cotisations au régime

(en milliers de dollars canadiens)	Prestations de retraite 2000 (12 mois)	Prestations de retraite 1999 (9 mois)	Autres prestations 2000 (12 mois)	Autres prestations 1999 (9 mois)
	$	$	$	$
Coût des prestations (revenu)	(5 545)	1 013	2 084	1 417
Cotisations de l'employeur	2	–	669	–
Cotisations des participants au régime	813	–	–	–
Prestations versées	4 848	4 500	576	2 186

8. Information sectorielle

La SIGMÉ est une société unique engagée dans l'exploitation du réseau ontarien de production et de transport de l'électricité.

9. Engagements

Engagements en vertu de contrats de location-exploitation

Les obligations de la SIGMÉ en vertu de contrats de location-exploitation non résiliables pour les cinq prochains exercices sont les suivantes :

(en milliers de dollars canadiens)

2001	2002	2003	2004	2005
$	$	$	$	$
1 768	1 308	717	586	249

Engagements de capital

Au 31 décembre 2000, la SIGMÉ avait conclu des engagements de capitaux irrévocables de 18 955 000 $.

Fiducies et autres états financiers

Caisse de retraite des juges provinciaux

Rapport du vérificateur

À la Commission de retraite des juges provinciaux
et au ministre des Finances

J'ai vérifié l'état de l'évolution du solde de la Caisse de retraite des juges provinciaux pour l'exercice terminé le 31 mars 2001. La responsabilité de cet état financier incombe à la direction de la Caisse. Ma responsabilité consiste à exprimer une opinion sur cet état financier en me fondant sur ma vérification.

Ma vérification a été effectuée conformément aux normes de vérification généralement reconnues du Canada. Ces normes exigent que la vérification soit planifiée et exécutée de manière à fournir l'assurance raisonnable que l'état financier est exempt d'inexactitudes importantes. La vérification comprend le contrôle par sondages des éléments probants à l'appui des montants et des autres éléments d'information fournis dans l'état financier. Elle comprend également l'évaluation des principes comptables suivis et des estimations importantes faites par la direction, ainsi qu'une appréciation de la présentation d'ensemble de l'état financier.

À mon avis, cet état financier donne, à tous les égards importants, une image fidèle de la situation financière de la Caisse au 31 mars 2001 ainsi que des résultats de ses activités pour l'exercice terminé à cette date selon la convention comptable décrite à la note complémentaire 2.

J.R. McCarter, CA
Vérificateur provincial adjoint

Toronto (Ontario)
Le 8 mai 2001

CAISSE DE RETRAITE DES JUGES PROVINCIAUX

État de l'évolution du solde de la Caisse pour l'exercice terminé le 31 mars 2001

	2001 (en milliers de dollars)	2000 (en milliers de dollars)
Dépôts		
Cotisations		
Participants	2 735	2 864
Province de l'Ontario (note 4)	10 382	14 702
Intérêts créditeurs	23 231	21 611
	36 348	39 177
Paiements		
Prestations de retraite et allocations aux survivants	14 462	14 181
Remboursements	196	463
	14 658	14 644
Augmentation nette de la Caisse	21 690	24 533
Solde en dépôt auprès du ministre des Finances		
au début de l'exercice	255 772	231 239
à la fin de l'exercice	277 462	255 772

Passif éventuel (note 5)

Voir les notes complémentaires.

Approuvé au nom de la Commission :

Président

CAISSE DE RETRAITE DES JUGES PROVINCIAUX

Notes complémentaires
Le 31 mars 2001

1. DESCRIPTION DE LA CAISSE

La Caisse de retraite des juges provinciaux (la Caisse) est gérée par la Commission de retraite des juges provinciaux désignée par le Règlement de l'Ontario 67/92 pris en application de la *Loi sur les tribunaux judiciaires*, tel qu'il est modifié. La brève description de la Caisse qui suit ne donne que des renseignements généraux. On trouvera des renseignements plus complets dans le Règlement.

a) Description générale

La Caisse a pour objet de verser des prestations de retraite aux juges provinciaux et protonotaires retraités qui participent au régime ou des allocations aux survivants pour les personnes à leur charge.

b) Politique de capitalisation

Les participants doivent cotiser 7 % de leur salaire jusqu'au moment où ils satisfont aux exigences de service de base ou qu'ils atteignent l'âge de 70 ans, suivant la première en date de ces éventualités.

La cotisation annuelle que doit verser la province est calculée annuellement par évaluation actuarielle.

c) Prestations de retraite

Les prestations de retraite sont fondées sur l'âge et le nombre d'années de service à temps plein au crédit du participant au moment où il cesse d'exercer ses fonctions et du salaire à plein temps des juges au plus haut rang judiciaire occupé par le participant pendant qu'il était en fonctions. Les participants ont droit à ces prestations leur vie durant.

d) Pension d'invalidité

Les participants ayant atteint l'âge de 65 ans qui ont un minimum de cinq années de service à temps plein et qui sont incapables d'exercer leurs fonctions en raison d'une lésion ou d'une maladie chronique ont droit à une retraite complète.

e) Allocations aux survivants

Une allocation aux survivants correspondant à 60 % des prestations de retraite est versée au conjoint sa vie durant ou aux enfants qui répondent aux critères définis à l'article 22 du Règlement relativement à l'âge, à la garde, à la scolarisation ou à l'invalidité.

f) Remboursements en cas de décès

En cas de décès, un remboursement est payable au représentant successoral du participant si personne n'a droit à une allocation aux survivants. Le montant du remboursement est égal aux cotisations du participant à la Caisse majorées des intérêts, déduction faite des prestations déjà versées.

g) Remboursements à la sortie du régime

Lorsqu'ils cessent d'exercer leurs fonctions pour une raison autre que leur décès, les participants non admissibles à des prestations de retraite ont droit au remboursement de leurs cotisations à la Caisse majorées des intérêts.

CAISSE DE RETRAITE DES JUGES PROVINCIAUX

Notes complémentaires
Le 31 mars 2001

1. DESCRIPTION DE LA CAISSE (SUITE)

h) Intérêts créditeurs

Tout l'argent frais, soit l'excédent des dépôts sur les prestations versées au cours de chaque exercice, rapporte des intérêts à un taux fixe pendant 25 ans. Ce taux ne peut être inférieur au taux moyen pondéré applicable aux titres à long terme émis ou garantis par la province de l'Ontario au cours de l'exercice. Durant l'exercice 2001, le taux appliqué à l'argent frais mensuellement était de 6,59 % (6,60 % en 2000) et a été crédité à partir de la fin de chaque mois jusqu'à la fin de l'exercice. Le taux d'intérêt moyen pondéré appliqué au solde de la Caisse au début de l'exercice était de 9,05 % (9,31 % en 2000).

i) Statut de la Caisse

La Caisse n'est pas soumise aux exigences de la *Loi sur les régimes de retraite* et des règlements en matière de déclaration. Toutefois, elle a le statut de régime de retraite enregistré aux fins de l'impôt sur le revenu.

j) Indexation des prestations

Les prestations sont rajustées chaque année en fonction de l'évolution de l'indice des salaires pour l'ensemble des activités économiques du Canada publié par Statistique Canada, sous réserve d'un maximum de 7 % pour une année donnée.

k) Prochains changements touchant la Caisse

Les modifications apportées à la *Loi de l'impôt sur le revenu* (Canada) limitent les prestations de retraite payables par la Caisse pour les années de service postérieures à 1991. Le Conseil des ministres a approuvé le fait que les prestations dépassant la limite fixée par la *Loi de l'impôt sur le revenu* soient fournies par un compte supplémentaire distinct au sein du Trésor.

Les modalités de la Caisse sont en cours de révision dans un but de conformité aux exigences de la *Loi de l'impôt sur le revenu*, et il faudra un décret pour ouvrir le compte supplémentaire. Revenu Canada est au courant du statut du compte supplémentaire.

Jusqu'à présent, la Caisse a versé environ 8 680 043 $ qui auraient dû être versés par le compte supplémentaire. Dès que ce compte sera ouvert, un rapprochement sera effectué entre celui-ci et la Caisse, qui sont tous deux détenus par le Trésor.

2. CONVENTION COMPTABLE IMPORTANTE

L'état financier a été préparé selon la méthode de la comptabilité de caisse.

CAISSE DE RETRAITE DES JUGES PROVINCIAUX

Notes complémentaires
Le 31 mars 2001

3. FRAIS D'ADMINISTRATION

Les frais d'administration sont payés par la province de l'Ontario.

4. PASSIF AU TITRE DES PRESTATIONS FUTURES

Selon l'évaluation actuarielle la plus récente de la Caisse, au 31 mars 2000, la valeur actualisée des cotisations futures du gouvernement au titre des prestations de retraite et des allocations aux survivants était de 110 427 000 $ (161 543 000 $ en 1999). La réduction est due principalement à une modification de la méthode d'évaluation de l'actif, la valeur marchande ayant remplacé la valeur comptable. Les cotisations de la province à ce total s'effectuent selon les montants recommandés par l'évaluation actuarielle. Pour chacun des exercices présentés, les cotisations étaient fondées sur l'évaluation de l'exercice précédent, soit l'évaluation la plus récente au moment des cotisations.

5. PASSIF ÉVENTUEL

Environ 118 juges des tribunaux provinciaux nommés avant 1984 ont intenté une action contre Sa Majesté la Reine du chef de la province de l'Ontario, en prétendant que le transfert de leurs cotisations de la Caisse de retraite des fonctionnaires (CRF) à la Caisse de retraite des juges provinciaux (CRJP) n'était pas légal. Ils réclament le remboursement de leurs cotisations ou des dommages-intérêts d'un maximum de 200 000 $ chacun.

En décembre 1995, un juge provincial en retraite a présenté une requête alléguant que le transfert de ses cotisations de la CRF à la CRJP n'était pas légal. Le tribunal a statué que le transfert était légal.

L'avocat de la Couronne a consulté celui des juges et ceux-ci ont convenu de ne pas s'opposer au rejet de l'action.

Commission de la sécurité professionnelle et de l'assurance contre les accidents du travail

Responsabilité à l'égard de l'information financière

Les états financiers ci-joints ont été dressés par la direction conformément aux principes comptables généralement reconnus au Canada et appliqués d'une manière uniforme. Ces états financiers incluent certains montants basés sur les estimations et les jugements les plus probables de la direction. Toute information financière présentée ailleurs dans le rapport annuel est conforme aux états financiers.

La direction est responsable de l'intégrité des états financiers et a mis en place des systèmes de contrôle interne pour atteindre un degré raisonnable de certitude que l'actif est adéquatement comptabilisé et protégé contre les risques de perte. Le conseil d'administration a constitué un comité de vérification pour veiller à ce que la direction s'acquitte des responsabilités qui lui incombent. Le comité de vérification rencontre périodiquement la direction et les vérificateurs internes et externes pour s'assurer qu'ils assument leurs responsabilités comme il se doit en ce qui a trait à la présentation des états financiers, aux éléments d'information à fournir, à la divulgation et aux recommandations sur le contrôle interne.

La Direction de la vérification interne vérifie si les contrôles, pratiques et méthodes internes de la Commission de la sécurité professionnelle et de l'assurance contre les accidents du travail (CSPAAT) sont appropriés et uniformes.

Les vérificateurs externes, KPMG s.r.l., sous la direction du vérificateur provincial, ont effectué une vérification indépendante des états financiers de la CSPAAT conformément aux normes de vérification généralement reconnues au Canada. Le rapport des vérificateurs expose l'étendue de cette vérification indépendante, de même que leur opinion sur les états financiers de la CSPAAT.

Eckler Partners Ltd., cabinet d'actuaires-conseils indépendant auprès de la CSPAAT, exprime une opinion sur le contenu et la pertinence de l'évaluation de la dette au titre de l'indemnisation future de la CSPAAT.

David Williams
Président-directeur général

Thomas Chan
Vice-président,
Finances et services généraux,
et directeur financier

Le 7 mars 2001

Rapport des actuaires-conseils

KPMG

À la Commission de la sécurité professionnelle et de l'assurance contre les accidents du travail,
au ministre du Travail
et au vérificateur provincial

Conformément à la *Loi sur la sécurité professionnelle et l'assurance contre les accidents du travail*, qui prescrit que les comptes de la Commission de la sécurité professionnelle et de l'assurance contre les accidents du travail (CSPAAT) soient vérifiés par le vérificateur provincial ou sous sa direction par un vérificateur nommé par le lieutenant-gouverneur en conseil à cette fin, nous avons vérifié le bilan de la CSPAAT au 31 décembre 2000, l'état des résultats de fonctionnement et de la dette non provisionnée ainsi que l'état des flux de trésorerie de l'exercice terminé à cette date. La responsabilité de ces états financiers incombe à la direction de la CSPAAT. Notre responsabilité consiste à exprimer une opinion sur ces états financiers en nous fondant sur notre vérification.

Notre vérification a été effectuée conformément aux normes de vérification généralement reconnues au Canada. Ces normes exigent que la vérification soit planifiée et exécutée de manière à fournir l'assurance raisonnable que les états financiers sont exempts d'inexactitudes importantes. La vérification comprend le contrôle par sondages des éléments probants à l'appui des montants et des autres éléments d'information fournis dans les états financiers. Elle comprend également l'évaluation des principes comptables suivis et des estimations importantes faites par la direction, ainsi qu'une appréciation de la présentation d'ensemble des états financiers.

À notre avis, ces états financiers donnent, à tous les égards importants, une image fidèle de la situation financière de la CSPAAT au 31 décembre 2000 ainsi que des résultats de son fonctionnement et des flux de sa trésorerie pour l'exercice terminé à cette date selon les principes comptables généralement reconnus au Canada.

KPMG s.e.l.

Comptables agréés

Toronto, Canada
Le 7 mars 2001

Bilan

au 31 décembre

(en millions de dollars)	2000	1999
ACTIF		
Encaisse et quasi-espèces	52 $	- $
Sommes à recevoir	410	320
Placements (note 3)	10 309	9 552
Caisse de retraite des travailleurs blessés (note 4)	388	332
Immobilisations et autres éléments d'actif (note 5)	236	275
	11 395 $	10 479 $
PASSIF		
Sommes à payer	466 $	470 $
Emprunt hypothécaire (note 6)	73	74
Caisse de retraite des travailleurs blessés (note 4)	388	332
Dette au titre des avantages sociaux futurs (note 11)	283	270
Dette au titre de l'indemnisation future (note 7)	15 860	15 735
	17 070	16 881
DETTE NON PROVISIONNÉE (note 8)	(5 675)	(6 402)
	11 395 $	10 479 $

Au nom du conseil d'administration,

Glen Wright, président du conseil
Administrateur

Eileen Mercier,
vice-présidente du conseil
Administratrice

Les notes afférentes font partie intégrante des états financiers.

État des résultats de fonctionnement et de la dette non provisionnée

Pour l'exercice terminé le 31 décembre

(en millions de dollars)	2000	1999
OPÉRATIONS DE FONCTIONNEMENT COURANT		
REVENUS		
Primes provenant de l'exercice considéré	1 760 $	1 707 $
Placements (note 3)	1 149	1 065
	2 909	2 772
DÉPENSES		
Dépenses d'indemnisation (note 7)	2 694	2 338
Augmentation nette de la caisse de retraite des travailleurs blessés (note 4)	56	59
Frais administratifs et autres (note 9)	247	387
Obligations et engagements sanctionnés par la loi (note 10)	156	145
	3 153	2 929
EXCÉDENT (INSUFFISANCE) DES REVENUS SUR LES DÉPENSES DU FONCTIONNEMENT COURANT	(244)	(157)
Primes pour dette non provisionnée	971	1 061
EXCÉDENT DES REVENUS SUR LES DÉPENSES APPLIQUÉ À LA RÉDUCTION DE LA DETTE NON PROVISIONNÉE	727	904
Dette non provisionnée, au début de l'exercice	6 402	7 098
Modification d'une convention comptable (note 11)	–	208
Dette non provisionnée, à la fin de l'exercice (note 8)	5 675 $	6 402 $

Les notes afférentes font partie intégrante des états financiers.

État des flux de trésorerie

Pour l'exercice terminé le 31 décembre

(en millions de dollars)	2000		1999	
FLUX DE TRÉSORERIE LIÉS AUX OPÉRATIONS DE PLACEMENT				
Revenu de placements	450 $		411 $	
Vente de placements	7 455		4 253	
Achat de placements	(7 514)		(4 543)	
Rentrées de fonds nettes liées aux opérations de placement		391 $		121 $
FLUX DE TRÉSORERIE LIÉS AUX OPÉRATIONS DE FONCTIONNEMENT				
Fonctionnement courant				
Provenance de l'encaisse :				
Primes courantes	1 714 $		1 618 $	
Affectation de l'encaisse :				
Requérants, survivants et fournisseurs de soins	(2 342)		(2 203)	
Caisse de retraite des travailleurs blessés	(56)		(63)	
Employés et fournisseurs de biens et de services administratifs	(446)		(396)	
Autres en vertu des obligations et engagements sanctionnés par la loi	(156)		(143)	
	(3 000)		(2 805)	
Sorties de fonds nettes liées aux opérations de fonctionnement courant		(1 286)		(1 187)
Encaisse provenant des primes pour dette non provisionnée		947		1 005
ENCAISSE REQUISE POUR LES OPÉRATIONS DE FONCTIONNEMENT		(339)		(182)
Augmentation (diminution) de l'encaisse et des quasi-espèces		52		(61)
Encaisse et quasi-espèces, au début de l'exercice		–		61
Encaisse et quasi-espèces, à la fin de l'exercice		52 $		– $

Les notes afférentes font partie intégrante des états financiers.

Notes afférentes aux états financiers

Le 31 décembre 2000

1. Nature du fonctionnement

La Commission de la sécurité professionnelle et de l'assurance contre les accidents du travail (CSPAAT) est une société constituée en vertu d'une loi adoptée par l'Assemblée législative de l'Ontario en 1914. La CSPAAT est chargée de l'application de la *Loi de 1997 sur la sécurité professionnelle et l'assurance contre les accidents du travail* (la *Loi*). La CSPAAT préconise la prévention des lésions et des maladies professionnelles dans les lieux de travail de l'Ontario et verse des prestations aux travailleurs qui ont subi une lésion survenue du fait et au cours de leur emploi ou qui ont contracté une maladie professionnelle.

La CSPAAT veille à l'application de la *Loi* pour deux groupes d'employeurs, soit les employeurs de l'annexe 1 et les employeurs de l'annexe 2. L'annexe 1 se rapporte aux services et aux industries pour lesquels les employeurs sont assurés en vertu du principe de la «responsabilité collective» et sont tenus de contribuer à la caisse d'assurance de la CSPAAT. L'annexe 2 se rapporte aux employeurs qui sont «autoassurés», en ce sens qu'ils sont personnellement responsables des coûts. Le gouvernement fédéral, qui est couvert en vertu d'une entente distincte conclue avec Développement des ressources humaines Canada, est également considéré comme un employeur de l'annexe 2.

La CSPAAT règle le coût réel des demandes d'indemnisation des travailleurs de l'annexe 2 pour le compte des employeurs autoassurés, et ceux-ci lui remboursent les prestations qu'elle a versées ainsi que des coûts reliés aux activités de prévention et à l'administration des demandes d'indemnisation.

Elle tire également des revenus de placements d'un portefeuille diversifié qu'elle maintient pour respecter ses obligations futures en ce qui a trait aux demandes d'indemnisation en cours.

La CSPAAT n'est aucunement financée par le gouvernement et ne reçoit aucun appui financier. Elle perçoit des fonds par l'application de taux de prime sur les masses salariales des employeurs de l'annexe 1 assurés en vertu de la *Loi*. Ces fonds servent à fournir une indemnisation aux travailleurs qui subissent une lésion au cours de leur emploi ou qui contractent une maladie professionnelle, ou à leurs survivants.

2. Principales conventions comptables

Les états financiers ont été dressés conformément aux principes comptables généralement reconnus au Canada. La préparation des états financiers en conformité avec les principes comptables généralement reconnus au Canada exige que la direction effectue des estimations et émette des hypothèses qui ont des effets sur l'actif et le passif déclarés à la date des états financiers, ainsi que sur les revenus et les dépenses déclarés au cours de l'exercice. Il se peut que les résultats réels diffèrent de ces estimations.

Les principales conventions comptables sont résumées ci-dessous :

Encaisse et quasi-espèces

L'encaisse et les quasi-espèces sont des fonds qui consistent en des espèces et en des instruments du marché monétaire venant initialement à échéance dans une période allant jusqu'à trois mois.

Placements

a) **Obligations, coupons et hypothèques**

Les obligations, les coupons et les hypothèques sont comptabilisés à la fraction non amortie du coût. Dans le cas des hypothèques, la fraction non amortie du coût est rajustée en fonction des remboursements du capital. Les gains et pertes réalisés à la vente d'obligations, de coupons et d'hypothèques sont reportés et amortis sur une période de 20 ans ou jusqu'à ce que le titre vendu arrive à échéance, selon la première de ces éventualités.

b) **Titres de participation et biens immobiliers**

Les titres de participation et les biens immobiliers sont comptabilisés au coût d'acquisition rajusté à leur juste valeur, selon la méthode de la moyenne mobile des valeurs marchandes fondée sur une période de cinq ans. Les gains et pertes réalisés sont reportés et amortis sur une période de quatre ans.

c) **Valeurs mobilières à court terme**

Les valeurs mobilières à court terme consistent en des instruments du marché monétaire venant à échéance au bout de trois à douze mois et sont comptabilisées au coût d'acquisition. Les gains et pertes à la vente sont intégrés dans les résultats de l'exercice au cours duquel ils surviennent.

d) **Conversion des devises étrangères**

Les opérations de placement libellées en devises sont converties en dollars canadiens au taux de change en vigueur au moment de l'opération. L'encaisse et les quasi-espèces sont converties en dollars canadiens au taux de change en vigueur à la date du bilan.

Juste valeur des placements

La juste valeur des placements est établie comme suit :

Les obligations et les titres de participation sont évalués selon leur valeur à la cote établie à la fin de l'exercice. Lorsque la valeur à la cote n'est pas disponible, une juste valeur est établie en fonction du rendement et des valeurs de titres négociables comparables. La juste valeur des obligations et des titres de participation en devises est convertie en dollars canadiens au taux de change en vigueur à la date du bilan.

Les billets à court terme, les bons du Trésor et les dépôts à terme venant à échéance dans une période allant jusqu'à un an sont comptabilisés au coût d'acquisition qui, combiné au revenu tiré des intérêts courus, correspond approximativement à la juste valeur, compte tenu de l'échéance à court terme de ces instruments.

La juste valeur des biens immobiliers est fondée sur leur valeur d'expertise, qui est établie à intervalles réguliers.

Les placements du fonds commun sont évalués au prix unitaire fourni par le gestionnaire du fonds commun, ce qui représente la quote-part revenant à la CSPAAT de l'actif net sous-jacent à sa juste valeur établie en fonction des cours de clôture.

Juste valeur des autres éléments d'actif et de passif financiers

La juste valeur de l'encaisse et des sommes à recevoir et à payer correspond approximativement à la valeur comptable, étant donné qu'ils sont des instruments à court terme.

Caisse de retraite des travailleurs blessés

Les placements détenus dans la caisse de retraite des travailleurs blessés sont comptabilisés à leur juste valeur, telle qu'elle est définie précédemment. Les fluctuations de la juste valeur sont inscrites dans les résultats de la caisse de retraite des travailleurs blessés durant l'exercice au cours duquel ces fluctuations se produisent.

Immobilisations et amortissement

Les immobilisations sont présentées au coût d'acquisition. Les immobilisations sont amorties selon la méthode de l'amortissement linéaire à des taux calculés de sorte à passer en charges le coût des immobilisations en fonction de leur durée d'utilisation prévue qui, dans le cas des bâtiments et de l'équipement de bureau et du matériel informatique, représente une durée respective de 20 ans, 5 ans et 3 ans. Le coût des bâtiments comprend les frais d'aménagement, de financement et autres coûts capitalisés avant qu'ils ne deviennent complètement opérationnels, auquel moment l'amortissement commence.

Revenu provenant des primes

Aux termes de la *Loi de 1997 sur la sécurité professionnelle et l'assurance contre les accidents du travail* (la *Loi*), la CSPAAT établit le total des primes que tous les employeurs de l'annexe 1 doivent payer chaque année afin de maintenir la caisse d'assurance prévue par cette loi.

Le revenu provenant des primes est déterminé par l'application du taux de prime pertinent aux masses salariales estimatives et réelles des employeurs figurant à l'annexe 1 de la *Loi* et est rajusté au besoin en fonction des résultats en matière d'indemnisation.

Les employeurs de l'annexe 2 sont personnellement responsables du paiement des prestations à l'égard de leurs employés aux termes de la *Loi*. Les remboursements des prestations versées et des frais administratifs reliés aux demandes d'indemnisation sont compris dans les primes de la CSPAAT.

Primes pour dette non provisionnée

La CSPAAT informe les employeurs de l'annexe 1 des méthodes de calcul du taux de ces primes, du montant des primes à verser et de l'échéancier des paiements avant le début de l'exercice. Les taux de prime comprennent une composante qui est affectée à la réduction de la dette non provisionnée.

Dette au titre de l'indemnisation future

La dette au titre de l'indemnisation future est déterminée annuellement au moyen d'une évaluation actuarielle et représente une provision pour les versements et frais administratifs futurs liés aux demandes d'indemnisation présentées pour des lésions survenues le 31 décembre ou avant cette date. La valeur de cette provision a été déterminée en estimant les versements d'indemnisation futurs conformément aux pratiques d'indemnisation en vigueur au 31 décembre 2000. La provision est fondée sur les mesures législatives en vigueur au 1er janvier 1998.

La dette au titre de l'indemnisation future ne comprend aucune provision pour le paiement des demandes d'indemnisation se rapportant à l'annexe 2, étant donné que le paiement de ces demandes constitue une obligation des employeurs de l'annexe 2.

La dette au titre de l'indemnisation future ne comprend aucune provision pour les demandes d'indemnisation futures reliées aux lésions et aux maladies qui ne sont pas considérées comme étant reliées au travail actuellement.

3. Placements et revenu de placements

La valeur comptable des placements est constituée de placements dont le coût d'acquisition est de 10 986 millions de dollars (1999 : 10 230 millions de dollars), y compris le revenu de placements à recevoir, plus les rajustements à la juste valeur de l'ordre de 653 millions de dollars (1999 : 574 millions de dollars), moins les gains nets non amortis de 1 330 millions de dollars réalisés sur la vente de placements (1999 : 1 252 millions de dollars).

Les placements sont répartis par catégorie comme suit :

(en millions de dollars)	2000		1999	
	Valeur comptable	Juste valeur	Valeur comptable	Juste valeur
Valeurs mobilières à revenu fixe				
Obligations	3 548 $	4 022 $	3 524 $	3 879 $
Hypothèques	-	-	2	2
	3,548	4 022	3 526	3 881
Titres de participation				
Canadiens	2 828	3 756	2 964	3 778
Étrangers - États-Unis	712	992	562	1 049
- Mondiaux	2 828	3 389	2 185	2 961
	6 368	8 137	5 711	7 788
Biens immobiliers	327	362	235	273
Valeurs mobilières à court terme				
Instruments du marché monétaire	-	-	7	7
Revenu de placements à recevoir	66	66	73	73
	10 309 $	12 587 $	9 552 $	12,022 $

La CSPAAT participe à un programme de prêts de valeurs mobilières aux termes duquel celles-ci sont prêtées à des emprunteurs, approuvés par la CSPAAT et par l'administrateur du fonds de placement, moyennant certains frais, contre des garanties de haute qualité. Au 31 décembre 2000, la juste valeur des valeurs mobilières prêtées s'élevait à 2 170 millions de dollars (1999 : 1 816 millions de dollars).

Les placements à l'étranger sont exposés au risque de change. Les instruments dérivés sont utilisés dans le seul but de couvrir les opérations en devises afin de mieux gérer et réduire le risque de change. Ces instruments sont évalués à leur valeur marchande à la fin de l'exercice. Le montant nominal de référence des contrats en devises servant à couvrir les placements en devises s'élevait à 242 millions de dollars au 31 décembre 2000 (1999 : 73 millions de dollars). Leur valeur de remplacement à la fin de l'exercice était de 243 millions de dollars (1999 : 71 millions de dollars). Les contrats viennent à échéance au cours des trois premiers mois de 2001.

Obligations, selon l'échéance, au 31 décembre :

(en millions de dollars)	2000 Échéance					1999
	Jusqu'à 1 ans	1 à 5 ans	5 à 10 ans	Plus de 10 ans	Total	Total
Obligations d'État						
Valeur comptable	14 $	1 297 $	948 $	735 $	2 994 $	3 188 $
Juste valeur	14 $	1 314 $	973 $	760 $	3 061 $	3 118 $
Rendement (%)	5,6	5,4	5,5	5,9	5,6	6,3
Obligations de sociétés						
Valeur comptable	9 $	414 $	262 $	272 $	957 $	786 $
Juste valeur	9 $	417 $	264 $	271 $	961 $	761 $
Rendement (%)	5,6	5,9	6,3	6,8	6,3	6,7
Moins : Gains non amortis					403	450
Total						
Valeur comptable					3 548 $	3 524 $
Juste valeur					4 022 $	3 879 $
Rendement (%)					5,7	6,4

Le rendement moyen reflète le rendement à l'échéance et correspond au taux d'actualisation qui rend la valeur actuelle des flux de trésorerie futurs de chaque obligation égale à sa juste valeur au 31 décembre.

Le revenu selon la catégorie de placements se répartit comme suit :

(en millions de dollars)	2000	1999
Obligations	285 $	262 $
Titres de participation	854	797
Valeurs mobilières à court terme	11	4
	1,150	1,063
Caisse de retraite des travailleurs blessés	21	23
Dépenses de placements	(22)	(21)
Revenu de placements	1 149 $	1 065 $

En 2000, des gains nets réalisés et non réalisés de 743 millions de dollars (1999 : 706 millions de dollars) ont été amortis par imputation au revenu de placements.

4. Caisse de retraite des travailleurs blessés

Aux termes de l'article 44 de la *Loi sur les accidents du travail* et des *Règlements de l'Ontario, L.R.O. 1990*, qui continue de s'appliquer dans le cas des lésions et des maladies survenues avant le 1er janvier 1998, la CSPAAT met en réserve des fonds correspondant à 10 % de chaque versement fait aux travailleurs blessés en vertu de l'article 43 de cette *loi*. Conformément aux dispositions de cette *Loi*, ces fonds sont distincts de la caisse d'assurance de la CSPAAT et sont investis dans le but de fournir des prestations de revenu de retraite aux travailleurs blessés.

En vertu de l'article 45 de la *Loi de 1997 sur la sécurité professionnelle et l'assurance contre les accidents du travail* (la Loi), entrée en vigueur le 1er janvier 1998, la CSPAAT met en réserve dans leur caisse de retraite un montant correspondant à 5 % (plutôt que 10 %) des prestations pour perte de gains des travailleurs pour les demandes d'indemnisation présentées pour des lésions survenues après le 31 décembre 1997. Un travailleur blessé peut choisir de cotiser un montant additionnel correspondant à 5 % de ses prestations pour perte de gains. Le montant ne commence à être mis en réserve qu'après que le travailleur a reçu des versements pour perte de gains pendant douze mois consécutifs. Comme la *Loi* est entrée en vigueur le 1er janvier 1998, la CSPAAT n'a commencé à mettre en réserve le montant correspondant à 5 % des versements que le 1er janvier 1999.

La valeur comptable de la caisse au 31 décembre était la suivante :

(en millions de dollars)	2000	1999
Encaisse	2 $	4 $
Placements dans le fonds commun	386	-
Obligations	-	117
Titres de participation		
- Canadiens	-	120
- Étrangers mondiaux	-	61
Instruments du marché monétaire	-	28
Revenu de placements à recevoir	-	2
	388	332 $

Les placements dans le fonds commun comprennent des titres de participation à revenu fixe de 149 millions de dollars, des titres de participation de 225 millions de dollars et des instruments du marché monétaire de l'ordre de 12 millions de dollars.

En 2000, la caisse de retraite des travailleurs blessés a enregistré une augmentation nette de 56 millions de dollars (1999 : 59 millions de dollars).

La variation de l'actif net se répartit comme suit :

(en millions de dollars)	2000	1999
Montant mis en réserve aux termes de la *Loi*	46 $	44 $
Revenu de placements	16	10
Augmentation de la valeur marchande	5	13
Dépenses d'indemnisation payées	(11)	(8)
Augmentation de l'actif net	56	59
Actif net, au début de l'exercice	332	273
Actif net, à la fin de l'exercice	388 $	332 $

5. Immobilisations et autres éléments d'actif

(en millions de dollars)	2000		1999
	Prix	Valeur comptable nette	Valeur comptable nette
Bâtiments et améliorations locatives	217 $	160 $	163 $
Équipement de bureau	107	14	15
Matériel informatique	75	28	40
	399	202	218
Autres éléments d'actif	34	34	57
	433 $	236 $	275 $

L'amortissement a été de 30 millions de dollars en 2000 (1999 : 27 millions de dollars).

6. Emprunt hypothécaire

La CSPAAT participe à hauteur de 75 % au contrat de copropriété pour l'immeuble de son bureau central. En 1993, la CSPAAT a contracté un emprunt hypothécaire à long terme afin de financer partiellement l'aménagement et la construction de cet immeuble. L'immeuble sert de garantie à cet emprunt, qui arrivera à échéance en 2015. Le taux d'intérêt a été fixé à 10,25 % par année, à un taux composé deux fois l'an.

7. Dette au titre de l'indemnisation future et dépenses d'indemnisation

La dette au titre de l'indemnisation future représente une provision, déterminée selon des calculs actuariels, pour des versements d'indemnisation futurs liés à des demandes d'indemnisation acceptées; ces versements ont été actualisés selon le rendement net présumé des placements, comme il est indiqué ci-dessous. Les estimations des versements d'indemnisation futurs ont trait aux demandes d'indemnisation reliées aux lésions reliées au travail et aux maladies professionnelles déclarées et non déclarées survenues le 31 décembre 2000 ou avant cette date.

Ces estimations sont établies en fonction du montant et de la nature de l'indemnisation, tel qu'il est prescrit par les mesures législatives, et selon les pratiques en matière d'indemnisation en vigueur les 31 décembre 2000 et 1999.

La dette au titre de l'indemnisation future a été déterminée en appliquant les méthodes actuarielles reconnues, conformément aux normes établies par l'Institut canadien des actuaires.

La valeur actuarielle des paiements d'indemnisation futurs reflète les hypothèses et méthodes économiques et actuarielles, qui sont fondées sur les résultats des années précédentes et modifiées pour tenir compte des tendances actuelles. Comme ces hypothèses peuvent changer au fil des ans pour refléter des circonstances sous-jacentes, il est possible que de tels changements modifient considérablement la valeur actuarielle actuelle des versements d'indemnisation futurs.

L'évaluation actuarielle de la dette au titre de l'indemnisation future s'appuie sur les principales hypothèses économiques à long terme présentées ci-après.

	2000	1999
Taux d'inflation	3 %	3 %
Taux d'indexation des prestations		
Indexation totale	3 %	3 %
Indexation partielle	0,5 %	0,5 %
Rendement net des placements		
Indexation totale	4 %	4 %
Indexation partielle	6,5 %	6,5 %
Taux d'indexation des salaires et des coûts de soins de santé	4 %	4 %

Les estimations de la mortalité sont fondées sur les résultats obtenus par la CSPAAT de 1991 à 1995 en ce qui a trait à la mortalité chez les travailleurs blessés, ainsi que sur les données des tables de mortalité de l'Ontario rajustées en fonction des projections de 1990 à 1992 de la CSPAAT en matière de mortalité chez les survivants des travailleurs décédés. Une provision a été créée pour couvrir les augmentations futures du plafond des gains assurables et l'indexation des prestations.

La direction considère que le montant alloué aux paiements d'indemnisation futurs relatifs aux demandes d'indemnisation acceptées est satisfaisant. Les hypothèses et méthodes économiques et actuarielles à long terme sont examinées au 31 décembre de chaque année, lorsque des évaluations actuarielles sont effectuées par des cabinets indépendants. Les coûts actuariels des demandes d'indemnisation rattachés à des lésions reliées au travail déclarées et non déclarées survenues durant l'exercice, ainsi que, le cas échéant, les rajustements résultant des réexamens continus de l'admissibilité, des résultats des exercices précédents et des modifications législatives ou de celles apportées aux hypothèses ou aux méthodes sont comptabilisés sous le poste des dépenses d'indemnisation.

La dette au titre de l'indemnisation future comprend une provision de 755 millions de dollars (1999 : 820 millions de dollars) relativement aux coûts futurs des frais administratifs liés aux demandes d'indemnisation existantes. Les frais administratifs et autres ont été réduits de 227 millions de dollars, compte tenu des frais administratifs des demandes d'indemnisation qui ont été dégagés de la provision relative à la dette au titre de l'indemnisation future au cours de l'exercice. Les frais correspondants pour 1999 sont nuls, étant donné que la provision a été constituée pour la première fois le 31 décembre 1999.

La provision relative à la dette au titre de l'indemnisation future et les dépenses d'indemnisation payées en 2000 s'établissaient comme suit :

(en millions de dollars)	2000								1999
		Réintégration au marché du travail							
	Invalidité de longue durée	Sortie du revenu	Fournisseurs externes	Invalidité de courte durée	Soins de santé	Prestations de survivant	Frais adm. - demandes d'indemnisation	Total	Total
Dette au titre de l'indemnisation future, au début de l'exercice	11 037 $	619 $	224 $	473 $	1 254 $	1 308 $	820 $	**15 735 $**	15 600 $
Dépenses d'indemnisation	1 659	(150)	79	535	270	139	162	**2 694**	2 338
Dépenses d'indemnisation payées, au cours de l'exercice									
Annexe 1	(1 213)	(98)	(54)	(365)	(270)	(114)	(227)	**(2 341)**	(1 986)
Annexe 2	(110)	(8)	(3)	(53)	(30)	(13)	-	**(217)**	(209)
Caisse de retraite des travailleurs blessés	(11)	-	-	-	-	-	-	**(11)**	(8)
	(1 334)	(106)	(57)	(418)	(300)	(127)	(227)	**(2 569)**	(2 203)
Dette au titre de l'indemnisation future, à la fin de l'exercice	11 362 $	363 $	246 $	590 $	1 224 $	1 320 $	755 $	**15 860 $**	15 735 $

Les dépenses d'indemnisation payées comprennent ce qui suit :

(en millions de dollars)	Annexe 1		Annexe 2	
	2000	1999	2000	1999
Invalidité de longue durée				
Pensions des travailleurs	572 $	572 $	61 $	63 $
Suppléments	242	245	18	19
Perte économique future	315	300	21	19
Perte non financière	84	80	10	9
	1 213	1 197	110	110
Réintégration au marché du travail				
Soutien du revenu	98	123	8	10
Fournisseurs externes	54	43	3	2
	152	166	11	12
Invalidité de courte durée	365	286	53	47
Soins de santé				
Soins de santé	250	211	28	24
Rapports médicaux	20	18	2	2
	270	229	30	26
Prestations de survivant	114	108	13	14
Frais administratifs liés aux demandes d'indemnisation	227	-	-	-
	2 341 $	1 986 $	217 $	209 $

8. Rapprochement actuariel de l'évolution de la dette non provisionnée

Le rapprochement actuariel de l'évolution de la dette non provisionnée s'établit comme suit :

(en millions de dollars)	2000		1999	
Dette non provisionnée, au début de l'exercice	6 402 $		7 098 $	
Ajouter/(Retrancher) :				
Revenu de placements non réalisés en raison de la moins-value des éléments d'actif investis	450		499	
Primes affectées à la réduction de la dette non provisionnée	(971)		(1 061)	
Pertes (gains) actuariels résultant de ce qui suit :				
Indexation des prestations inférieures aux prévisions	(49)		(69)	
Rendement des placements supérieures aux prévisions	(426)		(408)	
Résultats en matière d'indemnisation pour les exercices précédents et l'exercice considéré	234		(16)	
Changements dans les hypothèses				
Rendement net des placements	-		(775)	
Perte de gains à long terme	(140)		-	
Frais administratifs liés aux demandes d'indemnisation futures	(80)		820	
Autres changements	150	(70)	106	151
Modification des taux d'imposition sur le revenu des particuliers		105		-
Modification des conventions comptables (note 11)		-		208
Dette non provisionnée, à la fin de l'exercice		5 675 $		6 402 $

9. Frais administratifs et autres

Les frais administratifs et autres comprennent ce qui suit :

(en millions de dollars)	2000	1999
Salaires et avantages sociaux	295 $	259 $
Amortissement et entretien de l'équipement	42	30
Occupation	31	31
Communications	11	12
Fournitures et services	16	13
Déplacements et entretien des véhicules	7	6
Autres	14	10
Projet de l'an 2000	-	26
	416	387
Programme d'agilité	58	-
	474	387
Frais administratifs liés aux demandes d'indemnisation (note 7)	(227)	-
	247 $	387 $

10. Opérations entre apparentés

Obligations et engagements sanctionnés par la loi

Aux termes de la *Loi de 1997 sur la santé et la sécurité au travail*, et tel que décrété par le lieutenant-gouverneur en conseil, la CSPAAT est tenue de rembourser le gouvernement de l'Ontario des frais engagés pour l'application de la *Loi sur la santé et la sécurité au travail*. La CSPAAT est aussi tenue de prendre en charge les frais liés au fonctionnement du Tribunal d'appel de la sécurité professionnelle et de l'assurance contre les accidents du travail, du Bureau des conseillers des travailleurs, du Bureau des conseillers du patronat et des postes de sauvetage dans les mines. Les sommes prévues pour les remboursements et le financement sont déterminées et approuvées par le ministre du Travail. La CSPAAT finance également l'Institut de recherche sur le travail et la santé, les associations pour la sécurité au travail, les centres de formation et les cliniques. Le montant total du financement fourni dans le cadre de ces obligations et engagements sanctionnés par la loi s'est élevé à 156 millions de dollars en 2000 (1999 : 145 millions de dollars).

Placements

Sont comprises dans les placements les valeurs mobilières à revenu fixe négociables émises par le gouvernement de l'Ontario et par les sociétés qui y sont reliées; ces valeurs se sont élevées à 373 millions de dollars en 2000 (1999 : 362 millions de dollars).

Autres

En plus des obligations sanctionnées par la loi et des dépenses relatives à la prévention des lésions, les états financiers comprennent des sommes provenant d'opérations de fonctionnement régulières réalisées avec divers ministères, organismes et sociétés de la Couronne du gouvernement de l'Ontario avec lesquels la CSPAAT pourrait être considérée comme étant apparentée. De telles opérations sont effectuées selon des modalités semblables à celles qui prévalent au cours d'opérations avec des parties non apparentées. Les soldes résultant de ces opérations ne sont pas importants.

11. Dette au titre des avantages sociaux futurs

En 1999, la CSPAAT a modifié sa convention comptable en ce qui a trait aux avantages sociaux futurs, à l'exception des prestations de retraite, en se fondant sur la norme comptable de l'Institut canadien des comptables agréés (ICCA) relative aux «*avantages sociaux futurs*». En raison de cette modification de convention comptable effectuée le 1er janvier 1999, une dette au titre des avantages sociaux futurs de l'ordre de 208 millions de dollars a été constatée.

Une évaluation actuarielle indépendante a été réalisée le 31 décembre 2000 conformément à la nouvelle norme comptable énoncée au chapitre 3461 du Manuel de l'ICCA intitulé *Avantages sociaux futurs*. À la fin de 2000, les obligations au titre des prestations constituées, autres que les prestations de retraite, était de 283 millions de dollars (1999 : 270 millions de dollars).

Les hypothèses actuarielles importantes adoptées par la CSPAAT pour évaluer la dette au titre des avantages sociaux futurs, autres que les prestations de retraite, étaient les suivantes :

	2000	1999
Taux d'actualisation	7 %	6 %
Taux tendanciel des coûts des soins de santé		
Frais médicaux	5 %	5 %
Frais dentaires	4 %	4 %

12. Régimes de retraite

La CSPAAT maintient deux régimes de retraite pour ses employés et le personnel des associations pour la sécurité au travail, des centres de formation et des cliniques : le régime de retraite des employés de la CSPAAT et le régime de retraite complémentaire des employés de la CSPAAT.

Le régime de retraite des employés de la CSPAAT est un régime contributif à prestations déterminées partiellement indexées, calculées en fonction du nombre d'années de service et du salaire de l'employé à l'approche de la retraite. Les opérations de placement ainsi que les tâches administratives et comptables liées à ce régime de retraite sont administrées par la CSPAAT.

Une évaluation actuarielle menée le 31 décembre 2000 conformément à la nouvelle norme comptable énoncée au chapitre 3461 du Manuel de l'ICCA intitulé *Avantages sociaux futurs* a établi que le régime de retraite affiche un excédent. Les obligations au titre des prestations constituées du régime de retraite contributif à prestations déterminées reflètent les estimations de la direction en ce qui a trait à l'indexation des salaires, au taux de rendement des placements, à la mortalité chez les membres, aux cessations d'emploi et à l'âge auquel les membres prendront leur retraite.

Le régime de retraite complémentaire des employés de la CSPAAT est un régime de retraite contributif à prestations déterminées. Il a été créé pour s'assurer que les employés de la CSPAAT dont les gains dépassent le seuil des gains établis pour les prestations de retraite déterminées maximales prévu par la *Loi de l'impôt sur le revenu* (Canada) recevront des prestations de retraite fondées sur leurs gains totaux. Les opérations de placement ainsi que les tâches administratives et comptables liées à ce régime de retraite complémentaire sont administrées par la CSPAAT.

Au 31 décembre, la situation du régime s'établissait comme suit :

(en millions de dollars)	Régime de retraite des employés	Régime de retraite complémentaire
Juste valeur de l'actif du régime	1 186,8 $	0,8 $
Obligations au titre des prestations de retraite constituées	977,2	8,9
Excédent (déficit) du régime	209,6 $	(8,1) $
Actif (passif) au titre des prestations constituées	22,6 $	(2,7) $
Dépenses du régime au cours de l'exercice	24,2 $	2,7 $
Cotisations de l'employeur	-	0,2 $
Cotisations des employés	-	0,2 $
Prestations de retraite versées	36,0 $	-

Les hypothèses actuarielles importantes adoptées pour évaluer les régimes de retraite de la CSPAAT étaient les suivantes au 31 décembre 2000 :

	Régime de retraite des employés	Régime de retraite complémentaire
Taux de croissance	7,00 %	7,00 %
Taux prévu de rendement à long terme de l'actif du régime	7,50 %	3,75 %
Taux d'augmentation de la rémunération	5,50 %	5,50 %

13. Engagements et éventualités

Contrats de location-exploitation

Au 31 décembre 2000, la CSPAAT avait conclu des contrats de location-exploitation non résiliables dont les paiements minimums futurs sont d'environ 17 millions de dollars par année pour les cinq prochaines années et d'un total de 32 millions de dollars après cette période.

Poursuites

La CSPAAT est partie à plusieurs réclamations et poursuites faisant l'objet de contestations. De l'avis de la direction, le dénouement de ces réclamations et poursuites n'aura pas d'effet important sur la CSPAAT.

Ligne de crédit bancaire

La CSPAAT détient une ligne de crédit non garantie de 150 millions de dollars auprès d'une banque commerciale. Cette ligne de crédit n'a pas été utilisée en 2000.

14. Chiffres correspondants des exercices précédents

Certains montants correspondants ont été reclassifiés aux fins de la présentation adoptée pour l'exercice considéré.

Divulgation des traitements dans le secteur public en 2000

Nom	Poste	Gains imposables	Gains Avantages	Total des gains
Abrams, Brenda E.	Avocate II	104 671,66 $	182,42 $	104 854,08 $
Achar, Ramach Andra	Médecin consultant	111 783,81 $	196,17 $	111 979,98 $
Arbrno, Valerie	VP SI/Chef SI	166 183,45 $	243,82 $	166 427,27 $
Allingham, Richard	Dir., Recherche et évaluation	110 157,58 $	189,65 $	110 347,23 $
Angove, Linda	Secrétaire générale	106 268,90 $	170,07 $	106 438,97 $
Anstey, Calvin	Dir., Secteur des transports	103 632,93 $	181,78 $	103 814,71 $
Argue, Robert	Dir., Dév. applications	105 941,11 $	184,66 $	106 125,77 $
Aronshtam, Masha	Médecin consultant	122 205,18 $	212,03 $	122 417,21 $
Arvisais, J.	Médecin consultant	122 392,85 $	212,03 $	122 604,88 $
Bain, Donna	Dir. gén. Gestion Services santé	118 038,56 $	199,58 $	118 238,14 $
Belanger, Adele Marie	Avocate II	107 535,85 $	183,95 $	107 719,80 $
Bell, Susan	Dir., SCTD	105 536,17 $	179,82 $	105 715,99 $
Bishop, M.	Médecin consultant	120 892,85 $	212,03 $	121 104,88 $
Bowman, Leslie	Médecin consultant	124 991,84 $	219,05 $	125 210,89 $
Brown, Elizabeth	Avocate II	107 535,85 $	183,95 $	107 719,80 $
Burton, Neil	Dir., DSC	115 735,97 $	193,03 $	115 929,00 $
Cantlie, George	Médecin consultant	129 797,84 $	219,05 $	130 016,89 $
Chain, Marybelle	Médecin consultant	127 205,87 $	211,03 $	127 416,90 $
Chan, Thomas	VP, Fin., Dir. financier	183 073,70 $	258,78 $	183 332,48 $
Chen, Kathy	Spéc. principale, Base de données	107 243,62 $	134,40 $	107 378,02 $
Colaco, Carmen	Médecin consultant	118 263,44 $	219,05 $	118 482,49 $
Coutinho, Jude	Dir. associé/médecin	125 130,12 $	217,94 $	125 348,06 $
Cude, Beverley	Dir., Serv. technologiques	123 037,58 $	186,62 $	123 224,20 $
David, Lawrence	Médecin consultant	118 422,89 $	208,78 $	118 631,67 $
De Demeter, Domit	Médecin consultant	124 991,84 $	219,05 $	125 210,89 $
De Domenico, Ivan J.	Médecin consultant	121 357,00 $	212,03 $	121 569,03 $
Desloumers, Jean	Médecin consultant	112 783,81 $	196,17 $	112 979,98 $
Dion, P. A.	Médecin consultant	116 081,82 $	196,17 $	116 277,99 $
Douglas, Colin J.	Avocat II	107 535,85 $	183,95 $	107 719,80 $
Douglas, Richard Alexander	Dir., Relations avec employés	125 342,55 $	218,31 $	125 560,86 $
D'souza, Irene	Médecin consultant	116 012,16 $	204,10 $	116 216,26 $
Dudley, John	Dir. associé/médecin	129 134,70 $	224,43 $	129 359,13 $
Fahmy, Nadia	Dir., Services admin.	100 615,65 $	174,19 $	100 789,84 $
Fedder, Jonathan E.	Dir. gén., Serv. jur.	101 244,69 $	0,00 $	101 244,69 $
Flynn, Miriam E.	Avocate II	105 013,62 $	183,74 $	105 197,36 $
Garg, S. K.	Médecin consultant	122 205,18 $	212,03 $	122 417,21 $
Geary, Judy	DG, SCTD et Serv. indemnisation spéc.	157 837,01 $	233,22 $	158 070,23 $
Germansky, Martin	Médecin consultant	120 892,85 $	212,03 $	121 104,88 $
Gibbs, Harry	VP Placements	226 812,11 $	321,14 $	227 133,25 $
Gregoire, Jean	Actuaire en chef	229 466,57 $	254,32 $	229 720,89 $
Hadjski, Anna	Médecin consultant	124 991,84 $	219,05 $	125 210,89 $
Hall, Nick M.	Dir., Secteur automobile	103 811,91 $	182,34 $	103 994,25 $
Hawkins, Adam J.	Dir., Placements immobiliers	136 806,39 $	188,55 $	136 994,94 $
Heckadon, Robert	Dir. associé/médecin	143 998,33 $	0,00 $	143 998,33 $
Hickman, Robert	Médecin consultant	115 965,88 $	204,10 $	116 169,98 $
Higgins, Jodi	Dir., Petites entreprises	100 589,98 $	173,29 $	100 763,27 $
Ho Kim, Thu Lan	Médecin consultant	113 060,10 $	197,25 $	113 257,35 $
Ho, Michael	Médecin consultant	124 991,84 $	219,05 $	125 210,89 $
Holyoke, Paul	Avocat général	203 860,56 $	276,43 $	204 136,99 $
Horseman, Brock C.	VP principal, Opérations	300 805,49 $	376,42 $	301 181,91 $
Jolley, Linda	VP, Politiques et recherche	192 254,03 $	251,83 $	192 505,86 $
Jones, Derek	Médecin consultant	108 319,30 $	197,25 $	108 516,55 $
Kanalec, Andrew D.	Dir. associé/médecin	136 438,63 $	239,20 $	136 677,83 $
Karr, A. Wm.	Médecin consultant	120 892,85 $	212,03 $	121 104,88 $
Keatings, Margaret	Dir. Pratiques prof.	100 754,70 $	175,86 $	100 930,56 $
Kelly, J. Brian	Dir. associé/médecin	140 929,36 $	247,13 $	141 176,49 $
Kempster, Geoff	Dir. Fabrication	102 459,08 $	178,48 $	102 637,56 $
Kosmidis, Elizabeth	Avocate II	107 535,85 $	183,95 $	107 719,80 $
Kulynych, Heidi	Adjointe adm. au pdg	111 080,00 $	182,52 $	111 262,52 $
Kwong, Paul	Dir. de projet DSC	113 905,17 $	167,68 $	114 072,85 $
Lamanna, Pat	Dir., Petites entreprises	105 450,27 $	184,05 $	105 634,32 $
Lamoureux, Linda	Dir., Enquêtes spéciales	153 665,86 $	240,47 $	153 906,33 $
Leshchyshyn, Dana	Dir., Secteur construction	106 676,85 $	187,83 $	106 864,68 $
Levitsky, Marianne	Dir. Meilleures pratiques	107 337,46 $	175,43 $	107 512,89 $
Lewis, Owen	Dir., Dév. applications	105 309,32 $	177,52 $	105 486,84 $
Landry, David	Dir., Dév. des serveurs clients	113 113,67 $	185,53 $	113 299,20 $
Lortie-Monette, Francine	Médecin consultant	116 012,16 $	204,10 $	116 216,26 $
Lovelock, Ronald	Dir., Serv. prévention	103 967,09 $	173,63 $	104 140,72 $
Luck, Mary	Dir., Secteur services	107 038,11 $	185,66 $	107 223,77 $
MacArthur, Angus	Médecin consultant	124 991,84 $	219,05 $	125 210,89 $
Maehle, Waldemar	Médecin consultant	111 783,81 $	196,17 $	111 979,98 $
Malayil, Ammini	Médecin consultant	124 991,84 $	219,05 $	125 210,89 $
Martin, Peter J.	Dir., Indemnisation	122 478,06 $	194,19 $	122 672,25 $
Mastilli, Arcangelo	Médecin consultant	124 531,18 $	212,03 $	124 743,21 $
McAdam, Roberta	Dir., Vérification, revenu	103 441,21 $	182,31 $	103 623,52 $
McCarthy, Jane	Dir gén, Admin serv de santé/prog. spéc.	114 667,43 $	199,58 $	114 867,01 $
McCullough, Corinne	Consultante en am. du rendement	102 080,73 $	176,45 $	102 257,18 $
McKenna-Boot, Patricia	Médecin consultant	111 783,81 $	196,17 $	111 979,98 $
McMurtrie, Robert	Dir., Serv. financiers	111 498,47 $	168,27 $	111 666,74 $
Meenan, John J.	Médecin consultant	113 073,22 $	199,24 $	113 272,46 $
Mitchell, William	Dir., Dév. applications	112 029,22 $	185,08 $	112 214,30 $
Morden, Donald Lawrence	VP, Ressources humaines	200 860,52 $	275,45 $	201 135,97 $
Morrison, Richard	Dir., Petites entreprises	100 127,49 $	176,21 $	100 303,70 $
Mould, Roy	VP, Prévention	175 862,11 $	249,22 $	176 111,33 $
Prairvin, Catherine	Dir., Ressources cliniques	147 453,25 $	254,94 $	147 708,19 $
Prichett, Barry	Médecin consultant	120 892,85 $	212,03 $	121 104,88 $
Pushka, Wayne	Dir. adjoint, Enquêtes spéciales	100 332,87 $	173,28 $	100 506,15 $
Ramsey, Willard	Actuaire en chef	126 675,49 $	222,94 $	126 898,43 $
Roy, Marie	Médecin consultant	134 526,84 $	219,05 $	134 745,89 $
Scallion, Catherine	Médecin consultant	103 187,77 $	177,69 $	103 365,46 $
Sgro, Joseph	Dir., Amélioration de la qualité	108 987,48 $	182,26 $	109 169,74 $
Shapiro, Gary	Médecin consultant	120 892,85 $	212,03 $	121 104,88 $
Sherwin, Linda	Médecin consultant	111 783,81 $	196,17 $	111 979,98 $
Simmons, Wayne B.	Dir., Obligations et marchés monétaires	141 353,01 $	239,01 $	141 592,02 $
Slinger, John	Dir., Appels	123 097,27 $	201,40 $	123 298,67 $
Sosilo, Dove	Vérificateur de la Commission	143 263,92 $	221,87 $	143 485,79 $
Sutherland, Doris	Médecin consultant	124 991,84 $	219,05 $	125 210,89 $
Taraschuk, Ihor	Médecin consultant	111 783,81 $	196,17 $	111 979,98 $
Thakur, Ranasree	Médecin consultant	122 552,05 $	215,54 $	122 767,59 $
Thomas, Roy E.	VP, Communications	135 217,37 $	199,88 $	135 417,25 $
Thomson, Garry	Dir. gén., Secteur de l'industrie	152 054,40 $	227,76 $	152 282,16 $
Todorovic, Slavica	Dir., Politiques indemnisation	108 640,01 $	189,65 $	108 829,66 $
Walker, John	Médecin consultant	120 792,85 $	212,03 $	121 004,88 $
Weatherbee, Wayne	DG, Serv. petites entreprises	155 224,77 $	229,32 $	155 454,09 $
Welton, Ian	Dir., Politiques revenu	110 157,58 $	189,65 $	110,347,23 $
Williams, David	PDG	752 435,97 $	701,61 $	753 137,58 $
Wright, Glen	Président, Conseil	123 215,04 $	0,00 $	123 215,04 $

** Il peut arriver que le montant inscrit comme gains dans la présente déclaration ne représente pas le montant du traitement annuel réel de l'employé. Les gains qui doivent être rendus publics aux termes de la *Loi de 1996 sur la divulgation des traitements dans le secteur public* correspondent au montant déclaré à Revenu Canada sur le feuillet T4 de l'employé. Les gains figurant dans la présente déclaration peuvent donc inclure un montant non récurrent versé en 2000 pour un paiement rétroactif par suite d'une reclassification ou d'un règlement de grief, ou encore pour un paiement forfaitaire versé à la retraite. Par ailleurs, il peut arriver que les gains figurant dans la présente déclaration soient inférieurs au montant du traitement annuel si la personne n'a travaillé que durant une partie de l'année.

Commission du Régime de retraite de l'Ontario

Responsabilité de la direction à l'égard de la présentation de l'information financière

Les états financiers consolidés de la Commission du Régime de retraite des fonctionnaires de l'Ontario (la «Commission») ont été préparés par la direction, qui est responsable de l'intégrité et de la justesse des données présentées. Les conventions comptables suivies dans la préparation des états financiers consolidés sont conformes aux principes comptables généralement reconnus. De nombreux montants des états financiers sont nécessairement fondés sur les meilleures estimations et jugements de la direction, et ce, compte tenu de l'importance relative. L'information financière présentée dans le présent rapport annuel est conforme aux états financiers consolidés.

La Commission maintient des systèmes de contrôles internes et des procédés de soutien pour fournir un degré raisonnable de certitude que les opérations sont autorisées, que l'actif est protégé contre une utilisation ou une cession non autorisée et que des registres adéquats sont tenus. Ce système comprend l'embauche et la formation attentive du personnel, la création d'une structure organisationnelle qui établit un partage bien défini des responsabilités et la communication des politiques et directives concernant la conduite des affaires au sein de la Commission.

Le conseil d'administration (le «Conseil») est l'ultime responsable des états financiers consolidés de la Commission. Le comité de vérification de la Commission participe à l'examen en détails des états financiers consolidés avec la direction et les vérificateurs externes avant que ces états soient recommandés au Conseil pour approbation. Le comité de vérification se réunit régulièrement avec la direction et les vérificateurs externes pour passer en revue l'étendue et le calendrier des vérifications, de même que leurs constatations et suggestions d'amélioration des contrôles internes et pour s'assurer que leurs responsabilités et celles de la direction ont été acquittées adéquatement.

Leonard Lu
Président

Robert J. Sycamore, CA
Directeur, Finances

Le 12 février 2001

Rapport des vérificateurs

Aux administrateurs de la Commission du Régime de retraite de l'Ontario

Nous avons vérifié l'état consolidé de l'actif net disponible pour le service des prestations et des prestations constituées et de l'excédent de la Commission du Régime de retraite des fonctionnaires de l'Ontario (la «Commission») au 31 décembre 2000 et les états consolidés de l'évolution de l'actif net disponible pour le service des prestations, de l'évolution des prestations constituées et de l'évolution de l'excédent de l'exercice terminé à cette date. La responsabilité de ces états financiers consolidés incombe à la direction de la Commission. Notre responsabilité consiste à exprimer une opinion sur ces états financiers consolidés en nous fondant sur notre vérification.

Notre vérification a été effectuée conformément aux normes de vérification généralement reconnues du Canada. Ces normes exigent que la vérification soit planifiée et exécutée de manière à fournir l'assurance raisonnable que les états financiers consolidés sont exempts d'inexactitudes importantes. La vérification comprend le contrôle par sondages des éléments probants à l'appui des montants et des autres éléments d'information fournis dans les états financiers consolidés. Elle comprend également l'évaluation des principes comptables suivis et des estimations importantes faites par la direction, ainsi qu'une appréciation de la présentation d'ensemble des états financiers.

À notre avis, ces états financiers consolidés donnent à tous les égards importants, une image fidèle de la situation financière de la Commission au 31 décembre 2000 ainsi que des résultats de son exploitation et de l'évolution de sa situation financière, de ses prestations constituées et de son excédent pour l'exercice terminé à cette date, selon les principes comptables généralement reconnus du Canada.

Ernst + Young

Toronto, Canada
le 12 février 2001

Comptables agréés

Opinion des actuaires

Aux administrateurs de la Commission du Régime de retraite de l'Ontario

Nous avons préparé l'évaluation actuarielle du Régime de retraite des fonctionnaires selon une méthode de capitalisation au 31 décembre 1999, et un certificat actuariel au 1er août 2000, comme décrit à la note 8 a) afférente aux états financiers consolidés ci-joints.

Nous certifions par la présente qu'à notre avis :

- les données qui nous ont été fournies par la Commission du Régime de retraite des fonctionnaires de l'Ontario sont suffisantes et fiables pour les besoins de notre évaluation du 31 décembre 1999 et du certificat actuariel au 1er août 2000;
- les hypothèses actuarielles utilisées sont, dans l'ensemble, appropriées pour les besoins de l'évaluation du Régime de retraite des fonctionnaires aux fins de la capitalisation;
- les méthodes d'évaluation employées sont appropriées pour les besoins de l'évaluation et sont conformes aux prescriptions de la *Loi sur les régimes de retraite*, de la *Loi sur le Régime de retraite des fonctionnaires* et de la *Loi de l'impôt sur le revenu* (Canada);
- l'évaluation a été préparée et notre opinion est donnée conformément aux normes actuarielles généralement reconnues.

À l'aide des données fournies par la Commission aux fins de l'évaluation de la capitalisation, nous avons également préparé une estimation des actifs et des passifs, selon une méthode actuarielle, en suivant la méthode comptable exigée au chapitre 4100 du *Manuel de l'Institut Canadien des Comptables Agréés*, comme présenté à la note 8 b). Ces montants sont indiqués dans l'état consolidé de l'actif net disponible pour le service des prestations et des prestations constituées et de l'excédent. L'évaluation aux fins comptables a été préparée conformément aux normes actuarielles reconnues et se fonde sur des hypothèses établies à la note 8 b) qui, à notre avis, constituent des hypothèses raisonnables.

Michael D. Banks, FIA, FICA

Paul Nock, FIA, FICA

WILLIAM M. MERCER LIMITÉE
le 12 février 2001

État consolidé de l'actif net disponible pour le service des prestations et des prestations constituées et de l'excédent

Au 31 décembre (en milliers de dollars)	2000	1999
Actif		
Placements (note 4)	**11 952 232 $**	11 184 908
Cotisations à recevoir (note 7)	**13 793**	24 984
Immobilisations (note 5)	**462**	678
Total de l'actif	**11 966 487**	11 210 570
Passif		
Impôt sur les bénéfices retenu sur le service de la rente	**8 332**	8 308
Créditeurs et charges à payer	**6 583**	5 930
Cotisations à payer	**333**	351
Total du passif	**15 248**	14 589
Actif net disponible pour le service des prestations	**11 951 239**	11 195 981
Redressement de la valeur actuarielle de l'actif (note 8 b))	**921 280**	808 746
Valeur actuarielle de l'actif net disponible pour les placements	**12 872 519 $**	12 004 727 $
Prestations constituées et excédent		
Prestations constituées	**11 212 152**	10 994 073 $
Excédent (note 8 b))	**1 660 367**	1 010 654
Total des prestations et de l'excédent	**12 872 519 $**	12 004 727 $

Voir les notes afférentes aux états financiers consolidés.

William H. Somerville
Administrateur

Donald D. Weiss
Administrateur

État consolidé de l'évolution de l'actif net disponible pour le service des prestations

Pour l'exercice terminé le 31 décembre (en milliers de dollars)	2000	1999
Augmentation de l'actif net		
Revenus de placement nets (note 6)	**1 111 059 $**	569 051 $
Cotisations (note 7)	**282 604**	322 068
Transferts provenant d'autres régimes	**143 204**	38 086
Augmentation de l'actif net	**1 536 867**	929 205
Diminution de l'actif net		
Rentes versées	**669 642**	648 923
Remboursements en cas de sortie et transferts	**100 258**	46 939
Charges d'exploitation (note 11)	**11 709**	11 217
Diminution de l'actif net	**781 609**	707 079
Augmentation nette de l'actif net de l'exercice	**755 258**	222 126
Actif net au début de l'exercice	**11 195 981**	10 973 855
Actif net à la fin de l'exercice	**11 951 239 $**	11 195 981 $

Voir les notes afférentes aux états financiers consolidés.

État consolidé de l'évolution des prestations constituées

Pour l'exercice terminé le 31 décembre (en milliers de dollars)	2000	1999
Prestations constituées au début de l'exercice	**10 994 073 $**	10 903 192 $
Augmentation des prestations constituées		
Intérêts sur les prestations constituées	**747 243**	735 233
Prestations constituées	**289 533**	206 891
Augmentation totale	**1 036 776**	942 124
Diminution des prestations constituées		
Prestations versées	**721 900**	695 862
Gains actuariels	**96 797**	155 381
Diminution totale	**818 697**	851 243
Augmentation nette des prestations constituées	**218 079**	90 881
Prestations constituées à la fin de l'exercice	**11 212 152 $**	10 994 073

État consolidé de l'évolution de l'excédent

Pour l'exercice terminé le 31 décembre (en milliers de dollars)	2000	1999
Excédent au début de l'exercice	**1 010 654 $**	802 423 $
Augmentation de l'actif net disponible pour le service des prestations	**755 258**	222 126
Variation du rajustement de la valeur actuarielle de l'actif	**112 534**	76 986
Augmentation de la valeur actuarielle de l'actif net disponible pour le service des prestations	**867 792**	299 112
Augmentation nette des prestations constituées	**218 079**	90 881
Excédent à la fin de l'exercice	**1 660 367 $**	1 010 654 $

Voir les notes afférentes aux états financiers consolidés.

Notes afférentes aux états financiers consolidés
31 décembre 2000

1) Loi sur le Régime de retraite des fonctionnaires

En date du 1er janvier 1990, la province de l'Ontario (la «Province») a adopté la *Loi sur le régime de retraite des fonctionnaires, 1990* (la «*Loi sur le Régime de retraite des fonctionnaires*») par laquelle le régime de retraite des fonctionnaires de la Province et de certains de ses organismes est maintenu. Les modalités du Régime de retraite des fonctionnaires sont stipulées à l'annexe 1 de la *Loi sur le Régime de retraite des fonctionnaires*. La Commission du Régime de retraite des fonctionnaires de l'Ontario (la «Commission») est l'administrateur du Régime de retraite des fonctionnaires.

2) Description du Régime de retraite des fonctionnaires

Le Régime de retraite des fonctionnaires est brièvement décrit ci-après. Pour une information plus complète, on se référera à la *Loi sur le Régime de retraite des fonctionnaires*.

a) Généralités

Le Régime de retraite des fonctionnaires est un régime de retraite contributif à prestations déterminées et est obligatoire pour la plupart des employés qui répondent aux exigences d'admissibilité stipulées dans la *Loi sur le Régime de retraite des fonctionnaires*. En vertu du régime, les cotisations sont versées par les participants et les employeurs. Le régime est enregistré conformément à la *Loi sur les régimes de retraite* de l'Ontario et conformément à la *Loi de l'impôt sur le revenu* du Canada, sous le numéro 0208777.

b) Cotisations

Le Régime de retraite des fonctionnaires est coordonné au Régime de pensions du Canada («RPC»). Les cotisations des participants s'élèvent à 6,2 % de leur salaire assujetti aux cotisations au RPC plus 8 % du solde de leur salaire. Les employeurs versent des cotisations à part égale. La Province a modifié le Régime afin de permettre une réduction des cotisations égale à 4 % du salaire des participants et une réduction à part égale pour les employeurs. Cette réduction est en vigueur jusqu'au 30 novembre 2002. Pour la plupart des participants, la réduction est entrée en vigueur le 1er août 2000.

Les membres de la Police provinciale de l'Ontario («PPO») doivent verser au Régime de retraite des fonctionnaires 2 % de plus de leur salaire, et l'employeur verse une cotisation à part égale. En vertu d'une modification du Régime, les employés de la PPO ne sont pas tenus de verser ce montant supplémentaire du 1er août 2000 au 31 mars 2002. Cependant, les cotisations de l'employeur seront maintenues au même niveau.

c) Rentes

Les rentes sont payables à l'âge de 65 ans (ou à 60 ans pour les participants ayant des années de service décomptées antérieures à 1966), selon le nombre d'années de service décomptées dans le Régime de retraite des fonctionnaires, 2 % du salaire moyen au cours des 60 mois consécutifs où celui-ci a été le plus élevé, moins une déduction des montants reçus en vertu du RPC. Des prestations intégrales peuvent être touchées avant l'âge de 65 ans, si l'âge du participant et ses années de service décomptées totalisent 90 (le «Facteur 90») ou si le participant atteint l'âge de 60 ans et a au moins 20 années de service décomptées. La Province a modifié le Régime de retraite des fonctionnaires afin de prévoir la possibilité d'une retraite anticipée améliorée pour certains

participants au régime (le «Facteur 80»). Les modifications accordent des prestations intégrales aux participants dont l'âge et les années de service décomptées dans le Régime de retraite des fonctionnaires totalisent 80 ans. Les participants sont admissibles à ce programme s'ils ont atteint le Facteur 80 avant le 1er avril 2002 et choisissent, dans un certain délai, de prendre leur retraite.

Les membres de la PPO sont admissibles à des prestations intégrales après avoir atteint l'âge de 50 ans, s'ils ont 30 années de service décomptées.

d) **Prestations de décès**

Le conjoint survivant admissible ou les enfants admissibles, un bénéficiaire désigné ou la succession du participant ou du retraité peuvent recevoir des prestations lors du décès d'un participant ou d'un retraité.

e) **Prestations d'invalidité**

À condition de satisfaire à tous les critères d'admissibilité, les participants sont admissibles à des prestations d'invalidité s'ils ont au moins dix années de service décomptées dans le Régime de retraite des fonctionnaires. Le montant des prestations d'invalidité dépend du nombre d'années de service décomptées et du salaire moyen.

f) **Remboursements en cas de sortie**

Les participants qui quittent leur emploi avant l'âge de 55 ans et qui sont admissibles à une rente différée peuvent avoir le droit de transférer la valeur de rachat de la rente à un régime enregistré d'épargne-retraite immobilisé ou à un autre régime de retraite, ou d'acheter une rente viagère.

g) **Accroissement des prestations**

Les prestations de retraite en cours et les prestations de retraite différées sont majorées pour tenir compte de l'inflation en fonction de l'indice des prix à la consommation, jusqu'à un taux maximum de 8 % pour une année donnée. Toute tranche excédant le plafond de 8 % pour une année donnée est appliquée aux prestations de retraite des années subséquentes où le taux d'inflation est inférieur à 8 %.

3) Résumé des principales conventions comptables

a) **Mode de présentation**

Les états financiers consolidés sont dressés conformément aux principes comptables généralement reconnus du Canada et présentent la situation du Régime de retraite des fonctionnaires en tant qu'entité distincte indépendante des employeurs et des participants au régime.

La préparation des états financiers conformément aux principes comptables généralement reconnus du Canada exige de la direction qu'elle établisse des prévisions et des hypothèses qui ont une incidence sur les montants d'actif et de passif présentés et sur les actifs et passifs éventuels à la date des états financiers ainsi que sur les montants de produits et de charges constatés au cours de l'exercice visé. Les résultats réels pourraient être différents des résultats prévus.

b) **Consolidation**
Les états financiers consolidés comprennent les comptes des filiales en propriété exclusive.

c) **Placements**
Les placements négociés sont inscrits à la juste valeur fondée sur les prix du marché à la fin de l'exercice. Les placements à court terme sont comptabilisés au coût non amorti qui se rapproche de leur juste valeur globale. Les débentures spéciales de la province de l'Ontario, qui sont des placements non négociables, sont comptabilisées à la valeur nominale (voir la note 4). Les gains et pertes matérialisés à la cession de placements sont portés aux revenus de placement. Les remboursements de retenues fiscales des juridictions étrangères sont comptabilisés selon la méthode de la comptabilité de caisse. Les opérations de placement sont présentées à la date de transaction.

Les placements immobiliers sont comptabilisés à la valeur d'expertise établie par des évaluateurs indépendants au moins tous les trois ans. Les modifications de la valeur d'expertise à la suite d'une expertise sont inscrites dans les gains non matérialisés. La dernière évaluation a eu lieu au cours du présent exercice.

d) **Cotisations**
Les cotisations des participants et des employeurs exigibles à la fin de l'exercice en vertu du Régime de retraite des fonctionnaires sont comptabilisées à titre de cotisations à recevoir. Les transferts et achats de services passés sont constatés après réception des fonds et traitement du cas.

e) **Rentes**
Le versement de prestations de retraite, les remboursements et les transferts sont inscrits pendant l'exercice au cours duquel ils sont effectués.

f) **Immobilisations**
Les immobilisations sont inscrites au coût moins l'amortissement cumulé. L'amortissement est calculé selon la méthode de l'amortissement linéaire sur la durée d'utilisation prévue des immobilisations, soit :

Équipement informatique	3 ans
Améliorations locatives	Durée résiduelle du bail
Mobilier et agencements	10 ans

g) **Conversion des devises**
Les opérations en devises sont converties en dollars canadiens au taux de change en vigueur à la date de l'opération.

La juste valeur des placements et les soldes de l'encaisse libellés en devises sont convertis au taux de change en vigueur à la fin de l'exercice.

4) Placements

Au 31 décembre (en milliers de dollars)	2000 Juste valeur	2000 Coût	1999 Juste valeur	1999 Coût
Débentures spéciales de la province de l'Ontario	**3 471 694 $**	**3 471 694 $**	3 553 865 $	3 553 865 $
Encaisse et placements à court terme				
Canadiens	**737 352**	**736 700**	724 748	727 608
Étrangers	**103 173**	**103 165**	96 934	84 362
	840 525	**839 865**	821 682	811 970
Obligations				
Canadiennes	**1 772 269**	**1 755 106**	1 820 035	1 902 572
Étrangères	**335 028**	**320 898**	321 899	362 295
	2 107 297	**2 076 004**	2 141 934	2 264 867
Actions				
Canadiennes	**1 675 581**	**1 443 009**	1 303 824	942 980
Étrangères	**2 663 749**	**2 010 796**	2 244 484	1 461 683
	4 339 330	**3 453 805**	3 548 308	2 404 663
Biens immobiliers	**911 666**	**848 759**	837 509	814 030
Placements	**11 670 512**	**10 690 127**	10 903 298	9 849 395
Produits à recevoir	**281 720**	**281 720**	281 610	281 610
Total	**11 952 232 $**	**10 971 847 $**	11 184 908 $	10 131 005 $

Les débentures spéciales de la province de l'Ontario, qui sont non négociables, sont comptabilisées à la valeur nominale globale de 3,472 milliards de dollars. En déterminant les rentrées nettes actualisées selon les rendements du marché à la fin de l'exercice pour des obligations comparables, on obtient une valeur de 4,964 milliards de dollars.

On compte actuellement 20 débentures spéciales de la province de l'Ontario venant à échéance au cours des 14 prochaines années, dont le taux moyen pondéré d'intérêt est de 11,73 %.

À titre d'administrateur de la caisse de retraite, la Commission a adopté un énoncé des politiques et objectifs de placement. Cet énoncé présente les objectifs de placement, les rendements prévus et les lignes directrices pour la gestion de la caisse de retraite. Afin de réduire le risque et d'améliorer le rendement, les placements sous forme d'actions et de valeurs à revenu fixe peuvent être répartis entre différentes catégories d'actif. La proportion affectée à tout moment est déterminée d'après une analyse de la conjoncture et des conditions du marché des capitaux. Afin d'être en mesure de s'adapter aux changements fondamentaux, la composition de l'actif de la caisse de retraite se situe dans les fourchettes suivantes :

Actions	30 % à 70 %
Valeurs à revenu fixe	30 % à 70 %

La politique relative à la composition à long terme de l'actif de la caisse de retraite se présente comme suit :

Actions	60 %
Valeurs à revenu fixe	40 %

Cette politique a été adoptée après évaluation des caractéristiques du risque des politiques de rechange, compte tenu des besoins en liquidités de la caisse de retraite et des hypothèses économiques employées pour l'évaluation actuarielle du Régime de retraite des fonctionnaires.

La Commission investit dans des obligations et des actions ordinaires à cote élevée. La juste valeur des placements étrangers fluctue selon le taux de change.

Par l'entremise de sa filiale, la Commission détient les centres commerciaux régionaux suivants en propriété exclusive :

Brentwood Mall, Burnaby (C.-B.)	Halifax Shopping Centre, Halifax (N.-É.)
Carlingwood Mall, Ottawa (Ont.)	Pen Centre, St. Catharines (Ont.)
Lougheed Mall, Burnaby (C.-B.)	Pickering Town Centre, Pickering (Ont.)
Malborough Mall, Calgary (Alb.)	St. Vital Centre, Winnipeg (Man.)

La valeur comptable des actifs immobiliers a été majorée de 39 millions de dollars afin de tenir compte des résultats de l'évaluation indépendante effectuée en date du 31 mars 2000.

Voir le tableau des valeurs à revenu fixe échues et le tableau des placements supérieurs à 50 millions de dollars pour de plus amples renseignements.

5) **Immobilisations**

Au 31 décembre (en milliers de dollars)	2000 Coût	2000 Amortissement cumulé	2000 Valeur comptable nette	1999 Valeur comptable nette
Équipement informatique	1 261 $	992 $	269 $	315 $
Améliorations locatives	1 071	976	95	219
Mobilier et agencements	562	464	98	144
Total des immobilisations	2 894 $	2 432 $	462 $	678 $

6) **Revenus de placement nets**

Pour l'exercice terminé le 31 décembre (en milliers de dollars)	2000	1999
Revenus d'intérêts		
Débentures spéciales de la province de l'Ontario	411 547 $	418 594 $
Encaisse et placements à court terme :		
Canadiens	43 223	30 680
Étrangers	4 989	3 813
Obligations :		
Canadiennes	113 656	136 966
Étrangères	20 468	18 314
Total des revenus d'intérêts	593 883	608 367
Revenus de dividendes		
Canadiens	37 081	19 893
Étrangers	38 313	38 772
Total des revenus de dividendes	75 394	58 665
Revenus tirés des biens immobiliers	72 189	70 625
Gain matérialisé	455 166	182 430
Perte non matérialisée	(74 095)	(340 939)
Total des revenus de placement	1 122 537	579 148
Frais de gestion de placements et droits de garde	11 478	10 097
Revenus de placement nets	1 111 059 $	569 051 $

7) Cotisations

Pour l'exercice terminé le 31 décembre (en milliers de dollars)	**2000**		1999	
Participants				
Services courants	**77 752**	**$**	96 397	$
Services passés	**10 122**		3 524	
	87 874		99 921	
Employeurs				
Services courants	**82 103**		99 401	
Services passés	**6 496**		1 483	
Paiements reçus à l'égard du passif non capitalisé	**106 131**		121 263	
	194 730		222 147	
Total des cotisations	**282 604**	**$**	322 068	$

Les exigences en matière de cotisations sont stipulées par la *Loi sur le Régime de retraite des fonctionnaires* et résumées à la note 2.

Les cotisations à recevoir représentent les cotisations des participants et des employeurs exigibles et les créances estimatives des participants touchant des prestations en vertu du Régime de protection du revenu à long terme et la part égale des rachats facturés à l'employeur.

8) Prestations constituées

a) **Mode de capitalisation**

La capitalisation du Régime de retraite des fonctionnaires se fonde sur une méthode d'évaluation exigée en vertu de la *Loi sur le Régime de retraite des fonctionnaires*. Les actuaires de la Commission, William M. Mercer Limitée («Mercer»), ont effectué une évaluation actuarielle du Régime de retraite des fonctionnaires, fondée sur un mode de capitalisation, au 31 décembre 1999. Cette évaluation indique l'existence d'un excédent actuariel de 335 millions de dollars, d'après un passif actuariel de 11,683 milliards de dollars et un actif actuariel de 12,018 milliards de dollars à la fin de 1999.

À compter du mois d'août 2000, la Province a apporté certaines améliorations au Régime. Le coût actuariel des prestations s'est élevé à 329 millions de dollars.

Conformément aux dispositions de la *Loi sur les régimes de retraite* de l'Ontario et de la *Loi de l'impôt sur le revenu* du Canada, les évaluations actuarielles aux fins de capitalisation doivent avoir lieu au moins une fois tous les trois ans.

b) **Mode de comptabilisation**

Les états financiers consolidés comprennent l'actif et le passif en fonction des hypothèses les plus probables selon les normes de présentation de l'Institut Canadien des Comptables Agréés (ICCA).

Les normes de l'ICCA exigent que les obligations en matière de prestations constituées soient calculées au moyen des hypothèses les plus probables et de la méthode de répartition des prestations au prorata des années de service. Les principales hypothèses utilisées pour cette estimation se rapportent aux prévisions à long terme et sont redressées annuellement d'après la conjoncture économique. En 2000 et 1999, les principales hypothèses utilisées étaient comme suit :

	2000		1999	
Intérêt	7,0 %		7,0 %	
Inflation	3,0 %		3,0 %	
Taux réel de rendement	4,0 %		4,0 %	
Salaires	4,0 % + échelle ascendante		4,0 % + échelle ascendante	

Les hypothèses les plus probables pour la valeur actuarielle de l'actif incluent la valeur actualisée des débentures spéciales de la province de l'Ontario. De plus, les gains et les pertes réalisés et non réalisés sur les valeurs négociables sont amortis sur quatre ans.

9) Information exigée par la loi

L'information exigée en vertu de la *Loi de 1995 sur la divulgation des traitements dans le secteur public* relativement aux employés dont le salaire annuel est égal ou supérieur à 100 000 $ consiste en ce qui suit :

	Salaire	Avantages sociaux
W.H. Somerville, président du conseil	124 204	—
L. Lu, président	179 039	428 $
M. Fuller, vice-président directeur	163 094	394 $
R. Kay, premier vice-président, Placements	147 852	362 $
A. Evagelou, vice-présidente, Administration du régime	113 687	293 $
L. Bowden, vice-président, Services généraux	105 499	272 $
R. Sycamore, trésorier et chef des finances	102 579	266 $
J. Farrugia, directeur, Planification et technologie de l'information	100 516	262 $

10) Prestations de retraite anticipée de la Police provinciale de l'Ontario

En vertu du Régime de retraite des fonctionnaires, la Commission est tenue de présenter annuellement un rapport sur les prestations de retraite anticipée prévues par le régime pour les participants qui sont au service de la Police provinciale de l'Ontario (PPO). Ces prestations de retraite anticipée sont offertes aux membres de la PPO qui sont âgés de 50 ans et qui ont 30 années de service décomptées dans le régime. Les membres de la PPO versent 2 % de leur salaire au régime en plus de la cotisation régulière. Leur employeur verse une cotisation à part égale.

L'obligation relative aux participants de la PPO qui sont admissibles et choisissent de prendre leur retraite en vertu des dispositions du Facteur 80 n'est pas incluse dans les prestations de retraite anticipée. À l'expiration du programme de la Province, l'obligation visant tous les participants de la PPO qui atteignent 50 ans et qui ont 30 années de service décomptées dans le Régime de retraite des fonctionnaires sera portée dans les prestations de retraite anticipée de la PPO.

Il est tenu compte, dans l'évaluation actuarielle au 31 décembre 1999, des prestations de retraite anticipée de la PPO. La valeur des cotisations et des prestations futures anticipées dans l'évaluation actuarielle en date du 31 décembre 1999 a été mise à jour pour refléter les cotisations réelles reçues et les versements de prestations effectués au cours de la période allant jusqu'au 31 décembre 2000. Selon les actuaires de la Commission, cette méthode offre une estimation raisonnable de la situation financière de ces prestations.

L'obligation additionnelle et l'actif relatif aux prestations de retraite anticipée de la PPO au 31 décembre 2000 se présentent comme suit :

(en milliers de dollars)	
Actif affecté au paiement des prestations de retraite anticipée de la PPO	63 956$
Valeur actuarielle des cotisations additionnelles futures à recevoir des participants de la PPO et de leur employeur	78 145
	142 101
Valeur actuarielle des prestations futures de retraite anticipée de la PPO	131 316
Excédent de l'actif et de la valeur actuarielle des cotisations additionnelles futures disponibles sur la valeur actuarielle des prestations futures de retraite anticipée de la PPO	10 785$

11) Charges d'exploitation

Exercice terminé le 31 décembre (en milliers de dollars)	**2000**	**1999**
Salaires et avantages sociaux	**5 569 $**	4 818 $
Services d'agence	**648**	382
Bureaux et exploitation	**1 460**	1 569
Services informatiques et professionnels	**2 835**	3 389
Amortissement	**427**	427
Communications	**517**	335
Vérification	**104**	140
Déplacements	**52**	64
Publications et frais d'enregistrement et de dépôt	**97**	93
Total des charges d'exploitation	**11 709 $**	11 217 $

Valeurs à revenu fixe échues

Au 31 décembre (en milliers de dollars)	2000 Juste valeur	2000 Rendement réel %	1999 Juste valeur	1999 Rendement réel %
Débentures spéciales de la province de l'Ontario				
0 à 1 an	76 334 $	10,11 – 13,40	56 726 $	10,04 – 11,53
1 an à 5 ans	595 729	9,51 – 16,95	525 295	9,51 – 16,95
5 à 10 ans	1 228 306	11,16 – 15,38	1 117 525	11,05 – 15,38
Plus de 10 ans	1 571 325	10,38 – 11,55	1 854 319	10,38 – 13,33
	3 471 694		**3 553 865**	
Encaisse et placements à court terme				
Canadiens				
0 à 1 an	737 352 $	5,29 – 6,41	724 748 $	4,63 – 5,16
Étrangers :				
0 à 1 an	103 173	3,25 – 5,47	96 934	5,30 – 5,51
	840 525 $		**821 682**	
Obligations				
Canadiennes :				
0 à 1 an	54 749 $	6,93 – 10,62	6 839 $	5,55 – 9,66
1 an à 5 ans	335 727	4,97 – 9,41	287 522	5,96 – 7,35
5 à 10 ans	864 104	5,19 – 10,90	1 238 159	5,76 – 9,62
Plus de 10 ans	410 666	5,61 – 8,01	287 515	6,24 – 7,65
Fonds d'obligations PH&N				
2 à 28 ans	107 023	6,33	—	
	1 772 269 $		1 820 035 $	
Étrangères :				
0 à 1 an	— $		18 060 $	4,78
1 an à 5 ans	44 365	4,92 – 7,68	114 660	4,58 – 7,28
5 à 10 ans	265 153	4,04 – 7,18	178 047	5,12 – 8,87
Plus de 10 ans	25 510	5,24 – 5,47	11 132	4,60
	335 028 $		321 899 $	
	2 107 297$		**2 141 934 $**	

Placements supérieurs à 50 millions de dollars

31 décembre 2000

(en milliers de dollars)	Échéances	Coupon %	Juste valeur $	Coût $
Débentures spéciales de la province de l'Ontario	2001 – 2014	9,51 – 16,95	3 471 694	3 471 694
Encaisse et placements à court terme				
Canadiens				
Bons du Trésor				
Gouvernement du Canada			215 235	214 879
Banque de Montréal			50 110	50 340
Obligations				
Canadiennes				
Gouvernement du Canada	2001 – 2029	5,00 – 10,25	655 779	649 115
Province de l'Ontario	2002 – 2029	4,88 – 10,00	255 613	250 819
Fonds d'obligations de tout premier ordre des sociétés de Phillips Hager & North	2002 – 2028	5,49 – 12,20	107 023	105 587
Banque Royale du Canada	2003 – 2011	5,40 – 7,29	51 958	51 221
Étrangères				
Gouvernement de la France	2005 – 2009	4,00 – 5,50	149 029	140 179
Gouvernement de l'Allemagne	2009 – 2028	3,75 – 5,63	116 146	110 977
Gouvernement du Royaume-Uni	2008	9,00	53 430	52 219
Biens immobiliers			911 666	848 759

(en milliers de dollars)	Actions	Juste valeur $
Actions		
Canadiennes		
Corporation Nortel Networks	2 084	100 571
Banque Royale du Canada	1 941	98 715
Financière Manuvie	1 805	84 740
Bombardier Inc.	3 180	73 622
Banque de la Nouvelle-Écosse	1 697	73 302
Banque canadienne impériale de commerce	1 526	70 973
BCE Inc.	1 638	70 933
Banque Toronto Dominion	1 608	69 850
Banque de Montréal	805	63 242
Alberta Energy Company Ltd.	814	58 451
Étrangères		
Merck & Co. Inc.	542	76 160
Exxon Mobil Corporation	580	75 642
Pfizer Inc.	938	64 706
Bristol-Myers Squibb Company	544	60 367
Johnson & Johnson	335	52 741
General Electric Company	714	51 337

FONDS D'INDEMNISATION DES VICTIMES D'ACCIDENTS DE VÉHICULES AUTOMOBILES

(établi en vertu de la *Loi sur l'indemnisation des victimes d'accidents de véhicules automobiles*)

ÉTAT DE LA SITUATION FINANCIÈRE AU 31 MARS 2001

ACTIF

	2001 $	2000 $
Fonds en dépôt auprès du ministre des Finances	7 174 158	6 098 586
	7 174 158	**6 098 586**

PASSIF ET SOLDE DU FONDS

Solde net du Fonds	7 174 158	6 098 586
	7 174 158	**6 098 586**

Voir les notes afférentes aux états financiers.

Approuvé par :

Dina Palozzi,
directrice générale et
surintendante des services financiers

FONDS D'INDEMNISATION DES VICTIMES D'ACCIDENTS DE VÉHICULES AUTOMOBILES
(établi en vertu de la *Loi sur l'indemnisation des victimes d'accidents de véhicules automobiles*)

ÉTAT DES RÉSULTATS DU FONDS
POUR L'EXERCICE CLOS LE 31 MARS 2001

	2001 $	2000 $
RECETTES		
Délivrance et renouvellement des permis de conduire	8 821 318	8 366 323
Remboursement des créances	2 382 261	2,567,995
Recouvrements afférents aux exercices précédents	543 393	483 493
TOTAL DES RECETTES	**11 746 972**	**11 417 811**
DÉCAISSEMENTS		
Paiements à des fins particulières		
Demandes par des tiers		
Jugements, frais compris	3 107 710	4 712 439
Règlements à l'amiable	66 869	94 031
Délits de fuite, frais compris	985 807	603 318
	4 160 386	**5 409 788**
Indemnités d'accident		
Indemnités d'accident légales	3 550 972	5 264 804
Total partiel	**7 711 358**	**10 674 592**
Frais d'administration		
Salaires et traitements	767 755	762 330
Avantages sociaux	136 365	148 302
Transports et communications	15 268	104 117
Services		
Demandes (honoraires d'avocat, etc.)	1 415 379	987 910
Frais liés aux demandes d'indemnité	516 812	615 132
Autres	95 323	655 722
Fournitures et matériel	13 140	31 975
Total partiel	**2 960 042**	**3 305 488**
TOTAL DES DÉCAISSEMENTS	**10 671 400**	**13 980 080**
Augmentation/(diminution) du solde du Fonds au cours de l'exercice	1 075 572	(2 562 269)
Solde d'ouverture du Fonds dont le ministre des Finances était dépositaire au début de l'exercice	6 098 586	8 660 855
Solde de fermeture du Fonds dont le ministre des Finances était dépositaire à la fin de l'exercice	**7 174 158**	**6 098 586**

Voir les notes afférentes aux états financiers.

FONDS D'INDEMNISATION DES VICTIMES D'ACCIDENTS DE VÉHICULES AUTOMOBILES

NOTES AFFÉRENTES AUX ÉTATS FINANCIERS

1. Autorité réglementaire

Le Fonds d'indemnisation des victimes d'accidents de véhicules automobiles (le « Fonds ») fonctionne sous l'autorité réglementaire de la *Loi sur l'indemnisation des victimes d'accidents de véhicules automobiles* (la « Loi »), L.R.O., chapitre M.41, ainsi modifiée.

2. Fonctionnement du Fonds

Le Fonds a été créé pour indemniser les victimes d'accidents de véhicules automobiles causés en Ontario par des conducteurs non assurés ou en délit de fuite. Les conducteurs non assurés étaient tenus de verser des frais annuels au fonds. Toutefois, depuis le 1er mars 1980, à la suite de l'entrée en vigueur de la *Loi sur l'assurance-automobile obligatoire*, tous les conducteurs sont tenus d'être munis d'une assurance de responsabilité civile, y compris une garantie non-assurance des tiers. En 1990, on a mis sur pied une nouvelle disposition qui stipulait le versement d'indemnités d'accident par le Fonds.

Le Fonds verse des indemnités en vertu de quatre régimes d'indemnisation d'assurance-automobile :

1) délits civils - préalablement au 22 juin 1990
2) RPAO - du 22 juin 1990 au 31 décembre 1993
3) projet de loi 164 - du 1er janvier 1994 au 31 octobre 1996
4) projet de loi 59 - depuis le 1er novembre 1996

La garantie offerte par le Fonds est similaire à la couverture minimale offerte par la police standard d'assurance-automobile, telle qu'elle est approuvée par la réglementation provinciale. À l'encontre des sociétés d'assurance, le Fonds ne traite pas les demandes pour les accidents qui se produisent à l'extérieur de l'Ontario.

3. État des résultats du Fonds

Méthode comptable

Le Fonds fait appel à la méthode de la comptabilité de caisse qui a été modifiée pour prévoir une période supplémentaire de 30 jours de règlement des biens et services inscrits dans l'exercice qui vient de se terminer. À cet égard, certains paiements engagés à la fin de l'exercice pourront être reportés au premier mois du nouvel exercice financier.

Recettes

Les droits correspondent aux frais de un dollar par année que chaque ancien ou nouveau conducteur de la province de l'Ontario verse en payant son permis de conduire.

Les comptes débiteurs impayés sont inscrits aux recettes et imputés à l'exercice où ils sont encaissés (voir plus loin l'explication des comptes débiteurs).

Paiements à des fins particulières

Les indemnités payées par le Fonds aux victimes d'accident automobile, lorsqu'il n'y a pas d'assurance pour répondre à la demande d'indemnité, sont comptabilisées comme des dépenses et ventilées selon le type d'indemnisation, conformément à la *Loi*. Ces versements sont légalement recouvrables après des conducteurs responsables non assurés et ce, pour toutes les réclamations de responsabilité civile.

Frais d'administration

Les frais administratifs (salaires, avantages sociaux, transports et communications, services, fournitures et matériel) sont payés au cours de l'exercice à même le Trésor. À la fin de chaque exercice financier, le lieutenant-gouverneur en conseil autorise le paiement par le Fonds des montants nécessaires au remboursement du Trésor pour les dépenses engagées dans le cadre de l'administration du Fonds.

4. **État de la situation financière**

Fonds d'indemnisation des victimes d'accidents de véhicules automobiles

Au 31 mars 2001, le Fonds faisait état de recettes dépassant les décaissements de 1,1 million de dollars, portant le solde de fermeture du Fonds à 7,2 millions à la fin de l'exercice. Ce montant est gardé dans un compte spécial du Trésor et est comptabilisé à titre d'élément de passif dans l'État de la situation financière de la province de l'Ontario.

Comptes débiteurs

Le Fonds est doté d'un portefeuille de comptes débiteurs, compilé au cours des années à la suite d'indemnités de responsabilité civile versées aux victimes non assurées. Conformément à la *Loi*, ces règlements qui deviennent des créances, sont recouvrables auprès des conducteurs non assurés. Depuis le 31 mars 1999, on a modifié la méthode utilisée pour estimer la provision pour créances douteuses. Le processus prévoit une méthode de classement chronologique des comptes qui a été adaptée aux besoins du Fonds en matière de règlements. Au 31 mars 2001, les comptes débiteurs s'élevaient à un total de 51,1 millions de dollars. La provision pour créances douteuses correspond, selon les calculs, à 29,8 millions de dollars, produisant une valeur de réalisation nette de 21,3 millions de dollars.

Gains éventuels

Certaines indemnités d'accident sont payées par le Fonds sous forme de règlements échelonnés. Ces indemnités ont des périodes de garantie allant de 10 à 25 ans et, pendant cette période, le droit réversif reviendrait à Sa Majesté du chef de l'Ontario telle qu'elle est représentée par le ministre des Finances, en cas de décès du prestataire.

Même s'il est peu probable que le prestataire décède pendant la période de garantie, le Fonds a néanmoins calculé le montant approximatif du droit réversif au 31 mars 2001, à titre d'information.

Au 31 mars 2001, le montant payé par le Fonds pour les demandes d'indemnités d'accident sous forme de règlements échelonnés s'élevait à environ 3,9 millions de dollars et le droit réversif était d'environ 2,8 millions de dollars.

Immobilisations

Le coût des immobilisations, constituées principalement de mobilier, de matériel et de travaux de réparation aux installations, est imputé au fonctionnement de la période au cours de laquelle ces frais ont été engagés.

Passif non capitalisé

Au 31 mars 2001, le Fonds avait un passif éventuel pour les demandes d'indemnités en cours, les demandes qui se sont produites mais qui n'ont pas encore été rapportées et les dépenses nécessaires au règlement des demandes. Selon une évaluation actuarielle, les paiements estimatifs découlant dans l'avenir des demandes en cours et des obligations de règlement des demandes s'élèvent à 92,2 millions de dollars. Ce montant comprend une provision de 4,2 millions de dollars en cas d'écart négatif. Une fois déduit du solde du Fonds, qui est de 7,2 millions de dollars et du montant net des comptes débiteurs de 21,3 millions de dollars (tel qu'il est indiqué dans les comptes débiteurs ci-dessus), le passif non capitalisé s'élève à 63,7 millions de dollars.

De cette somme totale de 92,2 millions de dollars, on prévoit débourser environ 12,1 millions de dollars au cours de l'exercice financier 2000-2001.

Societé ontarienne d'assurance-dépôts

RESPONSABILITÉ DE LA DIRECTION

La direction de la Société ontarienne d'assurance dépôts est responsable de l'intégrité et de la fidélité des états financiers figurant dans le rapport annuel. Ces états financiers ont été dressés selon les principes comptables généralement reconnus au Canada.

Grâce à son système de contrôles comptables internes de haute qualité et peu onéreux, la Société peut, avec un degré raisonnable de certitude, attester l'exactitude et la fiabilité de son information financière, ainsi que la comptabilisation appropriée et la protection efficace de ses actifs et passifs.

Les états financiers ont été examinés par le Comité de vérification et des finances de la Société et approuvés par le Conseil d'administration. En outre, KPMG s.r.l., les vérificateurs, les ont vérifiés et leur rapport figure ci après.

Andrew Poprawa, CA
Président et chef de la direction

James Maxwell
Chef de l'administration et des finances

Toronto, Canada
Le 19 janvier 2001

RAPPORT DES VÉRIFICATEURS

KPMG s.r.l.

Au Conseil d'administration de la Société ontarienne d'assurance dépôts

Nous avons vérifié l'état de la situation financière de la Société ontarienne d'assurance dépôts au 31 décembre 2000, ainsi que les états des résultats d'exploitation et de l'évolution du fonds de réserve d'assurance dépôts et des flux de trésorerie de l'exercice terminé à cette date. La responsabilité de ces états financiers incombe à la direc tion de la Société. Notre responsabilité consiste à exprimer une opinion sur ces états financiers en nous fon dant sur notre vérification.

Notre vérification a été effectuée conformément aux normes de vérification généralement reconnues au Canada. Ces normes exigent que la vérification soit plan ifiée et exécutée de manière à fournir l'assurance raisonnable que les états financiers sont exempts d'inex actitudes importantes. La vérification comprend le con trôle par sondages des éléments probants à l'appui des montants et des autres éléments d'information fournis dans les états financiers. Elle comprend également l'éval uation des principes comptables suivis et des estimations importantes faites par la direction, ainsi qu'une apprécia tion de la présentation d'ensemble des états financiers.

À notre avis, ces états financiers donnent, à tous les égards importants, une image fidèle de la situation finan cière de la Société au 31 décembre 2000, ainsi que des résultats de son exploitation et des flux de sa trésorerie pour l'exercice terminé à cette date selon les principes comptables généralement reconnus au Canada.

KPMG s.r.l.

Comptables agréés
Toronto, Canada
Le 19 janvier 2001

SOCIÉTÉ ONTARIENNE D'ASSURANCE-DÉPÔTS

ÉTAT DE LA SITUATION FINANCIÈRE

AU 31 DÉCEMBRE 2000, AVEC CHIFFRES CORRESPONDANTS DE 1999 ***(EN MILLIERS DE DOLLARS)***

	2000	1999
ACTIF		
Encaisse	300 $	338 $
Placements (note 2)	23 328	4 181
Débiteurs et intérêts à recevoir	245	152
Avances d'assurance dépôts recouvrables	4 709	5 639
Immobilisations (déduction faite de l'amortissement cumulé de 2 753 $ (2 681 $ en 1999))	342	359
	28 924 $	10 669 $
PASSIF		
Créditeurs et charges à payer	1 638	1 829
Rabais de prime payable		1 979
Charge à payer pour pertes d'assurance dépôts (note 4)	12 167	14 541
Total du passif	13 805	18 349
Fonds de réserve d'assurance dépôts (déficit)	15 119	(7 680)
	28 924 $	10 669 $

Éventualités (note 10)

Voir les notes afférentes aux états financiers.

Au nom du Conseil d'administration,

Margaret C. McKee

_____, administratrice

_____, administratrice

Société ontarienne d'assurance-dépôts

SOCIÉTÉ ONTARIENNE D'ASSURANCE-DÉPÔTS

ÉTAT DES RÉSULTATS D'EXPLOITATION ET DE L'ÉVOLUTION DU FONDS DE RÉSEVE D'ASSURANCE-DÉPÔTS

EXERCICE TERMINÉ LE 31 DECEMBRE 2000, AVEC CHIFFRES CORRESPONDANTS DE 1999 ***(EN MILLIERS DE DOLLARS)***

	2000	1999
REVENUS		
Revenu de primes	**25 381 $**	25 959 $
Moins : Rabais de prime		(1 979)
Divers	**1 366**	537
	26 747	24 517
DÉPENSES		
Recouvrement de pertes (note 4)	**(2 224)**	(5 535)
Salaires et charges sociales	**3 988**	4 118
Dépense pour les futures prestations de retraite autres que la pension (note 8)	**69**	69
Commission sur prêt et intérêts débiteurs	**21**	83
Frais d'exploitation	**2 733**	3 008
Recouvrement de frais d'exploitation	**(639)**	(1 253)
	3 948	490
Excédent des revenus sur les dépenses	**22 799**	24 027
Fonds de réserve d'assurance dépôts (déficit) au début de l'exercice	**(7 680)**	(31 707)
Fonds de réserve d'assurance dépôts (déficit) à la fin de l'exercice	**15 119 $**	(7 680) $

Voir les notes afférentes aux états financiers.

SOCIÉTÉ ONTARIENNE D'ASSURANCE-DÉPÔTS

ÉTAT DES FLUX DE TRÉSORERIE

EXERCICE TERMINÉ LE 31 DÉCEMBRE 2000, AVEC CHIFFRES CORRESPONDANTS DE 1999 ***(EN MILLIERS DE DOLLARS)***

	2000	1999
Rentrées (sorties) de fonds liées aux activités suivantes :		
Exploitation :		
Excédents des revenus sur les dépenses	**22 799 $**	24 027 $
Éléments imputés à l'exploitation, sans incidence sur l'encaisse		
Recouvrement de pertes	**(2 224)**	(5 535)
Gains sur la cession d'immobilisations	**(6)**	(5)
Amortissement	**191**	243
Gains sur la vente de biens immobiliers destinés à la revente		(107)
	20 760	18 623
Évolution des éléments suivants :		
Débiteurs et intérêts à recevoir	**(93)**	(4)
Prêts à recevoir		71
Créditeurs et charges à payer	**(2 170)**	753
	(2 263)	820
Montants nets d'assurance dépôts recouvrés (note 4)	**780**	818
	19 277	20 261
Placements :		
Produits de la vente de biens immobiliers destinés à la revente		1 107
Acquisition d'immobilisations	**(176)**	(108)
Produits de la vente d'immobilisations	**8**	6
	(168)	1 005
Augmentation des liquidités	**19 109**	21 266
Liquidités au début de l'exercice	**4 519**	(16 747)
Liquidités à la fin de l'exercice	**23 628 $**	4 519 $
Informations supplémentaires sur les flux de trésorerie :		
Intérêts payés pendant l'exercice	**12 $**	72 $

Les liquidités s'entendent de l'encaisse et des placements à court terme, moins les emprunts.

Voir les notes afférentes aux états financiers.

NOTES AFFÉRENTES AUX ÉTATS FINANCIERS

EXERCICE TERMINÉ LE 31 DÉCEMBRE 2000

Généralités

La Société ontarienne d'assurance dépôts, « entreprise opérationnelle » de la province de l'Ontario, poursuit ses activités à titre de société sans capital social établie en vertu des dispositions de la *Loi sur les caisses populaires et les credit unions.*

Les objectifs de la Société en vertu de la Loi sont les suivants :

- offrir un régime d'assurance dépôts aux sociétaires des établissements membres
- agir à titre d'organe de stabilisation auprès du mouvement des caisses populaires et credit unions
- promouvoir des normes de saines pratiques commerciales et financières
- effectuer la collecte et la publication de statistiques
- fournir de l'aide financière aux établissements membres
- agir à titre d'administrateur des établissements membres
- réduire le plus possible le risque lié à l'assurance dépôts et l'importance des indemnisations

La Loi habilite la Société à exiger de ses établissements membres le paiement de cotisations lui permettant de financer l'assurance dépôts et de payer ses frais d'administration. La Société établit chaque année les montants des primes. Elle présente au gouvernement de l'Ontario ses recommandations concernant les primes à percevoir, en vue de leur examen et de leur intégration dans les règlements en apportant à ces derniers les modifications nécessaires.

En outre les emprunts de la Société, le cas échéant, font l'objet d'une garantie de la part du ministre agissant au nom de la province de l'Ontario. La garantie porte sur un montant maximal de 75 millions $ et arrive à échéance le 31 décembre 2001. La province de l'Ontario exige une commission de garantie à raison de 0,5 % du solde moyen en fin de journée de tout titre de créance bénéficiant de la garantie du ministre.

1. Résumé des principales conventions comptables

Ces états financiers ont été dressés conformément aux principes comptables généralement reconnus au Canada. Ils ne tiennent pas compte de l'actif, du passif ni des activités des caisses populaires/credit unions auprès desquelles la Société a été désignée comme liquidateur.

a) Revenu de primes :
Les primes sont établies en fonction des dépôts assurés détenus par les établissements membres. Le revenu provenant des primes est comptabilisé au moment de la facturation.

b) Provision pour pertes :
La provision pour pertes comprend les avances à titre d'assurance dépôts et une charge à payer pour les pertes au sujet desquelles aucune avance n'avait été versée à la date de l'état de la situation financière.

Les fonds avancés à titre d'assurance dépôts et de prêts aux établissements membres sont à l'origine inscrits au prix coûtant. Les avances d'assurance dépôts recouvrables figurent à l'état de la situation financière, déduction faite des provisions connexes.

La charge à payer pour les pertes d'assurance dépôts comporte à la fois des provisions pour pertes spécifiques et une provision générale pour pertes.

Les provisions spécifiques pour pertes à l'égard des dépôts assurés sont estimées par la direction et comptabilisées dans les situations qui, de l'avis de la direction, ont toutes les chances d'entraîner des pertes pour la Société.

La provision générale pour pertes est fixée en fonction de la meilleure estimation que la direction puisse faire des pertes sur les dépôts assurés découlant du risque inhérent au mouvement des caisses populaires/credit unions. La provision est établie en évaluant le risque global au sein des établissements membres selon les conditions actuelles du marché et la conjoncture, la probabilité de pertes et la prise en compte de l'expérience historique en matière de pertes. Il n'est pas possible de prévoir avec certitude l'évolution de la conjoncture, et les pertes réelles peuvent varier parfois sensiblement par rapport aux estimations de la direction.

c) Prestations de pension :
La Société a un régime de retraite à cotisations déterminées pour tous ses employés. Elle impute à ses revenus le coût des prestations de pension des employés pendant que ceux ci sont à son service. Les dépenses de pension représentent un pourcentage fixe des revenus des employés, plus la contribution de contrepartie des employés jusqu'à un maximum de 4 %. La Société n'assume ni risque mathématique, ni risque d'investissement.

d) Futures prestations de retraite autres que la pension :
Les futures prestations de retraite autres que la pension sont des prestations complémentaires d'assurance maladie, soins dentaires et vie, que la Société accorde tant aux employés en activité pour lesquels une date d'admissibilité complète a pu être établie qu'aux retraités actuels remplissant les conditions voulues. Les coûts de ces futures prestations de retraite autres que la pension auxquelles les employés peuvent prétendre sont déterminés sur une base actuarielle. Les charges à payer pour couvrir ces coûts représentent les futures dépenses actualisées pour les retraités actuels ainsi que celles pour la période d'activité des employés actuels jusqu'à la date prévue du départ à la retraite.

e) Placements :
Les placements comprennent les investissements à revenu fixe à court terme et ils sont comptabilisés selon la méthode de l'amortissement du coût. L'escompte est amorti selon la méthode de l'amortissement linéaire sur la durée des investissements.

f) Immobilisations :
Les immobilisations sont inscrites au prix coûtant. L'amortissement du mobilier et du matériel est calculé selon la méthode de l'amortissement dégressif, à un taux annuel de 20 %. Les ordinateurs ainsi que les logiciels et l'équipement connexes

sont amortis sur une période de trois ans selon la méthode de l'amortissement linéaire. Les améliorations locatives sont amor ties selon la méthode de l'amortissement linéaire sur la durée du bail.

2. Placements

Les placements ont des échéances de moins de trois mois. Leur rendement moyen pondéré est de 5,61 % (5,09 % en 1999). Tous les placements qui sont hautement liquides sont régis par des contrats à taux fixe et ont la cote R 1 « Middle » suivant l'échelle du DBRS.

	2000	1999
	(en milliers de dollars)	
Bons du Trésor Canada	**5 932 $**	**$**
Bons du Trésor Ontario	**8 385**	
Billets à ordre autres provinces	**6 028**	
Acceptations bancaires	**2 983**	4 181
Total des placements	**23 328 $**	4 181 $

3. Emprunts

La Société a des facilités de crédit renouvelables, approuvées par l'Office ontarien de financement, organisme qui gère la garantie du ministre comme suit :

	Crédit maximum Disponible	**En cours au 31 déc. 2000**
	(en milliers de dollars)	
Banque à charte canadienne	20 000 $	Néant
Credit Union Central of Ontario	10 000 $	Néant

Les emprunts sont garantis en vertu de la garantie du ministre agissant au nom de la province de l'Ontario. Le taux d'intérêt de toutes les marges de crédit est égal aux taux des acceptations de banque plus 14 points de base. Ces marges de credit expirent le 31 décembre 2001.

4. Charge à payer pour pertes d'assurance dépôts

La provision pour pertes comprend des provisions spécifiques à l'égard de pertes connues ou probables de certains établisse ments membres et une provision générale pour pertes non identifiées auprès d'établissements particuliers. La partie de la provision pour pertes comptabilisée au cours de l'exercice à l'é tude et des exercices précédents, qui n'a pas encore exigé de paiement de la part de la Société, figure au passif de l'état de la situation financière comme charge à payer pour pertes d'assur ance dépôts.

	2000	1999
	(en milliers de dollars)	
Charge à payer pour pertes d'assurance dépôts au début de l'exercice	**14 541 $**	18 037 $
Modifications à l'égard d'établissements membres où une perte a été constatée au cours de l'exercice :		
Augmentation de la charge à payer pour pertes d'assurance		1 500
Modifications à l'égard d'établissements membres où une perte a été constatée au cours des exercices précédents :		
(Diminution) augmentation des avances d'assurance dépôts recouvrables	**(930)**	1 221
Diminution de la charge à payer pour pertes d'assurance dépôts	**(1 724)**	(6 535)
Modification de la provision générale pour pertes	**(500)**	(500)
	11 387 $	13 723 $
Montants nets d'assurance dépôts recouvrés	**780**	818
Charge à payer pour pertes d'assurance dépôts à la fin de l'exercice	**12 167 $**	14 541 $

La provision générale pour pertes comprise dans la charge à payer pour pertes d'assurance dépôts s'élevait à 3 000 000 $ (3 500 000 $ en 1999). Elle est calculée suivant la méthode décrite à la note 1 b).

La Société a offert des contrats d'assurance du déficit à deux credit unions pour faciliter la fusion de l'une et la vente des élé ments d'actif de l'autre. Ces contrats fournissent une protec tion aux credit unions acheteuses dans l'éventualité où une par tie du capital et du bénéfice sur certains prêts commerciaux et de détail serait exposée au risque. Le montant est entièrement pris en compte dans la charge à payer pour pertes d'assurance dépôts. La couverture est en vigueur selon le principe de l'amortissement dégressif pour une période de quatre ans à compter de la date du contrat. Des frais annuels de 1 % sur le solde dégressif sont payables par ces deux credit unions pour couvrir les coûts de gestion de ces contrats.

5. Engagements en vertu de contrats de location

Le contrat de location exploitation des locaux de la Société est en vigueur depuis le 1er janvier 1998 et il prendra fin le 5 août 2007. Le loyer minimum futur annuel est de 123 000 $ pour les cinq premières années, et de 140 000 $ pour les cinq dernières. De plus, la Société est tenue de payer l'impôt foncier et les frais d'entretien des aires communes.

6. Impôts sur le revenu

La Société est imposable en vertu de la *Loi de l'impôt sur le revenu*. Ces pertes s'élèvent à 46 473 000 $. Elles viennent à échéance comme suit :

Année d'imposition d'origine	Année d'imposition d'échéance	Montant *(en milliers de dollars)*
1994	2001	6 619 $
1995	2002	6 987
1996	2003	7 566
1997	2004	7 449
1998	2005	6 885
1999	2006	5 972
2000	2007	4 995
		46 473 $

7. Régime de retraite

La Société a réduit considérablement son régime de pension à prestations déterminées et elle a transféré les valeurs actuarielles pour services passés atteintes au 31 décembre 1998 dans un régime à cotisations déterminées, comme l'ont voulu ses employés d'alors. Elle a tenu compte de tous les coûts des prestations au titre des services passés dans la révision du régime. Les dépenses de pension imputées aux revenus de 2000 se sont élevées à 316 000 $ (par rapport à 321 000 $ en 1999).

8. Prestations futures de retraite autres que la pension

La Société a reconnu la valeur actuelle des futures prestations de retraite autres que la pension. La provision actuarielle constituée au 31 décembre 2000 s'élève à 590 000 $ (538 000 $ en 1999). Les coûts des prestations au titre des services rendus au cours de l'exercice, y compris les intérêts, étaient de 69 000 $. Ces coûts peuvent faire l'objet d'une réévaluation actuarielle au cas où d'autres gains et pertes se produiraient.

Les hypothèses de départ de l'évaluation actuarielle des futures prestations ont été les suivantes : un taux d'intérêt de 7,25 %, un taux d'augmentation des salaires de 4,5 %, un taux annuel d'accroissement des frais dentaires de 4,5 % et un taux annuel d'accroissement des frais médicaux de 8 % baissant à 4,5 % par an sur cinq ans.

9. Frais des administrateurs

Au cours de l'exercice, les administrateurs ont touché une rémunération globale de 81 000 $ (93 000 $ en 1999). Le total des frais des administrateurs était de 52 000 $ (69 000 $ en 1999). Les indemnités quotidiennes sont de 500 $ pour le président et de 300 $ pour les autres administrateurs.

10. Éventualités

La Société fait l'objet de plusieurs actions en justice qui lui ont été intentées dans le cours normal de ses activités, mais, de l'avis de la direction, elle obtiendra gain de cause. Par conséquent, aucune provision n'a été établie dans les présents états financiers.

11. Divulgation de la juste valeur

La juste valeur de l'actif et du passif financiers, qui comprennent l'encaisse, les placements, les débiteurs et intérêts à recevoir, les prêts à recevoir, les emprunts, les créditeurs et les charges à payer, ainsi que le rabais de prime à payer, se rapproche de la valeur comptable.

La juste valeur des avances d'assurance dépôts recouvrables et de la charge à payer pour pertes d'assurance dépôts n'a pas été déterminée, vu qu'il n'est pas possible de la déterminer de façon suffisamment fiable.

12. Rémunération

Les données ci dessous ont été fournies en application de la *Loi de 1996 sur la divulgation des traitements dans le secteur public.*

Employé	Titre	Rémunération	Avantages imposables
Brydges, Barry	Vice président Services de la stabilisation	123 377 $	8 995 $
Burgman, John	Chef de l'information	102 596 $	8 723 $
Charbonneau, Robert	Vice président Assurance	123 719 $	8 378 $
Foster, C. William D.	Vice président Gestion de l'actif et recouvrements	133 461 $	8 474 $
Kingston, Tom	Chef de direction Administration	117 219 $	7 236 $
Maxwell, James	Chef de l'administration et des finances	117 419 $	10 763 $
Poprawa, Andrew	Président et chef de la direction	187 815 $	9 838 $

13. Chiffres correspondants

Les chiffres correspondants de l'exercice de 1999 ont été ajustés conformément au mode de présentation des états financiers adopté pour 2000.

RAPPORT DE LA SOCIÉTÉ SUR LES LIQUIDATIONS

Il incombe au liquidateur de recouvrer la plus grande partie possible de l'actif des établissements membres en voie de dissolution, ceci dans l'intérêt de l'ensemble des créanciers. En sa qualité d'assureur des dépôts, la Société ontarienne d'assurance dépôts (SOAD) est habituellement le créancier non garanti le plus important des établissements membres dissous. Par conséquent, la SOAD a directement intérêt à s'assurer que le liquidateur s'acquitte de ses devoirs et responsabilités de façon efficace et rentable. En sa qualité de liquidateur, elle puise dans ses ressources internes pour le recouvrement, la surveillance et la réalisation de l'actif des établissements membres en liquidation.

La SOAD estime que la meilleure façon pour elle de gérer ses pertes est de diriger elle même le processus de liquidation. Par un contrôle et une gestion directs, la SOAD peut également protéger les établissements membres avoisinants contre toute perte éventuelle de confiance.

En vertu de la *Loi sur les caisses populaires et les credit unions*, le liquidateur doit dresser un bilan à la date de liquidation. À titre de liquidateur, la SOAD a pour pratique de confier à des comptables indépendants la tâche de dresser ce bilan. Afin de réduire le plus possible les frais de liquidation et d'éviter tout retard dans l'exécution de celle ci, la SOAD n'exige pas que ce bilan fasse l'objet d'une vérification. Par conséquent, en l'absence d'états financiers vérifiés d'ouverture, les vérificateurs du liquidateur, KPMG s.r.l., joignent à leur rapport une réserve quant aux résultats des activités de liquidation menées par la SOAD.

Durant l'exercice 2000, la SOAD n'a accepté aucune nomination nouvelle à titre de liquidateur. Durant le même exercice, elle a cependant recouvré 1,8 million $ de la liquidation d'éléments d'actif et payé les créanciers pour un montant total de 1,5 million $. Dans certains cas, elle cède l'actif sur la base de la permanence de l'entreprise à un autre établissement membre, qui paie en prenant en charge un montant équivalent de remboursements à faire aux déposants.

Lorsque sa couverture d'assurance dépôts a des chances d'être mise à contribution, c'est la SOAD qui est nommée liquidateur. Jusqu'ici, dans la plupart des cas gérés par la SOAD, l'établissement membre accusait un déficit au moment de la liquidation. Le déficit se produit lorsque l'actif est insuffisant pour rembourser les dépôts et les autres éléments de passif et parts sociales. La SOAD a payé les déposants assurés au nom de l'établissement membre en liquidation et elle a constitué une provision pour les pertes d'assurance dépôts prévues. Nous sommes heureux de vous faire savoir que la SOAD a réussi, à plusieurs reprises, à réaliser des éléments d'actif au delà de toutes les attentes, ce qui lui a permis de réduire ou d'éliminer la provision qu'elle avait constituée pour couvrir les pertes de l'établissement membre en question. En outre, depuis 1997, elle paie des dividendes aux sociétaires de 11 établissements membres liquidés. Ces dividendes représentent des fonds excédentaires provenant des recouvrements après paiement des dépôts, autres éléments de passif, honoraires des liquidateurs et frais de liquidation.

Au 31 décembre 2000, la valeur comptable de l'actif cumulé restant à liquider s'élevait à 15,7 millions $. Comme la plus grande partie de cet actif représente des prêts douteux, la valeur estimative de réalisation de cet actif sera considérablement inférieure aux montants comptabilisés. Selon la meilleure estimation de la direction, ces recouvrements futurs s'établissent à 4,8 millions $.

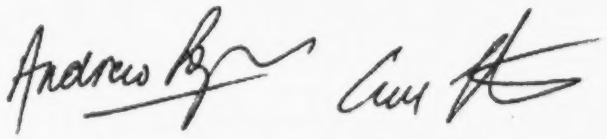

Andrew Poprawa, CA
Président et chef de la direction

C.W. D. Foster
Vice président,
Gestion de l'actif
et recouvrements

Toronto, Canada
Le 19 janvier 2001

RAPPORT DES VÉRIFICATEURS

KPMG s.r.l.

Au Conseil d'administration de la
Société ontarienne d'assurance dépôts

Nous avons vérifié l'état cumulé au 31 décembre 2000 de l'actif et des réclamations des créanciers sous contrôle de la Société ontarienne d'assurance dépôts en qualité de liquidateur, ainsi que l'état cumulé de l'évolution de l'actif et des réclamations des créanciers pour l'exercice terminé à cette date. La responsabilité de ces états financiers incombe à la direction de la Société. Notre responsabilité consiste à exprimer une opinion sur ces états financiers en nous fondant sur notre vérification.

À l'exception de ce qui est indiqué au paragraphe suivant, notre vérification a été effectuée conformément aux

normes de vérification généralement recon nues au Canada. Ces normes exigent que la vérification soit planifiée et exécutée de manière à fournir l'assurance raisonnable que les états financiers sont exempts d'inex actitudes importantes. La vérification com prend le contrôle par sondages, des éléments probants à l'appui des montants et des autres éléments d'information fournis dans les états financiers. Elle comprend également l'évaluation des principes comptables suivis et des estimations importantes faites par la direction, ainsi qu'une appréciation de la présentation d'ensemble des états financiers.

Dès sa nomination comme liquidateur d'une caisse populaire ou d'une credit union, la Société confie à des comptables indépen dants la mission de dresser un bilan d'ouver ture de liquidation non vérifié qui présente l'actif et les réclamations des créanciers à la date du début de la liquidation. Les bilans d'ouverture de liquidation n'étant pas véri fiés, nous ne sommes pas en mesure de con stater si les livres et registres comptables des caisses populaires ou des credit unions étaient complets et exacts au début de la liq uidation.

À notre avis, à l'exception des éventuels redressements que nous aurions pu consid érer nécessaires si nous avions été en mesure de vérifier l'actif et les réclamations des créanciers sous contrôle de la Société au début de la liquidation, ces états financiers donnent, à tous les égards importants, une image fidèle de l'actif et des réclamations des créanciers cumulés sous contrôle de la Société en qualité de liquidateur au 31 décembre 2000, ainsi que de l'évolution de l'actif et des réclamations des créanciers cumulés pour l'exercice terminé à cette date, selon la méthode comptable exposée à la note 1.

KPMG s.r.l.

Comptables agréés
Toronto, Canada
Le 19 janvier 2001

LA SOCIÉTÉ ONTARIENNE D'ASSURANCE-DÉPÔTS EN QUALITÉ DE LIQUIDATEUR

ÉTAT CUMULÉ DE L'ACTIF ET DES RÉCLAMATIONS DES CRÉANCIERS SOUS CONTRÔLE DE LA SOAD EN QUALITÉ DE LIQUIDATEUR

AU 31 DÉCEMBRE 2000 ET CHIFFRES COMPARATIFS DE 1999 ***(EN MILLIERS DE DOLLARS)***

	2000	1999
ACTIF		
Encaisse (note 2)	**1 376 $**	1 326 $
Prêts, à la valeur comptable brute	**13 229**	15 565
Placements et autres éléments d'actif	**450**	363
Biens immobiliers destinés à la vente	**640**	640
	15 695 $	17 894 $
RÉCLAMATIONS DES CRÉANCIERS		
Société ontarienne d'assurance dépôts	**32 297 $**	33 224 $
Dépôts	**3 001**	3 630
Autres réclamations	**3 586**	4 470
Total des réclamations des créanciers	**38 884 $**	41 324 $

Voir les notes afférentes à l'état cumulé de l'actif et des réclamations des créanciers sous contrôle de la Société en qualité de liquidateur.

Au nom du Conseil d'administration,

Margaret C. McKee
_____, administratrice

_____, administratrice

SOCIÉTÉ ONTARIENNE D'ASSURANCE-DÉPÔTS EN QUALITÉ DE LIQUIDATEUR

ÉTAT CUMULÉ DE L'ÉVOLUTION DE L'ACTIF ET DES RÉCLAMATIONS DES CRÉANCIERS

EXERCICE TERMINÉ LE 31 DÉCEMBRE 2000 ***(EN MILLIERS DE DOLLARS)***

	2000	1999
ACTIF		
À l'ouverture	**17 894 $**	25 740 $
Plus : Éléments d'actif pris en charge à la suite de nouvelles liquidations		
Moins : Prêts irrécouvrables transférés à la SOAD	**(474)**	(379)
Moins : Éléments d'actif réalisés en cours d'exercice (y compris l'encaisse initiale)	**(1 775)**	(6 637)
Total partiel	**15 645**	18 724
Plus : Augmentation des liquidités non distribuées par le liquidateur	**50**	(830)
Total de l'actif	**15 695 $**	17 894 $
RÉCLAMATIONS DES CRÉANCIERS :		
Réclamation de la SOAD		
À l'ouverture	**33 224 $**	35 142 $
Moins : Montants remboursés à la SOAD	**(137)**	(911)
Moins : Réclamations irrécouvrables abandonnées par la SOAD (note 3)	**(790)**	(1 007)
Réclamation de la SOAD à la clôture	**32 297 $**	33 224 $
Autres réclamations des créanciers et déposants		
À l'ouverture	**8 100 $**	15 879 $
Plus : Réclamations à la suite de nouvelles liquidations prises en charge		
Moins : Réclamations réglées en cours d'exercice	**(1 477)**	(7 751)
Moins : Dépôts non réclamés, pris en charge par la SOAD (note 3)	**(36)**	(28)
Réclamations des créanciers et déposants à la clôture	**6 587 $**	8 100 $
Total des réclamations des créanciers	**38 884 $**	41 324 $

Voir les notes afférentes à l'état cumulé de l'actif et des réclamations des créanciers sous contrôle de la Société en qualité de liquidateur.

NOTES AFFÉRENTES À L'ÉTAT CUMULÉ DE L'ACTIF ET DES RÉCLAMATIONS DES CRÉANCIERS SOUS LE CONTRÔLE DE LA SOAD EN QUALITÉ DE LIQUIDATEUR

EXERCICE SE TERMINANT LE 31 DÉCEMBRE 2000

La Société ontarienne d'assurance dépôts (" la Société ") est nommée, à l'occasion, liquidateur de caisses populaires et de credit unions. À ce titre, la Société est chargée d'assurer méthodiquement la liquidation de l'actif d'un établissement membre et d'affecter les produits réalisés aux réclamations de ses créanciers. Les présents états financiers englobent ceux de 23 caisses populaires et credit unions (31 en 1999) faisant l'objet d'une liquidation, celle ci étant exécutée à chaque fois comme une procédure judiciaire distincte.

1. Principales conventions comptables

a) Mode de présentation :
Les présents états cumulés de l'actif et des réclamations des créanciers ainsi que de l'évolution de l'actif et des réclamations des créanciers sous contrôle de la Société ont été établis selon la méthode comptable énoncée dans ces notes. Dès le début de la liquidation d'une caisse populaire ou d'une credit union, les états financiers cessent d'être dressés selon la convention de la permanence de l'entreprise et toutes les opérations sont inscrites selon la méthode de la comptabilité de caisse.

Ces états financiers présentent l'actif et les réclamations des créanciers cumulés de l'ensemble des caisses populaires et credit unions actuellement en voie de liquidation par la Société. **Nous avertissons le lecteur que cet état n'a pas été établi selon les principes comptables généralement reconnus, et que le montant de l'actif sous contrôle de la Société n'est pas présumé être le montant recouvrable prévu ni sa juste valeur.**

b) Prêts :
Les prêts sont inscrits à la valeur comptable du montant impayé à la date de la liquidation moins les encaissements reçus au titre des remboursements de capital au cours de la période de liquidation. Aucune provision pour les pertes sur prêts n'a été établie et aucun effort n'a été déployé pour tenter d'estimer le montant net recouvrable des prêts.

Une partie considérable des prêts, compte tenu de leur nature, est jugée douteuse à cause de l'incertitude du recouvrement intégral du capital et des intérêts dans des délais raisonnables.

c) Placements et autres éléments d'actif :
Les placements et autres éléments d'actif sont indiqués à leur valeur comptable à la date de la liquidation.

d) Biens immobiliers destinés à la vente :
Les biens immobiliers sont indiqués à leur valeur comptable nette inscrite à la date de la liquidation. Aucun amortissement n'est comptabilisé.

e) Réclamations des créanciers :
La Société ontarienne d'assurance dépôts (SOAD) assure les dépôts des sociétaires des caisses populaires et credit unions selon les limites stipulées par la loi. En cas de liquidation d'un établissement membre, elle rembourse les déposants assurés et prend ainsi à son compte les réclamations des déposants à l'égard de l'actif de la caisse populaire ou de la credit union en liquidation. Les montants dus à la SOAD représentent une créance sur l'actif des 23 caisses populaires et credit unions actuellement en cours de liquidation (31 en 1999).

f) Éventualités :
Certaines caisses populaires ou credit unions en cours de liquidation sont demanderesses ou défenderesses dans les actions en justice. Cependant, aucun des gains ou pertes éventuels découlant de ces actions n'a été comptabilisé.

2. Flux de trésorerie

	2000	1999
	(en milliers de dollars)	
Encaisse au début de l'exercice	1 326 $	2 156 $
Éléments d'actif réalisés en cours d'exercice	1 775	6 637
Produit net associé à la liquidation (dépenses)	(111)	1 195
Montants remboursés à la SOAD	(137)	(911)
Total de l'encaisse disponible	2 853 $	9 077 $
Moins : Paiement des réclamations des créanciers	(1 477)	(7 751)
Encaisse à la fin de l'exercice	1 376 $	1 326 $

3. Réclamations des créanciers

Au cours de l'exercice 2000, la SOAD a abandonné et radié des états financiers ses réclamations à l'égard de huit credit unions à la fin de la liquidation parce qu'aucune autre réalisation ne pouvait être faite sur leur actif.

Office of the
Provincial Auditor
of Ontario

Bureau du
vérificateur provincial
de l'Ontario

Box 105, 15th Floor, 20 Dundas Street West, Toronto, Ontario M5G 2C2
B.P. 105, 15e étage, 20, rue Dundas ouest, Toronto (Ontario) M5G 2C2
(416) 327-2381 Fax: (416) 327-9862

Rapport du vérificateur

Au Tuteur et curateur public de l'Ontario
et au Procureur Général

J'ai vérifié le bilan du Tuteur et curateur public de l'Ontario au 31 mars 2001, les états des soldes du fonds, l'état des recettes et des dépenses – Fonds d'administration, et l'état de l'évolution de l'encaisse – Fonds d'administration de l'exercice terminé à cette date. La responsabilité de ces états financiers incombe à la direction du Tuteur et curateur public. Ma responsabilité consiste à exprimer une opinion sur ces états financiers en me fondant sur ma vérification.

Ma vérification a été effectuée conformément aux normes de vérification généralement reconnues du Canada. Ces normes exigent que la vérification soit planifiée et exécutée de manière à fournir un degré raisonnable de certitude quant à l'absence d'inexactitudes importantes dans les états financiers. La vérification comprend le contrôle par sondages des éléments probants à l'appui des montants et des autres éléments d'information fournis dans les états financiers. Elle comprend également l'évaluation des principes comptables utilisés et des estimations importantes faites par la direction, ainsi qu'une appréciation de la présentation d'ensemble des états financiers.

À mon avis, ces états financiers donnent, à tous les égards importants, une image fidèle de la situation financière du Tuteur et curateur public de l'Ontario au 31 mars 2001, ainsi que des résultats de ses activités – Fonds d'opérations et de son encaisse – Fonds d'administration pour l'exercice terminé à cette date, conformément aux principes comptables expliqués dans le résumé des principales politiques comptables.

J. R. McCarter, CA
Vérificateur provincial adjoint

Toronto (Ontario)
Le 5 juin 2001

Le Tuteur et curateur public de l'Ontario

Bilan

(en milliers de dollars)

Le 31 mars 2001

	Successions et fiducies		Fonds d'administration	
	2001	2000	**2001**	2000
Actif				
Espèces	**- $**	- $	**110 $**	117 $
Comptes débiteurs	**2070**	5628	**2695**	2113
Oblig. et autres émiss. oblig.	**24696**	19682	**-**	-
Placements (annexe A)	**776015**	868202	**12548**	58562
Fonds diversifié (annexe B)	**64146**	-	**47514**	-
Autres élém. d'actif (annexe C)	**86818**	88240	**-**	-
	953745 $	981752 $	**62867 $**	60792 $
Passif et soldes des fonds				
Dettes bancaires	**1301 $**	1624 $	**- $**	- $
Comptes créditeurs	**989**	1911	**3738**	5969
Intérêts courus (Note 5)	**-**	-	**7600**	3300
	2290 $	3535 $	**11338 $**	9269 $
Soldes des fonds	**951455**	978217	**51529**	51523
	953745 $	981752 $	**62867 $**	60792 $

Au nom du Tuteur et curateur public de l'Ontario

Tutrice et curatrice publique

Tutrice et curatrice publique adjointe

Le résumé des principales politiques comptables et les notes ci-joints font partie intégrante des états financiers

Le Tuteur et curateur public de l'Ontario

État des soldes du Fonds des successions et fiducies

(en milliers de dollars)

Le 31 mars	2001	2000
Mineurs/Plaideurs	**485721 $**	515450 $
Patrimoines de clients	**332257**	331593
Patrimoines de la Couronne	**83111**	83396
Fonds en fiducie pour cimetières	**17910**	16333
Successions - charge d'exécuteur testamentaire	**14030**	11758
Successions non administrées	**5514**	5370
Biens appartenant à des sociétés dissoutes	**3952**	3922
Titres de biens-fonds	**3176**	3111
Fonds en fiducie de sociétés	**3060**	3034
Soldes non réclamés	**1591**	1554
Biens probablement en déshérence (Note 1)	**1133**	2696
	951455 $	978217 $

Le résumé des principales politiques comptables et les notes ci-joints font partie intégrante des états financiers

Le Tuteur et curateur public de l'Ontario
État des soldes du Fonds d'administration
(en milliers de dollars)

Pour l'exercice clos le 31 mars 2001

	Caisse d'assurance	Caisse de réserve dans les cas de litige	Caisse de provision pour créances douteuses	Caisse de rémunér. des médecins-conseils	Fonds non affectés	Total 2001	Total 2000
Solde, au début de l'exercice	200 $	2000 $	100 $	100 $	49123 $	51523 $	48466 $
Excédent des recettes sur les dépenses	-	-	-	-	837	837	3800
Dem. de règl. durant l'exercice	(373)	(433)	-	(25)	-	(831)	(743)
Transferts							
Rembours. des demandes de règl.	373	433	-	25	(831)	-	-
Solde à la fin de l'exercice	200 $	2000 $	100 $	100 $	49129 $	51529 $	51523 $

Le resume des principales politiques compatables et les notes ci-joints font partie integrante des etats financiers

Le Tuteur et curateur public de l'Ontario

État des recettes et des dépenses - Fonds d'administration

(en milliers de dollars)

Pour l'exercice clos le 31 mars 2001	2001	2000
Recettes		
Droits perçus		
Patrimoines de clients	**9185 $**	8815 $
Mineurs/Plaideurs	**3279**	-
Patrimoines de la Couronne	**1705**	1207
Successions - charge d'exécuteur testamentaire	**196**	120
Biens appartenant à des sociétés de bienfaisance	**158**	150
Fonds en fiducie pour cimetières	**146**	47
Biens appartenant à des sociétés dissoutes	**32**	33
Fonds en fiducie de sociétés	**17**	1
Biens probablement en déshérence	**8**	4
	14726	10377
Recettes nettes de placements (annexe D)	**5553**	10285
Perte nette du fonds diversifié (annexe E)	**(526)**	-
Intérêts bancaires, déduction faite des frais	**(616)**	(562)
	19137	20100
Dépenses		
Traitements et salaires	**17508**	14949
Services	**3111**	2846
Avantages sociaux	**2406**	3959
Transports et communications	**1413**	1508
Fournitures et matériel	**494**	453
	24932	23715
Moins montant reçu du ministère du Procureur général	**6632**	7415
	18300	16300
Excédent des revenus par rapport aux dépenses pour l'exercice	**837 $**	3800 $

Le resume des principales politiques comptables et les notes ci-joints font partie integrante des etats financiers

Le Tuteur et curateur public de l'Ontario

État de l'évolution de l'encaisse - Fonds d'administration

(en milliers de dollars)

Pour l'exercice clos le 31 mars 2001	**2001**	2000
Encaisse fournie par (utilisée dans)		
Activités de fonctionnement		
Excédent des recettes sur les dépenses pour l'exercice	**837 $**	3800 $
Ajustements pour rapprocher l'excédent des recettes sur les dépenses en vue de déduire l'encaisse fournie par les activités de fonctionnement		
Perte dans les recettes des placements	**5431**	5442
Amortissement non réalisé du fonds diversifié	**1404**	-
Demandes de règlement durant l'exercice	**(831)**	(743)
Comptes débiteurs	**(582)**	(1883)
Comptes créditeurs	**(2231)**	(2288)
Intérêts courus	**4300**	3300
	8328	7628
Activités de placement		
Acquisitions de placement, nettes	**(8335)**	(7548)
Augmentation (réduction) de l'encaisse durant l'exercice	**(7)**	80
Encaisse, au début de l'exercice	**117**	37
Encaisse, à la fin de l'exercice	**110 $**	117 $

Le resume des principales comptables et les notes ci-joints font partie integrante des etats financiers

Le Tuteur et curateur public de l'Ontario
Résumé des principales politiques comptables

Le 31 mars 2001

Nature des opérations

Le Tuteur et curateur public de l'Ontario est investi, en vertu d'un certain nombre de lois, de plusieurs fonctions qui comprennent essentiellement les responsabilités suivantes :

- la gestion des biens des adultes incapables;
- l'administration de la masse successorale de personnes décédées en Ontario sans testament et n'ayant plus aucun proche parent;
- le regroupement des biens au nom de la Couronne conformément à la *Loi sur les biens en déshérence* lorsque le propriétaire de ces biens est inconnu ou lorsque le propriétaire est une société qui n'existe plus;
- la gestion des fonds, hypothèques et valeurs mobilières consignés ou déposés auprès du comptable de la Cour supérieure de justice au nom de mineurs et de justiciables;
- un rôle de surveillance générale des biens des sociétés de bienfaisance.

Méthode de comptabilité

Le Bureau du Tuteur et curateur public suit les principes comptables généralement reconnus, sauf en ce qui concerne les points ci-après :

(i) Biens en immobilisation – Les biens de la nature d'une immobilisation achetés par le ministère du Procureur général et le Tuteur et curateur public ne sont pas capitalisés et sont imputés aux dépenses du Tuteur et curateur public durant l'année d'acquisition.

(ii) Autres biens des successions et fiducies – Les biens détenus au nom de clients sont comptabilisés à la valeur marchande, comme il est expliqué dans les principales politiques comptables relatives à ces articles.

Successions et fiducies

Les successions et fiducies représentent les comptes pour lesquels le Tuteur et curateur public de l'Ontario agit comme tuteur ou curateur en vertu de différentes lois.

Fonds d'administration non affecté

Le Fonds d'administration est le compte de fonctionnement du Tuteur et curateur public. On y dépose les droits perçus en contrepartie des services rendus pour chaque succession et fiducie, conformément au barème des droits prévu par la *Loi sur le Tuteur et curateur public*.

Les soldes de trésorerie du Fonds d'administration qui ne sont pas nécessaires au fonctionnement sont investis, tout comme les liquidités des successions et fiducies. Les intérêts créditeurs nets de ces placements sont virés au compte du Fonds d'administration, après déduction des intérêts versés sur les fonds des successions et fonds en fiducie, conformément aux règlements pris en application de la *Loi*.

Le Tuteur et curateur public de l'Ontario
Résumé des principales politiques comptables

Le 31 mars 2001

Fonds d'administration affecté

Caisse d'assurance
La Loi et les règlements pris en application de la Loi prévoient que le Bureau du Tuteur et curateur public est tenu de constituer une caisse d'assurance en vue de se protéger contre certaines pertes dont il pourrait avoir à assumer la responsabilité. Par conséquent, la somme de 200 000 $, prélevée sur le Fonds d'administration, a été virée à cette caisse.

Au cours de l'exercice, la caisse d'assurance a reçu un remboursement de 373 495 $ (550 804 $ en 2000) du fonds non affecté.

Caisse de réserve dans les cas de litige
L'objectif de cette caisse est de couvrir les frais juridiques de la partie adverse ou ceux qui sont engagés au nom d'un client lorsque le Bureau du Tuteur et curateur public doit les payer.

Au cours de l'exercice, la caisse a reçu des remboursements de 433 379 $ (176 960 $ en 2000) du fonds non affecté au titre de frais de justice engagés au nom de clients.

Caisse de provision pour créances douteuses
L'objectif de cette caisse est de couvrir tous les comptes-clients dont le Tuteur et curateur public a payé les dépenses au nom d'un client, alors que le Tuteur et curateur public ne croit pas pouvoir recouvrer le montant auprès de ce client.

Caisse de rémunération des médecins-conseils
La caisse a été créée pour acquitter les honoraires des évaluateurs de la capacité dans les cas où un client n'est pas en mesure de payer les frais d'une évaluation ou une réévaluation.

Durant l'exercice, la caisse a reçu un remboursement de 24 539 $ (14 619 $ en 2000) du fonds non affecté.

Le Tuteur et curateur public de l'Ontario
Résumé des principales politiques comptables

Le 31 mars 2001

Espèces et quasi-espèces

La rubrique portant sur les espèces, telle qu'elle est présentée dans l'état de l'évolution de l'encaisse, comprend les soldes des espèces et des quasi-espèces détenus dans des comptes spécialement affectés au fonds d'administration et ne comprend pas les espèces ni les quasi-espèces détenues conjointement avec les fonds des successions et fiducies placés. Les espèces et les quasi-espèces comprennent les fonds en caisse et les avoirs en comptes bancaires, de même que les dépôts à court terme avec échéance de moins de 90 jours, le cas échéant.

Placements

Les fonds sont placés dans des effets à revenu fixe de haute qualité, régis par les lignes directrices de la *Loi sur les fiduciaires* en matière de placements et par les directives et limites fixées par le Bureau du Tuteur et curateur public, l'accent étant mis sur la conservation du capital et la maximisation du rendement. Cela comprend les fonds en fiducie en dollars américains dans les cas où les tribunaux ordonnent au comptable de la Cour supérieure de justice de conserver ces fonds en devises américaines.

Les fonds investis sont présentés au coût rajusté, compte tenu de l'amortissement des primes ou des escomptes sur l'achat durant la période jusqu'à l'échéance, lorsque ces titres sont intentionnellement détenus jusqu'à l'échéance.

Les intérêts créditeurs sont distribués aux participants selon un taux d'intérêt prescrit, approuvé par le comité consultatif sur les placements du Tuteur et curateur public.

Fonds diversifié

Le Tuteur et curateur public a établi un fonds diversifié qui comprend des actions et des valeurs à revenu fixe de haute qualité. Ce fonds a été créé en août pour fournir une solution de rechange aux clients dont l'unique objectif de placement exige une stratégie de placement plus large à plus long terme. Le fonds est assujetti aux lignes directrices de la *Loi sur les fiduciaires* en matière de placements et aux directives et limites fixées par le Bureau du Tuteur et curateur public, l'accent étant mis sur la conservation du capital et l'amélioration du pouvoir du capital à long terme.

Les rendements de placement sur ce fonds sont dévolus directement aux participants et les placements sont présentés à la valeur marchande.

Le Tuteur et curateur public de l'Ontario
Résumé des principales politiques comptables

Le 31 mars 2001

Actions et obligations des successions et des fonds en fiducie

Les actions et obligations des successions et des fonds en fiducie sont inscrites à leur valeur marchande au moment de la prise en charge des successions et des fonds en fiducie. Un rajustement annuel, pour faire correspondre la valeur de ces titres à leur valeur marchande, au moins, est fait le 31 décembre de chaque année. Des réévaluations occasionnelles sont également faites au cours de l'année.

Biens immobiliers

Les biens immobiliers sont inscrits à leur valeur d'expertise au moment de la constitution du fonds en fiducie et font l'objet de réévaluations périodiques.

Assurance-vie

L'assurance-vie est inscrite à sa valeur de rachat nette au moment de la constitution du fonds en fiducie et est réévaluée tous les deux ans.

Conversion de devises

Les devises étrangères sont converties en dollars canadiens de la manière suivante :

À la date de transaction, chaque actif, passif, recette ou dépense est converti en dollars canadiens au taux de change en vigueur à cette date.

À la fin de l'année, les actifs et passifs monétaires en dollars américains sont convertis en dollars canadiens en appliquant le taux de change en vigueur à cette date. Les gains et pertes résultant de l'opération de change sont inclus dans les recettes de la période en cours. Au 31 mars 2001, le Tuteur et curateur public détenait uniquement des dollars américains en devises étrangères.

Utilisation des prévisions

La préparation des états financiers conformément aux politiques comptables indiquées ci-dessus exige que la direction fasse des prévisions et hypothèses qui concernent les montants déclarés d'actif et de passif à la date des états financiers et les montants déclarés des recettes et dépenses durant la période déclarée. Les résultats réels peuvent différer des meilleures prévisions faites par la direction à mesure que des renseignements supplémentaires deviennent plus tard disponibles.

Le Tuteur et curateur public de l'Ontario
Notes afférentes aux états financiers

Le 31 mars 2001

1. Fonds dévolus à la Couronne

La *Loi sur les biens en déshérence* autorise le Tuteur curateur public à prendre possession des biens vacants échus par droit à la Couronne, conformément aux dispositions de la *Loi portant réforme du droit des successions*, de la *Loi sur les sociétés par actions*, ou en vertu de la common law. Les biens ainsi reçus par le Tuteur et curateur public et qui ne sont pas réclamés au bout de 10 ans sont affectés au Trésor de la province.

Au cours de l'exercice, la somme de 280 917 $ (265 602 $ en 2000) a été transférée à la province.

2. Transferts au Trésor

Conformément au paragraphe 9(5) de la *Loi sur le Tuteur et curateur public*, le lieutenant-gouverneur en conseil peut ordonner le versement du solde créditeur du Fonds d'administration au Trésor de la province.

Aucun transfert au Trésor de la province n'a eu lieu durant l'exercice.

3. Régime de retraite

Le Tuteur et curateur public assure des prestations de retraite à ses employés en contribuant à la caisse de retraite des fonctionnaires et la caisse de retraite du Syndicat des employés et employées de la fonction publique de l'Ontario, établies par la province de l'Ontario. Ces régimes sont comptabilisés comme des régimes de pension à prestations déterminées multientreprises, l'organisme n'ayant pas les renseignements suffisants pour appliquer la comptabilité des régimes de pension à prestations déterminées. Les dépenses représentent la contribution de l'organisme aux régimes durant l'exercice. Le coût des prestations salariales n'ouvrant pas droit à pension pendant la retraite est payé par le Secrétariat du Conseil de gestion et n'est pas inclus dans l'état des recettes et des dépenses – Fonds d'administration. La part des contributions du Tuteur et curateur public à ces fonds durant l'exercice était de 858 958 $ (913 414 $ en 2000) et est comprise dans les avantages sociaux à l'état des recettes et des dépenses – Fonds d'administration.

4. Hypothèques et valeurs mobilières en fiducie

En outre, le Tuteur et curateur public agit comme dépositaire d'hypothèques d'un montant de 352 069 $ (382 051 $ en 2000) et de diverses valeurs mobilières et documents d'une valeur nominale de 3 880 462 $ (3 813 523 $ en 2000). Ces montants ne sont pas exprimés dans les états financiers car le Tuteur et curateur public n'agit pas comme fiduciaire mais simplement comme dépositaire au nom du client.

5. Intérêts courus sur les successions et les fiducies

Les fonds placés par le Tuteur et curateur public accumulent des intérêts à un taux différent du taux prescrit qui est payé sur les successions et fiducies. Au cours de l'exercice, un excédent cumulatif d'environ 7 600 000 (3 300 000 $ en 2000) a été réalisé et sera versé aux successions et fiducies durant l'exercice subséquent à titre de majoration du taux prescrit.

6. Éventualités

Le Tuteur et curateur public prend part à diverses poursuites judiciaires dans le cadre de ses activités courantes et on ne peut prévoir à l'heure actuelle l'issue de ces poursuites ni la façon dont elles seront réglées.

Le Tuteur et curateur public de l'Ontario

Annexe A - Placements

(en milliers de dollars)

Le 31 mars		2001	2000
Espèces		**3013 $**	1575 $
Intérêts courus		**12192**	13349
Placements à court terme		**109606**	169415
		124811	184339
Placements à long terme			
Obligations de sociétés	(i)	**120539**	81168
Obligations du gouvernement du Canada	(ii)	**222966**	292765
Obligations d'Ontario Hydro	(iii)	**29847**	48133
Gouvernements provinciaux	(iv)	**185206**	151177
Obligations d'établissements financiers	(v)	**105194**	169182
		663752	742425
		788563 $	926764 $
Répartis comme suit :			
Successions et fonds en fiducie		**776015 $**	868202 $
Fonds d'administration		**12548**	58562
		788563 $	926764 $

Placements à long terme	Taux d'intérêt		Valeur marchande
(i) Obligations de sociétés			
1 - 5 ans	**5.40 - 8.70%**	**86035 $**	86875 $
5 ans +	**5.65 - 6.55%**	**34504**	34819
		120539	121694
(ii) Gouvernement fédéral			
1 - 5 ans	**5.00 - 9.75%**	**158807**	159775
5 ans +	**6.00 - 7.25%**	**64159**	64053
		222966	223828
(iii) Ontario Hydro			
1 - 5 ans	**5.38 - 10.00%**	**29847**	28076
		29847	28076
(iv) Gouvernements provinciaux			
1 - 5 ans	**4.88 - 9.75%**	**154517**	154862
5 ans +	**5.10 - 9.00%**	**30689**	31389
		185206	186251
(v) Établissements financiers			
1 - 5 ans	**5.40 - 11.00%**	**60762**	60830
5 ans +	**5.55 - 8.15%**	**44432**	44587
		105195	105417
		663752 $	665266 $

Le Tuteur et curateur public de l'Ontario

Annexe B - Fonds diversifié
(en milliers de dollars)

Le 31 mars	2001	2000
Encaisse	35 $	- $
Intérêts accrus	762	-
Billets à court terme	3499	-
	4296	-
Obligations	42654	-
Actions canadiennes	32980	-
Actions étrangères	31730	-
	111660 $	- $
Répartition		
Successions et fiducies	64146	-
Fonds d'administration	47514	-
	111660 $	- $

Annexe C - Autres éléments d'actifs
(en milliers de dollars)

Le 31 mars	2001	2000
Immobilier	44240 $	44210 $
Titres et autres valeurs mobilières	31242	33770
Hypothèques et emprunts débiteurs	2280	991
Assurance-vie	2933	2826
Autre	8953	8818
	89648	90615
Moins les hypothèques et emprunts débiteurs	2830	2375
	86818 $	88240 $

Le Tuteur et curateur public de l'Ontario

Annexe D - Recettes des placements
(en milliers de dollars)

Le 31 mars	2001	2000
Recettes des placements	42204 $	48139 $
Intérêts bancaires	484	272
	42688	48411
Moins les intérêts autorisés	37135	38126
	5553 $	10285 $

Annexe E - Pertes du Fonds diversifié
(en milliers de dollars)

Le 31 mars	2001	2000
Recettes des placements	878 $	- $
Plus-value non réalisée (amortissement) du Fonds diversifié	(1404)	-
	(526) $	- $

RECORD OF EMPLOYEES' 2000 SALARIES AND BENEFITS

Please refer to the PSSD Guide before filling out this form

Cal Year	Sector	Employer	Surname	Given Name	Position	Salary Paid	Taxable Benefits
Insert additional rows as needed							
2000	Other - OPS	Public Guardian and Trustee	Stratford	Louise	Public Guardian & Trustee	$123,995.48	$351.00
2000			Chappell	Paul	Dir. Legal Serv /Deputy PGT	$121,077.49	$344.97
2000			Avila	Les	Counsel, Estates & Corporations	$104,409.71	$298.56
2000			Bur	Donald	Litigation Counsel	$106,828.14	$298.56
2000			Byerley	James	Solicitor	$104,708.27	$298.56
2000			De Sante	Dana	Counsel, Charities	$100,976.35	$286.29
2000			Glick	Marilyn	Litigation Counsel	$104,396.70	$298.41
2000			Goodman	Ken	Charities/Litigation, Team Leader	$104,409.45	$298.56
2000			Morrison	William	Client Lawyer	$104,209.01	$298.56
2000			Warner	Bruce	Client Lawyer	$104,409.01	$298.56

I certify that the information provided on this record is correct in accordance with the *Public Sector Salary Disclosure Act, 1996*.
This record has been approved by:

Sarah Reddick	Human Resources Assistant
Name	Position Title
416-314-2807	6-Mar-01
Phone Number	Date

Prepared under the *Public Sector Salary Disclosure Act, 1996*

PERTES RADIÉES DES COMPTES

(En vertu de la *Loi sur l'administration financière*)
pour l'exercice clos le 31 mars 2001

Ministère	
Finances	81 070 019,83 $
Services sociaux et communautaires	34 331 733,00 $
Secrétariat du Conseil de gestion	11 996 396,81 $
Formation, Collèges et Universités	9 707 466,00 $
Santé et Soins de longue durée	7 554 472,46 $
Affaires municipales et Logement	4 105 276,08 $
Transports	931 644,00 $
Solliciteur général	592 706,36 $
Développement économique et Commerce	252 275,50 $
Richesses naturelles	220 068,20 $
Consommation et Commerce	206 948,95 $
Agriculture, Alimentation et Affaires rurales	142 630,31 $
Procureur général	10 824,49 $
Tourisme	5 124,00 $
Bureau du directeur général des élections	2 237,87 $
Services correctionnels	837,67 $
TOTAL DES MINISTÈRES	**151 130 661,53 $**
Sociétés de développement de l'Ontario	1 721 076,00 $
RADIATIONS TOTALS	**152 851 737,53 $**

REMISES DE RECETTES DE 1 000 $ ET PLUS

(En vertu de la *Loi sur le ministère du Revenu*)
accordées pour l'exercice clos le 31 mars 2001

Ministère des Finances	**$**
Regional Municipality of Waterloo	
Taxe de vente au détail	1 302 808
Prudential Sadie Moranis Realty Limited	
Impôt-santé des employeurs	515 642
Henry Halge	
Taxe de vente au détail	1 600
	1 820 050